

PROGRAMME DE RECHERCHE TRANSPORTS TERRESTRES 1996-2000
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME
Direction de la Recherche et des Affaires Scientifiques et Techniques

Décision d'aide à la recherche n° 96 MT 23

LOCALISATION DES ACTIVITES ET MOBILITE

Anne AGUILERA - BELANGER

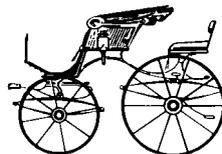
Danièle BLOY

Marie Andrée BUISSON

Jean-Michel CUSSET

Dominique MIGNOT

DECEMBRE 1999



Laboratoire d'Economie des Transports

Laboratoire d'Economie des Transports
Unité Mixte de Recherche du CNRS n° 5593

[http : //www.ish-lyon.cnrs.fr/let](http://www.ish-lyon.cnrs.fr/let)
email : let@let.ish-lyon.cnrs.fr

à l'Université Lumière Lyon 2

ISH
14 Avenue Berthelot
69363 Lyon Cedex 07

Tel : 04 72 72 64 03
Fax : 04 72 72 64 48

**à l'Ecole Nationale des Travaux
Publics de l'Etat**

ENTPE
Rue Maurice Audin
69518 Vaulx-en-Velin Cedex

Tel : 04 72 04 70 46
Fax : 04 72 04 70 92

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	3
SOMMAIRE	5
CHAPITRE 1. PROBLEMATIQUE GENERALE.....	9
1. Le constat : l'étalement urbain et ses conséquences sur le territoire	9
1.1. L'étalement urbain.....	9
1.2. Les conséquences sur le territoire et la mobilité	13
2. Les bases théoriques	16
2.1. L'approche théorique de la localisation des entreprises	17
2.2. La concentration et les nouvelles polarités	20
3. La problématique.....	25
3.1. Les hypothèses.....	25
3.2. Le déroulement de la recherche	26
3.3. Présentation du rapport	28
PARTIE I. LE TISSU ECONOMIQUE DE LA REGION LYONNAISE ET SON EVOLUTION.....	29
CHAPITRE 2. LA REPARTITION DES ACTIVITES ECONOMIQUES.....	31
1. Présentation globale des établissements et de leurs localisations sur le périmètre des 45 km	31
1.1. La base de données	31
1.2. Evolution du nombre d'établissements entre 1982-1990 et 1996.....	33
1.3. Etablissements et entreprises	34
1.4. Evolution de l'effectif des établissements par taille	35
1.5. Evolution des établissements par activités.....	37
1.6. La localisation géographique	38
1.7. Le statut juridique des entreprises auxquelles appartiennent les établissements	42
1.8. Les locaux utilisés.....	42
2. L'évolution des localisations des activités.....	48
2.1. Les activités résidentielles	48
2.2. Les activités fondamentales	60
3. Conclusion	90

CHAPITRE 3. EVOLUTION ORGANISATIONNELLE ET INSCRIPTION SPATIALE	91
1. Evolution des entreprises et de leurs établissements.....	91
1.1. Analyse des entreprises.....	91
1.2. Les entreprises monoétablissements en 1990 et en 1996.....	93
1.3. Les entreprises monoétablissements en 1990 et pluriétablissements en 1996 et réciproquement.....	96
1.4. Les entreprises pluriétablissements en 1990 et en 1996	101
1.5. Conclusion	105
2. Créations et délocalisations des établissements	105
2.1. Les établissements stables qui ne se sont pas délocalisés	106
2.2. Les nouveaux établissements	108
2.3. Les établissements délocalisés selon l'activité et la période	109
3. Les flux de délocalisations entre communes et les nouvelles implantations.....	113
3.1. Des pôles secondaires « autonomes »	114
3.2. Les pôles périphériques interdépendants	118
3.3. Le centre : Lyon et Villeurbanne	123
3.4. Conclusion	125
CHAPITRE 4. GRANDES TENDANCES DE LOCALISATION ET EMERGENCE DE POLES	127
1. Les grands facteurs de localisation	128
1.1. La proximité.....	128
1.2. La distance au centre et aux infrastructures	133
1.3. Des tendances lourdes confirmées	138
2. Des territoires « dynamiques ».....	139
3. Les secteurs moteurs de l'économie lyonnaise.....	142
3.1. La définition des secteurs moteurs.....	142
3.2. Les moteurs industriels	144
3.3. Les moteurs du secteur tertiaire	146
4. Une localisation sélective des moteurs.....	148
4.1. La répartition des secteurs moteurs sur l'agglomération lyonnaise	148
4.2. Les communes les plus dynamiques	152
5. Les territoires retenus pour l'enquête.....	154
6. Conclusion	156

PARTIE II. LES STRATEGIES DE LOCALISATION	157
CHAPITRE 5. UNE ENQUETE AUPRES DES ETABLISSEMENTS	159
1. Méthode d'enquête et présentation de l'échantillon	159
1.1. La méthode d'enquête.....	159
1.2. Présentation de l'échantillon.....	162
2. Les caractéristiques principales des établissements enquêtés.....	165
2.1. Des personnes enquêtées en situation de décision.....	165
2.2. Des établissements récents.....	166
2.3. Des établissements pas si petits	166
2.4. Des établissements délocalisés et des créations.....	168
2.5. Entreprises et établissements	168
2.6. Des établissements majoritairement en location.....	169
2.7. Les caractéristiques des lieux d'implantation.....	169
2.8. Les caractéristiques des locaux occupés.....	171
2.9. Des responsables d'établissements plutôt satisfaits de leur localisation.....	173
3. Conclusion	173
CHAPITRE 6. LES RAISONS DE LOCALISATION	175
1. Les « avis révélés », critères et raisons principales de localisation	176
1.1. Les critères d'appréciation de la localisation actuelle	176
1.2. Des raisons de la localisation très tranchées	178
2. Les « avis déclarés » sur les critères de localisation	180
3. Les facteurs de localisation	181
3.1. Quelle cohérence entre les avis « révélés » et les avis « déclarés » ?	181
3.2. Les critères consensuels.....	182
3.3. Les critères discutés.....	184
4. Cohérences et incohérences du revele et du declare, confirmation des priorités	185
4.1. Le consensus global, reflet d'une réalité.....	186
4.2. Les critères les plus discutés, reflets d'un impact moindre sur la localisation	194
5. Les raisons principales de localisation confirmées.....	198
CHAPITRE 7. LES STRATEGIES DE LOCALISATION ET DE DELOCALISATION PAR SECTEUR D'ACTIVITE.....	199
1. Les stratégies de localisation	199
1.1. Facteurs de localisation des secteurs de l'industrie et du tertiaire	199
1.2. Les moteurs industriels	204
1.3. Les moteurs tertiaires.....	207

1.4. Conclusion	209
2. Les stratégies de délocalisation	210
2.1. Les caractéristiques principales des déménagements.....	210
2.2. Les raisons de délocalisation	217
2.3. Les déménagements envisagés.....	219
2.4. Des activités dynamiques et mobiles	221
3. Conclusion	221
CHAPITRE 8. LES LOGIQUES DE LOCALISATION PAR POLE.....	223
1. Les pôles secondaires de l'agglomération	223
1.1. Le Pôle de Saint-Chamond	223
1.2. Le pôle périphérique de Villefranche-sur-Saône	234
2. Le pôle lyonnais et ses composantes internes.....	243
2.1. Démographie et activités.....	243
2.2. L'action des acteurs publics.....	246
2.3. Les stratégies des acteurs privés	256
3. Conclusion	262
3.1. Le coût, facteur de localisation	263
3.2. Des facteurs de localisation spécifiques par pôles	264
3.3. De nouvelles centralités au sein de l'agglomération ?	266
CONCLUSION GENERALE.....	269
1. Les stratégies des entreprises	269
1.1. L'accessibilité	269
1.2. Le coût global lié à la localisation et les contraintes qui y sont liées.....	270
1.3. La qualité du site et de l'environnement.....	270
2. L'action des pouvoirs publics.....	271
2.1. La réalisation d'infrastructures de transport	271
2.2. L'aménagement de zones.....	271
2.3. La politique des collectivités locales en faveur des entreprises	272
2.4. Une politique d'agglomération	272
BIBLIOGRAPHIE	273
ANNEXES	277
Annexes du chapitre 2.....	279
Annexes du chapitre 3.....	289
Annexes du chapitre 4.....	293
Annexes du chapitre 5.....	301

Annexes du chapitre 6.....	309
Annexes du chapitre 7.....	311

CHAPITRE 1

PROBLEMATIQUE GENERALE

L'analyse de la localisation des activités et de ses conséquences sur la mobilité vient d'un constat actuel d'étalement urbain et de dissociation spatiale croissante entre l'emploi et l'habitat qui entraîne une augmentation du nombre de déplacements. Ce constat traduit un enjeu très important pour le futur de nos agglomérations. En effet, le développement de la mobilité, en particulier de la « mobilité motorisée », est fortement corrélé avec le niveau des revenus. Toute reprise de la croissance économique risque non seulement de se traduire par de nouvelles localisations des ménages et des entreprises en zone périphérique, aggravant le déséquilibre entre lieu de résidence et lieu de travail, mais aussi d'accroître la demande de déplacements et en particulier l'usage de la voiture particulière, compromettant ainsi le bon fonctionnement du système urbain par ses conséquences en termes de congestion, pollution et dégradation de l'environnement.

Ce constat conduit à s'interroger à la fois sur les déterminants de ces localisations afin d'apprécier dans quelle mesure il est possible de les influencer et sur l'émergence d'une nouvelle structuration de l'urbain.

1. LE CONSTAT : L'ETALEMENT URBAIN ET SES CONSEQUENCES SUR LE TERRITOIRE

L'évolution de ces dernières années, tant dans le système productif que dans les modes de consommation, a entraîné de profonds changements dans la spatialisation des hommes et des activités. En particulier les facilités de communication et le développement des transports ne sont pas sans conséquences sur les formes urbaines.

Les villes se développent sur des périphéries de plus en plus lointaines, qui accueillent aussi bien de nouveaux habitants, en quête d'une meilleure qualité de vie, que des activités à la recherche d'espaces plus vastes et moins onéreux. Les centres des villes, délaissés par leurs activités industrielles et par une partie de leur population ont été profondément rénovés, et sont appelés à de nouvelles fonctions. Cette déconcentration pose en des termes nouveaux les relations entre les diverses fonctions constitutives du système urbain, au sein d'un espace élargi. En outre, elle entraîne une nouvelle structuration des flux d'échanges de biens et de personnes et pose des problèmes de maîtrise de la circulation dans les zones urbanisées.

1.1. L'étalement urbain

L'évolution des vingt dernières années met en évidence un étalement des villes sur leur périphérie. Des agglomérations aux régions urbaines et aux ZPIU, on semble avoir de plus en plus

de difficultés à cerner les limites de la ville en termes d'espace de résidence comme de zone d'activités.

1.1.1. L'extension de l'espace de résidence

Dans l'agglomération que constitue la communauté urbaine de Lyon, la population totale qui atteint 1.165.000 habitants en 1999, ne progresse que légèrement¹ : 1,4% en 15 ans, de 1975 à 1990, et 2,6% sur les 9 années 1990-99. Le centre de l'agglomération s'est dépeuplé : ainsi Lyon et Villeurbanne qui regroupaient en 1975, 51% de la population de l'agglomération n'en réunissent plus que 48,7% en 1999, tandis que la partie non centrale de la communauté urbaine qui progresse de près de 10% de 1975 à 1990, reste stable depuis 1990 voire décline légèrement (-0,8%). Mais surtout la croissance s'est reportée au-delà de cette zone la plus dense à tel point qu'a été défini un périmètre de « Région Urbaine de Lyon » qui veut être l'espace pertinent à l'échelon duquel se prennent les grandes orientations concernant l'agglomération.

Le territoire sur lequel se font, pour l'essentiel, les échanges migratoires domicile-travail concerne une zone géographique de 45 km autour de Lyon : il dépasse les limites de la communauté urbaine de Lyon et intègre une zone rurale périurbaine et à dominante agricole ainsi que des villes périphériques telles que Villefranche, Vienne, Givors, Bourgoin, et Saint-Chamond (Tabourin E., Andan O., Routhier J.L., 1995). C'est celui qui sera retenu pour cette étude.

Cette extension de l'urbain n'est pas spécifique à l'agglomération lyonnaise et se retrouve dans la plupart des villes françaises et également dans les villes étrangères. L'espace périurbain est devenu tellement important que l'INSEE ne peut plus utiliser les définitions des ZPIU et qu'il est proposé de définir des couronnes périurbaines (Le Jeannic T., 1996) désignant ainsi les communes situées à proximité de pôles urbains et qui y envoient plus de 40% de leurs actifs résidents. Ces espaces à dominantes urbaines concerneraient plus de 43 millions de français en 1990 soit 76% de la population contre seulement 71,7% en 1982, et 4,2 millions de personnes supplémentaires.

Dans le même temps cette dispersion de la population s'accompagne d'une évolution de la localisation des activités.

1.1.2. La spatialisation des activités

La localisation des emplois apparaît beaucoup plus concentrée que celle de la population. Ainsi, l'ensemble du Grand Lyon² regroupe 557 349 emplois en 1990 alors que sa population active résidente n'est que de 478 824 personnes. Le ratio est alors de 1,16 emplois pour 1 actif. En 1975, le ratio s'établissait à 1,08.

On constate en matière d'emplois la même évolution que pour la population totale : le centre perd des emplois alors que la partie périphérique a tendance à en gagner. Une commune comme Vaulx-en-Velin voit ainsi son nombre d'emplois pratiquement doubler sur cette période, alors que simultanément sa population ne passe que de 37.000 à 44.000 habitants.

Cette évolution de la répartition des emplois reflète l'évolution globale des secteurs d'activité avec un déclin de l'activité industrielle dans la zone centrale mais une croissance des services marchands aussi bien sur le centre que sur les autres communes du Grand Lyon. Alors que les emplois industriels ont diminué dans le centre formé par Lyon et Villeurbanne passant de 75.000 en 1982 à 56.000 seulement en 1990, les emplois industriels localisés sur le reste du Grand

¹ On ne dispose actuellement que des résultats provisoires du recensement de 1999. Les chiffres indiqués ici concernent la population du Grand Lyon, communauté urbaine et son évolution d'après les résultats communiqués par l'INSEE.

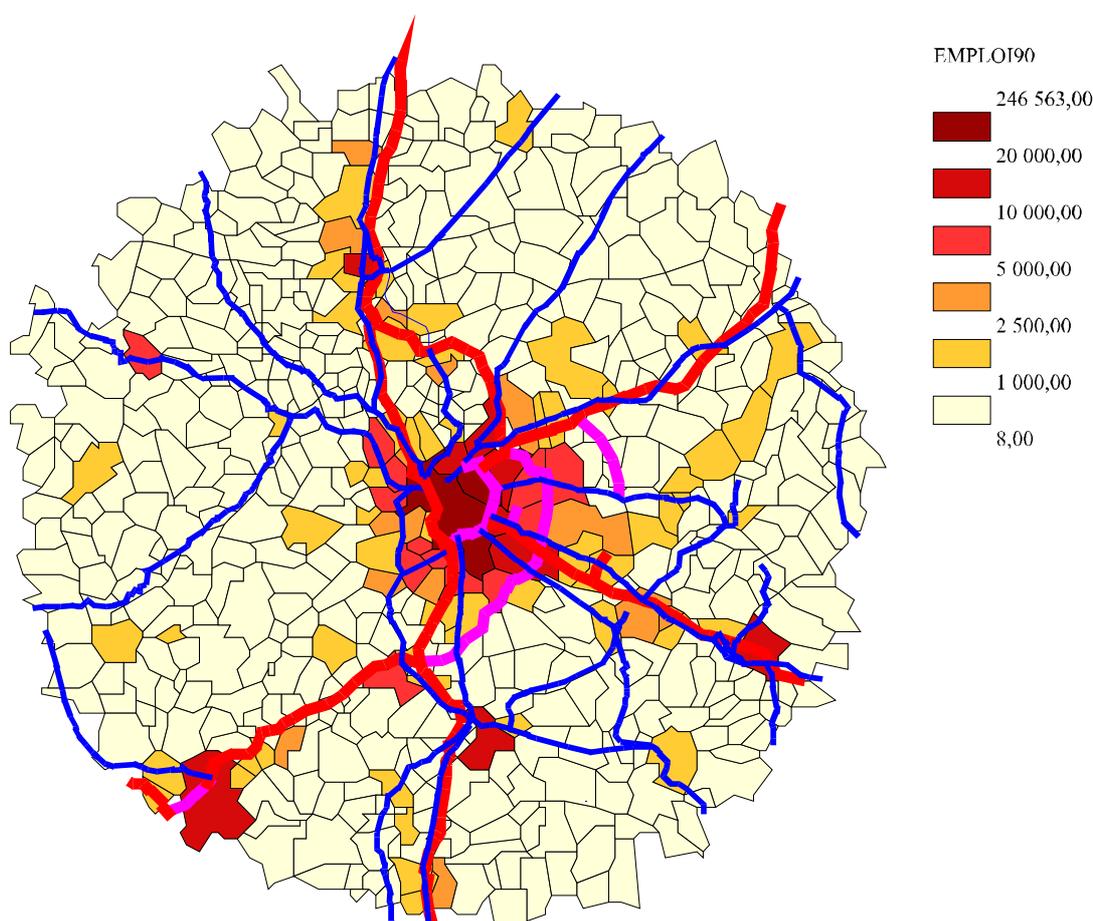
² Dénomination prise par la Communauté Urbaine de Lyon au début des années 1990. Le Grand Lyon compte 55 communes sur un territoire plus restreint que celui correspondant à l'agglomération définie par l'INSEE.

Lyon sont restés stables à 76.000 personnes. La désindustrialisation concerne donc les parties centrales, les zones de première couronne conservant leur importance en cette matière.³

Tableau 1.1 : L'emploi sur l'agglomération lyonnaise de 1975 à 1990

	1975	1982	1990
Lyon + Villeurbanne (centre)	338 509	318 974	317 523
Reste du Grand Lyon	186 418	209 424	239 826
Total du Grand Lyon	524 927	528 398	557 349
<i>Vaulx-en-Velin</i>	8 812	12 814	16 797

Carte 1.1 : L'emploi en 1990 et les principaux axes routiers et autoroutiers sur l'agglomération lyonnaise (effectif total par commune)



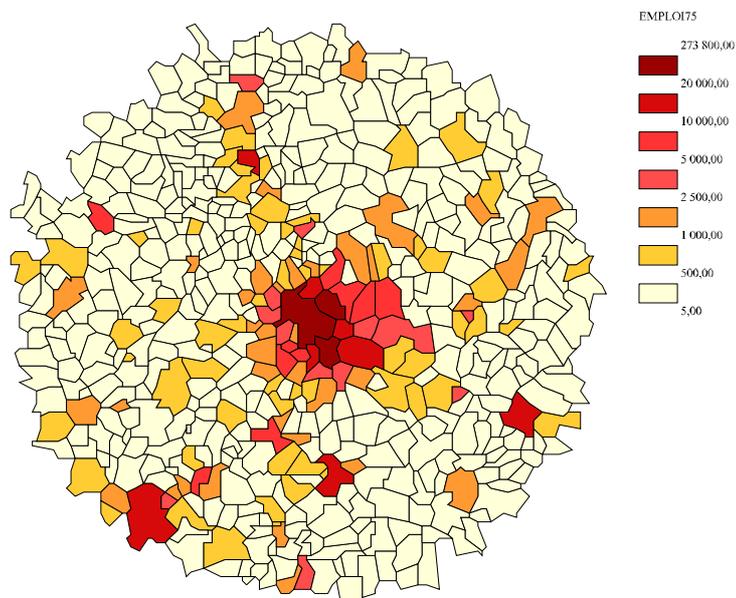
En ce qui concerne les services marchands, la croissance des emplois est supérieure à 20% sur la période 1982-90. En valeur absolue, ils sont deux fois plus nombreux sur la zone centrale que sur le reste du Grand Lyon, mais leur croissance est bien plus forte sur cette dernière partie de l'agglomération.

³ Pour la commune de Vaulx-en-Velin, l'emploi industriel a évolué ainsi : en 1982 : 4 060, en 1990 : 5 096 et pour les services non-marchands : 1982 : 1 720 et 1990 : 2 436 emplois.

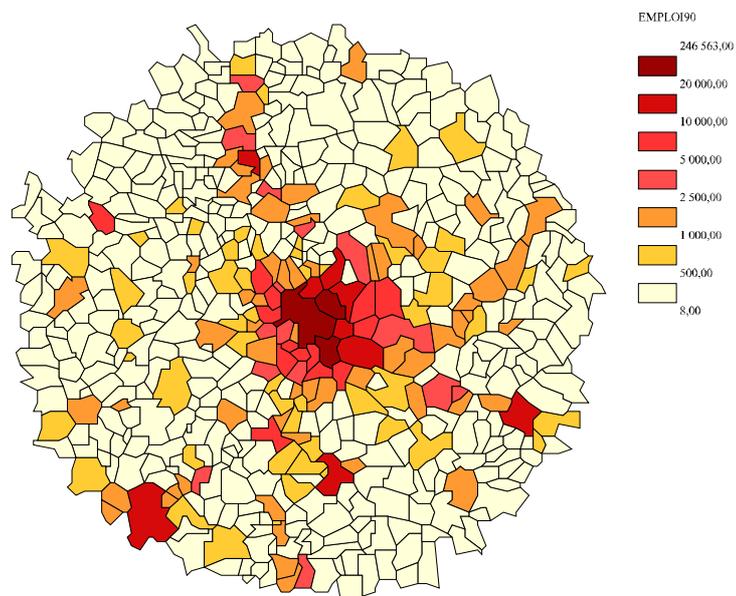
C'est surtout autour des grands axes de transport que l'emploi tend à se développer et sur les zones les plus centrales de l'agglomération, Lyon commune exceptée, puisqu'elle a connu une forte désindustrialisation.

Les cartes concernant l'évolution de l'emploi entre 1975 et 1990 font apparaître que le périmètre concerné a peu varié.

Carte 1.2 : L'emploi en 1975 sur l'agglomération lyonnaise
(périmètre de 45 kilomètres autour de Lyon)



Carte 1.3 : L'emploi en 1990 sur l'agglomération lyonnaise
(périmètre de 45 kilomètres autour de Lyon)



1.2. Les conséquences sur le territoire et la mobilité

L'ensemble de ces transformations conduit, nous semble-t-il, à une disjonction croissante entre habitat et emploi, la proximité résidentielle des salariés n'étant plus en aucune manière une priorité pour les entreprises. Depuis une quinzaine d'années, sur le territoire des agglomérations comme sur leur périphérie, les nouvelles localisations d'emplois tout autant que les nouvelles zones de résidence relèvent des stratégies individuelles et sont moins contraintes par le besoin de proximité. Il n'y a donc aucune raison pour qu'il y ait adéquation quantitative entre offre et demande de travail localisées, ni pour que les qualifications mises en place ou requises, soient en adéquation avec les spécificités de la main-d'oeuvre proche.

Cependant, les conséquences à terme d'une dissociation croissante entre stratégies résidentielles des ménages et stratégies de localisation des activités, méritent d'être posées, d'abord en termes de mobilité et de saturation des infrastructures de transport, ensuite en termes d'évolution de la structuration du territoire urbain.

1.2.1. La mobilité et ses conséquences

Sur l'agglomération lyonnaise, l'enquête ménage réalisée en 1995⁴, montre un accroissement de la mobilité de 11% en moyenne par rapport à l'enquête effectuée en 1986. Elle se situe à 3,6 déplacements en moyenne par personne et par jour, dont 2,5 déplacements en mode motorisé, et près de 2 déplacements en voiture particulière. L'essentiel de l'accroissement de la mobilité depuis 1986 s'est porté sur la voiture particulière : près de la moitié des déplacements journaliers en voiture particulière concernent des déplacements de périphérie à périphérie (plus d'un million de déplacements en moyenne par jour). Cette dernière catégorie de déplacements a connu la plus forte progression entre 1986 et 1995, soit +46%, contre +26% pour les déplacements en voiture particulière en centre-ville.

A l'intérieur de ces flux de déplacements, les déplacements domicile-travail tiennent une place toute particulière dans la mesure où ils constituent les pointes de trafic.

L'analyse des flux de migration domicile-travail peut être faite en 1990 à partir des données du recensement⁵. Sur le Grand Lyon, en 1990 on recensait 478.000 personnes actives et 557.350 emplois soit déjà un déséquilibre net apparent. En réalité le déséquilibre est bien plus important puisqu'il y a de nombreux chassés-croisés d'une commune à l'autre, du centre vers la périphérie et de périphérie à périphérie. On peut schématiser ces flux dans le tableau 2, qui présente les migrations alternantes en distinguant trois grandes zones : le centre, le reste du grand Lyon et l'extérieur.

Tableau 1.2 : Les migrations alternantes en 1990

Origine	Destination	Centre : Lyon + Villeurbanne	Reste du Grand Lyon	Extérieur « Sortie »
Centre : Lyon + Villeurbanne		167 235	44 464	14 184
Reste du Grand Lyon		92 174	140 856	19 911
Extérieur « entrée »		58 095	54 502	

On a recensé 167.235 personnes résidant et travaillant dans la zone centrale. Le reste de la communauté urbaine a des échanges intenses avec le centre, et y envoie 92.174 travailleurs et en reçoit 44.464. Par ailleurs il reste 140.856 personnes qui travaillent à l'intérieur de ces autres

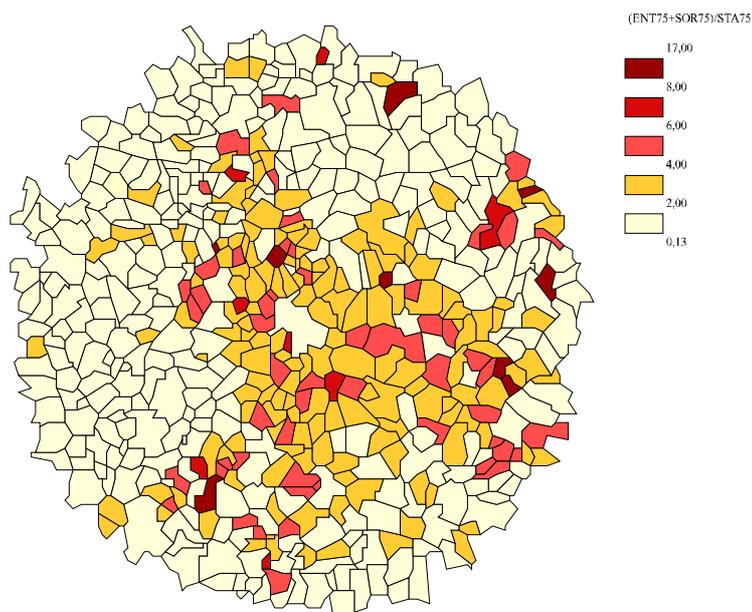
⁴ Enquête ménage sur Lyon en 1995, Premiers résultats publiés par le CETE, le SYTRAL et la DDE.

⁵ L'emploi et les migrations alternantes domicile-travail dans l'agglomération lyonnaise, Agence d'urbanisme, Octobre 1992, 30 p.

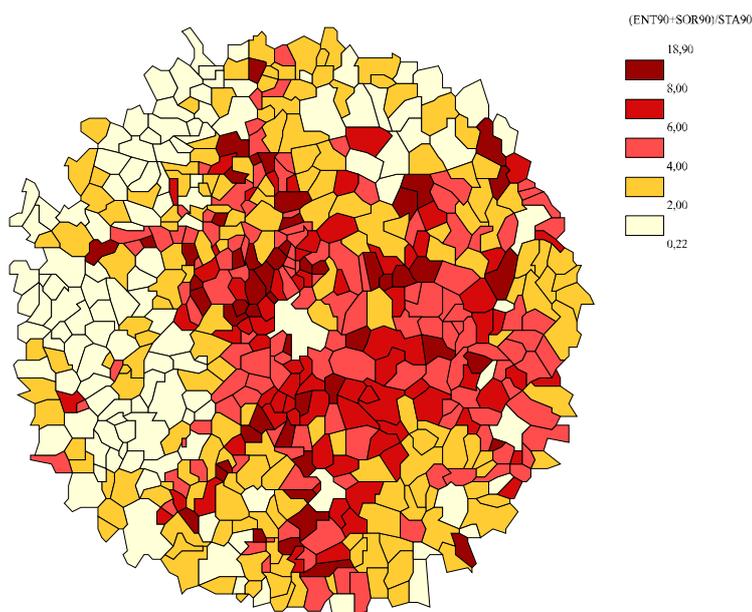
communes de la communauté urbaine et qui là aussi, pour une bonne part, se déplacent de l'une à l'autre.

Enfin, 20% des travailleurs de l'agglomération viennent de l'extérieur de la communauté urbaine de Lyon : 58.000 vont travailler dans la zone centrale et 54.000 sur les autres communes du Grand Lyon. En revanche, seulement 34.095 quittent le centre ou le Grand Lyon pour aller travailler sur des lieux extérieurs à la communauté urbaine.

Carte 1.4 : Nombre d'actifs entrants et sortants rapportés au nombre d'actifs stables, par commune, en 1975 (périmètre de 45 kilomètres autour de Lyon)



Carte 1.5 : Nombre d'actifs entrants et sortants rapportés au nombre d'actifs stables, par commune, en 1990 (périmètre de 45 kilomètres autour de Lyon)



Ces migrations alternantes, de plus en plus nombreuses, concernent une part de plus en plus importante du territoire (comme le montrent sur Lyon les cartes d'entrants-sortants rapportés aux

emplois stables en 1975 et 1990) : « en 1975, 118 communes n'appartenant pas à l'agglomération de Lyon (délimitation de l'INSEE en 1990) envoyaient au moins 20% de leurs résidents y travailler. C'est le cas pour 207 communes en 1990 » (Ducrot E., Reynard R., 1993). En outre, les migrations totales progressent plus fortement que le nombre d'emplois : pour le Grand Lyon, l'emploi ne se s'accroît que de 28.951 personnes entre 1982 et 1990, tandis que les migrations totales progressent de 51.260 personnes.

Ces migrations concernent particulièrement certains axes ; ainsi l'axe Est venant de l'extérieur de l'agglomération attire sur le secteur Est du Grand Lyon près de 19.000 personnes (7.000 venant du SDAU hors Grand Lyon et 12.390 venant de l'Isère). Il s'y ajoute un flux de 41.000 personnes qui vont des communes de l'est vers le centre-ville. « *Les plus fortes croissances de flux s'observent dans les échanges entre d'une part le centre et la première couronne, et d'autre part la seconde couronne, le reste de la communauté urbaine et l'extérieur. Ce n'est plus dans le centre que les encombrements se développent aux heures de pointe, mais sur les voies d'accès au centre élargi à la première couronne* » (Le Nir M., Routhier J-L., Tabourin E., 1992).

En outre la distance moyenne parcourue par ces migrants est de 5 km à l'intérieur de l'agglomération mais de l'ordre de 29 km lorsque leur trajet s'effectue sur un des axes de pénétration. De ce fait, certains axes peuvent être très encombrés. Pourtant il faut souligner que le temps passé dans les déplacements reste quasi-stable entre 1986 et 1995 soit en moyenne 19 minutes pour les déplacements en voiture particulière sur l'agglomération ⁶. Cette durée moyenne est proche de celle relevée sur l'ensemble de la France en 1990 soit 20 minutes (Massot M-H., 1995). Dans ces conditions peut-on craindre que cet accroissement de la mobilité entraîne la saturation des infrastructures ?

La saturation de certains axes de transport peut être mesurée, en particulier sur les autoroutes, par la longueur et la durée des kilomètres encombrés. En France, ces problèmes « *surviennent surtout en agglomération : 85% des bouchons sur les voies rapides et autoroutes sont relevés en Ile-de-France* » (Leurent F., Papon F., 1993), mais la saturation à proximité des autres agglomérations est peu importante. En revanche les conséquences de ces flux croissants, en termes de pollution, de temps, de fatigue, etc. restent extrêmement importantes et conduisent à chercher les moyens permettant de limiter cette circulation quotidienne en voiture particulière.

1.2.2. Le fonctionnement socio-économique de l'espace urbain

Les nouvelles localisations des activités ont tendance, on l'a vu, à se développer plutôt sur les parties centrales de l'agglomération alors que les stratégies résidentielles des ménages, les conduisent à des localisations de plus en plus éloignées des zones denses. Dans ces conditions on peut s'interroger sur l'évolution de la structuration de l'espace urbain.

A partir de l'analyse des migrations alternantes effectuée sur la région urbaine de Lyon (Ducrot E., Reynard R., 1993), on a pu montrer qu'un certain nombre de petits pôles attractifs dans la périphérie de l'agglomération existant en 1975 tels Vénissieux, l'Arbresle, n'apparaissent plus sur les cartes de 1990. En réalité leur poids s'est réduit au profit de l'agglomération lyonnaise dans son ensemble qui apparaît comme dominant un espace beaucoup plus large. Au sein même de ce territoire d'agglomération les différents sous-espaces ont des évolutions divergentes, leur affectation à de nouveaux usages s'effectuant à des vitesses et des rythmes variés.

On ne peut donc pas considérer cet espace d'agglomération comme un espace homogène. Les positions géographiques, les spécificités sectorielles antérieurement acquises contribuent à une assez forte diversité. Schématiquement l'étude effectuée par l'INSEE (Ducrot E., Reynard R., 1993) sur la région urbaine de Lyon permet d'identifier :

⁶ Op. cit. note 5

- des villes centres caractérisées par une forte localisation de bureaux et la présence d'activités de services marchands rendus aux entreprises. Ces sous-espaces ont connu le desserrement de leurs activités industrielles, du centre vers la périphérie.
- des espaces tertiaires périphériques situés sur des zones à dominante résidentielle en particulier des communes de l'ouest lyonnais,
- des communes de vieille industrialisation en difficulté de reconversion, c'est l'exemple de Saint-Fons et de Vénissieux. Ce sont des espaces qu'il faudra requalifier.
- des pôles de développement qui ont des croissances d'emploi élevées et sont particulièrement attractifs pour les entreprises, c'est le cas de Vaulx-en-Velin, de Saint-Priest...

Ces nouvelles localisations d'activités ne contribuent-elles pas à une modification de la répartition des fonctions au sein même de l'espace urbanisé. La forte adéquation habitat/emploi permettait une organisation autour et à partir de centres urbains plurifonctionnels, inscrits dans un système urbain hiérarchisé. La dissociation habitat/emploi peut entraîner deux types d'évolution qui ne sont pas contradictoires et peuvent coexister sur un même territoire :

- soit une disparition assez générale des petits centres, lieux de vie périphériques des grandes agglomérations au profit d'une seule réelle centralité ; dans ce cas il n'y aurait qu'un éparpillement de zones d'activités à proximité des infrastructures, sur des zones aménagées et desservies mais coupées de la vie locale,

- soit l'émergence de pôles d'emplois secondaires qui permettront le développement, dans une zone de proximité, de lieux d'habitat mais aussi la constitution de vrais centres de vie sociale et la fourniture des biens, services et équipements, nécessaires à la population. On passerait alors d'une agglomération monocentrique à un espace urbain polycentrique avec des pôles dont le contenu et les relations sont à préciser mais qui permettraient le fonctionnement d'espaces urbains de plus en plus étendus.

Ces évolutions des localisations des ménages et des activités et leurs conséquences sur la structuration des villes et sur les flux de transport ne peuvent qu'interroger les chercheurs. Au sein du Laboratoire d'Economie des Transports, ce constat a conduit à proposer une double réflexion d'une part sur les critères de localisation des ménages qui est conduite par O. Andan, B. Schéou, J-L. Routhier et P. Pochet (1999), d'autre part sur les déterminants de la localisation des activités qui fait l'objet de ce rapport de recherche. En effet, mieux comprendre les facteurs déterminant les localisations des entreprises permettrait d'orienter les décisions des acteurs publics et d'agir en amont sur les déterminants des localisations et donc sur les flux de déplacement tant des personnes que des marchandises.

En outre les conséquences spatiales de cette double évolution des localisations des ménages et des entreprises sur la trame urbaine nous interroge tout particulièrement. Va-t-on vers une énorme mégalopole organisée à partir d'un centre unique ou vers une structuration autour de plusieurs noyaux urbains et quels sont les éléments qui peuvent apparaître déterminants dans ces évolutions.

Sur ces deux points on dispose de nombreux apports théoriques qui permettent d'identifier les principaux facteurs susceptibles d'être pris en compte. Il importe ici de les présenter rapidement.

2. LES BASES THEORIQUES

Elles concernent les deux interrogations évoquées précédemment : les stratégies de localisation des entreprises et la structuration de l'espace urbain.

2.1. L'approche théorique de la localisation des entreprises

Les premiers apports théoriques sur les facteurs de localisation des entreprises concernaient principalement la localisation sur un territoire régional ou national. Alfred Weber (1909) prendra en compte le coût du transport des produits, le coût de la main-d'oeuvre et les économies d'agglomération que propose un grand marché urbain. A partir de ces facteurs il définit la localisation optimale pour chaque entreprise qui permet, toutes choses égales par ailleurs, de minimiser les coûts de production.

L'analyse qui est conduite ici, concerne les localisations à l'intérieur d'une grande agglomération urbaine considérée comme un tout et qui a été choisie par une entreprise pour y localiser son établissement.

Cette aire urbanisée propose à toutes les entreprises qui y sont localisées les avantages des économies d'agglomération (proximité, échelle, urbanisation). En outre, du fait de l'internationalisation de l'économie et de la métropolisation, ces grandes agglomérations, concentrent de plus en plus d'activités et de population, ce qui remet en cause la répartition des activités sur l'ensemble du territoire et rend encore plus nécessaire l'analyse des facteurs susceptibles d'influencer les décisions de localisation des entreprises.

Dans ce contexte, la théorie d'Alonso et les modèles de la NEU (Nouvelle Economie urbaine) qui s'efforcent d'expliquer les localisations des activités en intra-urbain sont ceux qui s'appliquent le mieux. Les localisations dépendent alors principalement de l'importance du marché, du prix du foncier et de l'avantage de la centralité, dont on valorisera l'accessibilité. Enfin, l'image ou le cadre environnemental de certaines zones (valorisation sociale) se traduira le plus souvent par un prix du foncier plus élevé.

Au total trois grands types de facteurs peuvent être étudiés de façon un peu spécifique pour apprécier leur rôle dans la localisation des établissements : les économies d'agglomération, le prix du foncier et l'accessibilité.

2.1.1. Les économies d'agglomération

On peut distinguer trois grands types d'économies d'agglomération :

- les économies de dimension qui sont liées à l'échelle des marchés aussi bien de production que de consommation. Du fait de leur importance, une localisation sur ces marchés permet d'abaisser les coûts de production.

- les économies de proximité qui se combinent aux précédentes pour permettre une plus rapide interaction entre entreprises et qui là aussi sont des avantages de production et de distribution des produits.

- les économies d'urbanisation proprement dites qui sont liées aux avantages spécifiques que procure la grande ville : vaste marché de main-d'oeuvre, avantages liés à l'importance des équipements publics (infrastructures et noeuds de communication, enseignement-recherche,...) et à la disponibilité de nombreux services privés de niveau supérieur nécessaires aussi bien pour les entreprises que pour les particuliers.

Ces économies d'agglomération sont d'autant plus élevées que l'agglomération regroupe une population importante. Elles vont être recherchées par deux types d'entreprises sur des bases différentes :

a) Les entreprises liées à la population

L'importance du marché de consommation lié au niveau de population, et la proximité de la clientèle sont des avantages stratégiques pour de nombreuses entreprises qui se développeront en lien direct avec cette demande.

C'est le cas de certaines industries agro-alimentaires, des commerces principalement de détail alimentaires ou non-alimentaires, des activités de bâtiment et de construction, de certaines activités de textile et d'habillement, des services rendus aux particuliers en particulier dans le secteur sanitaire et social, des services non-marchands comme l'éducation et de certains services publics destinés à la population. Il s'y adjoint aussi les activités d'hôtellerie et de restauration, qui se développent aussi bien pour la population de passage attirée par le rôle de centre d'affaires, que pour la population locale.

L'importance démographique de ces communes peut être comparée à celle de la répartition de ces grands secteurs d'activité, ainsi qu'on le verra plus loin.

b) Les entreprises liées à la production

Les grandes agglomérations se sont développées à partir d'avantages spécifiques de localisation et de l'exercice de fonctions souvent administratives ou commerciales. Il s'y est adjoint le plus souvent des activités industrielles qui se sont diversifiées et transformées au fil du temps. Les grandes villes se positionnent actuellement le plus souvent soit comme des villes « généralistes » ayant des activités industrielles diversifiées et parfois des compétences spécifiques sur certaines filières, soit comme des villes technologiques qui se développent sur la base d'un secteur industriel, spécialisé sur une technologie innovante. L'agglomération lyonnaise est caractérisée par ses fonctions « généralistes » s'appuyant sur un grand nombre de petites et moyennes entreprises, et par l'importance de certains secteurs implantés depuis parfois longtemps dans la ville. Ces diverses activités industrielles constituent un tissu industriel riche, au sein duquel les entreprises développent des relations d'achat et de vente de produits intermédiaires ou finis et qui est susceptible de développer des externalités spécifiques intéressantes pour l'implantation de nouvelles entreprises.

De même, les entreprises de services aux entreprises sont liées à l'ensemble de l'activité de l'agglomération qui constitue leur marché : marché d'entreprises liées à la demande locale mais aussi marché d'entreprises de production. L'importance de ce secteur des services aux entreprises est à la fois le résultat de l'importance de l'activité productive et une base de développement de nouvelles activités intéressées par leur variété, leur qualité et leur disponibilité dans une grande agglomération. Une place à part doit être faite à l'activité de transport qui est un service aux entreprises toujours important mais qui exige des spécificités de localisation.

La grande agglomération propose alors aux entreprises de production à la fois les avantages des économies d'urbanisation, dont l'importance est liée à la taille de l'agglomération, et les avantages des économies de dimension et de juxtaposition que l'on peut trouver aussi bien dans les districts industriels que dans un tissu industriel dense en zone urbaine. Ce n'est plus ici l'agglomération indifférenciée qui est le lieu de la concentration mais on peut poser l'hypothèse que les regroupements d'activités et d'entreprises sur certaines zones de l'agglomération sont susceptibles d'attirer de nouvelles localisations de façon préférentielle et peut-être de faire apparaître des centralités périphériques secondaires. Il y aurait alors, sur de nouvelles localisations, un effet d'attraction lié à la proximité du tissu industriel ou urbain existant.

2.1.2. Le prix du foncier

Qu'il s'agisse du prix du foncier nu ou du prix de l'espace construit au m², celui-ci agit sur les localisations des activités dans la mesure où il intervient sur les coûts de production des biens et services. Les entreprises vont donc tenter de concilier une localisation adaptée à leurs besoins ou à leurs stratégies et le prix qui y est lié.

Alonso (1964) a montré que la localisation des activités en zone urbaine est déterminée par le prix du foncier et par la distance au centre et il pose que la localisation des activités se fera de façon à valoriser au mieux le foncier objet de la transaction. Ce prix du foncier décroît en fonction de la distance au centre. Son modèle théorique a été appliqué et validé en particulier sur les localisations d'habitat résidentiel (Gofette-Nagot F., 1996). Pour les localisations d'activités il se

heurte à un certain nombre de difficultés liées d'abord à la détermination du prix lui-même et ensuite au fait que le prix n'est qu'un des éléments d'un coût global lié à la localisation.

a) Le prix du foncier

Pour être significatif, il doit résulter d'un nombre suffisant de transactions. Or celles-ci, pour des catégories données de biens, sont très peu nombreuses pour une commune et une année donnée.

- en zone urbanisée, il y a un nombre très limité de transactions portant sur du foncier non-bâti puisque les espaces libres sont quasi-inexistants. La plupart des transactions sont alors réalisées sur des immeubles anciens et le prix, fonction de l'état et de l'ensemble des caractéristiques du bien sera difficilement comparable d'une transaction à l'autre, d'une commune à l'autre.

- sur des zones plus périphériques, beaucoup de transactions sur le foncier non-bâti sont le fait d'aménageurs ou de promoteurs qui ne revendront que des terrains ou des locaux aménagés et à un prix de marché qui sera celui du foncier aménagé ou celui du foncier bâti. Le prix sera alors fonction des aménagements effectués et difficilement comparable d'une zone à une autre.

Le prix du foncier est également fonction de la dimension de la parcelle (une grande parcelle aura un prix au m² inférieur à celui d'une petite parcelle) et de l'utilisation qui peut en être faite et qui résulte du Plan d'Occupation du Sol (une zone d'activités diversifiée pratiquera, toutes choses égales par ailleurs, un prix au m² plus élevé qu'une zone industrielle).

Le prix du foncier au m² est un prix qualitatif, chaque transaction prenant en compte des caractéristiques spécifiques de chaque bien qui, selon les activités, seront ou non considérées comme des avantages importants. En outre ces biens par définition sont des biens dont la localisation ne peut être modifiée, ce qui rigidifie les transactions.

Par ailleurs, certaines communes, certaines zones d'une agglomération sont considérées comme bénéficiant d'un bon environnement et donnant au personnel de l'entreprise un cadre de travail agréable. Cette image valorisante peut se traduire par une augmentation du prix du foncier, sur ces zones.

Un nombre très important de nouvelles entreprises préfèrent ne pas être propriétaires de leurs locaux, et procèdent à des locations dont le prix peut être imputé directement au compte d'exploitation. Par ailleurs les entreprises recherchent de plus en plus la flexibilité, l'adaptabilité et le fait de n'être que locataire leur permet de se délocaliser plus facilement. Ce marché de l'immobilier est alors beaucoup plus difficile à cerner, le prix de location variant selon l'état des locaux, selon le caractère plus ou moins neuf du bâti, selon les possibilités d'extension, de parking, ... et selon la politique de chaque gestionnaire de parcs ou d'immeubles.

b) Le coût total lié à la localisation

Le prix du foncier ou de la location n'est qu'un des éléments du coût total, il faut lui adjoindre une série d'autres éléments positifs ou négatifs qui sont liés à cet emplacement et qui participent à la décision et au choix de localisation.

- le niveau d'imposition, en particulier des taxes professionnelles, qui varie selon les communes,
- l'appartenance institutionnelle à certaines structures intercommunales qui entraîne des charges (taxes professionnelles additionnelles, versement transport) ou des avantages spécifiques liés à la politique nationale (zone primable) mais aussi à l'existence d'une politique de zone (accueil et services communs, restaurant d'entreprise, transports en commun...),
- la proximité des équipements d'agglomération, en particulier des infrastructures, qui définit l'accessibilité de l'entreprise.

Pour toutes ces raisons, il n'est guère possible d'effectuer une analyse statistique globale du prix du foncier et de la localisation des entreprises. C'est à partir d'une analyse au cas par cas, par enquête, que l'on pourra introduire non seulement le prix du foncier mais l'ensemble des avantages liés à cette immobilisation.

2.1.3. L'accessibilité ou la distance au centre

Alonso introduit explicitement dans son modèle, la distance au centre (CBD ou Central business District) de l'agglomération, dans la définition des choix de localisation. Plus la localisation est proche du centre, plus le prix du foncier est élevé, mais les déplacements seront minimisés, puisque par hypothèse, dans le modèle d'Alonso, tous les emplois sont au centre. Plus on s'éloigne du centre plus le coût de déplacement s'élève et plus le prix du foncier doit baisser. Toute amélioration des infrastructures de transport est susceptible de se traduire par une baisse du coût du transport et par une augmentation du coût relatif du foncier situé sur ces axes, par rapport à d'autres localisations.

Beaucoup de travaux se sont développés pour préciser et enrichir ce modèle de base en particulier autour de deux éléments : la mesure de la distance et la prise en compte du coût de transport d'une part, la notion d'accessibilité d'autre part.

- la mesure de la distance doit-elle être effectuée en distance kilométrique, à vol d'oiseau ou sur un itinéraire réel ? Doit-elle être mesurée seulement en kilomètre ou ne faut-il pas prendre en compte le temps réel de déplacement ? Comment peut-on introduire les difficultés liées à la congestion du centre-ville ?

- l'accessibilité, la distance au centre-ville est-elle vraiment le seul élément pris en compte pour les localisations d'activités ? Celles-ci n'ont-elles pas besoin, pour leur fonctionnement d'être proches de leur marché, de leur clientèle, qui ne peut se limiter à la zone centrale de la ville ? C'est alors la rapidité d'accès à l'ensemble de la zone urbaine concernée voir au-delà qui sera privilégiée. En conséquence, l'accessibilité aux échangeurs autoroutiers et aux axes périphériques, peut devenir un élément important dans les décisions de localisation des entreprises qui ont le plus besoin de cette accessibilité globale.

2.2. La concentration et les nouvelles polarités

La concentration des activités et de la population dans des métropoles toujours plus vastes semble inéluctable. Personne ne peut ou ne veut la remettre en cause. Et, qui plus est, rien ne doit être fait qui puisse aller à l'encontre de cette dernière, même si elle implique de nombreux problèmes notamment en matière de déplacements. Telle était en résumé la conclusion de l'enquête DELPHI réalisée en 1994 sur la prospective des villes (M.A. Buisson, J.M. Cusset, V. Etienne, D. Mignot, 1995).

La tendance à la métropolisation, une métropolisation sélective et déséquilibrée, marquée par un accroissement des disparités inter et intra-urbaines, a déjà été relevée dans des travaux précédents (M.A. Buisson et D. Mignot, 1996) et par de nombreux auteurs (N. May, 1993, 1994 ; M.A. Buisson et N. Rousier, 1998 ; M. Bassand, 1997). Bassand affirme même que la métropolisation contribue au développement des inégalités sociales, sans toutefois conclure à la fin de la ville (M. Bassand, 1997). D'autres voient se profiler sans le juger inéluctable un éclatement des villes (N. May, Th. Spector, P. Veltz, 1998). Les évolutions en cours dans l'intra-urbain, qu'elles soient en continuation ou en rupture avec un passé qui apparaît comme mythifié (J. Landrieu, 1998), s'inscrivent dans une dynamique continue de croissance urbaine, la ville restant une garantie ou une assurance contre les incertitudes de la vie. C'est la « *Ville - assurance tous risques* » (P. Veltz, 1994).

Le processus de concentration ne fait aucun doute. Il est repris justifié ou démontré par les uns ou les autres, que ce soit dans une approche micro-économique par les héritiers de la Nouvelle

Economie Urbaine (M. Fujita, 1994 ; P. Krugman, 1995), où que ce soit par les tenants d'approches plus macro-géographiques (C. Baumont et J.M. Huriot, 1996).

Mais, y a-t-il comme le suggère Lacour (C. Lacour, 1996),⁷ deux grands modèles (ou deux grandes formes) de métropolisation, la métropolisation par intensification-concentration et la métropolisation par extension et dilution. En effet, « *La ville traduit en un lieu particulier, une concrétisation d'avantages nets. Mais elle ne se réduit pas à un lieu géométrique fatal, défini et résumé par un seul centre...* »⁸.

Le phénomène général de concentration des hommes et des activités dans certaines villes nous intéresse mais également les formes que prennent en intra-urbain ces concentrations.

2.2.1. Les concentrations

On a souligné précédemment l'importance qu'il y avait à identifier à l'intérieur du tissu économique urbain différentes sortes d'activités, certaines plus liées à la population et d'autres constituant la sphère directement productive. Parmi celles-ci, la concentration ne semble pas se traduire par des tendances de localisation identiques pour les activités industrielles et pour les activités tertiaires notamment pour le « tertiaire supérieur ». Concernant ce dernier, certains auteurs détectent un retour à la centralité par l'accent mis sur les activités spécialisées de haut niveau, voire les activités internationales (M. Bonneville, M.A. Buisson et alii, 1992 ; C. Lacour, 1996).

a) Concentration des activités industrielles

Si on prend comme base de référence l'existence d'économies d'agglomération pour expliquer la concentration des activités dans les villes, on peut alors faire remonter les travaux sur la métropolisation jusqu'à Marshall et ses économies d'agglomération tant internes qu'externes. Cependant, l'essentiel des travaux qui se sont inspirés de Marshall se sont plutôt intéressés à la mise en évidence et à l'analyse de territoires spécialisés, des districts aux milieux innovateurs, en passant par les tissus industriels définis comme un ensemble articulé et cohérent d'acteurs industriels et technologiques, en réponse aux fluctuations de l'organisation industrielle (J.B. Zimmermann, 1998).

Les districts correspondent ainsi à des territoires où l'organisation productive repose sur une division étroite du travail entre entreprises spécialisées (B. Lecoq, 1995). C'est donc la logique industrielle qui domine. Dans les approches par les milieux innovateurs l'espace est plus présent, comme lieu de rencontre ou de concurrence des différents acteurs et de leurs politiques, même si le lien n'est pas formellement explicité, ou par défaut comme réservoir de main-d'oeuvre dans lequel les entreprises vont puiser (B Lecoq, 1995).

Dans ces analyses le territoire est support, et le moteur se trouve essentiellement dans l'organisation productive.

On peut faire un parallèle avec les pôles de croissance. Ainsi, pour Perroux (F. Perroux, 1986) le processus de croissance est basé sur le développement de pôles de croissance (ou de développement). A la base du concept du pôle de croissance (Aydalot, 1985), nettement en rupture avec l'orthodoxie néoclassique, on trouve l'idée selon laquelle la vie économique résulte non pas de l'action d'agents isolés dans un contexte concurrentiel, mais de l'action spécifique d'unités économiques (entreprises) qui, par leur position et leur dimension, peuvent jouer un rôle dominant. Un pôle de croissance est donc caractérisé par une (ou plusieurs) unité(s) dominante(s) et motrice(s). Il peut être une entreprise, une industrie ou une combinaison d'industries. Le pôle de croissance sera caractérisé par une industrie clé, un régime non concurrentiel et par le fait de

⁷ p. 264

⁸ p. 273

l'agglomération territoriale. Ainsi, pour Aydalot ⁹ « *Comme théorie du développement, le pôle est un mécanisme inducteur de croissance; comme théorie spatiale, le pôle explique la concentration spatiale de la croissance* ».

Plus récemment des auteurs comme Arthur ou Krugman ont réinvesti à un niveau théorique la question de la concentration.

Pour Arthur (B. Arthur, 1995) qui reprend chez Marshall les rendements croissants et les effets positifs amplificateurs, il y a à la base d'une région ou ville par rapport aux autres, un ou des accidents historiques. Cet accident historique explique l'installation à un moment donné en un lieu d'entreprises qui vont enclencher le développement de la région. Et il montre à la suite qu'en cas d'économies d'agglomération illimitées une seule région ou localisation sélectionnée par un accident historique « *capture presque tout l'ensemble fini des firmes* ». En cas d'économies d'agglomération limitées, il peut y avoir plusieurs localisations (cela dépend également de la nature de l'accident historique), qui rendront difficile voire impossible le développement en dehors de ces lieux.

Krugman (P. Krugman, 1995) développe un modèle simple de concentration géographique de l'industrie, fondé sur l'interaction des économies d'échelle et des coûts de transport. Ainsi, pour Krugman, dès l'apparition d'économies d'échelle et si parallèlement il y a abaissement des coûts de transport, alors s'enclenche un processus qui s'auto-alimentera et conduira à ce que la totalité de la population non rurale (et des activités, pas seulement industrielles) soit concentrée dans quelques régions.

La concentration dans des régions ou métropoles semble ainsi irréversible dès lors qu'un « accident historique » ou un « avantage » apparaît en un lieu donné.

b) Concentration des activités tertiaires

Au cours du temps, les villes se sont transformées (certaines sont devenues des "mégapoles" et d'autres sont restées de simples "bourgs"). L'analyse de leurs relations au sein d'un système urbain a mis en évidence l'existence d'une hiérarchie urbaine fondée principalement sur l'exercice d'activités de commerce, de services privés ou publics (Christaller 1933). Plus récemment l'analyse des villes françaises a conduit F. Damette (1995) à souligner la spécificité des fonctions exercées par certaines villes et leur caractère complémentaires. En même temps, leur développement semble lié au type d'activités exercées en particulier à l'importance des activités d'intermédiation. Il désigne ainsi les activités tertiaires liées aux activités productives et qui permettent leur développement : activités d'intermédiation financière, activités de marketing et de commercialisation, activités de transport et de logistique. Elles s'opposent, selon lui, aux activités de reproduction sociale simple (commerces, services aux particuliers, ...) ou élargie (santé, éducation, ...) qui sont plus fonction de l'importance de la ville et de sa place dans la hiérarchie tertiaire.

Ces activités d'intermédiation, en particulier les activités de service aux entreprises semblent maintenant être une des clefs du développement. Nombre de travaux sur la métropolisation (M. Bonneville, M.A. Buisson et alii, 1992) ont mis l'accent sur le rôle des services supérieurs dans la concurrence des villes internationales et plus généralement dans le processus de métropolisation (M. Bassand, 1997 ; M. Jouvaud, 1998). Une recherche antérieure réalisée sur les communes de plus de 10 000 habitants conduit également à abonder en ce sens (D. Mignot, 1992).

Les théories de la croissance permettent de rendre compte de la formation et de l'évolution de ce que l'on pourrait appeler la première forme de "tertiaire". Par ce terme nous entendons le tertiaire des activités résidentielles qui est directement lié à la satisfaction des besoins de la population totale de la ville en particulier des emplois existants dans les activités exportatrices.

⁹ p. 130

Ainsi dans la théorie de la base, la croissance est seulement expliquée par l'importance de l'emploi basique ou plus explicitement par le développement des industries d'exportation. Le tertiaire est une conséquence du développement, un attribut du développement mais non un atout. Les activités tertiaires se créeront donc aux lieux préexistants et caractérisés par une concentration de population et/ou d'activités industrielles.

La théorie de la croissance par étapes, exposée par Martin au Colloque International de Québec en 1968 (F. Martin, 1968) se veut une théorie de longue période de la croissance interne de la ville. Martin définit quatre types d'implantations (activités)¹⁰ et pose qu'il y a un pourcentage constant d'emploi tertiaire lié à la satisfaction des besoins de la population quelle que soit la taille de ville (égal à 40 %). Ces quatre types d'activités lui permettent de distinguer trois étapes dans le développement des villes, la première est la phase de développement d'activités spécialisées exportatrices, la deuxième étape est atteinte lorsque la ville attire des implantations liées aux activités déjà implantées ou attirées par les économies externes d'agglomération qui s'y sont constituées, la troisième étape est l'aboutissement des deux précédentes : l'apparition de déséconomies externes et de besoins nouveaux suscités par la grande agglomération, génèrent de nouvelles formes de services et d'équipements publics. Le développement de ce tertiaire spécifique est lié directement à la croissance de la ville à partir de son activité fondamentale.

Il semble cependant que Martin ait évolué par rapport au premier exposé de cette théorie puisque dans un article datant de 1976 (F. Martin, 1986) il écrit¹¹ : « *Peu importe la stratégie de développement économique qui sera éventuellement adoptée par les autorités provinciales, elles devront faire une place importante au secteur tertiaire* ». Il affirme même que "le tertiaire ayant crû beaucoup plus vite que les autres secteurs, c'est donc qu'il a un rythme de développement propre". Il met en évidence que les nouvelles sources de la croissance résident dans le tertiaire supérieur. Mais contrairement à Perroux le tertiaire moteur ne se propage pas par des effets techniques, mais plutôt par son rôle stratégique vis à vis de l'ensemble de l'activité économique.

Plus récemment de nombreuses études ont montré le rôle fondamental des services dans la croissance économique (outre le numéro spécial de la RERU intitulé « Services aux entreprises et métropoles urbaines » on peut citer notamment N. May, 1994 ; M. Jouvaud, 1997, 1998 ; J. Philippe et P.Y. Léo, 1997, 1998) et la plus forte concentration et diversité de ces derniers au niveau le plus élevé de la hiérarchie urbaine (M. Bonneville, M.A. Buisson et alii, 1992) et plus généralement un renforcement de cette hiérarchie urbaine (Damette, 1995).

Les services et plus particulièrement les services aux entreprises participent donc activement au phénomène de métropolisation, à la fois par leur concentration et leur diversification.

c) Une concentration sans fin ?

Il nous semble possible de dire avec Derycke, Huriot, Pumain (P.H. Derycke et alii, 1996) que l'« *on n'est pas à la veille d'un retournement complet de la tendance à la concentration urbaine* ». Les territoires "élus" de la métropolisation sont ceux qui présentent la plus forte concentration d'activités et qui sont d'ores et déjà les plus métropolisés. Ce sont les régions urbaines denses, fortement attractives, déjà bien desservies par les transports et qui connaîtront un renforcement des hiérarchies, des polarisations et des phénomènes de métropolisation (P.H. Derycke, 1993).

Un certain nombre de villes (moyennes) peuvent tirer leur épingle du jeu par un partenariat accru avec les métropoles ou par une plus grande synergie avec des villes de même niveau hiérarchique (R. Camagni, 1993).

¹⁰ Les 4 types d'activités distinguées sont : les activités exportatrices A qui sont au démarrage de la ville, les activités B attirées par les précédentes ou par les économies externes d'agglomération, les activités C qui sont spécifiques à la satisfaction des besoins de la grande ville et les activités D activités « résidentielles » qui satisfont les besoins de base de la population.

¹¹ F. MARTIN. pp. 123-124

Mais d'autres formes urbaines n'apparaissent-elles pas, comme le suggère notamment Lacour, comme des formes « *qui témoignent d'une évolution vers une multicentralité, une polynucléarité d'abord à dominante monofonctionnelle. De nombreux espaces, géographiquement éloignés du centre historique tendent, ensuite, à construire une véritable centralité polyfonctionnelle.* » ¹² (C. Lacour, 1996), c'est à dire les centres secondaires historiques, maintenant à une portée de minutes des centres historiques.

2.2.2. De nouvelles polarités

Les approches marxistes des années 70 s'appuyant sur l'analyse de la division spatiale urbaine ont bien montré que l'on ne pouvait s'intéresser à l'espace sans prendre en compte le mode de production et réciproquement. La production de l'espace, l'inscription spatiale de la division du travail et les liens avec les fonctions urbaines définissent ainsi des formes urbaines spécifiques. Déjà à l'époque la question des sous-systèmes urbains était présente (P. Dockès et alii, 1977), mais surtout abordée sous l'angle de l'autonomie fonctionnelle et/ou sociale, avec notamment un questionnement sur le seuil d'autonomie de tels sous-systèmes.

Plus récemment la question des formes urbaines de la métropolisation a été posée, notamment par Claude Lacour (1996), pour qui on a deux grands types de formes urbaines.

Le premier type reprend les formes urbaines de référence, avec la forme urbaine standard de l'économie urbaine : la ville monocentrique, polyfonctionnelle à haut niveau de spécialisation, et la forme monocentrique dérivée dans laquelle des centralités spécifiques secondaires peuvent apparaître. Ces approches sont basées sur une préférence pour le centre lieu du pouvoir, lieu du marché. Ces formes standards signifient également la spécialisation des espaces internes, les uns tirés vers le haut, les autres en déclin voire en marginalisation. La forme monocentrique dérivée, voit s'organiser d'autres centralités fonctionnelles sur de nouveaux espaces, des quartiers spécialisés. Cette forme peut se combiner avec le phénomène d'étalement urbain et de périurbanisation. Fujita propose différentes configurations d'équilibre possibles (monocentrique, homogène, hétérogène, duocentrique, tricentrique) compatibles avec l'hypothèse de base d'une préférence pour la centralité (M. Fujita, 1994).

Le second type, selon Lacour, correspond à la forme polynucléaire caractérisée par un polycentrisme mono-fonctionnel ou poly-fonctionnel. Le centre historique garde une influence forte et une aire d'attraction évidemment large pour des activités ou services rares ou de luxe. Mais, de nouveaux espaces se développent et se diversifient. Ces formes polycentriques ne sont pas exclusives par ailleurs de la constitution d'espaces en voie de marginalisation ou de paupérisation aussi bien centraux, péricentraux que périurbains. Ici chaque centre cherche à devenir polyfonctionnel. L'agglomération urbaine est alors caractérisée par un ensemble de lieux de centralité « *ensembles intégrés d'activités et de services.* ». Il y a donc transformation de l'organisation intra-urbaine des villes avec une remise en cause des relations centre-périphérie et l'émergence de pôles périphériques (pôles d'emplois et d'activités qualifiées), « *pôles qui peuvent constituer des nouveaux centres, voire se substituer aux centres classiques* » (N. May, 1994). Cette délocalisation au sein des villes, vers des « *edges cities* », concerne également des activités de services, par nature centrales (Ch. Alvergne et W. Coffey, 1997). Il y a ainsi continuité avec la délocalisation de l'industrie et l'étalement urbain des ménages, mais il y a un fait nouveau qui réside dans l'attraction même de certains espaces périphériques et c'est ce qui conduit à de nouvelles formes urbaines.

Si on peut effectivement soutenir l'idée d'un affaiblissement du fonctionnement intra-urbain en termes de centre périphérie (N. May, 1994), se traduit-il pour autant par la constitution ou le renforcement de véritables pôles secondaires ? En d'autres termes, les pôles « dits » émergents sont-ils tous réellement des pôles ? L'analyse effectuée au sein de la « grande » agglomération parisienne montre qu'il y a une polarisation sélective au sens où le taux d'encadrement ou la part

¹² p. 279

de cadres augmente là où les pôles (secondaires ou spécialisés) concurrencent Paris, sur les tâches les plus « nobles » (P. Beckouche, E. Vire, 1998). « *Les services supérieurs aux entreprises et les activités technologiques constituent notamment le fondement des spécialisations métropolitaines et exercent un effet polarisateur* » (M. Catin, 1995).

Les techniques de communication, y compris les plus nouvelles, s'inscrivent dans et participent à ce processus de « *concentration-diffusion-différenciation spatiales* »¹³ (H. Bakis, 1988, G. Claisse, 1997). Les innovations dans les techniques et les pratiques de communication des salariés contribuent à la polarisation de l'espace dans une économie de plus en plus globalisée (F. Moatty, 1998). Si l'impact direct des NTIC sur l'espace est difficilement mesurable, la disposition ou non d'un accès est discriminante et tend à favoriser au moins dans un premier temps les espaces déjà les plus développés car équipés (M. Savy, 1995), même si la généralisation de l'accès tend à faire disparaître l'effet discriminant initial. Au delà du simple accès ce sont les services et produits liés qui seront des atouts, et on retrouve là les technopôles ou sites déjà les plus développés (A. Rallet, 1995).

La concentration d'activités nobles en des pôles périphériques semble donc être une caractéristique des pôles émergents. Il nous semble toutefois nécessaire de distinguer d'un côté des pôles d'emploi et de l'autre des pôles ou centres secondaires. Pour les premiers (par exemple technopôles, ...) la concentration des activités « nobles » peut se faire en des lieux de moindre attraction pour la localisation des ménages. On a alors des pôles d'emploi, qui certes modifient la répartition des activités au sein des métropoles mais ne remettent pas fondamentalement en cause le poids décisionnel et économique du centre.

Par contre, dès lors que la concentration des activités « nobles » se fait en des lieux qui sont ou deviennent attractifs pour les ménages et d'autres activités banales, on peut s'interroger sur le fait de savoir s'il n'y a pas constitution de véritables noyaux secondaires, qui de fait concurrencent le centre historique de la métropole et s'articulent avec celui-ci et avec les autres centres secondaires.

Tous les pôles émergents n'ont pas vocation à devenir des pôles secondaires. Tous les anciens pôles secondaires (poids de l'histoire) ne sont pas attractifs pour les activités « nobles ». La question n'est donc plus seulement de savoir s'il y a émergence ou non de pôles périphériques, mais également d'identifier la nature de ces pôles. C'est ce que nous avons essayé de faire sur l'agglomération lyonnaise, où une analyse rétrospective des localisations des activités et notamment des plus récentes suggère l'émergence de nouveaux pôles d'emplois.

3. LA PROBLEMATIQUE

A partir de ces bases d'analyse du contexte actuel et de ce que l'approche théorique nous permet de poser comme grille d'interprétation, nous avons développé notre réflexion en l'appuyant sur un certain nombre d'hypothèses de travail.

3.1. Les hypothèses

1. Toutes les entreprises localisées dans l'aire d'attraction de la grande métropole bénéficient des économies d'agglomération de la grande ville qu'elles soient situées au sein même de l'agglomération ou dans une ville moyenne ou petite plus éloignée. Cette aire d'attraction est définie comme le territoire sur lequel se réalise une adéquation entre les emplois et la population active résidente.

Les villes moyennes d'une certaine taille peuvent également offrir des économies d'agglomération spécifiques qui se situent à un niveau bien inférieur mais peuvent être complémentaires de celles offertes par l'agglomération lyonnaise.

¹³ G. Claisse, p. 93

2. Pour une activité donnée, le choix de localisation est un arbitrage entre le coût global de localisation et l'accessibilité permise par cette localisation. Au cours du temps ces avantages évoluent et les entreprises par leurs choix de nouvelles localisations ou de délocalisations traduisent l'importance qu'elles accordent à certaines caractéristiques des sites, compte-tenu de l'ensemble des contraintes auxquelles elles sont par ailleurs soumises. Une analyse comparative dans le temps des localisations d'activités fait apparaître les nouvelles zones retenues par les entreprises pour leurs localisations. Une segmentation des activités en grands secteurs montre les différences de stratégies d'un secteur d'activité à un autre.

3. Les stratégies de localisation des entreprises sont guidées soit par la recherche de la proximité du marché de consommation (activités résidentielles) c'est-à-dire par la localisation de la population et par les lieux d'habitat, soit par la nécessité de trouver des lieux adéquats pour une bonne articulation avec le tissu productif et ceci que ces activités appartiennent à des secteurs industriels ou à des services aux entreprises. Les stratégies de localisation de ces entreprises fondamentales obéissent à un certain nombre de déterminants moins évidents et une analyse spécifique devrait les mettre en évidence.

4. L'apparition de nouvelles zones de concentration d'activités est impulsée par les entreprises les plus dynamiques qui, soit se créent, soit se délocalisent sur de nouveaux espaces, parce qu'elles ont besoin d'étendre leurs activités. Ces entreprises dynamiques sont à privilégier dans l'analyse de la constitution de nouvelles polarités ou de nouvelles centralités.

5. Les collectivités territoriales peuvent également tenter d'orienter les localisations d'entreprises par leurs politiques d'équipement, d'aménagement, par les politiques fiscales ou par leur encouragement au développement économique. La prise en compte de ces politiques et l'analyse de leurs conséquences sur le comportement des entreprises concernées devrait permettre d'apprécier l'intérêt respectif des différents outils d'intervention publique susceptibles d'agir sur ces localisations et à terme sur l'organisation des déplacements.

3.2. Le déroulement de la recherche

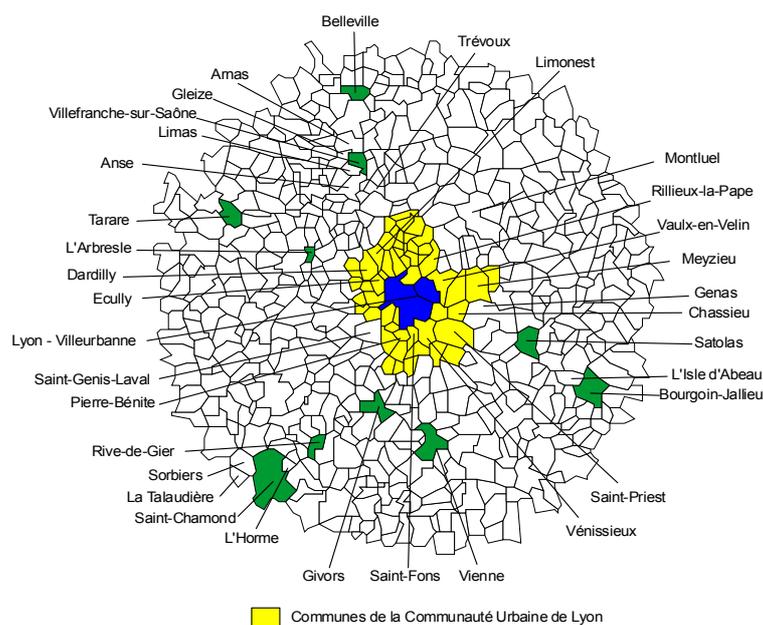
3.2.1. La zone d'étude

Pour répondre aux objectifs décrits ci-dessus, la recherche s'est focalisée sur le territoire de l'agglomération lyonnaise. La zone retenue pour l'étude est celle dans le cadre de laquelle il y a une adéquation entre la population active et les emplois soit une zone de 45 km autour de Lyon. Il y figure, outre l'agglomération lyonnaise, des pôles secondaires comme Saint-Chamond, Givors, Vienne, Bourgoin, Villefranche et de nombreux petits centres comme Villards les Dombes, Tarare, L'Arbresle ...

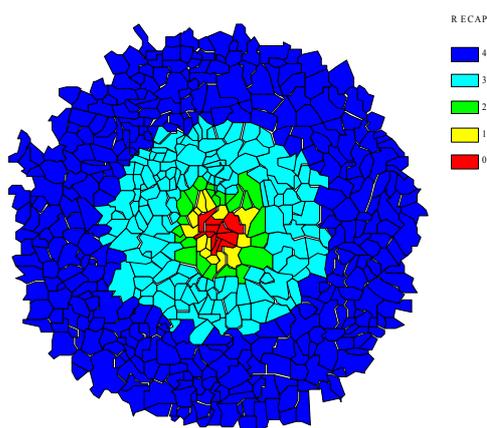
Ce périmètre volontairement large, ne prend pas en compte cependant l'ensemble du territoire de la Région Urbaine de Lyon qui dépasse cette zone d'influence et doit faire l'objet prochainement d'une Directive Territoriale d'Aménagement. Le territoire de la Communauté urbaine de Lyon ou Grand Lyon avec ses 55 communes en forme le centre. Il structure autour de lui l'espace d'agglomération, mais il introduit des avantages et des contraintes spécifiques (Versement Transport par exemple). Le Schéma Directeur de l'agglomération a été élaboré sur un territoire légèrement plus étendu que celui du Grand Lyon. Il doit prévoir les zones d'extension de l'agglomération.

Le périmètre des 45 km permet de s'affranchir de ces différents découpages institutionnels ; il est suffisamment large pour que l'on puisse appréhender les modifications territoriales qui sont susceptibles de se produire dans le temps avec l'extension de la grande ville.

Carte 1.6. : Le territoire institutionnel



Carte 1.7. : Les couronnes de la zone d'étude



RECAP

Pour l'étude on a segmenté le périmètre en cinq grandes zones ou couronnes, en reprenant la distinction déjà utilisée dans des travaux antérieurs du LET (E. Tabourin, O. Andan, J.L. Routhier 1995) à savoir .

0 = Le centre : Lyon et Villeurbanne
 1° couronne = les communes qui jouxtent le centre
 2° couronne = les communes qui jouxtent la première couronne,
 3° couronne = le reste des communes situées à l'intérieur d'une zone de 25 km autour de Lyon
 4° couronne = la zone de 25 à 45 km.

3.2.2. Les deux grandes phases de la recherche

a) Une analyse générale des localisations des établissements et de l'évolution de leurs localisations dans le temps.

Elle s'attache aux évolutions sectorielles les plus importantes depuis 15 ans et montre comment celles-ci s'accompagnent d'une évolution dans les localisations des établissements sur le territoire pris en compte. Elle s'efforce aussi d'éclairer l'impact des modifications organisationnelles des firmes sur les localisations et délocalisations d'établissements.

Cette première partie de la démarche s'appuie sur des traitements de données. Pour les besoins de cette étude on a eu recours aux données fournies par l'INSEE : recensements de la population de 1975, 1982 et 1990 et fichiers SIRENE aux trois dates de 1982, 1990 et début 1996.

L'objet de la recherche est également de vérifier de façon globale et dans la mesure du possible les hypothèses théoriques initialement posées et en particulier : le phénomène de

concentration des activités sur l'agglomération, le rôle dans cette évolution de l'accessibilité et du prix du foncier, l'émergence ou non de nouvelles polarités périphériques.

b) Une enquête auprès d'un échantillon significatif de 153 entreprises

L'analyse des données issues des fichiers SIRENE ne pouvant nous renseigner suffisamment sur les déterminants des stratégies de localisation des entreprises, il était indispensable de procéder également à une enquête de terrain.

La sélection des communes et des établissements retenus pour l'enquête a donné lieu à un important travail de réflexion et d'analyse afin de cibler les établissements et les localisations les plus pertinents par rapport à l'objet de la recherche.

La constitution de la grille d'entretien, l'enquête elle-même, puis le codage et le traitement des informations obtenues ont représenté une autre phase du travail qui permet de cerner les principaux facteurs expliquant les localisations des entreprises. Au-delà il était nécessaire d'identifier les logiques spécifiques à certains secteurs et également d'étudier s'il pouvait apparaître des logiques spécifiques selon les types de zones concernées en particulier en distinguant des pôles secondaires et des zones plus proches du centre même de Lyon. L'éclairage est ici complété par l'analyse des caractéristiques économiques et des politiques locales conduites sur ces différents territoires.

Il sera alors possible d'apporter quelques réponses aux interrogations initiales et d'éclairer les choix des décideurs publics.

3.3. Présentation du rapport

Le rapport reprendra ces deux phases de l'étude en deux parties distinctes, les aspects méthodologiques feront, dans toute la mesure du possible, l'objet de renvois en annexe, afin de faciliter la lecture du document. Il a été jugé préférable de faire figurer dans ce rapport de façon relativement détaillée la plupart des résultats issus des traitements statistiques de la première phase. Le plus souvent possible on a eu recours à la cartographie¹⁴ ou à des schémas de représentation afin de faciliter la lecture, reportant en annexe les résultats détaillés.

Le plan est donc le suivant :

Dans une première partie est présenté le tissu économique de la région lyonnaise et son évolution à partir d'une analyse basée principalement sur la localisation des établissements. Cette analyse est à la fois sectorielle, spatiale et temporelle. Elle permet d'identifier les principales tendances de l'évolution des localisations des entreprises sur le territoire étudié. Elle est complétée par une étude de l'impact sur le territoire de l'évolution organisationnelle des firmes. Dans un système économique en pleine restructuration, les reconfigurations des entreprises se traduisent-elles par des stratégies de localisation ou de relocalisation spécifiques ? Enfin à partir de cette analyse générale il est possible d'avancer quelques éléments de réponses par rapport aux questions initialement posées et d'exposer les bases à partir desquelles un approfondissement par enquête semble nécessaire.

Dans une seconde partie sont présentées, à partir de l'enquête, les stratégies de localisation des entreprises. L'enquête elle-même et ses principaux résultats sont analysés, ensuite ces résultats sont plus précisément étudiés par secteurs en tenant compte aussi bien des stratégies de localisation que des stratégies de délocalisation, puis pour les différents pôles de la zone d'étude.

¹⁴ Les remarques de nos collègues géographes nous ont conduit à modifier certaines représentations cartographiques apportant ainsi une lecture plus conforme à la réalité. Qu'ils en soient ici remerciés.

PARTIE I

**LE TISSU ECONOMIQUE DE LA REGION LYONNAISE
ET SON EVOLUTION**

CHAPITRE 2

LA REPARTITION DES ACTIVITES ECONOMIQUES

L'analyse est centrée sur le périmètre de 45 km autour de Lyon et concerne les établissements aux trois dates 1996, 1990 et 1982. Elle présente les localisations des établissements globalement et par grands secteurs d'activités en s'attachant à préciser les principales mutations enregistrées.

1. PRESENTATION GLOBALE DES ETABLISSEMENTS ET DE LEURS LOCALISATIONS SUR LE PERIMETRE DES 45 KM

Cette présentation rapide concerne tout autant les caractéristiques globales des établissements (effectif, taille,...) que leur répartition sur la zone étudiée.

1.1. La base de données

L'évolution des localisations dans le temps est faite sur la base d'une comparaison des établissements par commune aux trois dates de 1982, 1990 et 1996 (premier trimestre 1996) à partir de la base de données INSEE dénommée SIRENE. La zone d'étude concerne les communes situées dans le périmètre de 45 kilomètres autour de Lyon, présentée dans le Chapitre 1.

La principale difficulté vient du changement de nomenclature des activités début 1993. Aussi pour comparer les fichiers entre 1982 et 1990 basés sur la NAP600 d'une part, et le fichier 1996 basé sur la NAF700 d'autre part, il a fallu procéder à des regroupements en grands types d'activités. On a retenu dix classes pour lesquelles les correspondances NAP/NAF sont les suivantes. L'annexe 2.1 précise les difficultés liées à la comparaison de ces trois fichiers et les difficultés d'analyse qui en résultent.

Tableau 2.1 : Correspondance NAP / NAF

AC	Types d'activités	NAP 15	NAP 40	NAP	NAF 17	NAF
1	Agriculture, pêche	01	01	- Agriculture, sylviculture, pêche	A, B	- Agriculture, chasse, sylviculture - Pêche, aquaculture
2	Industries	02 à 06	02 à 23	- Industries agricoles et alimentaires - Energie - Industries des biens intermédiaires - Industries des biens d'équipement - Industries des biens de consommation	C, D, E	- Industries extractives - Industries manufacturières - Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau
3	Construction	07	24	- Bâtiment, génie civil et agricole	F	- Construction
4	Commerce, réparations automobile	08 (10)	25 à 28 29	- Commerce - Réparation et commerce de l'automobile	G	- Commerce ; réparations automobile et d'articles domestiques
5	Hôtels et restaurants	(10)	30	- Hôtels, cafés et restaurants	H	- Hôtels et restaurants
6	Transports et communications	09	31 32	- Transports et télécommunications	I	- Transports et communications
7	Activités financières et assurances	12 13	36 37	- Services d'assurances - Services des organismes financiers	J	- Activités financières
8	Immobilier, location et services marchands aux entreprises	(10) 11	33 35	- Services marchands aux entreprises - Locations immobilières	K	- Immobilier, locations et services aux entreprises
9	Services aux particuliers, santé, services collectifs	(10)	34	- Services marchands aux particuliers	N, O, P	- Santé et action sociale - Services collectifs, sociaux et personnels - Services domestiques
10	Administration publique et Education, divers services non marchands	14 99 *	38 99 *	- Services non marchands - divers	L, M, Q	- Administration publique - Education - Activités extra-territoriales

* (et pour 1982 quelques établissements codés en 96 divers)

Pour tester la pertinence de ces correspondances, une comparaison portant sur les établissements communs aux fichiers de 1990 et 1996 a été effectuée. Pour les établissements de un salarié et plus, celle-ci concerne 28 164 établissements sur les 67 720 existant en 1996 dans le périmètre des 45 kilomètres autour de Lyon. Elle donne lieu au tableau 2.2.

Ce tableau montre que la comparaison des types entre les deux dates est possible et soumise à des erreurs d'appréciations relativement faibles. Cependant dans deux domaines, elles apparaissent non négligeables :

- les activités financières (AC7) de 1990 sont en partie éclatées en 1996 entre activités financières et services aux entreprises.
- les services marchands aux particuliers et les services non marchands ne peuvent être directement comparés .

Dans ces deux cas et selon le degré de précision de l'analyse, il pourra être nécessaire de travailler sur le regroupement des types correspondants.

Tableau 2.2 : Correspondance NAP/NAF pour les établissements existant en 1990 et 1996, dont l'effectif 1996 est supérieur ou égal à 1

	AC90-1	AC90-2	AC90-3	AC90-4	AC90-5	AC90-6	AC90-7	AC90-8	AC90-9	AC90-10	total	% en ligne *
AC96-1	256	1	71	1		1					330	78 %
AC96-2	16	4044	31	296	7	2		99	23	1	4519	89 %
AC96-3	2	52	2906	22		2		18	9	1	3012	96 %
AC96-4	7	209	25	6723	9	10	1	50	85		7119	94 %
AC96-5	1	3	2	28	1844			11	3	5	1897	97 %
AC96-6		30	4	13	4	754		12	7	10	834	90 %
AC96-7		3		1	1	1	648	270	1	2	927	70 %
AC96-8	2	114	18	60	6	22	5	2802	213	38	3280	85 %
AC96-9		16	2	11	59	5		118	3338	1352	4901	68 %
AC96-10		1						271	4	1069	1345	79 %
total	284	4473	3059	7155	1930	797	654	3651	3683	2478	28164	
% en colonne *	90 %	90 %	95 %	94 %	96 %	95 %	99 %	77 %	91 %	43 %		

* Les % en ligne et en colonne reflètent le poids en ligne et en colonne de l'effectif figurant sur la diagonale.

1.2. Evolution du nombre d'établissements entre 1982-1990 et 1996¹

En 1996 on dénombre 124.111 établissements sur la zone. L'évolution depuis 1982 est la suivante :

Tableau 2.3 : Evolution du nombre total d'établissements sur la zone d'étude :

Années	Nombre d'établissements
1982	110 119
1990	129 702
1996	124 111

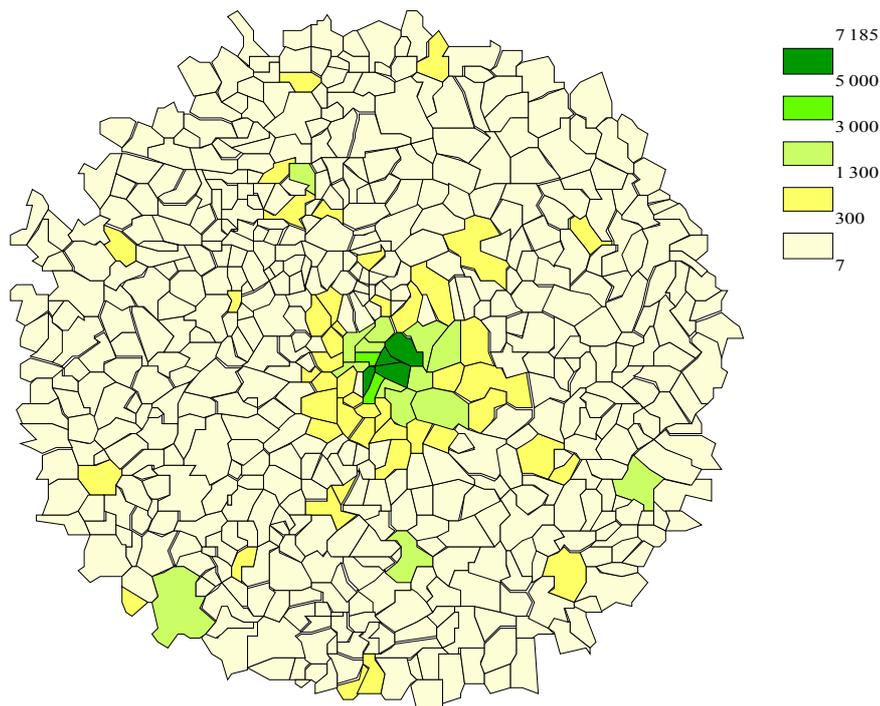
Ces établissements représentent globalement un effectif en baisse de 4,5% par rapport à l'effectif de 1990. En effet, à partir de 1990 la crise économique et le chômage ont fortement frappé la région Rhône-Alpes et se traduisent par un certain tassement sur la période 1990-96. Par contre la période 1982-1990 est une période de forte croissance (sur la période : +17%), qui correspond à un dynamisme économique régional plus important que la moyenne française. De ce fait la situation globale est en croissance de près de 13 % sur la période 1982-96.

L'origine des établissements présents en 1996 est la suivante : 60% sont des créations pures, 14 % des réinstallations après transfert et 10% des achats.

Le fichier ne permet de connaître que l'origine des établissements analysés à la date d'obtention du fichier et ignore toutes les entreprises créées et disparues. Ce n'est qu'en comparant les stocks aux différentes dates que l'on peut apprécier la croissance, ou le déclin du nombre d'établissements.

La carte 2.1 permet de visualiser la répartition des établissements sur la zone d'étude.

¹ cf. Annexe A.2.2, Tableau A.2.6

Carte 2.1 : La localisation de tous les établissements en 1996

1.3. Etablissements et entreprises

Ces établissements relèvent selon les cas d'entreprises mono ou pluri-établissements qui se répartissent ainsi en 1996 :

- 99.325 entreprises mono établissements situées sur le territoire des 45 km. Ces entreprises sont les plus nombreuses et représentent 90 % de notre échantillon ; elles n'ont cependant que 80% des établissements.
- 12.000 firmes multi-établissements qui regroupent un nombre variable d'établissements. Parmi celles-ci plus du tiers (4 290) sont des firmes ayant tous leurs établissements sur le territoire de notre zone. On peut faire l'hypothèse que pour la plupart ce sont des firmes locales, ayant leur siège social dans la zone.
- Les 7.710 autres firmes multi-établissements ont un nombre variable d'établissements sur notre zone d'étude. On peut souligner cependant que 6.300 de ces firmes n'ont qu'un seul établissement sur notre zone. Et que par conséquent 1.410 firmes ont sur notre zone 7.817 établissements.

Certains de ces établissements relèvent de sièges sociaux extérieurs. Par ailleurs les établissements situés dans la zone d'étude ne représentent qu'une partie de l'activité de ces firmes multi-établissements qui au total ont 128.086 établissements sur le territoire français.

Tableau 2.4 : Les entreprises et leurs établissements

Types d'entreprises	Total des entreprises	Entreprises ayant tous leurs établissements dans la zone		Entreprises n'ayant pas tous leurs établissements dans la zone		Total des établissements
		Total des entreprises	Total des établissements	Total des entreprises	Total des établissements	
Firmes Mono-établissements	99 325	99 325	99 325	0	0	99 325
Firmes multi-établissements	12 000	4 290	10 669		14 117	24 786
2 établissements	6 315	3 455	6 910	2 860	2 860	9 770
3 établissements	1 696	535	1 605	1 161	1 386	2 991
4-5 établissements	1 214	177	761	1 037	1 319	2 080
Plus de 5 établissements	2 775	123	1 393	2 652	8 552	9 945
Total	111 325	103 615	109 994	7 710	14 117	124 111

Si l'on analyse le nombre d'établissements par entreprise présente sur la zone on a alors la répartition figurant au tableau suivant :

Tableau 2.5 : Entreprises classées selon le nombre de leurs établissements présents sur la zone

Entreprises ayant sur la zone un nombre d'établissements de :	Nombre d'entreprises	Nombre total d'établissements que ces entreprises ont sur la zone
1 établissement	105 621	105 621
2 établissements	4 241	8 482
3 établissements	746	2 238
4 et 5 établissements	379	1 632
6 à 9 établissements	180	1 266
10 à 19 établissements	94	1 235
20 à 49 établissements	45	1 261
50 à 99 établissements	12	842
Plus de 100 établissements	7	1 534
Total	111 325	124 111

Cette évolution sera présentée en analysant successivement les établissements par taille, par type d'activité, par zone géographique et par type de locaux.

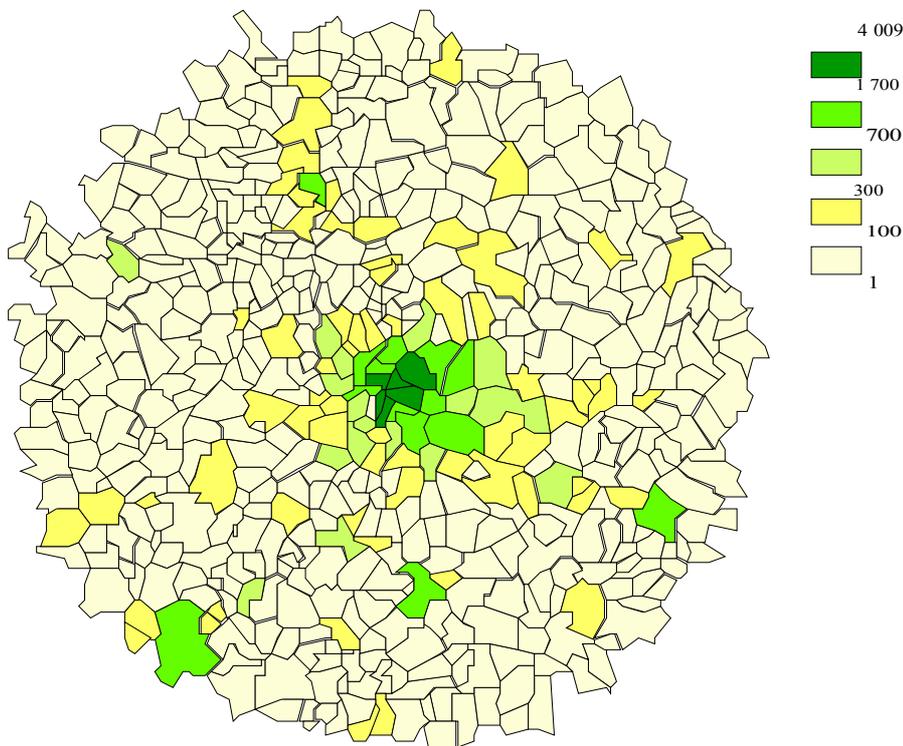
1.4. Evolution de l'effectif des établissements par taille

Les établissements qui n'ont aucun salarié représentent près de la moitié des établissements. Leur effectif, après avoir progressé de 1982 à 1990 est redescendu en 1996 à un niveau inférieur à celui de 1982. Leur part dans le total des établissements diminue sur la période.

Ces établissements n'ayant aucun salarié n'ont vraisemblablement pas les mêmes problèmes de localisation que des établissements de taille plus importante. En effet ces travailleurs indépendants localisent bien souvent, leur activité à leur domicile. On s'intéressera donc plus particulièrement aux établissements comportant un salarié ou plus. Leur répartition sur le territoire d'étude est indiquée sur la carte 2.2.

Tableau 2.6 : Répartition des établissements par taille

Taille d'établissement	1982	1990	1996	% en 1982	% en 1996
0 ou inconnu	(61.213)	(70.254)	(60.336)		
1 et 2 salarié	23.965	28.296	30.651	49,0	48,1
3 à 5 salariés	9.945	13.802	14.382	20,3	22,6
6 à 9 salariés	5.661	6.844	7.726	11,6	12,1
10 à 19 salariés	4.104	5.073	5.304	8,4	8,3
20 à 49	3.237	3.446	3.678	6,6	5,8
50 à 99	1.076	1.097	1.128	2,2	1,8
100 à 199	493	489	527	1,0	0,8
200 à 499	282	286	27	0,6	0,4
500 à 999	98	94	72	0,2	0,1
1000 à 1999	26	14	24	0,1	0
Plus de 2000	19	7	8	0	0
Total 1 et plus .	48.906	59.448	63.775	100	100
Total général	110.119	129.702	124.111		

Carte 2.2 : La localisation des établissements ayant 1 salarié et plus en 1996

L'évolution de l'effectif de ces établissements est indiquée au tableau 2.7. En 14 ans elle atteint 30 %.

Tableau 2.7 : Evolution de l'effectif des établissements de 1 salarié et plus

Taille d'établissement	1982	1990	1996	Indice 1996 base 100=1982	% en 1996
1 à 20 salariés	43.675	54.015	58.063	133	91%
20 à 200 salariés	4.806	5.032	5.333	111	8,4%
Plus de 200 salariés	425	401	379	89	0,6%
TOTAL	48.906	59.448	63.775	130	100

Il faut souligner l'importance exceptionnelle des très petits établissements de 1 à 20 salariés quant à leur nombre. Plus de 90 % de l'effectif total est dans cette catégorie qui, par ailleurs, connaît globalement la plus forte croissance. La tranche des 20 à 200 salariés représente moins de 10 % de l'effectif et une croissance bien inférieure sur la période. Il est vrai que ce petit nombre d'établissements concentre un effectif salarié sans doute supérieur à celui de la tranche précédente. Enfin les établissements de grande taille, plus de 200 salariés sont très peu nombreux : 380 en 1996, et globalement leur nombre est en déclin sur la période considérée. Cependant ils regroupent un nombre important de salariés.

Cette évolution conforme à celle habituellement retracée pour la France, laisse entières certaines questions auxquelles la comparaison des fichiers ne permet de répondre que partiellement : dans quelle mesure ces gros établissements ont-ils été éclatés en plusieurs établissements de plus petite taille et ceci a-t-il donné lieu à de nouvelles localisations ? La comparaison des entreprises qui demeurent présentes à deux dates successives nous permettra de donner ultérieurement une première réponse à ces questions.

1.5. Evolution des établissements par activités

Il a semblé intéressant de la présenter pour les établissements qui ne comptent que un salarié ou plus en indiquant l'importance de ces établissements de plus de un salarié par rapport à l'ensemble des établissements dans chaque activité en 1996.

Tableau 2.8 : Nombre d'établissements de 1 salarié et plus en 1982, 1990 et 1996 par activité

Activités	1982	1990	1996	% 1982	% 1996	% 1 salarié et plus en 1996
<i>Agriculture et pêche</i>	248	372	577	0,5	0,9	5,8
<i>Industries</i>	8.819	10.067	9.505	18,0	14,9	71,4
<i>Construction</i>	6.395	6.966	6.688	13,1	10,5	56,4
<i>Commerces</i>	14.273	16.291	16.286	29,2	25,5	55,6
<i>Hôtel</i>	3.005	3.910	4.391	6,1	6,9	60,3
<i>Transports-communic.</i>	1.450	1.916	2.225	3,0	3,5	47,5
<i>Activ. Fin. Assurance.</i>	.857	1.084	2.158	1,8	3,4	62,1
<i>Immobilier + SRE</i>	6.111	9.363	10.357	12,5	16,2	55,0
<i>Services aux particuliers</i>	4.894	6.251	9.499	10,0	14,9	47,2
<i>Administration.</i>	2.854	3.228	2.089	5,4	3,3	38,7
<i>Services Collectifs</i>						
TOTAL des >1 salarié	48.906	59.448	63.775	100	100	51,4

L'agriculture apparaît d'emblée comme n'étant pas significative, elle comprend beaucoup d'exploitants individuels. Ensuite l'administration et les services collectifs comportent un nombre important de ces établissements sans salarié, mais cette catégorie regroupe des établissements de taille inconnue, difficiles à dénombrer et n'est donc pas totalement significative. Par contre, dans l'industrie, les activités financières et l'assurance, l'hôtellerie-restauration, plus de 60% des établissements ont un salarié ou plus, tandis que la construction, les commerces, les services aux particuliers ont environ 55% de leurs établissements qui ont un salarié ou plus.

L'analyse de l'évolution des activités pour ces établissements de un salarié et plus, malgré des problèmes de compatibilité des nomenclatures montre les grandes tendances : un déclin des activités industrielles et de la construction depuis 1990 en valeur absolue et, par rapport à 1982, en valeur relative. En revanche, les activités tertiaires, en particulier le secteur banques et assurances, l'immobilier et les services rendus aux entreprises ainsi que les services rendus aux particuliers progressent sensiblement sur la période. On reprendra plus loin l'analyse plus détaillée de ces différentes activités.

1.6. La localisation géographique

Les effectifs d'établissement progressent sur chacune des zones géographiques identifiées. Sur le centre : Lyon et Villeurbanne, on assiste à une progression de 82 à 90, mais à un léger déclin de 1990 à 1996. La première couronne enregistre une progression assez forte de 82 à 90 (+30%) mais un certain tassement depuis 1990 (+8%). La seconde couronne et le reste des communes situées dans la zone des 25 km est la partie de l'agglomération sur laquelle s'est produite la plus forte localisation d'établissements (+65%). Ceci représente 43% des nouveaux établissements de 1 salarié et plus.

Tableau 2.9 : Localisation des établissements de 1 salarié et plus par couronne géographique

	Total 1982	Total 1990	Total 1996	Taux de croissance		
				de 82 à 96	de 82 à 90	de 90 à 96
Lyon + Villeurbanne	21.216	24.300	23.723	11,82	14,54	-2,37
1ère couronne	5.203	6.783	7.326	40,80	30,37	8,01
2 ^{ème} couronne	3.981	5.730	6.537	64,20	43,93	14,08
Reste zone 25 km	6.016	8.205	9.964	65,63	36,39	21,44
25 à 45 km	12.490	14.430	16.225	29,90	15,53	12,44
Total	48.906	59.448	63.775	30,40	21,56	7,28

On notera également que de 1990 à 1996, la croissance la plus forte a été enregistrée sur la zone située entre la deuxième couronne et la limite des 25 km, alors que, dans la période précédente, c'était le fait de la deuxième couronne de l'agglomération lyonnaise.

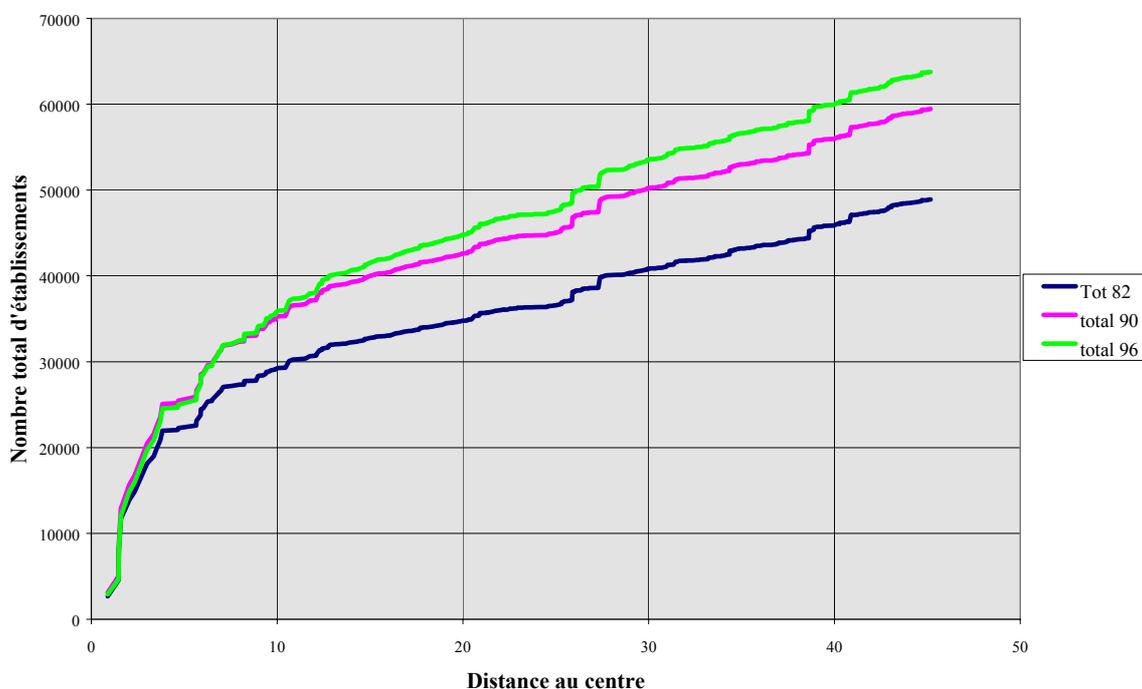
Tableau 2.10 : Répartition des établissements de 1 salarié et plus par couronne géographique

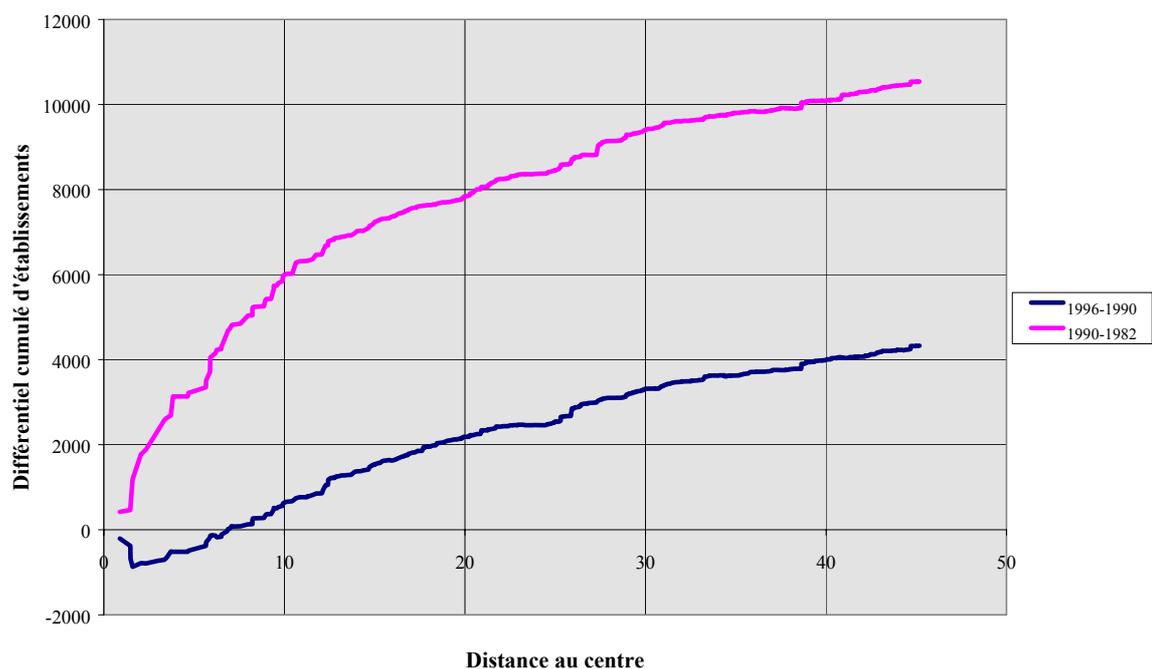
Répartition en %	1982	1990	1996
Lyon + Villeurbanne	43,4	40,9	37,2
1ère couronne	10,6	11,4	11,5
2 ^{ème} couronne	8,1	9,6	10,3
Reste zone 25 km	12,3	13,8	15,6
25 à 45 km	25,6	24,3	25,4

La répartition en pourcentage souligne bien le déclin des établissements dans la partie centrale et leur croissance sur la première couronne jusqu'en 1990 seulement, sur la seconde couronne et le reste de la zone des 25 km de façon constante sur toute la période étudiée.

L'illustration 2.1 présente la répartition cumulée du total des établissements aux trois dates. On constate que le décalage entre les effectifs de 1982 et ceux de 1990 se fait à partir d'une distance d'environ 5 km, tandis que le décalage entre la courbe de 1990 et celle de 1996 se fait à partir d'une distance de près de 12 km. En outre la seconde partie du graphique met en évidence que sur la période 1982-1990, on a eu un différentiel positif de localisation quelle que soit la distance au centre, alors que de 1990 à 1996, ce différentiel est négatif pour la partie centrale et jusqu'à une distance de près de 8 km. L'extension des localisations vers la périphérie apparaît clairement ; elle cache d'ailleurs des mouvements bien plus nombreux et complexes avec des fermetures et des reprises, des disparitions et des créations sur la totalité de ce territoire.

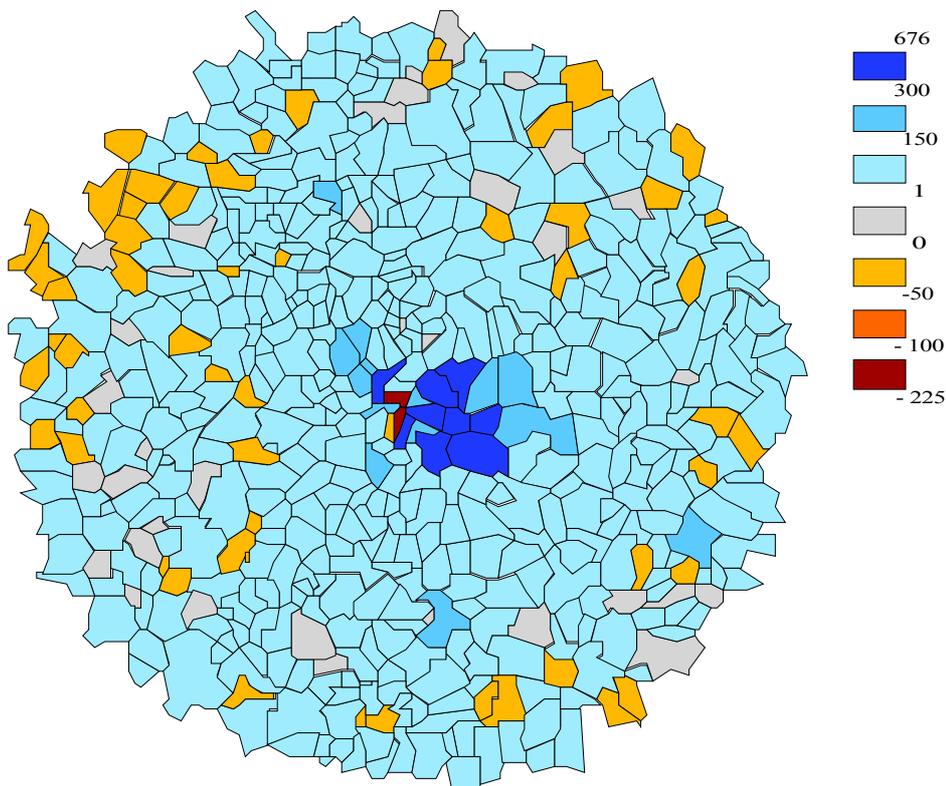
Graphique 2.1 : Répartition cumulée de l'effectif des établissements en 1982,1990 et 1996 des établissements de 1 salarié et plus



Graphique 2.2 : Différence de la répartition cumulée des établissements de 1 salarié et plus

Les cartes suivantes permettent de visualiser l'évolution des localisations de ces établissements entre 1982, 1990 et 1996.

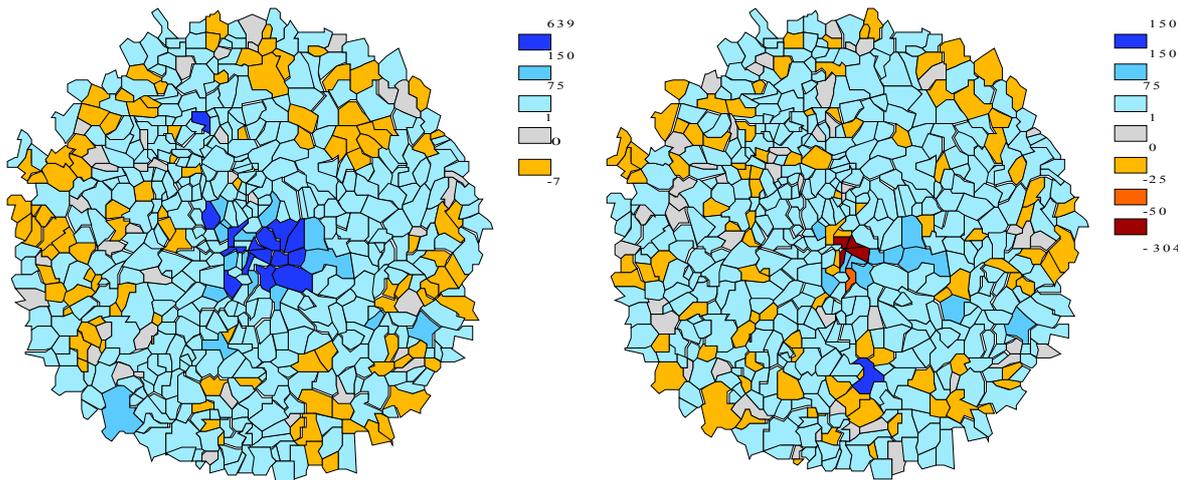
Carte 2.3 : Les nouveaux établissements de 1 salarié et plus entre 1982 et 1996



Carte 2.4 : Les nouveaux établissements de 1 salarié et plus

entre 1982 et 1990

entre 1990 et 1996



1.7. Le statut juridique des entreprises auxquelles appartiennent les établissements

Tableau 2.11 : Répartition des établissements à partir des catégories juridiques des entreprises (en %)

Statut juridique	Tous établissements en %	Etablissements un salarié et plus
Artisans et commerçant	28,7	20,2
Exploitants agricoles	6,0	0,2
Professions libérales	12,0	5,0
SARL	24,1	36,0
Sociétés anonymes	13,0	21,3
Administrations, collectivités territoriales	3,7	1,4
Associations	4,3	8,3
Autres	8,2	7,7

La catégorie juridique reflète bien l'activité des établissements. Elle est très variable selon les secteurs d'activité. Dans l'industrie ce sont les SA et SARL qui prédominent excepté dans l'industrie manufacturière où 60% des structures sont artisanales. Dans le commerce 41% ont une structure artisanale et presque 50 % en SARL et SA. Dans la construction, 63,3% sont des artisans et 33,7% des sociétés à responsabilité limitée ou sociétés anonymes. Dans les transports, il existe également beaucoup de petites structures 44,7% (ce sont principalement des chauffeurs de taxis) et 41 % sous forme d'entreprises.

Dans l'immobilier, les services aux entreprises, 10% sont commerçants artisans, 20% en professions libérales et presque 54 % sous forme de sociétés et l'on voit apparaître les sociétés civiles (5,8%). Dans le secteur de la santé, 77% sont des professions libérales, il y a très peu de SA ou SARL (1,8%), mais 5,9% sont des établissements publics administratif ou des personnes morales de droit public et plus de 10% sont des associations loi 1901. Ce phénomène des associations loi 1901 apparaît de façon encore plus accentuée dans le secteur « services collectifs sociaux et personnels » où ce secteur représente 32% de l'activité.

Si l'on regarde la structure juridique en fonction du nombre de salarié de l'entreprise, 16 % des SARL et SA n'ont aucun salarié, les établissements qui ont un effectif supérieur à 100 salariés sont des sociétés anonymes, les administrations d'Etat, collectivités territoriales et établissements publics administratifs, les organismes sociaux.

1.8. Les locaux utilisés

On peut présenter la situation des locaux utilisés en 1996 aussi bien pour les établissements totaux que pour ceux ayant un salarié ou plus. On constate nettement certains clivages à l'intérieur des activités.

Les activités industrielles font l'essentiel des locaux d'usines et de dépôt, tandis que les activités tertiaires sont des activités occupant des bureaux. Le croisement entre type d'activité et nature des locaux permet d'identifier un certain nombre d'activités dont la localisation est d'une certaine manière déterminée par la matière première ou par le marché et qui de ce fait n'ont pas de liberté véritable de localisation. Elles sont indiquées en italique sur le tableau 2.12.

Tableau 2.12 : Nature du local de l'établissement

Nature de l'établissement	Tous les établissements	Etablissements de un salarié et plus
<i>Exploitation agricole</i>	8.884	340
<i>Chantier, mine ou carrière</i>	682	425
Usine ou atelier	12.447	8 779
Dépôt entrepôt ou remise	2.017	1 354
Atelier et magasin de vente	7.342	5 073
Bureau ou cabinet	44.079	22 612
<i>Guichet ouvert au public</i>	1.297	809
Etablissement d'hébergement	1.813	1 194
Equipement collectif sans hébergement	9.511	4 720
Complexe spécialisé	181	28
<i>Petits magasin (<400 m²)</i>	16.443	9 929
Grande surface	268	232
Très grande surface > 2.500m ²	45	42
Base d'activité sur chantier	6.541	3 628
<i>Base d'activité sur marchés</i>	2.875	364
<i>Base d'activité sur clientèle</i>	9.686	4 245
TOTAL	124.115	63 775

En ce qui concerne les localisations des usines et des bureaux, les cartes permettent de visualiser leurs localisations. Celles-ci sont assez proches des localisations de l'ensemble des établissements. On relèvera cependant une concentration des bureaux dans la zone centrale et la première couronne, tandis que les usines sont localisées de préférence sur la seconde couronne et au-delà et préférentiellement sur la partie Est de l'agglomération.

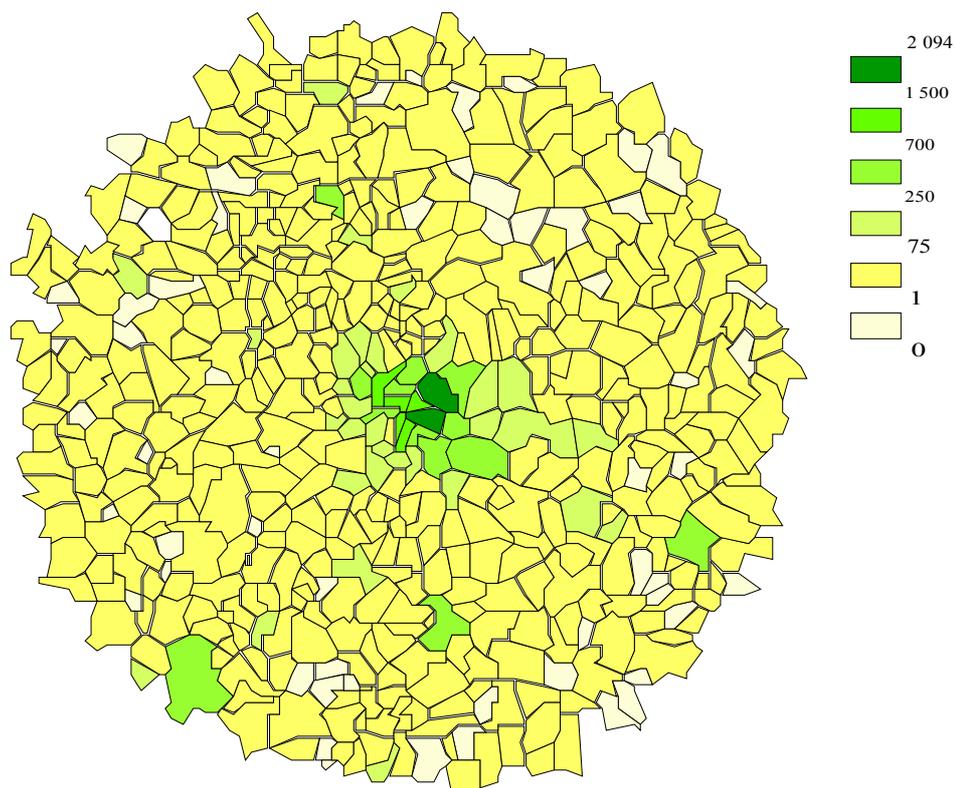
Quelle que soit l'activité, il est intéressant de préciser le type de local utilisé par les (*nouveaux*) établissements : bureaux, usines, entrepôts, locaux commerciaux, etc. et donc d'étudier l'évolution de ces divers types de locaux sur le périmètre d'étude. On se limitera ici aux deux catégories qui semblent les plus importantes pour notre étude : les bureaux et les usines.

1.8.1. Les bureaux

La zone centrale reste celle dans laquelle est localisée la plus grande partie des bureaux. De plus de 53% en 1982, on est encore à 45% en 1996, alors que le nombre de ces bureaux a plus que doublé.

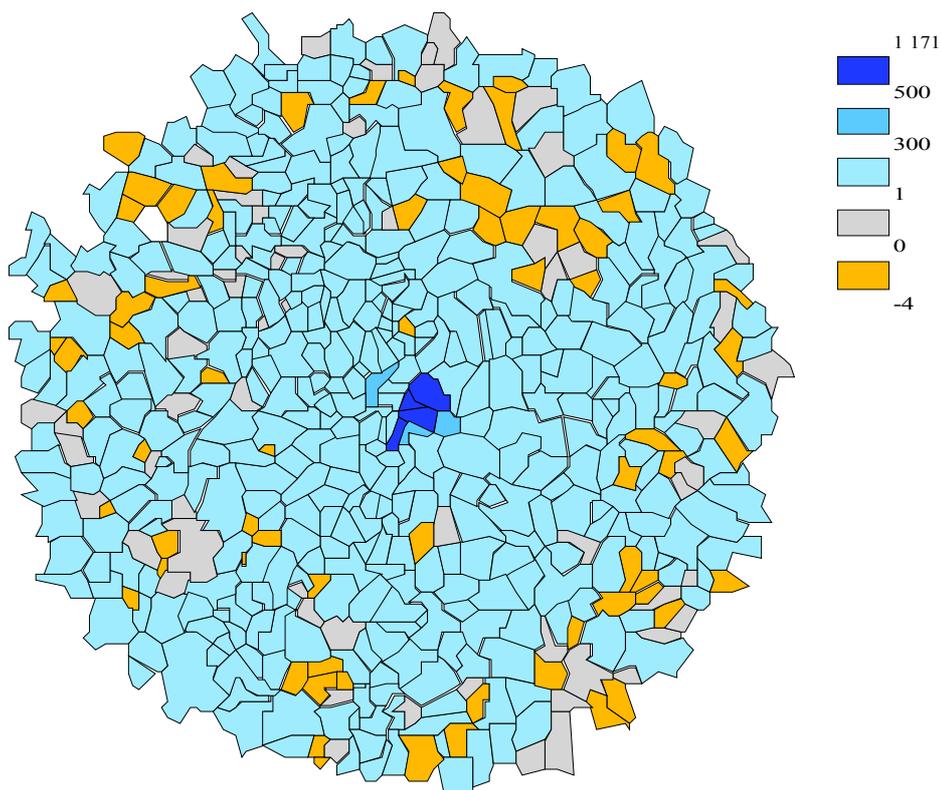
Tableau 2.13 : Evolution de la répartition des bureaux (établissements de 1 salarié et plus)

Zone	1982	1990	1996	Répartition en 1996	Indice 1996 1982= 100
Lyon-Villeurbanne	5.399	9.972	10.696	45,1	198
1 ^o couronne	1.068	2.100	2.953	12,4	276
2 ^{ème} couronne.	659	1.531	2.335	9,8	354
Reste <25 km	915	1.868	2.982	12,6	325
De 25 à 45 km	1.998	3.122	4.743	20,1	237
TOTAL	10.039	18.593	23.719	100,0	236

Carte 2.5 : Localisation des bureaux (établissements de 1 salarié et plus) en 1996

La zone centrale en particulier a vu son nombre d'implantations se développer considérablement entre 1982 et 1990, pour se ralentir ensuite. On peut même souligner un déclin du nombre de bureaux entre 1990 et 1996 sur les 1^o, 2^o, et 6^o arrondissements. Les autres zones connaissent une progression plus régulière sur la période. Toute l'aire comprise entre le centre et le cercle des 25 km va recevoir sur cette période un nombre aussi important de localisation de nouveaux établissements que le centre de l'agglomération. Compte tenu de la surface totale des zones ainsi définies, la suprématie de Lyon et Villeurbanne pour l'accueil de ces établissements de bureaux reste incontestable (cf. la carte des nouvelles localisations de bureaux (1982-1996) pour les établissements de 1 salarié et plus).

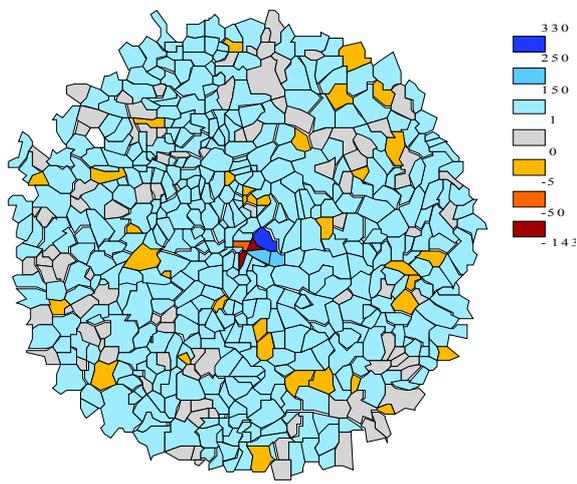
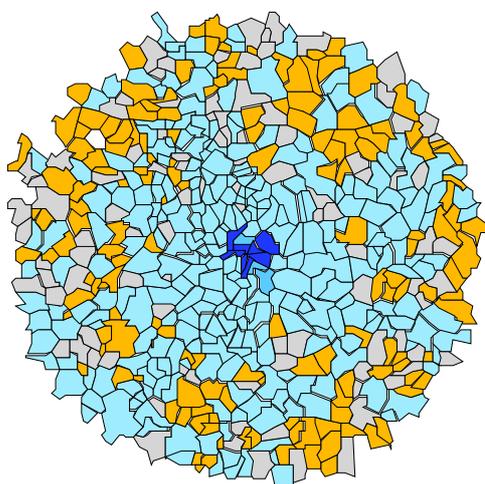
Carte 2.6 : Evolution des localisations de bureaux (de 1 salarié et plus) entre 1982 et 1996



Carte 2.7 : Evolution des localisations de bureaux (de 1 salarié et plus)

entre 1982 et 1990

entre 1990 et 1996



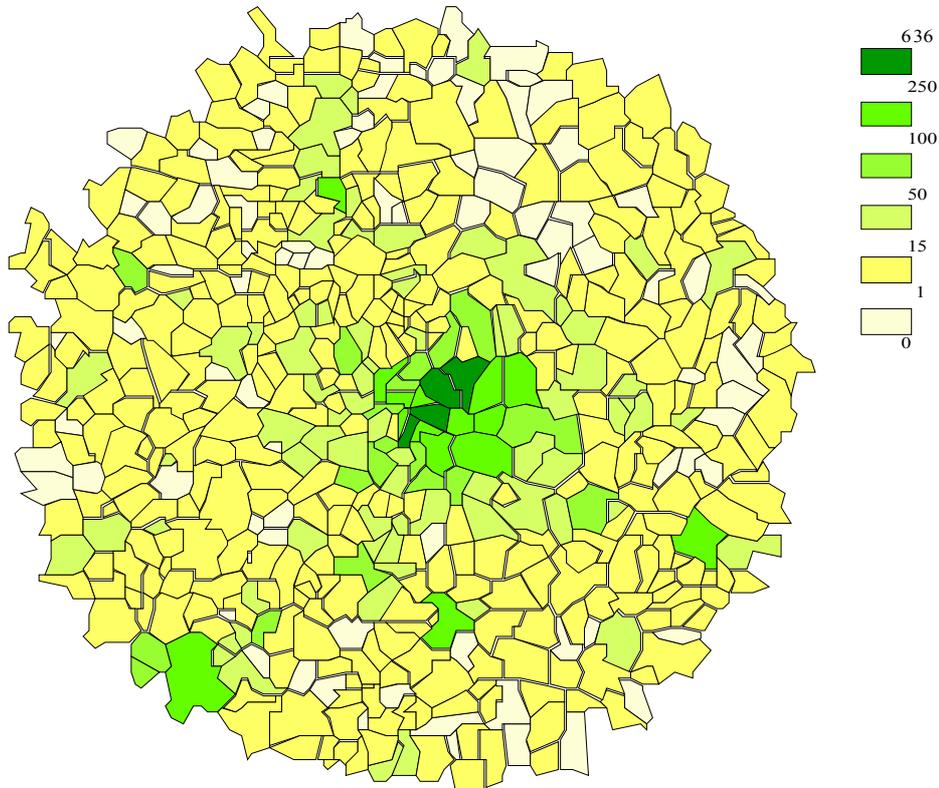
1.8.2. Les usines

Tableau 2.14 : Evolution de la répartition des usines (établissements de 1 salarié et plus)

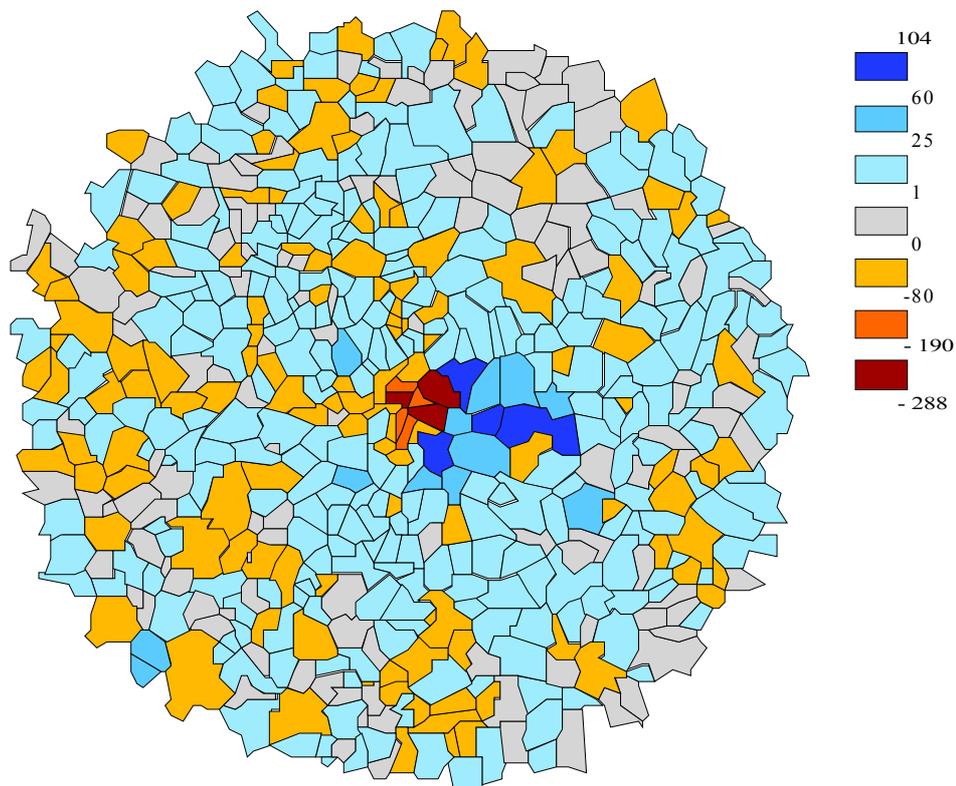
Zone	1982	1990	1996	Répartition en 1996	Indice 1996 sur 1982= 100
Lyon-Villeurbanne	3.299	3.369	2.080	23,54	63
1 ^o couronne	819	1.153	1.048	11,86	128
2 ^{ème} couronne.	748	1.210	1.136	12,86	152
Reste <25 km	1.133	1.604	1.831	20,72	161
De 25 à 45 km	2.321	2.886	2.741	31,02	118
TOTAL	8.320	10.222	8.836	100,00	106

Ce tableau met en évidence la croissance de l'agglomération de 1982 à 1990 y compris pour les implantations industrielles, puis le déclin qui a succédé jusqu'en 1996. On se retrouve alors à peu près au même niveau en valeur absolue que 15 ans plus tôt. Cependant sur cette période, une importante délocalisation a eu lieu puisque le centre a perdu le tiers de ses établissements principalement au profit de la zone située entre la première couronne et les 25 km de l'agglomération. On constate en particulier le déclin important des usines situées sur le territoire de la commune même de Lyon et sur Villeurbanne auxquelles s'ajoutent Caluire, Tassin, Pierre Bénite, Oullins et La Mulatière qui sont des communes de première couronne. La zone située au-delà de la deuxième couronne mais dans le périmètre des 25 km n'a pas connu de baisse généralisée durant la période 1990-1996, au contraire des autres parties de l'aire d'étude. C'est donc sur ce territoire qu'il faudra principalement se questionner quant à ses avantages en termes de localisation (Cf. : carte 2.9).

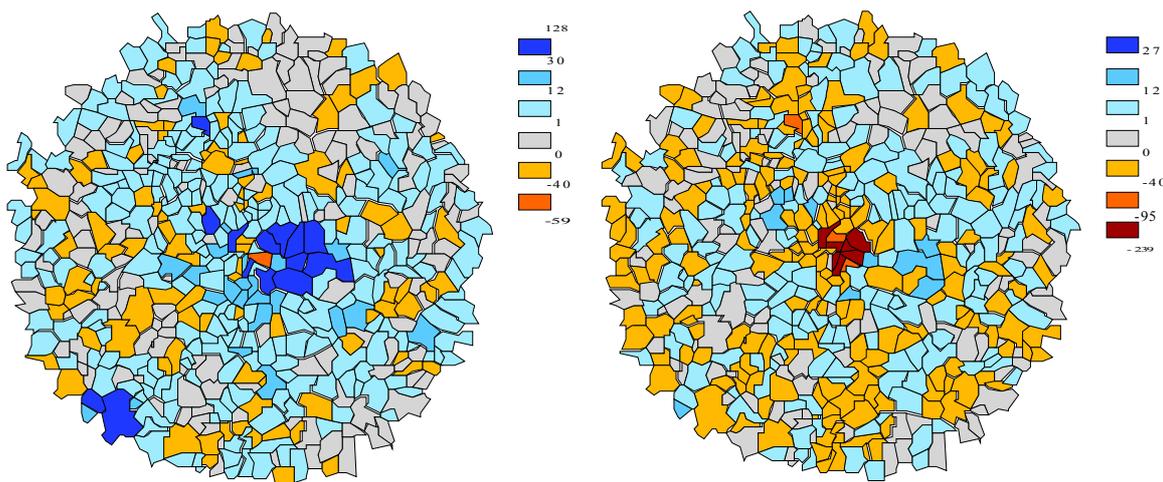
Carte 2.8 : Localisation des usines (établissements de 1 salarié et plus) en 1996



Carte 2.9 : Evolution des localisations d'usines (établissements de 1 salarié et plus) entre 1982 et 1996



Carte 2.10 : Evolution des localisations d'usines (établissements de 1 salarié et plus) entre 1982 et 1990 **entre 1990 et 1996**



2. L'ÉVOLUTION DES LOCALISATIONS DES ACTIVITÉS

L'analyse de l'évolution des localisations des diverses activités doit permettre d'identifier les stratégies de localisation des entreprises.

La théorie économique nous enseigne que parmi ces entreprises, certaines sont très liées à la production industrielle tandis que d'autres sont plus concernées par la satisfaction des besoins des ménages. Les premières sont considérées comme des activités fondamentales, créant des biens destinés à un marché non spécifiquement local tandis que les autres, appelées parfois activités résidentielles sont plus directement liées à la consommation et aux besoins des ménages. Cette distinction est un peu arbitraire car fréquemment les grands secteurs d'activité recouvrent des entreprises qui peuvent être incluses dans l'une et l'autre de ces catégories. Cependant elle nous semble pouvoir être retenue.

Les activités résidentielles, plus guidées dans leurs implantations par les localisations des ménages, concernent les activités de construction, d'hôtellerie-restauration, de commerce, de services rendus aux particuliers et de services administratifs et collectifs.

Les activités plus directement productives peuvent avoir des localisations plus variables. On écartera l'agriculture qui est trop directement liée au sol pour relever de notre démarche. Parmi les autres activités productives on peut classer non seulement les activités industrielles, mais aussi les services rendus aux entreprises et les activités financières. Ces dernières activités, en plein essor, sont de plus en plus indispensables au bon fonctionnement des activités de production et leurs localisations peuvent en être influencées. Enfin, on peut y adjoindre le secteur des transports et communications ; très lié aux grandes agglomérations à la fois pour l'approvisionnement de la population et pour l'acheminement des produits nécessaires à l'activité de production des entreprises, il s'agit d'un secteur très spécifique.

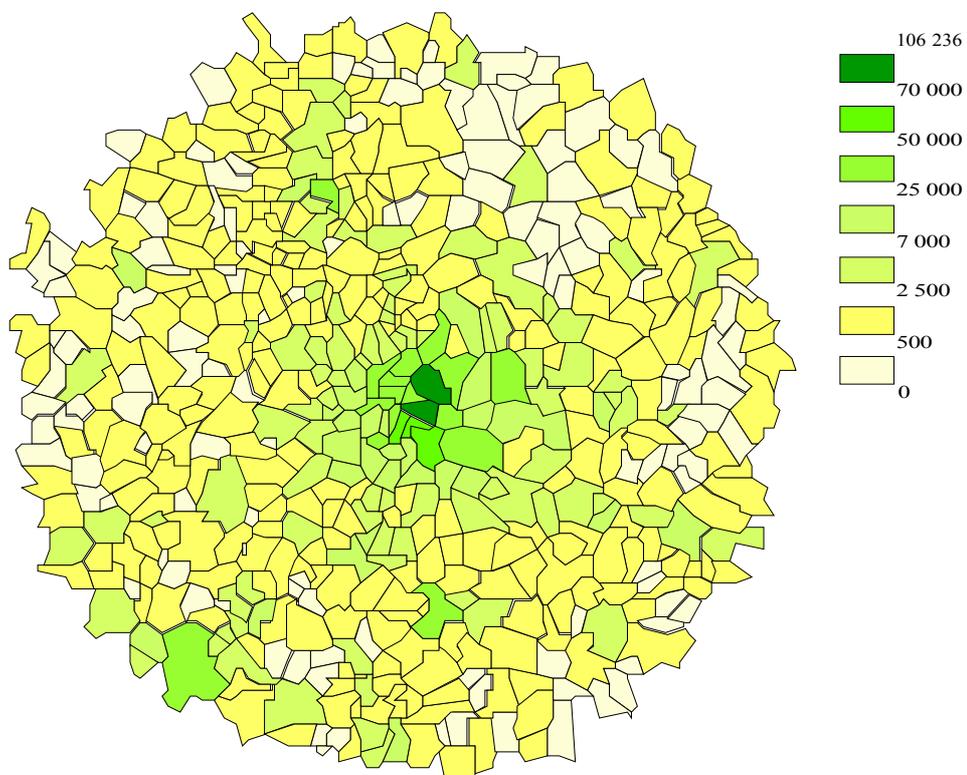
On présentera successivement ces diverses activités en insistant plus longuement sur les secteurs d'activité pour lesquels les nouvelles localisations traduisent principalement les stratégies des entreprises privées en particulier les localisations industrielles et celles concernant les services financiers et rendus aux entreprises. Dans tous les cas, l'analyse se limitera aux établissements ayant un salarié ou plus.

2.1. Les activités résidentielles

L'hypothèse évoquée précédemment selon laquelle la localisation des activités résidentielles est liée, au moins pour une part, à la localisation des ménages, implique de présenter dès maintenant la répartition de la population sur les différentes couronnes distinguées dans l'étude. Ceci fait l'objet du tableau 2.15 et de la carte 2.11.

Tableau 2.15 : La localisation de la population en 1990

Zone géographique	Total 1990	% 1990
Lyon + Villeurbanne	521.528	26,1
1 ^o couronne	308.841	15,4
2 ^{ème} couronne	219.752	11,0
Reste des 25 km	361.006	18,1
25 à 45 km	587.142	29,4
Total	1.998.269	100

Carte 2.11 : La population totale en 1990

La carte met en évidence l'extension de Lyon sur sa périphérie, l'importance de villes moyennes comme Villefranche, Saint-Chamond, Vienne, Bourgoin, le développement le long de grands axes de transport comme l'autoroute Lyon-Chambéry et la vallée de la Saône.

2.1.1. La construction

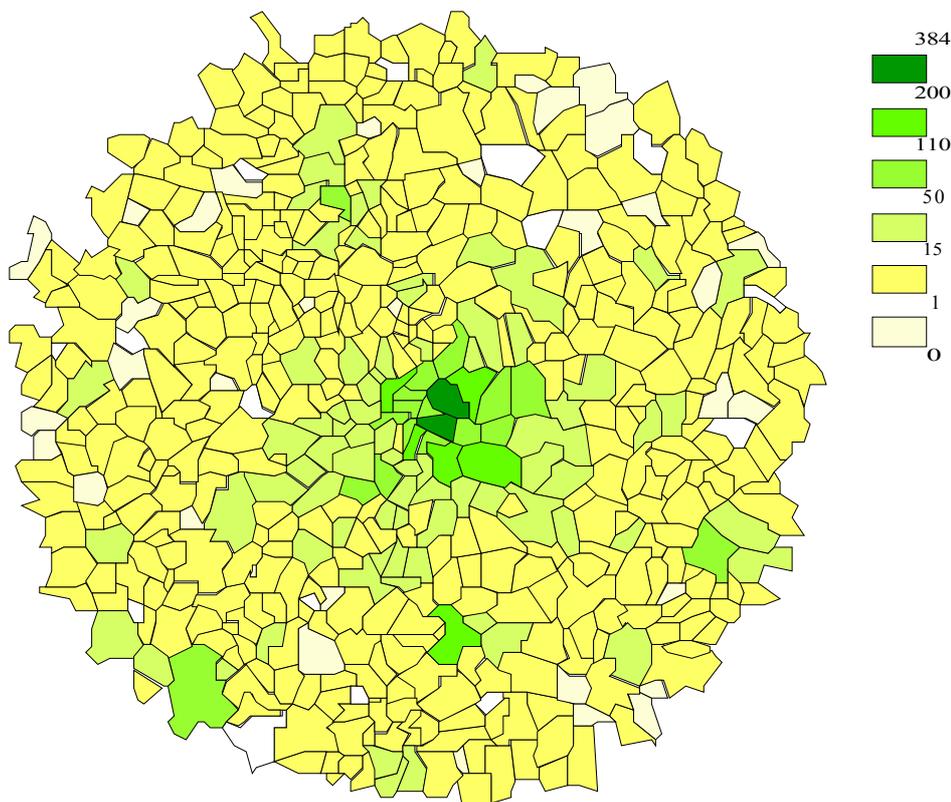
Tableau 2.16 : Evolution des localisations des établissements de construction (1 salarié et plus)

Zone géographique	Total 1982	Total 1990	Total 1996	% 1982	% 1990	% 1996
Lyon + Villeurbanne	1.502	1.556	1.335	23,5	22,3	20,0
1 ^o couronne	699	757	695	10,9	10,9	10,4
2 ^{ème} couronne	664	774	744	10,4	11,1	11,1
Reste des 25 km	1.360	1.586	1.587	21,3	22,8	23,7
25 à 45 km	2.170	2.293	2.327	33,9	32,9	34,8
Total	6 395	6.966	6.688	100	100	100

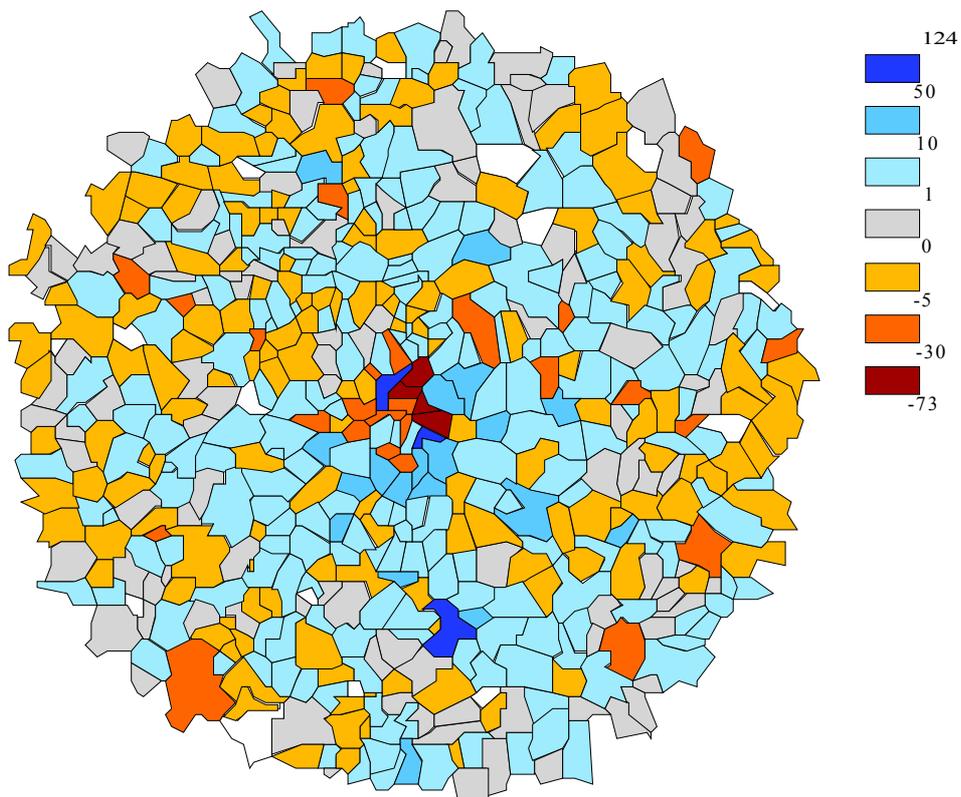
Le secteur de la construction est réparti sur la totalité de l'aire d'étude. Il est particulièrement important sur la zone située à l'extérieur de la deuxième couronne de Lyon, zone sur laquelle il a une importance proportionnellement plus importante que la population totale. Les communes les plus concernées par cette activité semblent situées le long des grands axes autoroutiers : vallée Saône-Rhône, autoroutes de Genève et de Grenoble.

Cette activité est assez étroitement liée aux mouvements de population. On sait que la population n'a pas tendance à progresser sur le centre et la première couronne qui disposent de peu d'espace disponible ; en conséquence l'activité de construction tend à s'y réduire en valeur relative par rapport à l'ensemble de l'aire d'étude. Par contre, la population tend à se déplacer vers la périphérie et ceci se traduit par un maintien, voire une importance croissante des activités de construction sur ces zones. Les cartes de localisations différentielles soulignent le déclin de cette activité dans les grosses communes déjà fortement peuplées : Lyon, Saint-Chamond, et la forte dispersion des créations.

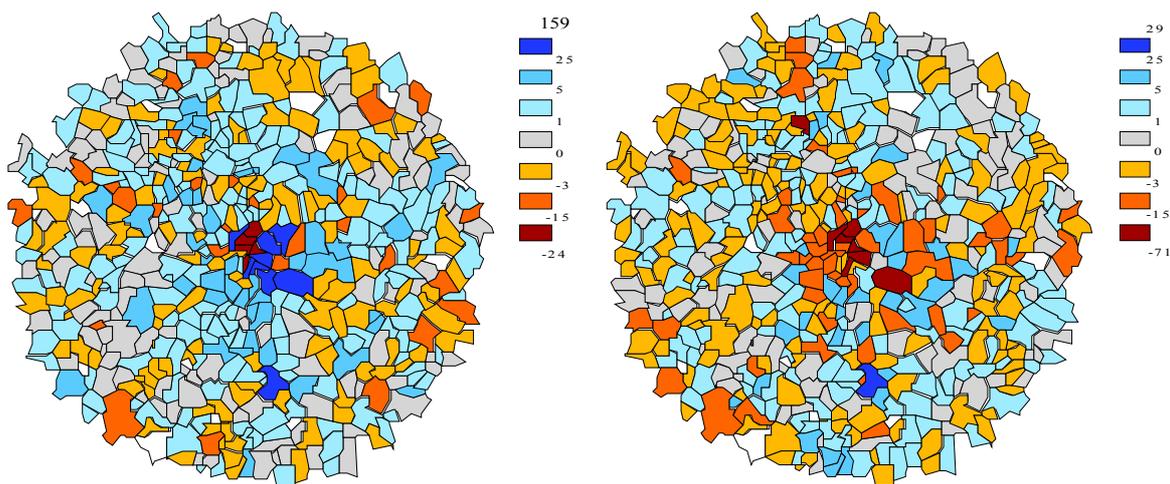
Carte 2.12 : Localisation des établissements de construction de 1 salarié et plus en 1996



Carte 2.13 : Localisation différentielle des établissements de construction de 1 salarié et plus entre 1982 et 1996



Carte 2.14 : Construction - localisation différentielle des établissements de 1 salarié et plus entre 1982 et 1990 **entre 1990 et 1996**



2.1.2. Le commerce et la réparation automobile

Les activités de commerce et de réparation automobile, se sont développées tout particulièrement de 1982 à 1990 progressant de 14 % pour se stabiliser ensuite de 1990 à 1996, et cette évolution se retrouve pour toutes les tailles d'établissement. Leur localisation est indiquée sur la carte 2.15.

Carte 2.15 : Localisation des établissements de commerce et réparation automobile de 1 salarié et plus en 1996

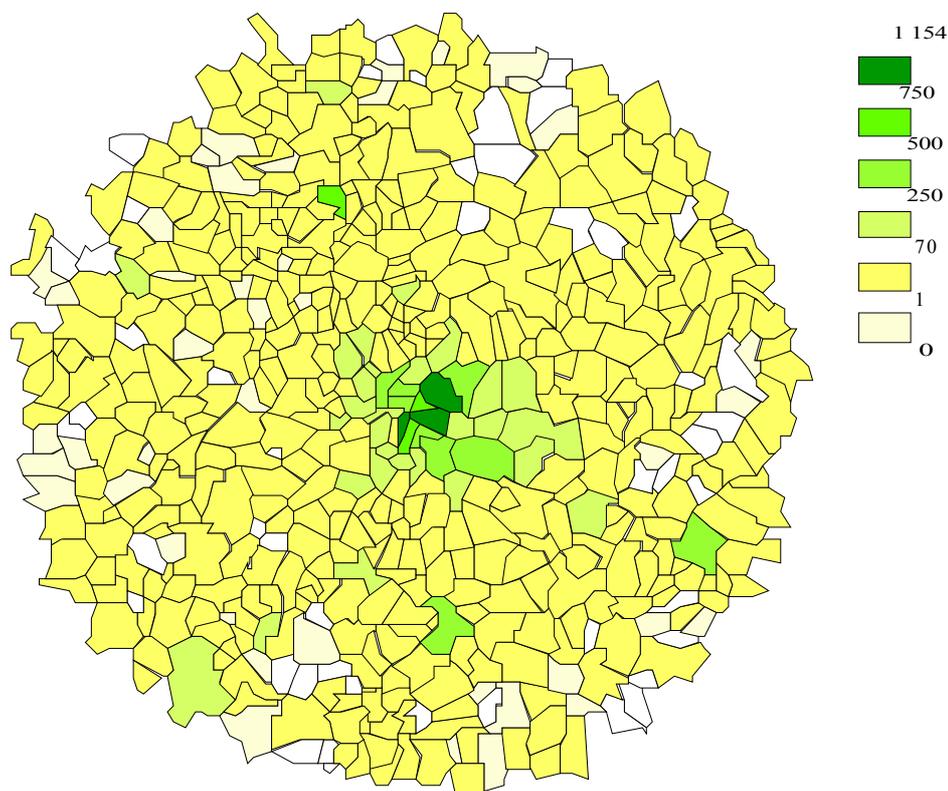


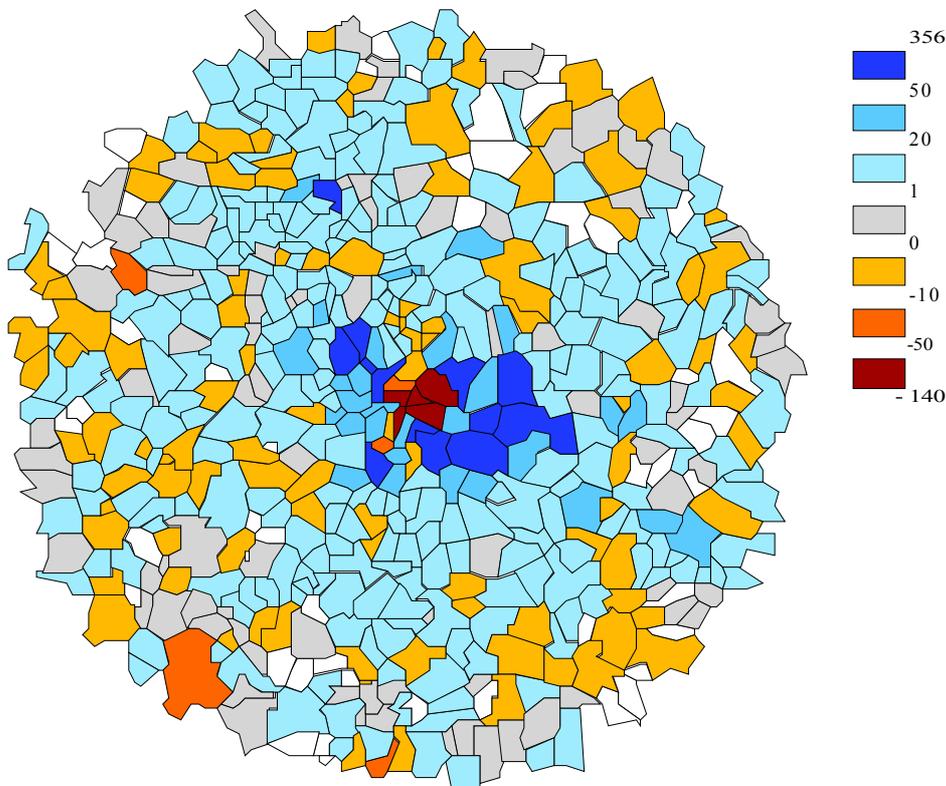
Tableau 2.17 : Evolution des localisations des établissements de commerce et réparation automobile (1 salarié et plus)

Zone géographique	Total 1982	Total 1990	Total 1996	% 1982	% 1990	% 1996
Lyon + Villeurbanne	6 765	6 925	6 239	47,4	42,5	38,3
1 ^o couronne	1 626	2 034	2 057	11,4	12,5	12,6
2 ^{ème} couronne	1 115	1 655	1 882	7,8	10,2	11,6
Reste des 25 km	1 537	1 936	2 333	10,8	11,9	14,3
25 à 45 km	3 230	3 741	3 775	22,6	22,9	23,2
Total	14 273	16 291	16 286	100	100	100

La répartition géographique de ces commerces est très proche de la répartition de la population. L'évolution constatée est caractérisée par le déclin des localisations en centre-ville, aussi bien pour Lyon et Villeurbanne et des communes de première couronne comme Caluire, La Mulatière, Oullins que pour des centres périphériques comme Saint-Chamond, Rive-de-Gier, Givors, Tarare. Le développement de ces activités de commerce concerne principalement la zone située entre la première couronne et le périmètre de 25 kilomètres autour de l'agglomération. En outre les cartes montrent que sur cette périphérie, la zone Est de l'agglomération (Chassieu, Genas,

Décines, Meyzieu, Saint-Priest, Vénissieux) et certaines communes de l'Ouest comme Ecully, Dardilly, Champagne au Mont-d'Or sont particulièrement concernées.

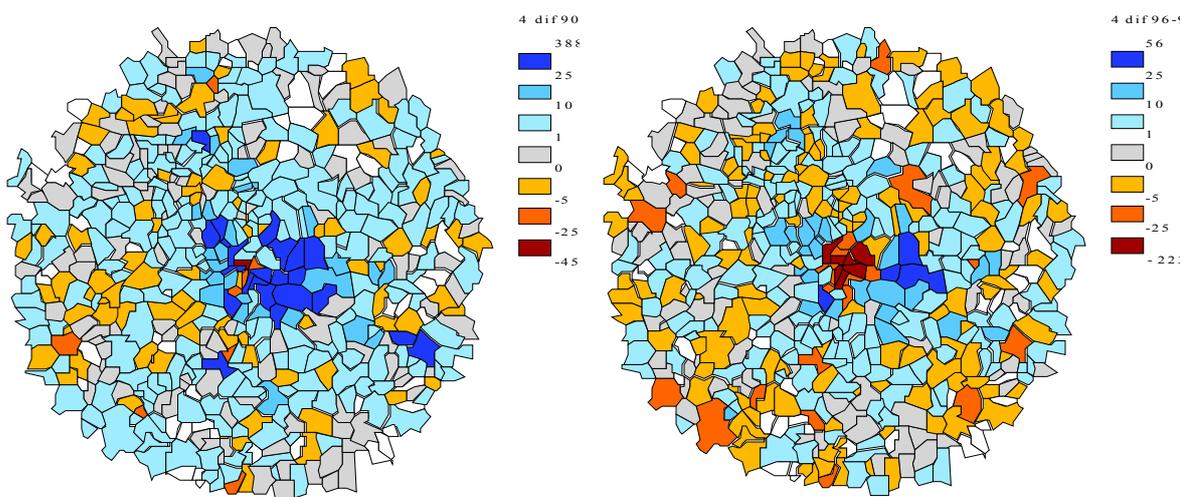
Carte 2.16 : Localisation différentielle des établissements de commerce et réparation automobile de 1 salarié et plus entre 1982 et 1996



Carte 2.17 : Localisation différentielle des établissements de commerce et réparation automobile de 1 salarié et plus

entre 1982 et 1990

entre 1990 et 1996



2.1.3. Les hôtels et restaurants

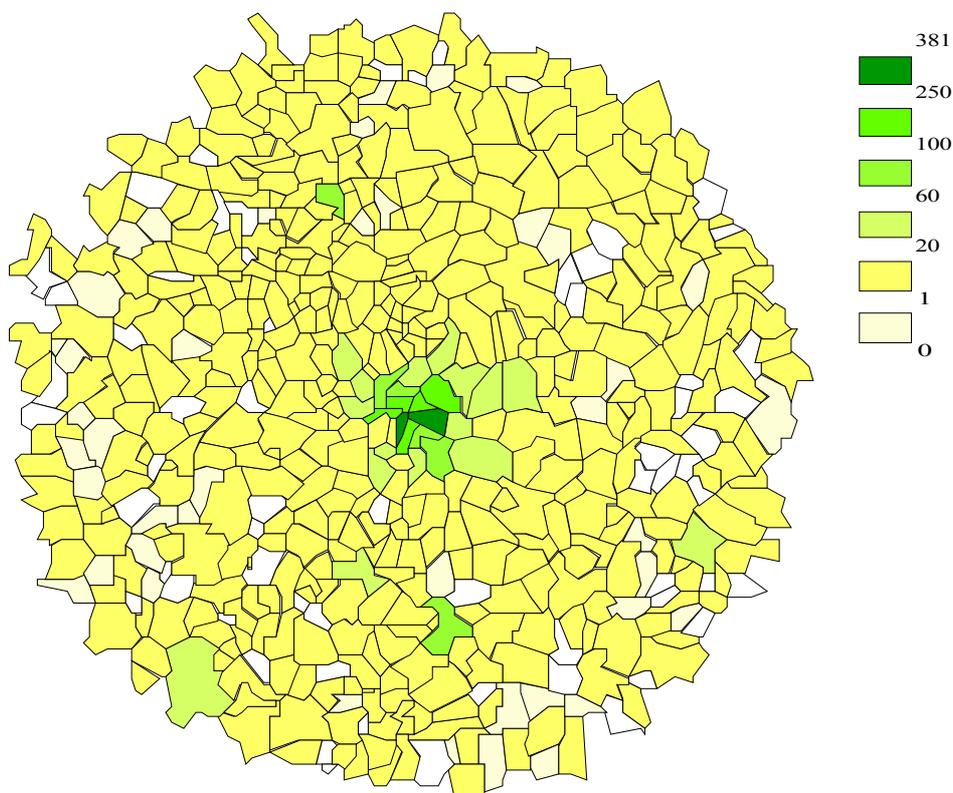
On note un taux de croissance élevé de cette activité et une progression aussi bien de 1982 à 1990 (+30 %) que de 1990 à 1996 (+12 %) et ce pour toutes les tailles d'établissements.

Tableau 2.18 : Evolution des hôtels et restaurants (1 salarié et plus)

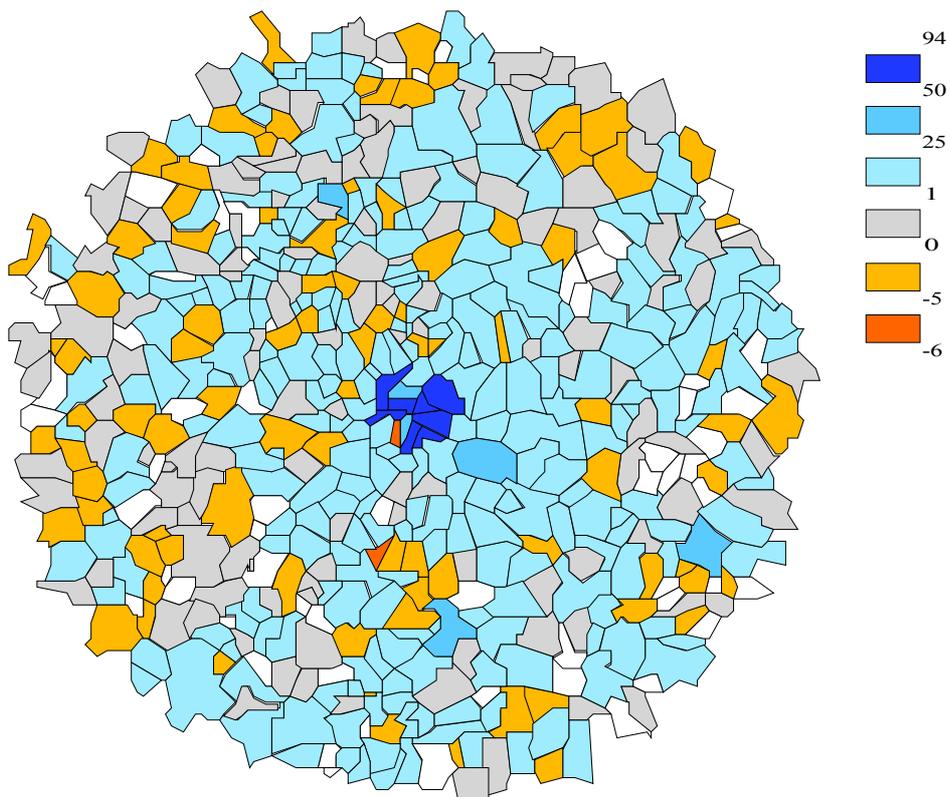
Zone géographique	Total 1982	Total 1990	Total 1996	% 1982	% 1990	% 1996
Lyon + Villeurbanne	1 384	1 829	1 971	46,0	46,8	44,9
1 ^o couronne	234	352	393	7,8	9,0	9,0
2 ^{ème} couronne	217	302	331	7,2	7,7	7,5
Reste des 25 km	378	488	566	12,6	12,5	12,9
25 à 45 km	792	939	1 130	26,4	24,0	25,7
Total	3 005	3 910	4 391	100	100	100

Cette activité est très fortement concentrée sur la partie centrale de l'agglomération et ceci tend à se renforcer sur la période, les nouvelles localisations entre 1982 et 1996 se situant tout autour de cette zone centrale. Cependant, compte-tenu de la croissance générale de ce secteur, les communes situées dans la moyenne périphérie de l'agglomération ne voient guère augmenter leur part dans la répartition totale. La zone située au delà des 25 km semble accueillir de nouvelles activités hôtelières ou de restauration sur de gros centres comme Saint-Chamond, Vienne, Villefranche, Bourgoin.

Carte 2.18 : Localisation des établissements "hôtels et restaurants" de 1 salarié et plus



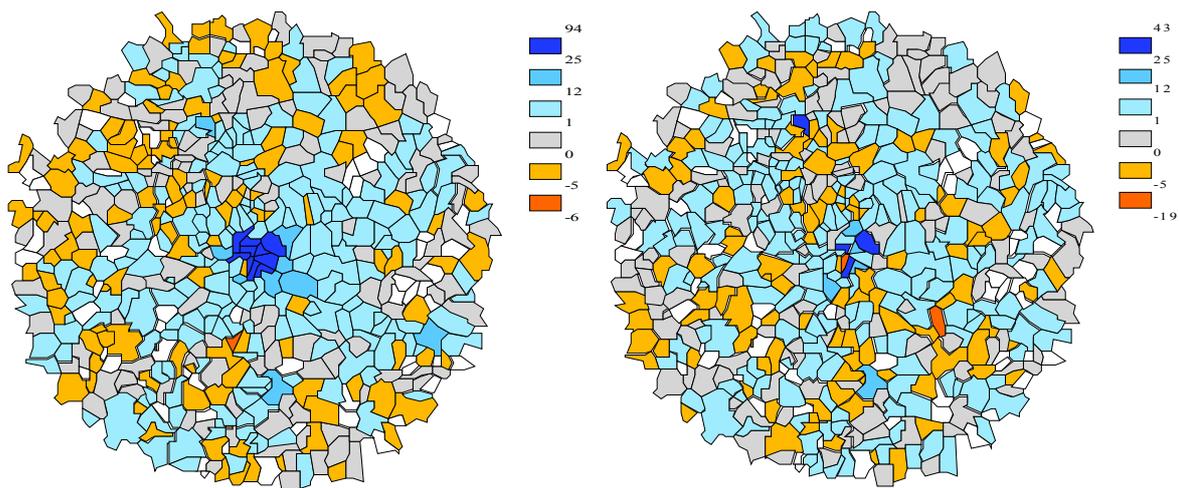
Carte 2.19 : Localisation différentielle des établissements "hôtels et restaurants" de 1 salarié et plus entre 1982 et 1996



Carte 2.20 : Localisation différentielle des établissements "hôtels et restaurants" de 1 salarié et plus

entre 1982 et 1990

entre 1990 et 1996



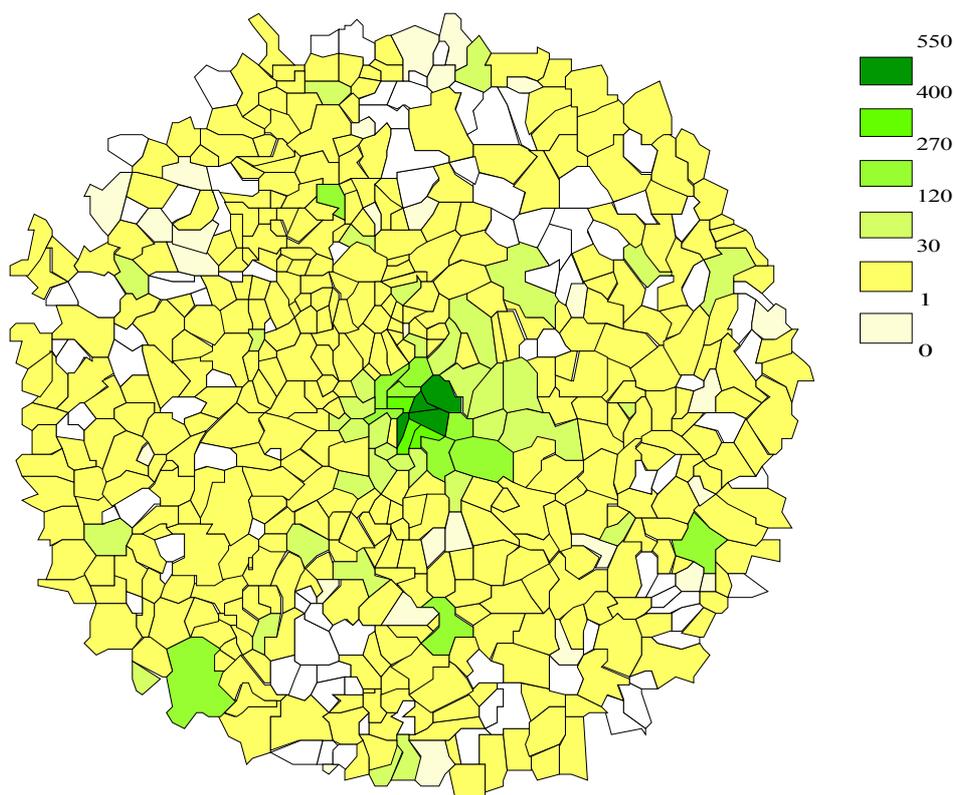
2.1.4. Les services aux particuliers et les services non-marchands

Le nombre total d'établissements a progressé de 94% sur la période. Ils représentent 18 % du nombre total d'établissements en 1996. Pour l'essentiel, il s'agit d'activités liées directement à la population et dont les localisations sont guidées par les lieux de résidence. La carte de localisation en 1996 est très proche de celle de répartition de la population en 1990, mais avec une plus forte concentration sur les centres démographiquement les plus importants (Cf. tableau 2.15 et carte 2.11).

Tableau 2.19 : Evolution de la localisation des services aux particuliers (1 salarié et plus)

Zone géographique	Total 1982	Total 1990	Total 1996	% 1982	% 1990	% 1996
Lyon + Villeurbanne	2 208	2 599	3 812	45,1	41,6	40,1
1 ^o couronne	646	841	1 198	13,2	13,4	12,6
2 ^{ème} couronne	429	554	821	8,8	8,9	8,6
Reste des 25 km	522	752	1 299	10,7	12,0	13,7
25 à 45 km	1 089	1 505	2 369	22,2	24,1	25,0
Total	4 894	6 251	9 499	100	100	100

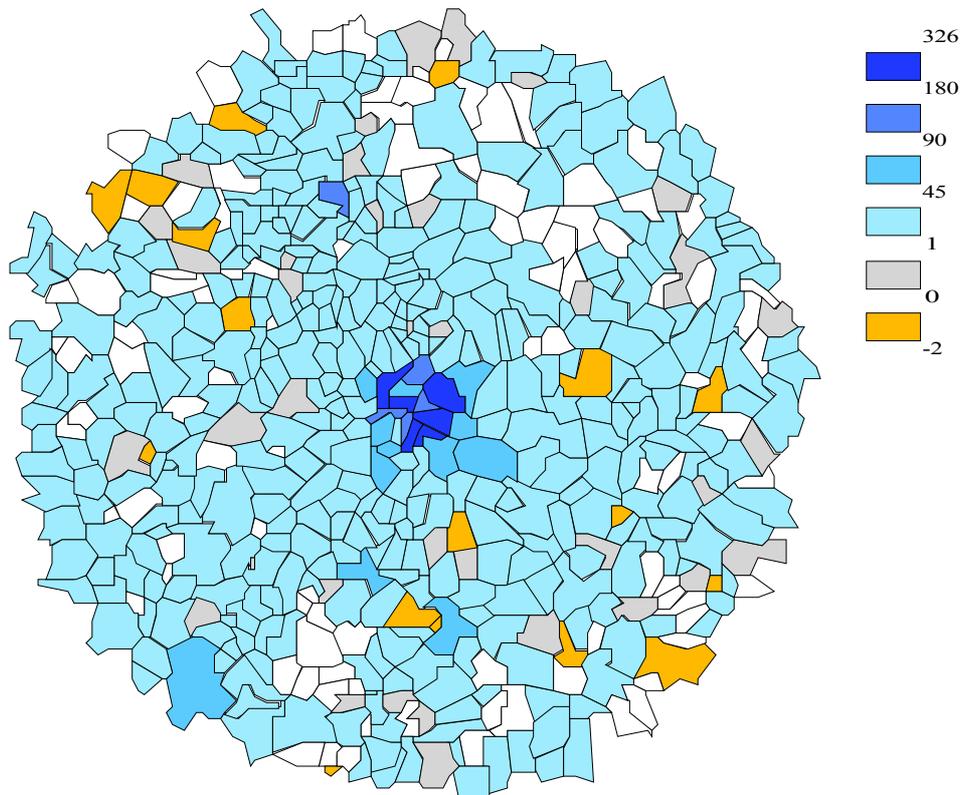
Carte 2.21 : Localisation des établissements de " services aux particuliers" de 1 salarié et plus en 1996



L'évolution entre 1982 et 1996 montre que cette tendance se poursuit et que ces services se développent fortement là où la population est la plus importante.

Cependant la partie centrale de l'agglomération, même si elle reste largement prépondérante, voit sa part dans le total se réduire, tandis que la zone périphérique des 25 km enregistre la plus forte croissance. Au total, le centre et les deux premières couronnes accueillent 67,1% de ces établissements en 1982 et seulement 61,3% en 1996.

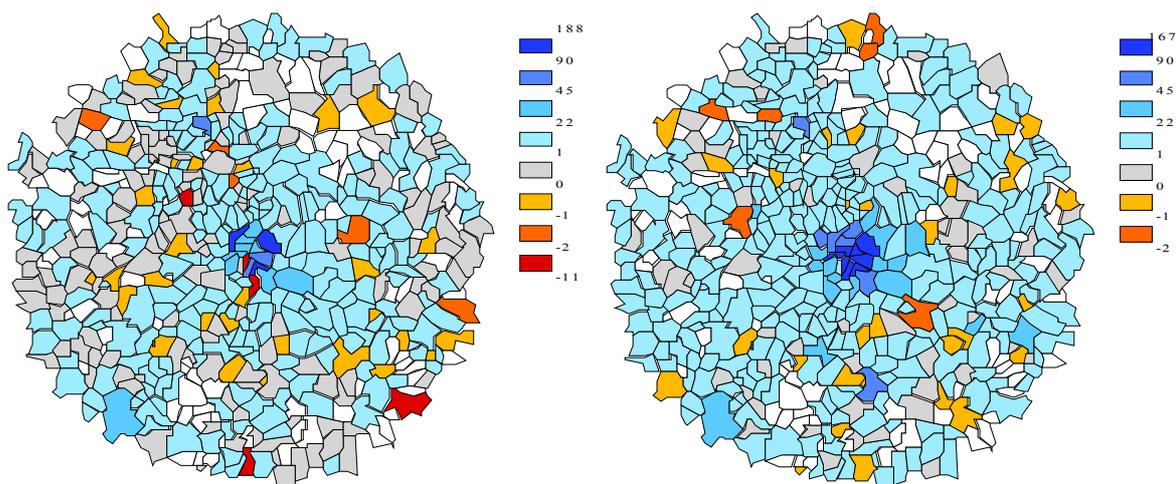
Carte 2.22 : Localisation différentielle des établissements " services aux particuliers" de 1 salarié et plus entre 1982 et 1996



Carte 2.23 : Localisation différentielle des établissements " services aux particuliers" de salarié et plus

entre 1982 et 1990

entre 1990 et 1996



2.1.5. Administration et services collectifs

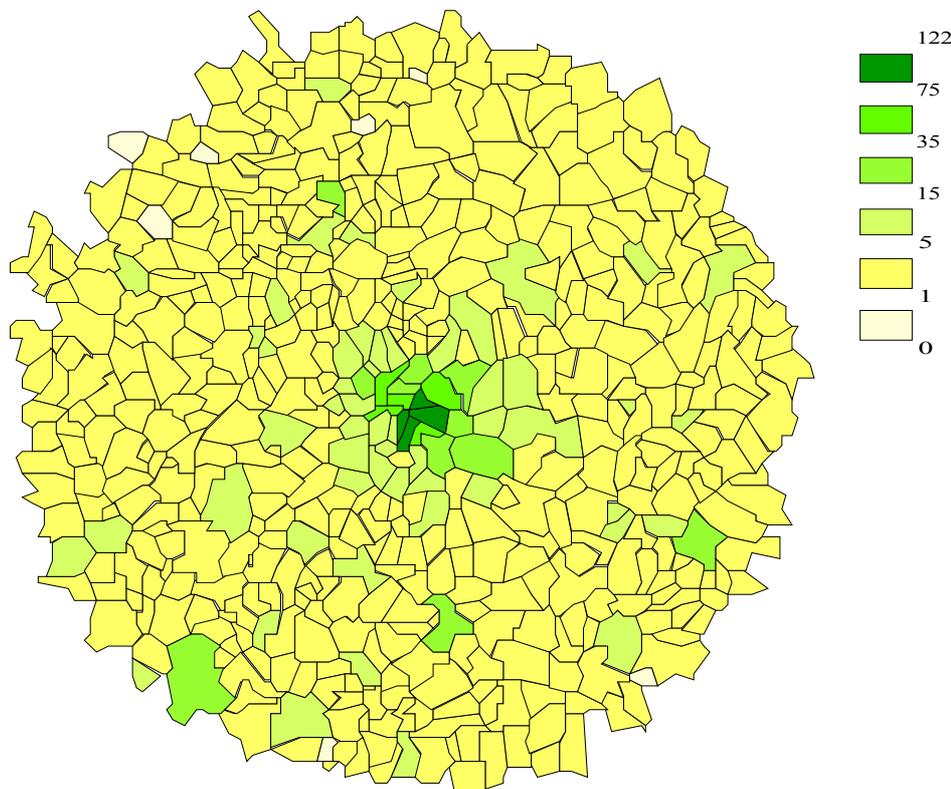
Tableau 2.20 : Evolution des localisations des établissements d'administration publique, éducation et autres services non-marchands de 1 salarié et plus

Zone géographique	Total 1982	Total 1990	Total 1996	% 1982	% 1990	% 1996
Lyon + Villeurbanne	1 109	1 179	702	38,9	36,5	33,6
1 ^o couronne	262	342	202	9,2	10,6	9,7
2 ^{ème} couronne	161	211	129	5,6	6,6	6,2
Reste des 25 km	412	521	333	14,4	16,1	15,9
25 à 45 km	910	975	723	31,9	30,2	34,6
Total	2 854	3 228	2 089	100	100	100

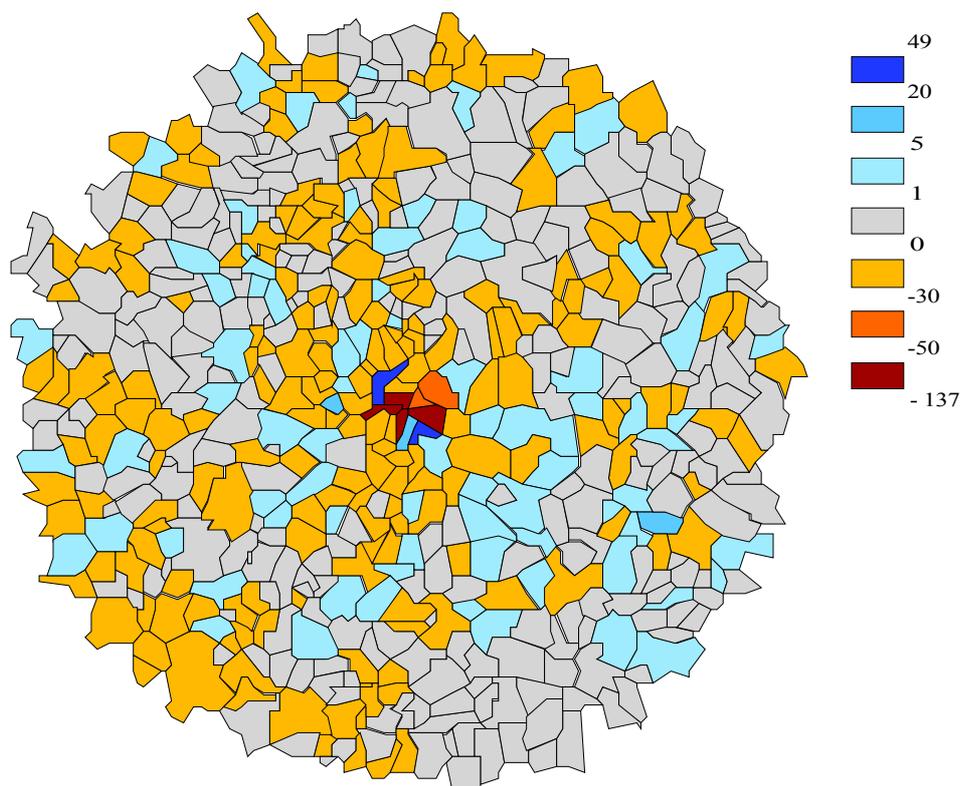
D'après le tableau, cette activité semble avoir perdu de son importance sur la période 1990-1996. En réalité vus les changements de nomenclature qui ont affecté cette catégorie, il n'est pas possible d'établir une évolution significative sur cette période.

Comparée à la localisation des établissements de services aux particuliers, il semble cependant que la domination du centre lyonnais soit moins forte : en 1990, la zone centrale (Lyon, Villeurbanne, première et deuxième couronnes) qui regroupe 52% de la population compte 53,7% des établissements de services non-marchands contre 63,9 % de services privés. Au sein même du Grand Lyon, les localisations sont concentrées sur le centre même de l'agglomération Lyon et Villeurbanne et les communes proches de la première couronne. Les pôles périphériques situés au-delà des 25 km, ont aussi un rôle important en ce domaine, reflétant ainsi la fonction administrative hiérarchique bien connue.

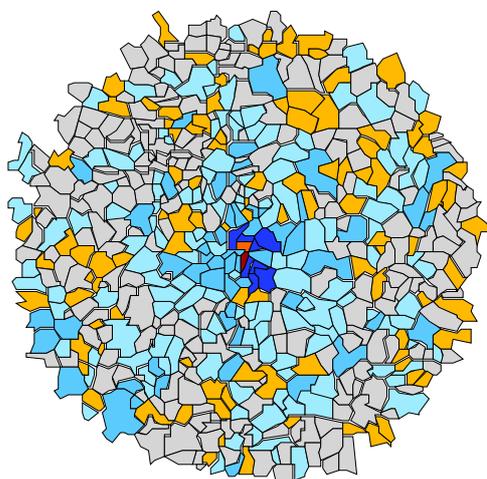
Carte 2.24 : Localisation des établissements "administrations et services collectifs" en 1996 de 1 salarié et plus



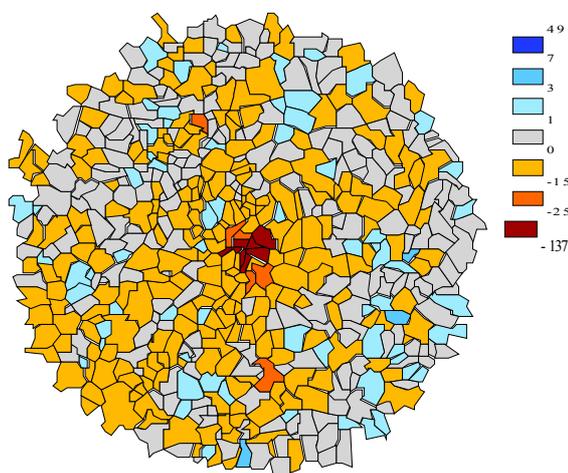
Carte 2.25 : Localisation différentielle des établissements "administrations et services collectifs" de 1 salarié et plus entre 1982 et 1996



Carte 2.26 : Localisation différentielle des établissements "administrations et services collectifs" de 1 salarié et plus entre 1982 et 1990



entre 1990 et 1996



Entre 1990 et 1996, l'évolution indiquée par la carte et qui serait une tendance au déclin de ces activités dans le centre de l'agglomération ne peut être retenue, compte-tenu des changements de nomenclature. En revanche, entre 1982 et 1990, on constate une tendance à la concentration de ces activités de services collectifs sur la partie centrale de l'agglomération, sauf sur le 4^o et le 7^o arrondissements de Lyon.

Au total, ces diverses catégories d'activités, sont très fortement liées à l'importance démographique des divers centres urbains. Les stratégies de localisation obéiront donc fortement à des logiques de proximité du marché de consommation finale, ou à des logiques publiques autonomes.

2.2. Les activités fondamentales

Ces activités ne sont pas liées seulement ni principalement à la satisfaction des besoins de la population de l'agglomération. Il s'agit des activités qui permettent le développement de la ville et son positionnement à l'extérieur. Globalement on peut les considérer comme des activités « exportatrices », ou des activités principalement liées à ces activités exportatrices. Dans cette catégorie on analysera les activités industrielles, le transport et les services aux entreprises.

2.2.1. Les activités industrielles

Les établissements industriels ont un rôle essentiel dans le fonctionnement de l'économie productive, même si leur nombre a tendance à fluctuer sur la période considérée. En valeur absolue, sur le territoire de notre zone d'étude, soit 45 km autour de Lyon, l'effectif de ces établissements après avoir progressé de 1982 à 1990 s'est ensuite réduit entre 1990 et 1996 tout en restant à un niveau supérieur à celui de 1982, ainsi que le montre le tableau suivant.

Tableau 2.21 : Les établissements industriels de 1 salarié et plus sur le périmètre des 45 km autour de Lyon

Année	Industrie	Total	%
1982	8.819	48.906	18,0
1990	10.067	59.448	16,9
1996	9.505	63.775	14,9

Cette évolution recouvre en réalité de très nombreuses mutations à la fois dans la taille des établissements, dans les structures d'activités industrielles, et dans les localisations géographiques.

Tableau 2.22 : Evolution des établissements industriels par taille et par zone géographique en 1982, 1990 et 1996 en nombre absolu d'établissements

Zone géographique	1982				1990				1996			
	1 à 19	20 à 99	> 100	Total 1982	1 à 19	20 à 99	> 100	Total 1990	1 à 19	20 à 99	> 100	Total 1996
Lyon + Villeurbanne	3.181	554	117	3.852	3.173	368	81	3.622	2.338	234	70	2.642
1 ^o couronne	625	163	48	836	912	178	46	1.136	835	156	42	1.033
2 ^{ème} couronne	521	175	54	750	877	230	60	1.167	902	214	51	1.167
Reste des 25 km	819	215	55	1.089	1.223	266	54	1.543	1.483	311	64	1.858
25 à 45 km	1.703	447	142	2.292	2.003	476	120	2.599	2.244	454	107	2.805
Total	6.849	1.554	416	8.819	8.188	1.518	361	10.067	7.802	1.369	334	9.505

De 1982 à 1990 la croissance repose sur les petits établissements de moins de 20 salariés, tandis que ceux de taille supérieure voient leur effectif se réduire. De 1990 à 1996, l'effectif décline, même s'il demeure à un niveau un peu supérieur à celui de 1982 et ceci concerne toutes les tailles d'établissements industriels.

Le changement de nomenclature en 1993 ne rend guère possible une comparaison détaillée de l'évolution des différentes activités industrielles. Tout au plus peut-on relever en comparant les activités en 1982 et en 1990 une croissance aussi bien des industries de biens d'équipement que des biens intermédiaires ou des biens de consommation. C'est seulement pour les industries agricoles et alimentaires que l'on peut constater une baisse d'importance.

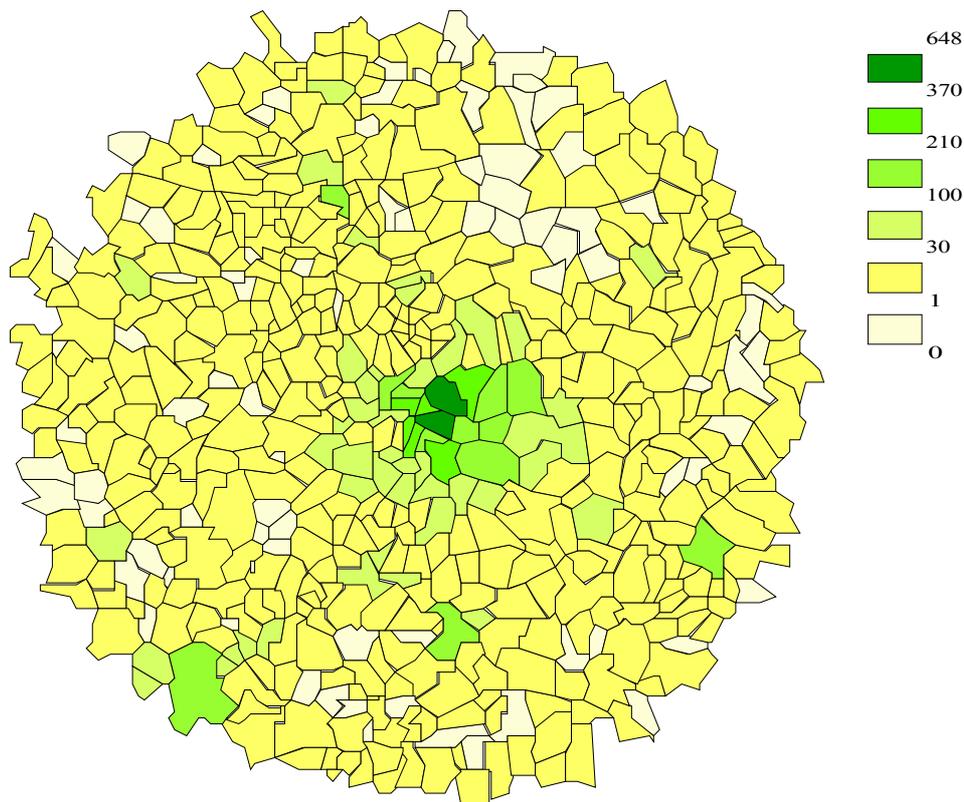
L'étude de l'évolution des localisations industrielles doit être faite en prenant en compte simultanément la taille des établissements et la zone géographique concernée par ces localisations.

Tableau 2.23 : Répartition des établissements industriels par zone géographique en 1982 et 1996 en %.

Zone géographique	Industrie 1982				1982	Industrie 1996				1996
	1 à 19	20 à 99	> 100	Total 1982	Tous établ	1 à 19	20 à 99	>100	Total 1996	Tous établ
Lyon + Villeurbanne	46,4	35,7	28,1	43,7	43,4	30,0	17,1	21,0	28,0	37,2
1 ^o couronne	9,1	10,5	11,6	9,5	10,6	10,7	11,4	12,6	10,8	11,5
2 ^{ème} couronne	7,6	11,3	13,0	8,5	8,1	11,5	15,6	15,3	12,2	10,3
Reste des 25 km	12,0	13,8	13,2	12,3	12,3	19,0	22,7	19,1	19,5	15,6
25 à 45 km	24,9	28,7	34,1	26,0	25,6	28,8	33,2	32,0	29,5	25,4
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

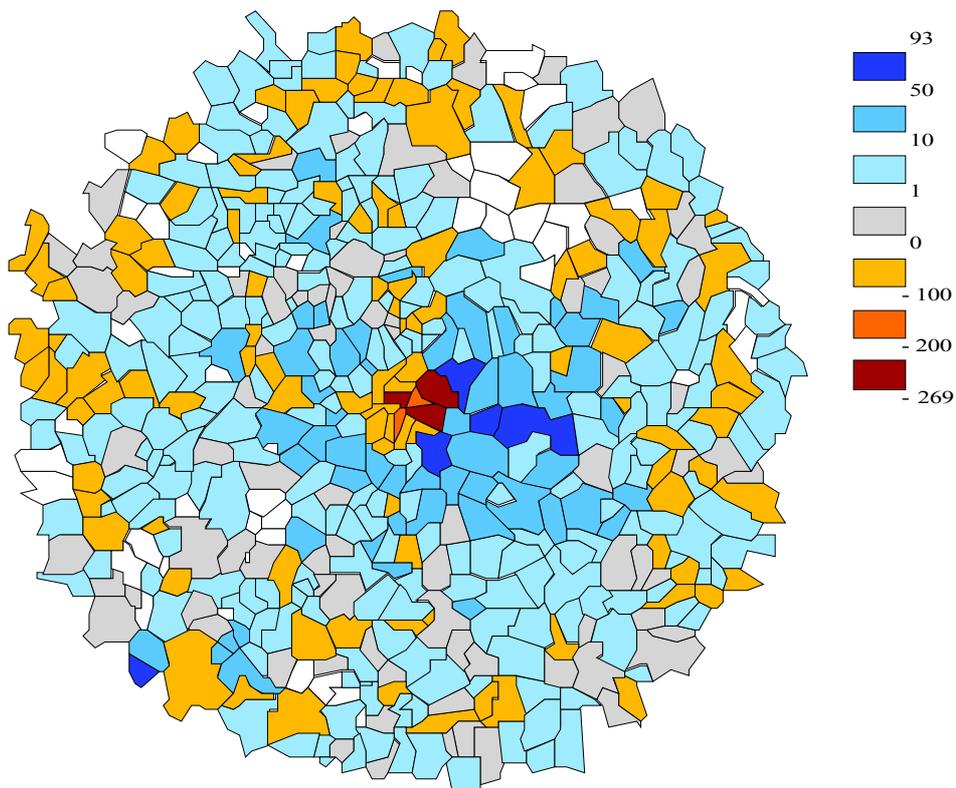
Le déclin de l'implantation des établissements industriels sur les parties centrales de l'agglomération ressort nettement. En 1982 la partie centrale de l'agglomération accueillait 43% des établissements industriels et également 43% de tous les établissements ; elle n'offrait donc pas de spécialisation territoriale marquée, même si les établissements industriels étaient plutôt des établissements de petite taille. En 1996, alors que Lyon et Villeurbanne concentrent encore 37% des établissements de un salarié et plus, en ce qui concerne les établissements industriels, leur attraction s'est réduite passant de 43% à seulement 28%. Cette diminution concerne toutes les tailles d'établissement mais elle est particulièrement sensible sur les établissements de plus de 100 salariés. Elle profite aux zones plus éloignées, première couronne, mais surtout seconde couronne, voire la zone des 25 km. On notera cependant que les zones les plus centrales de l'agglomération ont tendance à accueillir ou à conserver plus facilement des établissements de plus petite taille. Elles connaissent un exode particulièrement élevé pour les établissements de plus de 20 salariés. On peut faire l'hypothèse que les établissements industriels comptant un nombre important de salariés occupent un emplacement de plus grande emprise et peuvent, si elles se délocalisent, libérer de nouvelles zones intéressantes pour des localisations nouvelles. Les cartes permettent de visualiser les évolutions.

La carte 2.27 met bien en évidence la localisation des activités industrielles sur l'est de l'agglomération. Sont particulièrement concernés les 3^o, 6^o, 7^o et 8^o arrondissements de Lyon, ainsi que Villeurbanne, Vaulx-en-Velin et Vénissieux et sur une périphérie un peu moins proche : Décines, Meyzieu, Saint-Priest, Chassieu. On peut souligner l'importance de centres périphériques dans l'accueil d'activités industrielles : Saint-Chamond et La Talaudière, Bourgoin, Villefranche, Tarare, Vienne.

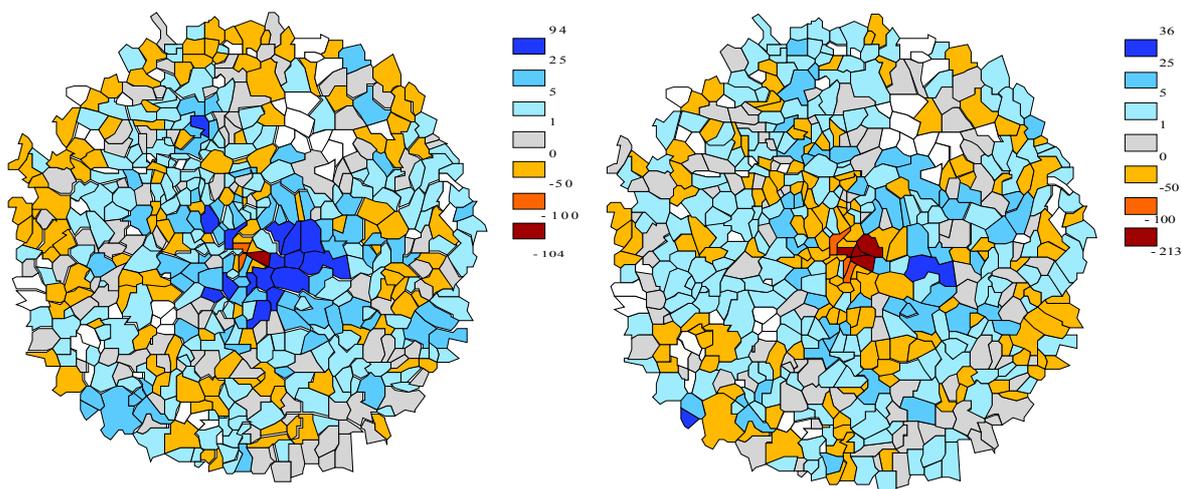
Carte 2.27 : Localisation des établissements industriels ayant 1 salarié ou plus en 1996

La carte de l'évolution des localisations entre 1982 et 1996 souligne l'importance des nouvelles implantations sur les communes de l'est lyonnais en particulier Vaux-en-Velin, Miribel, Chassieu, Genas, Saint-Quentin Fallavier. La croissance qui s'est produite de 1982 à 1990 a concerné principalement les zones situées au delà du centre constitué par Lyon et Villeurbanne. La période 1990-1996 se traduit par un déclin plus important dans le centre de l'agglomération lyonnaise et dans la première couronne y compris Vaux-en-Velin, Décines, sauf Bron, ainsi que dans les centres périphériques de Saint-Chamond, Bourgoin, Villefranche, Tarare. La croissance lorsqu'elle se maintient sur la périphérie concerne des communes qui sont en limite de la communauté urbaine : Genas, Miribel, Saint-Laurent de Mure, Saint-Pierre de Chandieu mais aussi Lentilly, Brindas et Brignais, toutes communes qui n'appartiennent pas à la Communauté urbaine de Lyon, mais sont situées à l'intérieur du périmètre des 25 km.

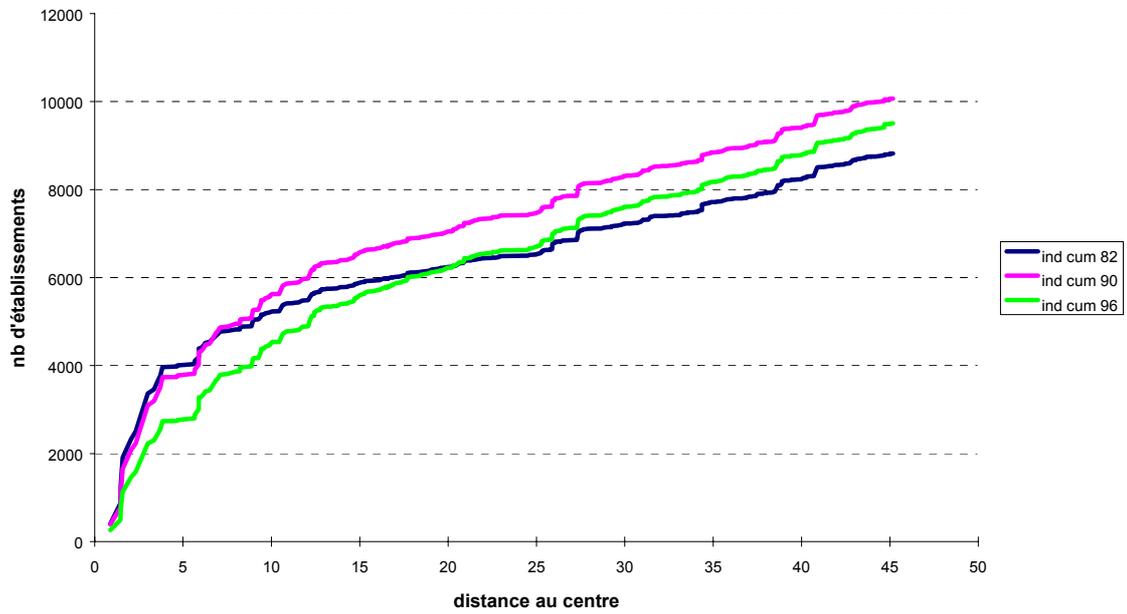
Carte 2.28 : Evolution des localisations d'établissements industriels de 1 salarié et plus entre 1982 et 1996



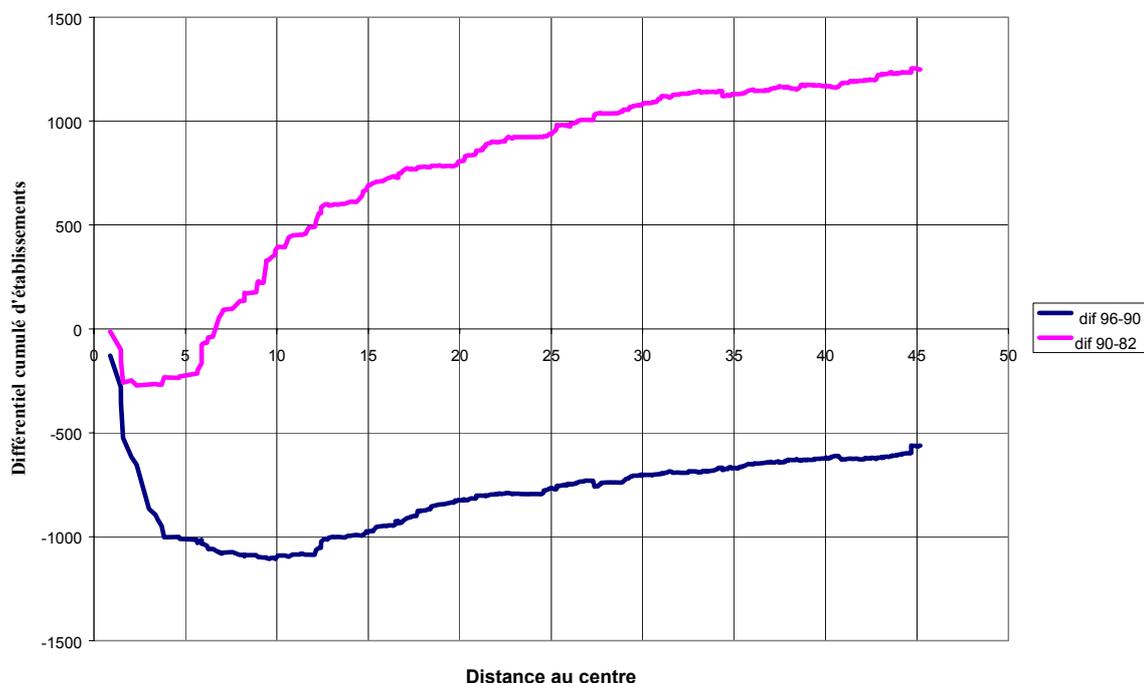
Carte 2.29 : Evolution des localisations d'établissements industriels de 1 salarié et plus entre 1982 et 1990 **entre 1990 et 1996**



Graphique 2.3 : Répartition cumulée des établissements industriels de 1 salarié et plus en 1982, 1990, 1996



Graphique 2.4 : Différence de la répartition cumulée des établissements industriels de 1 salarié et plus

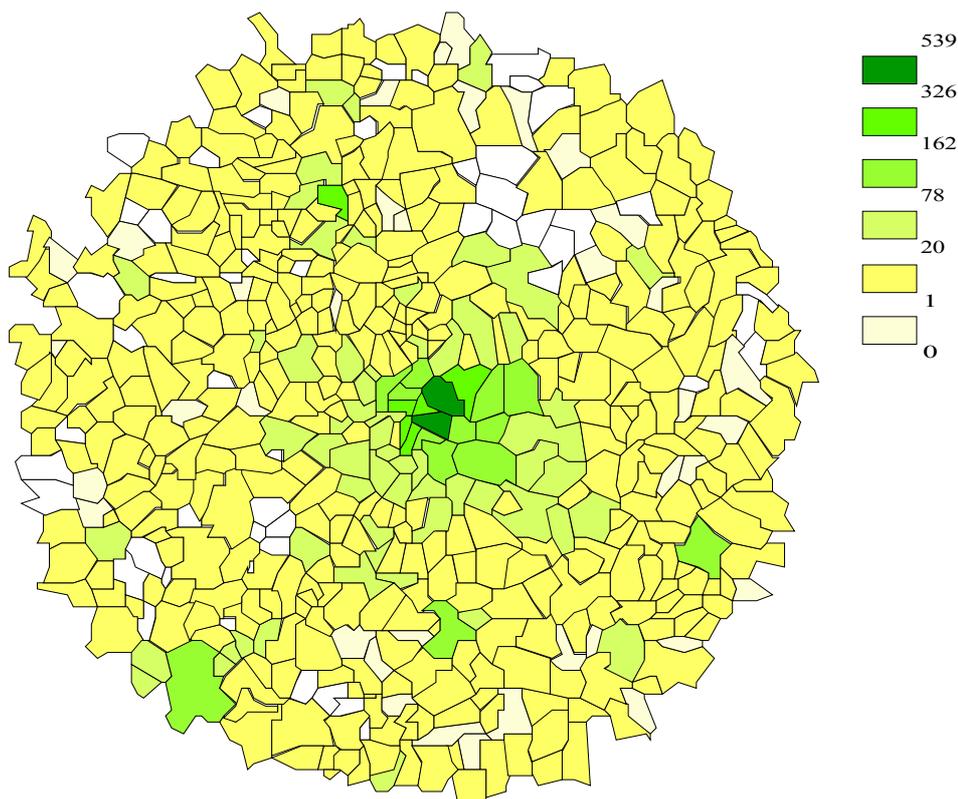


On assiste à un double mouvement : de 1982 à 1990 une croissance de l'ensemble des localisations industrielles mais un déclin très important des établissements situés à moins de 3 km du centre et une croissance des localisations sur la périphérie. La courbe de 1990 s'écarte nettement de celle de 1982 à partir de 7 km et se situe à un niveau supérieur. En revanche, la courbe de 1996, parallèle à celle de 1990 se situe à un niveau inférieur, l'écart étant dû à un déclin fort sur la partie la plus proche du centre de l'agglomération mais jusqu'à une distance de près de 10 km. Il n'y a guère de nouvelles localisations périphériques.

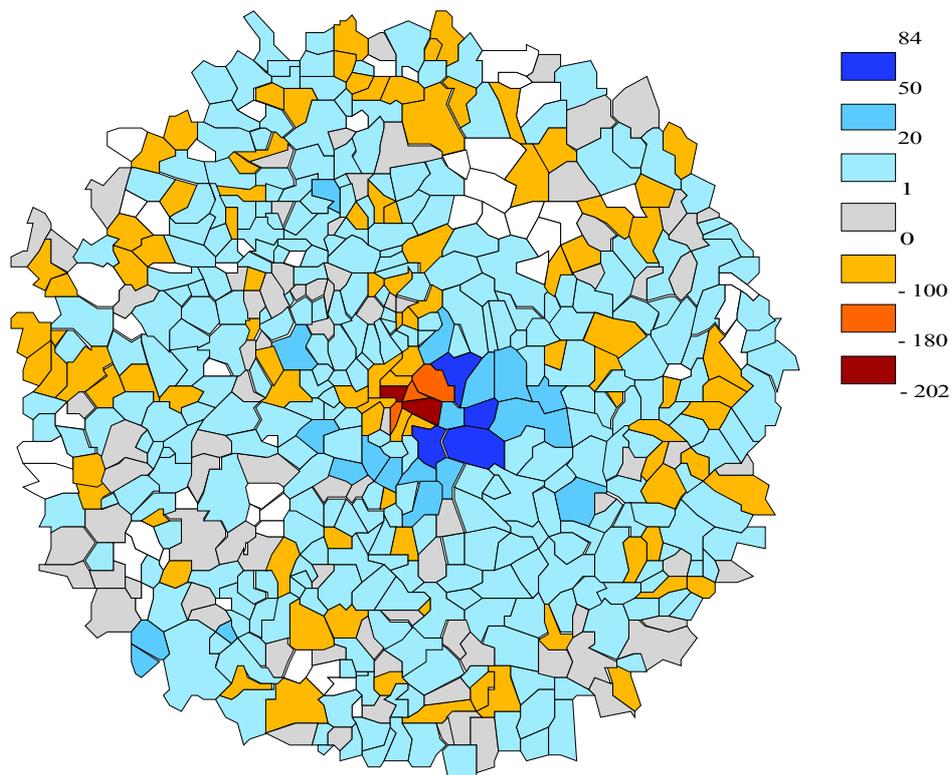
L'analyse de la localisation de ces établissements peut être précisée selon leur taille (tableaux 2.22 et 2.23).

a) Les petits établissements de moins de 20 salariés

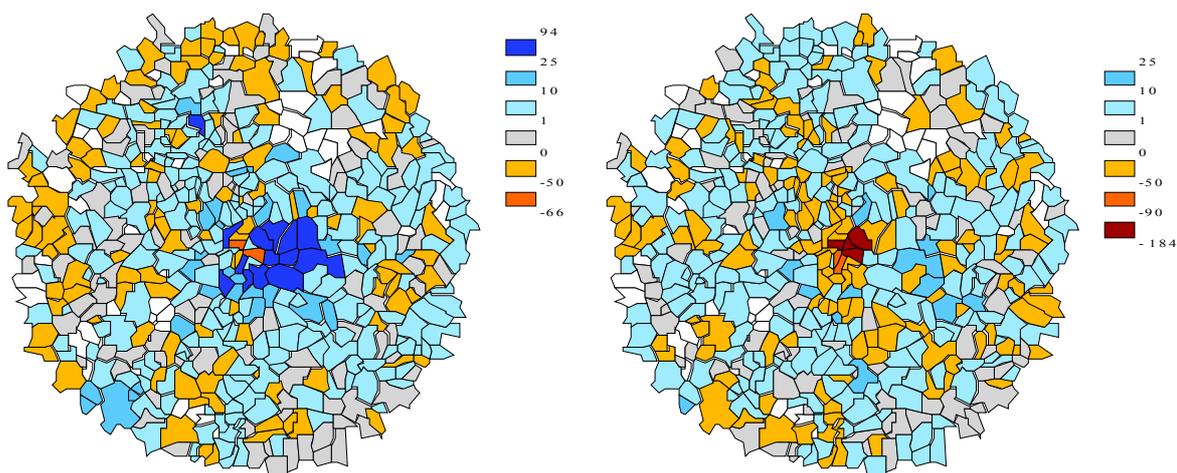
Un grand nombre de communes ont au moins un établissement de cette catégorie et la carte souligne bien une certaine concentration à proximité des agglomérations et des villes périphériques que sont Saint-Chamond, Vienne, Villefranche. On constate également une localisation préférentielle le long des axes structurant la périphérie. En outre, ces implantations sont importantes sur toute la zone de la communauté urbaine et des communes qui en sont proches.

Carte 2.30 : Localisation des établissements industriels ayant 1 à 19 salariés en 1996

Carte 2.31 : Evolution des localisations des établissements industriels ayant 1 à 19 salariés entre 1982 et 1996



Carte 2.32 : Evolution des localisations des établissements industriels ayant 1 à 19 salariés entre 1982 et 1990 **entre 1990 et 1996**

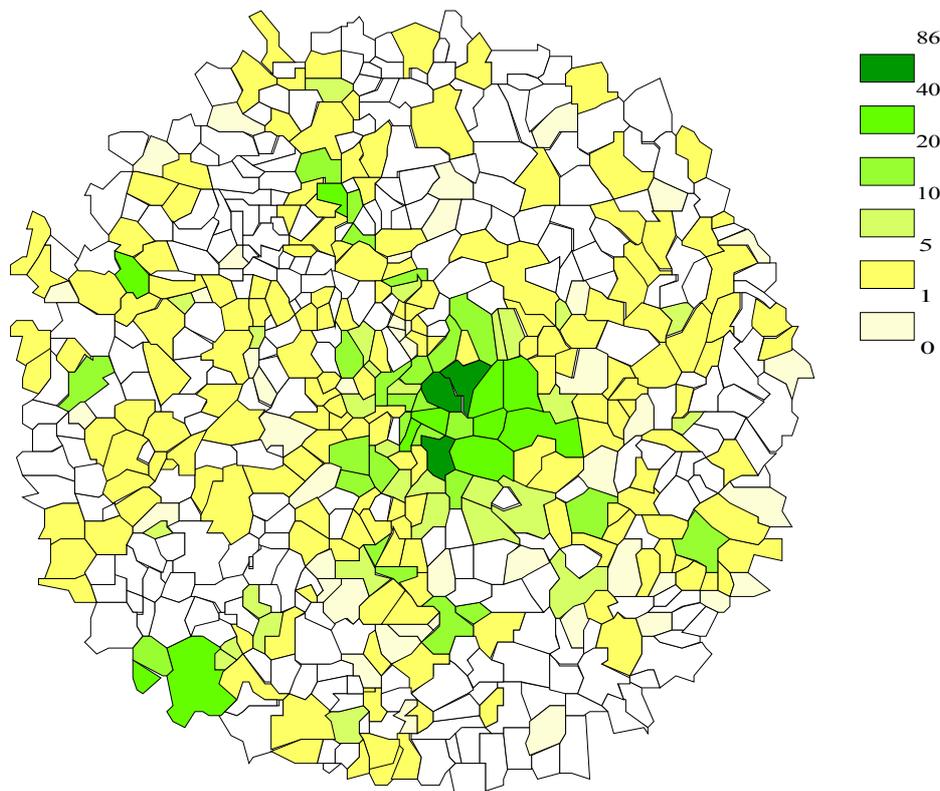


L'évolution constatée depuis 1982 est très comparable à celle analysée précédemment sur l'ensemble des établissements.

b) Les établissements de taille moyenne de 20 à 99 salariés

L'effectif concerné est beaucoup moins important, mais principalement localisé sur Lyon, Villeurbanne et les communes de l'Est de l'agglomération. En outre, on note des localisations dispersées sur diverses communes situées dans la zone de 20 à 45 km, à proximité de villes périphériques : Vienne, Bourgoin, Saint-Chamond, Villefranche, Tarare.

Carte 2.33 : Localisation des établissements industriels ayant 20 à 99 salariés en 1996.



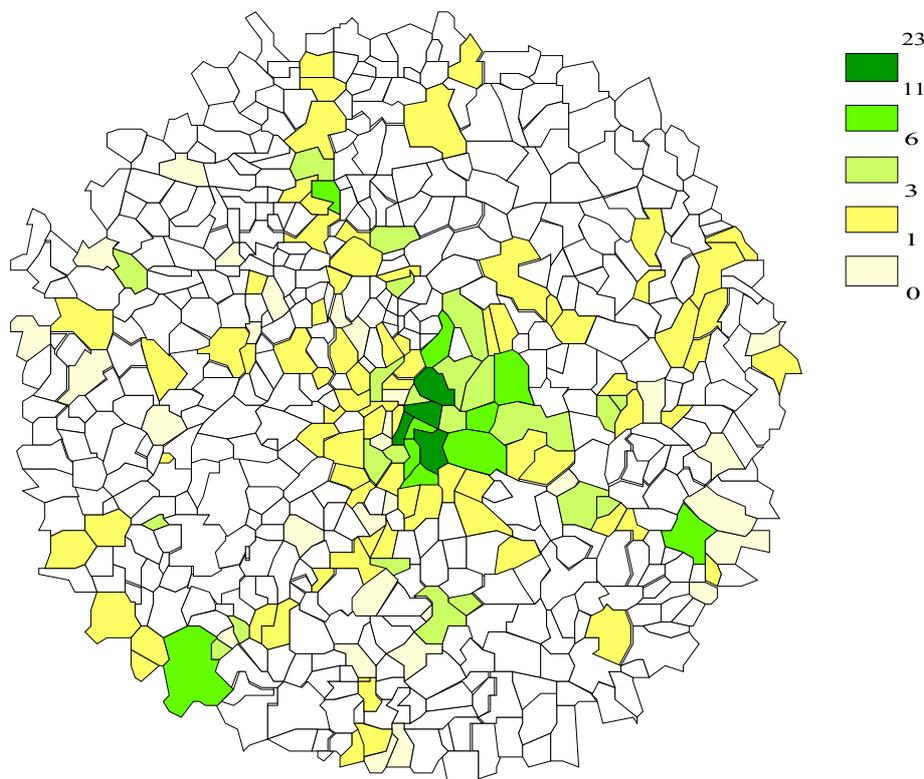
L'évolution est assez proche de celle constatée pour les très petits établissements, mais elle est accentuée aussi bien en ce qui concerne le déclin des zones centrales de l'agglomération lyonnaise (non seulement Lyon et Villeurbanne, Caluire, mais aussi Venissieux, Saint-Fons, Pierre-Bénite, communes de première couronne que pour l'ensemble des villes périphériques : Villefranche, Saint-Chamond, Bourgoin, Vienne.

La croissance de 1982 à 1990 a concerné des communes proches comme Vaulx-en-Velin, Chassieu, Corbas, Dardilly, qui ont ensuite perdu certains de leurs établissements entre 1990 et 1996. D'autres communes ont accueilli de nouveaux établissements sur toute la période 1982-90-96 telles Bron, Décines, Meyzieu, Feyzin, Limonest. Elles sont accompagnées par des communes situées au-delà de la limite administrative du Grand Lyon telles Miribel, Beynost, Saint-Maurice de Beynost, La Boisse, Montluel. Ce groupe de 5 communes toutes situées au Nord-Est, à proximité de l'autoroute A 42 Lyon-Genève et du contournement Est de l'agglomération constitue une zone particulièrement caractéristique. De même les communes de Genas, Pusignan, Saint-Pierre de Chandieu et Chaponay à l'Est de l'agglomération accueillent de nouveaux établissements sur toute la période. Le développement surtout depuis 1990 semble se concentrer de façon préférentielle sur des communes extérieures au périmètre du Grand Lyon, situées sur la partie Est de l'agglomération.

c) Les établissements de 100 salariés et plus

La carte de localisation de ces établissements en 1996 souligne l'importance de la concentration sur l'agglomération et sur les axes autoroutiers. Seuls le 3^e et le 7^e arrondissement de Lyon accueillent plus de 10 établissements de cette taille ; s'y ajoutent les communes de Villeurbanne et de Vénissieux. Toutes les autres communes recensées en 1996 comme accueillant des établissements de plus de 100 salariés en ont moins de 10, mais ce sont souvent des communes importantes : Rillieux, Décines, Chassieu, Saint-Priest, Saint-Fons, et aussi : Bourgoin, Saint-Chamond, Villefranche, c'est-à-dire les mêmes communes déjà remarquées pour accueillir des établissements de taille moyenne et petite. On notera également que la zone périphérique située entre la première couronne et le cercle des 25 km accueille environ le tiers des localisations des grands établissements et ceci de manière constante sur la période.

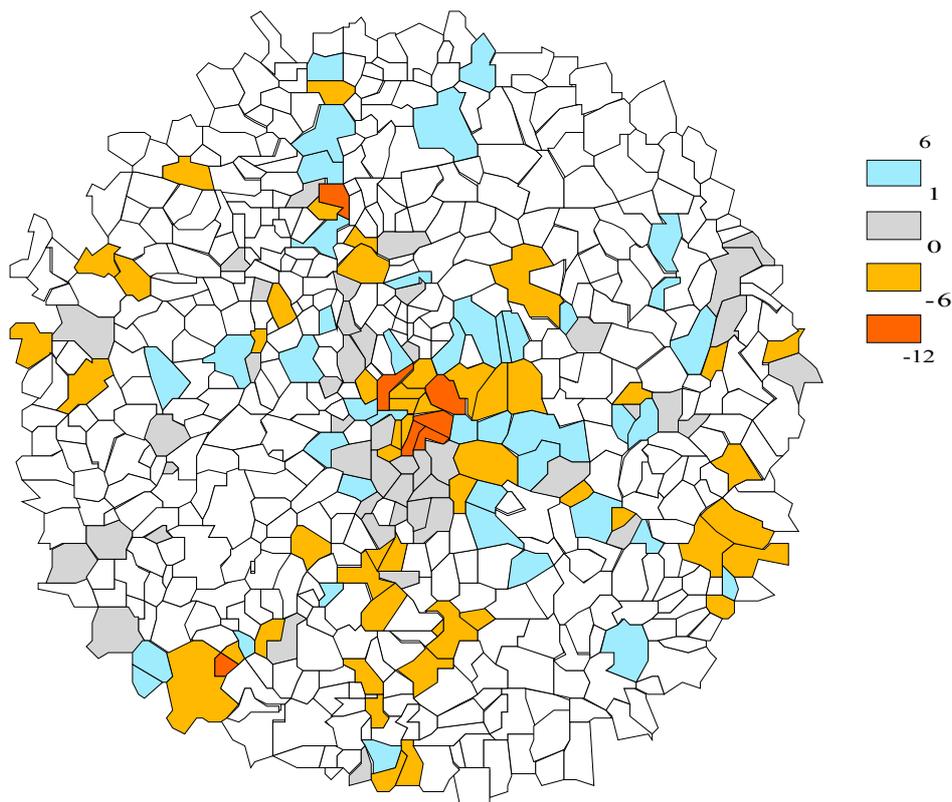
Carte 2.36 : Localisation des établissements industriels ayant 100 salariés et plus en 1996



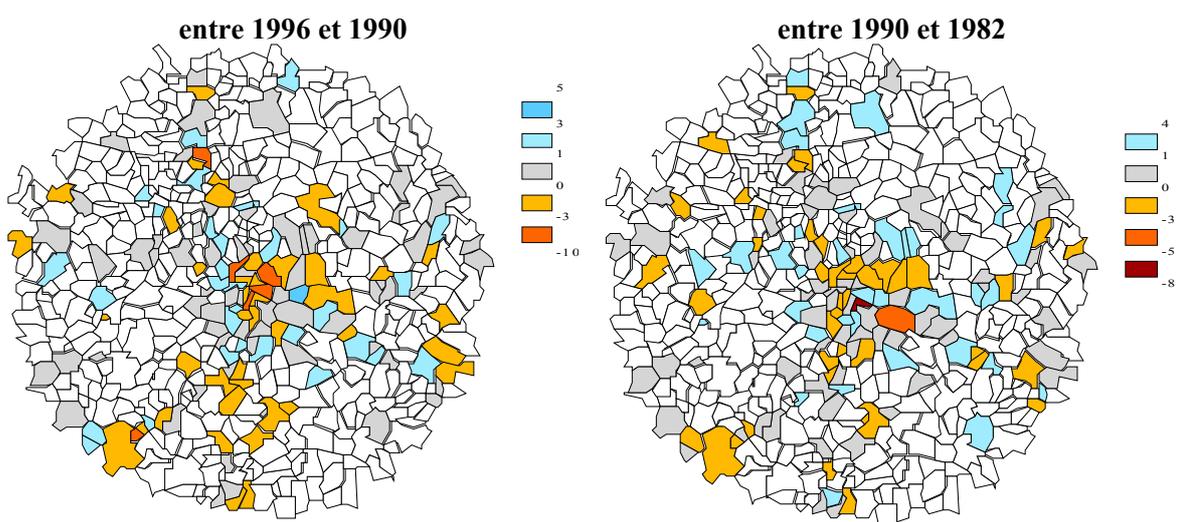
L'évolution est concordante avec celle mise en évidence pour les établissements de plus petite taille : déclin de ces établissements dans les centres urbains les plus denses : Lyon, Villeurbanne, Saint-Chamond, Vienne, Anse ; déclin aussi sur des communes de première couronne comme Vaulx-en-Velin, Caluire et sur d'autres communes de la deuxième couronne : Saint-Priest, Décines, Meyzieu. Seules quelques communes connaissent une croissance sur toute cette période pour ce type d'établissements : Bron, toujours exceptionnelle, Chassieu et Rillieux dans la Communauté urbaine, et au-delà mais très proches : Genas, Saint-Bonnet de Mure sur la partie Est, Lentilly sur l'Ouest. On note également que les zones les plus en croissance, même faible et inégale sont situées sur les axes de la Saône et de l'autoroute de Grenoble. Enfin, il faut souligner l'apparition de quelques communes situées au-delà des 25 km et qui ne sont pas des centres urbains importants : Sorbiers et la Talaudière alors que l'ensemble de la vallée du Gier est en déclin, Chatillon sur Chalaronne, petit chef-lieu de la Dombes, Panissières, très proche de la Loire.

La localisation des établissements de taille importante semble ainsi se déplacer nettement des zones centrales vers l'extérieur.

Carte 2.37 : Evolution des localisations des établissements industriels ayant 100 salariés et plus entre 1982 et 1996



Carte 2.38 : Evolution des localisations des établissements industriels ayant 100 salariés et plus



2.2.2. Les transports et communication

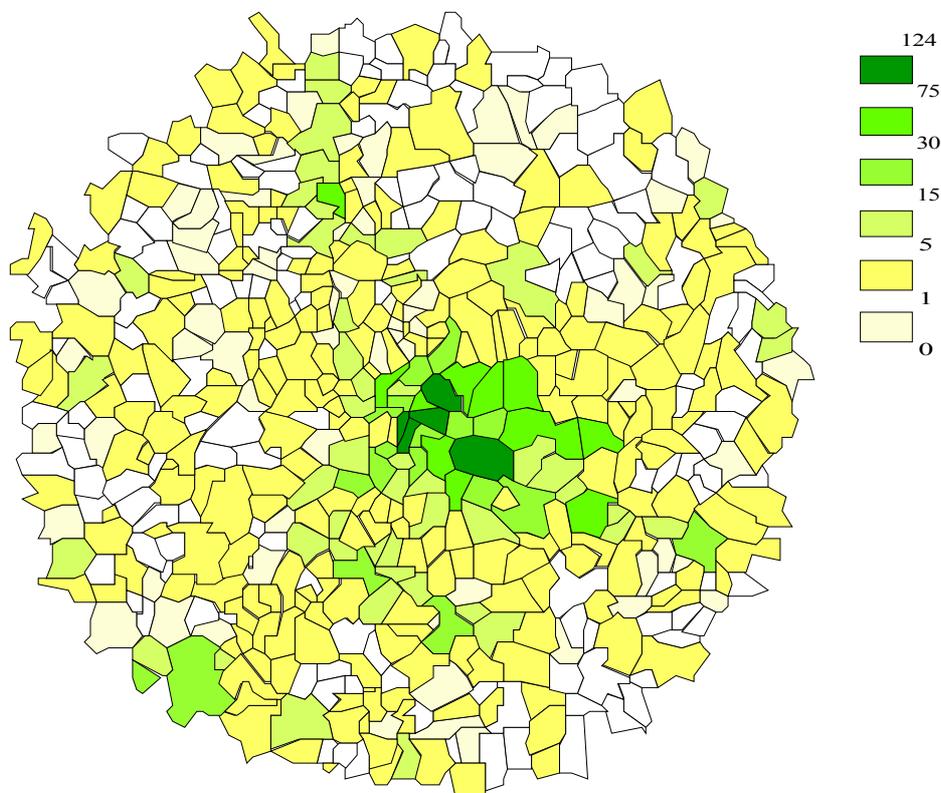
Il s'agit d'un secteur qui ne regroupe que 3 à 3,5 % du nombre total d'établissements. Mais c'est un secteur en expansion (+53 %) sur la période 1982-1996.

Tableau 2.24 : Evolution de la localisation des établissements de transport et communication de 1 salarié et plus

Zone géographique	Total 1982	Total 1990	Total 1996	% 1982	% 1990	% 1996
Lyon + Villeurbanne	483	549	589	33,3	28,7	26,5
1 ^o couronne	161	200	227	11,1	10,4	10,2
2 ^{ème} couronne	171	259	274	11,8	13,5	12,3
Reste des 25 km	225	420	557	15,5	21,9	25,0
25 à 45 km	410	488	578	28,3	25,5	26,0
Total	1.450	1.916	2.225	100	100	100

Le territoire compris entre la deuxième couronne et le cercle de rayon 25 km est celui qui accueille le plus grand nombre de ces nouveaux établissements (progression de 80 % entre 1982 et 1996), soit en 1996, le quart des établissements de transport.

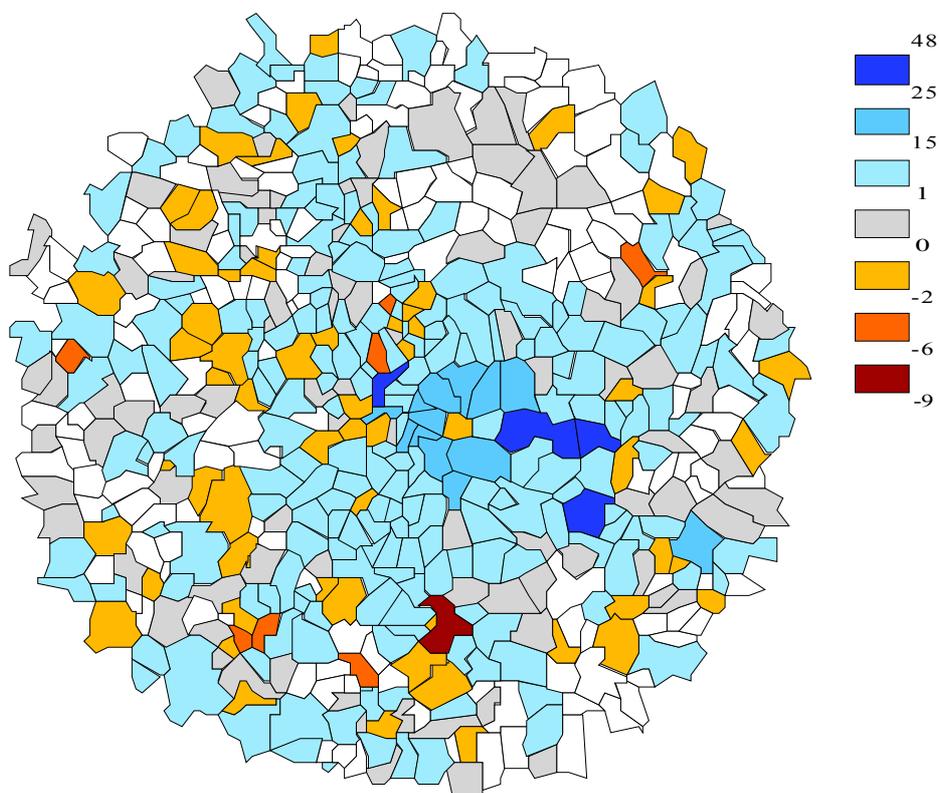
Carte 2.39 : Localisation des établissements de transport et communication de 1 salarié et plus



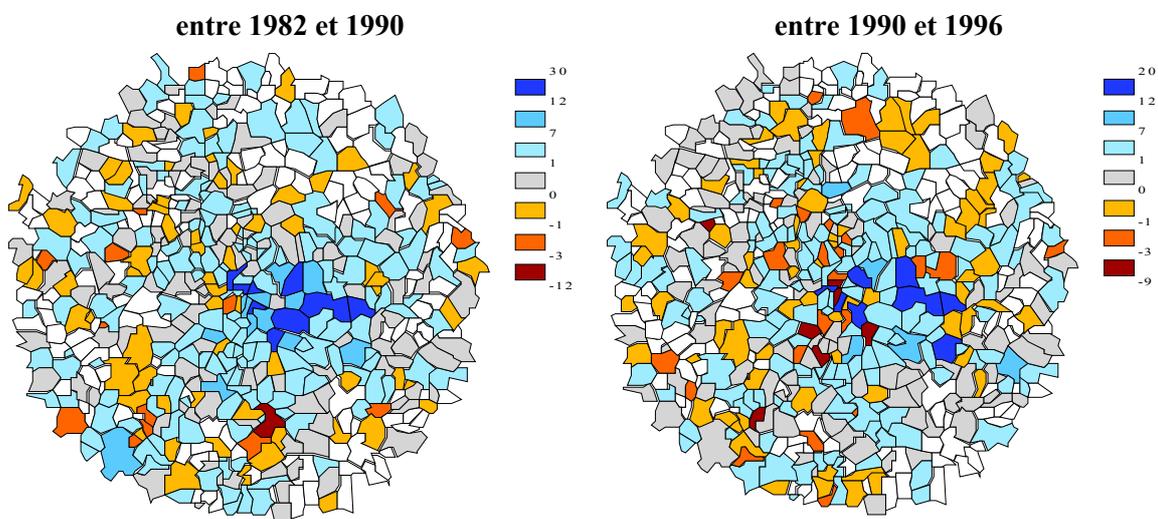
Les établissements sont particulièrement nombreux sur le centre même de Lyon, sur Villeurbanne et sur la commune de Saint-Priest.

La carte de l'évolution des localisations souligne une croissance sur les parties centrales de l'agglomération (Lyon 9^e en particulier) et sur la commune de Genas.

Carte 2.40 : Evolution des localisations des établissements de transports et communication entre 1982 et 1996



Carte 2.41 : Evolution des localisations des établissements de transports et communication de 1 salarié et plus



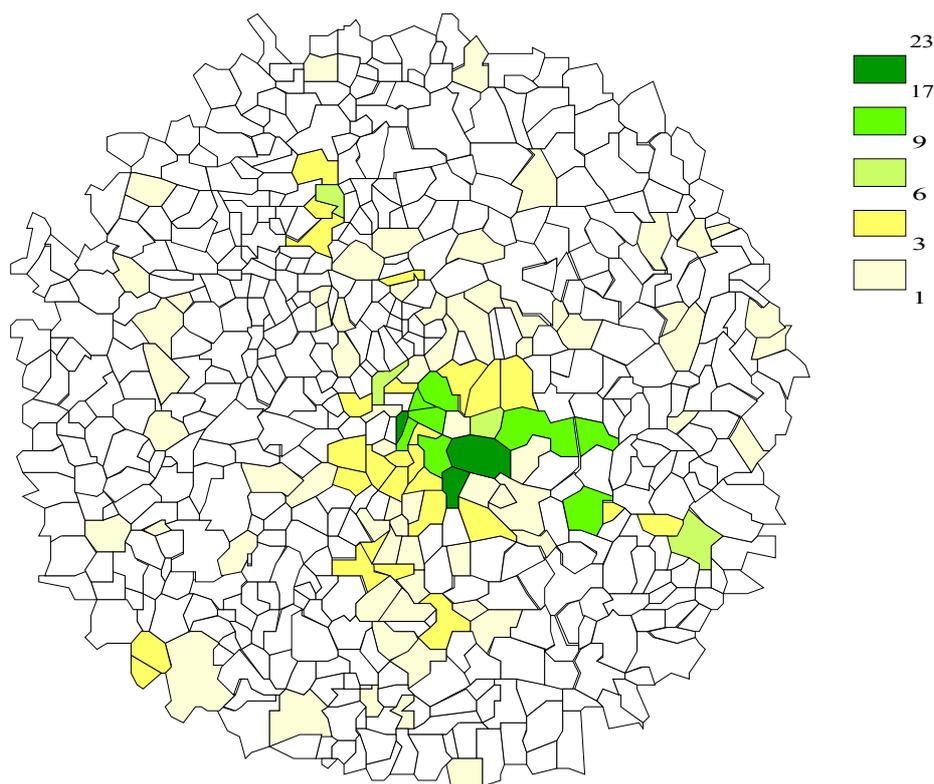
De 1982 à 1990 on assiste à une croissance des communes de l'Est en particulier Saint-Priest, Meyzieu, Genas. De 1990 à 1996, le déclin des secteurs sud et ouest de l'agglomération est important. Les communes qui semblent enregistrer la plupart des nouvelles installations sont principalement situées sur l'axe Est de l'agglomération, sur les communes de Décines, Corbas, Genas, Vénissieux,.

Cette croissance touche des établissements de toutes tailles mais ce sont les établissements de plus de 20 salariés qui progressent le plus fortement entre 1990 et 1996, passant de 232 établissements en 1982, à 282 en 1990 et à 378 en 1996, soit une progression de 63 %.

Tableau 2.25 : Evolution de la taille des établissements de transport de 1 salarié et plus

Taille de l'établissement	1982	1990	1996
1 à 5 salariés	847	1.146	1.301
6 à 9 salariés	196	257	300
10 à 19 salariés	175	231	246
20 à 49 salariés	147	182	229
50 à 99 salariés	46	54	75
100 à 199 salariés	20	28	51
200 salariés et plus	19	18	23
Total	1.450	1.916	2.225

Carte 2.42 : Localisation des activités de transports de plus de 20 salariés en 1996

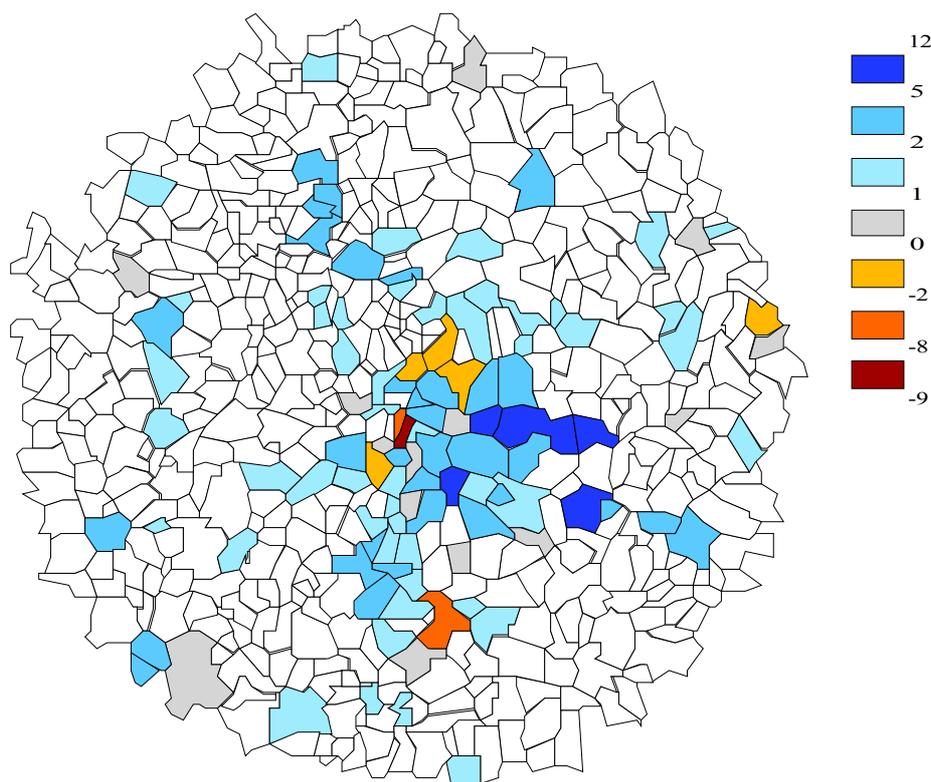


Une analyse spécifique des localisations des établissements de plus de 20 salariés montre une localisation préférentielle, ces dernières années, sur les communes de l'Est de l'agglomération et sur les zones les mieux desservies par le contournement autoroutier. Cette activité en expansion demande des surfaces d'entrepôt importantes et tend à se localiser en périphérie à proximité des accès autoroutiers. Ainsi la carte de localisation des entreprises de transport de plus de 20 salariés semble significative. Elle montre la faible importance des localisations de ce type d'entreprises sur la partie Ouest de Lyon et de son agglomération. En revanche les localisations sont très nombreuses

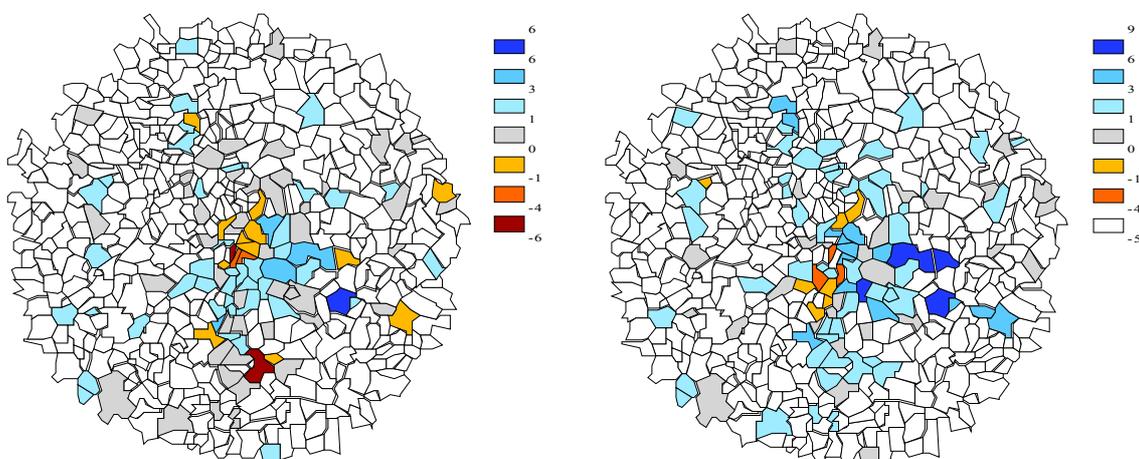
sur Lyon 2°, Saint-Priest et Corbas, nombreuses sur les arrondissements Est de Lyon : 3°, 6° et 7°, sur Villeurbanne et Vénissieux, Genas et Saint-Pierre de Chandieu.

L'évolution des localisations de ce type d'entreprises sur la période 1982-1996 met également en évidence la diminution du nombre d'entreprises de plus de 20 salariés sur la zone centrale de Lyon (2° et 7° arrondissements) ainsi que sur des villes périphériques comme Vienne. Les nouvelles implantations sont particulièrement nombreuses sur Saint-Quentin Fallavier où se trouvent des zones d'activités de la ville nouvelle de l'Isle d'Abeau, ainsi que sur Chassieu, Genas, Colombier-Saugnieu et Corbas, toutes communes proches du contournement Est de l'agglomération.

Carte 2.43 : Localisation différentielle des établissements de transport de 20 salariés et plus entre 1982 et 1996



Carte 2.44 : Localisation différentielle des établissements de transport de 20 salariés et plus entre 1982 et 1990



2.2.3. Les services aux entreprises

Sous cette rubrique ont été réunies les activités 7 et 8 distinguées précédemment² et ce pour des raisons de meilleure validité des comparaisons aux différentes dates. L'analyse des changements de nomenclature a montré en effet que le regroupement effectué en grandes activités incluait dans les activités financières un bon nombre d'établissements qui précédemment étaient classés en immobilier et services marchands rendus aux entreprises, aussi il a semblé moins inexact d'analyser simultanément les établissements relevant de ces deux activités pour apprécier l'évolution de leurs localisations sur la zone considérée. Ces activités concernent de très près le fonctionnement du secteur productif et sont plus ou moins étroitement liées à ses localisations ce qui les différencie des services rendus aux particuliers, beaucoup plus dépendants de la population. On présentera d'abord cet ensemble dans sa globalité puis dans un second temps on s'efforcera de détailler les activités d'études et de conseils.

a) Evolution globale

Tableau 2.26 : Les établissements dans les activités financières, banques, assurances, immobilier et services rendus aux entreprises de 1 salarié et plus

Année	Services rendus aux entreprises	Total des établissements	%
1982	6.968	48.906	14,2
1990	10.447	59.448	17,6
1996	12.515	63.775	19,6

Le tableau 2.26 permet de constater la progression très importante de ces activités (+80%), sur la période considérée ; certes la croissance est plus forte de 1982 à 1990 que dans la période suivante, mais la progression s'est maintenue. De ce fait les établissements travaillant dans ces activités représentent près de 20% du total des établissements en 1996. Il s'agit donc là d'un secteur quantitativement important et en plein essor. Cette forte croissance de 1982 à 1996 est même légèrement supérieure à celle qui est enregistrée en moyenne en France (74%).³

Tableau 2.27 : Les services financiers, immobiliers et rendus aux entreprises (activités 7 et 8) par taille et par zone géographique en 1982, 1990 et 1996

Zone géographique	1982				1990				1996			
	1 à 9	10 à 49	50 et plus	Total 1982	1 à 9	10 à 49	50 et plus	Total 1990	1 à 9	10 à 49	50 et plus	Total 1996
Lyon + Villeurbanne	3 045	685	168	3 898	4 904	923	205	6 032	5 264	972	189	6 425
1 ^o couronne	601	97	28	726	926	134	48	1 108	1 227	211	59	1 497
2 ^{ème} couronne	368	62	22	452	650	109	29	788	933	168	32	1 133
Reste des 25 km	526	65	8	599	767	92	24	883	1 136	127	11	1 274
25 à 45 km	1 132	137	24	1 293	1 406	178	52	1 636	1 905	235	46	2 186
Total	5 672	1 046	250	6 968	8 653	1 436	358	10 447	10 465	1 713	337	12.515

² Cf. tableau 2.1 p.32. Ce sont pour 1996 les activités J et K de la NAF.

³ INSEE. Les comptes des services en 1995 (INSEE Résultats 1997 p.212 à 216). Les services aux entreprises stricto sensu c'est-à-dire comprenant les postes et télécommunications, les conseils et assistance, les services opérationnels et la recherche développement ont progressé pour l'ensemble de la France de 74%, suivant l'évolution suivante : 1982 : 80.946, 1990 : 134.543, 1995 : 155.509.

On notera tout d'abord que dans ce secteur, la taille moyenne d'un établissement est beaucoup plus faible que dans l'industrie et que les établissements de plus de 10 salariés sont déjà des établissements d'importance significative. C'est pour cette raison que les tranches d'effectif retenues sont situées à des niveaux inférieurs.

On peut constater que la croissance des effectifs concerne les établissements de toutes tailles, mais qu'elle est plus forte pour les petits établissements. Sur la période 1982-1996, les établissements de moins de 10 salariés ont vu leur nombre augmenter de 85% ce qui représente une progression très nette, ceux de 10 à 49 salariés de 63% et les établissements de plus de 50 salariés seulement de 35% sur cette période. De 1990 à 1996, le ralentissement de l'activité économique s'est traduit par une diminution du nombre d'établissements de plus de 50 salariés.

Tableau 2.28 : Les services financiers, immobiliers et rendus aux entreprises par taille et par zone géographique en 1982 et 1996, en %.

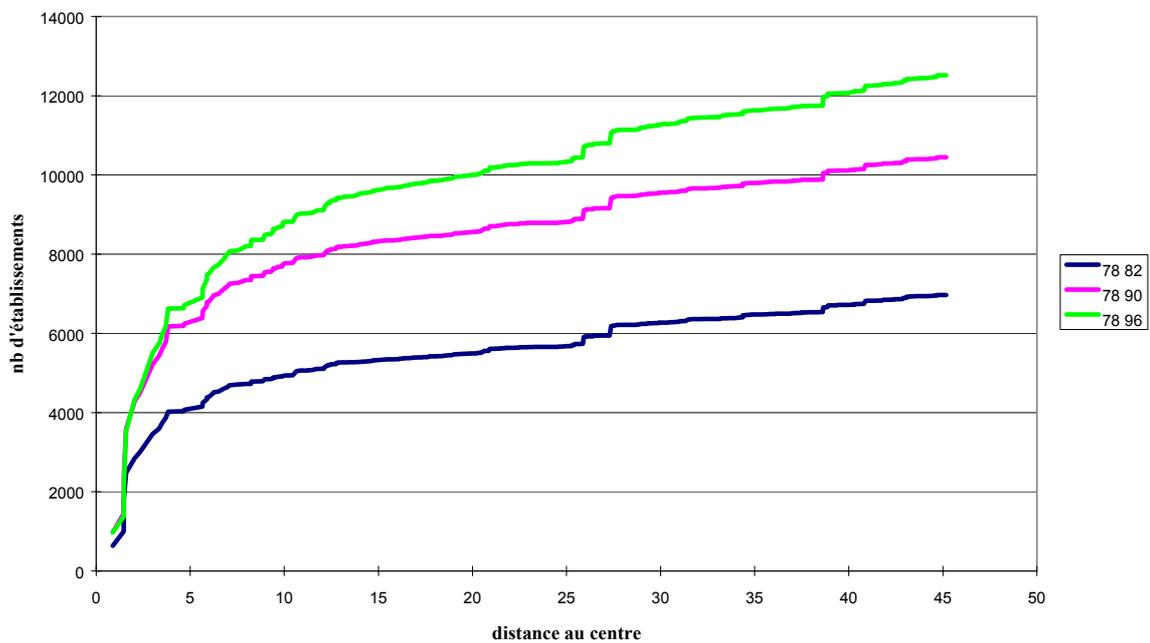
Zone géographique	1982				Tous étab 1982	1996				Tous étab 1996
	1 à 9	10 à 49	> 50	Total 1982		1 à 9	10 à 49	>50	Total 1996	
Lyon + Villeurbanne	53,7	65,5	67,2	55,9	43,4	50,3	56,8	56,1	51,3	37,2
1 ^o couronne	10,6	9,3	11,2	10,4	10,6	11,7	12,3	17,5	12,0	11,5
2 ^{ème} couronne	6,5	5,9	8,8	6,5	8,1	8,9	9,8	9,5	9,0	10,3
Reste des 25 km	9,3	6,2	3,2	8,6	12,3	10,9	7,4	3,3	10,2	15,6
25 à 45 km	19,9	13,1	9,6	18,6	25,6	18,2	13,7	13,6	17,5	25,4
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Les établissements de services aux entreprises sont beaucoup plus concentrés dans la partie centrale de la zone étudiée que l'ensemble des autres établissements. Cette concentration se maintient dans le temps tout en s'atténuant. Mais plus de la moitié des établissements de ce type d'activité reste localisée en zone centrale soit une proportion toujours exceptionnelle par rapport à l'ensemble des implantations. Cette part tend à diminuer dans le temps, mais l'effectif total d'établissements et surtout de petits établissements (moins de 50 salariés) est en hausse.

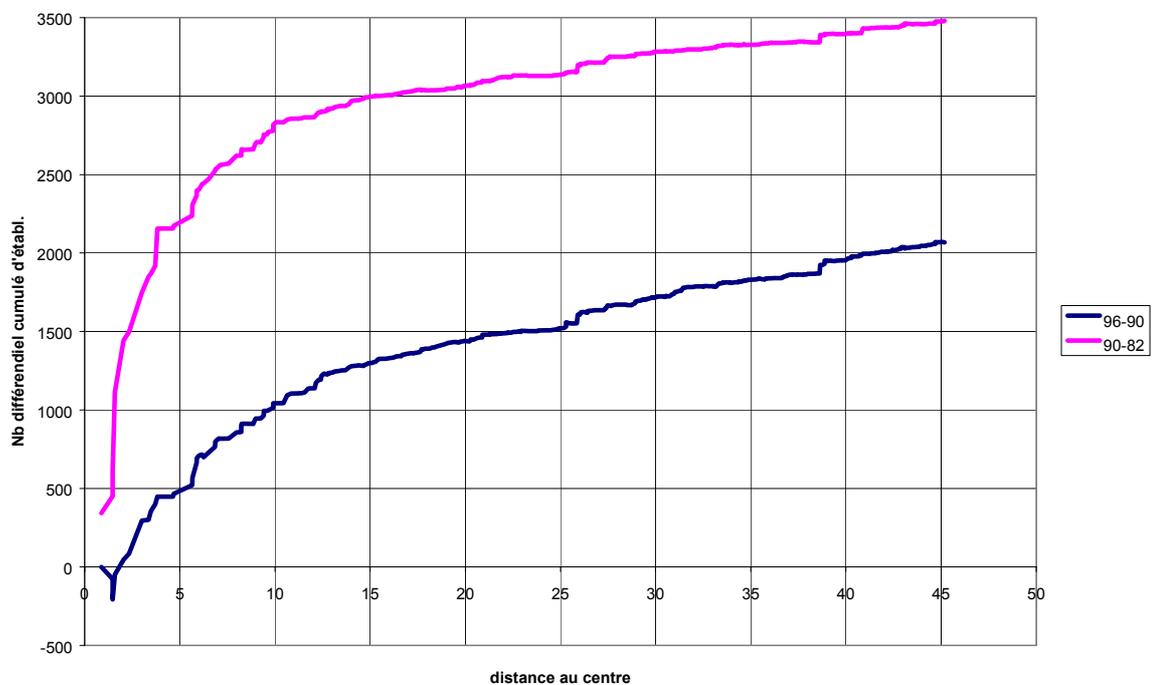
Les première et deuxième couronnes accueillent de très nombreuses nouvelles localisations en particulier pour les plus grands établissements. Ainsi la première couronne qui ne regroupait que 11% des établissements de 50 salariés et plus en 1982 en regroupe 17,5% en 1996. C'est un peu comme si les établissements de services financiers, immobiliers et rendus aux entreprises s'efforçaient de rester localisés près du centre de Lyon et ne le quittaient que lorsque la taille de l'établissement est devenue trop importante pour permettre d'occuper une emprise de centre-ville relativement plus onéreuse. Alors ils s'installent de préférence dans la première couronne voire dans la deuxième, tandis que les établissements industriels, on l'a vu précédemment, ont tendance à s'implanter plutôt en deuxième couronne, voire dans la zone des 25 km de l'agglomération.

Les courbes de répartition montrent que cette concentration des activités de services aux entreprises se renforce d'année en année. Elles font également apparaître une certaine concentration autour de 27-28 km qui correspond aux premiers centres périphériques. Entre 1982 et 1990 on note un développement sur les communes situées à 2 km, qui se poursuit entre 1990 et 1996. Pourtant l'analyse des évolutions différentielles montre un léger déclin sur la partie la plus centrale, très vite compensé dès une distance de 2 km environ par rapport au centre.

Graphique 2.5 : Répartition cumulée des établissements "activités financières, immobilières et services aux entreprises" de 1 salarié et plus en 1982, 1990 et 1996

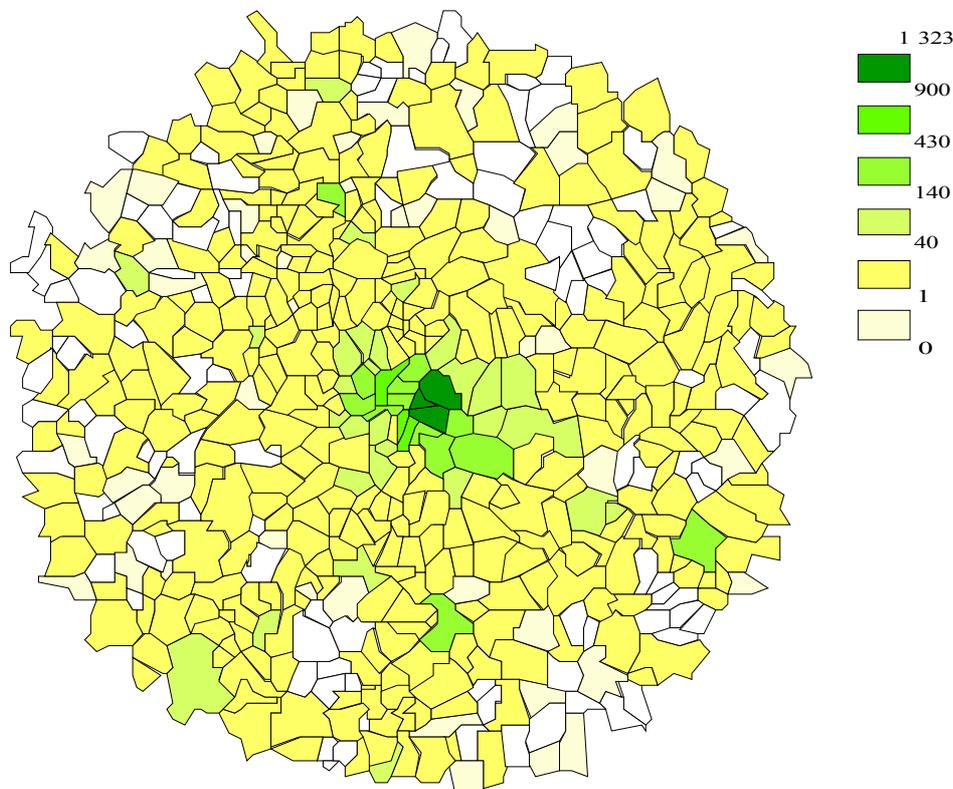


Graphique 2.6 : Différence de la répartition cumulée des établissements "activités financières, immobilières et services aux entreprises" de 1 salarié et plus



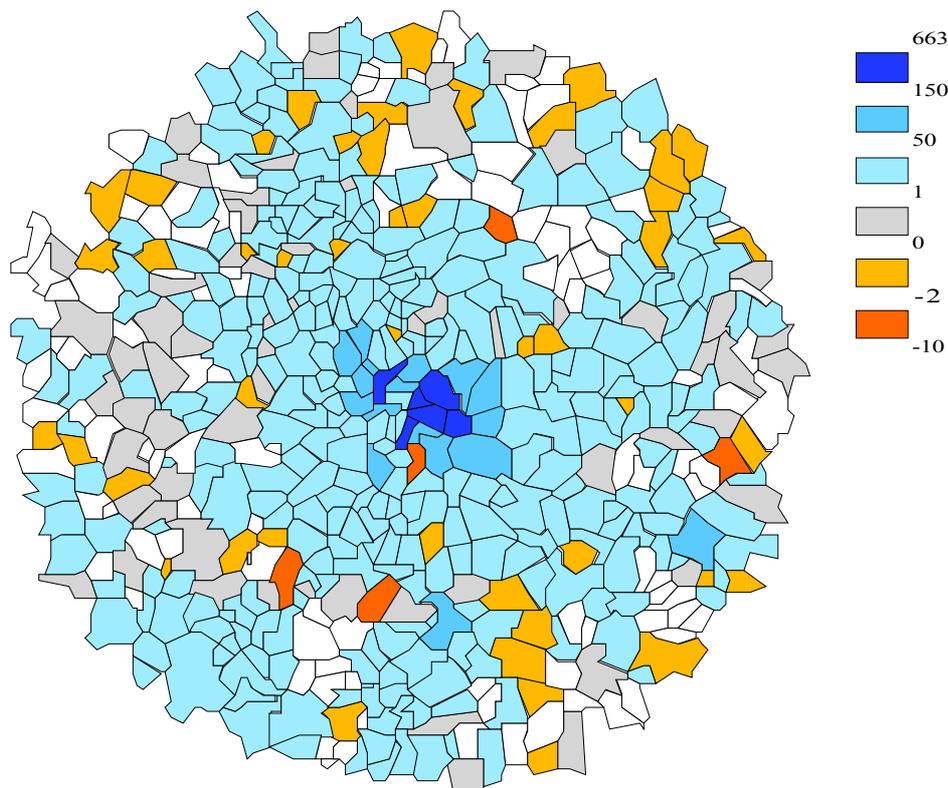
La carte 2.45 met en évidence une localisation située de façon dense sur la partie centrale de l'agglomération en particulier sur les arrondissements situés à proximité de la Part-Dieu et s'étendant sur une zone relativement large située de part et d'autre d'un axe Est/Ouest.

Carte 2.45 : Localisation des établissements de 1 salarié et plus des activités financières, immobilières et de services en 1996



La carte de l'évolution différentielle (carte 2.46) montre que cette tendance tend à se poursuivre. Très peu de communes connaissent un déclin de leurs activités sur la période 1982-1990 et ce sont alors des communes localisées à plus de 25 km du centre, mis à part St Fons. L'évolution était positive sur l'ensemble de l'agglomération lyonnaise de 1982 à 1990, plus contrastée à partir de 1990 : on note en effet un déclin de ces activités sur la commune de Saint-Fons et également sur les 1^o, 2^o, et 3^o arrondissements de Lyon.

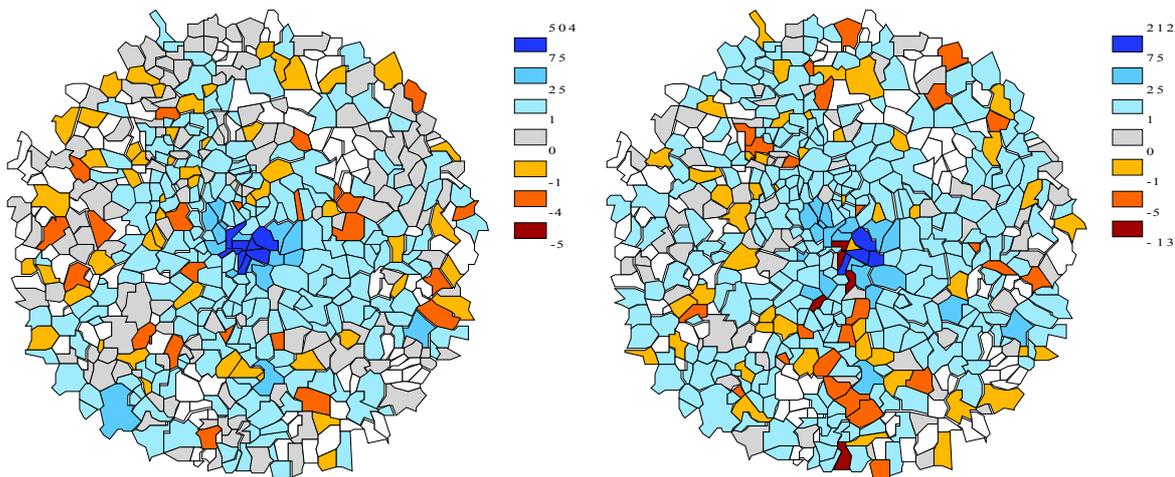
Carte 2.46 : Localisation différentielle des établissements financiers, immobiliers et de service de 1 salarié et plus entre 1982 et 1996



Carte 2.47 : Evolution différentielle des établissements financiers, immobiliers et de service de 1 salarié et plus

entre 1982 et 1990

entre 1990 et 1996

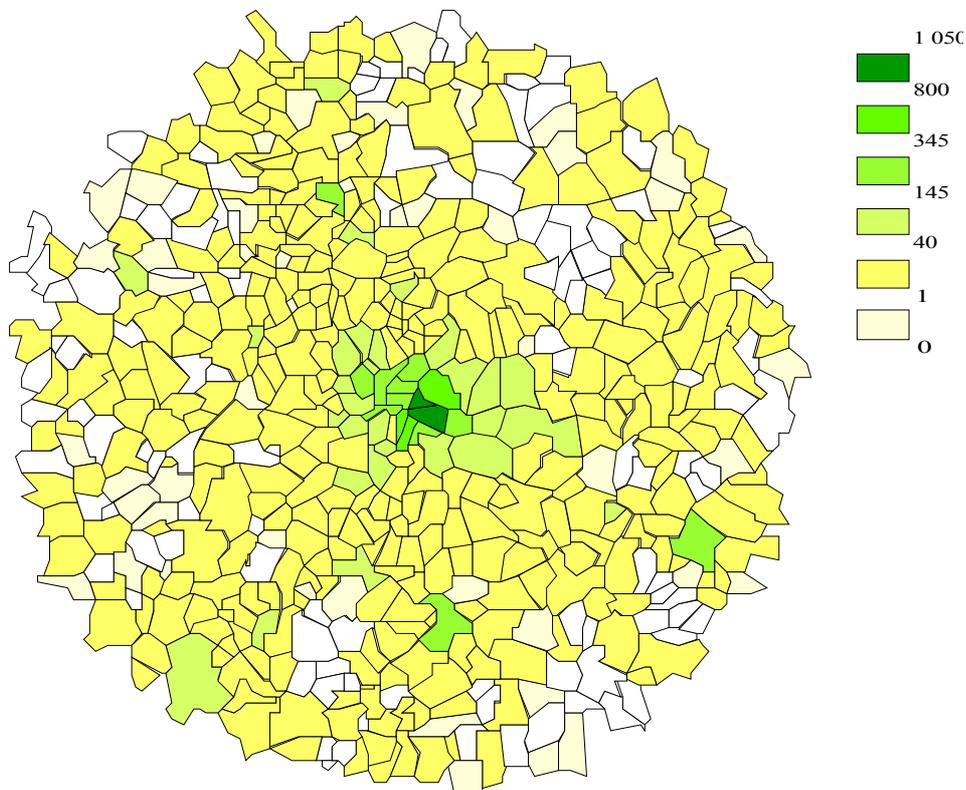


La tableau 2.27 soulignait les différences dans les tailles des établissements. Il est important d'analyser un peu plus précisément les localisations selon la taille des établissements.

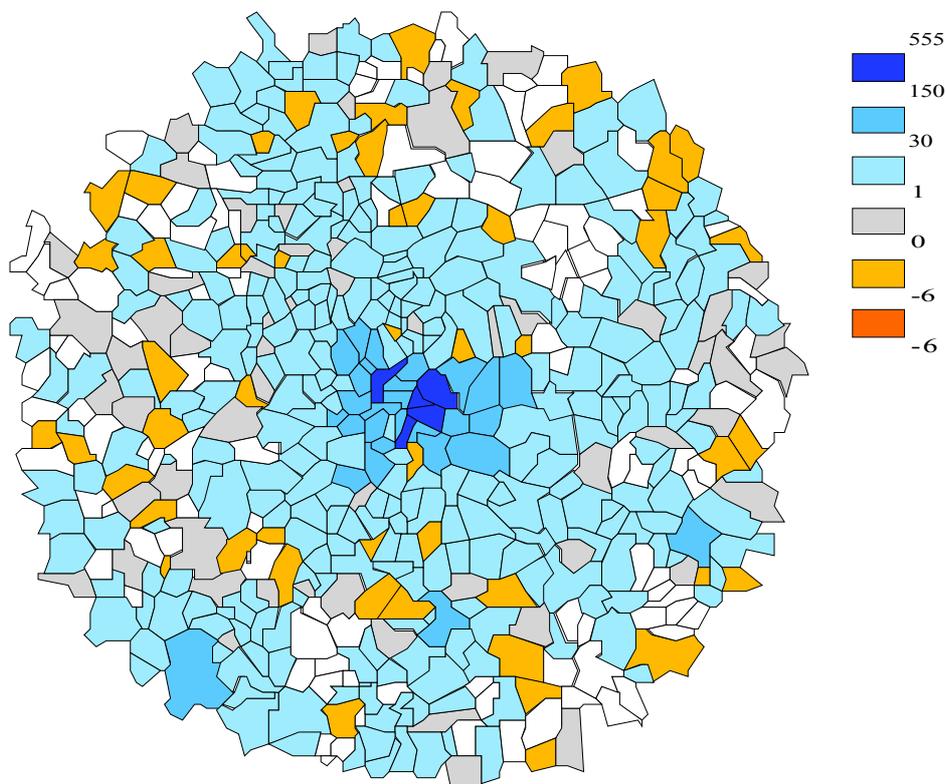
b) Les petits établissements de 1 à 9 salariés

On constate que les établissements de 1 à 9 salariés suivent globalement la localisation et les évolutions recensées pour le secteur tertiaire dans son ensemble

Cartes 2.48 : Localisation des établissements financiers, immobiliers et de service de 1 à 9 salariés en 1996



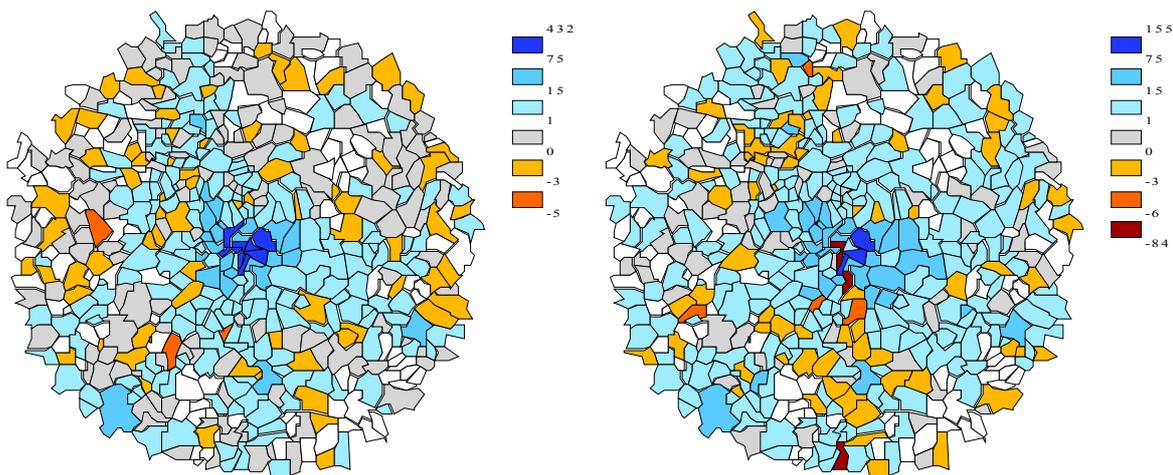
Cartes 2.49 : Localisation différentielle des établissements financiers immobiliers et de service de 1 à 9 salariés entre 1982 et 1996



Cartes 2.50 : Localisation différentielle des établissements financiers, immobiliers et de service de 1 à 9 salariés

entre 1982 et 1990

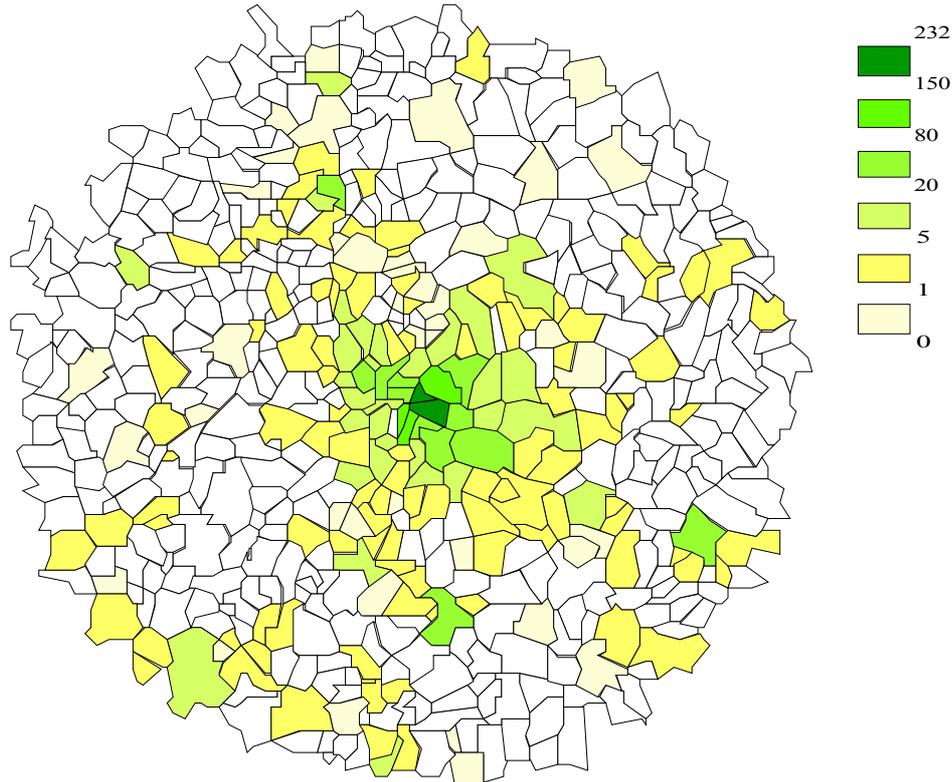
entre 1990 et 1996



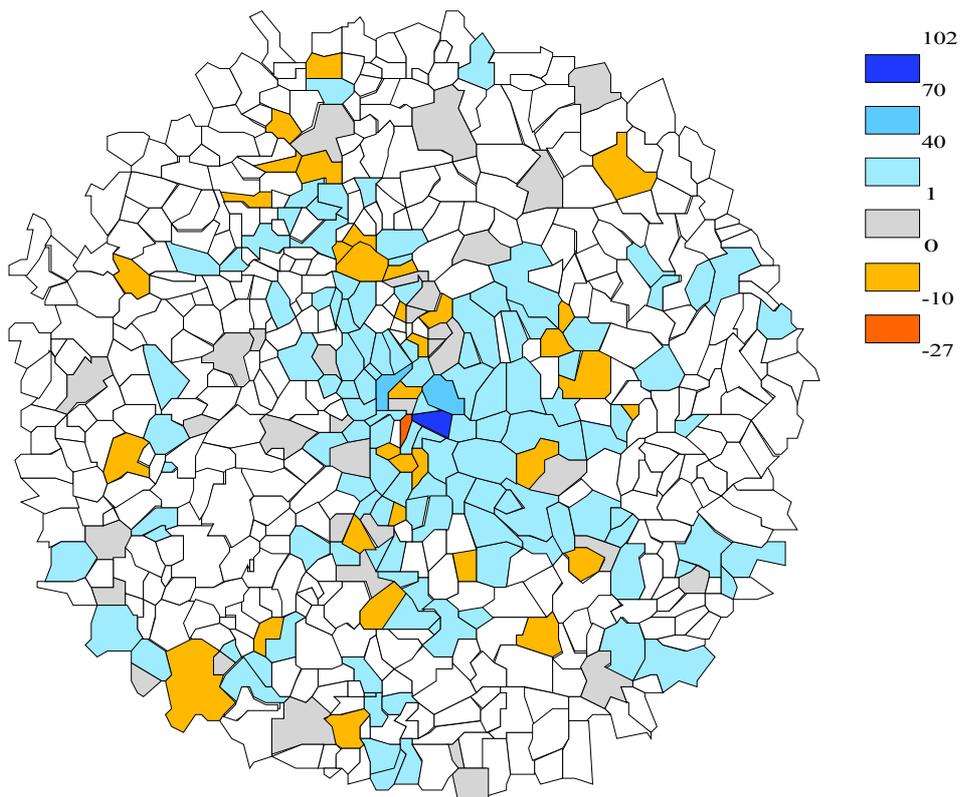
c) Les établissements de 10 à 49 salariés

Ils sont principalement localisés sur les zones centrales de l'agglomération (centre, première et deuxième couronnes) avec une densité particulièrement forte sur Villeurbanne, les 6^o, 3^o et 7^o arrondissements. La partie sud-ouest de l'agglomération semble le moins bien pourvue. L'évolution sur les 15 dernières années montre un renforcement de cette localisation sur Lyon 9^o, 3^o et Villeurbanne ; les arrondissements les plus centraux enregistrent un certain recul : Lyon 1^o, 2^o, 4^o, 5^o, 6^o, depuis 1990 en particulier.

Cartes 2.51 : Localisation différentielle des établissements financiers, immobiliers et de service de 10 à 49 salariés en 1996



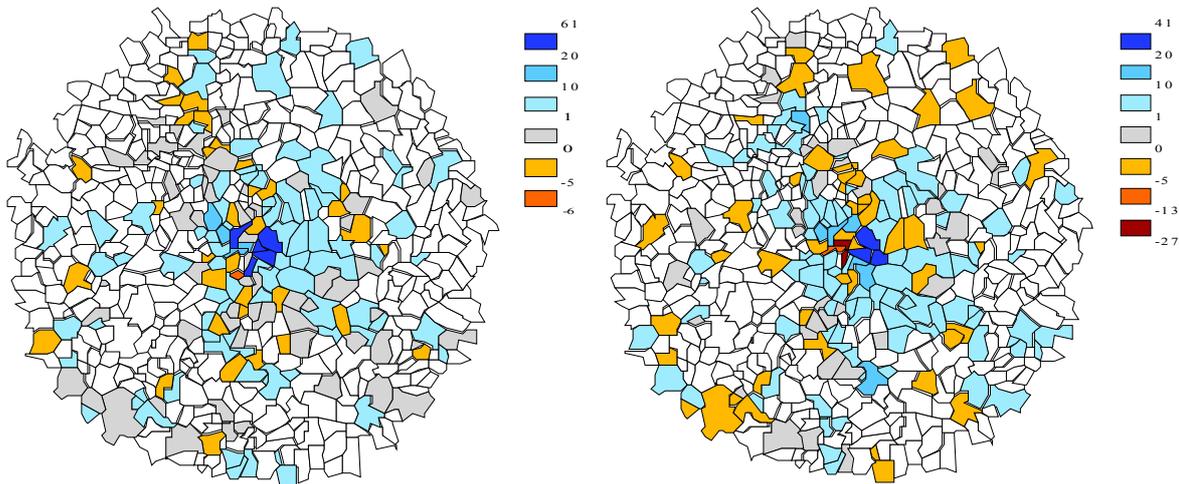
Cartes 2.52 : Localisation différentielle des établissements financiers, immobiliers et de service de 10 à 49 salariés entre 1982 et 1996



Cartes 2.53 : Localisation différentielle des établissements financiers, immobiliers et de service de 10 à 49 salariés

entre 1982 et 1990

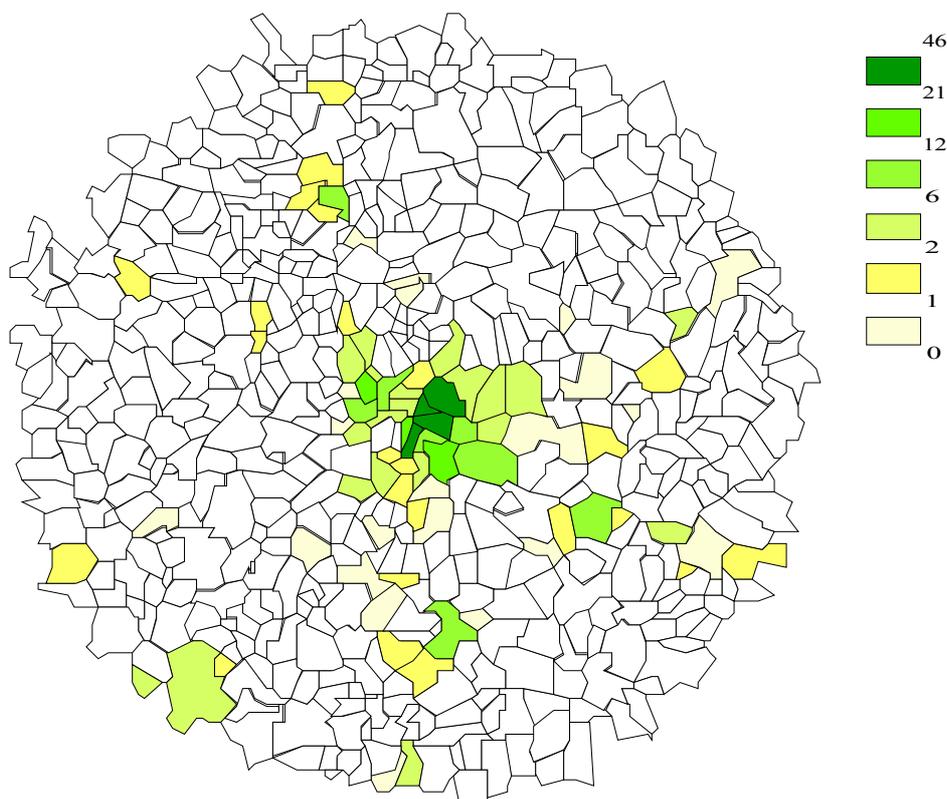
entre 1990 et 1996



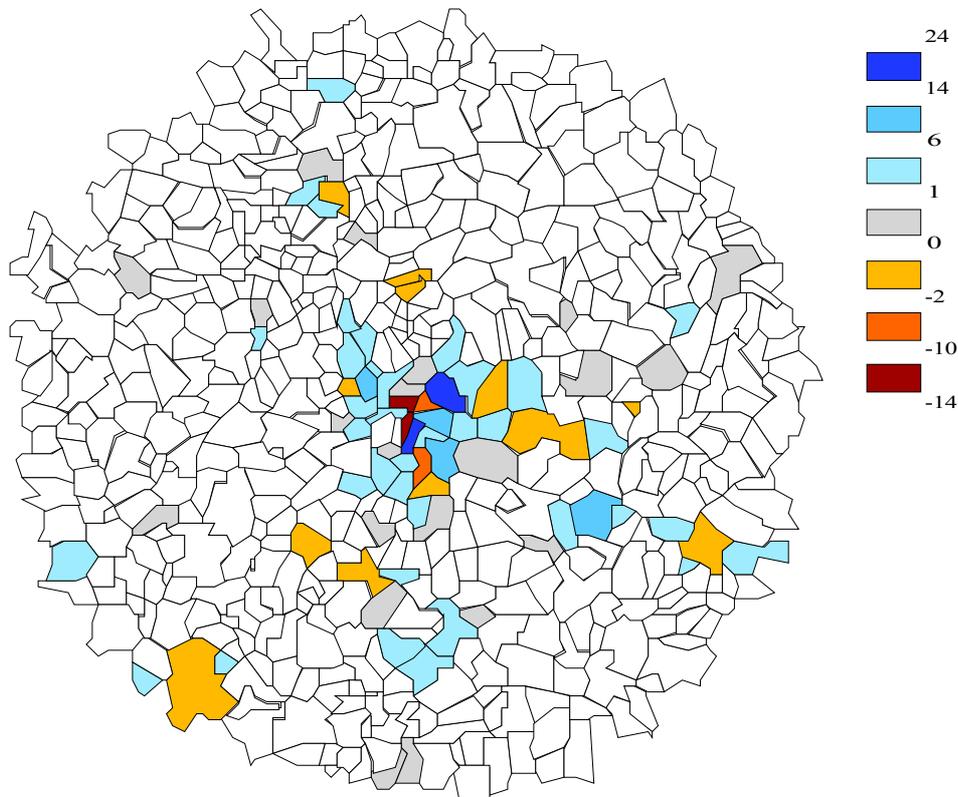
b) Les établissements de plus de 50 salariés

Les plus grands établissements sont toujours localisés sur Lyon et Villeurbanne, mais on peut y adjoindre Vénissieux, Saint-Priest, Bron et Ecully, Tassin. L'évolution enregistrée sur les établissements de cette taille est conforme aux tendances antérieures. On assiste toujours à un déclin des arrondissements centraux en particulier depuis 1990 sauf dans le 7^e, quartier de Gerland, et à une croissance importante des nouvelles localisations sur Villeurbanne. Des zones qui avaient beaucoup de nouvelles localisations d'établissements de moins de 50 salariés connaissent une diminution du nombre des localisations de plus de 50. C'est le cas en particulier pour Décines, Genas, Saint-Fons, Feyzin. Sur la période la plus récente de 1990 à 1996, de nombreuses communes sont ainsi concernées au sein même de la communauté urbaine ce qui n'était pas le cas sur la période précédente. Cette tendance ne doit pas être surestimée cependant ; en effet elle peut s'expliquer soit par une diminution des effectifs de certains établissements qui retombent alors dans les moins de 50 salariés, soit par des imperfections dans la correspondance établie entre les nomenclatures de 1990 et de 1996.

Cartes 2.54 : Localisation des établissements financiers, immobiliers et de service de 50 salariés et plus en 1996



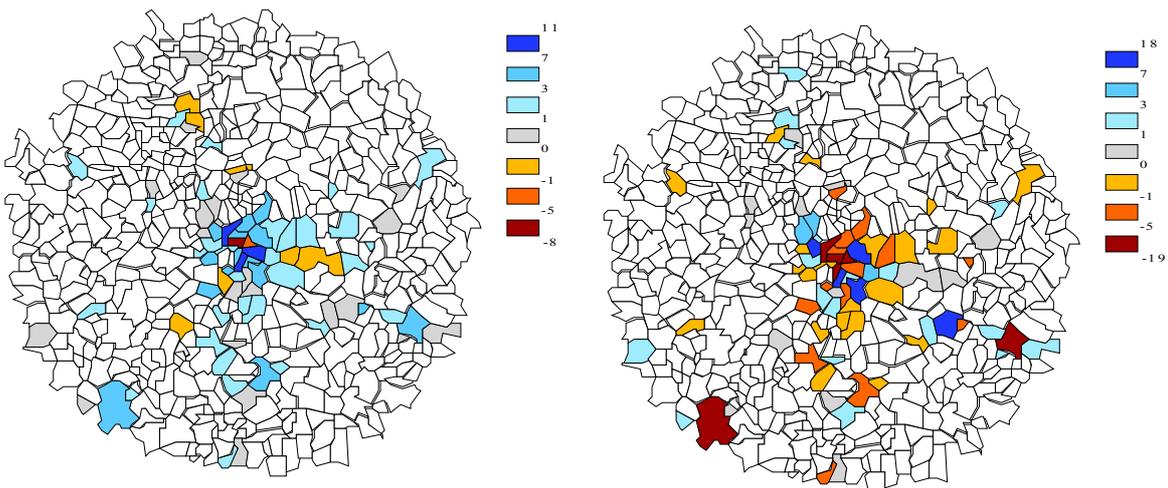
Cartes 2.55 : Localisation différentielle des établissements financiers, immobiliers et de service de 50 salariés et plus entre 1982 et 1996



Cartes 2.56 : Localisation différentielle des établissements financiers, immobiliers et de service de 50 salariés et plus

entre 1982 et 1990

entre 1990 et 1996



2.2.4. Le cas particulier des services « études, conseils et assistance » et de recherche-développement

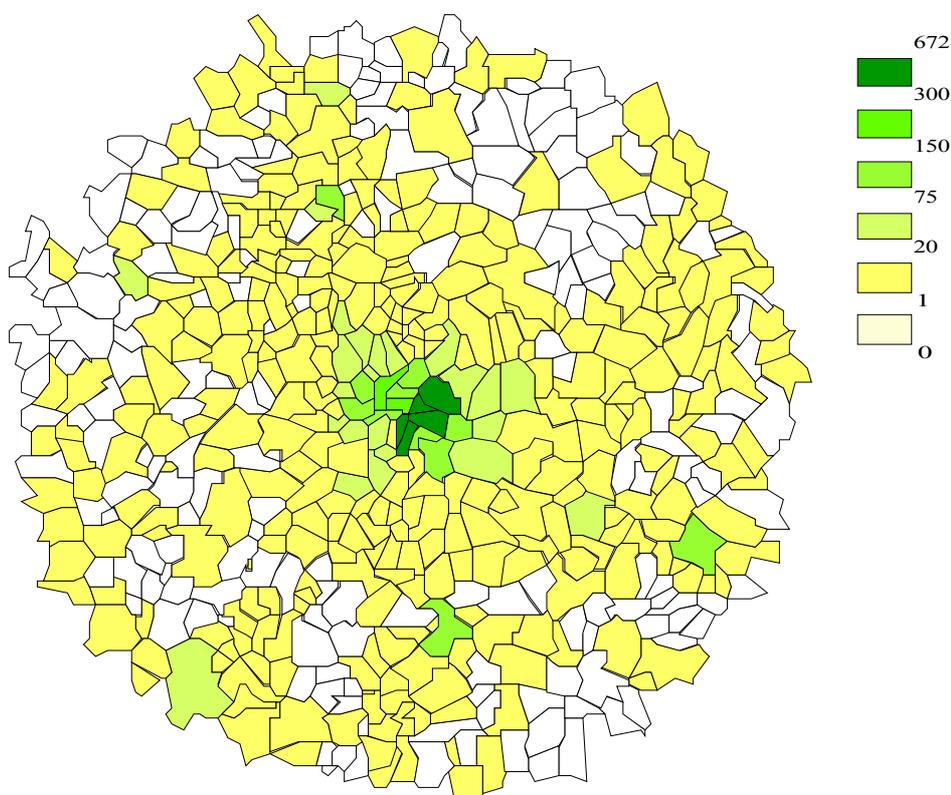
Les services d'études, conseils et assistance peuvent être distingués en quatre grandes catégories : l'informatique, la publicité, l'architecture-ingénierie et les activités juridiques, comptables et de conseil de gestion. Ces activités sont celles qui ont connu la plus forte croissance sur la période 1982-1996 : 130% (alors que les services opérationnels ne progressent que de 92%). Par ailleurs elles sont nécessaires au bon développement des autres secteurs économiques, qu'il s'agisse d'activités de production, de commercialisation ou d'intermédiation.

Pour cette analyse plus fine, on retient deux sous-ensembles : « Conseils et assistance » et « Recherche et développement ». On présente les localisations et l'évolution constatée depuis 1982.

Tableau 2.29 : Répartition par zone et croissance des établissements ECA+recherche de 1 salarié et plus.

	1982	1990	1996	%1982	%1990	%1996
Lyon + Villeurbanne	1 615	2 897	3 260	62	61	54
1 ^o couronne	256	515	788	10	11	13
2 ^{ème} couronne	133	353	530	5	7	9
Reste des 25 km	179	369	549	7	8	9
25 à 45 km	410	649	918	16	14	15
Total	2 593	4 771	6 045	100	100	100

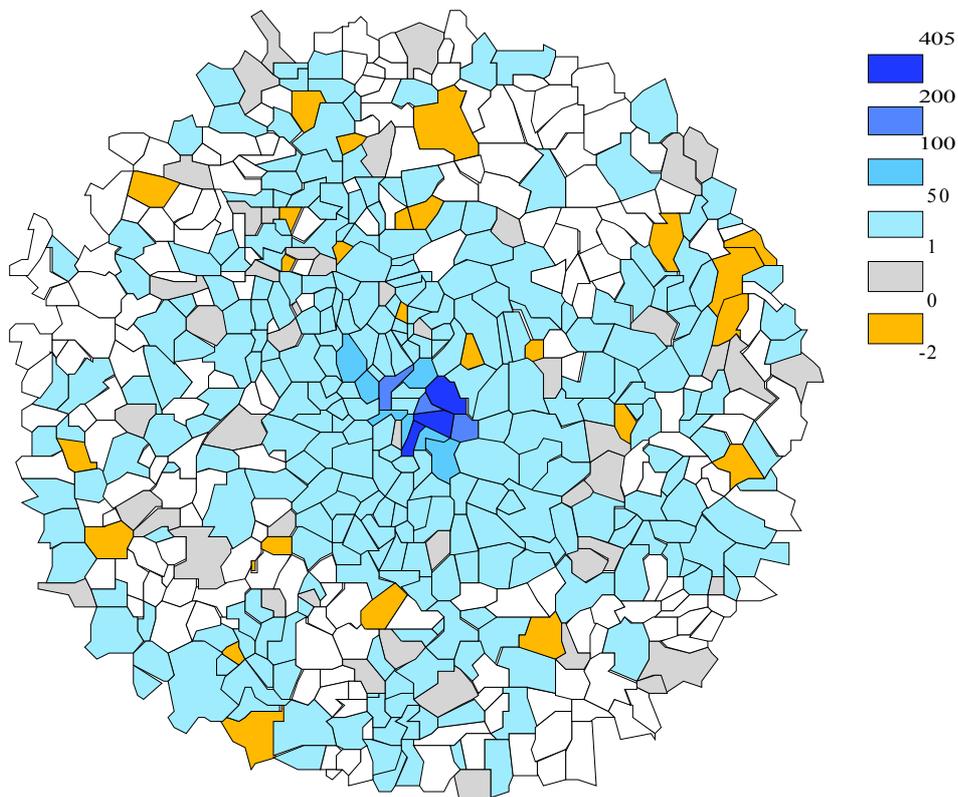
Carte 2.57 : Localisation des établissements ECA + Recherche en 1996



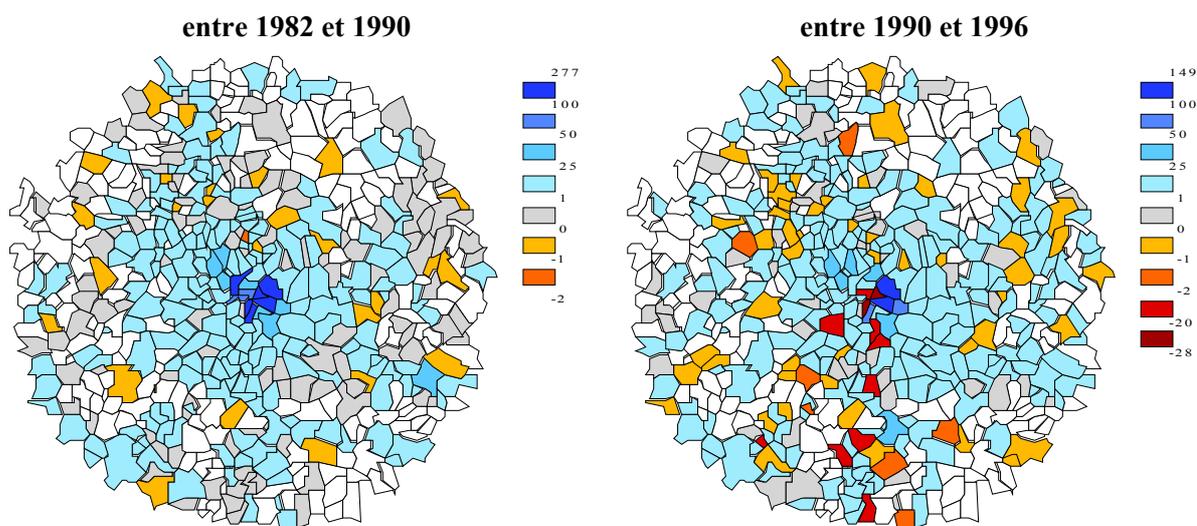
La carte des localisations en 1996 souligne la très forte concentration de ces activités sur la partie centrale de notre aire d'étude en particulier sur Villeurbanne et sur les 6^o, 7^o et 3^o arrondissements de Lyon ; on voit ici l'importance du quartier d'affaires de La Part-Dieu. Des communes de première couronne comme Caluire et Cuire (112 établissements), Bron, Vénissieux, Ecully et Tassin ont des niveaux comparables à ceux des villes périphériques comme Villefranche-

sur-Saône (109), Bourgoin-Jallieu (88), Vienne (82). On notera également que ces activités tertiaires porteuses de développement sont situées aussi bien sur la partie Est de l'agglomération : Vaulx-en-Velin, Décines, Meyzieu, Chassieu, Saint-Priest que sur la partie Ouest avec Dardilly, Limonest, Lissieu, Champagne, Saint-Didier et Saint-Cyr au Mont d'Or, Francheville, Saint-Foy-les-Lyon, Oullins, Saint-Genis-Laval.

Carte 2.58 : Localisation différentielle des établissements ECA + Recherche en 1996 (1 salarié et plus)



Carte 2.59 : Localisation différentielle des établissements ECA + Recherche en 1996 (1 salarié et plus)



L'évolution enregistrée pour ces activités sur la période 1982-1996 montre un renforcement de ces localisations sur la partie centrale de la zone d'étude avec une zone de plus fort dynamisme sur la plupart des arrondissements de Lyon et Villeurbanne (sauf les 2^o et 4^o arrondissements). Au contraire certaines communes périphériques, le plus souvent dispersées et situées au-delà des 25 km connaissent la stabilité, voir un léger déclin.

En réalité ce mouvement cache une évolution contrastée sur la période. Entre 1982 et 1990 l'évolution se caractérise par une concentration sur la zone centrale, très forte en particulier sur la plupart des arrondissements de Lyon (Lyon 3^o + 277, Lyon 6^o + 207, Lyon 7^o + 178, Lyon 9^o + 156) et sur Villeurbanne (+ 180). Les communes en déclin sont dispersées, situées au-delà des 25 km et leurs pertes d'établissements sont très faibles, inférieures à 2 établissements. Entre 1990 et 1996, au contraire, la carte montre certaines modifications dans la tendance enregistrée précédemment. La partie centrale de la zone d'étude continue à enregistrer une nette augmentation des nouveaux établissements sur la plupart des communes. Cependant quelques zones connaissent une perte d'établissements non-négligeable. C'est le cas pour Lyon 1^o (-19), Lyon 2^o (-28), Lyon 6^o (-26). C'est le cas également pour quelques communes situées dans la zone des 25 km, au sud de Lyon : Feyzin, Saint-Fons, Chaponost, Communay. Dans la zone située entre 25 et 45 km on remarque une commune en déclin dans le nord, Chaleins et un bon nombre de communes situées dans le sud, le long de la vallée du Rhône et qui perdent des établissements telles que Roussillon et Condrieu. On notera que les villes moyennes de Bourgoin, Villefranche, Vienne et Saint-Chamond ont renforcé leur rôle d'accueil de ce type d'entreprises sur cette dernière période. Cette carte, beaucoup plus contrastée que celle de l'évolution 1982-90, souligne l'intérêt pour les entreprises d'études et de conseil de se localiser près des centres décisionnels.

3. CONCLUSION.

Les deux secteurs d'activités fondamentales que sont les activités industrielles et les services marchands destinés aux entreprises ont eu des évolutions contrastées depuis 1982. Les établissements industriels ont des difficultés à se développer et tendent au moins pour les plus importants à se délocaliser sur la périphérie. Les activités tertiaires se concentrent sur l'agglomération et au sein même de celle-ci se repositionnent sur certains quartiers et sur certaines communes, aussi bien situées à l'Est qu'à l'Ouest de cette agglomération. Les villes périphériques laissent également partir leurs établissements industriels mais développent leurs activités tertiaires.

CHAPITRE 3

EVOLUTION ORGANISATIONNELLE ET INSCRIPTION SPATIALE

Lors des chapitres précédents, l'analyse des établissements présents aux trois dates 1982, 1990 et 1996 a permis de dégager certaines grandes tendances. Il a semblé intéressant de compléter cette analyse par l'étude des entreprises et des établissements qui ont perduré entre deux périodes (1982 et 1990 et 1990 et 1996) afin de voir comment ils ont évolué dans le temps et dans l'espace et les différences entre les deux périodes choisies (1982-1990 et 1990-1996). Cette analyse est effectuée en deux parties : tout d'abord l'évolution des entreprises du point de vue organisationnel, ensuite la localisation des établissements qui ont perduré entre les deux périodes et celle des nouveaux établissements créés depuis 1990. Cependant, l'analyse présente un biais qui ne peut être évité, car on ne peut répertorier que les établissements qui sont restés dans notre périmètre d'étude de 45 km ; on ne sait rien des établissements qui, soit se sont délocalisés en dehors des 45 km, soit proviennent d'une zone située au-delà de ces 45 km.

1. EVOLUTION DES ENTREPRISES ET DE LEURS ETABLISSEMENTS

Pour analyser l'évolution des entreprises dans le temps, après une comparaison des effectifs par rapport aux fichiers globaux, on effectuera une analyse selon le nombre d'établissements appartenant aux entreprises entre deux dates. On peut donc référencer quatre cas de figures :

- Les entreprises monoétablissements qui le sont restées,
- Les entreprises monoétablissements qui sont devenues des entreprises pluriétablissements,
- Les entreprises pluriétablissements qui sont devenues des entreprises monoétablissements,
- Les entreprises pluriétablissements qui le sont restées.

Selon les éléments que l'on veut étudier, on travaillera soit au niveau de l'entreprise soit au niveau des établissements :

- au niveau de l'entreprise, pour l'analyse des structures juridiques, pour la création ou la suppression d'établissements, pour l'évolution des effectifs salariés,
- au niveau des établissements, pour la localisation des activités selon les quatre cas cités plus haut.

1.1. Analyse des entreprises

Comme expliqué en annexe A.3, on s'intéressera essentiellement aux entreprises de un salarié et plus. Cependant, comme on ne raisonne pas en statique mais en dynamique, lorsque l'on suit l'évolution d'une entreprise à travers le temps, certaines entreprises sans salarié à une date apparaissent avec un ou plusieurs salariés à une autre date et inversement. Aussi on conservera dans le fichier toutes les entreprises qui, à une des deux dates de l'analyse, ont eu au moins un salarié. Le tableau 3.1 permet d'apprécier l'évolution du nombre d'entreprises et d'établissements aux différentes dates retenues.

Tableau 3.1 : Entreprises et établissements présents dans le fichier SIRENE dans le périmètre d'étude

	Nombre total d'entreprises	Nombre total d'établissements	Nombre d'établissements ayant 1 salarié et plus
1982	100 498	110 119	48 906
1990	116 763	129 702	59 448
1996	111 329	124 111	63 775

En comparant ce tableau 3.1 avec le tableau 3.2 qui ne concerne que les entreprises et établissements communs à deux dates, soit 1982 et 1990, soit 1990 et 1996, on constate que moins de la moitié des entreprises restent présentes d'une date à l'autre :

- 48 % des entreprises présentes en 1982 (sur un total de 100 498) sont encore là en 1990 et représentent alors 40 % de l'effectif total de 116 763 entreprises.

- 49 % des entreprises de 1990 sont encore présentes en 1996 et représentent alors 51 % de l'effectif total de 111 329 entreprises. Certes les périodes ne sont pas tout à fait de même durée, mais on se situe de 1982 à 1990 dans une période d'expansion où les créations d'entreprises et d'établissements sont nombreuses et où, en conséquence, les entreprises stables sont relativement moins nombreuses que sur la période 1990-1996.

Tableau 3.2 : Entreprises et établissements communs à deux dates

	1982-1990	1990-1996
Nombre total d'entreprises de 0 salarié et plus	47 749	57 142
Nombre d'établissements année 1	54 652	66 279
Nombre d'établissements année 2	54 889	66 763
nombre d'établissements par entreprise en année 2	1,15	1,17
Nombre total d'entreprises de 1 salarié et plus	28 918	35 994
Nombre d'établissements année 1	35 245	44 556
Nombre d'établissements année 2	35 515	45 054
nombre d'établissements par entreprise en année 2	1,22	1,25
Nombre d'entreprises ayant des établissements sans salarié aux 2 dates	18 831	21 148

Le tableau 3.2 montre que, sur chaque période, les entreprises qui perdurent, globalement accroissent leur nombre total d'établissements, mais dans des proportions assez faibles. Il progresse cependant d'une période à l'autre traduisant une légère concentration des établissements.

Le tableau 3.3, établi pour la totalité de l'échantillon y compris pour des établissements n'ayant aucun salarié, montre la répartition des établissements de ces entreprises que l'on qualifiera de « stables » sur la période. Les entreprises monoétablissements représentent alors environ 84 % de l'effectif tandis que les entreprises pluriétablissements constituent près de 10% de l'effectif d'entreprises.

Tableau 3.3 : Répartition des entreprises selon le nombre d'établissements (0 salarié et plus)

Entreprises	1982-1990		1990-1996	
	Effectif	%	Effectif	%
Mono en année 1 et 2	39 848	83,5	48 393	84,6
Mono année 1 - pluri année 2	1 822	3,8	1 737	3,0
Pluri année 1 - mono année 2	1 641	3,4	1 631	3,0
Pluri année 1 - pluri année 2	4 438	9,3	5 381	9,4
Total	47 749	100	57 142	100

Si l'on se limite aux entreprises ayant au moins un salarié à l'une des deux dates de la période d'observation, on obtient le tableau 3.4 qui concerne alors un nombre plus limité d'entreprises. L'écart est particulièrement important pour les entreprises monoétablissements dont

l'effectif est réduit de près de 40 %. Mais il n'est pas négligeable pour les autres catégories, environ 10 %. En outre, l'effectif d'entreprises pluriétablissements ayant au moins un salarié représente un pourcentage plus important de l'échantillon, environ 14%.

Tableau 3.4 : Répartition des entreprises ayant des établissements de 1 salarié et plus

Entreprises	1982-1990		1990-1996	
	Total	%	Total	%
Monoétablissements en année 1 et 2	21 969	76,0	27 905	77,5
Mono année 1 - pluri année 2	1 546	5,3	1 542	4,3
Pluri année 1 - mono année 2	1 426	4,9	1 420	3,9
Pluri année 1 - pluri année 2	3 977	13,8	5 127	14,3
Total	28 918	100	35 994	100,0

Pour analyser l'évolution des localisations des entreprises et de leurs établissements on ne s'intéressera qu'à la période la plus récente. On éliminera conformément à ce qui a été expliqué précédemment, les entreprises qui n'ont eu aucun salarié en 1990 et 1996 et l'on étudiera successivement les entreprises monoétablissements qui le sont restées, les entreprises monoétablissements devenues pluriétablissements et les entreprises pluriétablissements qui sont devenues monoétablissements, puis les entreprises pluriétablissements qui le sont restées.

1.2. Les entreprises monoétablissements en 1990 et en 1996

Après avoir présenté les caractéristiques de cette catégorie d'entreprises, on présentera leurs localisations en tentant de dégager les évolutions globales puis celles que l'on peut constater, d'une part pour l'industrie, d'autre part pour les activités tertiaires principalement liées aux entreprises.

1.2.1. Répartition selon l'activité

D'après le tableau précédent les entreprises monoétablissements en 1990 et 1996 représentent 77% du total des entreprises. Les entreprises ont leur siège social à 99,9% dans les départements appartenant à la zone d'étude (dont 74,6% dans le Rhône). 29 établissements ont leur siège social à l'étranger et 14 entreprises n'ont pas le même département pour l'entreprise et l'établissement. Cependant ce ne sont que des cas marginaux.

Pour les entreprises monoétablissements qui le sont restées, on peut comparer aisément les pourcentages des différentes activités, car dans ce cas l'entreprise est l'établissement. Ainsi les services aux particuliers et la construction sont surreprésentés, les activités financières et services aux entreprises et les commerces, sont plutôt sous représentés. En effet, ces secteurs sont le plus souvent dirigés par des responsables qui ont un statut de commerçant ou de profession libérale et non de salarié.

Parmi les activités les plus représentées figurent ¹ :

- 851 - Activités de la santé humaine - 2282 établissements
- 524 - Commerces de détail - 1640
- 454 - Travaux de finition - 1625
- 741 - Activités juridiques et comptables et conseil en gestion - 1208
- 930 - Services personnels - 1173
- 452 - Construction d'ouvrages de bâtiments et génie civil - 1063
- 553 - Restaurants, cafés, cantines - 1046
- 453 - Travaux d'installation - 999
- 742 - Activités d'architecture et d'ingénierie - 712

¹ Le code retenu est celui de la nomenclature à trois chiffres

- 748 - Services divers fournis principalement aux entreprises - 692

Mais dans l'industrie le traitement des métaux - mécanique générale n'apparaît qu'en 18^{ème} position avec 438 établissements et l'imprimerie en 25^{ème} avec 321 établissements.

Tableau 3.5 : Entreprises monoétablissements² selon l'activité en 10 classes en 1990-1996

Activités	Monoétablissements		Tous établis salariés ≥1
	salariés ≥1	%	%
Agriculture pêche	361	1,3	0,9
Industries	4 365	15,6	14,9
Construction	3 822	13,7	10,5
Commerces	6 315	22,6	25,5
Hôtel	1 895	6,8	6,9
Transports - communication	749	2,7	3,5
Activités financières, assurances	4 515	16,2	19,6
Immobilier + SRE			
Services aux particuliers	5255	18,8	14,9
Administration, services collectifs	628	2,3	3,3
Total	27 905	100,0	100,0

Les entreprises monoétablissements semblent **créatrices d'emplois**.

Approximativement, entre 1990 et 1996 l'emploi dans les entreprises monoétablissements³ est passé de 190 000 emplois à 215 000 soit une augmentation de 13,5% environ. Dans l'industrie le taux d'augmentation a été de 9%, dans l'immobilier et les services aux entreprises de 14,5% et dans les services aux particuliers l'augmentation est de près de 19%.

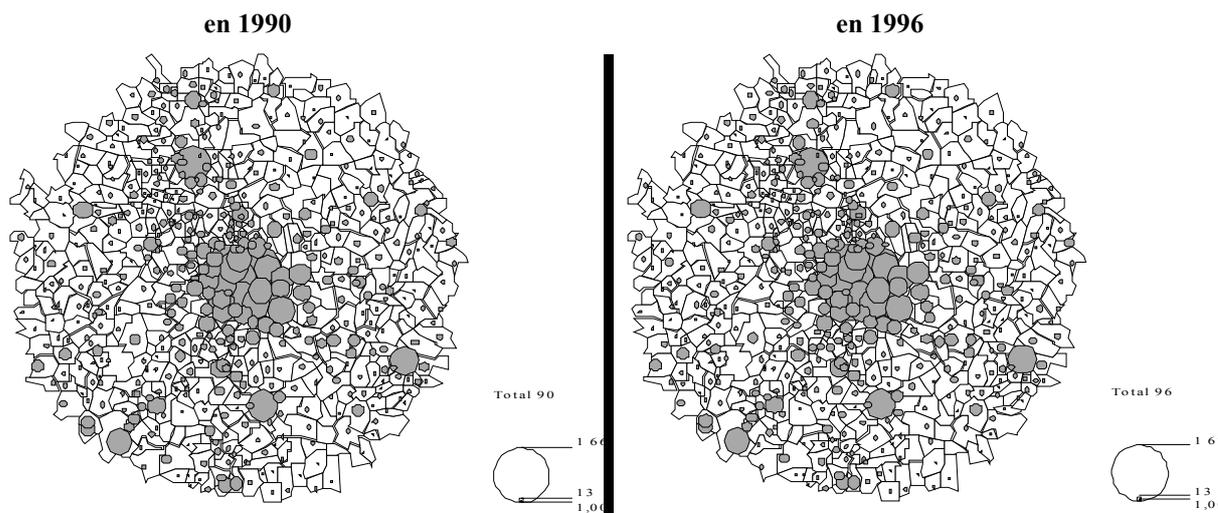
1.2.2. Répartition selon la localisation

Les cartes de localisation de toutes les entreprises monoétablissements ayant 1 salarié et plus en 1990 ou en 1996 montrent une grande similitude. Cependant, 754 entreprises monoétablissements soit 2,7% du total des monoétablissements se sont délocalisées sur la zone considérée. La carte des différences entre le nombre d'établissements dans une commune en 1996 et en 1990, souligne la désertion du centre au profit de la proche périphérie mais en fine dilution. Le nombre d'établissements étant identique entre les deux dates, la somme des différences est nulle. Pour le troisième arrondissement de Lyon et Villeurbanne, la différence entre les départs et les arrivées d'entreprises est négative pour l'industrie et positive pour les services aux entreprises qui suivent dans une certaine mesure les industries (axe Chassieu, Genas...) et constituent également une petite couronne dans l'ouest lyonnais (Brignais,...).

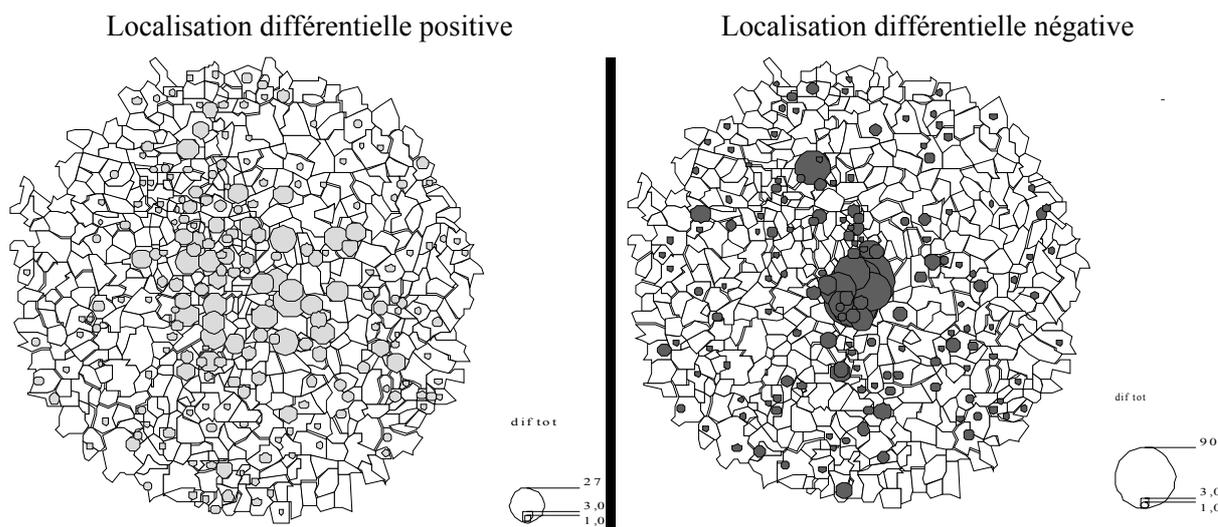
² La sélection des établissements de 1 salarié et plus est la suivante. La dernière colonne indique le pourcentage concernant l'ensemble des 63 775 établissements qui en 1996 ont un salarié et plus. Les monoétablissements de la première colonne ne comprennent pas les établissements appartenant à des entreprises qui en 1990 et en 1996 n'ont pas eu de salariés soit à peu près 10% de l'effectif.

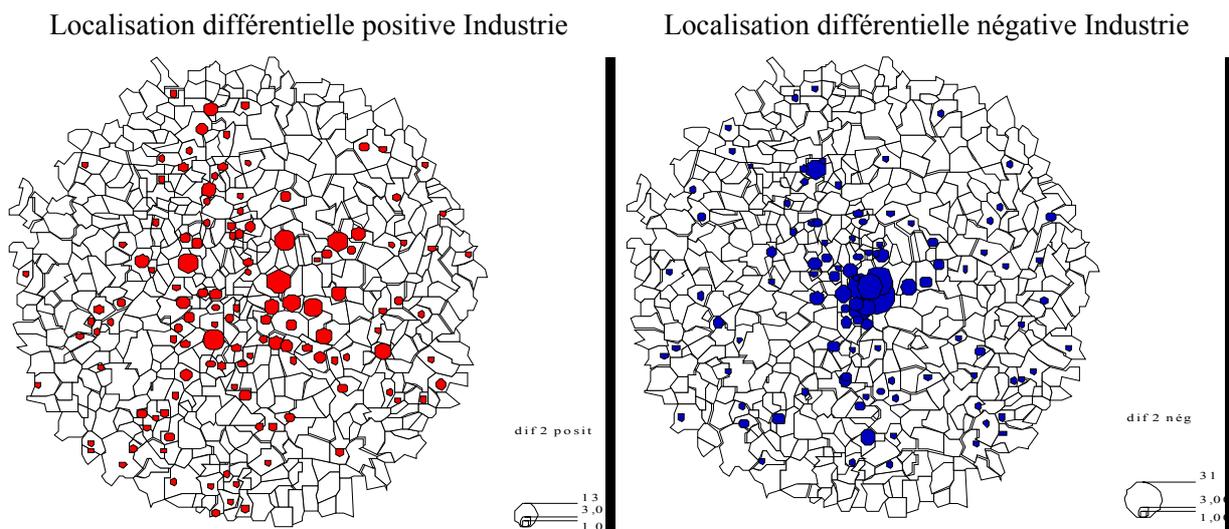
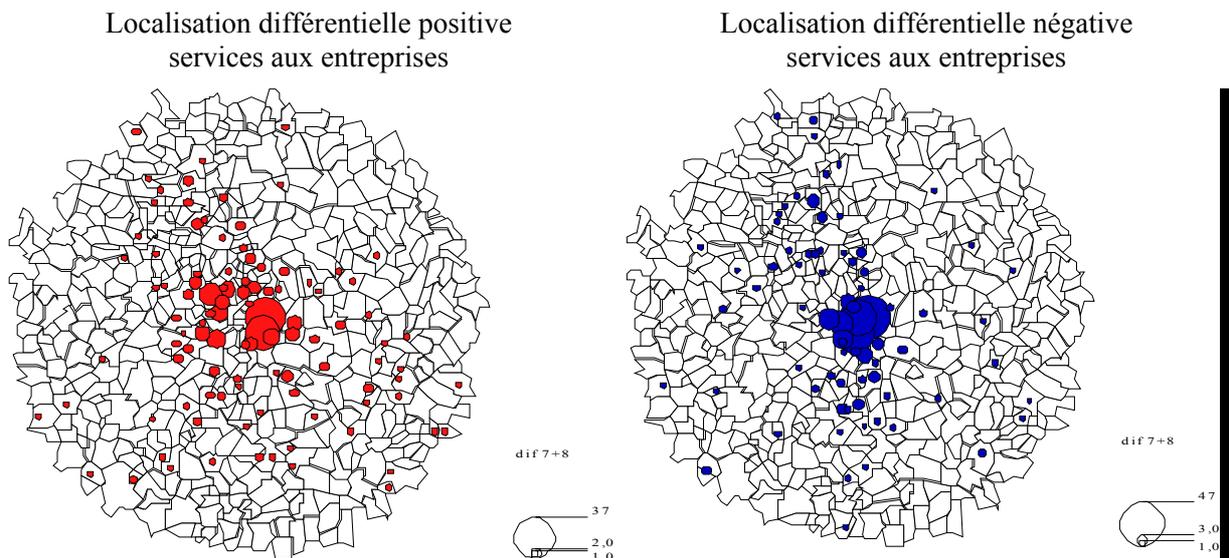
³ On peut comparer les effectifs salariés en 1990 et 1996 à partir de la répartition en classes d'effectif en multipliant le nombre d'établissements par activité par le centre de la classe correspondante (voir annexe A.3).

Carte 3.1 : La localisation des monoétablissements



Carte 3.2 : Localisations différentielles des monoétablissements



Carte 3.3 : Localisation des monoétablissements dans le secteur industriel⁴**Carte 3.4 : Localisation des monoétablissements dans le secteur "immobilier et services aux entreprises"⁵****1.3. Les entreprises monoétablissements en 1990 et pluriétablissements en 1996 et réciproquement**

L'analyse de ces deux types d'entreprises est menée simultanément afin de voir si cela concerne les mêmes activités, s'il y a des similitudes d'évolution et s'il existe les mêmes comportements de localisation et délocalisation. Elle concerne environ 3 000 entreprises soit 8,5% du total.

Comme on l'a vu dans le tableau 3.4, il existe des entreprises qui ont été ou qui sont devenues monoétablissements mais qui, lorsqu'elles sont pluriétablissements, n'ont aucun salarié, ceci peut être du en 1990 à un non renseignement (pas en 1996 puisque classé en NN) mais surtout

⁴ Industrie correspond à l'activité 2 définie dans le chapitre 2, page 34.

⁵ Services aux entreprises correspond aux activités 7 et 8 définies dans le chapitre 2, page 34.

au statut juridique de l'entreprise qui comporte plusieurs établissements dont le personnel n'a pas le statut de salarié mais celui de commerçant, d'artisan ou de profession libérale.

1.3.1. Répartition selon l'activité

Les entreprises monoétablissements qui sont devenues pluriétablissements étaient au nombre de 1 548 en 1990 ; elles comptent en 1996, 2 824 établissements sur notre zone d'étude. La répartition de ces établissements par activité est indiquée au tableau 3.6.

Tableau 3.6 : Activités des établissements des entreprises monoétablissements en 1990 et pluriétablissements en 1996

Activités	Monoétablissements 1990		Pluriétablissements 1996		Tous établis.ts
		%		%	%
Agriculture pêche	7	0,5	26	0,9	0,9
Industries	280	18,1	481	17,0	14,9
Construction	120	7,8	191	6,8	10,5
Commerces	481	31,1	932	33,0	25,5
Hôtel	57	3,7	132	4,7	6,9
Transports - communication	61	3,9	106	3,8	3,5
Activités financières, ass. Immobilier + SRE	330	21,3	530	18,8	19,6
Services aux particuliers	178	11,5	362	12,8	14,9
Administration, services collectifs	34	2,2	64	2,3	3,3
Total	1 548	100	2 824	100	100,0

A partir du fichier on a pu également analyser l'évolution en sens inverse : on a dénombré 1420 entreprises qui n'ont plus qu'un seul établissement sur la zone en 1996, mais qui en comptaient plusieurs en 1990 et en particulier 2 663 sur notre zone d'étude.

Tableau 3.7 : Activités des établissements des entreprises pluriétablissements en 1990 et monoétablissements en 1996

Activités	Pluriétablissements 1990		Monoétablissements 1996		Tous établis
		%		%	%
Agriculture pêche	8	0,3	12	0,8	0,9
Industries	508	19,1	270	19,0	14,9
Construction	198	7,4	110	7,7	10,5
Commerces	832	31,2	415	29,2	25,5
Hôtel	93	3,5	49	3,5	6,9
Transports - communication	48	1,8	30	2,1	3,5
Activités financières, ass. Immobilier + SRE	343	12,9	217	15,3	19,6
Services aux particuliers	307	11,5	225	15,8	14,9
Administration, services collectifs	326	12,2	92	6,5	3,3
Total	2 663	100	1 420	100	100,0

Les secteurs d'activité les plus concernés par ces mutations organisationnelles sont l'industrie et les commerces qui constituent à peu près la moitié de l'effectif total des mono-pluri et des pluri-mono et qui sont ici nettement surreprésentés par rapport à leur importance dans l'ensemble du fichier des établissements.

Les services aux entreprises viennent eux aussi en bonne place mais avec des représentativités égales ou inférieures à leur place dans l'ensemble.

Tableau 3.8 : Evolution en pourcentage du nombre de salariés pour les entreprises monoétablissements devenus pluriétablissements et réciproquement

	Nbre salariés <3		Nbre salariés 3-9		Nbre salariés >10	
	1990	1996	1990	1996	1990	1996
Mono 90 pluri 96	46,2	21,0	31,8	37,9	22,0	41,1
Pluri 90 mono 96	24,4	38,3	34,0	30,8	41,6	30,9

Le nombre d'établissements a un rôle important dans le nombre global de salariés de l'entreprise, la proportion de moins de trois salariés chute de moitié lorsque l'on passe de monoétablissements à pluriétablissements et la part des plus de dix salariés augmente plus fortement entre 1990 et 1996 qu'elle ne baisse pour les entreprises qui deviennent monoétablissements. Si l'on prend les effectifs salariés en 1990 et en 1996 pour les entreprises monoétablissements devenues pluriétablissements et pour les pluriétablissements devenues monoétablissements et que l'on multiplie par le centre de classe pour obtenir une estimation du nombre d'emplois, on obtient les résultats suivants :

Tableau 3.9 : Estimation du nombre d'emplois pour les entreprises monoétablissements devenues pluriétablissements et réciproquement

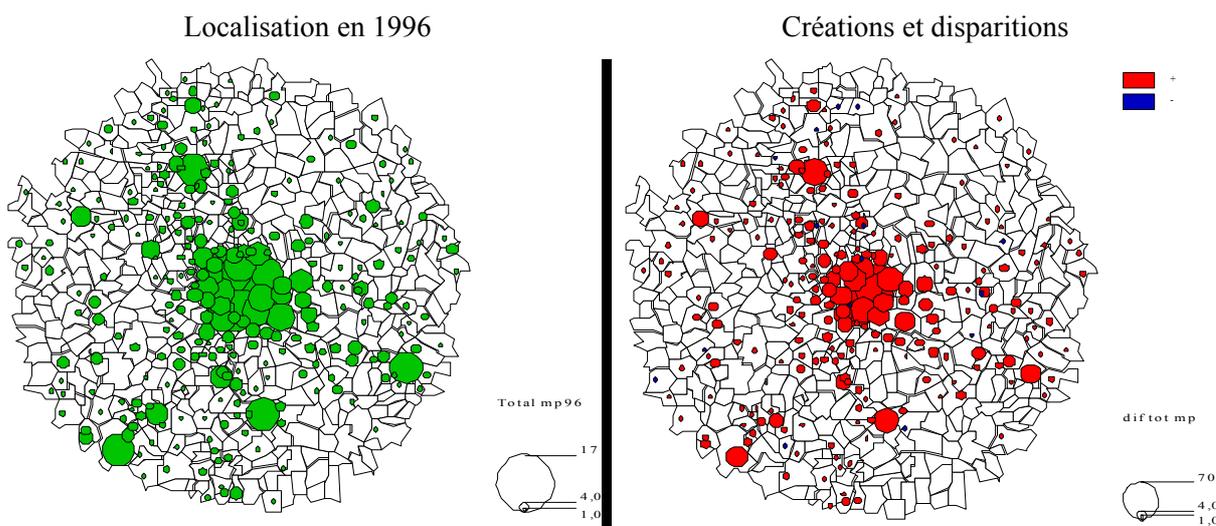
	Nbre d'emplois 1990	Nbre d'emplois 1996
Monoétablissements-pluriétablissements	17 100	35 700
Pluriétablissements - monoétablissements	42 400	26 000

Ainsi lorsque l'on est passé d'entreprises monoétablissements à des entreprises pluriétablissements le gain en emplois a plus que doublé alors que, en sens inverse, il y a perte d'emplois, mais seulement de 39%.

1.3.2. Répartition selon la localisation

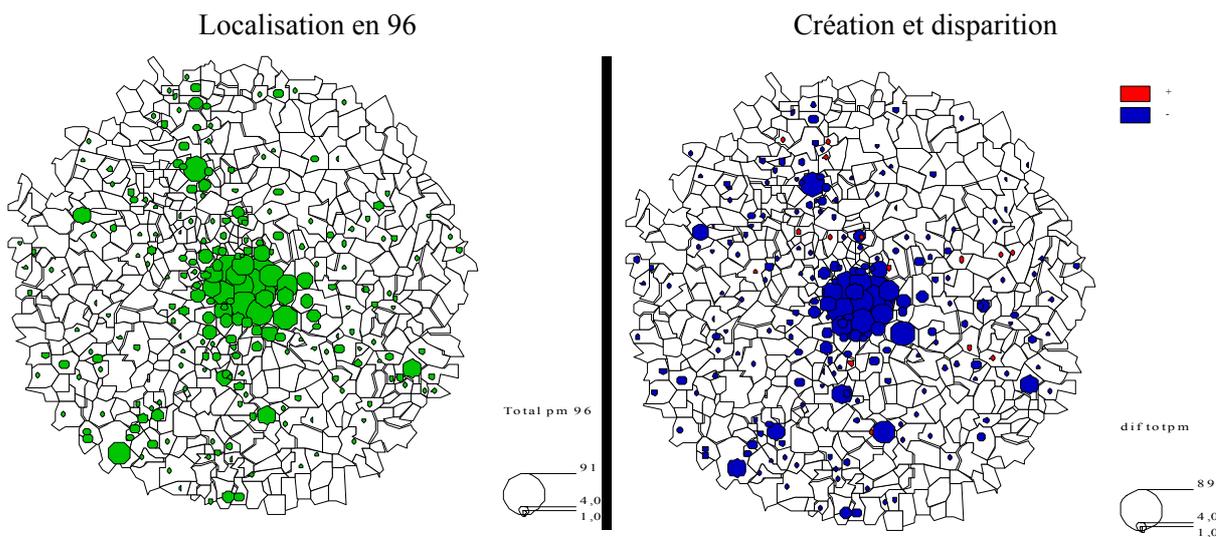
Dans cette analyse de l'évolution des établissements des entreprises monoétablissements devenus pluri et réciproquement, il y a un double phénomène, créations ou disparitions d'établissements et délocalisations. Ceci explique que les cartes de différences de localisation, indiquent, dans les deux cas, des différences positives et négatives. Cependant, lorsqu'il s'agit d'entreprises monoétablissements qui deviennent pluriétablissements il y a principalement des créations d'établissements, alors que dans le cas inverse il s'agit essentiellement de disparitions.

Carte 3.5 : Localisation des établissements des entreprises monoétablissements en 1990 et pluriétablissements en 1996



Les créations d'établissements s'effectuent dans les mêmes zones avec une prédominance pour le troisième arrondissement et Villeurbanne et un renforcement des pôles secondaires.

Carte 3.6 : Localisation des établissements des entreprises pluriétablissements en 1990 et monoétablissements en 1996



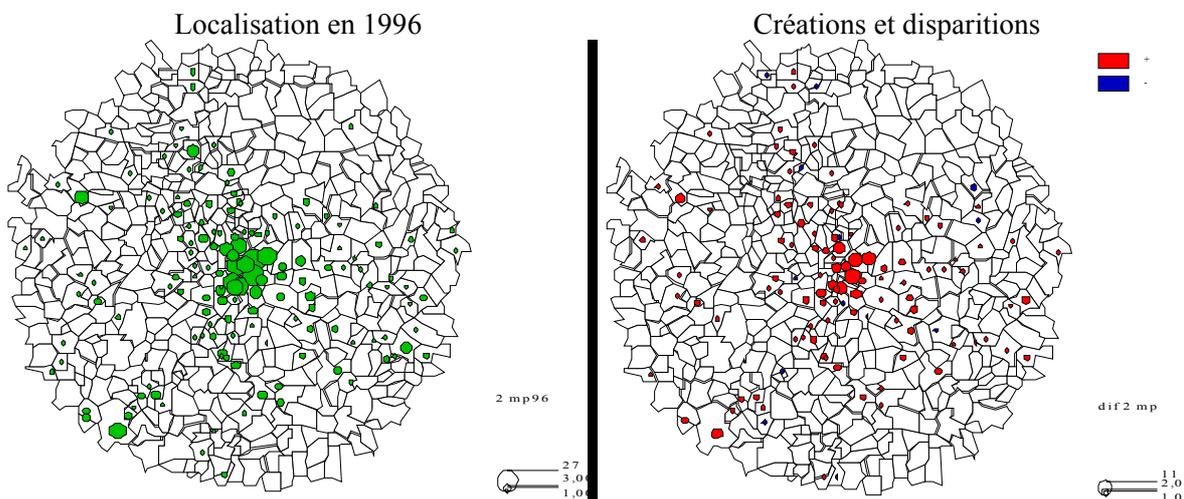
La localisation des entreprises pluriétablissements en 90 devenues monoétablissements en 96 est plus concentrée que dans le cas précédent. On retrouve tout de même Lyon et sa périphérie et

les pôles secondaires. Si l'on compare les cartes des créations et des disparitions, elles présentent beaucoup de similitudes.

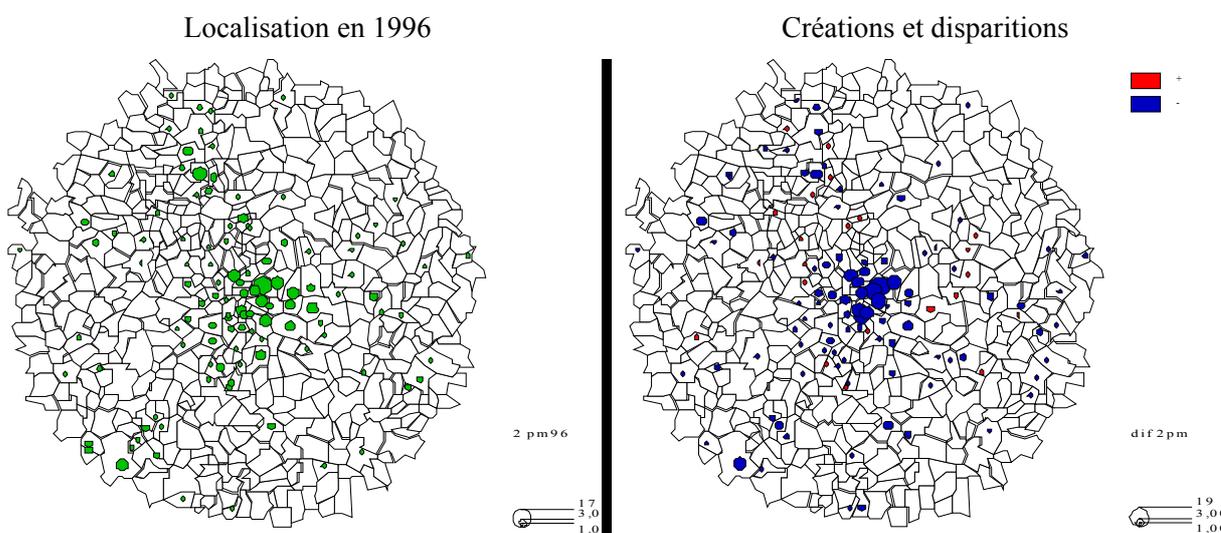
L'analyse plus fine par secteurs d'activité précise ces évolutions globales, pour les industries d'une part, pour les services aux entreprises d'autre part.

a) L'industrie

Carte 3.7 : Localisation des établissements des entreprises industrielles monoétablissements en 1990 et pluriétablissements en 1996



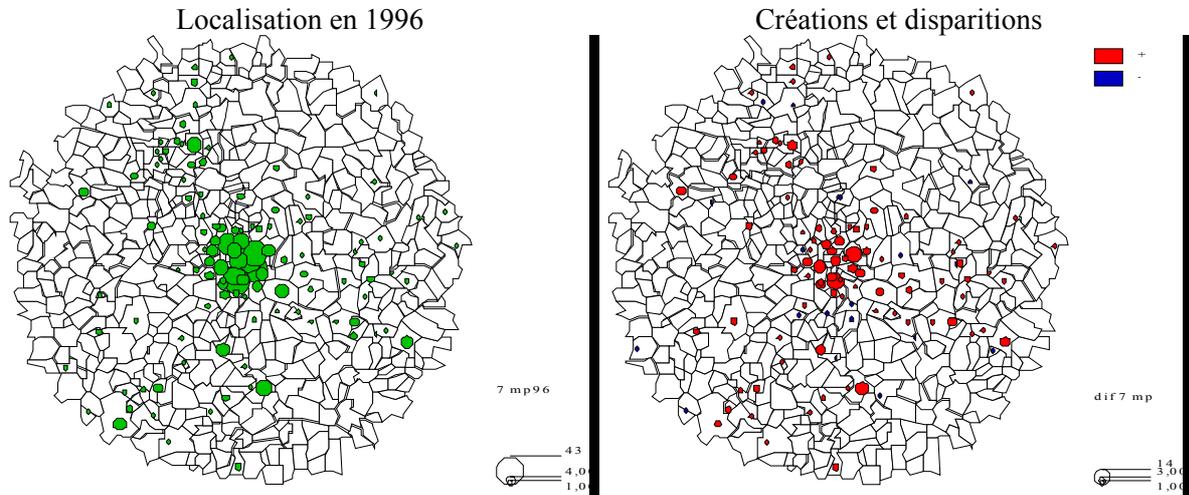
Carte 3.8 : Localisation des établissements des entreprises industrielles pluriétablissements en 1990 et monoétablissements en 1996



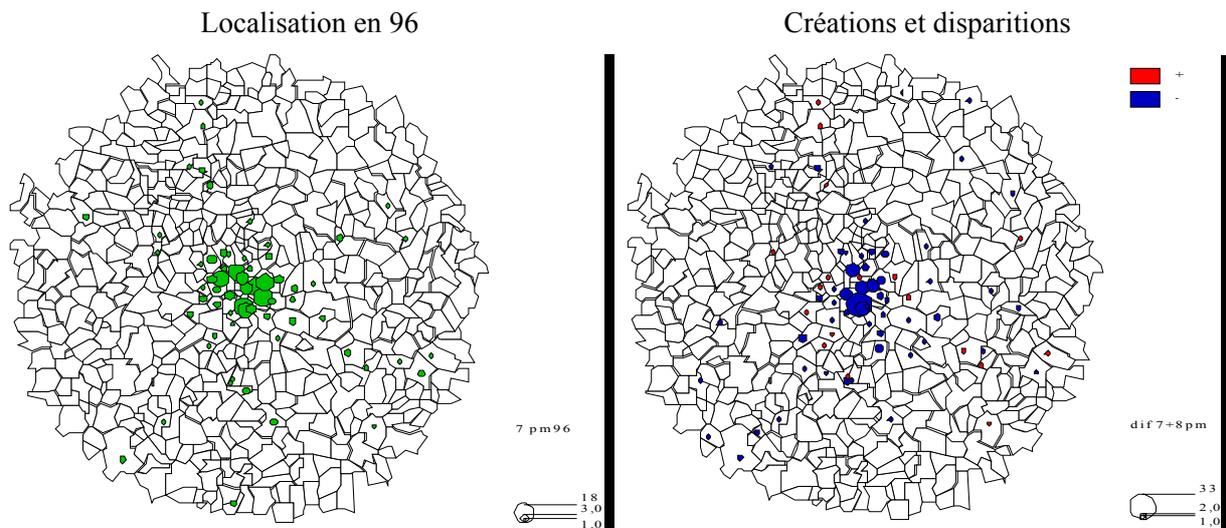
Pour les établissements dans l'industrie, on retrouve les localisations industrielles habituelles (Est lyonnais, Région de Saint-Chamond, Villefranche). Les créations concernent également Saint-Chamond, l'axe Genas, Chassieu, Corbas et également le septième arrondissement de Lyon.

b) L'immobilier et les services aux entreprises

Carte 3.9 : Localisation des établissements des entreprises du secteur "immobilier et services aux entreprises" monoétablissements en 1990 et pluriétablissements en 1996



Carte 3.10 : Localisation des établissements des entreprises du secteur "immobilier et services aux entreprises" pluriétablissements en 1990 et monoétablissements en 1996



Pour l'immobilier et les services aux entreprises, on trouve Lyon et une couronne autour de Lyon avec des disparitions surtout dans le septième arrondissement de Lyon. Les créations concernent les pôles secondaires et les communes périphériques autour de Lyon.

1.4. Les entreprises pluriétablissements en 1990 et en 1996

Les entreprises pluriétablissements présentes dans notre périmètre d'étude représentent 5381 entreprises dont 5127 qui ont au moins en 1990 ou en 1996 un salarié et plus. Conformément aux analyses précédentes on enlèvera les entreprises qui en 1990 et en 1996 n'ont pas eu de salarié. Comme on l'a vu plus haut ces entreprises pluriétablissements ont une structure juridique telle qu'elles regroupent dans leurs établissements, des personnels non salariés et particulièrement, commerçants, artisans et professions libérales.

Le nombre d'établissements des entreprises pluriétablissements présentes dans notre périmètre d'étude est resté quasiment stable (+2,4%) alors que sur le reste de la France ils ont augmenté de plus de 11%. Sur les 5127 entreprises multi établissements, 42,8% ont leur siège social dans le Rhône et 61,2% dans les quatre départements qui composent notre périmètre d'étude. Le commerce dans son ensemble représente 27,3% des entreprises mais seulement 17% d'entre elles ont leur siège social dans le Rhône, l'Ain, l'Isère et la Loire.

Si l'on regarde l'indice de monorégionalité de l'entreprise (renseignement seulement disponible dans le fichier 1996), il ressort que sur les 5127 entreprises examinées 47,5% sont monorégionales c'est à dire que tous leurs établissements sont situés dans la même région et dans notre cas dans la région Rhône-Alpes. Dans l'Isère, l'Ain, la Loire, les entreprises monorégionales représentent 80% de l'effectif.

Tableau 3.10 : Nombre d'établissements des entreprises pluriétablissements présentes dans le périmètre d'étude

Entreprises ayant leur siège sur le :	1990	1996	% d'augmentation
Territoire français	74 876	83 164	11,0%
- Périmètre d'étude	12 605	12 905	2,4%
- Reste de la France	62 271	70 259	11,3%

1.4.1. Répartition selon l'activité

On ne donnera qu'un tableau récapitulatif des secteurs d'activité des entreprises sans comparaison avec le fichier général. Cela donne une image des secteurs d'activité où les entreprises ont plusieurs établissements sachant que le secteur d'activité de l'établissement peut être différent de celui de l'entreprise-mère. La plupart des entreprises génèrent des établissements dans la même activité (regroupée) excepté dans l'industrie où 19% des établissements sont des commerces.

Tableau 3.11 : Activité de l'entreprise par rapport à l'activité des établissements qui la composent en 1996¹

Etablissement\ entreprise	1	2	3	4	5	6	7+8	9	10	Total
Nombre d'entreprises	11	1 075	243	1 403	106	267	908	401	713	5 127
1 – Agriculture pêche	13	0	1	3	0	0	1	1	0	19
2 – Industries	0	1 547	13	39	3	0	9	1	11	1 623
3 – Construction	0	7	396	6	3	1	2	0	0	415
4 – Commerces	1	406	13	2 757	3	5	34	8	1	3 228
5 – Hôtels	1	4	3	4	545	0	4	67	24	652
6 – Transports	0	38	3	24	5	430	7	9	1	517
7+8 - Act. Fin., Im+ SRE	0	98	18	43	4	7	2 233	8	3	2 414
Services aux particuliers	0	10	1	12	1	0	16	1 043	178	1 261
10 – Administration, services collectifs	0	2	0	1	0	0	5	23	2 745	2 776
Total des établissements	15	2 112	448	2 889	564	443	2 311	1 160	2 963	12 905

¹ Ce tableau doit se lire de la façon suivante. La première ligne indique le nombre total d'entreprises dans chaque activité et en colonne pour les entreprises de cette activité sont indiqués les secteurs d'activités de leurs différents établissements. Ainsi il y a 1 075 entreprises dans le secteur industrie qui ont au total 2 112 établissements sur la zone, lesquels travaillent principalement dans le secteur industrie (1 547) mais aussi dans le commerce (406) etc. La dernière colonne du tableau indique le nombre total d'établissements par secteur d'activités.

A souligner comme pour les autres catégories d'entreprises que les activités les plus représentées sont :

- 401 - Production et distribution d'électricité
- 158 - Autres industries alimentaires
- 524 - Autres commerces de détail ou magasins spécialisés
- 516 - Commerces de gros équipements industriels
- 741 - Activités juridiques, commerciales et conseil en gestion
- 292 - Fabrication de machines agricoles
- 515 - Commerces de gros de produits intermédiaires non agricoles
- 172 - Fabrication d'articles textiles

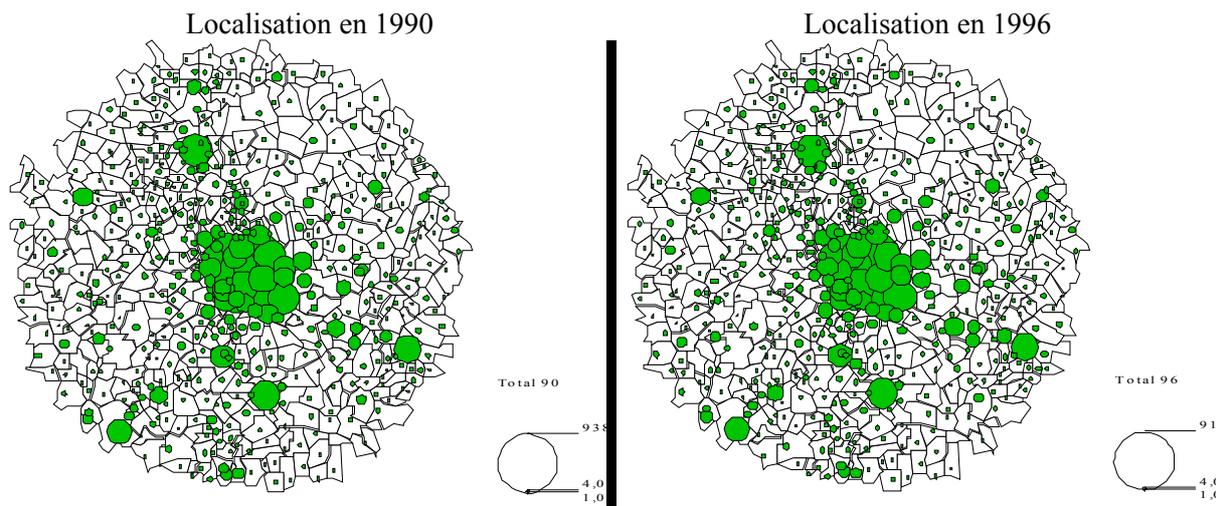
L'emploi dans les entreprises pluriétablissements qui le sont restées se caractérise par une augmentation globale de l'effectif employé ; mais en ce qui concerne l'industrie, malgré une augmentation du nombre d'établissements, on assiste à une diminution des emplois de près de 40.000. Cependant il existe un biais dans l'interprétation car on prend en considération l'activité de l'entreprise et non celle des établissements. Il est tout de même intéressant de confirmer par ces calculs approximatifs la tendance à la baisse des emplois dans l'industrie alors que pour les services aux particuliers, il y a diminution du nombre d'établissements mais création d'emploi et pour le secteur tertiaire, il y a conjointement création d'établissements et création d'emploi.

Tableau 3.12 : Evolution du nombre d'établissements et d'emplois générés par les entreprises pluriétablissements de la zone des 45 km, sur le territoire français

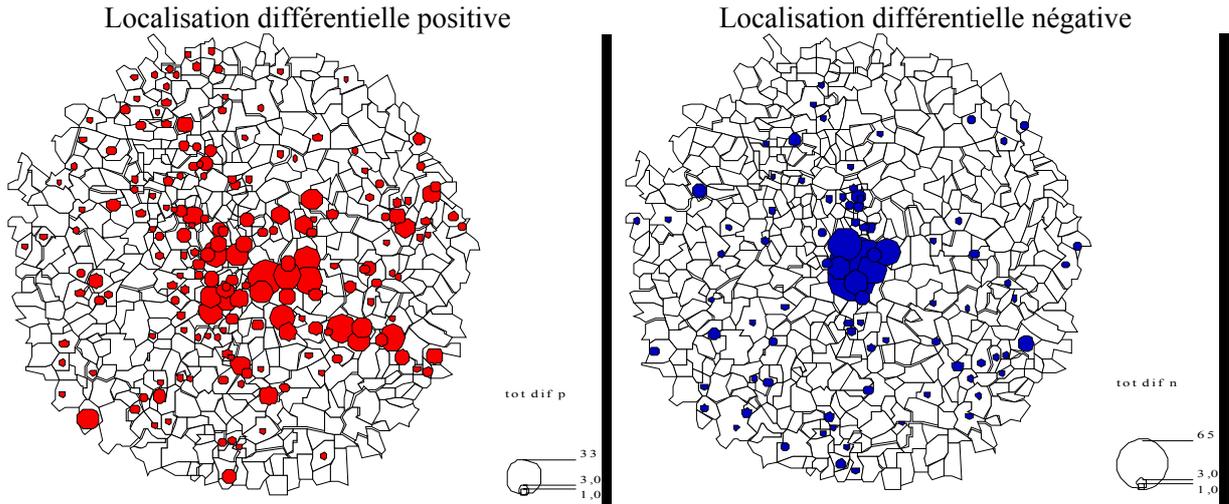
Evolution	Industrie	Immob+SRE	Serv aux partic	Commerces	Total
Etablissements 1996 - 1990	+2 963	+2 410	-729	+2 963	+8 288
Emplois 1996 - 1990	-40 581	+22 340	+15 597	+9 424	+41 550

1.4.2. Répartition selon la localisation

Carte 3.11 : Localisation des établissements des entreprises pluriétablissements

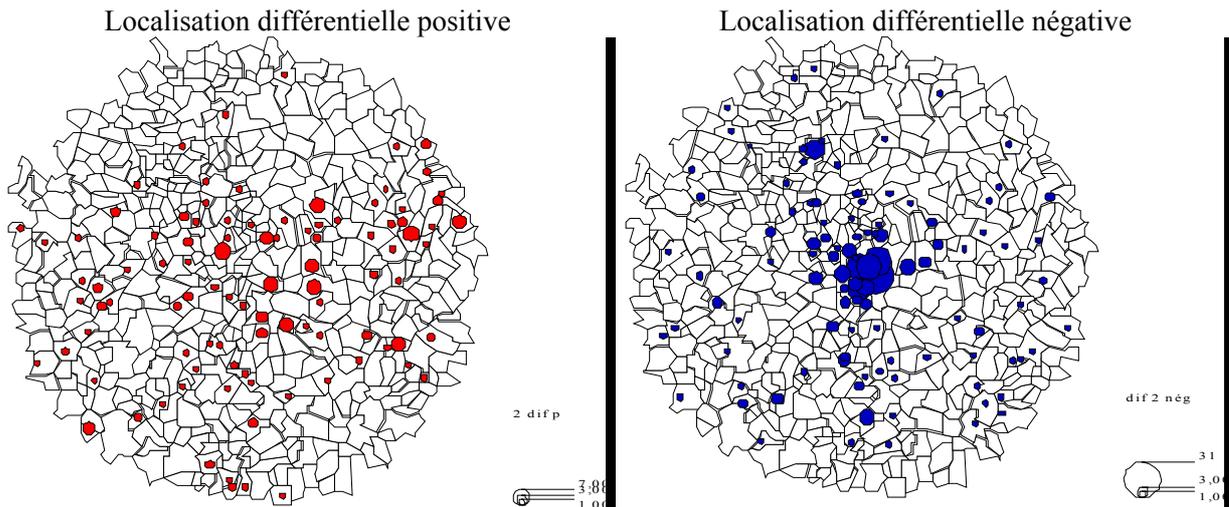


Carte 3.12 : Localisation différentielle des pluriétablissements entre 1990 et 1996

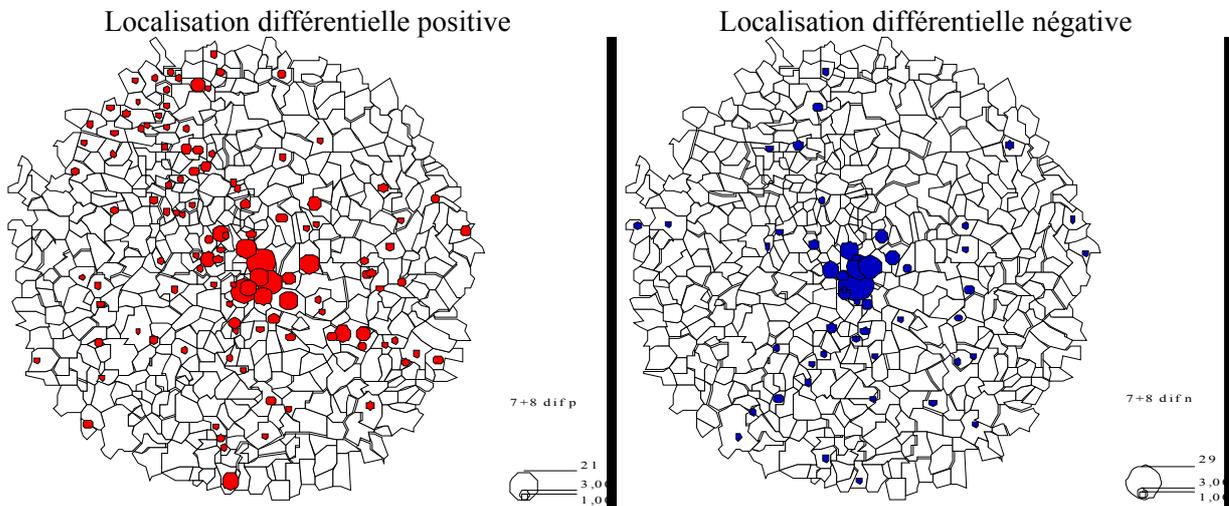


Au sein des entreprises pluriétablissements, il y a très peu de véritables créations de nouveaux établissements (seulement 300 sur un effectif de 12 905 établissements) mais principalement des mouvements de délocalisation en provenance des zones centrales et à destination des zones périphériques telles que l'axe de Bron, Genas, Chassieu.

Carte 3.13 : Localisation différentielle dans l'industrie



Carte 3.14 : Localisation différentielle dans l'immobilier et les services aux entreprises



Pour les pluriétablissements, les cartes soulignent des mouvements de localisation contrastés : les activités industrielles tendent à se disperser sur l'ensemble de la zone, tandis que les services ont des localisations un peu diffuses mais surtout concentrées sur l'agglomération lyonnaise.

1.5. Conclusion

Au total, les mouvements de localisation des établissements présentent des caractéristiques assez proches quelle que soit la structure organisationnelle des entreprises. Les fermetures d'établissements concernent principalement la partie centrale de l'agglomération lyonnaise. Les nouvelles localisations des entreprises monoétablissements se réalisent assez massivement sur une vaste périphérie autour des parties centrales de l'agglomération et sur une zone qui dépasse parfois les 25 km et s'étend sur quelques directions privilégiées comme l'axe nord ou le sud-est.

Lorsqu'il s'agit d'établissements appartenant à des entreprises pluriétablissements à l'une ou l'autre date, les évolutions sont moins nettement tranchées. Cependant, les nouvelles localisations se réalisent principalement à l'extérieur du centre, sur des communes plus proches que pour les monoétablissements, même si l'on assiste, là aussi, à une dispersion sur les principaux axes. La dispersion des nouvelles localisations semble dans tous les cas beaucoup plus grande pour l'industrie que pour le tertiaire.

2. CREATIONS ET DELOCALISATIONS DES ETABLISSEMENTS

Cette analyse ne concerne plus l'évolution organisationnelle des entreprises dans ses conséquences spatiales c'est à dire l'impact d'une modification de l'organisation de l'entreprise en un ou plusieurs établissements sur les localisations de ces établissements dans notre zone d'étude. Mais elle s'intéresse seulement aux évolutions des localisations des établissements en s'efforçant de rechercher si délocalisations ou créations traduisent les mêmes stratégies d'implantation sur le territoire.

La base de cette analyse demeure le fichier SIRENE. Dans un premier temps on a identifié les établissements qui sont toujours présents et aux mêmes endroits entre 1982 et 1990 d'une part, et entre 1990 et 1996 d'autre part. Puis on a déterminé les établissements qui se sont délocalisés sur le territoire d'étude entre deux dates, c'est à dire les établissements qui sont toujours présents alors que le numéro d'identification a été modifié¹. Compte tenu de la difficulté de la mise en correspondance, un certain nombre d'établissements ont été éliminés. Par ailleurs un certain nombre d'établissements ont été créés sur la période considérée et apparaissent dans le fichier de 1996. Ils ne sont étudiés qu'à cette date.

Le tableau 3.13 indique alors pour 1996 la répartition globale sur notre zone d'étude de ces établissements.

Tableau 3.13 : Répartition des établissements de 1 salarié et plus en 1996

Total des établissements de 1 salarié et plus	63 775	%
Etablissements stables	32 672	51,2
Créations	14 164	22,2
Etablissements délocalisés étudiés	7 830	12,3
Autres, non étudiés ²	9 109	14,3

¹ Voir Annexe A.3.

² Dans cette catégorie figurent à la fois des établissements nouveaux mais qui ne sont pas des créations (réinstallation après transfert, rachat, donation,...), et des établissements existants aux deux dates mais qui n'ont pu être mis en correspondance de façon satisfaisante aux dates retenues pour l'analyse.

On constate que les trois catégories retenues pour l'analyse : les établissements stables, les créations et les établissements délocalisés que l'on a pu mettre en correspondance représentent au total près de 85% des établissements de 1 salarié et plus en 1996, ce qui permet de bien identifier les grandes tendances de localisation et délocalisation sur notre zone.

2.1. Les établissements stables qui ne se sont pas délocalisés

Entre 1990 et 1996, 32 672 établissements de plus de 1 salarié n'ont pas changé de localisation. Il y a donc une certaine stabilité du tissu économique.

2.1.1. Analyse selon les activités

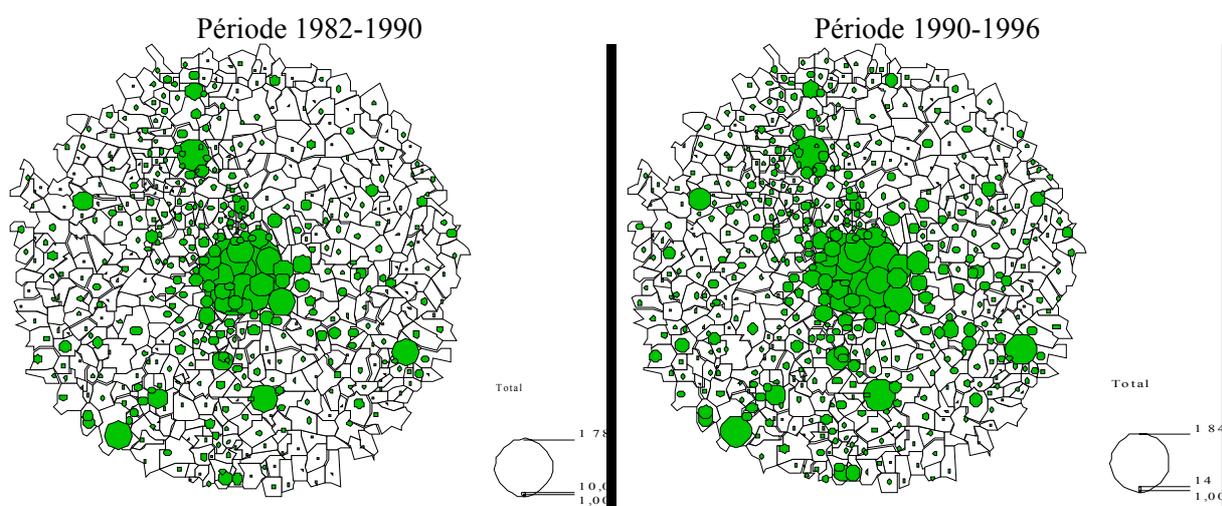
On observe en 1996 la même proportion d'industries dans l'ensemble du fichier SIRENE et pour les établissements stables. Par contre les "activités financières, immobilier et services aux entreprises" présentent proportionnellement moins d'établissements stables. C'est l'inverse pour les services aux particuliers.

Tableau 3.14 : Nombre d'établissements de 1 salarié et plus par activité des établissements stables

	Période 82-92		Période 90-96		Totalité fichier
	1990	%	1996	%	
Agric. -pêche	236	1,0	355	1,1	0,9
Industries	4 247	17,4	4 863	14,9	14,9
Construction	3 133	12,8	3 347	10,2	10,5
Commerces	6 832	28,0	7 770	23,8	25,5
Hôtel	1 419	5,8	2 113	6,5	6,9
Transports - communication	670	2,7	906	2,8	3,5
Act fin + Immob + SRE	3 674	15,1	4 653	14,3	19,6
Services aux particuliers	3 160	12,9	5 519	16,9	14,9
Administration. Serv.coll.	1 063	4,4	3 146	9,6	3,3
Total	24 434	100,0	32 672	100	100,0

2.1.2. Analyse selon la localisation

Carte 3.15 : Localisation des établissements stables



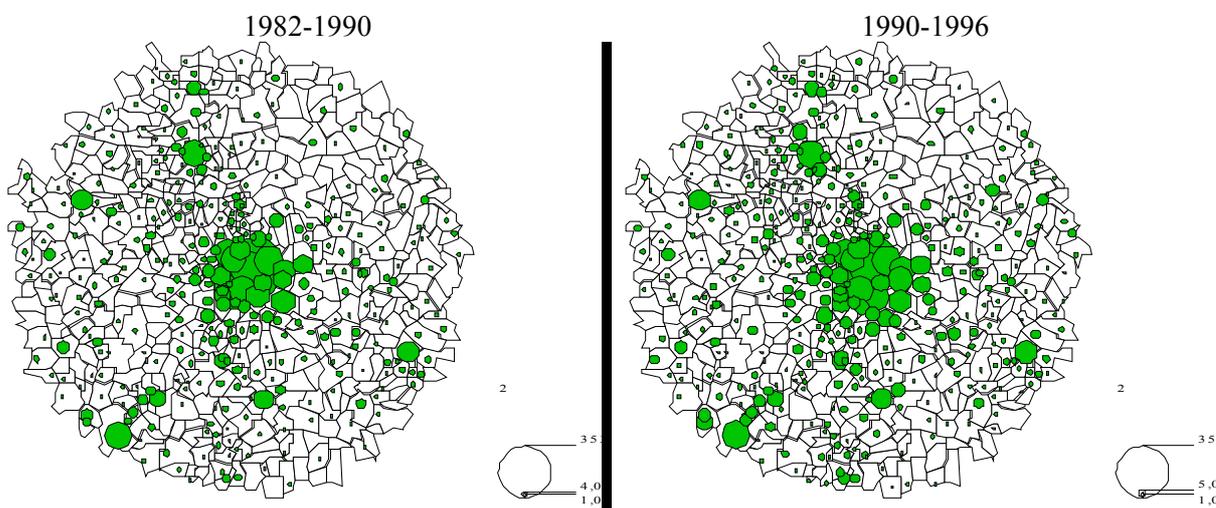
Les cartes de localisation des établissements qui n'ont pas bougé entre 1982-1990 et 1990-1996 présentent de fortes similitudes, avec une accentuation des pôles secondaires pendant la dernière période.

a) L'industrie

Si l'on fait un classement des communes qui ont la plus forte concentration d'industries, on trouve en première position Villeurbanne puis les arrondissements de Lyon, (3°, 7°, 1°) aussi bien pour la période 1982-1990 que pour la période 1990-1996. Y sont le plus représentés : les industries alimentaires, le travail des métaux, la fabrication de machines et d'équipements, les industries textiles, l'édition. Vaulx-en-Velin et Saint-Chamond apparaissent en septième et huitième position. Les industries prépondérantes à Vaulx-en-Velin étant le travail des métaux, la fabrication de machines et équipements et appareils électriques et à Saint-Chamond le travail des métaux, les industries textiles et les industries alimentaires.

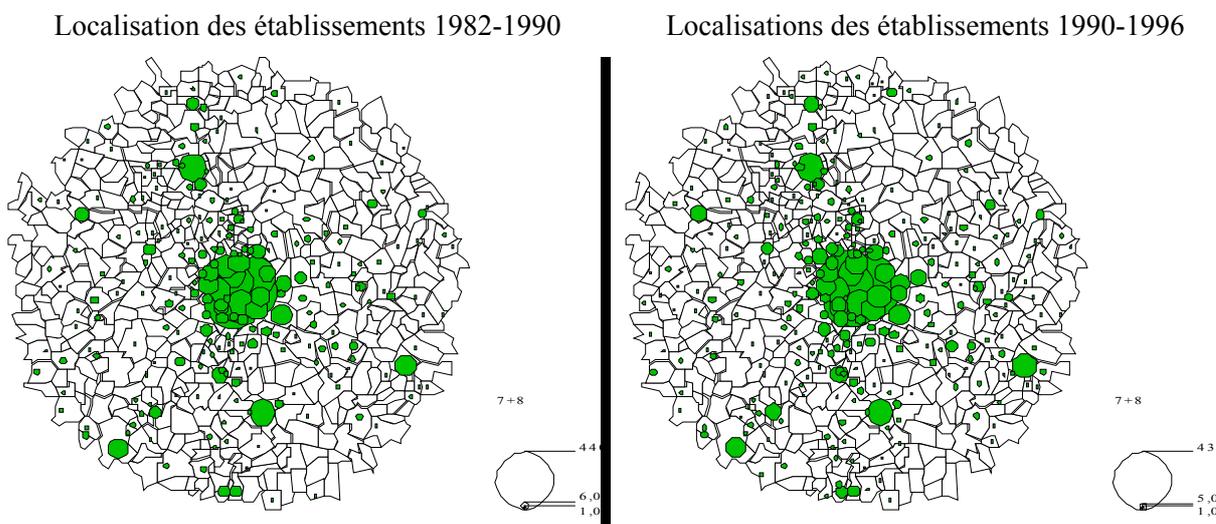
Ainsi les établissements industriels stables sont de façon prépondérante des industries traditionnelles et anciennes.

Carte 3.16 : Localisation des établissements stables dans l'industrie



b) L'immobilier et les services aux entreprises

Carte 3.17 : Localisation des entreprises stables dans « Immobilier et services aux entreprises »



La localisation des établissements de l'immobilier et des services aux entreprises est nettement plus concentrée que celle de l'industrie. Des pôles secondaires apparaissent de façon significative Villefranche sur Saône, Bourgoin et Vienne.

2.2. Les nouveaux établissements

On s'intéressera aux nouveaux établissements de 1 salarié et plus, c'est à dire aux établissements qui n'ont pas d'équivalent en 1990 et qui sont des établissements créés et non transférés ou rachetés. On ne donnera ici que quelques éléments afin de permettre une comparaison avec les établissements qui ont perduré. On soulignera d'abord l'importance quantitative de ces créations : 14 000 établissements entre 1990 et 1996 soit 22% de l'ensemble des plus de 1 salarié.

2.2.1. Analyse selon les activités

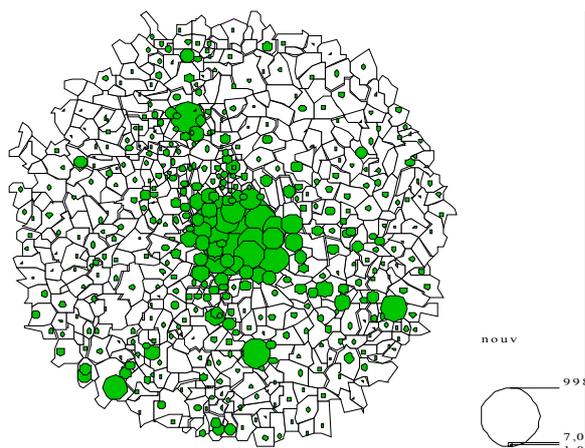
Tableau 3.15 : Les établissements créés entre 1990 et 1996 et toujours présents en 1996

	Nombre d'établissements	%	Tous établis sal >0
Agriculture pêche	112	0,8	0,9
Industries	1 631	11,5	14,9
Construction	1 481	10,5	10,5
Commerces	3 583	25,3	25,5
Hôtel	667	4,7	6,9
Transports - commun.	593	4,2	3,5
Act fin + Immob +SRE	3 561	25,1	19,6
Services aux particuliers	2 162	15,3	14,9
Adm. serv collectifs	374	2,6	3,3
Total	14 164	100	100,0

La part des établissements créés est beaucoup plus importante dans le secteur tertiaire et en particulier dans les activités financières et services aux entreprises et on remarque le déclin de la part de l'industrie.

2.2.2. Analyse selon la localisation

Carte 3.18 : Créations depuis 1990



Les créations les plus importantes se situent dans tous les arrondissements de Lyon principalement dans les activités financières, immobilier et services aux entreprises et les commerces. Villeurbanne est la seule commune où des établissements se créent dans presque tous les secteurs d'activité. Mais apparaissent de manière significative des pôles secondaires tels que Villefranche, Vienne, Bourgoin-Jallieu et Saint-Chamond, principalement dans les commerces et soit les services aux entreprises, soit les industries (Saint-Chamond) ainsi que des pôles périphériques comme Saint-Priest, Vaulx-en-Velin, Bron, Vénissieux, tandis que Chassieu et Ecully n'apparaissent qu'à la 21^{ème} et 22^{ème} places.

2.3. Les établissements délocalisés selon l'activité et la période

Les établissements étudiés se sont délocalisés entre les deux périodes étudiées : 1982-1990 et 1990-1996. Il s'agit des établissements existant à une date 1 pour lesquels nous avons été capables de donner un correspondant à la date 2. Ils représentent environ 12% du total des établissements de 1 salarié et plus.

Après une analyse succincte des établissements par grandes catégories et par effectifs salariés, on analyse la localisation des établissements aux différentes périodes tout d'abord de manière globale puis pour les deux secteurs précédemment analysés : l'industrie et les services aux entreprises.

2.3.1. Analyse selon les activités

Tableau 3.16 : Les établissements qui se sont délocalisés selon leur activité (établissements de 1 salarié et plus)

	Période 1982-1990		Période 1990-1996		Totalité du fichier 1996
	1990	%	1996	%	
Agriculture-pêche	18	0,3	50	0,6	0,9
Industries	1 362	19,0	1 271	16,2	14,9
Construction	1 046	14,6	1 002	12,8	10,5
Commerces	1 726	24,1	1 706	21,8	25,5
Hôtel	269	3,8	231	3,0	6,9
Transport - comm.	250	3,5	320	4,1	3,5
Act fin + Immob + SRE	1 536	21,4	2 081	26,6	19,6
Serv. aux part.	759	10,6	996	12,7	14,9
Adm. Serv.coll.	202	2,8	173	2,2	3,3
Total	7 168	100,0	7 830	100,0	100,0

Les délocalisations concernent 7 à 8 000 établissements sur chacune des périodes ; elles sont particulièrement importantes dans le secteur industriel (surtout entre 1982 et 1990) et dans le secteur des activités financières et services rendus aux entreprises entre 1990 et 1996.

Ces changements de localisation sont accompagnés le plus souvent de changements dans l'importance même des établissements :

- 1 926 sont restés dans la même classe d'effectifs,
- 1 984 établissements ont vu leur effectif baisser,
- 3 258 ont augmenté de classe d'effectif, soit plus de 45% de l'échantillon.

2.3.2. Analyse selon la localisation

Pour préciser les mouvements indiqués par la carte 3.19, on peut calculer les modifications dans la répartition des établissements délocalisés par grandes couronnes de l'agglomération (Tableau 3.17).

On constate ainsi que sur la partie centrale (Lyon-Villeurbanne), les pourcentages d'établissements augmentent entre 1982 et 1990, et qu'il en est de même entre 1990 et 1996. Pour la première et la quatrième couronne, il y a stabilité, le pourcentage d'établissements appartenant à la zone reste aux environs de 11% pour la première couronne et 18 à 19% pour la quatrième. Dans les deuxième et troisième zones, le pourcentage d'établissement diminue de deux à trois points. Cette évolution correspond au déclin des établissements industriels localisés principalement sur ces 2° et 3° couronnes alors que les parties centrales restent recherchées par les établissements tertiaires dont l'effectif est en croissance assez forte sur la période.

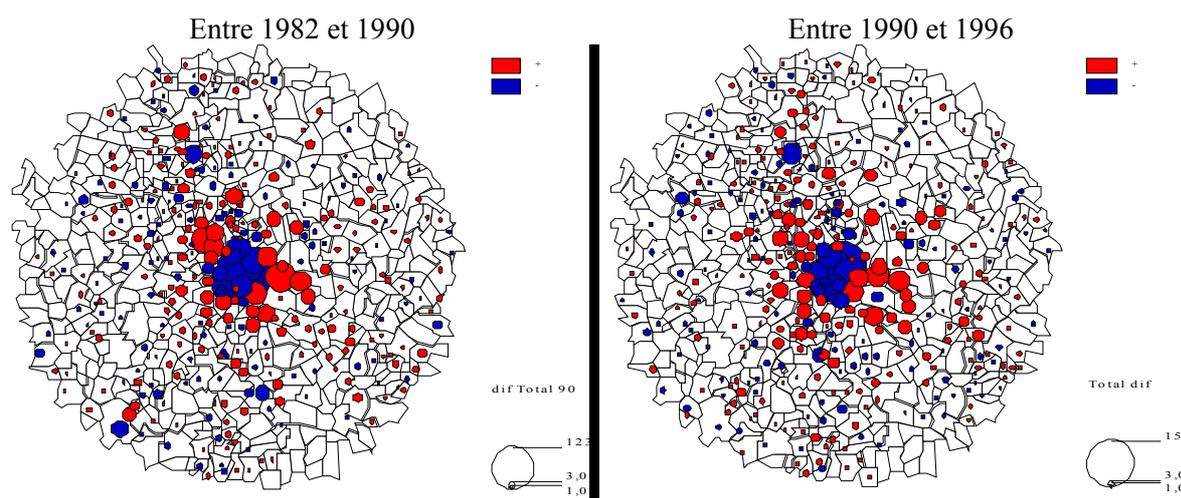
Tableau 3.17 : Pourcentage d'établissements présents dans chaque zone

Couronnes ³	Période 1982-1990		Période 1990-1996	
	1982	1990	1990	1996
Centre	42,8	50,1	39,6	47,1
1° couronne	12,0	11,6	12,5	12,0
2° couronne	11,9	8,5	12,0	10,2
3° couronne	14,2	11,7	16,6	12,4
4° couronne	19,1	18,1	19,3	18,4

Les délocalisations dans la même zone représentent près de 67% dans les deux périodes. Les délocalisations de proximité (établissements restant dans la même commune ou dans le même arrondissement de Lyon) représentent pour la période 1982-1990 plus de 39% et 36% pour la période 1990-1996. Dans les localisations restantes, 29 à 30% restent dans la même zone, 11% des établissements se sont éloignés et 20% se sont rapprochés.

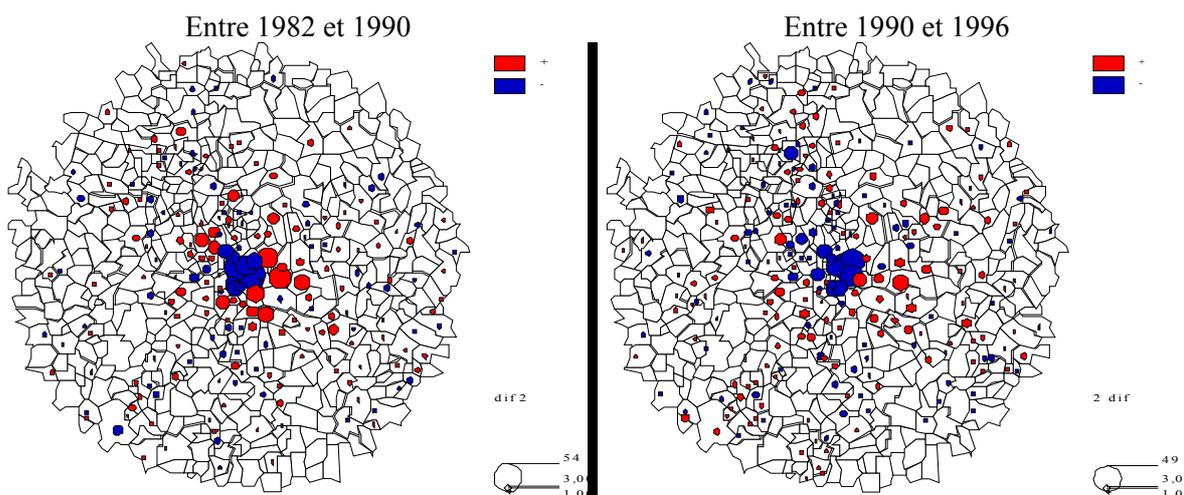
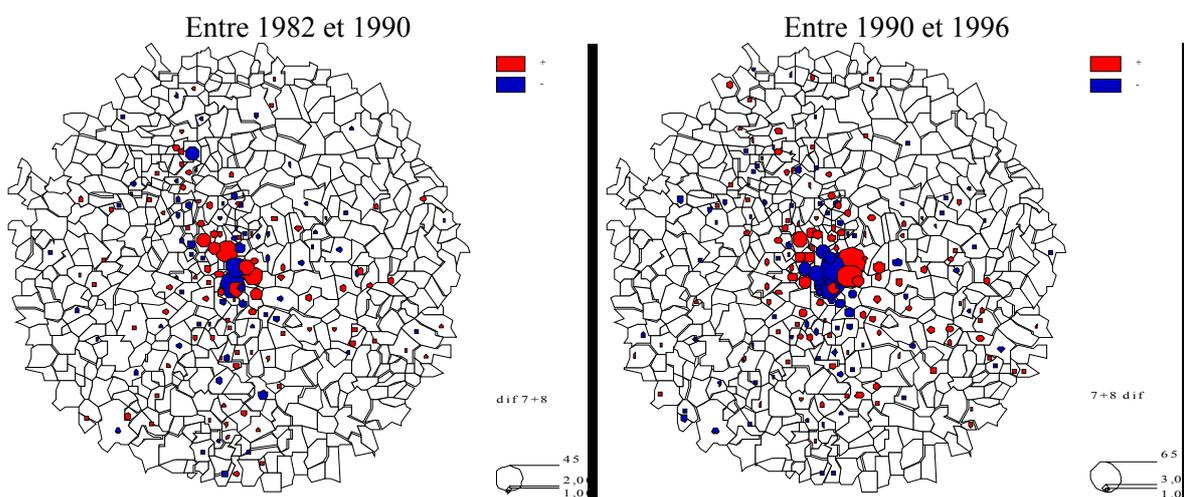
Pour avoir une approche des changements de localisation, on présente d'abord une carte des différences entre le nombre global d'établissements entre 1982 et 1990 et entre 1990 et 1996. Le nombre d'établissements étant égal aux deux dates de chaque période, la différence est donc nulle. Seule la répartition change. Ces cartes permettent de détecter les communes qui ont eu un solde entre les départs et arrivées positif ou négatif et l'évolution dans le temps.

Carte 3.19 : Localisation différentielle du total des établissements "délocalisés"



Ainsi Villeurbanne qui avait un solde négatif dans la période 1990-1982 se retrouve ensuite avec un solde légèrement positif. Celui-ci est dû à une attraction très forte des établissements du tertiaire qui vient plus que compenser les départs des industries.

³ Les couronnes sont celles présentées dans le premier chapitre en page 25.

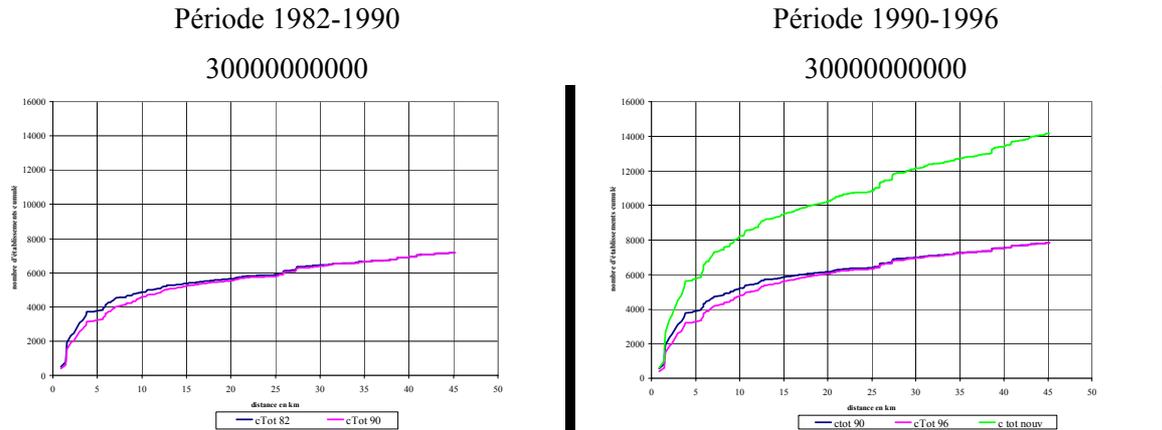
Carte 3.20 : Les délocalisations des établissements industriels**Carte 3.21 : Les délocalisations des établissements « Immobilier et services aux entreprises »**

Les cartes 3.20 et 3.21 permettent d'affiner l'analyse effectuée au chapitre 2, notamment sur les lieux privilégiés de relocalisation industrielle, tout d'abord plutôt en proche périphérie puis de manière plus diffuse. Concernant plus particulièrement les services, on voit poindre sur la période 1982-1990 et se confirmer entre 1990 et 1996 un mouvement de délocalisation du centre vers la proche périphérie, y compris sur des communes de tradition industrielle.

Pour les établissements qui se sont délocalisés, la représentation de la répartition cumulée en fonction de la distance⁴, permet de mesurer cet éloignement du centre dans le temps et de comparer les délocalisations aux créations d'établissements.

⁴ Pour la totalité de l'échantillon, entre deux dates, on a un effectif identique, mais celui-ci peut recouvrir des mutations d'un secteur d'activité à un autre. Ainsi pour l'industrie entre 1982 et 1990 le nombre d'établissements augmente, puis diminue entre 1990 et 1996. Dans l'immobilier et les services aux entreprises, le nombre d'établissements a légèrement augmenté dans la première période (1982-1990), et est resté globalement identique dans la deuxième période. Cela explique que les courbes peuvent ne pas se rejoindre (voir illustrations 3.1 à 3.3).

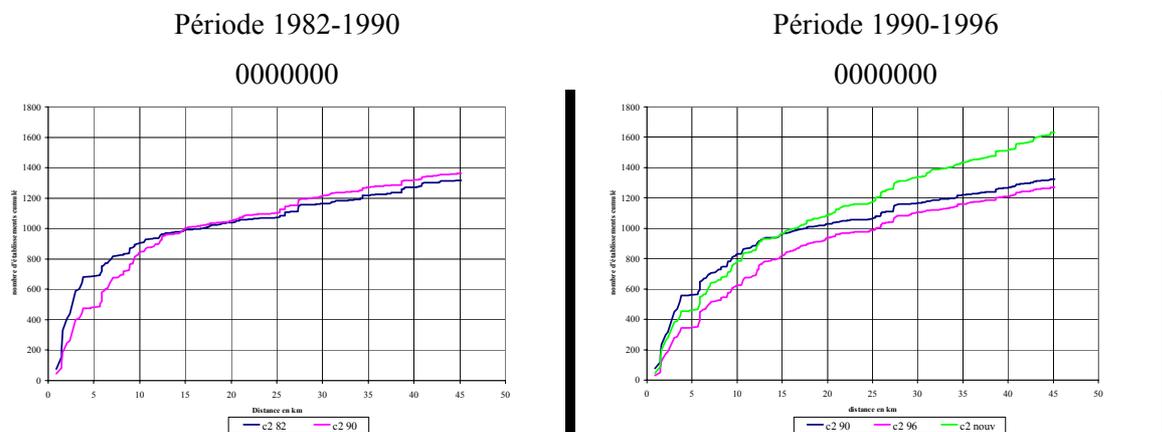
Illustration 3.1 : Répartition cumulée des établissements délocalisés en fonction de la distance au centre



Les graphiques portent sur les 7.168 établissements délocalisés entre 1982 et 1990 et les 7.830 entre 1990 et 1996 et pour cette période on a adjoint les établissements nouvellement créés (14.164) entre 1990 et 1996. Ils montrent le déclin des localisations proches du centre (inférieures à 15 km). Les établissements nouvellement créés sur la période 1990-1996 tendent à se localiser plus loin du centre que les établissements délocalisés.

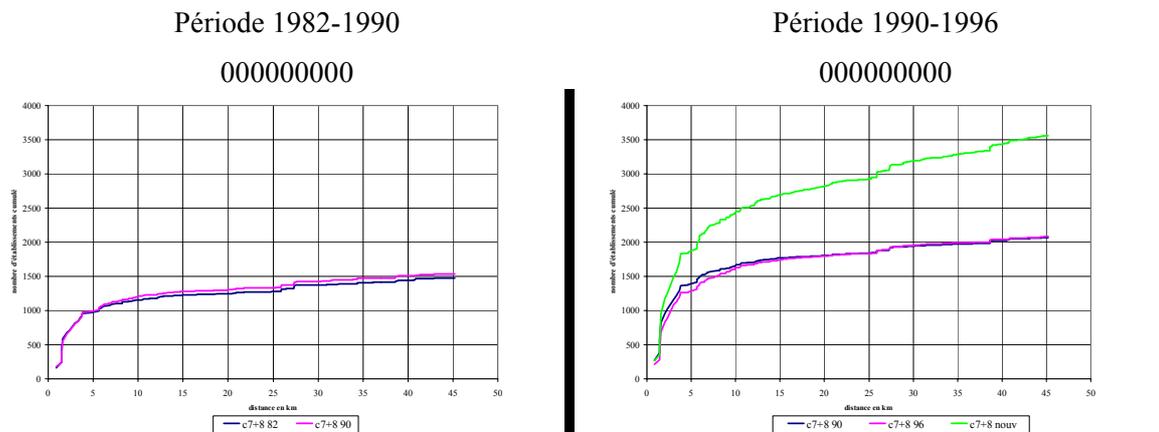
Les établissements industriels tendent à se localiser plus loin en périphérie (leur importance diminue dans la zone de 2 à 12 km) et la pente de la courbe continue à monter ce qui signifie qu'il y a des délocalisations d'établissements industriels sur les zones éloignées ainsi que de nouvelles implantations en quantités non négligeables (courbe verte sur 1990-1996).

Illustration 3.2 : Nombre d'établissements cumulés en fonction de la distance au centre dans le secteur de l'industrie



Les services aux entreprises, restent beaucoup plus concentrés dans la zone centrale et les délocalisations se font pratiquement sur elles-mêmes. En revanche les créations se localisent beaucoup dans le centre (plus de la moitié à moins de 5 km) mais également elles se répartissent et se développent sur des zones plus éloignées. On notera les petites discontinuités des courbes qui sont liées à l'importance de nouvelles implantations sur les villes périphériques à 28 km ou à 38 km (Villefranche sur Saône, Bourgoin ...).

Illustration 3.3 : Nombre d'établissements cumulés en fonction de la distance au centre, dans l'immobilier et les services aux entreprises



3. LES FLUX DE DELOCALISATIONS ENTRE COMMUNES ET LES NOUVELLES IMPLANTATIONS

Les analyses précédentes étaient globales et ne donnaient aucun renseignement précis sur les flux entre communes et sur leur plus ou moins grande attractivité. A partir des établissements qui se sont délocalisés, on a sélectionné les communes qui, sur la période 1982-1990, ou sur la période 1990-1996, ont eu les différentiels négatifs ou positifs les plus significatifs ainsi qu'un nombre important d'établissements nouvellement implantés (Tableaux 3.18 et 3.19).

Tableau 3.18 : Communes ayant les plus forts différentiels négatifs d'établissements délocalisés

INSEE	Commune	Dif 90-82	Rang 1990	Dif 96-90	Rang 1996	Nx établis	Rang Nx étab
69382	Lyon 2	-123	1	-119	2	640	4
69383	Lyon 3	-121	2	-76	4	998	1
69386	Lyon 6	-85	3	-154	1	618	5
69381	Lyon 1	-84	4	-88	3	413	6
69387	Lyon 7	+2		-54	5	752	3
69266	Villeurbanne	-52	5	+2		890	2
69034	Caluire	-38	6	+9		201	18
69384	Lyon 4	-20	8	-35	6	213	17
69264	Villefranche	-24	7	-32	7	297	8
69389	Lyon 9	+8		-20	8	365	7
42207	St Chamond	-19	9	-2		167	20
69199	St Fons	-6		-19	9	74	36

A partir de ce tableau et du suivant, il a semblé intéressant de regrouper ces communes en distinguant :

- Des pôles que l'on a appelé secondaires, qui concernent des communes éloignées de Lyon : Saint-Chamond et Villefranche-sur-Saône. On leur adjointra Bourgoin et Vienne afin de voir s'il y a un comportement particulier des communes éloignées de plus de 25 km de Lyon. Bourgoin et Vienne font également partie des communes qui attirent significativement de nouveaux établissements.

Tableau 3.19 : Communes ayant les plus forts différentiels positifs d'établissements délocalisés

INSEE	Commune	Dif 90-82	Rang 1990	Dif 96-90	Rang 1996	Nx étab	Rang Nx étab
69271	Chassieu	+66	1	+38	1	134	22
69072	Dardilly	+46	2	+15	10	291	30
69259	Vénissieux	+36	3	+36	2	242	15
69277	Genas	+30	4	+30	3	100	26
69256	Vaulx-en-Velin	+27	5	+6		923	11
69040	Champagne	+26	6	+7		81	34
69283	Mions	+4		+26	4	49	49
69029	Bron	-3		+26	4	257	13
69273	Corbas	+23	7	+5		78	35
69116	Limonest	+21	8	+3		60	40
69112	Lentilly	+5		+20	6	33	72

- Des pôles que l'on a dénommés périphériques, c'est à dire des communes proches de Lyon : Chassieu, Genas qui sont des communes très attractives, ainsi que Vaulx-en-Velin, Vénissieux et Dardilly.

- Les zones centrales de Lyon (tous les arrondissements de Lyon et Villeurbanne) afin d'analyser les échanges entre les différents arrondissements et également l'attractivité des autres communes. Villeurbanne est une commune particulière, puisque les flux entrants et sortants de la commune sont importants et que le solde entre les établissements entrants et les établissements sortants a été négatif pour la première période et légèrement positif pour la seconde.

L'analyse est menée selon le canevas suivant :

* un tableau récapitulatif des échanges qui distingue :

- + les établissements stables qui ne se sont pas délocalisés dans la période (établissements qui ont gardé le même numéro SIRET),
- + les créations d'établissements pour la période 1990-1996,
- + les délocalisations en les ventilant en délocalisations :
 - de proximité, c'est à dire les délocalisations dans la même commune,
 - de la commune vers d'autres communes,
 - d'autres communes vers la commune considérée.

* des cartes représentant les localisations à une date donnée. Les cartes entre 1982-1990 et 1990-1996 ne sont pas significativement différentes dans les zones d'attraction ou de provenance, aussi on ne représentera que la dernière période, mais le commentaire s'effectuera sur les deux périodes.

Pour une commune choisie, la carte « destination » représente les communes dans lesquelles les établissements présents en 1990 se sont délocalisés. Elle répond donc à la question où vont-ils ?

En 1996, pour la même commune que précédemment, la carte « origine » indique les communes¹¹ d'où sont venus les établissements. Elle répond donc à la question d'où viennent-ils ?

3.1. Des pôles secondaires « autonomes »

Les pôles secondaires définis précédemment semblent marqués par une certaine autonomie par rapport à Lyon.

¹¹ Excepté pour Lyon et Villeurbanne, le calibrage maximum pour les communes sera toujours le même : 150 établissements.

3.1.1. Villefranche

Destination

Entre 1982 et 1990, les délocalisations intracommunales ont été l'essentiel (62,3%), Arnas a attiré quelques établissements de Villefranche (17/191), seuls 7 établissements sont partis vers Lyon ce qui est peu. Les secteurs d'activité les plus représentés sont le commerce avec 42 établissements, les services aux entreprises, puis l'industrie.

Pour la période 90-96, 56% des relocalisations sur Villefranche sont des déménagements de proximité ; les communes les plus attractives sont, comme pour la période précédente, des communes proches : Arnas (16/179) et Gleizé (10/179). En revanche, Lyon attire peu d'établissements de Villefranche (6/179).

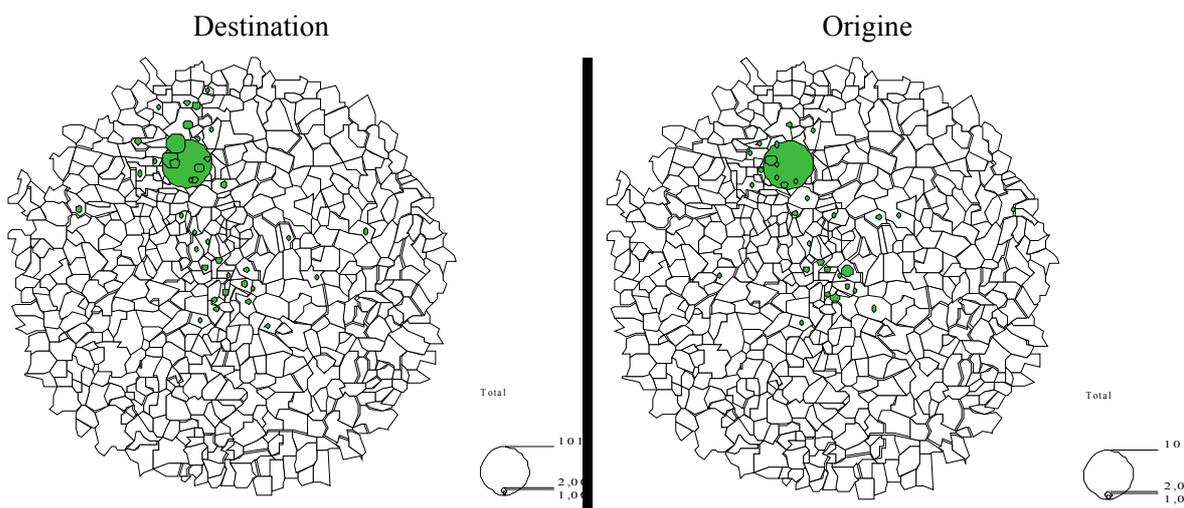
Tableau 3.20 : Les flux d'établissements concernant Villefranche

	1982-1990	1990-1996
Etablissements stables	562	730
Etablissements créés		297
Délocalisations dans la commune	119	101
de la commune vers « autres »	72	78
de « autres » vers la commune	48	46

Origine

Les délocalisations de proximité sont très importantes (119/167) soit 71%. Aucune autre commune ne se distingue vraiment et Lyon n'a que très peu de mouvements de localisation/délocalisation avec Villefranche. Cette tendance se retrouve sur la période 1990-1996 et les secteurs les plus concernés sont le commerce, les services aux entreprises et aux particuliers.

Carte 3.22 : Les délocalisations d'établissements de et vers Villefranche



3.1.2. Saint-Chamond

Destination

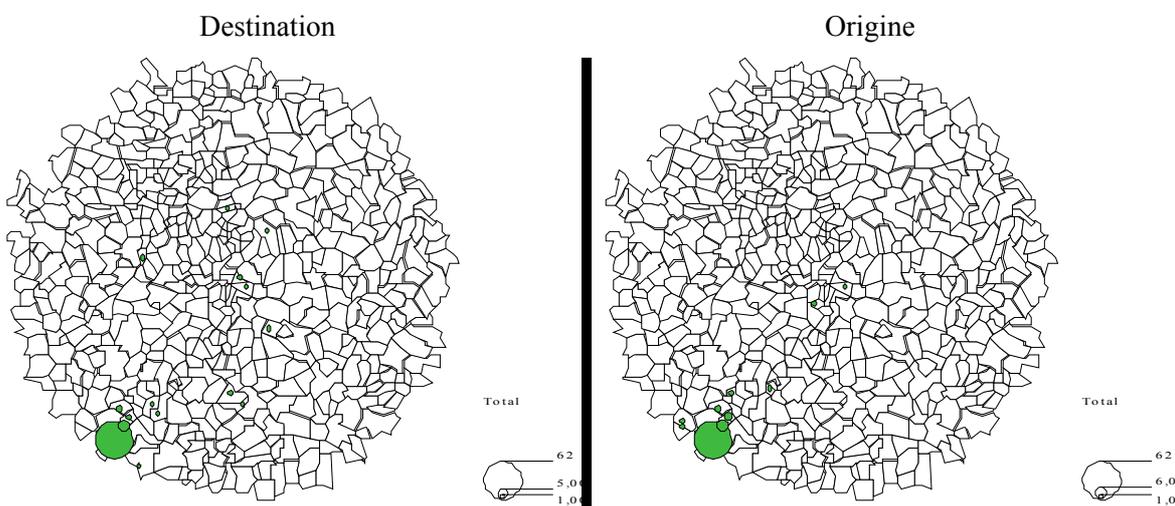
Dans la première période, Saint-Chamond se délocalise sur elle-même (72,4%), les établissements de Saint-Chamond sont peu attirés par Lyon (5/105), mais un peu par les communes proches. Dans la période suivante, Saint-Chamond se délocalise encore plus sur elle-même (77,5%).

Tableau 3.21 : Les flux d'établissements concernant Saint-Chamond

	1982-1990	1990-1996
Etablissements stables	418	521
Etablissements créés		167
Délocalisations dans la commune	76	62
de la commune vers « autres »	29	18
de « autres » vers la commune	10	16

Origine

Saint-Chamond n'attire pratiquement pas d'établissements venant d'ailleurs (88% des délocalisations sont de proximité pour la période 82-90 et 79% pour la période suivante). Lyon n'envoie que 2 établissements pour la période 82-90 et 1 établissement pour la période suivante. Les secteurs concernés sont à peu près équirépartis entre les services aux entreprises, les commerces, l'industrie, la construction et les services aux particuliers.

Carte 3.23 : Les délocalisations d'établissements de et vers Saint-Chamond**3.1.3. Bourgoin***Destination*

Les établissements de Bourgoin se délocalisent à 67,8% dans la commune elle-même pour la période 82-90 et à 67% pour la deuxième période. Les communes qui attirent le plus les établissements de Bourgoin sont des communes de l'Isère pour la première et deuxième période.

Tableau 3.22 : Les flux d'établissements concernant Bourgoin

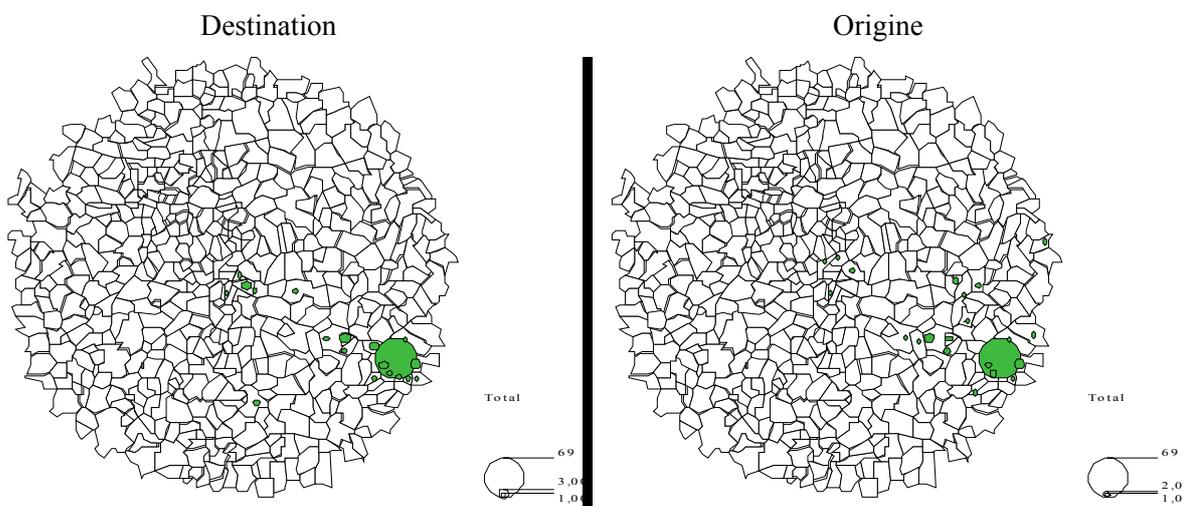
	1982-1990	1990-1996
Etablissements stables	403	521
Etablissements créés		217
Délocalisations dans la commune	57	69
de la commune vers « autres »	27	34
de « autres » vers la commune	28	31

Origine

Les établissements qui se délocalisent à Bourgoin, proviennent à 67 et 69% de Bourgoin. Dans la première période, le département du Rhône est plus attiré par Bourgoin qu'il n'attire (10/85

contre 5 établissements partis dans le Rhône) mais Lyon est peu représentée (2 établissements pour la période 82-90 et 2 pour la période 90-96).

Carte 3.24 : Les délocalisations d'établissements de et vers Bourgoin



3.1.4. Vienne

Destination

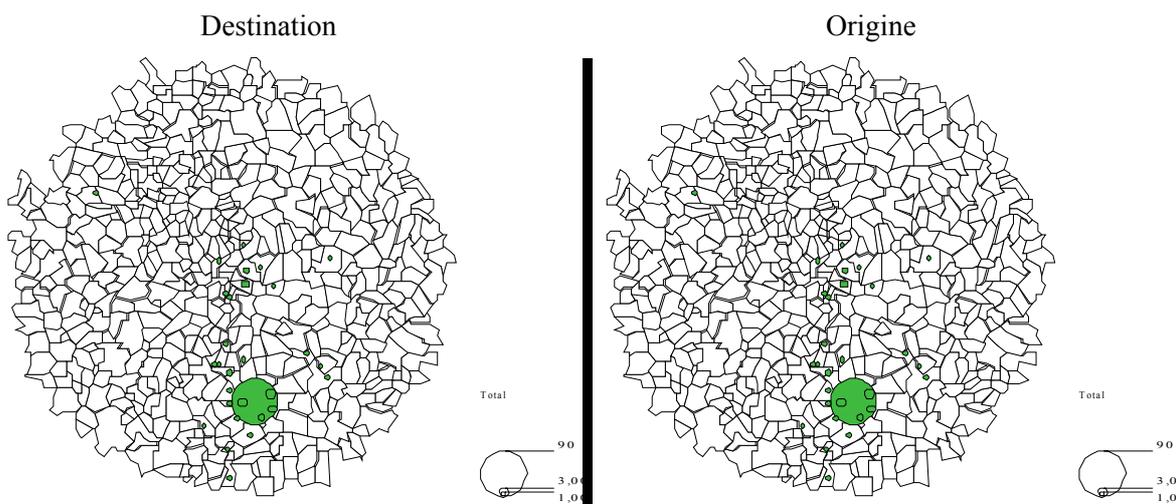
Dans la première période, les établissements localisés à Vienne se sont délocalisés à 67% sur la commune de Vienne. 26 établissements se sont délocalisés dans l'Isère. Le Rhône attire également les entreprises de Vienne (21/144) mais de façon très dispersée. Lyon quant à elle n'a attiré que 4 établissements sur 144. Le secteur le plus représenté est le commerce avec 42 établissements. Pour la deuxième période, 70% des établissements sont restés à Vienne, 17 sont partis dans l'Isère, 19 dans le Rhône mais de façon très diluée (5 à Lyon).

Tableau 3.23 : Les flux d'établissements concernant Vienne

	1982-1990	1990-1996
Etablissements stables	421	586
Etablissements créés		256
Délocalisations dans la commune	97	90
de la commune vers « autres »	47	38
de « autres » vers la commune	32	40

Origine

Les établissements qui se sont implantés à Vienne étaient à 75% déjà localisés à Vienne, 12 viennent de l'Isère et 19 du Rhône dont 4 de Lyon et le secteur le plus représenté est le commerce. Dans la deuxième période, le pourcentage de délocalisations sur la ville elle-même a diminué (69% au lieu de 75%). Vienne a attiré 25 établissements du Rhône dont 9 de Lyon.

Carte 3.25 : Les délocalisations d'établissements de et vers Vienne

3.1.5. Conclusion

Quel que soit le pôle secondaire, les délocalisations intracommunales représentent plus de 50% et souvent plus de 65% du total. Les déménagements semblent des déménagements de commodité, les entreprises ont leur zone d'attraction et ne modifient pas leurs habitudes. Ces centres secondaires n'attirent pas non plus des établissements de communes éloignées. Les échanges s'effectuent avec des communes proches et souvent dans le même département ; Vienne fait un peu exception, mais c'est la ville choisie la plus proche de Lyon et à la lisière du Rhône.

Lyon n'est pas attractive et les changements de localisation des pôles secondaires se font en dehors d'elle, sans que l'on puisse constater de liens de dépendance entre le développement de ces villes périphériques et l'évolution du centre de Lyon. L'analyse des mouvements de localisation des établissements souligne l'autonomie de ces pôles secondaires par rapport à la ville de Lyon.

3.2. Les pôles périphériques interdépendants

Sont entendues par cette dénomination des communes de la proche périphérie lyonnaise marquées par des mouvements importants d'établissements.

3.2.1. Vaulx-en-Velin

Les délocalisations intracommunales représentent moins du tiers des délocalisations des établissements basés à Vaulx-en-Velin.

Destination

Dans la période 1982-1990, les établissements, hormis les délocalisations intracommunales, se sont délocalisés principalement à Villeurbanne, Décines et Lyon. Pour la période 1990-1996, Lyon semble plus attractive (51 établissements sur 159) et principalement dans l'industrie, ainsi que Villeurbanne avec 33 établissements, principalement dans l'industrie et le commerce.

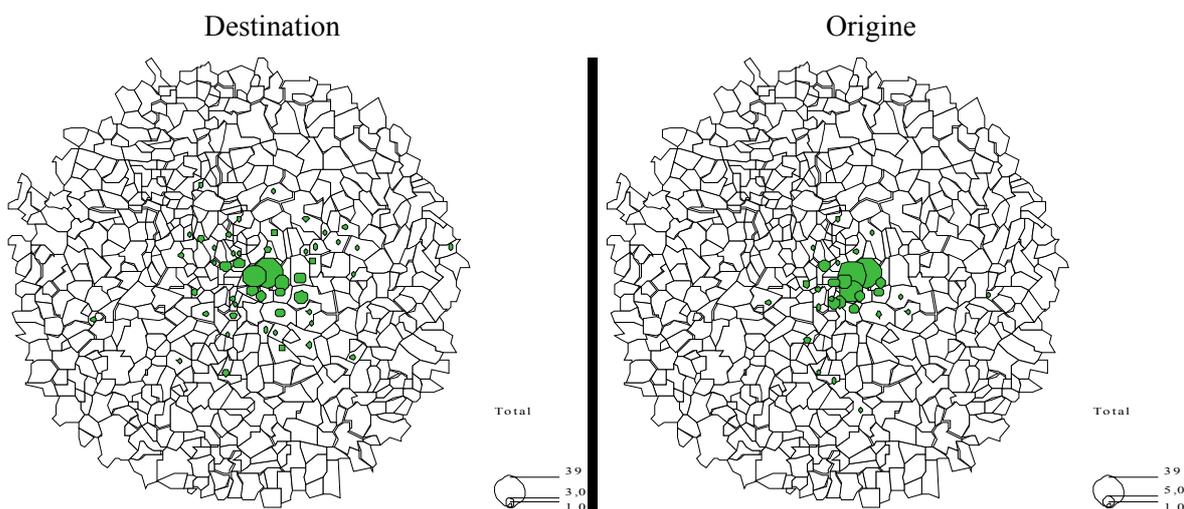
Tableau 3.24 : Les flux d'établissements concernant Vaulx-en-Velin

	1982-1990	1990-1996
Etablissements stables	367	505
Etablissements créés		259
Délocalisations dans la commune	42	39
de la commune vers « autres »	84	120
de « autres » vers la commune	111	124

Origine

32 communes dans la période 1982-1990 et 51 dans la période 1990-1996 ont délocalisé des établissements à Vaulx-en-Velin, principalement dans l'industrie pour la première période et dans l'industrie et le commerce (quasiment à part égale) dans la deuxième période. Les communes concernées ont été essentiellement Villeurbanne (37/153 et 20/153) et Lyon pour la première période (34/153). En deuxième période, 42 communes ont délocalisé 1 établissement et plus sur Vaulx en Velin, alors que pour la première période seulement 26 communes étaient concernées.

Carte 3.26 : Les délocalisations d'établissements de et vers Vaulx-en-Velin



3.2.2. Vénissieux

Les délocalisations intracommunales représentent seulement le quart des délocalisations des établissements initialement basés à Vénissieux.

Tableau 3.25 : Les flux d'établissements concernant Vénissieux

	1982-1990	1990-1996
Etablissements stables	427	642
Etablissements créés		242
Délocalisations dans la commune	33	29
de la commune vers « autres »	84	92
de « autres » vers la commune	120	128

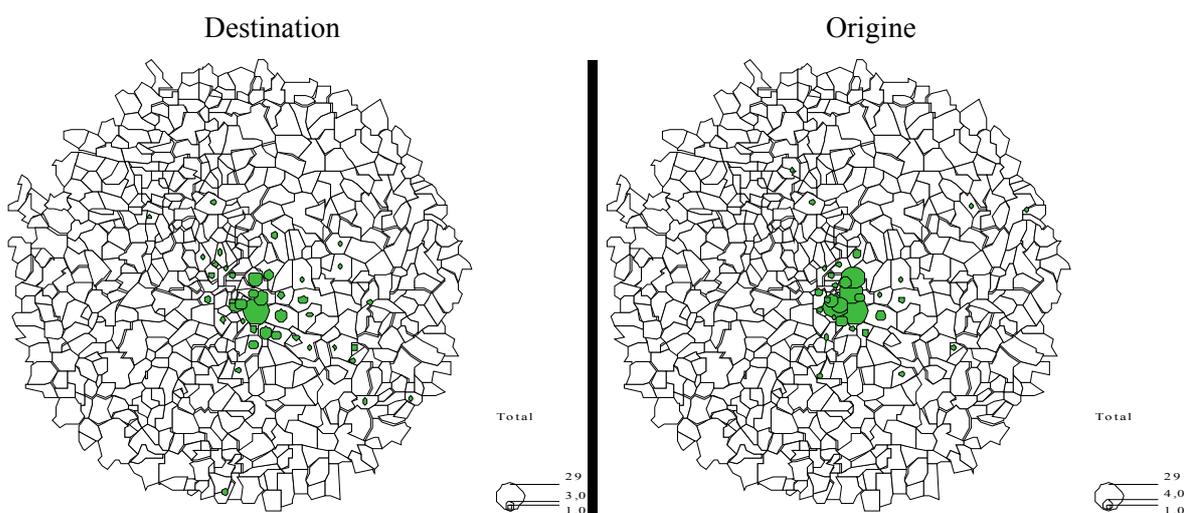
Destination

Pour la première période, peu de communes attirent significativement des établissements venant de Vénissieux. Lyon, dans sa globalité, attire 30 établissements sur 117. Dans la deuxième période, on ne trouve pas non plus de commune très attractive.

Origine

Concernant l'origine des établissements s'installant à Vénissieux, on peut affirmer que Vénissieux est une commune extrêmement attractive pour Lyon (41% pour la première période et 47% pour la deuxième). Ce sont surtout les activités commerciales qui sont visées ainsi que les activités industrielles en provenance plus spécifiquement de Villeurbanne.

Carte 3.27 : Les délocalisations d'établissements de et vers Vénissieux



3.2.3. Chassieu

Destination

Au cours de la période 82-90, il y a peu de déménagements. Cela ne concerne que 31 établissements, 42% sont des déménagements intracommunaux (13/31). Chassieu est une commune qui dispose d'une zone industrielle récente et il y a donc peu de délocalisations vers l'extérieur et Lyon attire peu. Pendant la deuxième période, le nombre de délocalisations a doublé, mais 50% sont effectuées sur la commune elle-même. Il n'y a pas vraiment de zones d'attraction particulière pour les établissements qui quittent Chassieu. Les secteurs les plus concernés sont l'industrie et le commerce.

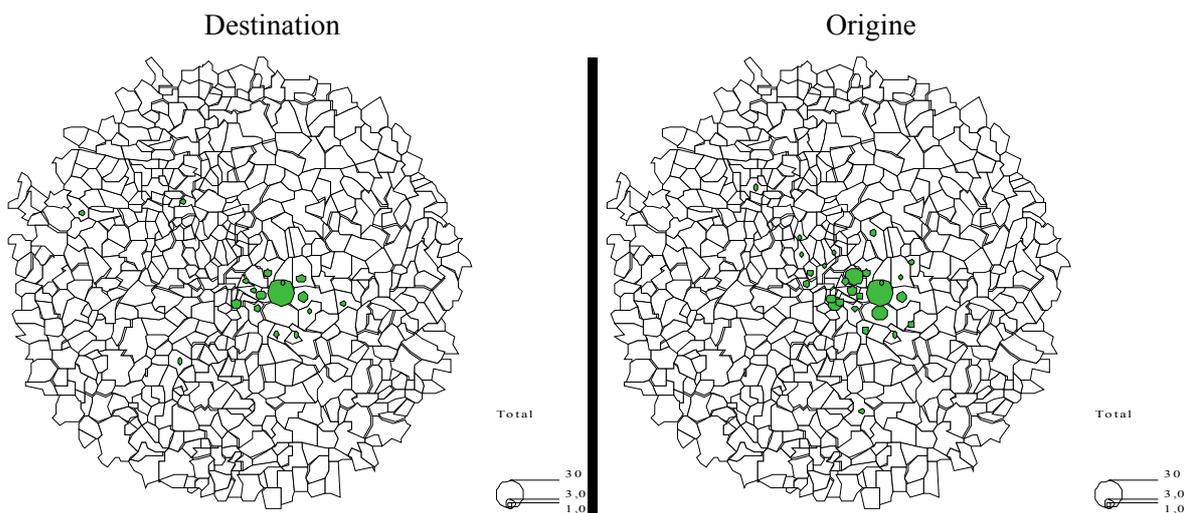
Tableau 3.26 : Les flux d'établissements concernant Chassieu

	1982-1990	1990-1996
Etablissements stables	109	232
Etablissements créés		134
Délocalisations dans la commune	13	30
de la commune vers « autres »	18	30
de « autres » vers la commune	84	68

Origine

Les établissements qui se délocalisent à Chassieu viennent surtout de Lyon et Villeurbanne (41/97). Les délocalisations de proximité sont peu importantes seulement 13,4% du total des délocalisations. Les secteurs d'activité principalement concernés sont l'industrie (37/97) et le commerce (28/97). Les délocalisations de proximité sont plus importantes que dans la période précédente : 30% au lieu de 13%. Les secteurs concernés marquent une attirance plus forte pour le commerce (36 établissements) et pour l'industrie (27 établissements).

Carte 3.28 : Les délocalisations d'établissements de et vers Chassieu



3.2.4. Genas

Destination

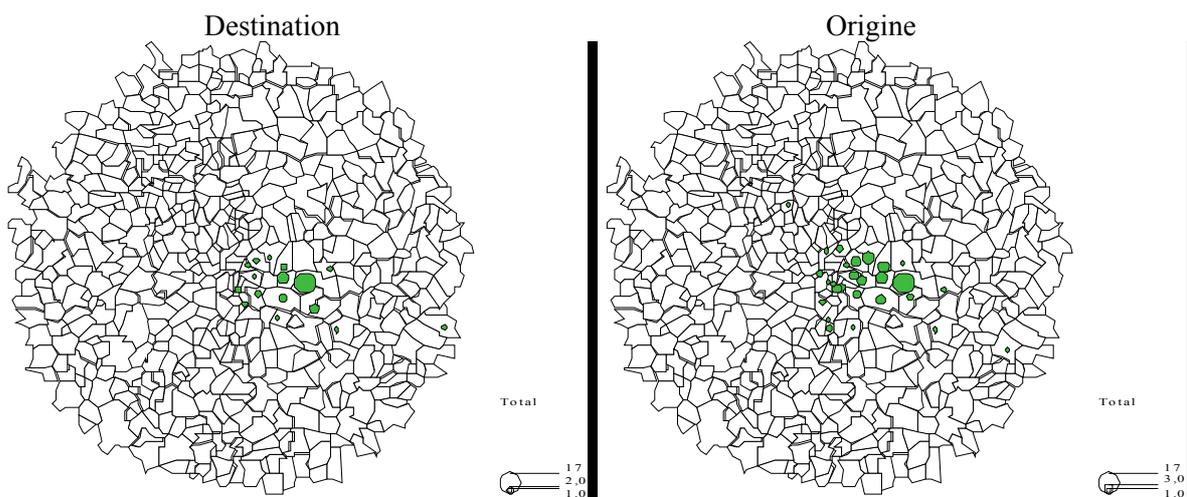
Genas dispose d'une zone industrielle récente, qui jouxte celle de Chassieu. Entre 1982 et 1990 peu d'entreprises (20) ont quitté cette commune, parmi celles-ci 8 se sont délocalisées dans Genas même. Lyon est peu attractive (2/20). Dans la seconde période, les délocalisations de proximité, sur Genas même, ont été plus importantes (17/45 soit 37%) ; la zone industrielle mitoyenne de Chassieu a attiré 5 établissements alors que Lyon n'est retenue que dans 4 cas.

Tableau 3.27 : Les flux d'établissements concernant Genas

	1982-1990	1990-1996
Etablissements stables	88	152
Etablissements créés		100
Délocalisations dans la commune	8	17
de la commune vers « autres »	12	29
de « autres » vers la commune	42	59

Origine

Entre 1982 et 1990, Genas a attiré plus d'entreprises (50). Les déménagements de proximité sont peu importants (8/50 soit 16%). Vingt établissements viennent de Lyon et Villeurbanne dans la première période et 30 entre 1990 et 1996. Les secteurs qui se délocalisent le plus sont le commerce et l'industrie.

Carte 3.29 : Les délocalisations d'établissements de et vers Genas**3.2.5. Dardilly***Destination*

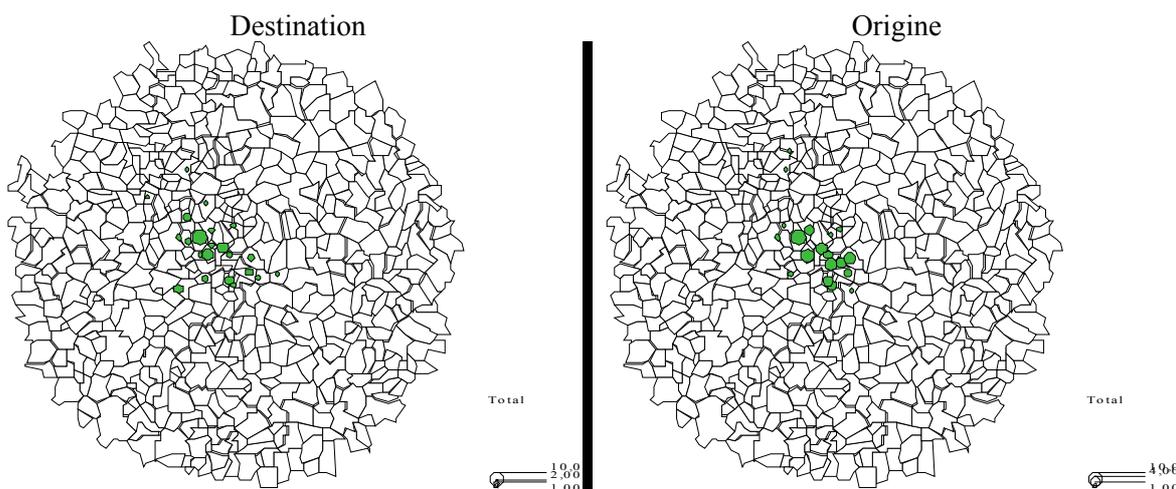
Dans la première période, les établissements de Dardilly se délocalisent peu (24). 42% le font dans la même commune (10 établissements), le reste étant très dispersé. Dans la seconde période, les déménagements de proximité ne représentent plus que 20% du total. Les autres zones attractives sont Lyon avec 12 établissements et Ecully, commune limitrophe (6 établissements). Les secteurs concernés sont le commerce et les services aux entreprises.

Tableau 3.28 : Les flux d'établissements concernant Dardilly

	1982-1990	1990-1996
Etablissements stables	70	140
Etablissements créés		85
Délocalisations dans la commune	10	10
de la commune vers « autres »	14	41
de « autres » vers la commune	60	56

Origine

Seulement 14% des délocalisations sur Dardilly sont des déménagements de proximité. Certaines entreprises de Lyon sont très attirées par Dardilly : 34 établissements venant de Lyon soit près de 50% du total se sont délocalisés à Dardilly et ce sont surtout des établissements dont l'activité est le commerce ou le service aux entreprises. Dans la seconde période, Lyon reste prédominante avec 31 établissements sur 66, les délocalisations intracommunales sont relativement peu importantes (seulement 15%). Le secteur d'activité le plus concerné est celui des services aux entreprises.

Carte 3.30 : Les délocalisations d'établissements de et vers Dardilly

3.2.5. Conclusion

Dans ces pôles périphériques, on constate donc un faible nombre de délocalisations intracommunales, mais des mouvements qui concernent les communes de l'ensemble de l'agglomération. En schématisant, on peut voir sur les cartes que les établissements proviennent toujours de zones plus proches du centre que celles vers lesquelles ils se délocalisent. On a donc un fonctionnement du territoire de l'agglomération qui confirme le mouvement souvent décrit : beaucoup d'établissements quittent la zone centrale et se localisent sur des communes plus éloignées. Pour les communes de l'est lyonnais qui accueillent le plus d'activités industrielles, beaucoup de délocalisations proviennent de Lyon et Villeurbanne et très peu de délocalisations se font sur le centre de l'agglomération. Sur Dardilly, pôle tertiaire de l'agglomération, les liens avec la commune de Lyon semblent également importants : les délocalisations pour près de la moitié proviennent du centre.

Cependant les mouvements ne concernent pas, avec la même importance, l'ensemble du territoire du Grand Lyon. On constate sur les cartes la constitution de "grappes" de lieux de provenance ou de destination des délocalisations, signe que les mouvements se font dans une proximité plus vaste que sur les pôles secondaires, mais qui concerne de préférence le secteur de l'agglomération le plus proche.

3.3. Le centre : Lyon et Villeurbanne

3.3.1. Lyon

Les délocalisations de proximité à l'intérieur des mêmes arrondissements représentent environ la moitié des délocalisations de la commune même de Lyon. Par ailleurs on a près de deux fois plus d'établissements qui quittent Lyon que d'établissements qui viennent s'y installer.

Destination

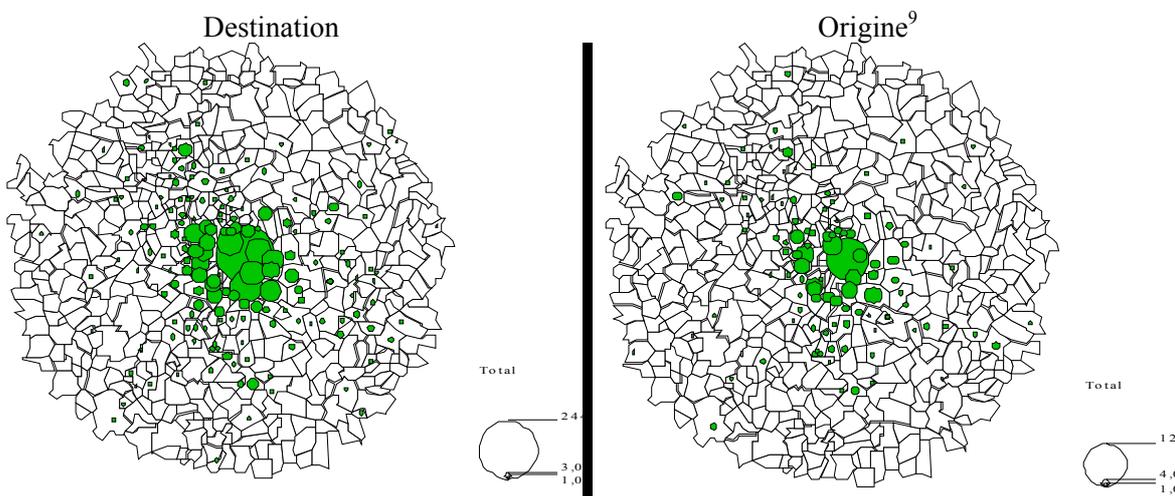
Seulement 33% des établissements délocalisés à partir de Lyon, le font en dehors des 9 arrondissements de Lyon. Villeurbanne est la commune la plus attractive avec 202 établissements. Les activités les plus concernées sont l'industrie (56/202) le commerce (45/202) et les services aux entreprises (43/202). Le même phénomène se reproduit sur la seconde période : la commune de Lyon se délocalise beaucoup sur elle-même et Villeurbanne reste très attractive (244 établissements sur 1 220).

Tableau 3.29 : Les flux d'établissements concernant Lyon

	1982-1990	1990-1996
Etablissements stables	8418	9690
Etablissements créés		4535
Délocalisations Lyon - Lyon	1998	1986
<i>Délocalisations même arrondissement</i>	1023	961
<i>Délocalisation vers autres arrondissements</i>	975	1025
Délocalisation de Lyon vers « autres »	986	1220
Délocalisation de « autres » vers Lyon	513	529

Origine

Lyon attire peu d'établissements de l'extérieur, seulement 513 établissements dans la première période sur 2 511. La seule commune significative est Villeurbanne (129/2 511) avec des établissements du tertiaire, en particulier des services aux entreprises, du commerce et de l'industrie. Sur la seconde période on a des résultats équivalents : Villeurbanne arrive en tête avec 128 établissements sur 2 515.

Carte 3.31 : Les délocalisations d'établissements de et vers Lyon**3.3.2. Villeurbanne***Destination*

Si l'on excepte les 40% intrazone, 129 établissements partent sur Lyon, soit seulement 21%. Vaulx-en-Velin vient ensuite avec 37 établissements dont 19 dans l'industrie. Les mêmes caractéristiques se retrouvent sur la seconde période.

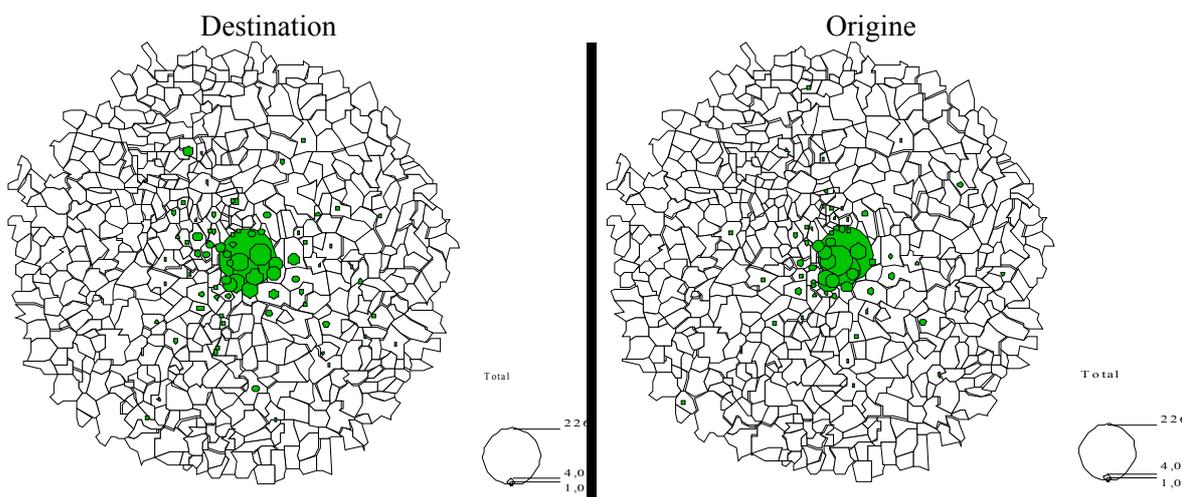
Tableau 3.30 : Les flux d'établissements concernant Villeurbanne

	1982-1990	1990-1996
Etablissements stables	1440	1771
Etablissements créés		890
Délocalisations dans la commune	244	226
de la commune vers « autres »	462	355
de « autres » vers la commune	310	357

Origine

44 % des délocalisations sur Villeurbanne viennent de Villeurbanne elle-même. Lyon représente 202 établissements délocalisés sur 554, soit près de 40%. Il existe une attirance réciproque avec le troisième arrondissement. On peut noter également que le 6^e arrondissement délocalise principalement des établissements de l'industrie et des services aux entreprises. Dans la seconde période, les délocalisations intrazone sont moins importantes (226/563 soit 39%) et Lyon a un poids plus important (42%).

Carte 3.32 : Les délocalisations d'établissements de et vers Villeurbanne



Les parties centrales de l'agglomération restent des zones fonctionnant très fortement sur elles-mêmes. Cependant les établissements contraints à quitter le centre semblent se délocaliser au plus près. Lyon dans son ensemble perd plus d'établissements qu'elle n'en attire tandis que Villeurbanne semble équilibrer ses flux.

3.4. Conclusion

Malgré le caractère non-exhaustif de l'investigation qui a pu être conduite, l'analyse de la structure organisationnelle des entreprises a montré qu'il n'y avait pas de stratégies foncièrement différentes en matière de localisation. Les cartes indiquant l'état des localisations en 1990 et en 1996 pour des établissements appartenant à des entreprises monoétablissements ou à des entreprises pluriétablissements se ressemblent très sensiblement. Les cartes de localisation différentielles font apparaître les mêmes zones de fermetures d'établissements, principalement les parties centrales de Lyon et des centres secondaires. Très logiquement alors que les entreprises pluriétablissements qui deviennent monoétablissements perdent des établissements, à peu près sur tout le territoire, les entreprises monoétablissements en début de période qui deviennent pluriétablissements en fin de période créent des établissements et, là aussi, à peu près sur tout le territoire de façon très proche des localisations constatées.

L'analyse des localisations des établissements montre, elle aussi, des comportements très proches pour toutes les catégories d'établissements, qu'il s'agisse d'établissements qualifiés de stables, toujours présents sur le territoire aux dates de l'analyse, ou des établissements nouvellement créés et toujours présents en 1996. C'est l'analyse des mouvements des établissements qui se sont délocalisés qui montre le mieux les grandes tendances de localisation des établissements (carte 3.19). Ceux-ci quittent les parties centrales de l'agglomération, tandis que les communes périphériques tendent à les accueillir.

Une analyse plus fine de ces mouvements pour les communes les plus concernées a permis de souligner des comportements différents selon la localisation des établissements. Les pôles secondaires de l'agglomération tendent à fonctionner de façon autonome tandis que la grande

agglomération lyonnaise a essentiellement un fonctionnement d'agglomération et développe très peu d'échanges avec les villes moyennes périphériques. Mais au sein du pôle lyonnais, le centre attire sans cesse de nouvelles localisations et des créations d'entreprises, tandis qu'il continue à renvoyer sur sa périphérie proche un certain nombre d'établissements.

CHAPITRE 4

GRANDES TENDANCES DE LOCALISATION

ET EMERGENCE DE POLES

A la lumière des grandes tendances présentées dans les chapitres précédents, il faut maintenant mettre en évidence l'existence de territoires particulièrement attractifs au sein de la grande agglomération lyonnaise. On revient au préalable sur les grands facteurs de localisation, en mettant notamment l'accent sur les questions de distance et de proximité.

Dans une deuxième partie, sont présentés rapidement les travaux effectués afin de caractériser les communes et de sélectionner les territoires communaux « les plus intéressants ».

Dans la troisième partie, les « secteurs moteurs » de l'économie de l'agglomération lyonnaise sont définis et localisés.

La quatrième partie, à travers l'analyse du poids des secteurs moteurs par type de commune, met en évidence les territoires les plus attractifs, et donc les pôles de développement de l'agglomération lyonnaise.

C'est sur certains de ces pôles, présentés dans la cinquième partie, qu'a été réalisée une enquête auprès d'établissements appartenant à des secteurs moteurs. L'analyse des résultats de cette enquête fait l'objet des chapitres 5 à 8 de ce rapport.

1. LES GRANDS FACTEURS DE LOCALISATION

La théorie économique enseigne que les localisations des activités ou de l'habitat sont déterminées par la distance au centre et par le prix du foncier qui lui-même décroît en fonction de la distance au centre. Il y a donc trois éléments étroitement dépendants : la superficie occupée au sol, le prix du foncier et la distance au centre.

Toutefois l'absence de données suffisantes concernant tant le prix du foncier (déterminé le plus souvent sur quelques transactions) que les surfaces occupées ne permet pas de pousser très loin l'analyse de la répartition des activités en fonction de ces facteurs.

Par ailleurs, la recherche de la proximité des activités de même nature ou de l'ensemble des activités est également à la source du phénomène de concentration sur les espaces déjà les plus dotés.

Avant de passer à une analyse plus spécifique tant en termes de secteurs d'activité que de territoires, les facteurs de proximité et de distance au centre peuvent être analysés à l'aune de la répartition globale des activités sur le périmètre retenu.

1.1. La proximité

La proximité des autres activités peut être testée en comparant les nouvelles localisations d'activités aux activités déjà existantes sur la zone considérée. Par rapport aux établissements existants au 31 mars 1996, nous définissons comme nouvelle localisation, une localisation effectuée de 1993 à 1996 (année d'inscription au fichier SIRENE égale ou postérieure à 1993).

En raisonnant au niveau communal, certes très artificiel dans certains cas, un biais est introduit puisque la proximité d'activités présentes sur une commune mitoyenne peut effectivement jouer. Il s'agit cependant là de tester les grandes tendances, sans rentrer dans des préoccupations de regroupements territoriaux qui dépasseraient le cadre de cette étude.

Ainsi, l'influence du stock d'établissements déjà existants sur les nouvelles localisations est testée selon les modalités suivantes :

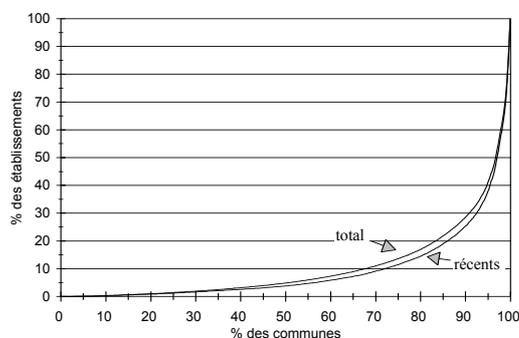
- les nouveaux établissements en fonction du nombre total d'établissements par commune,
- les nouveaux établissements industriels en fonction du nombre total d'établissements par commune et du nombre total d'établissements industriels par commune, ainsi que les nouveaux locaux d'usine en fonction du nombre total d'établissements industriels par commune,
- les nouveaux établissements tertiaires en fonction du nombre total d'établissements par commune et du nombre total d'établissements tertiaires par commune, ainsi que les nouveaux locaux de bureau en fonction du nombre total d'établissements tertiaires par commune.

1.1.1. Les nouveaux établissements en fonction du nombre total d'établissements par commune

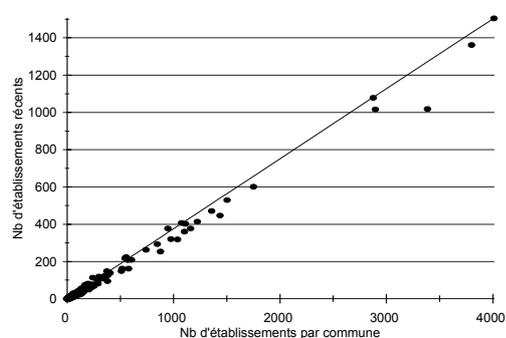
Les courbes de concentration de l'ensemble des établissements de plus de 1 salarié, et parmi ceux-ci des récents, montrent une répartition très similaire, les récents étant un peu plus concentrés (comme on peut le voir sur le graphique 4.1).

Par ailleurs, le graphique 4.2 suggère une adéquation quasi linéaire entre les récents et le stock.

Graphique 4.1 : Courbes de concentration de l'ensemble des établissements de 1 salarié et plus et des établissements récents



Graphique 4.2 : Nombre d'établissements récents de 1 salarié et plus en fonction du stock par commune



Afin de tester les éventuelles corrélations entre la distribution des établissements récents par commune et la distribution de l'ensemble des établissements par commune ont été effectuées les régressions présentées dans le tableau 4.1, tout d'abord pour l'ensemble des communes, puis pour les plus petites et enfin pour les communes ni trop petites ni trop grosses.

Ainsi, la corrélation entre le nombre d'établissements de 1 salarié et plus et le nombre d'établissements récents de 1 salarié et plus par commune est bonne si on se réfère à la seule valeur du R2 ($R^2 = 0,99$) pour l'ensemble des communes (Tableau 4.1).

Tableau 4.1 : Corrélations entre le nombre d'établissements de 1 salarié et plus et le nombre d'établissements récents de 1 salarié et plus par commune

	Nombre d'observations	R carré	Coefficient	Erreur std du coeff.
Ensemble des communes ayant des établissements récents de plus de 1 salarié	520	0,9918455	0,3484679	0,0013295
Communes ayant un nombre total d'établissements ≥ 20	291	0,9914053	0,3485031	0,0017707
Communes ayant un nombre total d'établissements < 20	229	0,3138346	0,2500164	0,0077679
Ensemble des communes ayant plus de 20 établissements de plus de 1 salarié en 1996 et hors Lyon et Villeurbanne	281	0,9812233	0,3362989	0,0023863

Un tel résultat, pris au pied de la lettre signifierait qu'il y a une adéquation presque parfaite entre la distribution du stock par commune et la distribution des établissements récents, par une simple relation linéaire. Ce qui sous entendrait que le volume de récents serait directement lié au stock par un facteur multiplicatif, qui serait dans ce cas de 0,348, c'est-à-dire environ un tiers.

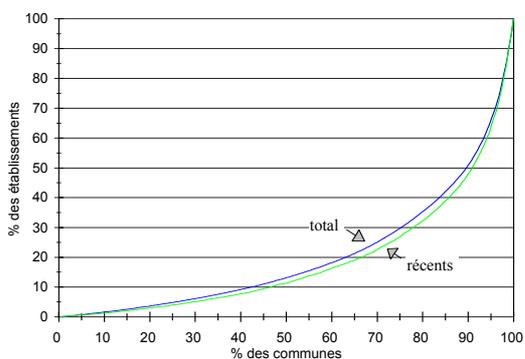
Toutefois, ces « bons » résultats sont dus en grande partie aux quelques communes les plus grosses (les neuf arrondissements de Lyon et Villeurbanne) qui, à travers les quelques points les plus élevés, tirent la courbe. On remarque ainsi que seuls Villeurbanne et quelques arrondissements de Lyon dépassent les 1500 établissements de 1 salarié et plus en 1996.

Par ailleurs les plus petites communes introduisent beaucoup de bruit dans l'analyse. Ainsi la corrélation est assez mauvaise, et c'était prévisible, pour les communes les plus petites, ayant moins de 20 établissements de 1 salarié ou plus en 1996 (Tableau 4.1).

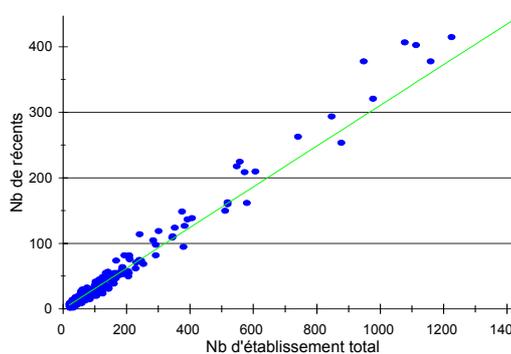
Si on exclut le centre (Lyon et Villeurbanne) et les communes les plus petites on obtient alors un nombre d'observations plus faible, mais pour lequel la corrélation reste « bonne » ($R^2=0,98$).

En « réduisant » l'observation à ces 281 communes, ayant plus de 20 établissements de 1 salarié ou plus et hors Lyon et Villeurbanne, on voit bien apparaître à la fois la proximité des courbes et une légère tendance à la concentration des activités récentes par rapport au stock (graphique 4.3).

Graphique 4.3 : Courbes de concentration de l'ensemble des établissements de 1 salarié et plus et des établissements récents pour les 281 communes hors Lyon et Villeurbanne ayant plus de 20 établissements de 1 salarié et plus



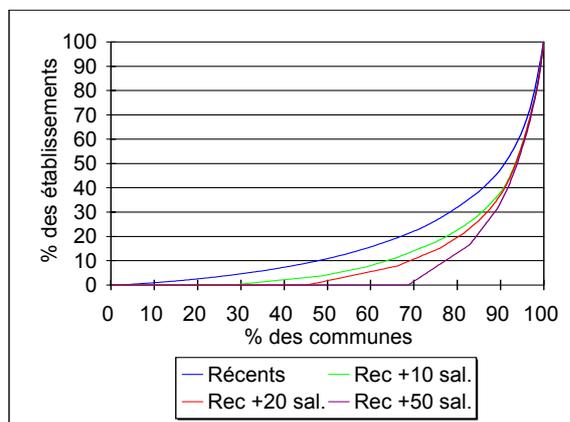
Graphique 4.4 : Nombre d'établissements récents de 1 salarié et plus en fonction du stock par commune pour les 281 communes hors Lyon et Villeurbanne ayant plus de 20 établissements de 1 salarié et plus



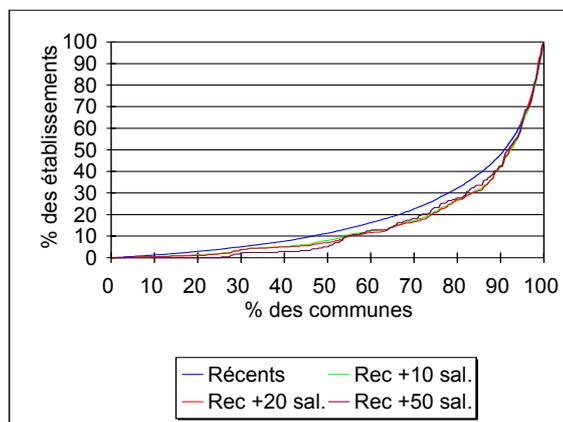
On voit également apparaître sur le graphique 4.4 une attirance relative plus forte des communes déjà les mieux dotées (points au dessus de la diagonale). Il y a donc une légère tendance à la concentration des établissements récents.

Cette tendance est plus forte pour les établissements de taille plus importante. En effet, les courbes de concentration tracées pour les établissements « récents » de plus de 10 salariés, puis pour ceux de plus de 20 salariés et enfin pour ceux de plus de 50 salariés, montrent bien la plus forte concentration des établissements récents de taille plus importante, comme on peut le voir sur le graphique 4.5.

Graphique 4.5 : Courbes de concentration des établissements récents selon leur taille, courbes ordonnées selon le volume croissant d'établissements récents



Graphique 4.6 : Courbes de concentration des établissements récents selon leur taille, courbes ordonnées selon le nombre total d'établissements par commune



Toutefois cette concentration accrue des établissements de taille plus importante sur un plus petit nombre de communes ne se fait pas de manière systématique sur les communes au départ les plus dotées en établissements.

Les courbes de concentration sont en cela quelque peu trompeuses.

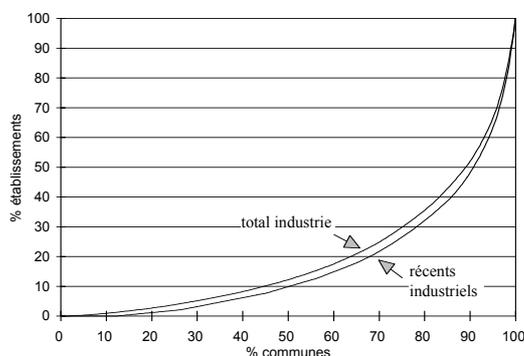
Si on représente les courbes de concentration en gardant comme ordre de représentation l'ordre initial en fonction du nombre total d'établissements, et non en fonction de l'ordre croissant de chacune des courbes, on voit alors que la répartition des établissements de taille plus importante, est certes globalement plus concentrée mais qu'elle ne s'effectue pas seulement sur les seules communes au départ les plus dotées en établissements (graphique 4.6).

Si globalement le volume des établissements récents semble plutôt bien corrélé linéairement au stock d'établissements par commune, cette relation est moins évidente dès que l'on prend des établissements de taille supérieure. Ainsi la corrélation linéaire entre les établissements récents et le stock global décroît en fonction de la taille des établissements pris en compte.

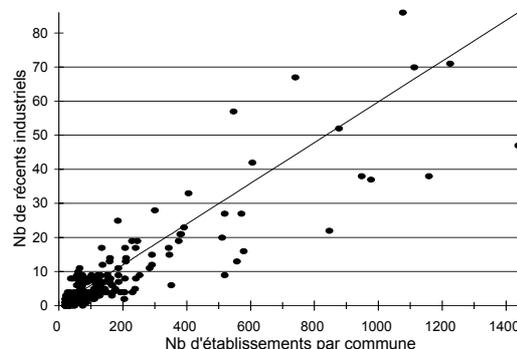
1.1.2. Les nouveaux établissements industriels

Les établissements industriels récents marquent une concentration plus forte que l'ensemble des établissements. Les graphiques ci-dessous sont effectués pour les 281 communes hors Lyon et Villeurbanne ayant plus de 20 établissements de 1 salarié et plus.

Graphique 4.7 : Courbe de concentration des établissements industriels récents de 1 salarié et plus

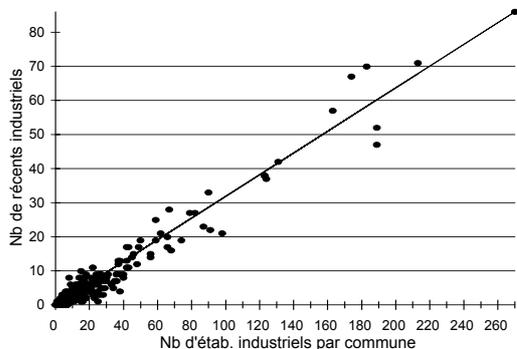


Graphique 4.8 : Nombre d'établissements industriels récents de 1 salarié et plus en fonction du nombre total d'établissements par commune

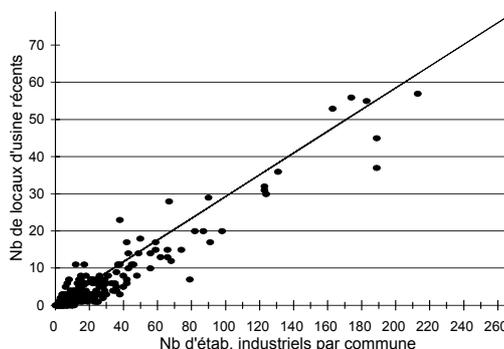


La corrélation entre les deux distributions est cependant plus faible que celle obtenue pour l'ensemble des récents ($R^2 = 0,79$). Le graphique 4.8 illustre bien cette plus grande dispersion pour les communes ayant le plus d'établissements.

Graphique 4.9 : Nombre d'établissements industriels récents en fonction du nombre d'établissements industriels par commune



Graphique 4.10 : Nombre de locaux d'usine récents en fonction du nombre d'établissements industriels par commune

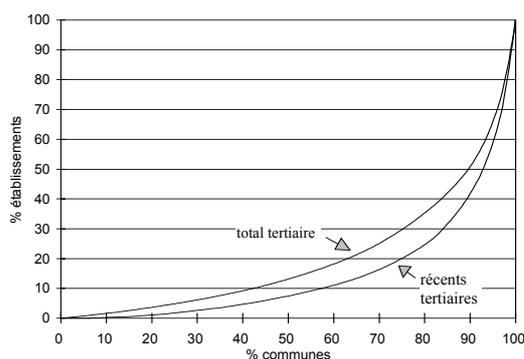


La corrélation entre les récents industriels et le stock d'établissements industriels est meilleure qu'avec le stock total ($R^2 = 0,95$). On retrouve ainsi ici simplement le fait que les établissements industriels se localisent plutôt dans des territoires déjà industriels, et globalement proportionnellement au stock existant. La corrélation se retrouve également entre les locaux d'usine et le stock d'établissements industriels ($R^2 = 0,92$).

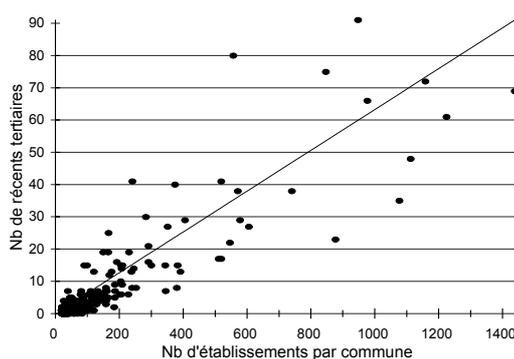
1.1.3. Les nouveaux établissements tertiaires

Les établissements tertiaires récents apparaissent nettement plus concentrés que l'ensemble des établissements. Les graphiques ci-dessous sont également effectués pour les 281 communes hors Lyon et Villeurbanne ayant plus de 20 établissements de 1 salarié et plus.

Graphique 4.11 : Courbe de concentration des établissements tertiaires récents de 1 salarié et plus

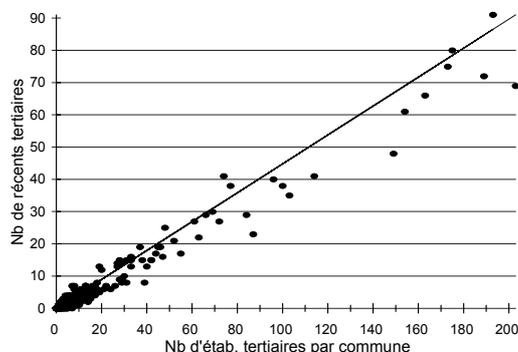


Graphique 4.12 : Nombre d'établissements tertiaires de 1 salarié et plus en fonction du nombre total d'établissements

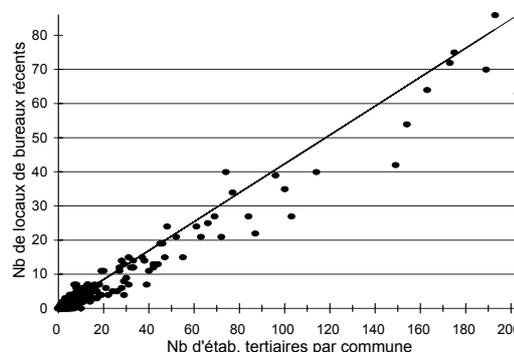


Cette plus forte concentration ne se fait pas de manière régulière en fonction du volume global d'établissements présents dans chaque commune, comme le suggère le graphique 4.12 et le confirme un R^2 égal à 0,78.

Graphique 4.13 : Nombre d'établissements tertiaires récents en fonction du nombre d'établissements tertiaires par commune



Graphique 4.14 : Nombre de locaux de bureaux récents en fonction du nombre d'établissements tertiaires par commune



Là encore, comme pour l'industrie, l'adéquation entre les établissements tertiaires récents et le stock est plutôt bonne, avec un R^2 de 0,97. On remarque par ailleurs sur le graphique 4.13 que les communes les plus dotées en établissements tertiaires semblent moins attirer ces derniers proportionnellement (les points sont sous la diagonale).

De la même manière il semble y avoir un lien assez fort entre les bureaux récents et le stock d'établissements tertiaires ($R^2 = 0,96$).

1.1.4. Un impact certain de la proximité des autres activités

Que ce soit pour l'ensemble des établissements ou pour les établissements industriels ou tertiaires pris isolément, il semble y avoir un lien assez fort entre le stock d'établissements et les récents, et ce de manière proportionnelle.

La recherche d'une certaine proximité des activités joue donc vraisemblablement, tant pour l'industrie que pour le tertiaire, car au delà de l'effet taille des communes, les liens sont plus forts entre les établissements récents et le stock au sein de chaque secteur que par rapport à l'ensemble des activités.

1.2. La distance au centre et aux infrastructures

A défaut de pouvoir utiliser des informations précises sur les liens entre localisation des activités et prix du foncier sur l'ensemble de la zone, une approche complémentaire a été tentée à partir d'une analyse des localisations en fonction de la distance au centre de l'agglomération.

L'hypothèse initiale est que plus on s'éloigne du centre, plus le prix du foncier est faible. En conséquence, les activités demandant de grandes emprises au sol doivent avoir intérêt à se localiser d'autant plus loin du centre que la surface demandée est importante.

La vérification de cette hypothèse n'est pas sans soulever de nombreux problèmes.

- d'abord les activités ne demandent pas toutes la même disponibilité en terrain,
- en outre les établissements, pour une même activité, peuvent correspondre à des fonctions et à des locaux très différents : usine, entrepôt, bureau, local commercial, avec uniquement des locaux construits ou avec des parkings, des aires de stockage, des réserves d'extension...

- ensuite, selon le type d'activité et de technique utilisée pour une même activité, un établissement peut avoir besoin de disposer d'une superficie plus ou moins vaste,
- enfin, il n'y a pas de source statistique générale indiquant pour chaque activité son emprise au sol et l'importance de la superficie construite.

Par ailleurs les localisations actuelles des établissements sont le résultat d'un processus qui s'est développé sur une période longue. Certains ont été repris par des entreprises plus récentes sans que ceci soit bien vérifiable dans le fichier ; d'autres traduisent des opportunités ou des stratégies à long terme impliquant des possibilités d'extension.

Les progrès techniques sur les véhicules et le développement des infrastructures nous incitent à revoir la manière dont est prise en compte la distance et la notion de distance elle-même. Est-ce toujours la distance physique au centre qui est déterminante ? et quelle distance physique ? ou le temps d'accès à ce centre ? ou encore la distance aux axes principaux (infrastructures autoroutières) ?

Nous nous appuyerons pour tester ces différentes distances sur le modèle de répartition de Bussière amendé (E. Tabourin et al., 1995) au sein duquel nous ferons varier la distance.

1.2.1. Le modèle de Bussière et son amendement, appliqués à la répartition cumulée des activités

René Bussière (E. Tabourin et al., 1995) développe dans les années 70 un modèle de localisation résidentielle dans la tradition néo-classique, basé sur des hypothèses générales de concurrence pure et parfaite et de rationalité des agents économiques et des hypothèses plus spécifiques fortes selon lesquelles l'emploi est concentré au centre, au sein du CBD (Central Business District), l'espace est homogène et il n'y a pas de direction privilégiée. L'analyse de la surface est donc réduite à la seule variable distance.

En partant d'une analyse des densités, Bussière propose alors de raisonner en population cumulée en fonction de la distance, c'est à dire la population totale $P(r)$ comprise dans un certain rayon (r) par rapport au centre de l'agglomération :

$$P(r) = \frac{2\pi A}{b^2} * [1 - (1 + br)e^{-br}]$$

- où
- A est la densité extrapolée au centre,
 - b est le taux de décroissance exponentielle de la densité par rapport au centre (mesure de l'étalement urbain en tâche d'huile),
 - r est la distance au centre.

Selon cette formulation, la courbe de la population cumulée a une asymptote horizontale, signifiant qu'au delà d'une certaine distance il n'y a plus de population additionnelle.

L'analyse de la répartition de la population peut alors être effectuée en fonction de la pente de la courbe de cumul (plus ou moins grande concentration) et en fonction de la différence entre les courbes obtenues à deux dates. On peut ainsi mettre en évidence l'étalement urbain.

René Bussière a montré que cette formulation fonctionnait correctement sur Paris de 1911 à 1968. Toutefois, des travaux postérieurs (A. Bonnafous et E. Tabourin, 1995) et réalisés sur des rayons plus importants ont montré, notamment sur Lyon, que s'il y avait une asymptote, celle-ci n'était pas horizontale. Ces derniers ont donc proposé un amendement pour exprimer la population cumulée.

La formule de Bussière amendée devient donc

$$P(r) = \frac{2\pi A}{b^2} * [1 - (1 + br)e^{-br}] + Kr$$

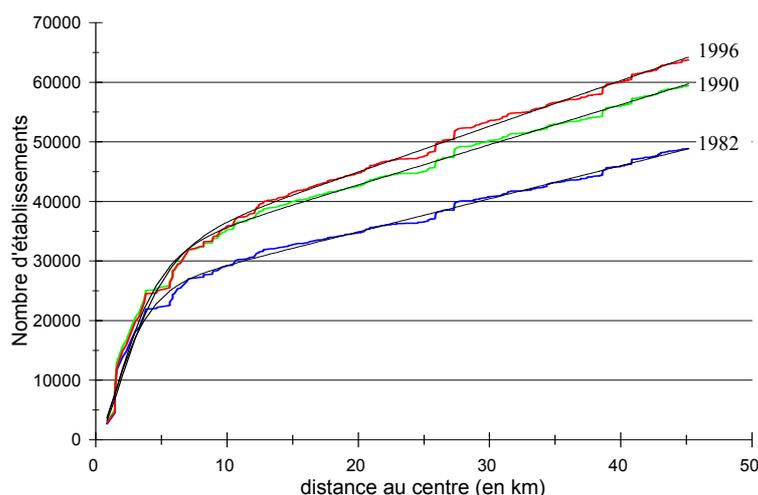
La nécessité de l'amendement, apporté par Bonnafous et Tabourin, est liée à l'amélioration très forte des conditions de déplacement, notamment depuis les quarante dernières années. La distance au centre peut être « réduite » par l'amélioration globale des conditions de circulation conduisant à l'étalement urbain et par des localisations privilégiées sur certains axes. L'amendement (Kr) représente ainsi en quelque sorte la croissance accélérée de l'étalement urbain, la facilité de sortie de la ville.

Le modèle de Bussière et son amendement ont été développés sur la population cumulée. Il est possible d'utiliser cette formulation pour représenter la répartition des activités économiques au sein d'un espace donné.¹

Ainsi, la répartition cumulée des activités à partir du centre de la zone d'étude peut être modélisée par une fonction de type Bussière amendée, dans laquelle la distance utilisée est la distance à vol d'oiseau entre les centroïdes des communes et la préfecture de Lyon.

Une formalisation de type Bussière « classique » aurait signifié qu'à partir d'une certaine distance plus aucune activité ne s'installe. On retrouve là une explication très proche de celle de Von Thünen, ne justifiant la localisation à une grande distance du centre que des seules activités d'élevage extensif.

Graphique 4.15 : Répartition cumulée des établissements de 1 salarié et plus en fonction de la distance au centre



	A	b	K
1982	2027	0,73 1	554
1990	1764	0,61 5	673
1996	1430	0,55 1	766

La décroissance dans le temps du coefficient A traduit une dédensification du centre de l'agglomération. La baisse du coefficient b et la croissance de K reflètent l'étalement urbain.

Au delà de la simple application de la formulation de « Bussière amendé » à la répartition des activités économiques, la prise en compte d'autres distances vise à préciser cette représentation et notamment la signification de l'amendement.

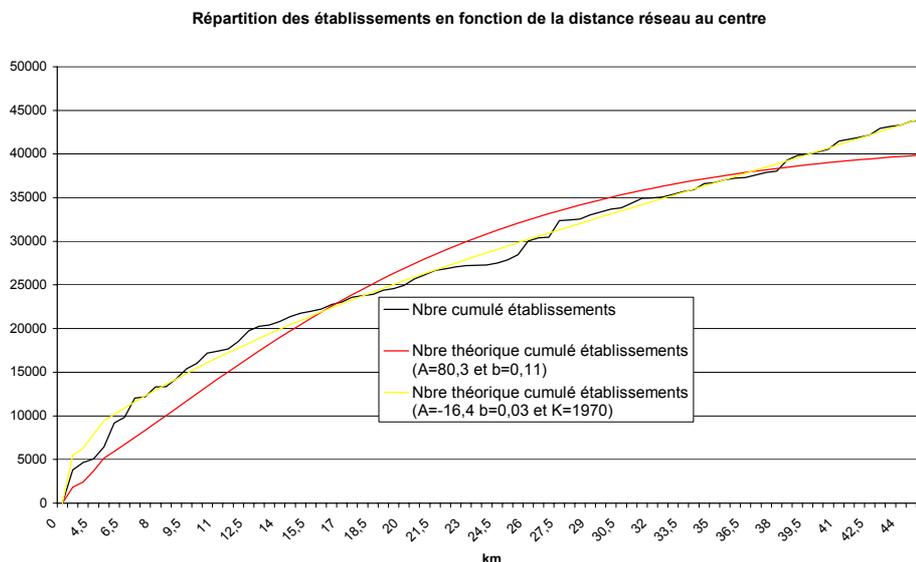
Pour ce faire, les activités sont supposées regroupées au centroïde de chaque commune et la distance, quelle qu'elle soit, est prise à partir de ces centroïdes. Sont tout d'abord testées la distance réseau et la distance temps, puis la distance aux infrastructures autoroutières. Ces différentes distances ont été calculées à l'aide du logiciel « autoroute express ».

¹ Ce type de représentation a été utilisé dans les chapitres 2 et 3 pour mettre en évidence l'évolution des localisations des établissements en 1982, 1990 et 1996.

1.2.2. La distance réseau et la distance temps ²

La distance réseau est la distance réellement parcourue en empruntant le réseau routier, pour aller du centroïde d'une commune au centre de Lyon (pris à la préfecture).

Graphique 4.16 : Répartition cumulée des établissements de 1 salarié et plus, en 1996, en fonction de la distance réseau



Source : F. Barbier, R. Bioud, C. Paulo, N. Schoenauer, DEA Economie des Transports, 1998-1999.

Là encore c'est la formulation « Bussière amendé » qui représente le mieux la réalité.

On remarquera que les courbes semblent, dans ce cas, refléter une moins grande concentration, liée à l'introduction de distances réseaux plus longues que les distances à vol d'oiseau notamment pour les communes les plus proches du centre.

Le passage à la distance temps se fait en remplaçant la distance à vol d'oiseau ou la distance physique par le temps d'accès au centre à partir du centroïde de chaque commune. Bien évidemment ce temps dépend directement des hypothèses d'encombrement et donc de vitesses faites *a priori*. La sensibilité du résultat doit donc être testée en fonction de plusieurs jeux d'hypothèses de saturation du réseau. ³

Dans le premier scénario, la circulation est supposée fluide. Les vitesses retenues sont de 100 km/h sur autoroute et 60 km/h sur les autres routes.

Le second scénario introduit une faible congestion. Les vitesses retenues sont de 35 km/h en ville et de 50 km/h sur le reste du réseau.

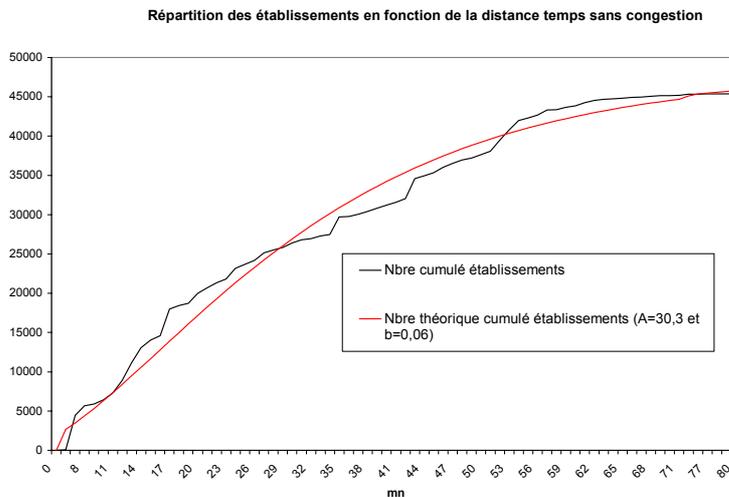
Le troisième scénario simule une forte congestion urbaine. Les vitesses retenues sont de 25 km/h en ville et de 60 km/h sur le reste du réseau.

² Les différents tests présentés ici, tant pour la distance réseau que les distances temps ont été produits par Franck Barbier, Rachid Bioud, Christelle Paulo et Nancy Schoenauer lors du séminaire « Localisation », DEA d'Economie des Transports, 1998-1999.

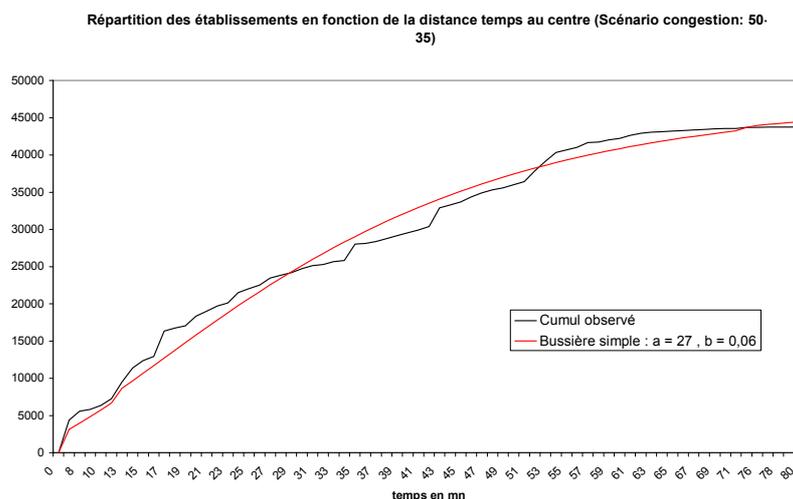
³ Les jeux d'hypothèses sont très longs à produire. Les calculs sont effectués arc par arc, après chaque modification des hypothèses et nécessitent des approximations fortes notamment quant à la définition des vitesses. Celles-ci n'ont pas été identifiées commune par commune, mais pour l'ensemble des réseaux urbains d'un côté et l'ensemble du réseau interurbain de l'autre.

Graphique 4.17 : Répartition cumulée des établissements de 1 salarié et plus, en 1996, en fonction de la distance temps au centre de l'agglomération

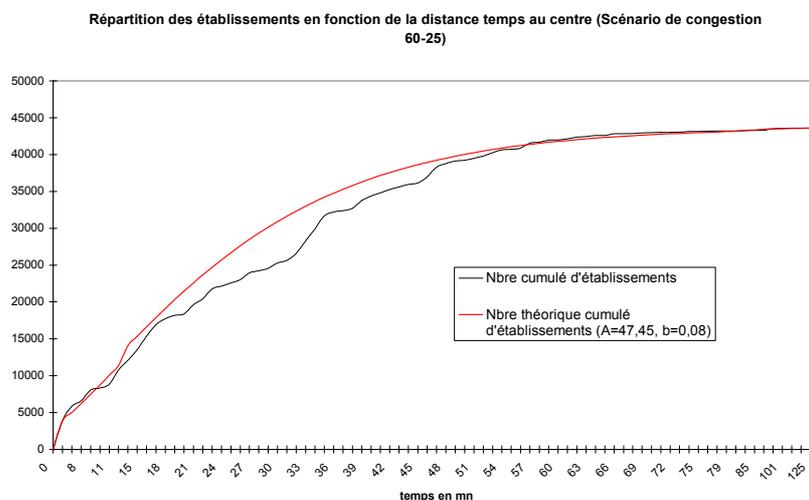
Scénario 1 : circulation fluide



Scénario 2 : faible congestion



Scénario 3 : forte congestion urbaine



Source : F. Barbier, R. Bioud, C. Paulo, N. Schoenauer, DEA Economie des Transports, 1998-1999

On remarque tout d'abord que c'est la formulation de Bussière simple qui représente le mieux la réalité, dans les trois cas de figure. Cela renforce donc l'analyse de l'amendement comme un correctif lié aux facilités de circulation.

Par ailleurs, l'adéquation la moins mauvaise entre le cumul observé et le cumul estimé en fonction du temps d'accès au centre parmi les trois proposées ici correspond au cas de forte congestion.

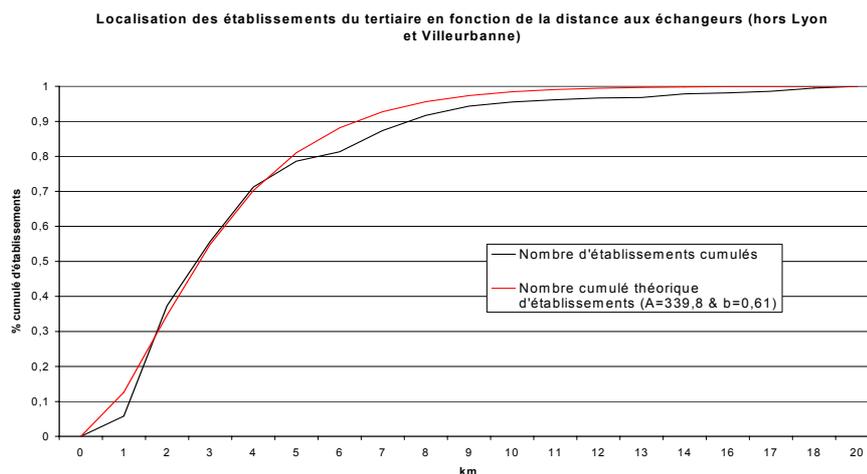
Ainsi la répartition observée peut être représentée par une formulation de type Bussière simple appliquée au temps d'accès au centre, dans le cas d'une ville fortement congestionnée.

1.2.3. La distance aux infrastructures autoroutières

La distance aux infrastructures autoroutières est là encore mesurée avec le logiciel autoroute express. Il s'agit de la distance à l'échangeur le plus proche.

L'analyse a été effectuée en distinguant industrie et tertiaire, en ne retenant que les communes ayant plus de 10 établissements et situées à moins de 20 km de l'échangeur le plus proche.

Graphique 4.18 : Répartition cumulée des établissements tertiaires de 1 salarié et plus, en 1996, en fonction de la distance aux autoroutes



Source : F. Barbier, R. Bioud, C. Paulo, N. Schoenauer, DEA Economie des Transports, 1998-1999.

Là également une formalisation de type Bussière simple permet de représenter la réalité. Elle traduit une préférence des activités économiques (et parmi celles-ci plutôt les activités industrielles) pour la proximité des échangeurs. Cela est toutefois un peu biaisé par la bonne dotation en infrastructures autoroutières des communes des première et deuxième couronnes.

1.3. Des tendances lourdes confirmées ...

Les rôles de la distance et de la proximité semblent ainsi globalement confirmés et traduisent une tendance générale à la concentration, tant au centre qu'autour des axes de transport, contribuant ainsi également à l'étalement urbain.

Toutefois au delà de cette tendance globale, il est nécessaire d'approfondir les logiques de localisation, notamment lorsqu'elles concernent des points privilégiés au sein de l'espace intra-urbain.

2. DES TERRITOIRES « DYNAMIQUES »

Afin de mettre en évidence les territoires les plus dynamiques, une analyse typologique a été menée, en fonction de la structure des activités économiques par commune. Sur les 552 communes, ce travail a permis d'en sélectionner 206, sur lesquelles l'analyse de la répartition des activités industrielles et tertiaires est ensuite réalisée.

L'analyse typologique a été effectuée en fonction de deux choix initiaux relatifs au degré de finesse retenu pour les structures d'activités, le premier en 8 postes ⁴, et le second en 14 postes ⁵.

Le croisement entre les deux typologies présentées précédemment fait ressortir les profils de communes : certains ne concernent que les communes les plus petites, qui n'ont que peu d'établissements, d'autres à l'inverse regroupent une grande partie des établissements (Cf. les tableaux croisés joints en annexe A.4.1).

Ainsi, trois groupes de communes concentrent à eux seuls 92,5% des « nouveaux » établissements (c'est-à-dire inscrits au fichier SIRENE entre 1993 et 1996) non agricoles ayant 3 salariés ou plus.

Ces trois groupes sont caractérisés ainsi :

Type A : Les 46 communes de ce groupe correspondent à des communes au profil plutôt industriel, et dont les activités prépondérantes sont la construction et le commerce, la part des services étant quand même assez forte. Ce sont de petites communes qui ont encore une activité agricole importante et sont dispersées sur la périphérie éloignée (ST10/N8A4, Annexe A.4.1, page 295).

Type B : Pour ce groupe de communes (136 communes), la moyenne des activités agricoles est de 6,4% (la part de ces activités étant toujours inférieure à 21%). Les activités prépondérantes sont les commerces et services. Ce sont de grosses communes situées en première et deuxième couronne de l'agglomération lyonnaise et des villes secondaires (ST10/N8A3, Annexe A.4.1, page 295).

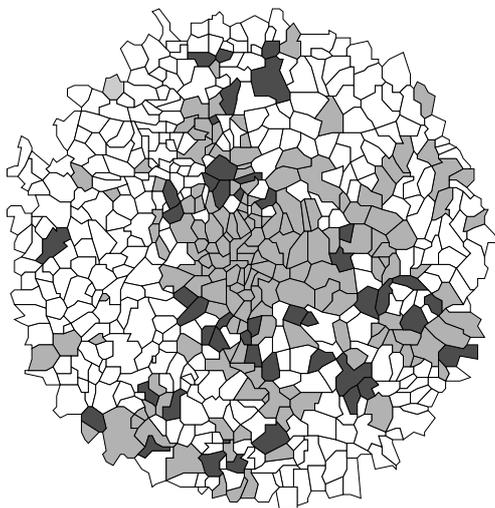
Type C : Les 24 communes de ce groupe sont les plus tertiaires et également les plus grosses. Les activités prépondérantes sont les services (publics et aux entreprises) et les commerces. Les 9 arrondissements de Lyon, Villeurbanne et quelques communes très proches constituent l'essentiel de ce groupe (ST11/N8A3, Annexe A.4.1, page 295).

⁴ - Agriculture, pêche
 - Ind. extractives, manufacturières, prod. elec. gaz
 - Construction
 - Commerces
 - Hôtels
 - Transport
 - Immobilier, services entreprises, activités fin.
 - Administration, santé, services collectifs, divers

⁵ - Agriculture, pêche
 - Industries extractives
 - Industries manufacturières
 - Production d'électricité et gaz
 - Construction
 - Commerces
 - Hôtels
 - Transport
 - Immobilier et activités financières
 - Services marchands aux entreprises
 - Administration
 - Education
 - Santé
 - Services collectifs et divers

Illustration 4.1 : Les communes du type A

Nombre de communes	46	
Nombre total d'établissements non agricoles	4761	
Nombre d'établissements non agricoles de 3 salariés et plus et % total	1266	3,8%
Nombre de « nouveaux établissements » non agricoles de taille ≥ 3 et % total	293	3,4%

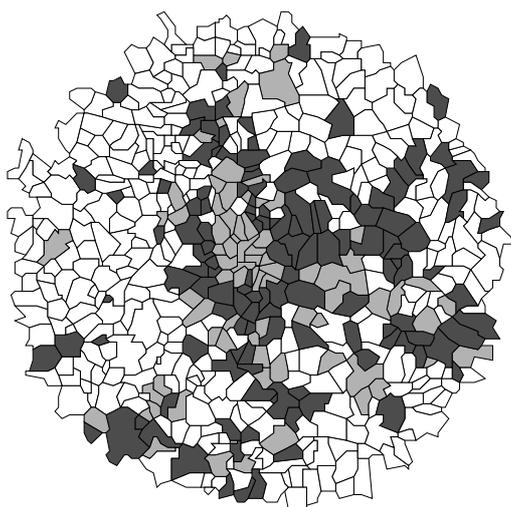


gris foncé : type A - gris clair : autres communes retenues

Structure des établissements	en %
Agriculture, pêche	15.09
Industries extractives	0.07
Industries manufacturières	11.84
Industries (électricité et gaz)	0.19
Construction	17.03
Commerces	19.44
Hôtels et restaurants	5.15
Transports et communications	5.26
Activités financières	1.16
Immobilier, services entrepris.	8.94
Administration publique	1.69
Education	3.08
Santé et action sociale	5.55
Services collectifs, personnels	5.33

Illustration 4.2 : Les communes du type B

Nombre de communes	136	
Nombre total d'établissements non agricoles	51650	
Nombre d'établissements non agricoles de 3 salariés et plus et % total	15326	46,6%
Nombre de « nouveaux établissements » non agricoles de taille ≥ 3 et % total	4008	46,8%

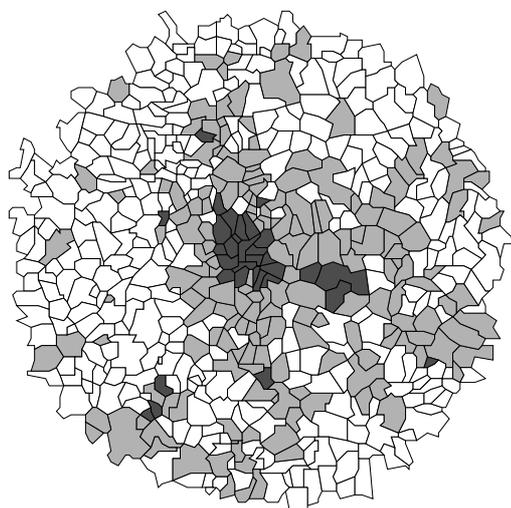


gris foncé : type B - gris clair : autres communes retenues

Structure des établissements	en %
Agriculture, pêche	6.32
Industries extractives	0.11
Industries manufacturières	12.21
Industries (électricité et gaz)	0.38
Construction	13.44
Commerces	23.06
Hôtels et restaurants	5.97
Transports et communications	3.99
Activités financières	2.03
Immobilier, services entrepris.	10.81
Administration publique	1.47
Education	3.44
Santé et action sociale	9.74
Services collectifs, personnels	6.93

Illustration 4.3 : Les communes du type C

Nombre de communes	24	
Nombre total d'établissements non agricoles	45287	
Nombre d'établissements non agricoles de 3 salariés et plus et % total	13286	40,4%
Nombre de « nouveaux établissements » non agricoles de taille >= 3 et % total	3622	42,3%

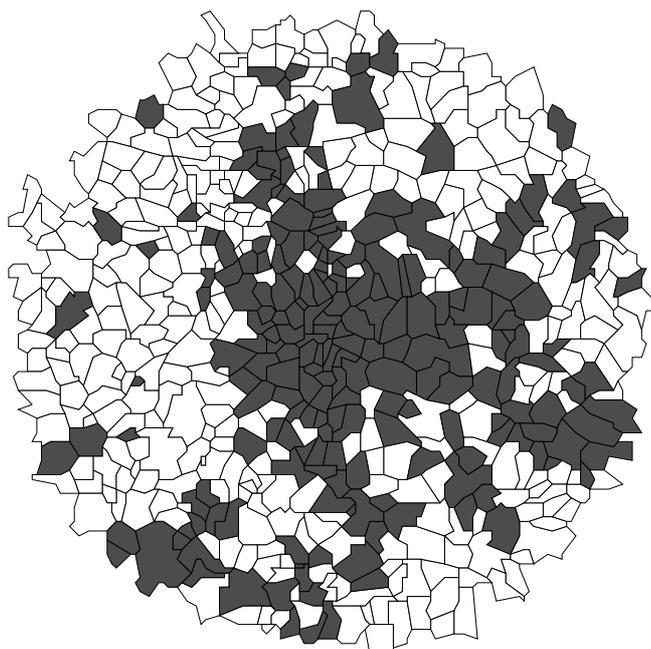


gris foncé : type C - gris clair : autres communes retenues

Structure des établissements	en %
Agriculture, pêche	3.31
Industries extractives	0.09
Industries manufacturières	11.69
Industries (électricité et gaz)	0.21
Construction	9.41
Commerces	26.39
Hôtels et restaurants	3.89
Transports et communications	3.72
Activités financières	2.96
Immobilier, services entrepris.	19.55
Administration publique	0.80
Education	2.98
Santé et action sociale	8.56
Services collectifs, personnels	6.43

C'est donc sur ces 206 communes qu'est analysée plus en détail la répartition des activités motrices.

Carte 4.1 : Carte des 206 communes retenues en première phase (Ces communes concentrent 91% du nombre d'établissements non agricoles de 3 salariés et plus et 92,5% du nombre de « nouveaux établissements » non agricoles de plus de 3 salariés, le reste étant réparti sur les autres communes du périmètre des 45 kilomètres)



3. LES SECTEURS MOTEURS DE L'ÉCONOMIE LYONNAISE

A travers une définition et une caractérisation des « secteurs moteurs » de l'économie lyonnaise, il s'agit de mettre en évidence les secteurs de l'économie qui, par une certaine forme de « dynamisme », peuvent « entraîner » ou accompagner le développement de certains espaces. Ce dynamisme peut être lié à un fort poids en termes d'emploi ou à des créations d'établissements, les deux n'étant ni contradictoires ni forcément redondants.

On définira donc dans un premier temps les secteurs moteurs de l'économie de l'agglomération lyonnaise, au sens du périmètre des 45 kilomètres autour de Lyon. On étudiera ensuite leur localisation au sein de ce périmètre.

3.1. La définition des secteurs moteurs

Quel est le moteur du développement ? Cette question n'est pas nouvelle et a nourri nombre de travaux théoriques, notamment sur la croissance urbaine, et d'approches empiriques. Selon P.H. Derycke (1979), l'instrument de prévision de la croissance urbaine le plus simple est la théorie de la base selon laquelle les fonctions exportatrices de la ville sont à l'origine d'effets multiplicateurs et constituent en quelque sorte le moteur de sa croissance future. Le fondement de cette théorie réside dans une analyse dichotomique de la ville, en cela qu'elle assure deux séries de fonctions. La première est la satisfaction des besoins courants de la population urbaine. La seconde vise à satisfaire une clientèle extérieure à la ville. Ces activités exportatrices représentent la base économique de la ville orientée vers l'extérieur et le moteur de sa croissance future. Ainsi les activités basiques, ou exportatrices, seront par définition celles qui n'apparaissent pas de la même manière dans toutes les villes. Il sera donc possible d'identifier des moteurs comme étant les activités dont le poids dans une ville donnée est notablement supérieur au poids le plus faible rencontré au sein des villes comparables. Malgré ses nombreuses limites⁶, la théorie de la base a ainsi été maintes fois mobilisée du fait de sa simplicité et de son applicabilité.

Notre approche des secteurs moteurs s'appuiera donc sur une recherche préexistante sur l'agglomération lyonnaise visant à définir des secteurs moteurs. Nous avons jugé nécessaire de la compléter par une meilleure prise en compte des établissements nouvellement implantés.

3.1.1. La synthèse Economie et Humanisme / DAEI

Elle a été effectuée en 1996 par Economie et Humanisme - DAEI/Grand Lyon sur la base d'études qui visaient à identifier des moteurs de l'économie locale. « 33 secteurs moteurs de l'économie lyonnaise », selon la dénomination même des auteurs, ont pu être identifiés, en s'appuyant « sur la sélection de secteurs d'activités à partir d'indicateurs et de traitements statistiques visant à rendre compte :

- *du poids de ces différents secteurs dans l'économie de l'agglomération en termes d'emploi et de chiffre d'affaires, en valeur absolue et par comparaison à d'autres agglomérations françaises ;*

⁶ Les principales réserves émises par P.H. Derycke à l'encontre de la théorie de la base sont de trois types : La ventilation entre secteurs basiques et non basiques est source de difficultés. Une même activité peut être classée différemment suivant le type d'entreprise. Et, au sein même d'une entreprise, il n'est pas forcément évident d'effectuer une distinction entre la partie destinée aux besoins de la population et celle vouée à l'exportation.

La définition de l'unité de mesure est déterminante. La manière dont la base est mesurée a en effet une importance fondamentale sur le résultat.

Les multiplicateurs d'emploi et de population sont variables à la fois dans le temps et dans l'espace. L'apparition de certaines situations non prévues initialement, comme le chômage de longue durée, peuvent ainsi modifier les multiplicateurs. Les activités étant d'autre part très liées à la taille de la ville, celle-ci a une influence certaine sur les résultats.

- *de leur dynamisme en termes d'évolution de l'emploi et de la valeur ajoutée, là encore en valeur absolue et par comparaison à d'autres agglomérations françaises ;*
- *de leur capacité à exporter en dehors de l'agglomération et par comparaison à d'autres agglomérations françaises. »*⁷

Cette approche était basée sur une analyse des secteurs d'activité en fonction de leur contribution en termes d'emploi (plus de 1000 emplois), de leur masse financière (plus de 1 milliard) et de leur dynamisme mesuré par l'évolution de la valeur ajoutée.

Au delà même de ces choix initiaux, les critères de sélection montrent que le poids de l'emploi est le critère prépondérant, les secteurs retenus étant les :

- «- *secteurs incontestables en termes d'emplois et financiers,*
- *secteurs remarquables en termes d'emplois sans être retenus sur le critère financier,*
- *secteurs remarquables pour leur structure en emploi, mais d'un dynamisme relatif moyen ou mauvais, sélectionnés sur le critère financier,*
- *secteurs complémentaires retenus pour des raisons diverses :*
 - *remarquables en structure au niveau de l'emploi et liés à des secteurs retenus plus haut,*
 - *bien représentés en emploi et en finance et dynamiques en emploi, liés à des secteurs retenus plus haut,*
 - *retenus par l'INSEE en NAF 700 mais éliminés en NAF 240. »*⁸

Selon ces critères sont ainsi définis les 33 secteurs moteurs (Cf. annexe A.4.2). Parmi ces 33 secteurs, 28 secteurs « clés » sont regroupés en « 8 pôles majeurs » :

- Chimie
- Pharmacie
- Plasturgie
- Travail des métaux
- Equipement des machines
- Matériel électrique
- Automobile
- Logistique

3.1.2. La prise en compte des secteurs dynamiques

Si cette approche, qui privilégie fortement l'emploi, semble une bonne entrée pour appréhender l'implication d'un secteur dans la dynamique locale, elle doit être complétée par une approche basée sur la dynamique même des secteurs de l'économie. En effet, les grands secteurs créateurs d'emplois de demain peuvent être ceux qui, aujourd'hui dynamiques en termes de création d'établissements, n'ont toutefois qu'un volume d'emploi faible.

Cette préoccupation correspond également à la volonté de caractériser l'évolution des activités entre 1990 et 1996, ce qui n'est possible qu'à travers l'analyse des renseignements issus des enquêtes « Entreprises », le dernier recensement général de la population disponible au début de la recherche remontant à 1990.

Ainsi, en laissant de côté la référence à l'emploi, nous pouvons définir comme **secteur « moteur » tout secteur qui présente à la fois un nombre d'établissements suffisant et une part importante d'établissements « récents ».**

⁷ Op. Cit., page 3.

⁸ Op. Cit., page 9.

Les évolutions les plus récentes peuvent être appréhendées à travers les nouvelles inscriptions au fichier SIRENE. La variable « Année » du fichier SIRENE reflète la date d'inscription dans ce fichier. Cette date correspond ainsi soit à la date d'installation de l'établissement sur la commune considérée (que ce soit une création d'établissement ou une délocalisation) soit à la date de son rachat par une autre entreprise, soit à une cession, l'activité restant au même endroit.

En se limitant aux établissements localisés sur les 206 communes retenues précédemment on peut ainsi identifier parmi les secteurs d'activité ceux qui en 1996 ont le taux d'établissements « récents » le plus élevé. Un établissement sera considéré comme récent, dès lors que l'année d'inscription au fichier SIRENE est égale ou postérieure à 1993. On fait également l'hypothèse que le taux de disparition entre 1993 et 1996 est suffisamment faible pour pouvoir être négligé.

Par ailleurs, on ne retient, *a priori*, que les secteurs industriels et tertiaires et plus précisément, les industries manufacturières (code D en APET17), et pour le tertiaire les activités financières (code I) ainsi que l'immobilier et les services aux entreprises (code J).⁹

Pour chacun de ces secteurs d'activité « agrégés », ont été calculés le nombre d'établissements de 1 salarié et plus existant au 31 mars 1996, le nombre d'établissements de 1 salarié et plus inscrits au fichier SIRENE depuis 1993, et la part d'établissements nouvellement inscrits, appelés « récents ».

Concernant les critères de sélection des secteurs moteurs une distinction doit être introduite selon que l'on aborde les activités industrielles ou les activités tertiaires. En effet le critère de « part d'établissement récents » n'a pas la même signification dans l'industrie et dans le tertiaire, secteur fortement créateur d'emploi et d'établissements. Les critères de dynamisme retenus seront donc différents pour les activités industrielles et les activités de service.

3.2. Les moteurs industriels

L'analyse détaillée par secteur d'activité (Cf. annexe A.4.3) nous permet d'identifier les secteurs industriels les plus dynamiques ou « moteurs ».

On retient ainsi comme secteur moteur industriel les secteurs répondant aux critères suivants :

- nombre de nouvelles inscriptions au fichier SIRENE supérieur à 50 (il faut en effet un effectif d'établissements récents suffisamment important, permettant notamment de procéder à l'enquête).

et

- part d'établissements « récents » supérieure à 30%.

ou

- présence dans le secteur de plusieurs moteurs identifiés par l'étude de 1996 (et c'est notamment le cas pour la fabrication de matières plastiques).

⁹ La nomenclature fine au niveau APET700 étant trop détaillée, avec des effectifs d'établissements par secteur fin très faibles, des regroupements ont été effectués selon les activités (Cf. Tableaux 4.2 et 4.4). Ces regroupements correspondent pour certains aux classes de la NAF 60 selon l'INSEE, sont plus détaillés ou au contraire plus regroupés pour d'autres.

Ces choix de regroupement a priori selon la nature des activités orientent bien évidemment la sélection faite. Ils sont, en tant que tels, discutables, comme tout regroupement. Ils nous semblent cependant à même de permettre l'analyse de l'adéquation activité/localisation.

Outre cette règle, d'autres considérations nous conduisent également à ne pas retenir comme moteurs, certains secteurs qui répondaient à ces critères. Ainsi, en ce qui concerne les industries diverses, l'essentiel des établissements « récents » correspond à des officines de bijouterie, joaillerie, orfèvrerie (53 sur les 93), plus proches d'activités commerciales qu'industrielles. Ces activités ne sont donc pas retenues.

On peut noter par ailleurs que les industries agricoles et alimentaires, importantes par leur nombre (ainsi que le nombre absolu de nouvelles inscriptions au fichier SIRENE), n'ont pas été retenues car elles correspondent à des activités de type boucherie, boulangerie, ... dont la répartition est liée directement à la population et ne pose pas de grand problème d'identification. De la même manière, ne sont pas sélectionnées, malgré le nombre absolu élevé d'établissements, les industries du textile de l'habillement et du cuir, dont le tissage des soieries.

On retiendra donc comme moteurs industriels, les activités suivantes :

Tableau 4.2: Les moteurs du secteur secondaire

Secteurs	Nombre d'établissements *	Nombre de « récents » **	Part de « récents » **
Edition, Imprimerie	760	279	37%
Industrie du caoutchouc et du plastique	259	68	26%
Travail des métaux, mécanique	1291	399	31%
Fabrication de machines et équipements	778	244	31%
Fabrication d'équipements et de composants électriques et électroniques	838	278	33%
Total	3926	1268	32%
<i>Nombre total d'établissements industriels de 1 salarié et plus sur les 206 communes</i>	<i>8271</i>	<i>2419</i>	<i>29%</i>

* Nombre d'établissements de 1 salarié et plus au 31 mars 1996, présents sur les 206 communes retenues.

** Les établissements « récents » sont ceux qui sont inscrits dans SIRENE depuis 1993.

Par rapport aux 8 « pôles majeurs » identifiés dans l'étude « Economie et Humanisme - Grand Lyon DAEI » de 1996, outre l'élargissement des secteurs, on ajoute le secteur de l'imprimerie, édition qui semble particulièrement « dynamique » d'après les chiffres ci-dessus. On ne retrouve pas, par contre, les pôles chimie, pharmacie et automobile, du fait du trop faible nombre d'établissements concernés, ni le pôle logistique écarté a priori.

Par ailleurs, l'ensemble des activités retenues comme « motrices » regroupe environ la moitié des établissements industriels, que ce soit en stock 1996 ou pour les plus récents. Par rapport à l'étude citée précédemment, on a retenu de fait une vision extensive des secteurs moteurs.

L'analyse plus précise de l'origine des établissements industriels « récents » met en évidence des moteurs qui correspondent plutôt à des établissements ayant effectivement « bougé » au sein du périmètre considéré.

Tableau 4.3 : L'origine des établissements industriels

	Etablissements industriels *	Etablissements industriels « moteurs » *	Etablissements industriels « moteurs » récents **
NR	835	294	1
Création pure	3773	2022	570
Réinstallation après transfert	1414	927	464
Achat	1228	253	94
Donation	81	21	2
Reprise au conjoint ou apport reçu	243	122	73
Reprise à un locataire gérant	16	8	1
Prise en locations, gérance	605	243	53
Autre modalité d'acquisition auprès d'une autre unité SIRENE	76	36	10
Total	8271	3926	1268
Part des créations pures et réinstallation après transfert	63 %	75 %	82 %

* Nombre d'établissements de 1 salarié et plus au 31 mars 1996, présents sur les 206 communes retenues.

** Les établissements « récents » sont ceux qui sont inscrits dans SIRENE depuis 1993.

Les établissements récents des secteurs moteurs industriels correspondent le plus souvent (82% des cas) à des installations nouvelles effectives (créations pures ou réinstallations après transfert) sur les communes concernées.

Les communes accueillant ces activités peuvent ainsi être considérées comme plus « attractives ».

3.3. Les moteurs du secteur tertiaire

Comme pour l'industrie, l'analyse détaillée par secteur d'activité (Cf. annexe A.4.4) permet d'identifier les secteurs tertiaires les plus dynamiques ou « moteurs ».

L'étude « Economie et Humanisme - Grand Lyon DAEI » de 1996 ne révélait que deux moteurs tertiaires.

Or le dynamisme des activités tertiaires ne peut pas être appréhendé seulement par le poids de l'activité en matière d'emploi. Pour ce secteur plus que pour l'industrie, la propension à la création ou à l'installation d'établissements est un indicateur pertinent.

On retiendra comme secteur moteur tertiaire les secteurs répondant aux critères suivants :

- nombre de nouvelles inscriptions au fichier SIRENE supérieur à 250 et part d'établissements « récents » supérieure à 35%.

ou

- présence dans le secteur, d'un moteur identifié par l'étude de 1996 (c'est le cas pour la recherche/développement).

Les activités « auxiliaires financiers et d'assurances » répondaient à nos critères. Nous avons cependant fait le choix de ne pas les retenir en tant que « moteur » dans notre étude. En effet ces

établissements correspondent pour la plupart à des guichets qui suivent globalement la répartition de la population. Sont donc retenus comme moteurs tertiaires, les activités suivantes :

Tableau 4.4 : Les moteurs du secteur tertiaire

Secteurs	Nombre d'établissements *	Nombre de «récents» **	Part de «récents» **
Activités informatiques	806	457	57%
Recherche et développement	112	37	33%
Activités juridiques, comptables et de conseil de gestion	2823	1140	40%
Architecture, ingénierie, études techniques	1350	523	39%
Publicité	543	274	50%
Total	5634	2431	43%
<i>Nombre total d'établissements d'immobilier, location et services aux entreprises sur les 206 communes</i>	<i>9863</i>	<i>4009</i>	<i>40%</i>
<i>Nombre total d'établissements tertiaires, y compris les activités financières, sur les 206 communes</i>	<i>11945</i>	<i>4694</i>	<i>39%</i>

* Nombre d'établissements de 1 salarié et plus au 31 mars 1996, présents sur les 206 communes retenues.

** Les établissements « récents » sont ceux qui sont inscrits dans SIRENE depuis 1993.

L'ensemble des activités retenues comme « motrices » regroupe plus de la moitié des établissements tertiaires, tant pour l'ensemble des établissements que pour les plus récents.

Tableau 4.5 : L'origine des établissements tertiaires

	Etablissements tertiaires *	Etablissements tertiaires « moteurs » *	Etablissements tertiaires « moteurs » récents **
NR	303	162	2
Création pure	5906	3208	1266
Réinstallation après transfert	2768	1830	1011
Achat	379	178	52
Donation	61	38	7
Reprise au conjoint ou apport reçu	210	124	65
Reprise à un locataire gérant	4	2	1
Prise en locations, gérance	151	40	19
Autre modalité d'acquisition auprès d'une autre unité SIRENE	81	52	8
Total	9863	5634	2431
Part des créations pures et réinstallation après transfert	88 %	89 %	94 %

* Nombre d'établissements de 1 salarié et plus au 31 mars 1996, présents sur les 206 communes retenues.

** Les établissements « récents » sont ceux qui sont inscrits dans SIRENE depuis 1993.

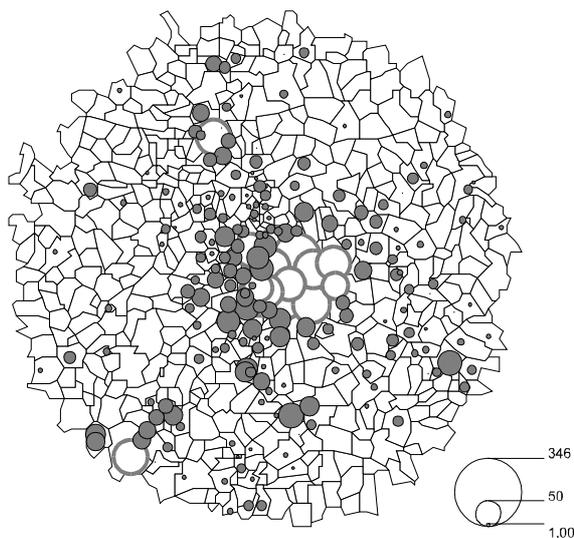
Pour les activités tertiaires, les nouvelles inscriptions correspondent quasi-exclusivement (94% des cas) à de réelles mobilités d'établissements.

4. UNE LOCALISATION SELECTIVE DES MOTEURS

4.1. La répartition des secteurs moteurs sur l'agglomération lyonnaise

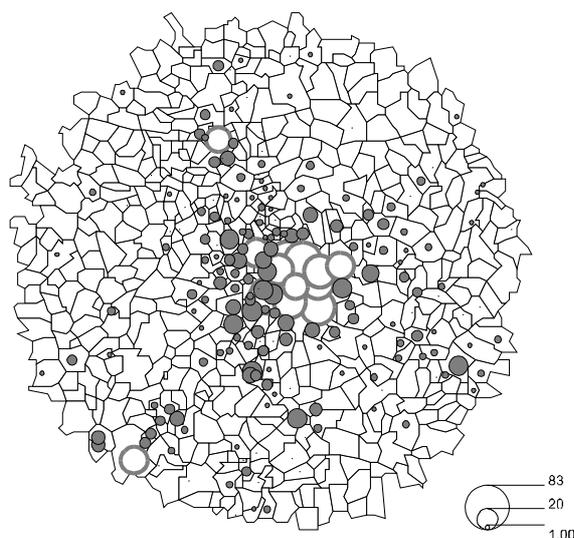
La carte des moteurs industriels indique très clairement une forte concentration sur l'agglomération lyonnaise et l'existence de « moteurs » dans quelques centres secondaires autour notamment des communes de Villefranche-sur-Saône au nord de Lyon et Saint-Chamond à l'ouest et dans une moindre mesure, les communes de Vienne, Bourgoin-Jallieu et Givors. Au sein de l'agglomération lyonnaise les moteurs industriels sont localisés à l'est comme l'ensemble de l'industrie.

Carte 4.2 : Les moteurs industriels (Nombre d'établissements moteurs de 1 salarié et plus par commune au 31 mars 1996 sur les 206 communes retenues) ¹⁰



¹⁰ Les ronds « vides » concernent des communes dépassant le seuil intermédiaire indiqué dans la légende. Ainsi le seuil est de 50 établissements pour la carte 4.2, et de 20 établissements pour la carte 4.3.

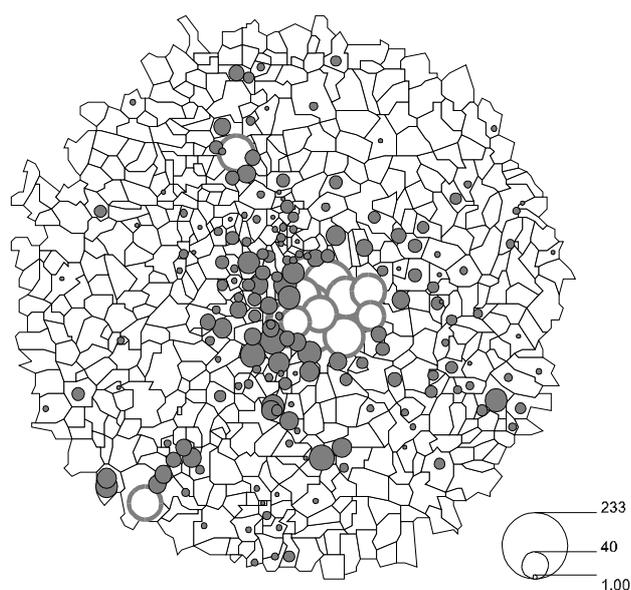
Carte 4.3 : Les moteurs industriels « récents » (Nombre d'établissements moteurs de 1 salarié et plus au 31 mars 1996 et inscrits au fichier SIRENE depuis 1993 sur les 206 communes retenues)

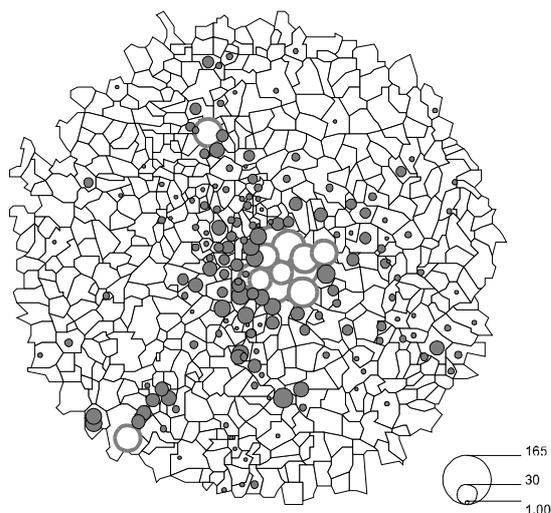
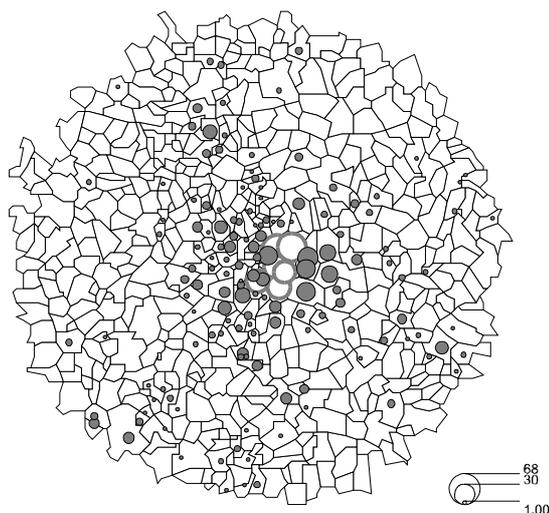


La carte de moteurs « récents » fait mieux ressortir les communes les plus accueillantes pour ce type d'activités. On retrouve là les communes citées ci-dessus à la quasi exclusivité de toutes les autres. Les activités industrielles, globalement en perte de vitesse, lorsqu'elles se développent ou se délocalisent le font en des points peu nombreux et bien identifiés.

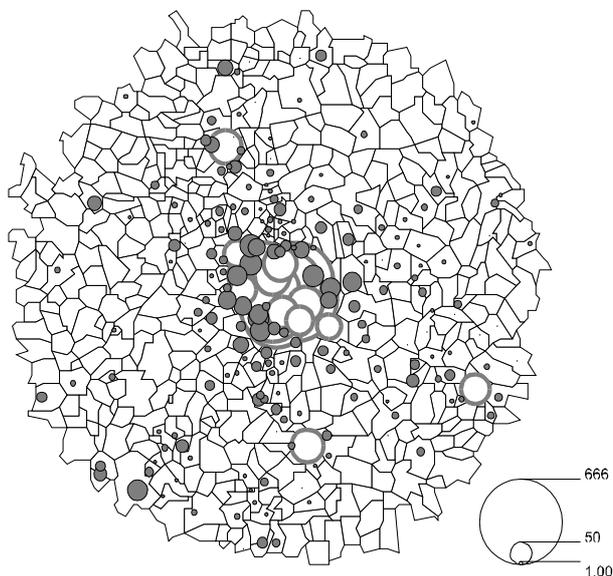
Si on s'intéresse plus particulièrement aux moteurs industriels ayant réellement fait l'objet d'un choix de localisation (créations pures ou réinstallations après transfert, carte 4.3) on ne voit pas de différence avec les cartes précédentes. Par contre la distinction entre création pure et réinstallation est intéressante. Ainsi, la carte des créations pures fait apparaître deux sites attractifs en dehors de l'agglomération lyonnaise, avec Saint-Chamond et Villefranche-sur-Saône, alors que les délocalisations se font au plus près de Lyon.

Carte 4.4 : Les moteurs industriels en création pure ou réinstallés après transfert (Nombre d'établissements moteurs de 1 salarié et plus par commune au 31 mars 1996 sur les 206 communes retenues)

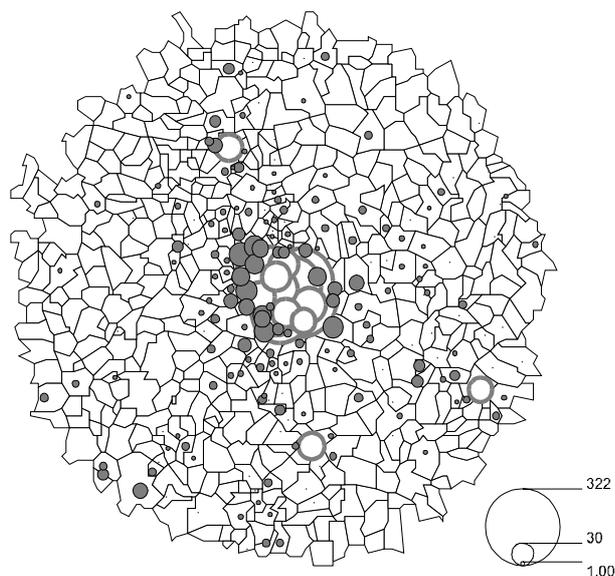


Carte 4.5 : Les moteurs industriels en création pure**Carte 4.6 : Les moteurs industriels réinstallés après transfert**

En ce qui concerne les activités tertiaires on retrouve là encore la très nette prédominance de l'agglomération lyonnaise (centre et ouest) et des pôles secondaires en nombre peu élevé parmi lesquels principalement les communes de Vienne et Villefranche-sur-Saône et dans une moindre mesure, Bourgoin-Jallieu ainsi que des communes de l'Est de l'agglomération lyonnaise comme Vénissieux et Saint-Priest.

Carte 4.7 : Les moteurs tertiaires (Nombre d'établissements moteurs de 1 salarié et plus par commune au 31 mars 1996 sur les 206 communes retenues)

Carte 4.8 : Les moteurs tertiaires « récents » (Nombre d'établissements moteurs de 1 salarié et plus existants au 31 mars 1996 et inscrits au fichier SIRENE depuis 1993 sur les 206 communes retenues)

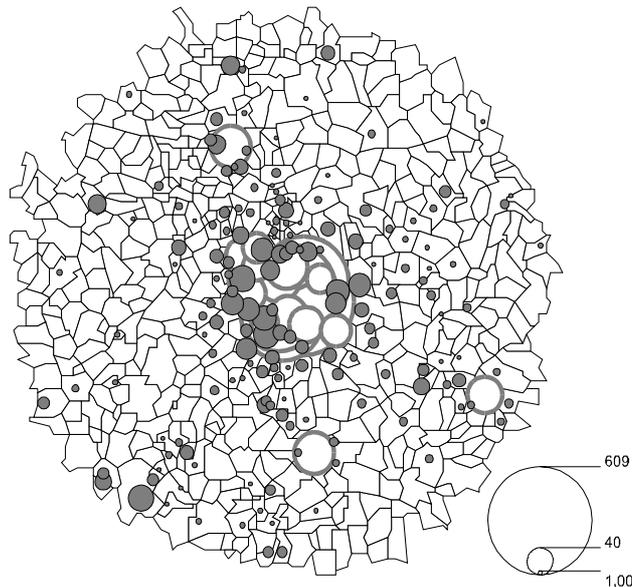


Les installations les plus récentes indiquent un renforcement du rôle central de l'agglomération lyonnaise au sens le plus strict (communes de Lyon, Villeurbanne, Bron et quelques communes de l'ouest immédiat). Lorsqu'elles s'effectuent en dehors de Lyon, elles se concentrent essentiellement en trois points : les communes de Villefranche-sur-Saône, Vienne et Bourgoin Jallieu. On peut noter que du « tertiaire moteur récent » apparaît de manière non négligeable dans la plupart des communes de l'Est lyonnais plutôt industriel.

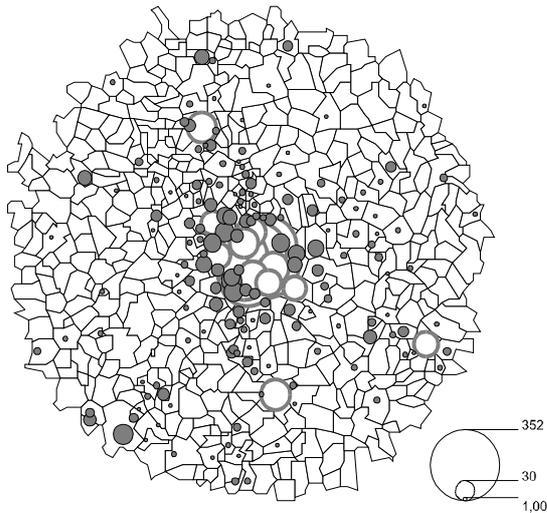
Les cartes des mouvements effectifs de moteurs (créations pures et délocalisations) sont très proches des précédentes, ce qui est tout à fait logique puisque ces établissements représentent 90% du total des moteurs tertiaires (Cf. Tableau 4.7). Elles mettent en évidence les nouvelles implantations dans les communes de l'ouest lyonnais.

La localisation des établissements en création pure fait ressortir deux pôles en dehors de Lyon, qui sont Villefranche-sur-Saône et Vienne, alors que les délocalisations se font plutôt vers le centre et l'ouest de Lyon.

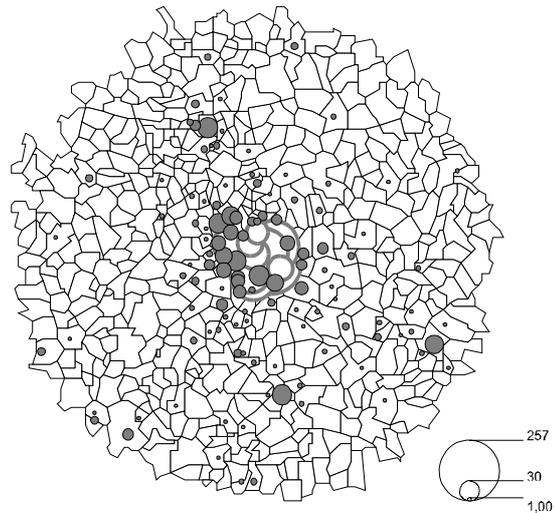
Carte 4.9 : Les moteurs tertiaires en création pure ou réinstallés après transfert
(Nombre d'établissements moteurs de 1 salarié et plus par commune au 31 mars 1996 sur les 206 communes retenues)



Carte 4.10 : Les moteurs tertiaires en création pure



Carte 4.11 : Les moteurs tertiaires réinstallés après transfert



L'ensemble de ces cartes permet d'identifier les principaux lieux d'attraction des activités, qu'une analyse plus fine doit maintenant confirmer.

4.2. Les communes les plus dynamiques

Pour la sélection des terrains d'enquête, sont privilégiés la présence d'activités définies comme « moteurs » (Cf. 4.1) et le dynamisme de ces territoires pour ces activités. Une synthèse visant à combiner les deux grands types d'activités est possible en retenant des seuils spécifiques différents par activité.

Pour cela, on a défini l'existence d'une forte dynamique (industrielle ou tertiaire) ou l'existence d'une certaine dynamique (industrielle ou tertiaire) sur les bases suivantes :

une forte dynamique industrielle :	nombre d'établissements relevant de secteurs moteurs industriels ≥ 50
une forte dynamique tertiaire :	nombre d'établissements relevant de secteurs moteurs tertiaires ≥ 100
une certaine dynamique industrielle :	nombre d'établissements relevant de secteurs moteurs industriels ≥ 10
une certaine dynamique tertiaire :	nombre d'établissements relevant de secteurs moteurs tertiaires ≥ 20

Il est ainsi possible de mettre en évidence les territoires caractérisés par :

- une forte dynamique industrielle et une forte dynamique tertiaire,
- une forte dynamique industrielle et une certaine dynamique tertiaire,
- une forte dynamique tertiaire et une certaine dynamique industrielle,
- une certaine dynamique industrielle et une certaine dynamique tertiaire,
- une certaine dynamique industrielle,
- une certaine dynamique tertiaire.

Ces territoires sont visualisés sur la carte 4.12, qui met en évidence, outre l'attractivité toujours forte du centre, l'existence de pôles attractifs en dehors du centre et un développement des établissements moteurs notamment industriels aux limites de la communauté urbaine.

Cette tendance à la concentration des activités motrices en des pôles bien définis est encore plus visible si l'on restreint, même très peu, les seuils permettant de caractériser les dynamiques.

Carte 4.12 : Les territoires les plus attractifs pour les moteurs industriels et tertiaires (établie sur l'ensemble des communes et pour les établissements de 1 salarié et plus)

5. LES TERRITOIRES RETENUS POUR L'ENQUETE

En résumant les résultats de l'analyse détaillée effectuée par commune, les territoires les plus attractifs pour les moteurs peuvent être regroupés en trois types selon qu'ils sont des lieux de localisation des moteurs industriels, des moteurs tertiaires ou des deux types de moteurs.

Territoires attractifs pour les moteurs industriels

Les territoires attractifs pour la localisation des moteurs industriels regroupent soit des communes industrielles de la proche périphérie, soit des pôles secondaires anciens avec Saint-Chamond et les communes proches géographiquement (Sorbiers, La Talaudière, L'Homme mais également Rive-de-Gier) où un renouvellement du tissu industriel est perceptible.

Nous faisons ici le choix de limiter l'enquête à deux territoires au sein de l'agglomération, avec la commune de Vaulx-en-Velin en périphérie immédiate du centre ainsi que la zone industrielle de Chassieu-Genas plus éloignée et au développement plus récent, et un territoire hors de l'agglomération, avec la commune de Saint-Chamond et les communes avoisinantes. Les communes retenues pour l'enquête comme territoires attractifs pour les moteurs industriels sont donc :

- Vaulx-en-Velin,
- Chassieu et Genas.
- Saint-Chamond (ainsi que Sorbiers, La Talaudière, L'Homme et Rive-de-Gier),

Ainsi les communes de Grigny, Chasse-sur-Rhône, Givors (+ Irigny et Feyzin), correspondant plutôt à un vieux tissu industriel ne sont pas retenues comme terrain d'enquête.

Territoires attractifs pour les moteurs tertiaires

Les territoires attractifs pour les moteurs tertiaires sont dans l'ensemble la commune centre (Lyon - Villeurbanne) et les communes de la périphérie ouest. Les communes retenues pour l'enquête comme territoires attractifs pour les moteurs tertiaires sont :

- Lyon : 3ème et 7ème arrondissements
- Communes de la périphérie ouest : Ecully

Nous prenons les troisième et septième arrondissements de Lyon, les « plus dynamiques » en termes de localisation de moteurs tertiaires. Parmi les communes de l'ouest, Ecully se détache également.

Territoires attractifs pour des moteurs industriels et des moteurs tertiaires

Les territoires attractifs pour les moteurs industriels et les moteurs tertiaires correspondent là encore à des communes de la proche périphérie (de l'ouest, Dardilly, comme de l'est, Vénissieux) ou des centres anciens avec une moindre tradition industrielle avec Villefranche-sur-Saône et les communes proches géographiquement (Arnas, Limas, Gleizé mais également Trévoux). Ces territoires sont caractérisés par une mixité en matière d'établissements moteurs tant au niveau du stock que du renouvellement. Les communes retenues pour l'enquête comme territoires attractifs pour les moteurs industriels et les moteurs tertiaires sont ainsi :

- Villefranche-sur-Saône et les communes proches géographiquement (Arnas, Limas, Gleizé mais également Trévoux)
- Vénissieux
- Dardilly

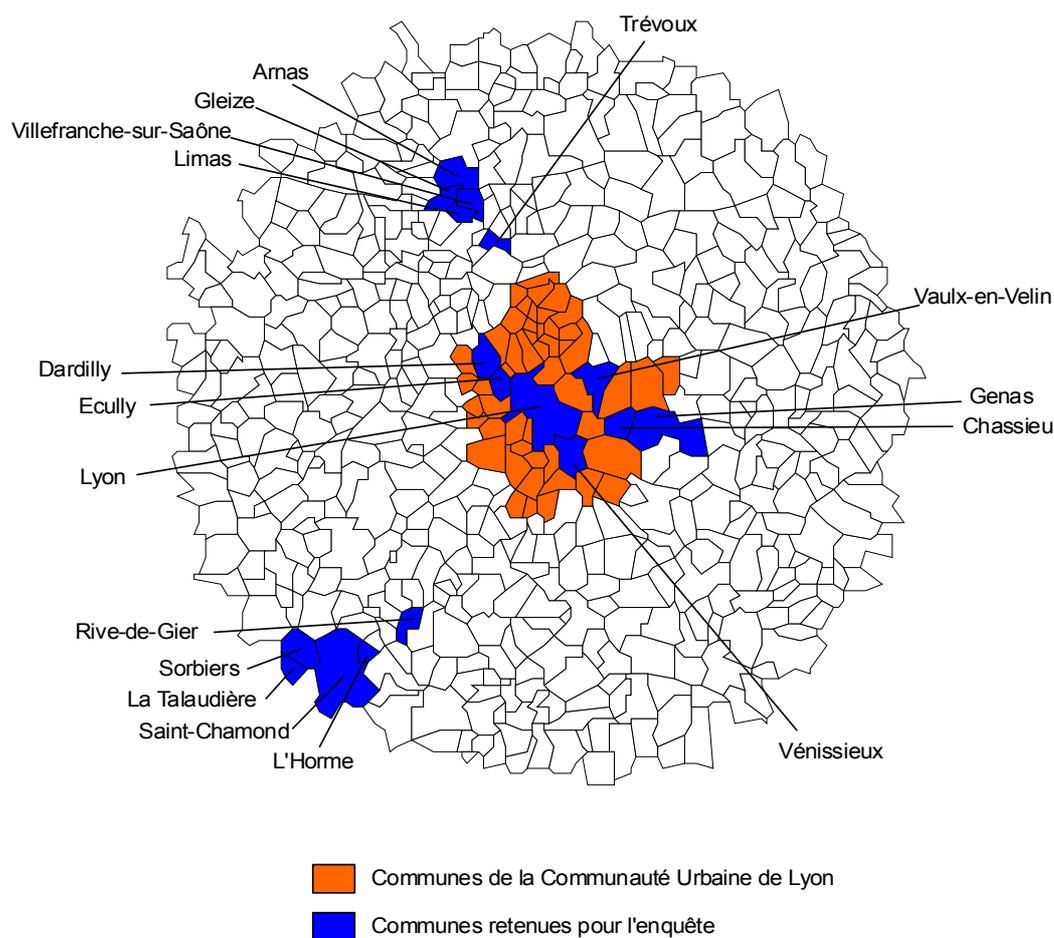
Outre Villefranche à l'extérieur de Lyon, les choix de Vénissieux et Dardilly correspondent à des communes, l'une à l'est plus industrielle et l'autre à l'ouest plus tertiaire, ayant un tissu mixte d'établissements moteurs et un grand nombre absolu de moteurs.

On peut relever par ailleurs que certaines communes de la plaine de l'Ain (Montluel, Meximieux, ...) présentaient le seuil minimal de moteurs. Toutefois, elles ne le dépassent que très peu et on ne voit pas apparaître réellement de territoire attractif pour les moteurs sur cette plaine de l'Ain.

Ainsi, les territoires mis en évidence ne surgissent pas au hasard d'une analyse empirique. Ils sont soit des centres secondaires anciens, pour les plus éloignés, soit des zones d'emploi en proche périphérie déjà identifiées en tant que telles depuis de nombreuses années.

Parmi les centres secondaires existants, il semble que Saint-Chamond ou Villefranche-sur-Saône émergent en tant que noyaux périphériques d'agglomération. Les autres pôles identifiés, plus proches du centre de la métropole lyonnaise, constituent des pôles d'emploi, mais sans qu'apparaisse dans l'immédiat d'autre dynamique de centralité.

Carte 4.13 : Les communes retenues comme lieux privilégiés de développement des moteurs industriels et tertiaires



6. CONCLUSION

Ce chapitre a donc permis, après avoir mesuré l'impact des grands facteurs de localisation sur la répartition des activités, de mettre en évidence une certaine forme de dynamisme de ces territoires qui attirent les activités motrices (selon notre définition) tant industrielles que tertiaires et qui se diversifient. Ces résultats nous semblent donc abonder dans le sens d'un développement d'une polycentralité au sens de Lacour, les pôles émergents étant soit de « simples » pôles d'emploi, soit des « noyaux périphériques d'agglomération », suggérant une évolution vers une organisation urbaine polycentrique polyfonctionnelle (C. Lacour, 1996) au niveau de la « grande » agglomération lyonnaise.

Toutefois une analyse plus précise des stratégies de localisation dans ces lieux « privilégiés » est à faire, afin d'appréhender notamment les liens entre ces établissements et les différentes composantes (caractéristiques au sens large, y compris les acteurs). C'est l'objet de l'enquête présentée dans les chapitres suivants.

PARTIE II

LES STRATEGIES DE LOCALISATION

CHAPITRE 5

UNE ENQUETE AUPRES DES ETABLISSEMENTS

Afin de préciser les grandes tendances identifiées dans les chapitres précédents ainsi que les stratégies des acteurs publics et privés, une enquête a été réalisée auprès de 153 établissements définis comme moteurs, présents sur des communes définies parmi les plus attractives (voir chapitre précédent).

Après une présentation de la méthode d'enquête et de l'échantillon d'établissements ainsi constitué, seront présentées les principales caractéristiques des établissements enquêtés.

1. METHODE D'ENQUETE ET PRESENTATION DE L'ECHANTILLON

Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent les communes retenues pour l'enquête, parmi les communes les plus attractives pour les établissements moteurs « récents », sont les suivantes :

- Pôle de Saint-Chamond : communes de Saint-Chamond, Sorbiers, La Talaudière, L'Horme, Rive-de-Gier
- Pôle de Villefranche-sur-Saône : communes de Villefranche-sur-Saône, Arnas, Gleizé, Limas, Trévoux
- Pôles périphériques de Lyon : communes de Chassieu, Genas, Venissieux, Vaulx-en-Velin, Ecully et Dardilly
- Lyon centre : troisième et septième arrondissements

Pour chacune de ces communes a été recensé l'ensemble des établissements moteurs « récents » (c'est-à-dire inscrits dans SIRENE entre 1993 et 1996) auxquels un courrier présentant l'objectif de l'enquête et sollicitant un entretien avec le Directeur a été envoyé. Ce courrier a été suivi d'un contact téléphonique systématique pour prendre rendez-vous. Ce sont ainsi 153 établissements qui ont pu être visités sur l'ensemble de ces communes (Cf. 1.2.).

1.1. La méthode d'enquête

La méthode retenue pour l'enquête était la réalisation d'entretiens semi-dirigés, sur la base d'une grille d'entretien (Cf. annexe A.5.1) définie au préalable et d'un questionnaire fermé à remplir à la fin de l'entretien (Cf. Illustration 5.1).

Sur la base d'une première lecture des entretiens, une grille de codage unique a été retenue afin de systématiser l'analyse des compte rendus d'entretiens. Cette grille de codage (Cf. annexe A.5.2) est composée de deux pages reprenant les caractéristiques des entreprises et des renseignements concernant la localisation, puis une ou plusieurs pages destinées aux entreprises qui se sont délocalisées dans le passé.

La première page vise à recueillir les renseignements généraux sur l'établissement :

1. Les premiers renseignements identifient précisément l'établissement ainsi que son historique en matière de localisation.
2. Viennent ensuite les informations sur les charges liées à l'installation ainsi que des renseignements sur les surfaces occupées. On peut d'ores et déjà dire que les personnes rencontrées n'ont pas toutes voulu ou souhaité répondre à ces questions. Dans certains cas la proximité avec d'autres entreprises enquêtées a pu compenser ces manques.
3. Enfin les renseignements du bas de la première page caractérisent les locaux occupés et l'environnement de l'établissement.

Dans la seconde page apparaissent des éléments plus subjectifs notamment sur les critères d'appréciation ou les raisons de localisation.

1. Sont tout d'abord recueillis les critères d'appréciation de la localisation actuelle. Ces critères sont codés en fonction du simple fait qu'ils ont été ou non cités par la personne rencontrée lors de l'entretien. Il s'agit là de faire ressortir les critères qui apparaissent « naturellement » dans l'échange. Les items recensés sont ceux qui sont mentionnés dans le questionnaire fermé. Ainsi, la comparaison avec les appréciations portées en fin d'entretien sur les mêmes critères, mais cette fois-ci proposés les uns à la suite des autres, permettra notamment de relativiser les avis donnés sur ces derniers.
2. Les informations « quantitatives » sur les fournisseurs et / ou les clients visent également à mieux appréhender l'importance de la proximité à ceux-ci. Ces renseignements sont cependant souvent très incomplets. De même la quantification des flux est très difficile.
3. Est indiqué ensuite l'effectif salarié total de l'établissement.
4. Après avoir passé en revue toutes les informations précédentes, il s'agit de faire ressortir les raisons principales de la localisation de l'établissement. Aucune raison n'a été écartée ou précodée dans un premier temps. Après synthèse, une liste de raisons principales a été définie et une nouvelle lecture des questionnaires a permis pour chaque établissement de faire ressortir les trois raisons déterminantes de la localisation, et, parmi celles-ci, la raison principale.
5. Enfin, est relevée la satisfaction ou non par rapport à la localisation actuelle et à une éventuelle intention de délocaliser l'établissement ainsi que les raisons.

Les autres pages ne sont complétées que pour les établissements qui se sont délocalisés au moins une fois. Il s'agit là de caractériser chacune des délocalisations.

A la fin de l'entretien, et à la fin seulement, était proposé un questionnaire fermé sur l'importance qu'ils attachaient à certains facteurs pour leur localisation.

Le fait de ne proposer ces facteurs qu'à la fin de l'entretien visait à ne pas influencer les personnes interrogées pour pouvoir notamment par la suite, comme nous le verrons dans les chapitres suivants, comparer les avis qui surgissent spontanément lors de l'entretien et les avis émis en fonction de questions prédéterminées.

Illustration 5.1 : Le questionnaire fermé

Disponibilité du terrain	Très important <input type="checkbox"/>	Assez important <input type="checkbox"/>	Peu important <input type="checkbox"/>	Pas important <input type="checkbox"/>
Les possibilités d'extension	Très important <input type="checkbox"/>	Assez important <input type="checkbox"/>	Peu important <input type="checkbox"/>	Pas important <input type="checkbox"/>
Qualité des locaux (neufs)	Très important <input type="checkbox"/>	Assez important <input type="checkbox"/>	Peu important <input type="checkbox"/>	Pas important <input type="checkbox"/>
Prix du terrain et des locaux à l'achat	Très important <input type="checkbox"/>	Assez important <input type="checkbox"/>	Peu important <input type="checkbox"/>	Pas important <input type="checkbox"/>
Coût de location	Très important <input type="checkbox"/>	Assez important <input type="checkbox"/>	Peu important <input type="checkbox"/>	Pas important <input type="checkbox"/>
Taux de taxe professionnelle	Très important <input type="checkbox"/>	Assez important <input type="checkbox"/>	Peu important <input type="checkbox"/>	Pas important <input type="checkbox"/>
Existence d'aides publiques	Très important <input type="checkbox"/>	Assez important <input type="checkbox"/>	Peu important <input type="checkbox"/>	Pas important <input type="checkbox"/>
Possibilité de stationnement	Très important <input type="checkbox"/>	Assez important <input type="checkbox"/>	Peu important <input type="checkbox"/>	Pas important <input type="checkbox"/>
Possibilité de stockage	Très important <input type="checkbox"/>	Assez important <input type="checkbox"/>	Peu important <input type="checkbox"/>	Pas important <input type="checkbox"/>
Proximité de la clientèle	Très important <input type="checkbox"/>	Assez important <input type="checkbox"/>	Peu important <input type="checkbox"/>	Pas important <input type="checkbox"/>
Proximité des fournisseurs	Très important <input type="checkbox"/>	Assez important <input type="checkbox"/>	Peu important <input type="checkbox"/>	Pas important <input type="checkbox"/>
Proximité du lieu de résidence du personnel	Très important <input type="checkbox"/>	Assez important <input type="checkbox"/>	Peu important <input type="checkbox"/>	Pas important <input type="checkbox"/>
Disponibilité de la main d'oeuvre qualifiée	Très important <input type="checkbox"/>	Assez important <input type="checkbox"/>	Peu important <input type="checkbox"/>	Pas important <input type="checkbox"/>
Proximité d'un centre urbain	Très important <input type="checkbox"/>	Assez important <input type="checkbox"/>	Peu important <input type="checkbox"/>	Pas important <input type="checkbox"/>
Desserte par les transports en commun	Très important <input type="checkbox"/>	Assez important <input type="checkbox"/>	Peu important <input type="checkbox"/>	Pas important <input type="checkbox"/>
Desserte ferrée	Très important <input type="checkbox"/>	Assez important <input type="checkbox"/>	Peu important <input type="checkbox"/>	Pas important <input type="checkbox"/>
Proximité de l'aéroport	Très important <input type="checkbox"/>	Assez important <input type="checkbox"/>	Peu important <input type="checkbox"/>	Pas important <input type="checkbox"/>
Proximité des autoroutes	Très important <input type="checkbox"/>	Assez important <input type="checkbox"/>	Peu important <input type="checkbox"/>	Pas important <input type="checkbox"/>
Localisation dans l'agglomération lyonnaise	Très important <input type="checkbox"/>	Assez important <input type="checkbox"/>	Peu important <input type="checkbox"/>	Pas important <input type="checkbox"/>
Qualité de l'environnement	Très important <input type="checkbox"/>	Assez important <input type="checkbox"/>	Peu important <input type="checkbox"/>	Pas important <input type="checkbox"/>
Image du site	Très important <input type="checkbox"/>	Assez important <input type="checkbox"/>	Peu important <input type="checkbox"/>	Pas important <input type="checkbox"/>
Tissu industriel existant	Très important <input type="checkbox"/>	Assez important <input type="checkbox"/>	Peu important <input type="checkbox"/>	Pas important <input type="checkbox"/>
Environnement culturel	Très important <input type="checkbox"/>	Assez important <input type="checkbox"/>	Peu important <input type="checkbox"/>	Pas important <input type="checkbox"/>
Equipements publics	Très important <input type="checkbox"/>	Assez important <input type="checkbox"/>	Peu important <input type="checkbox"/>	Pas important <input type="checkbox"/>
Services aux entreprises (poste, restaurants)	Très important <input type="checkbox"/>	Assez important <input type="checkbox"/>	Peu important <input type="checkbox"/>	Pas important <input type="checkbox"/>

Si l'établissement enquêté a changé au moins une fois de localisation, un certain nombre de renseignements concernant la ou les délocalisations sont indiqués à partir de la troisième page.

1. Est caractérisée tout d'abord la localisation d'origine et notamment les caractéristiques des locaux.
2. Les mêmes éléments sont ensuite indiqués pour la localisation de destination.
3. Est ensuite évoqué le contexte, notamment économique, dans lequel s'est effectué le déménagement, ainsi que ses conséquences sur l'activité de l'établissement, son effectif salarié et son aire de marché.
4. Enfin, il est demandé d'indiquer les deux raisons principales de la délocalisation. Cependant, la plupart du temps, une seule raison a été correctement mentionnée.

1.2. Présentation de l'échantillon

Sur les territoires sélectionnés, ont donc été démarchés des établissements dont l'inscription au fichier SIRENE était postérieure ou égale à 1993 (établissements définis comme « récents ») et dont l'activité fait partie des activités « motrices » définies au chapitre 4. Suite au démarchage téléphonique, 153 établissements ont ainsi pu être enquêtés, qui se répartissent ainsi :

Tableau 5.1 : Répartition des enquêtes par territoire et par moteur

Moteurs	Edition, imprimerie	Plastique caoutchouc	Travail métaux, mécaniq.	Fabric. Machine équipts	Fabric. Comp. électriq.	Informa-tique	Recherch., développ-ement	Act. Juri. comptab. conseil	Archit. Ingé-nierie	Publicité	Total
St Chamond-Sorbiers-La Talaudière-L'Horme-Rive-de-Gier	3	2	12	6	5	2	0	3	2	0	35
Villefranche-Arnas-Gleizé-Limas-Trévoux	3	3	6	4	3	5	1	4	5	3	37
Chassieu, Genas	1	1	7	4	3	0	0	0	1	0	17
Venissieux	3	0	2	2	6	2	0	0	1	0	16
Vaulx-en-Velin	1	0	3	1	3	0	0	0	1	0	9
Lyon	5	0	0	0	0	5	3	4	5	1	23
Dardilly	0	0	2	1	1	0	0	2	2	0	8
Ecully	0	0	0	0	0	3	0	2	3	0	8
Total	16	6	32	18	21	17	4	15	20	4	153

Le tableau 5.1 met bien en évidence les choix effectués d'enquêter principalement des établissements moteurs industriels dans les pôles identifiés comme plutôt industriels et des établissements tertiaires dans les pôles identifiés comme tertiaires et des établissements industriels et tertiaires dans les pôles mixtes comme Villefranche.

Les établissements enquêtés représentent en moyenne 13% des établissements moteurs inscrits entre 1993 et 1996 sur les pôles retenus. On peut noter une très forte sous-représentation

des établissements sur Lyon. Celle-ci est due au grand nombre d'établissements présents sur les deux arrondissements concernés et à un choix délibéré de limiter le nombre d'enquêtes à une vingtaine sur la commune de Lyon. En ce qui concerne Vaulx-en-Velin, le choix a également été fait de n'enquêter que quelques nouveaux établissements, la commune ayant déjà été largement enquêtée lors de l'étude préliminaire.

Une effort particulier a été porté sur les pôles secondaires, composés de plusieurs communes.

Tableau 5.2 : Représentativité de l'échantillon par pôle

Moteurs enquêtés	Nombre total de moteurs « récents » de 1 salarié et +	Nombre d'établissements enquêtés	Part d'établissements enquêtés, en %
St Chamond, Sorbiers, La Talaudière, L'Horme, Rive-de-Gier	96	35	36,5 %
Villefranche-Arnas, Gleizé-Limas, Trévoux	121	37	30,6 %
Chassieu, Genas	72	17	23,6 %
Venissieux	79	16	20,3 %
Vaulx-en-Velin	75	9	12,0 %
Lyon	608	23	3,8 %
Dardilly	45	8	17,8 %
Ecully	71	8	11,3 %
Total	1167	153	13,1 %

La représentativité par moteur montre des taux de réponses très différenciés selon les moteurs.

Tableau 5.3 : Représentativité de l'échantillon par moteur (sur les pôles retenus)

Moteurs enquêtés	Nombre total de moteurs « récents » de 1 salarié et +	Nombre d'établissements enquêtés	Part d'établissements enquêtés, en %
Edition, imprimerie	80	16	20,0 %
Industrie du caoutchouc et du plastique	15	6	40,0 %
Travail des métaux, mécanique	125	32	25,6 %
Fabrication de machines et équipements	90	18	20,0 %
Fabrication d'équipements et de composants électriques et électroniques	96	21	21,9 %
Activités informatiques	157	17	10,8 %
Recherche et développement	10	4	40,0 %
Activités juridiques, comptables et de conseil en gestion	356	15	4,2 %
Architecture, ingénierie et études techniques	161	20	12,4 %
Publicité	77	4	5,2 %
Total	1167	153	13,1 %

On peut tout d'abord remarquer une plus faible représentation des activités tertiaires au sein de l'échantillon, due en grande partie comme nous l'avons vu précédemment à une volonté initiale de limiter le nombre d'enquêtes sur Lyon.

Tous pôles confondus, les taux d'enquêtes obtenus sont meilleurs pour les activités industrielles, puisqu'ils sont tous supérieurs à 20%.

La représentativité par moteur peut être affinée, puisque le choix a été fait initialement d'enquêter plutôt des établissements industriels sur les pôles industriels, et plutôt des établissements tertiaires sur les pôles tertiaires.

Ainsi, les taux d'enquête par moteur industriel sur les pôles identifiés comme industriels ou mixtes sont tous supérieurs à 25% et les établissements enquêtés représentent globalement un peu moins du tiers de l'ensemble des établissements concernés.

Tableau 5.4 : Représentativité des établissements industriels par moteur, pour les pôles industriels ou mixtes

Moteurs industriels sur les pôles industriels ou mixtes	Nombre total de moteurs « récents » de 1 salarié et +	Nombre de moteurs enquêtés	Part d'établissements enquêtés, en %
Edition, imprimerie	29	11	37,9 %
Industrie du caoutchouc et du plastique	12	6	50,0 %
Travail des métaux, mécanique	107	30	28,0 %
Fabrication de machines et équipements	67	17	25,4 %
Fabrication d'équipements et de composants électriques et électroniques	56	20	35,7 %
Total	271	84	31,0 %

On peut ainsi considérer qu'il y a une bonne représentativité des établissements industriels présents sur les pôles industriels ou mixtes.

On relève par ailleurs que 9 établissements industriels ont été enquêtés sur les pôles plutôt tertiaires, dont 5 établissements d'édition-imprimerie sur Lyon, les quatre autres étant localisés à Dardilly.

Concernant les activités tertiaires, le taux d'enquête concernant les pôles tertiaires ou mixte n'est globalement que de 7%.

Tableau 5.5 : Représentativité des établissements tertiaires par moteur, pour les pôles tertiaires ou mixtes

Moteurs enquêtés sur les pôles tertiaires ou mixtes	Nombre total de moteurs « récents » de 1 salarié et +	Nombre d'établissements enquêtés	Part d'établissements enquêtés, en %
Activités informatiques	144	13	9,0 %
Recherche et développement	10	4	40,0 %
Activités juridiques, comptables et de conseil en gestion	312	12	3,8 %
Architecture, ingénierie et études techniques	128	15	11,7 %
Publicité	68	4	5,9 %

Total	662	48	7,3 %
-------	-----	----	-------

Parmi les activités tertiaires enquêtées, et hors recherche et développement dont le nombre total d'établissements est très faible, l'objectif d'une douzaine d'enquêtes par secteur a été atteint, à l'exception du secteur de la publicité, ce secteur ayant très peu répondu favorablement à l'enquête.

On peut noter par ailleurs que 12 établissements tertiaires ont été enquêtés sur les pôles plutôt industriels, dont 7 établissements sur le pôle de Saint-Chamond.

Si la représentativité de l'échantillon est beaucoup moins bonne pour le tertiaire que pour l'industrie, le nombre et la diversité des établissements enquêtés permettront cependant de bien identifier si des logiques différentes de localisation apparaissent, par pôle ou par secteur d'activité.

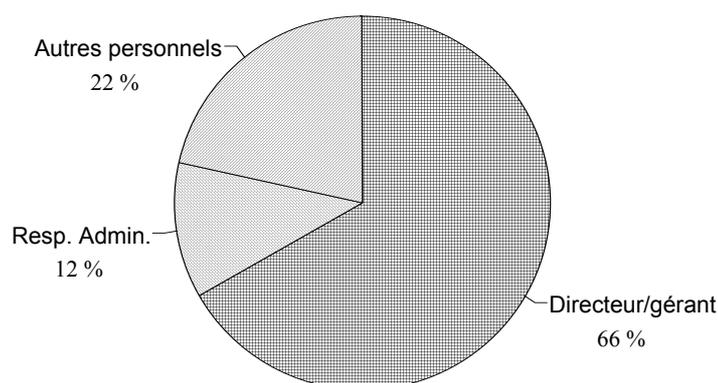
2. LES CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DES ETABLISSEMENTS ENQUETES

L'objectif de cette partie est de décrire les principales caractéristiques des établissements enquêtés, avant de passer à l'analyse des stratégies de localisation. En effet, certaines caractéristiques telles que la taille de l'établissement peuvent ne pas être neutres quant à ces éventuelles stratégies.

2.1. Des personnes enquêtées en situation de décision

La première caractéristique concerne la nature des personnes rencontrées lors des entretiens. Les personnes interrogées occupent pour la plupart des postes de direction (102 directeurs ou gérants, 18 responsables administratifs et 33 autres personnels) dont on peut légitimement penser qu'ils les conduisent à être susceptibles de prendre ou de participer à des décisions en matière de choix de localisation.

Graphique 5.1 : Les personnes enquêtées par fonction



La nuance entre la prise de décision et la participation à celle-ci tient au fait que les établissements retenus dans l'enquête peuvent appartenir à des groupes dont la décision en matière d'implantation de sites est prise au niveau de la direction générale de ce dernier et non uniquement au niveau de l'établissement enquêté. Le nombre d'entreprises mono-établissements (104 sur 153),

sur lequel nous reviendrons, plaide pour une décision effective locale, mais les informations font défaut quant à la composition de leur capital.

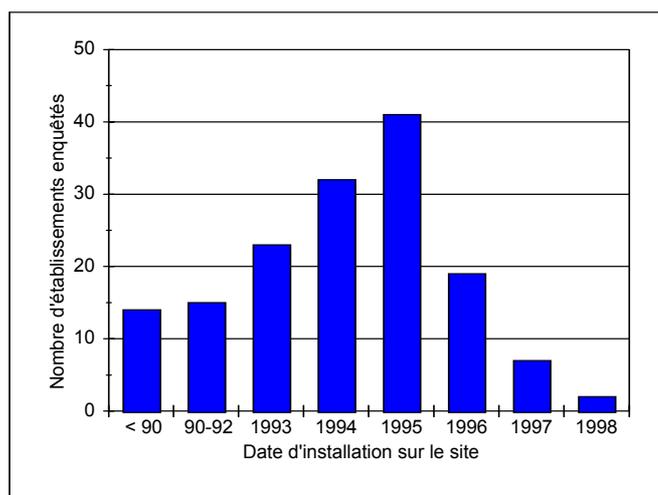
2.2. Des établissements récents

Les établissements enquêtés ont été pré-sélectionnés parmi les établissements définis comme « récents » au moment de la sélection, c'est-à-dire inscrits dans le fichier SIRENE entre 1993 et le premier trimestre 1996. Toutefois, la réalité des installations diverge quelque peu de ce premier tri. (Cf. graphique 5.2).

On constate tout d'abord que certains établissements enquêtés se sont installés après 1996. Il s'agit dans ce cas d'établissements, identifiés auparavant sur la zone et qui se sont délocalisés sur la même zone après 1996. Ces établissements sont des moteurs inscrits récemment et répondent effectivement à nos critères. La mémoire sera d'autant plus présente pour ces derniers.

D'autres établissements par contre se sont effectivement installés sur la zone avant 1993. Il s'agit d'établissements qui ont fait l'objet d'une nouvelle inscription dans SIRENE sur la période voulue mais pour lesquels il y a eu un changement dans l'activité, dans le statut ou qui ont pu être rachetés. Parmi les 29 établissements concernés, 15 se sont effectivement installés sur la zone entre 1990 et 1992 et 14 avant 1990.

Graphique 5.2 : Les établissements enquêtés par date d'installation



Le choix a été fait de garder l'ensemble des établissements enquêtés. Les changements survenus sur la période 1993 - 1996 et ayant provoqué de nouvelles inscriptions dans SIRENE, ont pu en effet conduire les responsables d'établissement concernés à poser l'éventualité d'une délocalisation et a contrario à faire le choix de rester.

2.3. Des établissements pas si petits ...

Le choix a été fait initialement d'enquêter plutôt les établissements de taille plus importante pour chacun des secteurs d'activités retenus. Cependant, plus de la moitié des établissements enquêtés sont de très petits établissements qui ont moins de 10 salariés. Ceci est relativement normal pour certains, dans la mesure où les unités enquêtées sont des établissements nouvellement implantés.

On peut toutefois relever que la part des petits établissements dans l'ensemble des moteurs est beaucoup plus élevée, puisque sur les communes retenues 83% des « établissements moteurs récents » ont moins de 10 salariés.

Tableau 5.7 : Les établissements enquêtés selon leur effectif salarié

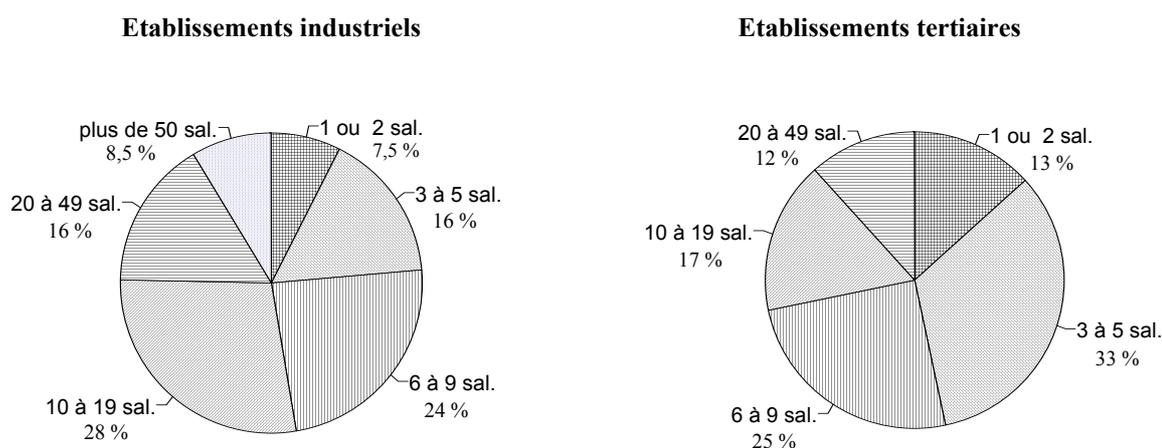
Etablissements « moteurs » « récents » sur les communes sélectionnées	Nombre total de moteurs « récents »	%	Nombre d'établissements enquêtés	%
De 1 à 3 salariés	585	50,1	15	9,8
de 3 à 5 salariés	251	21,5	35	22,9
de 6 à 10 salariés	137	11,7	37	24,2
de 10 à 19 salariés	106	9,1	36	23,5
de 20 à 49 salariés	67	5,7	22	14,4
Plus de 50 salariés	21	1,8	8	5,2
Total	1167	100	153	100

L'échantillon comporte donc comparativement une part importante d'établissements dont l'effectif est compris entre 10 et 50 salariés (38% de l'échantillon contre 15% pour l'ensemble des moteurs). Par ailleurs, lorsqu'il s'agit de délocalisations, les tailles des établissements peuvent être plus importantes.

La distinction entre industrie et tertiaire est nécessaire pour mieux apprécier les caractéristiques de taille de l'échantillon.

Ainsi les établissements industriels enquêtés sont de taille plus importante comme c'est le cas pour l'ensemble des moteurs industriels et les établissements tertiaires ont de plus faibles effectifs.

Graphique 5.3 : Les établissements enquêtés par taille et secteur d'activité



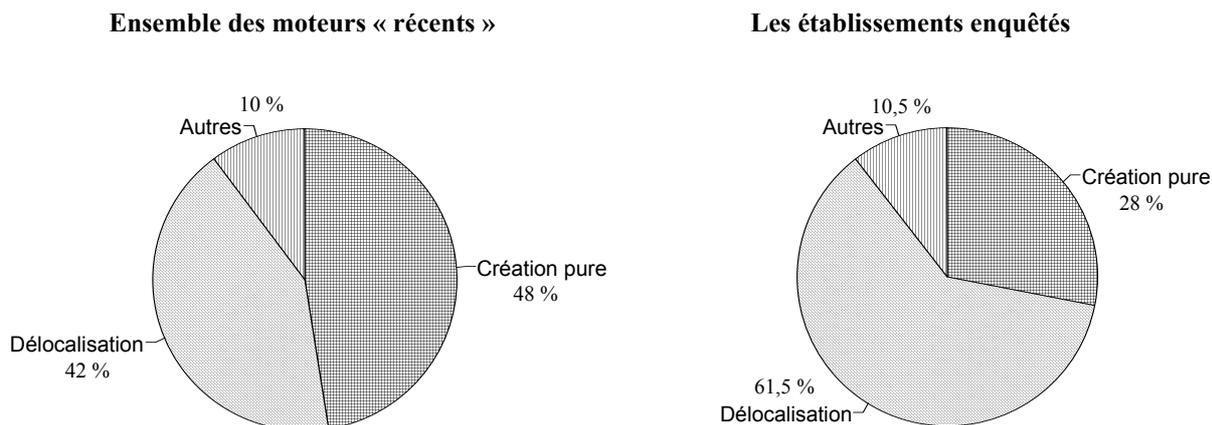
Pour l'industrie comme pour le tertiaire les établissements enquêtés ont des effectifs plus importants que l'ensemble des moteurs récents présents sur la zone.

2.4. Des établissements délocalisés et des créations

Parmi les établissements enquêtés, 94 se sont délocalisés au moins une fois et 43 sont des créations. Les autres correspondent essentiellement à des rachats puis à des changements de structure juridique.

Ainsi, parmi les établissements identifiés comme « récents », c'est-à-dire inscrits dans SIRENE après 1993, 137 correspondent à des mouvements effectifs (soit 90% de l'échantillon).

Graphique 5.4 : Les établissements moteurs récents selon leur origine

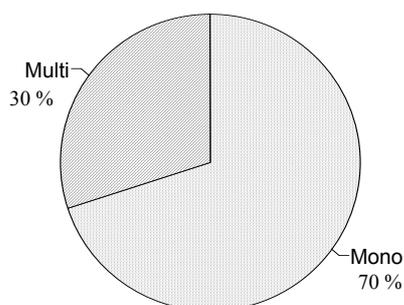


La part des établissements délocalisés est plus importante dans notre échantillon que pour l'ensemble des établissements moteurs. Enfin, on peut souligner que près d'un quart des établissements délocalisés ont effectué plusieurs délocalisations successives.

2.5. Entreprises et établissements

Les établissements appartiennent essentiellement à des entreprises mono-établissements, pour 70% d'entre eux, et 30% à des firmes multi-établissements. La marge de manoeuvre en matière de décision de localisation peut être affectée par cette différence de statut. L'appartenance à une firme multi-établissements peut être notamment à la source de localisations non choisies par le ou les responsables de l'établissement en question.

Graphique 5.5 : Des établissements selon le caractère mono ou multi de l'entreprise



On remarque que notre échantillon comporte proportionnellement moins d'établissements appartenant à des entreprises mono-établissements, que pour l'ensemble des moteurs récents où ils sont 77%. Cela s'explique en grande partie par le choix évoqué précédemment d'enquêter plutôt des établissements de taille élevée. Ainsi 53% des établissements enquêtés appartenant à des firmes multi-établissements ont un effectif supérieur à 10 salariés, alors que seulement 39% des entreprises mono-établissements enquêtées ont un effectif comparable.

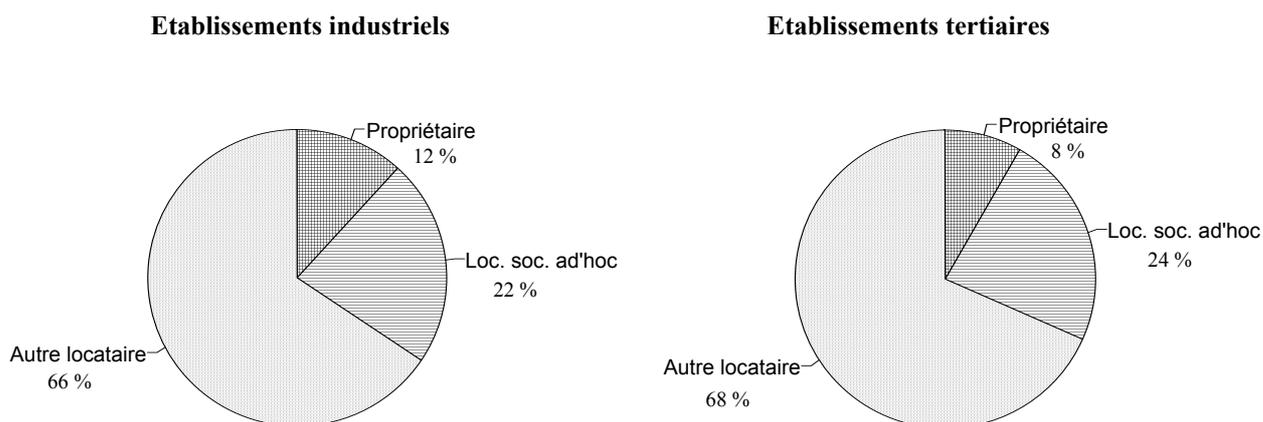
On relèvera enfin que parmi les 45 établissements appartenant à des entreprises multi-établissements, 25 sont industriels et 20 sont tertiaires.

2.6. Des établissements majoritairement en location

Seulement 10 % des établissements se déclarent propriétaires de leurs locaux. La location est très nettement privilégiée. On peut même souligner que plusieurs entreprises souhaitant s'implanter sur un lieu bien précis, ont constitué une société civile immobilière à laquelle elles louent leurs locaux. Ceci présente pour elles des avantages de fiscalité et de flexibilité, mais de ce fait elles apparaissent comme étant en location.

Les établissements tertiaires ont encore plus recours à la location que les établissements industriels.

Graphique 5.6 : Les établissements enquêtés selon le statut d'occupation des locaux



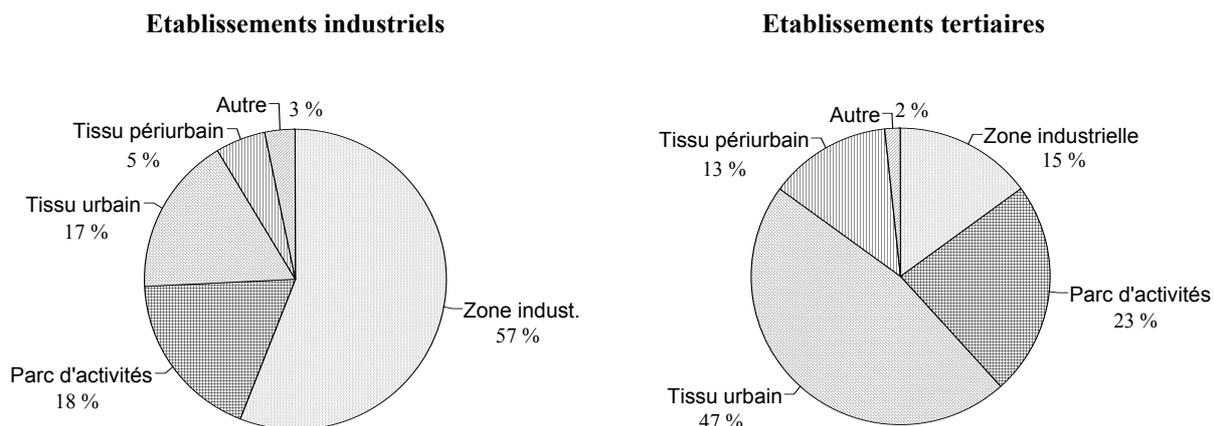
2.7. Les caractéristiques des lieux d'implantation

Par caractéristiques des lieux d'implantation sont entendus le type de zone sur laquelle sont localisés les établissements et l'ancienneté de ces sites.

2.7.1. Des établissements principalement localisés en zones aménagées

Les établissements sélectionnés sur des critères de zone ne l'ont pas été sur le facteur « type de zone d'implantation ». C'est lors de l'enquête que ce critère a été renseigné et qu'ensuite il a été possible de prendre en compte ce type d'information.

Ainsi, alors même que ce type de zone n'était pas visé a priori, 92 établissements sur les 153 (soit 60%) sont localisés dans une zone industrielle ou dans un parc d'activités.

Graphique 5.7 : Les établissements enquêtés selon le type de zone et l'activité

Le type d'activité n'est bien évidemment pas neutre dans le choix de la zone d'implantation. Ainsi les activités industrielles sont localisées essentiellement dans des zones industrielles aménagées et dans une moindre mesure dans des parcs d'activités. Les activités tertiaires sont localisées essentiellement dans le tissu urbain, mais également pour une part importante (20%) dans des parcs d'activités et pour quelques unes dans des zones industrielles.

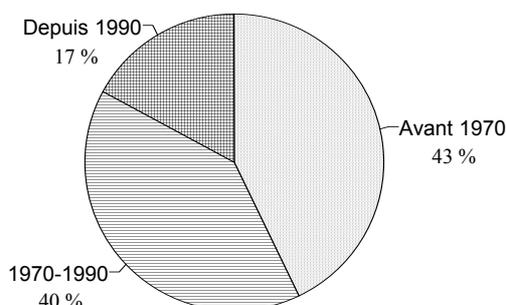
Ainsi, les parcs d'activité sont des lieux retenus aussi bien par des activités tertiaires que par des activités industrielles.

2.7.2. L'ancienneté des sites choisis

Les localisations même récentes peuvent se réaliser soit par la reprise d'anciens locaux, soit par l'installation en de nouvelles zones ou par l'aménagement de nouveaux locaux. Aussi ce critère semblait-il important à prendre en compte d'autant que plusieurs zones à proximité des centres anciens ne peuvent accueillir de nouvelles implantations parce qu'elles se trouvent actuellement totalement occupées.

L'ancienneté de la zone est connue pour les deux-tiers des entreprises. Les entreprises localisées en tissu urbain ou périurbain sont dans des espaces aménagés depuis longtemps (avant 1970).

Graphique 5.8 : Répartition des établissements selon l'ancienneté de la zone
(sur 105 établissements)



Les zones industrielles datent de la période 1970-90, mais un nombre important d'établissements sont localisés sur des zones industrielles récentes, créées après 1990 ; ceci souligne l'intérêt qu'il y a à aménager des zones en périphérie afin que des entreprises puissent s'y localiser dans des conditions de coût et d'accessibilité intéressantes. Enfin les parcs d'activités, qui souvent sont plus proches des zones urbaines, sont plus récents.

2.8. Les caractéristiques des locaux occupés

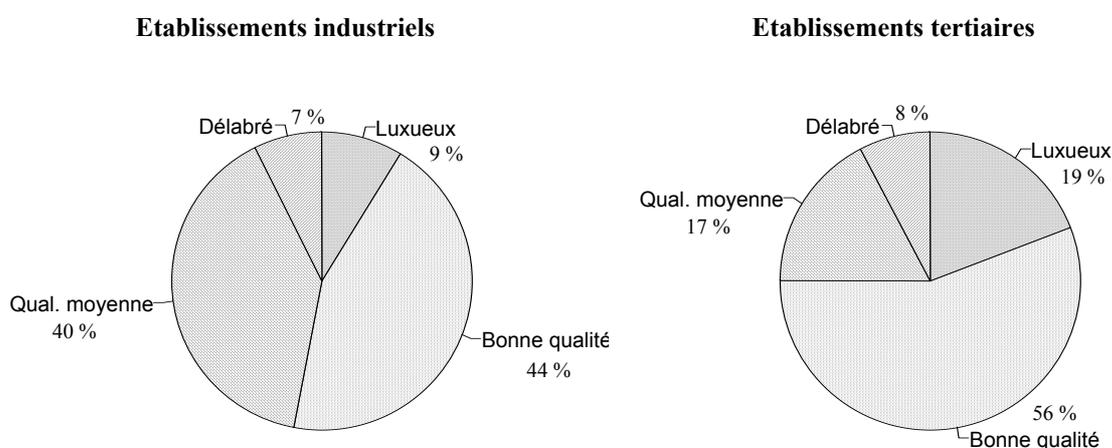
Les locaux sont caractérisés par un critère relatif à leur état général, selon l'appréciation de l'enquêteur, et à leur ancienneté.

2.8.1. L'état des locaux

Dans un certain nombre de cas l'état n'a pas été « qualifié », correspondant le plus souvent à des éléments contradictoires quant aux caractéristiques de ces locaux (intérieur-extérieur, bureaux-ateliers, ...). Ce sont ainsi 120 établissements pour lesquels les locaux ont pu être qualifiés quant à leur état homogène global.

Parmi ces établissements, environ les deux-tiers des locaux visités sont de qualité bonne voire très bonne et seulement 9 d'entre eux (soit 7,5%) sont en très mauvais état, c'est-à-dire qualifiés de « délabrés ».

Graphique 5.9 : Répartition des établissements selon l'état des locaux et le secteur d'activité

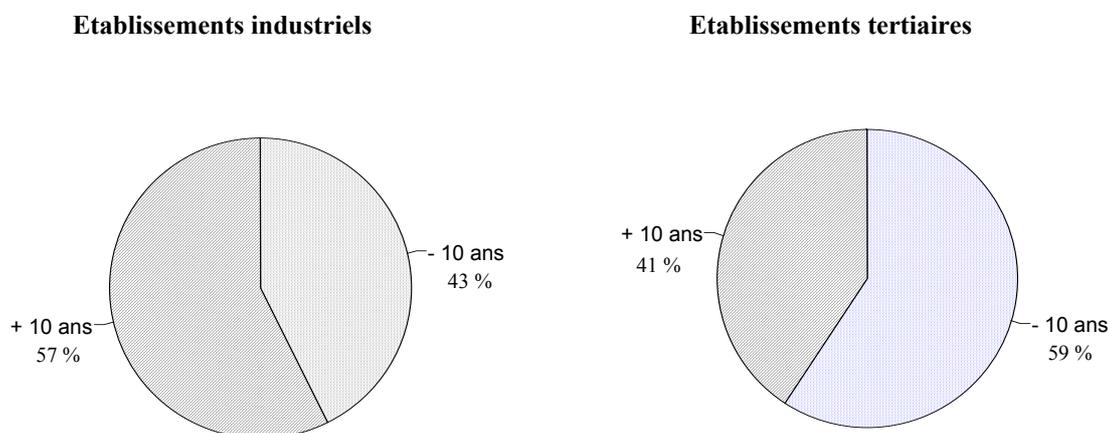


Les établissements tertiaires sont proportionnellement logés dans des locaux de meilleure qualité que les établissements industriels. On retrouve ici la localisation des établissements tertiaires dans le milieu urbain ou dans des parcs d'activité plutôt récents, alors que les établissements industriels sont installés dans des zones industrielles déjà anciennes où, dans la plupart des cas, les locaux repris ont déjà beaucoup servi.

2.8.2. L'ancienneté des locaux

Les établissements enquêtés sont logés à part égale dans des locaux récents (moins de 10 ans) ou dans des locaux anciens. Les établissements tertiaires sont plutôt logés dans des locaux récents, alors que l'industrie l'est plutôt dans de l'ancien.

Graphique 5.10 : Répartition des établissements selon l'ancienneté des locaux et le secteur d'activité



La comparaison entre l'état et l'ancienneté des locaux montre également que les activités tertiaires, lorsqu'elles sont logées dans des locaux anciens (plus de 10 ans), visent quand même des locaux de bonne qualité.

2.8.3. Les superficies occupées

Les superficies occupées par les établissements enquêtés sont très diverses et directement liées aux activités.

Les établissements industriels enquêtés ont des surfaces de locaux qui varient de 60 m² pour la plus faible à 45 000 m² pour la plus élevée. Parmi ceux-ci, 20% occupent des locaux de moins de 200 m² et 18% ont des locaux d'une surface supérieure à 2000 m².

Tableau 5.8 : Les surfaces de locaux des établissements industriels enquêtés

Surface en m ²	60 à 199	200 à 499	500 à 1999	2000 à 4999	Plus de 5000
Nombre d'établissements industriels	19	29	27	13	4

Les établissements tertiaires mobilisent bien évidemment des surfaces de locaux plus faibles que les établissements industriels.

Tableau 5.9 : Les surfaces de locaux des établissements tertiaires enquêtés

Surface en m ²	15 à 99	100 à 199	200 à 499	Plus de 500
Nombre d'établissements tertiaires	16	21	16	6

Le plus petit établissement tertiaire enquêté a une surface de 15 m², ce qui correspond simplement à un bureau, et le plus grand a une surface de locaux de 3300 m². Ainsi, 63% des établissements tertiaires enquêtés ont une surface inférieure à 200 m².

On peut vraisemblablement faire l'hypothèse que les établissements enquêtés, en création pure notamment, ont des surfaces plus faibles en moyenne que les établissements anciennement installés sur la zone ou que les établissements qui se délocalisent, mais aucune comparaison n'est possible faute de données existantes sur les superficies occupées par l'ensemble des établissements.

2.9. Des responsables d'établissements plutôt satisfaits de leur localisation

Après avoir passé en revue les caractéristiques principales des établissements de notre échantillon et avant d'aborder l'analyse des raisons de localisation, le croisement des deux questions, l'une sur la satisfaction par rapport à la localisation actuelle et l'autre sur le souhait de déménager, permettent une première appréciation de l'adéquation entre les caractéristiques des établissements et le choix de localisation.

Tableau 5.10 : Satisfaction des établissements et souhaits de déménagements

Etablissements	Souhaitent déménager	Ne souhaitent pas déménager	Non renseigné	Total
Satisfaits de leur localisation	17	75	3	95
Non satisfaits de leur localisation	28	4	0	32
Non renseigné	3	7	19	26
Total	48	83	22	153

Ainsi, parmi les établissements enquêtés, plus de la moitié sont satisfaits de leur localisation et ne souhaitent pas déménager, 12% sont satisfaits mais envisagent de déménager, et près de 20% se déclarent non satisfaits et envisagent de déménager.

3. CONCLUSION

L'échantillon d'établissements enquêtés répond globalement aux critères fixés initialement quant aux caractères d'activité et d'ancienneté de l'installation sur le site. Les autres caractéristiques indiquent également une grande diversité tant dans les activités réelles, que pour la taille, la zone d'implantation, le type de local, etc. Autant d'éléments qui permettront de caractériser les stratégies de localisation.

Ces stratégies sont tout d'abord appréhendées globalement (chapitre 6), puis par type d'activité (chapitre 7) et enfin par pôle d'enquête (chapitre 8).

CHAPITRE 6

LES RAISONS DE LOCALISATION

L'analyse des entretiens effectués auprès de 153 établissements permet de mettre en évidence les principaux facteurs de localisation. Comme exposé dans le chapitre précédent, les données utilisées ont été obtenues après analyse d'entretiens semi-directifs et passation d'un questionnaire fermé en fin d'entretien. Les « avis révélés » par l'entretien sont confrontés aux « avis déclarés » par les personnes interrogées.

Un « avis déclaré » est un avis reproduit tel quel. Ainsi les réponses des personnes interrogées au questionnaire fermé constituent des « avis déclarés » par ces personnes aux questions posées. Le déclaré est obtenu par les avis portés par les personnes enquêtées sur l'importance (chaque critère devait être qualifié : très important, important, peu important ou pas important) de chacun des vingt-cinq critères arrêtés *a priori*. Cette grille de critères n'était proposée qu'à la fin de l'entretien afin de ne pas orienter le contenu même de l'entretien semi-directif.

Par ailleurs, certains parmi ces items ont pu être cités « spontanément » dans l'entretien par la personne interrogée concernant la qualification de la localisation actuelle. La citation d'un de ces critères révèle ou non l'importance de celui-ci dans la qualification de la localisation actuelle. Une première forme d'« avis révélés » est donc obtenue par la recension sur la base des compte-rendus d'entretiens de la citation ou non de critères pré-déterminés, parmi lesquels les vingt-cinq faisant par ailleurs l'objet d'un questionnement direct. Ce sont les critères d'appréciation de la localisation actuelle.

Parallèlement à cette recension, un codage des raisons principales de localisation a été effectué, au terme duquel ont pu être identifiées pour chaque établissement enquêté, les trois raisons déterminantes de la localisation et parmi elles la raison principale. Les raisons principales de localisation définies pour chaque établissement constituent ainsi une deuxième forme du « révélé ».

La comparaison « révélé » / « déclaré » peut donc être effectuée de deux manières : la première par simple comparaison du révélé et du déclaré obtenus sur les items correspondants du questionnaire fermé ; la seconde à travers l'adéquation entre les raisons principales « révélées » et le « déclaré » du questionnaire fermé.

On fera également attention au fait que ce qui est « déclaré » ou « révélé » ne correspond pas obligatoirement à la situation effective de la localisation actuelle mais à une perception de celle-ci. L'objectif de cette comparaison « révélé - déclaré » est d'affiner la pertinence de l'analyse effectuée sur les critères de localisation des activités motrices au sein de l'agglomération lyonnaise.

Il s'agit, d'une part, de mettre en évidence les critères de localisation « incontestables » dans le discours, c'est-à-dire à la fois « révélés et déclarés », et d'en tester la pertinence en les confrontant avec des renseignements disponibles parallèlement (prix d'achat ou de location, volumes d'échanges...). Il s'agit d'autre part, en ciblant sur les différences entre « déclaré » et « révélé » de mettre en avant la complexité et les contradictions des discours sur les critères de localisation. Il s'agit enfin, sous réserve des limites inhérentes à l'enquête elle-même, d'affiner la réflexion sur les stratégies publiques en matière d'action sur la localisation des activités au sein d'une agglomération.

1. LES « AVIS REVELES », CRITERES ET RAISONS PRINCIPALES DE LOCALISATION

Afin d'avoir une vision d'ensemble des logiques apparentes de localisation, nous analyserons successivement les critères d'appréciation de la localisation actuelle selon qu'ils ont ou non été cités (première forme du révélé) et les raisons principales de localisation (deuxième forme du révélé).

1.1. Les critères d'appréciation de la localisation actuelle

Les compte-rendus d'entretiens ont donc été passés au crible afin de déterminer si pour chacun, un ou plusieurs des trente critères définis au préalable étai(en)t cité(s) « spontanément » dans l'entretien.

Aux 25 critères proposés dans le questionnaire final, ont été ajoutés les cinq critères suivants :

- Proximité d'une poste
- Proximité d'une banque
- Proximité d'un restaurant
- Proximité d'un établissement d'enseignement supérieur et de recherche
- Accessibilité

Les quatre premiers visent à préciser le critère « Equipements publics », figurant parmi les 25. Au contraire, le dernier critère, accessibilité, a été retenu ici, comme agrégeant l'ensemble des critères qui peu ou prou qualifiaient les conditions d'accessibilité, quel que soit le mode utilisé.

Chacun de ces trente critères est donc tout d'abord soit cité, soit non cité dans l'entretien. Lorsque le critère est cité, il peut par ailleurs être positif (si l'avis sur la localisation actuelle, sur la base de ce critère, est positif, par exemple « *Il est bien que nous soyons à proximité d'un banque* »), négatif (par exemple, « *la desserte ferroviaire laisse à désirer* »), ou neutre (si le critère est cité mais si en même temps il est évoqué comme n'ayant pas d'influence dans un sens ou un autre, par exemple « *Ah le taux de taxe professionnelle ! mais, de toute façon, je ne me suis pas renseigné avant de m'installer* »).

Un critère cité en positif ou en négatif traduit un avantage ou une lacune de la localisation actuelle. C'est donc l'ensemble de ces deux avis qui permet de faire ressortir les critères les plus pertinents pour qualifier la localisation à la date de l'entretien. Nous mettrons donc l'accent sur les critères cités, en positif ou en négatif, c'est-à-dire cités de manière non neutre.

Concernant l'analyse des avantages et inconvénients de la localisation actuelle, trois critères sont évoqués par plus des deux tiers des personnes enquêtées. Deux peuvent apparaître comme redondants mais ne le sont pas complètement, ce sont **l'accessibilité et la proximité des autoroutes** (au sens large : 2 fois 2 voies, roclades, autoroutes). En effet au delà de la proximité des axes structurants, l'accessibilité peut également qualifier la bonne desserte interne d'une zone industrielle par exemple. Le troisième concerne **la disponibilité de terrains ou de locaux**. Cela revient de fait à expliciter que la localisation actuelle s'est faite en un lieu où il y avait des terrains et locaux disponibles et où dans la plupart des cas il y a encore des disponibilités, ceci à proximité des axes autoroutiers. Ces critères sont pour l'essentiel révélés en positif. La proximité des axes

autoroutiers vue comme un avantage reflète également la bonne dotation en infrastructures de la grande agglomération lyonnaise.

Viennent ensuite quatre critères qui sont évoqués spontanément par au moins la moitié des personnes interrogées : **la proximité du lieu de résidence du personnel, la proximité de la clientèle, le coût de location et la proximité d'un centre urbain**. Là encore, ces critères sont très majoritairement cités en positif.

Tableau 6.1 : Critères d'appréciation de la localisation actuelle
(Enquête auprès de 153 établissements)

Nombre de fois où le critère a été cité	cité et neutre	cité et positif	cité et négatif	non cité	cité et positif ou négatif	%
Accessibilité	2	114	10	27	124	81 %
Proximité des autoroutes	9	112	4	28	116	76 %
Disponibilité du terrain / des locaux	4	99	8	42	107	70 %
Proximité du lieu de résidence du personnel	30	88	5	30	93	61 %
Proximité de la clientèle	42	77	14	20	91	59 %
Coût de location	15	75	3	60	78	51 %
Proximité d'un centre urbain	6	68	9	70	77	50 %
Localisation dans l'aggl. Lyonnaise	4	71	4	74	75	49 %
Possibilités d'extension	8	50	23	72	73	48 %
Qualité des locaux	4	64	8	77	72	47 %
Services aux entreprises	23	62	10	58	72	47 %
Possibilité de stationnement	3	58	10	82	68	44 %
Desserte par les transports en commun	30	19	47	57	66	43 %
Qualité de l'environnement ou du site	2	58	7	86	65	42 %
Existence d'aides publiques	6	21	43	83	64	42 %
Proximité des fournisseurs	49	45	18	41	63	41 %
Proximité d'une poste	21	57	4	71	61	40 %
Possibilité de stockage	3	44	17	89	61	40 %
Tissu industriel existant	11	53	7	82	60	39 %
Proximité d'une banque	33	37	13	70	50	33 %
Proximité d'un restaurant	17	27	21	88	48	31 %
Image du site	2	36	7	108	43	28 %
Desserte ferroviaire	1	25	3	124	28	18 %
Disponibilité de la main d'oeuvre qualifiée	2	22	4	125	26	17 %
Taux de taxe professionnelle	0	9	16	128	25	16 %
Proximité de l'aéroport	0	19	1	133	20	13 %
Prix du terrain et des locaux à l'achat	5	15	3	130	18	12 %
Equipements publics	2	11	1	139	12	8 %
Proximité étab. Ens. Sup. et de recherche	5	8	2	138	10	7 %
Environnement culturel	0	4	1	148	5	3 %

Ainsi au delà des contraintes de disponibilité de terrains et d'accessibilité on retrouve les questions de coût, d'aire de marché et de préférence pour le centre. On peut d'ailleurs remarquer qu'un cinquième critère : localisation dans l'agglomération lyonnaise, pourrait y être ajouté (il est évoqué dans 49% des cas). On retrouve là, la logique du marché et les éléments de l'analyse classique de la localisation (voir chapitres précédents). Concernant plus précisément le coût, qui est spécifié comme un coût de location, l'addition du critère « prix du terrain ou des locaux » au « coût de location », nous donne un critère de coût global, relatif à la location ou à l'achat, qui est cité 96 fois, c'est à dire dans 63% des cas.

Un critère par contre semble relativement décalé par rapport aux autres, la proximité du lieu de résidence du personnel. Celle-ci apparaît effectivement dans 88 cas sur 153 comme une caractéristique positive de la localisation actuelle.

Un autre groupe de critères est « révélé » par moins de la moitié, mais plus du tiers des personnes interrogées. Ce sont les avantages ou inconvénients de la localisation actuelle, qui peuvent être liés à l'activité et sont plus ponctuels. Il n'est ainsi pas étonnant de retrouver dans ce groupe, des critères faisant l'objet d'avis négatifs ou d'avis partagés, selon les sites. On notera par exemple que la qualité, des locaux ou de l'environnement de l'entreprise, est évoquée dans plus de 40% des cas. L'existence d'aides publiques est citée spontanément comme un élément non neutre au sujet de la localisation actuelle dans 42% des cas.

Les autres critères sont cités par moins du tiers des personnes interrogées. Les dessertes ferroviaires ou aéroportuaires ne sont que très peu évoquées. Il peut y avoir ici un paradoxe. Ces liaisons ne sont-elles pas évoquées parce que pour les établissements enquêtés elles ne reflètent pas un grand intérêt, ou au contraire parce qu'étant localisés au sein de l'agglomération par ailleurs bien desservie par le réseau routier, la gare TGV et l'aéroport sont « accessibles » à tous. On remarque également que le taux de taxe professionnelle n'est cité spontanément que par 16% des personnes interrogées, comme un élément positif ou négatif de la localisation actuelle.

Le critère le moins cité, seulement 5 fois, est l'environnement culturel. Si on ajoute à cela que les deux autres critères les moins cités sont la proximité d'équipements publics au sens large, et notamment la proximité des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et si on compare avec les critères sur la qualité du site, on peut avancer que cette dernière est avant tout perçue à un niveau physique ou esthétique, et pas du tout en termes culturels et sociaux.

1.2. Des raisons de la localisation très tranchées

Les deux raisons qui arrivent en tête des motifs de localisation sont le coût et la proximité des axes structurants. Le critère de coût n'est pas surprenant de la part d'entreprises qui ont un souci de recherche de compétitivité. Ici c'est le plus souvent de coût de location qu'il est question, la plupart des établissements ne souhaitant pas être propriétaires de leurs locaux. En outre, ce critère du prix est apprécié en tenant compte des avantages du site et des locaux proposés.

La proximité des axes structurants qui vient en seconde raison est un élément fort qui est à compléter par la recherche d'autres proximités : celle de la clientèle, celle des résidences, celle des centres secondaires, voire du TGV.

Un ensemble d'autres critères qui semblent importants concerne les locaux eux-mêmes ; au-delà du prix, les entrepreneurs sont sensibles au fait que les locaux soient aménagés, puissent donner lieu à extension, présentent des avantages logistiques, soient dans un cadre de vie agréable.

La comparaison du classement correspondant à l'ensemble des trois raisons déterminantes et du classement de la raison principale de localisation, confirme le rôle prépondérant des deux premiers critères, sur les autres, classés différemment dans l'un et l'autre cas. Ainsi le coût et la proximité des autoroutes sont évoquées comme déterminantes et comme la raison principale par 30% des personnes interrogées. On retrouve également mieux classées en tant que première raison de localisation les raisons à caractère obligatoire ou très fortement contraignantes, « rachat ou reprise d'une entreprise » par exemple. Cela joue également pour la recherche de la proximité de la résidence du décideur. Ces raisons correspondent chacune à 9% des cas.

Viennent ensuite des raisons concernant le marché : « proximité de la clientèle », les locaux : « locaux aménagés, possibilités d'extension » et la qualité de vie que l'on retrouve à la fois dans « la proximité d'un centre secondaire » et « le cadre de vie ».

En résumé, les raisons principales, au delà du coût et de l'accessibilité, sont liées pour l'essentiel au marché, aux contraintes fonctionnelles de locaux et à la qualité de vie.

Au delà des remarques précédentes effectuées sur les classements, on peut également faire un double constat. Le premier est celui de l'apparition d'un nombre réduit de raisons qui expliquent l'essentiel des localisations. Ainsi, en ciblant sur la raison principale de localisation, les huit premières raisons évoquées « expliquent » 74% des choix de localisation des établissements enquêtés. Le second constat est ensuite une assez grande dispersion dans les raisons qui apparaissent comme déterminantes ou comme raison principale, renvoyant à la nécessité d'une approche fine en fonction de l'activité et des stratégies des entreprises et de leurs responsables.

Les raisons les moins évoquées concernent la proximité de services administratifs et de services publics tels que la desserte en transports collectifs ou la proximité d'établissements d'enseignement supérieur. La proximité de tels services n'est pas donc pas considérée comme essentielle à la localisation.

Tableau 6.2 : Les raisons principales de la localisation

Nombre de fois où la raison apparaît comme une des trois raisons déterminantes	Nb	%	Nombre de fois où la raison apparaît comme LA raison principale	Nb	%
Coût	70	15,3	Coût	24	15,7
Proximité axe structurant	68	14,8	Proximité axe structurant	22	14,4
Proximité clientèle	45	9,8	Rachat ou reprise d'une entreprise	14	9,2
Locaux aménagés	31	6,8	Proximité résidence décideur	14	9,2
Proximité résidence décideur	29	6,3	Proximité clientèle	12	7,8
Tissu industriel ou économique	24	5,2	Proximité centre secondaire	11	7,2
Avantages logistiques	23	5,0	Possibilité extension locaux	8	5,2
Possibilité extension locaux	18	3,9	Locaux aménagés	8	5,2
Proximité centre secondaire	16	3,5	Cadre de vie	6	3,9
Accessibilité	14	3,1	Proximité TGV	4	2,6
Rachat ou reprise d'une entreprise	14	3,1	Au plus près	4	2,6
Cadre de vie	13	2,8	Proximité centre de Lyon	4	2,6
Image ou qualité du site	12	2,6	Tissu industriel ou économique	4	2,6
Proximité TGV	11	2,4	Avantages logistiques	3	2,0
Proximité centre de Lyon	11	2,4	Restructuration concentration	3	2,0
Zone aménagée	10	2,2	Zone aménagée	3	2,0
Au plus près	9	2,0	Aides publiques	2	1,3
Qualité des locaux	9	2,0	Image ou qualité du site	2	1,3
Aides publiques	5	1,1	Qualité des locaux	2	1,3
Proximité résidence personnel	5	1,1	Localisation non choisie	1	0,7
Accessibilité aéroport	4	0,9	Main d'œuvre qualifiée	1	0,7
Localisation non choisie	4	0,9	Proximité enseignement supérieur	1	0,7
Restructuration concentration	4	0,9	Accessibilité	0	
Main d'œuvre qualifiée	3	0,7	Accessibilité aéroport	0	
Desserte TC	2	0,4	Desserte TC	0	
Proximité enseignement supérieur	2	0,4	Proximité résidence personnel	0	
Divers	2	0,4	Proximité services administratifs	0	
Proximité services administratifs	1	0,2	Divers	0	
Total	459	100	Total	153	100

Il en est de même pour la proximité d'une main d'œuvre qualifiée ou la proximité du lieu de résidence du personnel, éléments dont on peut faire la promotion a posteriori, mais qui ne guident en aucune manière le choix de localisation des établissements. On remarquera également que les aides publiques sont extrêmement peu évoquées, seulement dans 1% des cas.

Cette première analyse doit être complétée par pôle et par type de secteur moteur (Cf. chapitres 7 et 8).

2. LES « AVIS DECLARES » SUR LES CRITERES DE LOCALISATION

Le déclaré est donc composé par les réponses des personnes interrogées sur le classement de très important à pas important pour chacun des critères présentés ci-dessous.

Le tableau 6.3 reprend l'ensemble des réponses obtenues sur 148 établissements (5 n'ont pas rempli le questionnaire), ainsi que le résultat synthétique obtenu sur la base de 6 pondérations différentes pour classer les critères entre eux.¹

Tableau 6.3 : Avis sur les critères de localisation
(sur la base de 148 questionnaires complétés)

	Très imp.	Assez imp.	Peu imp.	Pas imp.	Non réponses	Somme des rangs	Rang global
Coût de location	83	46	4	4	11	6	1
Possibilité de stationnement	77	52	13	4	2	12	2
Taux de taxe professionnelle	70	43	20	8	7	19	3
Proximité des autoroutes	65	53	19	11	0	24	4
Qualité des locaux (neufs)	40	71	24	8	5	29	5
Qualité de l'environnement	45	61	26	13	3	34	6
Image du site	39	66	28	13	2	47	7
Prix du terrain et des locaux à l'achat	59	30	5	24	30	50	8
Proximité de la clientèle	59	32	32	22	3	55	9
Services aux entreprises	35	64	34	11	4	60	10
Localisation dans l'agglomération lyonnaise	43	49	27	24	5	70	11
Possibilité de stockage	49	40	27	26	6	72	12
Possibilité d'extension	32	59	32	21	4	79	13
Tissu industriel existant	36	50	39	20	3	85	14
Proximité du centre urbain	27	58	46	12	5	85	15
Disponibilité de la main d'oeuvre qualifiée	35	46	29	24	14	96	16
Proximité du lieu de résidence du personnel	26	62	39	20	1	96	17
Equipements publics	13	71	43	15	6	102	18
Disponibilité du terrain	30	40	32	25	21	113	19
Existence d'aides publiques	26	28	33	41	20	120	20
Proximité des fournisseurs	26	25	45	45	7	128	21
Desserte par les TC	16	38	50	39	5	129	22
Environnement culturel	9	37	52	45	5	140	23
proximité de l'aéroport	8	33	41	64	2	143	24
Desserte ferrée	14	17	38	76	3	149	25

Ainsi, deux critères ne soulèvent apparemment aucun doute quand à leur importance déclarée dans le choix de localisation, « le coût de location » et « les possibilités de

¹ Les pondérations retenues ont été les suivantes : +2.+1.0.0. ; +3.+2.+1.0. ; +2.+1.-1.-2 ; +2.+1.0.-1 ; +2.+1.0.-2 ; 0.0.1.2. Ainsi pour chacune des pondérations retenues un score peut être affecté à chaque critère et un classement des critères selon ce score peut être effectué. On peut alors calculer la somme des rangs obtenus par chaque critère pour chacune des pondérations et en déduire le rang global.

stationnement ». Ces deux critères arrivent systématiquement premier et second, quelle que soit la pondération utilisée.

Le troisième critère de ce classement est « le taux de taxe professionnelle ». Ainsi, lorsque la question est posée de l'importance ou non du taux de taxe professionnelle pour la localisation des activités, la réponse quasi systématique est assez ou très important. Il y a là un décalage avec ce que nous avons vu précédemment relativement au révélé. Nous reviendrons sur ce point ultérieurement.

Les critères suivants font référence à la proximité des autoroutes, et au marché, mais traduisent également une assez grande sensibilité à l'environnement, à la qualité du site et des locaux. On notera également un intérêt particulier pour les services aux entreprises considérés comme assez ou très importants dans 67% des cas.

La quasi unanimité se fait également dans l'autre sens, pour les critères considérés comme les moins importants. Ainsi les trois critères classés selon la pondération systématiquement 23^e, 24^e ou 25^e sont l'environnement culturel, prévisible compte tenu de l'analyse précédente sur le révélé, et, plus étonnant, la proximité de l'aéroport et d'une desserte ferrée. Si on se réfère aux avis déclarés sur ces critères, la proximité des noeuds de réseaux ferrés et aériens est manifestement le dernier des soucis en termes de choix de localisation.

Les trois autres critères les moins bien classés sont la desserte par les transports collectifs, la proximité des fournisseurs et l'existence d'aides publiques. Les aides publiques, de l'avis même de ceux qui sont susceptibles d'en bénéficier, n'ont a priori que peu ou pas d'influence sur la localisation, au delà des effets d'aubaine bien connus par ailleurs.

3. LES FACTEURS DE LOCALISATION

Les premiers résultats font ressortir une assez bonne cohérence entre le révélé et le déclaré. Ainsi le coût de location apparaît déterminant dans les deux cas, ce qui est assez logique, mais ce qui devra être « testé » en fonction de la réalité des coûts. De la même manière, on peut constater une bonne cohérence entre le « révélé » et le « déclaré » concernant l'appel aux aides publiques. Très peu citées en positif, elles n'apparaissent pas spécialement déterminantes. Dans l'absolu tout le monde souhaiterait avoir des aides, mais très peu peuvent effectivement en bénéficier et la localisation se fait sur d'autres critères.

Inversement, des critères qui sont « déclarés » comme très importants n'apparaissent pas de manière spontanée. C'est le cas du taux de taxe professionnelle, qui n'est quasiment pas cité spontanément, mais est déclaré déterminant lorsqu'on pose la question.

Au delà de ces quelques remarques sur les contradictions aisément visibles, une analyse plus fine de la cohérence entre le « révélé » et le « déclaré » peut être effectuée notamment sur la base du croisement des appréciations « révélées » d'un côté et des avis « déclarés » par ailleurs.

3.1. Quelle cohérence entre les avis « révélés » et les avis « déclarés » ?

On peut identifier deux types de comportements cohérents et deux types de comportements révélateurs d'une différenciation entre révélé et déclaré, comme définis ci-après :

Il y a ainsi cohérence lorsque :

- un critère est cité « spontanément » non neutre (en positif ou en négatif) et jugé par ailleurs « assez ou très important »
- un critère n'est pas cité « spontanément » ou cité de manière neutre et jugé par ailleurs « peu ou pas important » ou non jugé

Dans ces deux cas les facteurs ne sont pas discutés, qu'ils soient considérés comme importants ou déterminants ou comme n'ayant que peu d'influence sur la localisation. Ils font l'objet d'un certain consensus.

Il y a décalage entre le « révélé » et le « déclaré » dans deux cas, lorsque :

- un critère est cité « spontanément » non neutre (en positif ou en négatif) et jugé par ailleurs « peu ou pas important » ou non jugé
- un critère n'est pas cité « spontanément » ou cité de manière neutre et jugé par ailleurs « assez ou très important »

Dans ces deux cas les facteurs sont discutés. Ils sont importants pour les uns et pas pour les autres.

Une analyse plus fine, en introduisant une différence entre « assez » et « très » ou entre « peu » et « pas », ne semble pas très pertinente à ce niveau de l'analyse et compte tenu de la fiabilité de tels jugements d'un individu à l'autre. On se bornera donc pour la suite à distinguer le cité par rapport au non cité, et l'important par rapport au non important.

3.2. Les critères consensuels

3.2.1. Les critères révélés et déclarés importants

Si on classe les critères en fonction du nombre de fois où ils apparaissent à la fois révélés et déclarés comme importants, on obtient le tableau suivant :

Environnement culturel	2
------------------------	---

Tableau 6.4 : Critères révélés et déclarés importants

Nombre de fois ou le critère est révélé (cité positif ou négatif) ET déclaré important (assez ou très important) (maximum 148 réponses par item)	
Proximité des autoroutes	93
Coût de location	73
Possibilité de stationnement	64
Proximité de la clientèle	63
Qualité des locaux (neufs)	63
Proximité du lieu de résidence du personnel	59
Disponibilité du terrain	57
Localisation dans l'agglomération lyonnaise	53
Possibilité d'extension	51
Qualité de l'environnement	50
Services aux entreprises	48
Possibilité de stockage	48
Proximité du centre urbain	46
Tissu industriel existant	42
Image du site	35
Proximité des fournisseurs	31
Desserte par les TC	30
Existence d'aides publiques	28
Taux de taxe professionnelle	23
Disponibilité de la main d'oeuvre qualifiée	18
Prix du terrain et des locaux à l'achat	16
Proximité de l'aéroport	16
Desserte ferrée	13
Equipements publics	9

Rappel : Raisons principales de la localisation

Nombre de fois où la raison apparaît comme une des trois raisons déterminantes	
Coût	70
Proximité axe structurant	68
Proximité clientèle	45
Locaux aménagés	31
Proximité résidence décideur	29
Tissu industriel ou économique	24
Avantages logistiques	23
Possibilité extension locaux	18
Proximité centre secondaire	16
Accessibilité	14

Rachat ou reprise d'une entreprise	14
Cadre de vie	13
Image ou qualité du site	12
Proximité centre de Lyon	11
Proximité TGV	11
Zone aménagée	10
etc.	
(*) ne sont reprises ici que les raisons principales évoquées par plus de 2% des personnes interrogées	
Total	459

Les critères qui recueillent au moins un tiers d'avis cohérents, qui révèlent et déclarent leur « importance » (au moins 50 avis), correspondent globalement aux critères évoqués comme raisons principales de la localisation.

Il est important que du terrain soit disponible, mais le fait de ne pas le retrouver en raison principale est lié à la méthode, puisqu'il semblait évident qu'une raison principale de la localisation est justement l'existence de terrains ou locaux disponibles. La seconde différence, et la principale, est l'importance accordée à la localisation dans l'agglomération lyonnaise, alors que dans les raisons principales c'est surtout la localisation près d'un centre secondaire qui apparaît. Cette différence n'est pas forcément une contradiction, car il peut être important d'être dans l'agglomération au sens large et de choisir une localisation dans un des pôles secondaires, pour une meilleure qualité de vie par exemple.

A partir du critère « possibilité de stockage » le nombre d'avis cohérents sur la non-importance est plus élevé que celui sur l'importance, à l'exception d'un critère (proximité d'un centre urbain, sur une question déjà évoquée ci-dessus).

On remarquera enfin que si on « corrige » le coût de location en y ajoutant le prix du terrain, le critère de coût apparaît effectivement comme le plus important.

3.2.2. Les critères non révélés et déclarés peu ou pas importants

Une cohérence apparaît également pour les facteurs jugés les moins importants. Ainsi, pour plus des deux tiers des personnes interrogées, les trois critères les moins importants pour la localisation sont l'environnement culturel, la proximité de l'aéroport et la desserte ferrée.

Tableau 6.5 : Critères non révélés et déclarés peu ou pas importants

Nombre de fois où le critère est non révélé (non cité ou cité neutre) ET déclaré peu ou pas important (maximum 148 réponses par item)	
Desserte ferrée	105
Proximité de l'aéroport	103
Environnement culturel	99
Proximité des fournisseurs	66
Desserte par les TC	62
Existence d'aides publiques	61
Equipements publics	61
Disponibilité de la main d'oeuvre qualifiée	60
Prix du terrain et des locaux à l'achat	57
Possibilité de stockage	50
Tissu industriel existant	46

Possibilité d'extension	37
Image du site	36
Localisation dans l'agglomération lyonnaise	35
Proximité de la clientèle	33
Disponibilité du terrain	33
Proximité du centre urbain	33
Taux de taxe professionnelle	33
Qualité des locaux (neufs)	29
Qualité de l'environnement	28
Proximité du lieu de résidence du personnel	28
Services aux entreprises	26
Coût de location	16
Possibilité de stationnement	16
Proximité des autoroutes	12

Il y a donc convergence des avis pour confirmer que la proximité des équipements publics et/ou aides publiques au sens large n'a que peu d'influence sur la localisation des établissements.

Ces éléments de comparaison traduisent donc l'émergence d'un consensus quant à, d'un côté, l'importance des critères de coût, d'accessibilité, de proximité du marché et de qualité fonctionnelle et environnementale des locaux recherchés, et de l'autre côté la faible influence sur la localisation des équipements et aides publiques ainsi que de la proximité d'une main d'œuvre qualifiée ou des fournisseurs.

3.3. Les critères discutés

3.3.1. Les critères non révélés et déclarés assez ou très importants

Le critère qui fait l'objet du plus grand écart entre le révélé et le déclaré est le taux de taxe professionnelle. 61% des personnes interrogées ne le citent pas spontanément, mais l'estiment, quand on leur pose la question, assez ou très important.

On retrouve vraisemblablement ici la non influence effective du taux de taxe professionnelle sur la localisation, malgré les discours ambiants sur la fiscalité, ou plus précisément l'importance relative beaucoup plus forte du coût de location ou du coût d'achat. Cette question sera approfondie dans la partie suivante.

Tableau 6.6 : Critères non révélés et déclarés assez ou très importants

Nombre de fois ou le critère est non révélé (non cité ou cité neutre) ET déclaré important (assez ou très) (maximum 148 réponses par item)	
Taux de taxe professionnelle	90
Equipements publics	75
Prix du terrain et des locaux à l'achat	73
Image du site	70
Possibilité de stationnement	65
Disponibilité de la main d'oeuvre qualifiée	63
Coût de location	56
Qualité de l'environnement	56
Services aux entreprises	51
Qualité des locaux (neufs)	48
Environnement culturel	44
Tissu industriel existant	44
Possibilité de stockage	41
Possibilité d'extension	40

Localisation dans l'agglomération lyonnaise	39
Proximité du centre urbain	39
Proximité du lieu de résidence du personnel	29
Proximité de la clientèle	28
Existence d'aides publiques	26
Proximité des autoroutes	25
Proximité de l'aéroport	25
Desserte par les TC	24
Proximité des fournisseurs	20
Desserte ferrée	18
Disponibilité du terrain	13

Il en est de même, mais dans une proportion plus faible pour les équipements publics ou l'image du site. Le cas des prix des terrains à l'achat est particulier et lié au statut de l'occupant qui ne le cite effectivement pas lorsqu'il est locataire, mais le déclare important quand la question est posée.

3.3.2. Les critères révélés et déclarés peu importants

Les autres critères discutés, révélés mais non déclarés, sont globalement peu nombreux. Le premier critère concerné est la disponibilité du terrain ou des locaux (discuté dans 30% des cas) dont on sait par ailleurs qu'elle est la condition sine qua non de l'implantation. Le fait qu'il soit jugé peu ou pas important peut simplement signifier l'existence d'une offre suffisante sur les territoires visés.

Tableau 6.7 : Critères révélés et déclarés peu importants

Nombre de fois ou le critère est révélé (cité positif ou négatif) ET déclaré peu ou pas important ou non jugé (maximum 148 réponses par item)	
Disponibilité du terrain	45
Existence d'aides publiques	33
Desserte par les TC	32
Proximité du lieu de résidence du personnel	32
Proximité des fournisseurs	31
Proximité du centre urbain	30
Proximité de la clientèle	24
Services aux entreprises	23
Localisation dans l'agglomération lyonnaise	21
Possibilité d'extension	20
Proximité des autoroutes	18
Tissu industriel existant	16
Qualité de l'environnement	14
Desserte ferrée	12
Possibilité de stockage	9
Qualité des locaux (neufs)	8
Disponibilité de la main d'oeuvre qualifiée	7
Image du site	7
Proximité de l'aéroport	4
Equipements publics	3
Environnement culturel	3
Coût de location	3
Possibilité de stationnement	3
Taux de taxe professionnelle	2
Prix du terrain et des locaux à l'achat	2

On retrouve ensuite l'existence d'aides publiques, la desserte en TC, la proximité des fournisseurs, déjà pointés précédemment comme peu importants.

4. COHERENCES ET INCOHERENCES DU REVELE ET DU DECLARE, CONFIRMATION DES PRIORITES

Au delà de la simple comparaison entre révélé et déclaré, il est possible pour un certain nombre de critères de « tester » si les avis révélés ou déclarés, correspondent à une certaine réalité appréhendée par les prix ou par d'autres caractéristiques recueillies par ailleurs.

Nous prendrons dans un premier temps les principaux critères pour lesquels il y a cohérence entre le déclaré et le révélé, puis dans un deuxième temps les critères les plus discutés.

4.1. Le consensus global, reflet d'une réalité

Les critères perçus comme les plus importants, à la fois révélés et déclarés, correspondent-ils à une certaine réalité des entreprises ? L'analyse est effectuée, dans la mesure du possible, pour chacun des critères pour lesquels au moins un tiers des personnes interrogées a révélé et déclaré ce critère (Cf. tableau 6.4).

Parmi ces critères, certains sont « classiques », au sens où leur classement confirme ce qui a déjà été évoqué quant aux facteurs de localisation (Cf. chapitre 1), d'autres le sont moins et semblent liés aux caractéristiques de l'offre et du site. Ces critères peuvent ainsi être regroupés par grands types de facteurs, auxquels on peut également faire correspondre les raisons principales de localisation.

- **Facteurs « classiques » :**

- Accessibilité

critères « révélés et déclarés »

Proximité des autoroutes

raisons principales

Proximité axe structurant

Accessibilité

Proximité TGV

- Coût

critères « révélés et déclarés »

Coût de location
(et prix d'achat)

raisons principales

Coût

- Economies d'agglomération

critères « révélés et déclarés »

Proximité de la clientèle
Proximité lieu de résidence du personnel
Localisation dans l'agglomération lyonnaise

raisons principales

Proximité clientèle

Tissu industriel ou économique

Proximité centre secondaire

Proximité centre de Lyon

- **Autres facteurs :**

- Avantages logistiques et/ou fonctionnels

critères « révélés et déclarés »

Possibilité de stationnement
Disponibilité du terrain
Possibilité d'extension

raisons principales

Locaux aménagés

Avantages logistiques

Possibilité extension locaux

Zone aménagée

- Qualité

critères « révélés et déclarés »

Qualité des locaux (neufs)

raisons principales

Proximité résidence décideur

Qualité de l'environnement

Cadre de vie

Image ou qualité du site

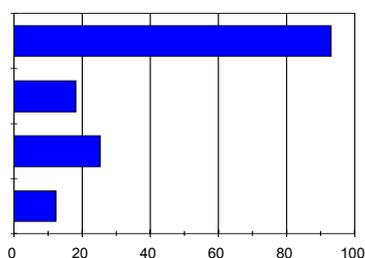
Proximité centre secondaire

Enfin une raison principale ne rentre pas dans ce canevas, il s'agit du « rachat ou reprise » qui reflète une contrainte forte, une situation de non choix de la localisation.

Ces différents facteurs, tels que présentés ci-dessus, font ainsi l'objet d'un consensus apparent quant à leur rôle sur la localisation des activités. Sur ces critères les plus importants, une analyse plus détaillée de la cohérence entre révélé et déclaré est nécessaire. Pour certains critères, une comparaison avec d'autres éléments sur les caractéristiques des établissements et de leur contexte est également possible. Cette analyse permettra ainsi de tester si la cohérence est simplement une cohérence de discours où si elle reflète, au moins en partie, la réalité de l'entreprise et de son environnement, appréhendée par ailleurs.

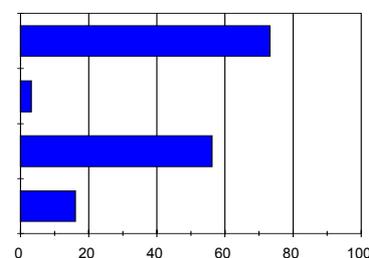
Illustration 6.1 : Les principaux critères révélés et déclarés importants
(en nombre absolu de réponses, sur 148 établissements)

Proximité des autoroutes

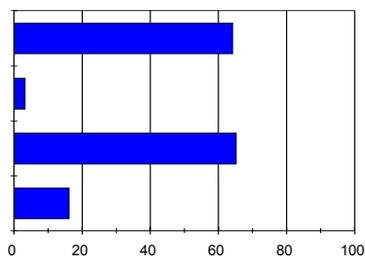


Révélé et déclaré important
Révélé et déclaré non important
Non révélé et déclaré important
Non révélé et déclaré non important

Coût

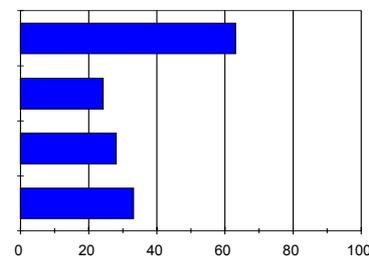


Possibilités de stationnement

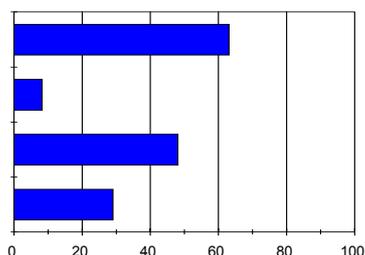


Révélé et déclaré important
Révélé et déclaré non important
Non révélé et déclaré important
Non révélé et déclaré non important

Proximité de la clientèle

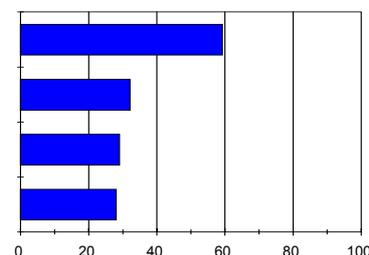


Qualité des locaux (neufs)



Révélé et déclaré important
Révélé et déclaré non important
Non révélé et déclaré important
Non révélé et déclaré non important

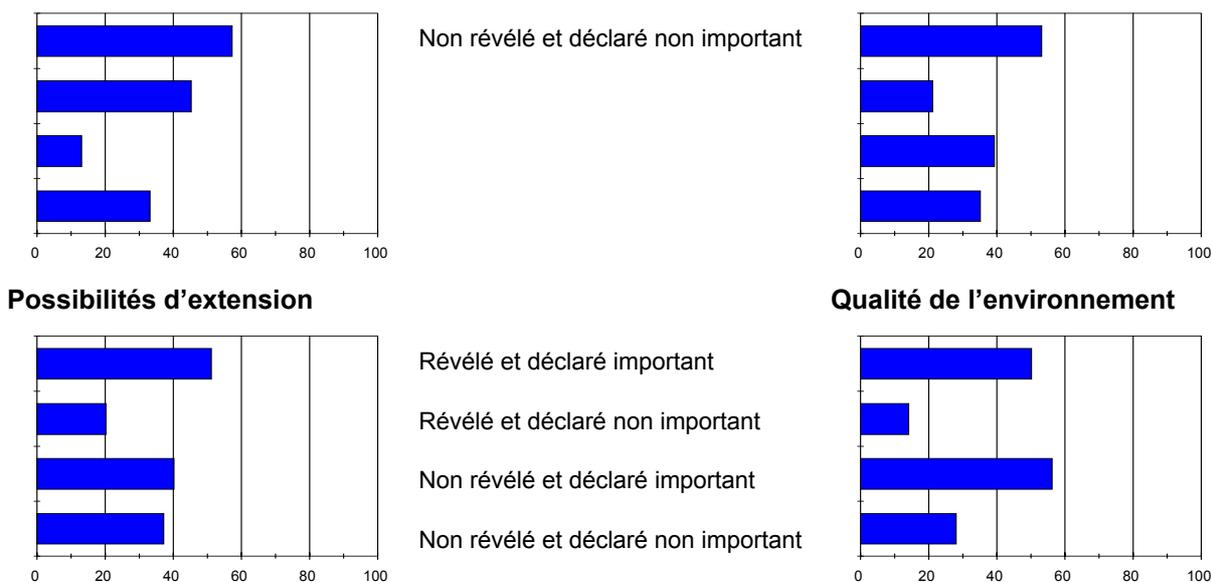
Proximité résidence personnel



Disponibilité du terrain

Révélé et déclaré important
Révélé et déclaré non important
Non révélé et déclaré important

Localisation dans l'aggl. Lyon.



4.1.1. Les facteurs « classiques »

a) L'accessibilité (distance)

La proximité des axes autoroutiers est un des facteurs les plus cités spontanément et elle est globalement perçue comme très importante. Seules 30 personnes sur les 153 interrogées déclarent que la proximité des axes autoroutiers n'a qu'une faible incidence en matière de localisation, sans que cela semble par ailleurs lié à l'activité, puisque les avis concernent autant des établissements industriels que tertiaires.

On retrouve bien l'influence de la distance ou plutôt du temps d'accès à tout point du territoire. Il s'agit exclusivement d'une proximité routière, permettant d'accéder dans de bonnes conditions aux noeuds ferroviaires et aéroportuaires où qu'ils soient localisés, alors même que la proximité n'est ni révélée ni déclarée importante (la proximité du TGV apparaît comme une des trois raisons principales de la localisation dans 2% des cas).

L'existence d'un réseau autoroutier dense sur le périmètre des 45 kilomètres et la desserte directe des zones enquêtées peuvent expliquer très largement ces avis révélés et déclarés.

b) Le coût

Dans la totalité des cas où le coût de location est à la fois cité spontanément comme élément positif de la localisation et jugé ensuite comme très important ou assez important, il s'agit d'établissements en location. On retrouve donc également le fait que le coût de location n'est pas évoqué « spontanément » pour les établissements propriétaires de leurs locaux. Mais dans tous les cas, qu'il soit cité ou pas, le coût de location est perçu comme déterminant dans la localisation. On rappellera par ailleurs que le coût est la première raison de localisation évoquée (évoquée comme raison principale dans 25 cas sur 153, et comme une des trois raisons principales dans 70 cas sur 459).

Concernant la pertinence de ces avis, on remarquera tout d'abord que seuls trois établissements font apparaître une contradiction, le coût étant une des trois raisons principales de la localisation et le coût de location étant considéré comme sans importance. Ces trois établissements ont une activité tertiaire : deux établissements de conseil dont la superficie des locaux est faible (80 et 135 m²) et une imprimerie dont la superficie est plus élevée (1100 m²) mais le coût de location effectivement faible (12,50 F/m²/mois). Un seul autre établissement considère que le coût de

location n'a aucune importance, il s'agit en l'occurrence d'un établissement industriel ayant fait l'objet d'un rachat ou d'une reprise.

Tableau 6.8 : Moyenne du coût de location selon le révélé et le déclaré en F/m²/mois (*) ()**

F/m ² /mois	Très important	Assez important	Peu important	Pas important	non réponse	total
Cité neutre	8 19 F	4 35 F	2 20 F	0	1 5 F	15 22 F
Cité positif	42 28 F	22 44 F	1 5 F	1 40 F	1 60 F	67 34 F
Cité négatif	0	2 75 F	0	0	0	2 75 F
Non cité	14 31 F	11 37 F	1 25 F	1 12 F	1 20 F	28 32 F
total	64 27 F	39 43 F	4 17 F	2 26 F	3 28 F	112 32 F

(*) hors un établissement industriel dont le coût de location est de 650 F/m²/mois, qui était exceptionnel et peu représentatif

(**) par case du tableau : effectif en haut à gauche, moyenne du coût de location en bas à droite

Le coût moyen est plus faible pour les établissements pour lesquels ce critère est déclaré comme très important, dans tous les cas. On peut également remarquer que :

- le coût moyen de location le plus faible est obtenu lorsque le coût apparaît comme neutre lors de l'entretien (le révélé) et en même temps considéré comme très important en fin d'entretien (le déclaré),
- le coût moyen de location le plus élevé est obtenu lorsque le coût apparaît en positif lors de l'entretien (le révélé) et en même temps considéré comme assez important en fin d'entretien (le déclaré).

Concernant les seules **activités industrielles**, on retrouve, comme pour l'ensemble des activités, un coût plus faible lorsque le coût est simplement cité de manière neutre (16,67 F/m²/mois, contre 22,43 F/m²/mois en moyenne pour tous les établissements). On introduit ici une distinction entre le cité neutre et le non cité, puisque contrairement à ce qui a été dit pour le cité neutre, lorsque le coût n'est pas du tout évoqué spontanément, le coût moyen de location est alors supérieur (27 F/m²/mois). Par ailleurs, seuls 4 établissements sur les 66 établissements industriels pour lesquels le coût de location est connu font apparaître le coût comme peu important (2) ou ne répondent pas (2). Mais le nombre d'établissements concernés est trop faible pour que les moyennes obtenues soient significatives.

Ainsi, concernant les établissements industriels, le révélé semble bien correspondre à des différences effectives de coût de location. Par contre, quel que soit le coût réel, le critère de coût est perçu comme très important ou assez important dans la localisation par les personnes interrogées. Le déclaré n'est donc pas lié au coût réel.

En ce qui concerne les **activités tertiaires**, on retrouve très logiquement des coûts moyens au mètre carré plus élevés que pour l'industrie (47,9F/m²/mois pour le tertiaire, et 22,4F/m²/mois pour l'industrie). Le coût moyen est plus faible lorsque le critère de coût n'est pas cité (39,9 F/m²/mois). Contrairement à l'industrie, on observe des différences importantes dans les coûts moyens selon que le critère de coût est considéré comme très important (36,2 F/m²/mois) ou assez important (70,5 F/m²/mois). Seuls 5 établissements sur les 46 établissements tertiaires pour lesquels le coût de location est connu font apparaître le coût comme peu ou pas important.

Pour les activités tertiaires, le révélé mais aussi le déclaré concernant les coûts de location semblent ainsi correspondre à la réalité effective des coûts pratiqués.

Cette approche des coûts de location peut être complétée par une analyse des avis portés sur le prix d'achat des terrains, pour les établissements propriétaires de leurs locaux. Ainsi 12 sur 23 personnes qui citent spontanément en positif ou en négatif le prix du terrain ou des locaux sont effectivement propriétaires et 5 sont locataires de sociétés ad'hoc. Et 6 parmi les 9 avis citant spontanément en positif le prix et le jugeant très important disposent de locaux effectivement achetés. Les données concernant les prix d'achat réels sont cependant trop peu nombreuses (7 prix fournis pour 16 propriétaires) et trop peu fiables pour tester les avis révélés ou déclarés concernant le prix du terrain et des locaux à l'achat.

En résumé, il semble possible d'affirmer que le critère de coût révélé par les entretiens reflète plutôt bien la réalité des établissements enquêtés (en fonction des données de coût disponibles). Le déclaré est à prendre avec plus de précautions, notamment pour les activités industrielles.

c) Les économies d'agglomération

La **proximité de la clientèle** est évoquée spontanément (non neutre) par 57% des personnes interrogées et elle est jugée importante (assez ou très) à 60%. Elle est appréhendée de la même manière par l'ensemble des établissements, qu'ils soient industriels ou tertiaires. Elle est à la fois révélée et citée importante dans le cas de 63 établissements (41 établissements industriels et 22 tertiaires) ce qui correspond au poids de ces secteurs dans l'échantillon. De la même manière les 33 établissements pour lesquels la proximité de la clientèle est non révélée et déclarée comme peu ou pas importante correspondent à 20 établissements industriels et 13 établissements tertiaires. Par ailleurs, dans 41 cas sur les 44 pour lesquels la proximité de la clientèle est une des trois raisons principales de localisation, ceux-ci la déclarent par ailleurs importante. La proximité de la clientèle donne lieu à une bonne adéquation entre le révélé et le déclaré.

La part de marché effectivement destinée à une clientèle locale a été estimée dans les entretiens. Chaque responsable devait ventiler l'origine de sa clientèle en distinguant ses clients locaux, rhônalpins et autres. Sur cette base, on peut comparer la part de clientèle locale selon le révélé et le déclaré.

Tableau 6.9 : Moyenne de la part de clientèle de proximité selon le révélé et le déclaré (*)

	Très important	Assez important	Peu important	Pas important	non réponse	Total
Cité positif	39 57 %	19 81 %	11 45 %	2 35 %	1 0 %	72 60 %
Cité négatif	2 40 %	2 35 %	3 0 %	6 3 %	0	13 13 %
Cité neutre	8 13 %	9 11 %	11 17 %	9 17 %	0	37 15 %
Non cité	7 36 %	1 5 %	5 16 %	2 27 %	0	15 26 %
Total	56 48 %	31 55 %	30 26 %	19 16 %	1 0 %	137 40 %

(*) par case du tableau : effectif en haut à gauche, moyenne en bas à droite, en %

Le tableau 6.9 montre bien que la part de clientèle locale identifiée est effectivement plus élevée lorsque la proximité de la clientèle est révélée (citée non neutre) ou lorsqu'elle est jugée importante. Cette part est la plus forte lorsque la proximité est à la fois révélée et jugée importante. On peut également remarquer que lorsque la proximité de la clientèle est évoquée spontanément négativement (« les clients sont trop loin... »), et jugée *in fine* sans importance, on retrouve en réalité des établissements qui n'ont qu'une part marginale de clientèle locale.

Il y a donc une adéquation entre le révélé et le déclaré, d'une part, et la « réalité », d'autre part, en ce qui concerne la proximité de la clientèle.

La proximité du lieu de résidence du personnel est très largement citée spontanément (80%). Cependant, parmi les 93 personnes qui la citent "spontanément" non neutre, 32 la déclarent comme n'ayant que peu ou pas d'influence sur le choix de localisation de l'établissement. Ce critère est donc également un de ceux pour lesquels la contradiction entre le révélé d'une part et le déclaré non important d'autre part est la plus nette.

Cette contradiction peut être due à deux raisons. La première est l'avis généralement répandu qu'il est effectivement positif que le personnel soit logé à proximité du lieu de travail, mais la notion de proximité peut être entendue au sens large, et pour certains la proximité peut concerner l'ensemble de l'agglomération. La deuxième raison est relative aux personnels visés. Ainsi, un parallèle avec les raisons principales de la localisation nous indique qu'en fait sous ce critère se cache vraisemblablement un souci de proximité du lieu de résidence du décideur. En effet pour 8 des 21 personnes pour qui la proximité de la résidence du personnel est à la fois révélée et déclarée très importante et pour 14 sur les 36 qui la déclarent assez importante, la raison principale de localisation est la proximité de la résidence du décideur.

La proximité de la résidence du personnel est donc vraisemblablement moins discriminante dans le choix de localisation que ne le laisse paraître la cohérence initiale entre le révélé et le déclaré important. L'éclatement de la ville, le chômage persistant et l'amélioration des dessertes routières contribuent à rendre ce critère peu actif dans le choix de localisation.

La localisation dans l'agglomération lyonnaise est évoquée par la moitié des personnes interrogées, et jugée comme importante à 60%. Elle est révélée et jugée importante par l'ensemble des activités, industrielles (31) ou tertiaires (22). De la même façon elle n'est ni citée ni jugée importante par 23 établissements industriels et 12 établissements tertiaires.

Parmi les responsables des 11 établissements pour lesquels la proximité du centre de Lyon apparaît comme une des trois raisons principales de localisation, 8 considèrent comme importante la localisation dans l'agglomération lyonnaise. C'est également l'avis des responsables pour qui une des trois raisons principales de localisation est la proximité d'un centre secondaire (11 sur les 16). Ainsi, la localisation dans l'agglomération lyonnaise semble jouer de manière identique, que la localisation se fasse dans Lyon ou au sein d'un centre secondaire.

On peut noter que lorsqu'une des trois raisons principales est la proximité de la clientèle, la localisation dans l'agglomération lyonnaise est jugée importante par les trois quarts des établissements concernés. On a vu précédemment que ces établissements étaient effectivement caractérisés par une part de clientèle locale plus importante.

Concernant le rapport aux autres activités, lorsqu'une des raisons principales est la proximité du tissu industriel ou économique, les avis sur la localisation dans l'agglomération lyonnaise sont partagés, 13 l'estiment importante et 11 sans grande importance.

4.1.2. Autres facteurs

a) Les avantages logistiques et/ou fonctionnels

Les possibilités de stationnement sont envisagées de la même manière par l'ensemble des établissements, qu'ils soient industriels ou tertiaires. Elles sont considérées comme importantes dans le choix de localisation par 84% des personnes interrogées, même si moins de la moitié les cite spontanément comme avantage de la localisation actuelle. Elles sont à la fois révélées et déclarées pour 64 établissements (parmi lesquels 37 industriels et 27 tertiaires). Seuls 14 responsables d'établissements (8 industriels et 6 tertiaires) considèrent que le stationnement n'est pas déterminant. Pour 62 établissements, la possibilité de stationnement est seulement déclarée comme importante (assez ou très) mais non révélée (non citée spontanément). 40 sont des établissements industriels et 22 tertiaires.

La réalité des conditions de stationnement des établissements enquêtés peut être appréhendée en partie par la réception ou non de clients et les flux de camions. Ces éléments, portant sur les

deux tiers de l'échantillon, ne sont cependant pas discriminants, ni pour le révélé, ni pour le déclaré.

Les possibilités de stationnement sont moins révélées que déclarées. Elles ne sont pas spécifiques à l'activité industrielle. Et, les avis ne semblent pas liés à une exigence particulière (en termes de clients ou de camions). Il semble que ce soient des avis dans l'absolu (déclaré), non liés à la réalité, pour lesquels il est donc logique de retrouver un décalage entre le déclaré et le révélé. On remarque ainsi que les possibilités de stationnement n'apparaissent pas en tant que telles dans les raisons principales de localisation.

La plus grande partie des personnes qui citent spontanément la **disponibilité du terrain** pour la localisation actuelle donnent par ailleurs de l'importance à ce paramètre dans le choix de la localisation. Les 25 établissements pour lesquels la disponibilité du terrain est citée comme positive et jugée ensuite comme très importante sont principalement des moteurs industriels (18 sur 25). Inversement, les responsables d'établissements qui ne citent pas ce critère et qui ensuite le jugent comme sans importance correspondent plutôt à des activités tertiaires (9 sur 14).

La possibilité d'extension des locaux est révélée comme étant une des trois raisons de localisation dans 18 cas sur 459 (4% des raisons invoquées). Il y a assez bonne correspondance entre le révélé et le déclaré puisque 6 sur les 8, pour qui la raison est la raison principale, déclarent ensuite que la disponibilité de terrains est assez importante ou très importante, et 10 sur les 18 pour les trois raisons.

Sur les 23 enquêtes pour lesquelles est révélée la raison « logistique », 16 considèrent comme assez important ou très important le fait de pouvoir disposer d'une certaine disponibilité de terrains. On relèvera que l'ensemble de ces 16 établissements ont des activités industrielles. C'est d'ailleurs le cas de la très grande majorité des établissements pour lesquels la raison logistique ressort comme raison de localisation (19 sur 23).

La possibilité d'extension est un facteur cité spontanément seulement dans un peu plus de la moitié des cas. On peut quand même relever que ceux qui le citent spontanément en positif le considèrent par ailleurs (le déclaré) à 80% comme assez important ou très important, contre 57% pour ceux qui le citent de prime abord en négatif. Par contre, le fait que le critère ne soit pas cité ne préjuge pas de l'avis porté sur celui-ci, la moitié le considérant comme important et l'autre moitié ne lui accordant qu'une faible importance. Les 15 établissements pour lesquels la possibilité d'extension est citée spontanément en positif et jugée très importante sont des établissements industriels ; inversement, parmi les 14 qui ne la citent pas et la jugent sans importance, on retrouve 8 établissements tertiaires. Il y a par ailleurs une assez bonne correspondance entre le révélé et le déclaré puisque dans 14 cas sur les 18 où la raison apparaît comme déterminante, elle est également considérée comme assez importante (et même très importante dans la moitié de ces cas).

Il y a donc une assez bonne correspondance entre le révélé et le déclaré concernant les possibilités d'extension des locaux.

b) Les facteurs liés à la qualité

La qualité des locaux n'est pas majoritairement citée spontanément. Quand elle est citée, elle l'est positivement, et jugée globalement importante, à plus de 90%. Parmi les établissements pour lesquels la qualité des locaux est citée en positif on retrouve plutôt des établissements tertiaires (13 sur les 28 qui la jugent très importante et 18 sur les 30 qui la jugent assez importante, sachant que les établissements tertiaires ne représentent que le tiers de l'échantillon). Inversement 14 établissements sur les 20, qui ne citent pas la qualité ou la jugent peu importante, sont industriels. Les 8 établissements pour lesquels la qualité est sans importance correspondent à 3 établissements industriels et 5 tertiaires.

La qualité des locaux apparaît comme une des raisons principales de la localisation dans 9 cas sur 459 (2%), parmi lesquels 7 établissements tertiaires. Dans tous les cas sauf un, lorsque la raison est invoquée, le critère est ensuite jugé important.

La totalité de ceux pour qui l'image ou la qualité du site est une des raisons de localisation, jugent assez importante ou très importante la qualité des locaux. L'image ou la qualité du site n'est pas l'apanage d'un secteur d'activité puisque dans les 12 établissements qui considèrent ce critère comme déterminant, on dénombre 7 établissements industriels et 5 établissements tertiaires. La quasi totalité des reprises d'entreprises met également en avant la qualité des locaux.

Pour une petite partie des établissements pour lesquels le critère des locaux aménagés est une des trois raisons de localisation, la qualité des locaux n'est pas jugée importante (6 sur 28). On peut expliquer cela par le fait qu'un aménagement fonctionnel peut être recherché et primordial, sans pour cela présager de la qualité de l'ensemble des locaux (5 établissements sur les 6 sont des établissements industriels).

Pour tester la pertinence des avis (révélés ou déclarés) on peut également les comparer à la réalité, considérée à travers les deux caractéristiques que sont l'ancienneté et l'état des locaux.

La qualité des locaux est plutôt « citée spontanément » en positif pour les établissements logés dans des bâtiments neufs (locaux de moins 10 ans). Pour les locaux anciens la qualité semble peu mise en avant ni en positif ni en négatif. Sur les 8 personnes qui relèvent en négatif la qualité des locaux, 7 sont logées dans des locaux anciens. De la même manière, ceux qui jugent la qualité des locaux peu importante sont principalement à la date de l'entretien logés dans des locaux anciens.

Concernant l'état des locaux, le croisement entre le révélé, sur la qualité, et l'état des locaux (les locaux sont qualifiés de : luxueux, bonne qualité, qualité moyenne ou délabré) montre que les 8 cas où l'état des locaux est cité en négatif correspondent tous à des locaux en mauvais état (qualité moyenne ou délabré). En outre, 52 cas sur les 64 cités en positif correspondent effectivement à des locaux de bonne qualité, voire luxueux.

Le révélé des avantages et inconvénients de la localisation actuelle, selon que la qualité des locaux est citée spontanément ou non dans l'entretien, reflète donc bien la réalité. On peut relever 6 cas contradictoires (3 moteurs industriels et 3 tertiaires), où la qualité des locaux est citée en positif alors que dans la réalité les locaux ne sont pas globalement en bon état. On retrouve la différence entre qualité « globale » et qualité fonctionnelle des locaux, appréciée par le révélé.

Concernant les avis déclarés sur la qualité des locaux, ceux qui logent d'ores et déjà dans des locaux de bonne qualité sont plus sensibles que les autres à ce critère. Inversement, une partie non négligeable (16 sur 44) des établissements qui sont effectivement de qualité moyenne ou délabrés, donnent lieu à des appréciations relativisant fortement l'importance de la qualité des locaux.

Il semble donc y avoir une assez bonne correspondance entre le révélé et le déclaré d'une part, et la réalité d'autre part pour les appréciations portant sur la qualité des locaux.

Si près de 70% des personnes interrogées considèrent **la qualité de l'environnement ou du site** comme importante dans le choix de localisation, seulement 38% la citent spontanément comme un avantage du site actuel. La qualité de l'environnement ou du site est à la fois révélée et déclarée importante surtout pour des établissements tertiaires (29 sur les 50, alors qu'ils ne représentent que le tiers de l'échantillon). Et, corrélativement, les établissements pour lesquels elle n'est pas révélée et jugée sans importance sont essentiellement industriels (49 sur 65).

Par ailleurs, 11 personnes sur les 12 pour lesquelles le cadre de vie apparaît comme une des trois raisons principales de localisation jugent la qualité de l'environnement très importante (7) ou assez importante (4). De la même manière, la totalité des personnes (12) pour lesquelles l'image ou la qualité du site est une des trois raisons principales de localisation juge la qualité de l'environnement très importante (4) ou assez importante (8).

Lorsqu'une des raisons principales de localisation est la proximité du centre de Lyon, les avis sont partagés sur la qualité de l'environnement (6 la jugent importante et 5 peu ou pas importante). A l'inverse, lorsqu'une des raisons principales est la proximité d'un centre secondaire, il y a une préférence déclarée sur la qualité de l'environnement (11 la jugent importante et 5 peu ou pas importante).

Enfin, lorsqu'une des trois raisons principales de la localisation est la localisation en zone aménagée, la qualité de l'environnement est également jugée importante (8 sur 10).

4.2. Les critères les plus discutés, reflets d'un impact moindre sur la localisation

Un critère est discuté s'il est déclaré important par les personnes enquêtées mais non révélé par l'analyse des entretiens.

Cependant, un certain nombre de critères présentent à la fois, et nous les avons analysés précédemment pour la plupart, un grand nombre d'avis cohérents, révélés et déclarés importants, et une part de non révélé et déclaré important forte. Dans ce cas, le poids du critère n'est a priori pas remis en cause.

Les critères fortement discutés sont ceux qui ont une part de « non révélé et déclaré important » très forte et nettement supérieure à la part du « révélé et déclaré important » sur le même critère. Ils sont retenus lorsqu'ils concernent 45% de l'échantillon, soit au moins 70 établissements.

Toutefois, le prix du terrain et des locaux à l'achat, qui est discuté par 73 personnes enquêtées, ne semble pas devoir être retenu ici. En effet, cette part importante est vraisemblablement due au fait que l'essentiel de l'échantillon est composé d'établissements en location, peu ou pas du tout concernés par des préoccupations d'achat de locaux.

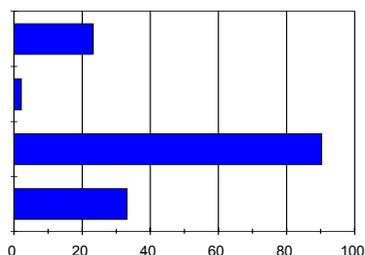
Les critères discutés sont donc les suivants :

- le taux de taxe professionnelle, discuté (*) dans 90 cas sur 153
- les équipements publics, discutés (*) dans 75 cas sur 153
- l'image du site, discutée (*) dans 70 cas sur 153

(*) selon la définition ci-dessus

Illustration 6.2 : Les principaux critères révélés et déclarés importants
(en nombre absolu de réponses, sur 148 établissements)

Taux de Taxe Professionnelle



Equipements publics

Révélé et déclaré important
Révélé et déclaré non important
Non révélé et déclaré important
Non révélé et déclaré non important

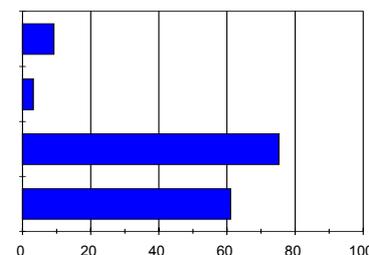
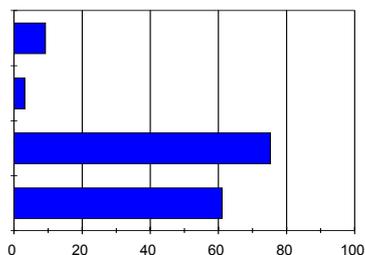


Image du site



Révélé et déclaré important
Révélé et déclaré non important
Non révélé et déclaré important
Non révélé et déclaré non important

4.2.1. Le taux de taxe professionnelle

Le taux de taxe professionnelle n'est quasiment pas cité spontanément (seulement dans 25 cas sur 153). Quand il est cité, il l'est de manière non neutre (en positif ou en négatif). Par contre, il apparaît comme un critère déterminant pour toute localisation, dès que l'on pose la question.

Pour 23 établissements, le taux de taxe professionnelle est cité (en positif ou en négatif), et est en même temps considéré comme important. Les 8 établissements qui citent spontanément en positif le taux de TP et le jugent déterminant pour la localisation correspondent à 4 établissements industriels et 4 tertiaires. Les établissements pour lesquels le taux de TP est cité spontanément en négatif sont essentiellement des établissements industriels (9 sur les 10 qui déclarent par ailleurs le taux de TP très important pour la localisation, et 3 parmi les 4 pour qui il est simplement assez important).

Parmi les établissements pour lesquels le taux de TP n'apparaît pas spontanément :

- Il apparaît comme « très important » surtout pour l'industrie (36 sur 52), « assez important » dans une proportion industrie-tertiaire équivalente à l'ensemble de l'échantillon (23 établissements industriels sur 38).
- A l'inverse la majorité des établissements pour lesquels le taux de TP semble « peu important » sont tertiaires (14 sur 19), comme 3 sur les 7 pour lesquels le taux de TP n'est « pas important ».

Ainsi, tant le « révélé » (mais sur un effectif faible) que le « déclaré » suggèrent que les établissements industriels sont plus sensibles au taux de TP que les établissements tertiaires. Toutefois cela ne signifie rien quant à la réalité du niveau de ce taux, comme nous le verrons plus loin.

Dans l'analyse des raisons principales de la localisation, le taux de TP n'apparaît pas en tant que tel, mais a été intégré comme un des éléments des aides publiques. Lorsque l'existence d'aides publiques apparaît comme raison déterminante, le taux de taxe professionnelle est jugé très important. Mais cela ne joue que dans 5 cas sur 459, c'est à dire 1% des cas.

Les aides publiques en général et le taux de taxe professionnelle ne sont donc pas « révélés » comme des critères fondamentaux pour la localisation.

Tableau 6.10 : Taux de taxe professionnelle par commune enquêtée, en 1998

POLE	Commune	Taux de taxe professionnelle						
		commu- nal	syndical	inter- syndical	péréqu- ation	départ- emental	régional	total
Saint-Chamond	Saint-Chamond	16,82	0,45	0,56	0	7,68	1,97	27,48
	La Talaudière	12,32	0	0,56	0	7,68	1,97	22,53
	L'Horme	9,19	0,23	0	0,80	7,68	1,97	19,87
	Rive de Gier	27,09	0	0	0	7,68	1,97	36,74
	Sorbiers	13,57	0	0,56	0	7,68	1,97	23,78
Villefranche	Villefranche	14,58	0	3,62	0	4,92	1,97	25,09
	Arnas	4,02	0,08	3,62	1,25	4,92	1,97	15,86
	Gleizé	5,67	0	3,62	1,25	4,92	1,97	17,43
	Limas	5,40	0,06	3,62	1,25	4,92	1,97	17,22
	Trévoux	12,15	0	1,75	0,80	6,00	1,97	22,67
Pôle lyonnais	Lyon	11,24	0,05	7,45	0	4,92	1,97	25,63
	Dardilly	8,37	0,09	7,45	0,36	4,92	1,97	23,16
	Ecully	8,94	0,16	7,45	0	4,92	1,97	23,44
	Vénissieux	12,27	0,40	7,45	0	4,92	1,97	27,01
	Vaulx-en-Velin	15,07	0,46	7,45	0	4,92	1,97	29,87
	Chassieu	10,96	0,02	7,45	0	4,92	1,97	25,32
	Genas	19,68	0,62	1,07	0	4,92	1,97	28,26

Les taux de taxe professionnelle appliqués sur les communes enquêtées présentent des différences notables d'une commune à l'autre. Toutefois les taux appliqués au sein même des communes de Villefranche et Saint-Chamond sont très proches des taux au sein de la Communauté urbaine de Lyon.

Les différences entre les taux moyens de taxe professionnelle réellement observés, selon que ce critère est cité ou non, ou selon l'avis porté sur l'importance de ce critère pour la localisation, ne sont pas significatives.

Tableau 6.11 : Moyenne du taux de taxe professionnelle selon le révélé et le déclaré (*)

	Très important	Assez important	Peu important	Pas important	non réponse	total
Cité neutre	0	0	0	0	0	0
Cité positif	8 25.84	1 25.63	0	0	0	9 25.81
Cité négatif	10 25.59	4 26.48	1 28.26	1 25.09	0	16 25.95
Non cité	52 24.41	38 24.79	19 24.70	7 25.97	7 26.36	123 24.77
total	70 24.74	43 24.96	20 24.88	8 25.86	7 26.36	148 24.96

(*) par case du tableau : effectif en haut à gauche, moyenne en bas à droite

Il n'y a donc pas adéquation entre les avis déclarés sur l'importance du taux de TP et la réalité observée, quels que soient les établissements, qu'ils soient industriels ou tertiaires, comme on peut le voir sur les tableaux ci-après.

Tableau 6.12 : Moyenne du taux de taxe professionnelle selon le révélé et le déclaré (*) pour les établissements industriels

	Très important	Assez important	Peu important	Pas important	non réponse	total
Cité neutre	0	0	0	0	0	0
Cité positif	4 27.36	0	0	0	0	4 27.36
Cité négatif	9 25.43	3 27.40	1 28.26	0	0	13 26.11
Non cité	36 24.94	23 25.72	5 24.79	4 26.23	5 26.65	73 25.36
total	49 25.23	26 25.91	6 25.37	4 26.23	5 26.65	90 25.56

(*) par case du tableau : effectif en haut à gauche, moyenne en bas à droite

Tableau 6.13 : Moyenne du taux de taxe professionnelle selon le révélé et le déclaré (*) pour les établissements tertiaires

	Très important	Assez important	Peu important	Pas important	non réponse	total
Cité neutre	0	0	0	0	0	0
Cité positif	4 24.32	1 25.63	0	0	0	5 24.58
Cité négatif	1 27.01	1 23.73	0	1 25.09	0	3 25.28
Non cité	16 23.22	15 23.36	14 24.67	3 25.63	2 25.63	50 23.91
total	21 23.61	17 23.51	14 24.67	4 25.49	2 25.63	58 24.04

(*) par case du tableau : effectif en haut à gauche, moyenne en bas à droite

4.2.2. Les équipements publics

Sur l'ensemble des avis déclarés, la majorité juge la proximité des équipements publics comme ayant une certaine importance dans le choix de localisation. Cependant, les équipements publics ne sont pratiquement pas évoqués spontanément, seulement par 14 personnes sur 153 dont 5 déclarent leur proximité comme peu ou pas importante. Les équipements publics sont révélés et jugés importants par 9 établissements (6 industriels et 3 tertiaires). Ils ne sont pas révélés et en même temps jugés de peu d'importance par 39 établissements industriels et 22 établissements tertiaires. Les appréciations ne dépendent donc pas de la nature de l'activité. On peut également souligner le nombre non négligeable d'avis cohérents selon lesquels l'existence d'équipements publics n'est ni révélée ni déclarée importante (55 cas).

Par ailleurs, les équipements publics n'apparaissent pas en tant que tels dans les raisons principales de localisation. De plus la proximité des services administratifs et la proximité de quelques équipements publics mentionnés en tant que tels ne ressortent en tout que dans 20 cas parmi les 459 raisons principales, dont 11 concernent la proximité d'une gare TGV.

Ainsi, bien que déclarée importante dans le choix de localisation par une majorité des personnes interrogées, la proximité des équipements publics n'est pas révélée.

4.2.3. L'image du site

Comme la qualité de l'environnement, l'image du site est considérée comme importante dans le choix de localisation. Elle apparaît cependant moins spontanément. Elle est moins citée que la qualité de l'environnement. Elle est révélée et jugée importante par 17 établissements tertiaires et 18 établissements industriels. Elle est non révélée et jugée sans importance essentiellement par des établissements industriels (23 sur 36).

On peut relever par ailleurs que l'image ou la qualité du site est une des trois raisons principales de la localisation pour 12 établissements. Pour tous ces établissements, l'image du site est considérée par ailleurs assez ou très importante. De la même manière pour la quasi totalité des établissements (11 sur 12) pour lesquels le cadre de vie apparaît comme une des trois raisons principales de localisation, l'image du site est perçue comme assez ou très importante. Par contre lorsque c'est la proximité du tissu industriel ou économique qui apparaît comme raison principale, les avis sur l'image du site sont plus partagés, 13 la jugent importante et 8 la jugent peu ou pas importante.

Ainsi, l'image ou la qualité du site ne ressort pas comme un élément fondamental pour la localisation, moins que la qualité des locaux ou l'environnement, comme nous l'avons vu précédemment.

5. LES RAISONS PRINCIPALES DE LOCALISATION CONFIRMÉES

L'analyse détaillée de l'adéquation entre révélé et déclaré, et, lorsque c'est possible, la comparaison avec des caractéristiques de l'établissement et de son environnement, permet de confirmer l'importance sur la localisation des facteurs classiques (coût, accessibilité et économies d'agglomération et de proximité), des facteurs liés aux avantages logistiques et/ou fonctionnels ainsi que des facteurs liés à la qualité des locaux ou de l'environnement.

L'adéquation avec des caractéristiques des établissements confirme par ailleurs une meilleure adéquation entre le révélé et ces caractéristiques, plutôt que le déclaré (voir notamment le cas de la taxe professionnelle). Cette adéquation est notamment pertinente lorsque sont analysées les raisons principales de la localisation.

L'analyse détaillée par secteur d'activités et par pôle, objet des deux chapitres suivants, sera donc effectuée sur la base des « avis révélés », et notamment des trois raisons principales de la localisation définies pour chaque établissement.

CHAPITRE 7

LES STRATEGIES DE LOCALISATION ET DE DELOCALISATION PAR SECTEUR D'ACTIVITE

L'enquête a mis en évidence un certain nombre de facteurs spécifiques de localisation qui sont relatifs aux secteurs d'activité enquêtés qu'ils soient industriels ou tertiaires. En outre, ces établissements inscrits dans le fichier SIRENE depuis 1993 ont, pour un bon nombre, réalisé une ou plusieurs délocalisations dans l'espace d'étude. L'analyse des motifs de leurs changements de localisation complète ainsi l'éclairage apporté par l'analyse des stratégies de localisation dans les lieux actuellement occupés.

1. LES STRATEGIES DE LOCALISATION

On considérera ici les stratégies de localisation en comparant, globalement, le secteur secondaire et le secteur tertiaire, puis les moteurs industriels et tertiaires afin de mettre en évidence les singularités dans les raisons de localisation.

Bien que l'analyse porte ici essentiellement sur les raisons avancées dans la localisation par les établissements industriels et tertiaires enquêtés, on fera référence aux critères d'appréciation de la localisation actuelle pour montrer s'ils tendent ou non à confirmer les raisons avancées.

1.1. Facteurs de localisation des secteurs de l'industrie et du tertiaire

Le tableau 7.1 met en évidence les raisons de localisation qui apparaissent comme les plus importantes. Pour rendre les différences plus perceptibles on a choisi une illustration sous la forme de « radar ». Celui-ci a été construit en retenant d'abord les quatre raisons qui sont déterminantes pour l'ensemble des deux secteurs, puis en retenant ensuite les deux raisons les plus importantes pour chacun des deux secteurs. Ainsi on retrouve tout d'abord les facteurs de localisation analysés précédemment de façon globale : le coût, la proximité d'axes routiers et autoroutiers et la proximité de la clientèle. Ils représentant 41% des réponses pour l'industrie et 38 % pour le tertiaire. Il s'y ajoute le fait de pouvoir disposer de locaux aménagés qui vient en quatrième position et semble globalement apprécié.

Les autres raisons citées ne le sont que par un nombre beaucoup plus faible d'établissements et en moyenne représentent chacune moins de 8% des raisons évoquées avec quelques spécificités pour l'industrie ou pour le tertiaire. Les établissements industriels accordent plus d'importance aux avantages logistiques et au tissu industriel ou économique, les établissements tertiaires au cadre de vie et à la proximité de la résidence du décideur.

Enfin quelques raisons ne sont pratiquement pas citées en particulier la proximité de l'enseignement supérieur ou des services administratifs sans que ceci ait une réelle signification,

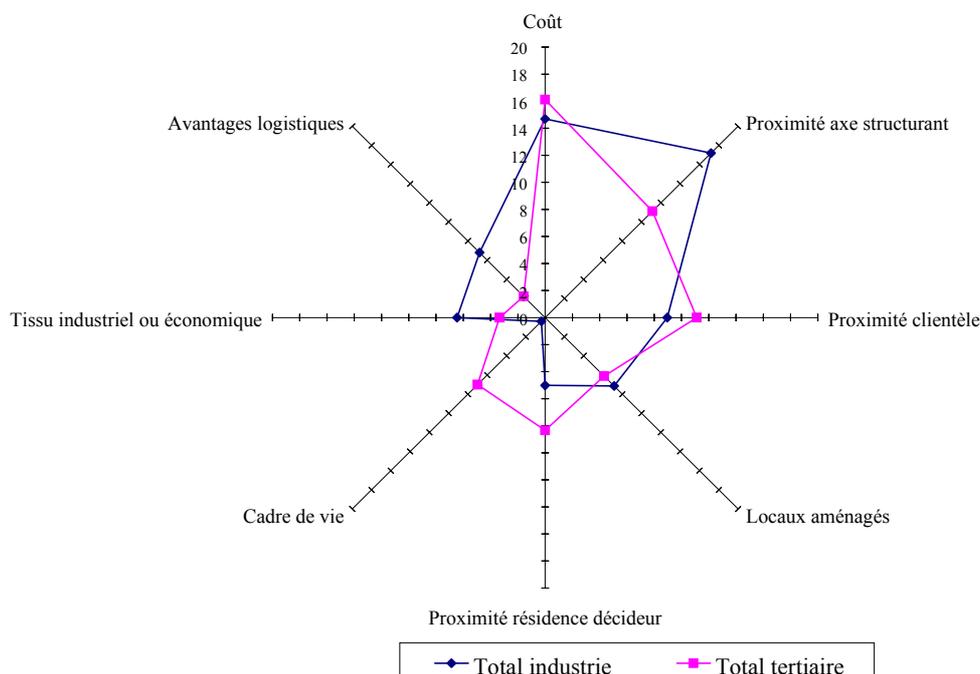
puisque du fait d'une localisation sur une grande agglomération, l'entreprise sait pouvoir disposer de ces facteurs.

Tableau 7.1 : Les 3 raisons principales de localisation citées par les entreprises¹

Effectif	Industrie 93	%	Tertiaire 60	%	Ensemble 153	% *
Coût	41	15	29	16,3	70	15,2
Proximité axe structurant	48	17	20	11	68	14,8
Proximité de la clientèle	25	9	20	11	45	10
Locaux aménagés	20	7,2	11	6	31	6,8
Proximité résidence décideur	14	5	15	8,5	29	6,3
Tissu industriel ou économique	18	6,5	6	3,5	24	5,3
Avantages logistiques	19	7,0	4	2	23	5
Possibilité extension des locaux	15	5	3	1,7	18	4
Proximité centre secondaire	5	2	11	6	16	3,5
Accessibilité	7	2,5	7	4,0	14	3
Rachat ou reprise d'une entreprise	14	5	0	0	14	3
Cadre de vie	1	0,4	12	7	13	2,8
Image ou qualité du site	7	2,5	5	3	12	2,5
Proximité T.G.V.	2	0,7	9	5,3	11	2,4
Proximité centre de Lyon	4	1,4	7	4	11	2,4
Zone aménagée	9	3,0	1	0,5	10	2
Au plus près	6	2	3	1,7	9	2
Qualité des locaux	2	0,7	7	4	9	2
Aides publiques	3	1	2	1	5	1,1
Proximité résidence personnel	5	2	0	0	5	1,1
Accessibilité aéroport	2	0,7	2	1	4	0,9
Localisation non choisie	3	1	1	0,5	4	0,9
Restructuration concentration	3	1	1	0,5	4	0,9
Main d'œuvre qualifiée	3	1	0	0	3	0,7
Desserte TC	1	0,4	1	0	2	0,5
Proximité enseignement supérieur	1	0,4	1	0,5	2	0,5
Divers	1	0,6	1	0,5	2	0,5
Proximité services administratifs	0	0	1	0,5	1	0,2
Ensemble	279	100	180	100	459	100

L'illustration suivante reprend les quatre premières raisons invoquées par l'ensemble des entreprises ainsi que les deux premières raisons suivantes retenues pour l'industrie d'une part et pour le tertiaire d'autre part.

¹ Le pourcentage indiqué correspond en fait à un effectif trois fois plus important d'entreprises puisque chaque entreprise a indiqué trois raisons ; ainsi 70 entreprises ont cité le coût comme étant une raison importante soit 45,6 % des entreprises enquêtées

Illustration 7.1 : Les raisons de localisation parmi les 8 premières citées (en %)

Les raisons qui viennent en tête pour les deux types d'activités sont le coût, la proximité des axes structurant et la proximité de la clientèle, puis avec une importance moindre le fait que les locaux soient aménagés. On a ensuite une opposition entre le tertiaire et l'industrie le premier étant plus sensible à la proximité du lieu de résidence du décideur et au cadre de vie, le second plus influencé par le tissu industriel et les avantages logistiques.

Les raisons invoquées par les décideurs peuvent être complétées par les **appréciations** portées sur les localisations. Il a semblé intéressant de retenir la somme des appréciations aussi bien positives que négatives puisque ce sont les éléments auxquels nos interlocuteurs ont été le plus sensibles² (tableau 7.2.). Le radar de l'illustration 7.2. montre parfaitement les différences d'appréciation pour les établissements industriels et pour les établissements tertiaires. Il a été construit en retenant les six premiers critères indiqués tant par les entreprises de l'industrie que par celles du tertiaire, après élimination de l'item « coût de location » qui ne concerne ici qu'un nombre limité d'entreprises (les autres sont propriétaires). Ensuite ont été retenus les deux critères les plus importants pour l'industrie d'une part et pour le tertiaire d'autre part.

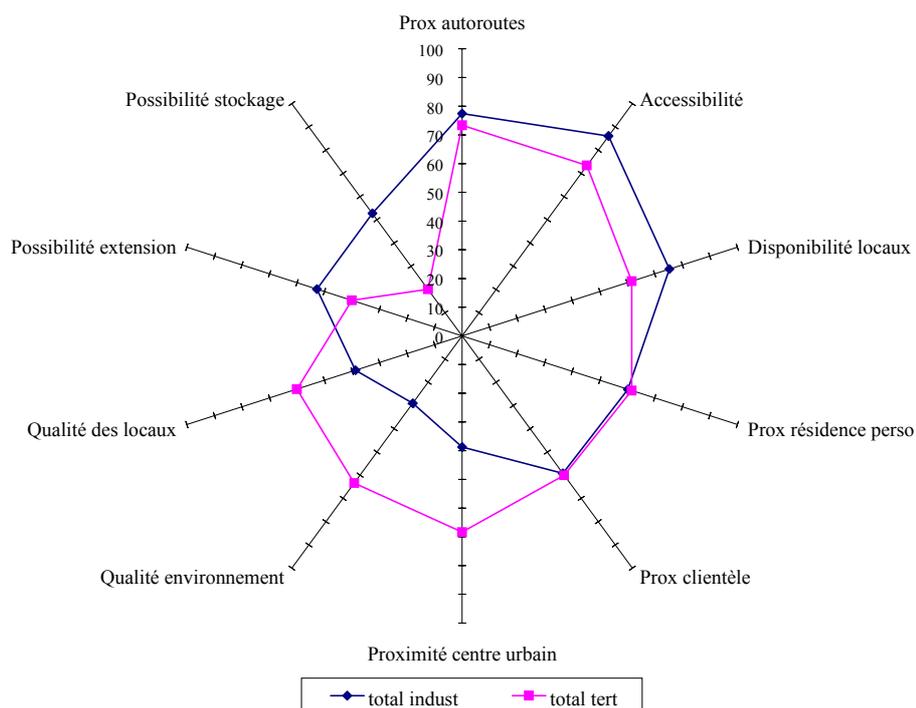
² Cf. chapitre 6.

Tableau 7.2 : Appréciations positives et négatives de la localisation actuelle par grands secteurs³

Effectif enquêté	Industrie 93			Tertiaire 60		
	Cité Positif	Cité négatif	Total	Cité positif	Cité négatif	Total
Accessibilité	72	8	80	42	2	44
Proximité des autoroutes	70	2	72	42	2	44
Disponibilité de terrains/locaux	64	6	70	35	2	37
Proximité lieu de résidence du personnel	52	4	56	36	1	37
Proximité de la clientèle	43	12	55	34	2	36
Coût de la location (82 établissements)	42	1	43	33	2	35
Proximité d'un centre urbain	31	5	36	37	4	41
Localisation agglomération lyonnaise	39	3	42	32	1	33
Possibilité d'extension	33	16	49	17	7	24
Qualité des locaux	29	7	36	35	1	36
Services aux entreprises	37	8	45	25	2	27
Possibilités de stationnement	36	3	39	22	7	29
Desserte par les transports en commun	11	28	39	8	8	16
Qualité de l'environnement du site	21	6	27	37	1	38
Existence d'aides publiques	14	29	43	7	14	21
Proximité des fournisseurs	27	14	41	18	4	22
Proximité d'une poste	34	2	36	23	2	25
Possibilité de stockage	37	12	49	7	5	12
Tissu industriel existant	37	2	39	16	5	21
Proximité d'une banque	21	7	28	16	6	22
Proximité d'un restaurant	16	17	33	11	4	15
Image du site	16	6	22	20	1	21
Desserte ferroviaire	6	1	7	19	2	21
Disponibilité main d'œuvre qualifiée	16	3	19	6	1	7
Taux de taxe professionnelle	4	13	17	5	3	8
Proximité d'un aéroport	11	1	12	8	0	8
Prix d'achat des terrains et locaux	10	3	13	5	0	5
Equipements publics	7	1	8	4	0	4
Proximité enseignement supérieur recherche	5	1	6	3	1	4
Environnement culturel	2	1	3	2	0	2

On retrouve ici des critères très proches de ceux analysés précédemment. A souligner que la proximité de la résidence du personnel se substitue à celle du décideur, mais traduit vraisemblablement le même souci de proximité des zones d'habitat. Les activités industrielles sont plus sensibles aux possibilités d'extension et de stockage, les activités tertiaires plus attachées à la qualité des locaux et de l'environnement ainsi qu'à la proximité d'un centre urbain.

³ Les critères ont été classés à partir du total « industrie + tertiaire » cf tableau 6.1 page 168. Les caractères en gras désignent les items retenus pour le radar de l'illustration 7.2.

Illustration 7.2 : Les appréciations positives et négatives de la localisation

Au-delà des facteurs de localisation qui apparaissent comme les plus importants pour l'industrie comme pour le tertiaire et qui sont l'accessibilité ou la proximité d'une autoroute d'une part et le coût des terrains ou de la location d'autre part, il est possible de spécifier un peu plus les facteurs auxquels les établissements industriels et tertiaires semblent les plus sensibles.

1.1.1. Les établissements industriels

Il s'agit d'abord d'un premier ensemble de facteurs qui concernent les économies d'agglomération et le *fonctionnement économique des activités industrielles* : l'importance du tissu industriel existant et des services aux entreprises, la proximité de la clientèle et des fournisseurs ; cependant un bon nombre d'entreprises ont cité de façon négative ces deux derniers critères, marquant ainsi l'importance qu'ils lui attachent, puisqu'ils regrettent l'absence de proximité. La localisation dans l'agglomération lyonnaise ou la proximité d'un centre urbain sont fréquemment citées de façon positive mais avec un taux bien inférieur à celui rencontré pour les établissements tertiaires. Enfin, la disponibilité d'une main d'œuvre qualifiée n'est que très peu citée, peut-être parce que la localisation dans une grande agglomération permet de disposer de cet avantage.

Un second groupe de facteurs concerne le *fonctionnement même d'une entreprise industrielle* : le fait de disposer de locaux aménagés, d'avantages logistiques, d'avoir la possibilité d'une extension des locaux, d'une situation en zone aménagée, de bénéficier d'une bonne accessibilité semblent particulièrement importants. Sont également citées de façon positive les possibilités de stockage et de stationnement auxquels les établissements tertiaires ne sont pas sensibles.

Enfin les établissements industriels portent peu d'attention et d'importance aux équipements publics, à l'environnement culturel, à l'enseignement et à la recherche qui ne semblent pas être considérés comme des atouts essentiels de la localisation actuelle, même pour les établissements situés dans l'agglomération lyonnaise. Une grande proportion d'enquêtés ne le mentionnent pas. La

desserte par les transports en commun est, après les aides publiques, l'appréciation négative citée le plus souvent (28 établissements la signalent). Est-ce à dire que ces inconvénients sont ressentis comme tels par les salariés de l'entreprise ? Sur ces 28 établissements, 20 considèrent cependant qu'ils bénéficient d'une bonne accessibilité, 11 qu'ils sont satisfaits de la proximité du personnel et seulement 4 que le personnel est trop éloigné.

1.1.2. Les établissements du secteur tertiaire

Le coût du foncier vient en tête des trois raisons principales de localisation et semble encore plus important pour les activités tertiaires que pour les activités industrielles.

Ces établissements valorisent, comme ceux du secteur industriel, la bonne accessibilité, la proximité du réseau autoroutier ; la desserte ferroviaire (en particulier T.G.V.) ou aéroportuaire est mentionnée plus fréquemment que pour les établissements industriels.

Vient ensuite un ensemble de facteurs liés à *la proximité* et qui semblent ici particulièrement importants : proximité de la clientèle principalement (les fournisseurs ont un rôle beaucoup moins important pour des activités de services qui en fait ont besoin de très peu d'intrants), proximité aussi des lieux de résidence du décideur et du personnel, enfin proximité aussi à l'agglomération lyonnaise et aux centres secondaires.

Ces établissements accordent une assez grande importance à *la qualité* des locaux et à celle de l'environnement du site. Ces deux items sont cités par près de 60% des établissements tertiaires comme des éléments positifs. Le cadre de vie est cité par une entreprise sur 5 comme une des raisons de localisation alors qu'il n'était pas pris en compte par les établissements industriels. De même l'image du site, citée de façon positive par un tiers des enquêtés, vient en position notable. Cet ensemble de critères souligne l'importance que ces établissements tertiaires accordent à la qualité de leur environnement et à l'image qu'ils présentent ainsi à leur clientèle.

Comme pour les établissements industriels, la proximité de l'enseignement supérieur et de la recherche, le niveau de la taxe professionnelle, la présence d'équipements publics ou la qualité de l'environnement culturel ne sont spontanément mentionnés que par une très petite minorité d'entreprises.

Il est nécessaire de pousser un peu plus loin cette première approche et de voir plus précisément pour les moteurs industriels d'une part, puis pour les moteurs tertiaires, quels sont les éléments auxquels chacun de ces moteurs semble le plus sensible.

1.2. Les moteurs industriels

Les cinq secteurs moteurs retenus dans l'industrie⁴ ont des effectifs très différents. Pour apprécier l'importance des différents facteurs dans les choix de localisation il a semblé préférable, vu les faibles effectifs, de se baser sur les appréciations positives formulées lors de l'entretien et de ne s'appuyer qu'accessoirement sur les trois raisons principales qui ont pu être sélectionnées.⁵

⁴ Les cinq moteurs retenus sont les suivants :

- Editions, Imprimerie
- Plastique
- Travail des métaux et mécanique
- Machines et équipements
- Matériels électriques et électroniques

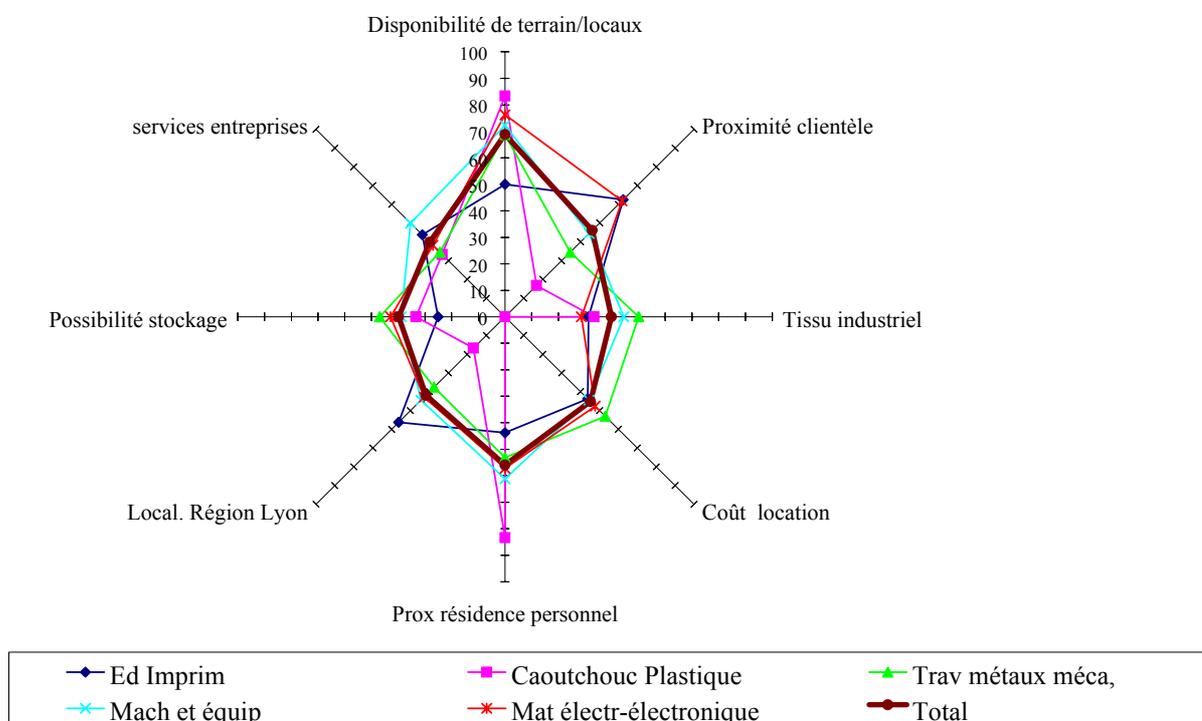
⁵ Cf. cependant en annexe le tableau A.7.1.

Tableau 7.3 : Les appréciations positives de la localisation actuelle par moteur industriel

	Éditions Imprime- rie	Caout- chouc Plastique	Travail des mé- taux, mé- canique	Machines et équipe- ments	Matériel électrique et élec- tronique	Total
Effectifs	16	6	32	18	21	93
Accessibilité	13	4	26	13	16	72
Proximité des autoroutes	10	4	24	16	16	70
Disponibilité de terrain/locaux	8	5	22	13	16	64
Proximité du lieu de résidence personnel	7	5	17	11	12	52
Proximité de la clientèle	10	1	11	8	13	43
Coût de la location	7	0	17	8	10	42
Proximité d'un centre urbain	10	3	9	5	4	31
Localisation agglomération lyonnaise	9	1	12	8	9	39
Possibilité d'extension	5	4	13	7	4	33
Qualité des locaux	4	2	7	5	11	29
Services aux entreprises	7	2	11	9	8	37
Possibilités de stationnement	10	0	11	5	10	36
Desserte par les transports en commun	3	0	3	1	4	11
Qualité de l'environnement du site	4	2	4	2	9	21
Existence d'aides publiques	3	1	5	1	4	14
Proximité des fournisseurs	3	0	13	4	7	27
Proximité d'une poste	6	3	11	4	10	34
Possibilité de stockage	4	2	15	7	9	37
Tissu industriel existant	5	2	16	8	6	37
Proximité d'une banque	7	2	5	4	3	21
Proximité d'un restaurant	2	0	3	5	6	16
Image du site	4	0	4	3	5	16
Desserte ferroviaire	3	0	0	1	2	6
Disponibilité main d'œuvre qualifiée	2	2	6	3	3	16
Taux de la taxe professionnelle	0	0	1	0	3	4
Proximité d'un aéroport	2	0	3	2	4	11
Prix d'achat des terrains et locaux	2	0	4	2	2	10
Equipements publics	2	0	2	2	1	7
Proximité enseignement supérieur/recherche	2	1	2	0	0	5
Environnement culturel	1	0	0	0	1	2

Pour visualiser ces appréciations on a établi le radar de l'illustration 7.3 en éliminant les facteurs d'accessibilité et de proximité des autoroutes qui viennent très largement en tête pour tous les moteurs industriels.

On ne reprendra pas ici les facteurs de localisation communs à l'ensemble de ces secteurs industriels mais on s'efforcera plutôt d'insister sur les spécificités qui se dégagent pour chacun des secteurs moteurs retenus.

Illustration 7.3 : Les appréciations positives de la localisation actuelle par moteur industriel

Les éditions et imprimerie se détachent de la moyenne de l'échantillon sur plusieurs points : la proximité d'un centre urbain ou la localisation dans l'agglomération lyonnaise sont ressenties comme des facteurs majeurs de localisation, sans doute en raison de la nature du marché dans ces activités ; la proximité de la clientèle est également appréciée de façon favorable par près de deux entreprises sur trois. On notera aussi l'importance attachée à l'accessibilité et à la proximité des autoroutes, ainsi qu'à la desserte ferroviaire en particulier au T.G.V.. La possibilité de stationner est également importante pour cette activité.

En revanche ce secteur semble moins sensible au fait de résider à proximité du personnel et à la disponibilité de terrains et de locaux. De même il semble moins concerné par la possibilité de stockage. On notera également qu'un nombre important d'entreprises (près du quart) sont localisées de façon contrainte suite à des rachats ou reprise d'entreprises existantes et qu'à peu près autant ont cité comme raisons de localisation l'existence d'une zone ou de locaux aménagés.

Le moteur travail des métaux et mécanique est le moteur le plus représenté dans notre échantillon. Ce secteur accorde plus d'importance que les autres au tissu industriel existant, à la proximité des fournisseurs, et au coût de la location. Il est sensible au fait de disposer de possibilités d'extension des locaux (sans doute parce que ces activités exigent le plus souvent de vastes emprises) et aux possibilités de stockage.

Par contre il semble moins concerné que les autres moteurs industriels par la qualité des locaux, par la qualité de l'environnement et par l'image du site.

Le moteur machines et équipements est sensible à peu près aux mêmes critères de localisation que celui du travail des métaux. Là aussi un bon nombre d'entreprises (un tiers) n'ont pas choisi leur localisation, celle-ci résultant de restructurations ou de reprises. On notera que ce secteur est particulièrement sensible à l'existence de services aux entreprises et au fait de disposer

d'un tissu industriel et économique. De même il apprécie de pouvoir disposer d'équipements publics ou privés (restaurant, banque) plus que les autres secteurs industriels. Il accorde une grande importance à l'accessibilité aux autoroutes et à la proximité des lieux de résidence du personnel.

Il est peu concerné par la proximité des fournisseurs, par les possibilités de stationnement et par la qualité de l'environnement. Ceci s'explique peut-être par le fait que ces établissements travaillent souvent directement chez leur client pour lequel ils mettent en place le matériel et les équipements réalisés.

Le « profil » du moteur « *matériel électrique et électronique* » n'est pas très éloigné du profil moyen de l'ensemble des moteurs industriels. Ce secteur recherche plus que les autres la proximité de ses clients et de ses fournisseurs, et des possibilités de stockage et de stationnement, mais il est moins sensible aux possibilités d'extension des locaux. Il est plus sensible que le précédent à la qualité de ses locaux et à la qualité de son environnement. Il semble peu concerné par l'existence d'un tissu industriel et la proximité d'un centre urbain.

Enfin *le secteur caoutchouc et plastique* est très peu représenté dans notre échantillon (6 établissements). Il accorde peu d'importance à sa localisation dans l'agglomération lyonnaise, à la proximité de sa clientèle et de ses fournisseurs, même si ces deux derniers points font l'objet de regrets puisqu'ils ont été notés de façon négative. Il est sensible au fait de pouvoir disposer de terrains et de locaux, à la proximité des lieux de résidence du personnel et au fait de pouvoir disposer d'une main-d'oeuvre qualifiée.

1.3. Les moteurs tertiaires

Les cinq secteurs moteurs retenus pour le tertiaire⁶ comportent des effectifs très différents. Cependant, tous s'accordent sur les premières raisons de localisation⁷ : la proximité des axes structurants et le coût de localisation. Comme précédemment on s'appuiera sur les appréciations positives portées par les établissements sur les différents facteurs de localisation.

Celles-ci sont reproduites au tableau 7.4 .

Comme précédemment on n'a pas retenu les deux premiers critères d'accessibilité et de proximité aux autoroutes pour établir le radar de l'illustration 7.4 qui permet de visualiser les différences d'appréciation par secteur moteur.

⁶ Les cinq secteurs moteurs retenus

Informatique
Recherche/développement
Conseils et Gestion
Ingénierie
Publicité

⁷ Voir en annexe le tableau A.7.2.

Tableau 7.4 : Les appréciations positives de la localisation actuelle par moteur tertiaire

-	Informati-ques	R & D	Conseils gestion	Ingénierie	Publicité	total
Effectifs	17	4	15	20	4	60
Accessibilité	12	2	9	16	3	42
Proximité des autoroutes	11	4	9	15	3	42
Disponibilité du terrain/locaux	9	3	8	13	2	35
Proximité du lieu de résidence du personnel	9	3	9	12	3	36
Proximité de la clientèle	8	1	7	14	4	34
Coût de location	7	2	7	14	3	33
Proximité d'un centre urbain	10	3	9	13	2	37
Localisation dans l'agglomération lyonnaise	7	4	6	14	1	32
Possibilités d'extension	3	2	4	5	3	17
Qualité des locaux	9	3	10	10	3	35
Services aux entreprises	3	0	10	10	2	25
Possibilités de stationnement	5	0	7	9	1	22
Desserte par les transports en commun	0	1	3	3	1	8
Qualité de l'environnement et du site	10	1	9	13	4	37
Existence d'aides publiques	4	0	0	2	1	7
Proximité des fournisseurs	2	2	5	8	1	18
Proximité d'une poste	3	0	10	8	2	23
Possibilité de stockage	4	0	1	2	0	7
Tissu industriel existant	2	2	4	6	2	16
Proximité d'une banque	1	0	7	7	1	16
Proximité d'un restaurant	2	0	4	4	1	11
Image du site	5	2	5	6	2	20
Desserte ferroviaire	3	1	5	9	1	19
Disponibilité main-d'œuvre qualifiée	1	0	0	3	0	4
Taux de taxe professionnelle.	1	0	2	2	0	5
Proximité d'un aéroport	1	0	3	4	0	8
Prix d'achat des terrains et locaux	2	0	1	2	0	5
Equipements publics	1	1	1	1	0	4
Proximité enseignement supérieur/recherche	1	1	0	1	0	3
Environnement culturel	0	0	1	0	1	2

Le moteur *informatique* est assez bien représenté dans l'échantillon. Les entreprises apprécient positivement l'ensemble des différents facteurs de localisation à peu près comme l'ensemble des autres secteurs du tertiaire : l'accessibilité et la proximité des autoroutes, la disponibilité des terrains, la proximité des lieux de résidence du personnel font l'objet de plus de 50 % des facteurs positifs. Ce secteur semble moins concerné par les services aux entreprises.

La *recherche et développement* ne regroupe que très peu d'entreprises, il est donc difficile d'en tirer des indications générales. Cependant elle est très sensible au fait d'être localisée dans l'agglomération lyonnaise, à la desserte ferroviaire et à la proximité des autoroutes, mais ne s'intéresse pas du tout aux services aux entreprises, à l'environnement culturel ou à la proximité de l'enseignement supérieur.

Le moteur *conseils* aux entreprises est plus concerné par les services aux entreprises et par la qualité des locaux. La proximité d'axes structurant est plus fréquemment mentionnée que par les autres moteurs tertiaires ; les économies d'agglomération et la proximité de la clientèle sont des raisons qui interviennent beaucoup dans le choix de la localisation.

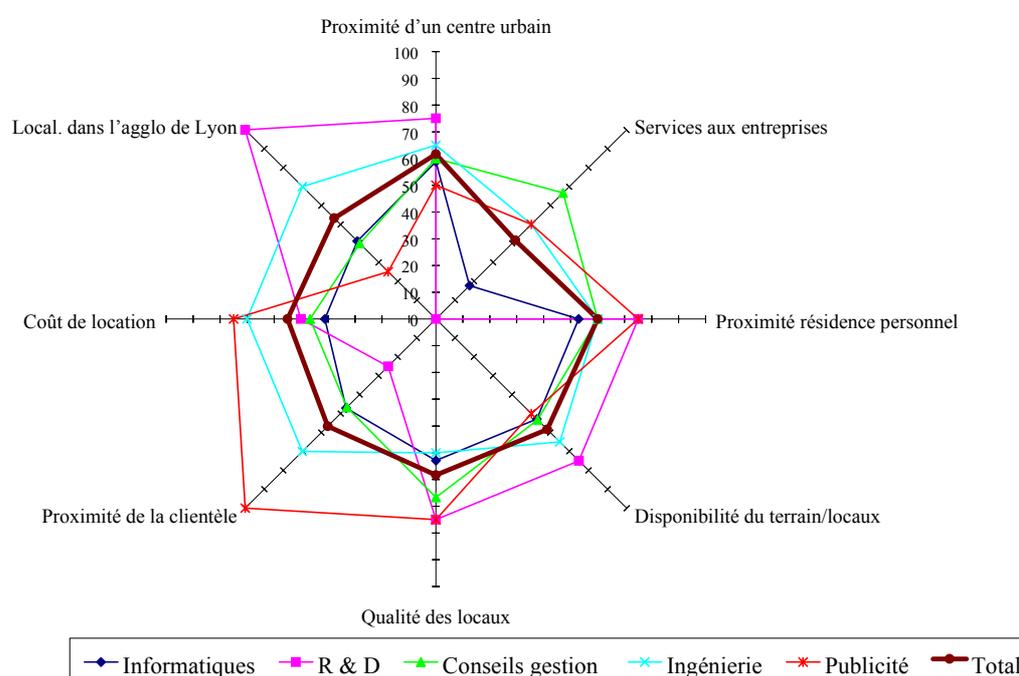
Les établissements d'*ingénierie* sont plus sensibles d'abord au coût de la location des locaux, à la proximité d'axes structurants, à l'accessibilité, à la proximité de la clientèle. Ils apprécient positivement la localisation dans l'agglomération lyonnaise, la proximité des services, la qualité de

l'environnement. En revanche ils semblent un peu moins sensibles que les autres moteurs tertiaires à la qualité des locaux et aux possibilités de stockage.

L'effectif dans la *publicité* est beaucoup trop faible pour que l'on puisse dégager des tendances nettes. Cependant les entreprises enquêtées accordent toutes une importance très grande à la proximité de la clientèle et à la qualité de l'environnement.

Enfin, il importe de souligner que plusieurs facteurs ne sont pas mentionnés par les personnes enquêtées dans les établissements tertiaires. Ainsi 90% des établissements ne font aucune référence à la taxe professionnelle, à la disponibilité d'une main d'œuvre qualifiée ou à la proximité d'un aéroport ou d'équipements publics en particulier d'enseignement supérieur et de recherche.

Illustration 7.4 : Les appréciations positives de la localisation actuelle par moteur tertiaire



1.4. Conclusion

Cette analyse de la localisation selon le secteur d'activité confirme les observations faites par ailleurs. Dans les deux secteurs, certains facteurs de localisation ont un poids aussi important : l'accessibilité, la proximité de la clientèle, celle du réseau autoroutier, la localisation dans l'agglomération lyonnaise pour les économies d'agglomération qu'elle permet.

Les moteurs industriels ont tendance à privilégier davantage les facteurs main d'œuvre ou « personnel » (disponibilité de main d'œuvre qualifiée, proximité du lieu de résidence du personnel) ainsi que les caractéristiques « logistiques » de leur implantation en termes de possibilité de stationnement et de stockage, d'extension.

Les activités tertiaires motrices sont plus sensibles aux caractéristiques qualitatives de leur implantation qu'il s'agisse du cadre de vie ou de la qualité des locaux par exemple. La desserte ferroviaire semble aussi avoir relativement plus d'importance, les activités de service générant sans doute plus de déplacements d'affaires.

2. LES STRATEGIES DE DELOCALISATION

Afin d'approfondir les relations entre les entreprises et le territoire urbain, et ainsi de mieux comprendre les dynamiques de structuration de l'agglomération lyonnaise, il nous a semblé intéressant d'analyser, outre les comportements de localisation, les stratégies de délocalisation. Il s'agissait à travers les enquêtes de repérer l'ensemble des mouvements effectués par les établissements depuis leur création, de déterminer les principales raisons de ces mouvements et d'identifier si des changements étaient intervenus à l'occasion de ces délocalisations (concernant le type de zone occupée, le statut d'occupation des locaux, le contexte économique de la délocalisation, la nature des activités avant et après). A la fin de l'entretien, l'enquêteur interrogeait également le chef d'établissement sur son niveau de satisfaction par rapport à la localisation actuelle, ainsi que ses éventuels projets de déménagement.

Après avoir présenté les principales caractéristiques des délocalisations au sein de l'échantillon, on analyse les raisons qui ont poussé ces établissements à se déplacer. Enfin, on indique leurs projets de délocalisation future et leurs motivations.

2.1. Les caractéristiques principales des déménagements

Les activités motrices se montrent largement mobiles dans l'espace intraurbain. Quelques différences peuvent cependant être relevées entre industrie et tertiaire.

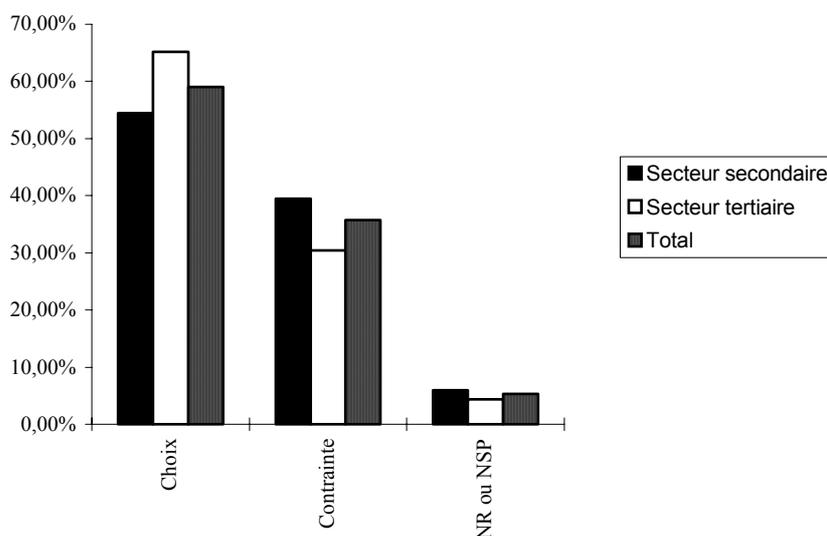
2.1.1. Des délocalisations nombreuses et récentes

Sur les 153 établissements enquêtés, 92 se sont délocalisés au moins une fois soit un taux de délocalisation de plus de 60%. Dans le secteur secondaire, 58% des établissements enquêtés se sont délocalisés au moins une fois contre 63% dans le secteur tertiaire. Les établissements tertiaires de notre échantillon apparaissent donc légèrement plus mobiles.

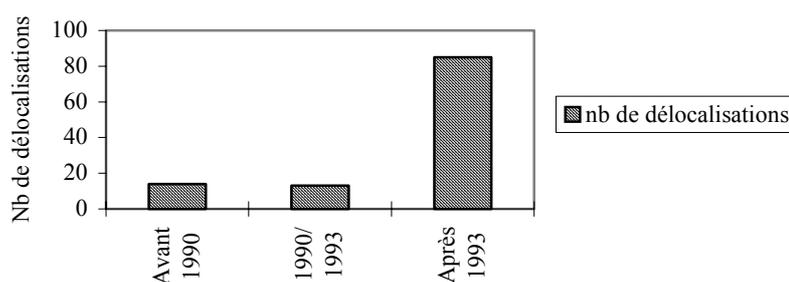
Plus précisément:

- dans le secteur secondaire: 8 établissements se sont délocalisés deux fois et 2 trois fois ; on comptabilise donc en tout 66 délocalisations (en comptant comme une délocalisation tout mouvement).
- dans le secteur tertiaire: 3 établissements se sont délocalisés deux fois, 1 trois fois et 1 quatre fois ; on travaille donc sur 46 délocalisations.

Dans ce qui suit, l'analyse porte donc en tout sur 112 délocalisations, une délocalisation étant définie ici comme un mouvement simple (origine/destination). Il est important de remarquer que dans la majorité des cas (60%), la délocalisation a été voulue par l'établissement, la proportion de déménagements contraints étant cependant plus importante dans le secteur secondaire que dans le secteur tertiaire.

Illustration 7.5 : La proportion de déménagements choisis et contraintsLa proportion de déménagements choisis et contraints

On constate que les délocalisations effectuées par les établissements de notre échantillon sont en grande majorité récentes (après 1993). Cela est cohérent avec le choix de n'interroger que des établissements implantés sur le site d'enquête après 1993. Les délocalisations antérieures à 1992 correspondent soit à des mouvements d'établissements qui se sont délocalisés plusieurs fois soit à des établissements installés avant 1993 et enquêtés par suite de l'existence d'erreurs dans le fichier SIRENE qui nous a servi pour sélectionner l'échantillon (Cf. Chapitre 5).

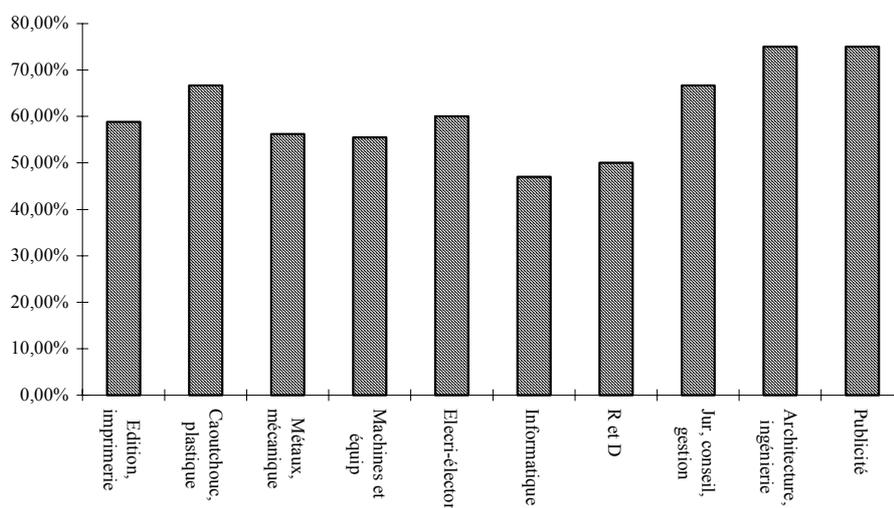
Illustration 7.6 : Les délocalisations par période**2.1.2. Les délocalisations par secteurs d'activité**

On constate que tous les secteurs d'activité présentent des taux de délocalisation⁸ supérieurs à 50%. Ceci est normal puisque l'on a volontairement sélectionné des établissements récemment

⁸ On définit le taux de délocalisation comme le rapport entre le nombre de délocalisation et le nombre d'établissements interrogés.

implantés sur la zone. Les secteurs les plus mobiles sont, dans le secteur secondaire, l'industrie du caoutchouc et du plastique, et dans le secteur tertiaire, les activités juridiques, de conseil et de gestion ainsi que les activités d'architecture et d'ingénierie. L'informatique apparaît un peu moins mobile que les autres activités. En revanche, dans la recherche/développement et la publicité, la faiblesse du nombre d'établissements enquêtés rend les résultats peu significatifs.

Illustration 7.7 : Les taux de délocalisation par secteur d'activité



2.1.3. Les modifications liées au déménagement

Une délocalisation peut être l'occasion de modifier un certain nombre de caractéristiques pour l'établissement, que ce soit au niveau de son environnement (type de zone, statut d'occupation des locaux) que de son activité. Les entretiens ont permis de préciser la nature et l'importance de ces évolutions.

Concernant *le type de zone* avant et après déménagement, l'enquête montre des différences assez sensibles et logiques entre industrie et tertiaire. Dans le secteur secondaire, la plupart des établissements restent ou vont se localiser dans une zone industrielle. Dans le secteur tertiaire, la plupart des établissements restent ou vont se localiser dans un parc d'activités ou en tissu urbain, très peu vont en zone industrielle. On retrouve là les différenciations déjà notées⁹ en matière de besoins en locaux, les industries ayant généralement besoin d'espace, de certains aménagements à l'intérieur des locaux et à l'extérieur (pour le stationnement des camions par exemple), tandis que les activités tertiaires ont besoin de surfaces de bureaux qui sont localisées de façon préférentielle dans le tissu urbain et dans les parcs d'activités.

⁹ Cf. Chapitres 6 et 7.1.

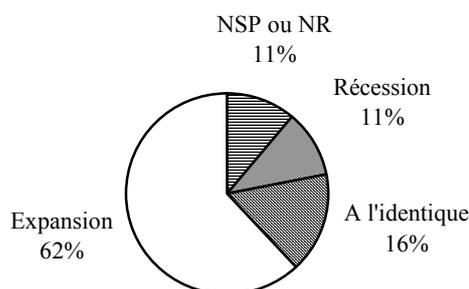
Tableau 7.5 : Le type de zone occupée avant et après par secteur d'activité (en nombre d'établissements interrogés)

DESTINATION	ORIGINE				
	Zone industrielle	Parc d'activités	Tissu urbain	Tissu périurbain	Autre, N.R., N.S.P. ¹⁰
Secteur secondaire					
Zone industrielle	7	3	7	1	13
Parc d'activités	2	2	4	2	1
Tissu urbain	0	0	5	0	5
Tissu périurbain	0	0	1	2	0
Autre ou NR	1	1	1	0	8
Secteur tertiaire					
Zone industrielle	0	1	2	1	3
Parc d'activités	0	4	3	1	1
Tissu urbain	2	4	9	1	7
Tissu périurbain	0	1	1	1	0
Autre ou N.S.P. ou NR	0	0	0	0	4

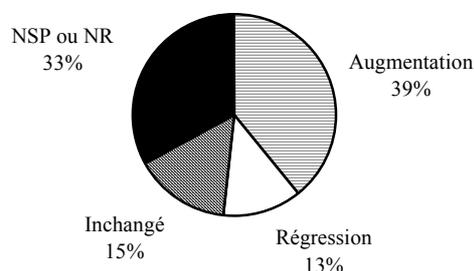
En revanche, les établissements, pour la plupart, conservent le même statut d'occupation des locaux après avoir déménagé. On a essentiellement affaire à des locataires qui restent locataires, ce qui confirme l'attrait pour ce statut qui permet justement à l'établissement de minimiser ses coûts de délocalisation et d'être ainsi plus facilement mobile. Dans 16% des cas seulement, le déménagement est l'occasion de changer de statut d'occupation des locaux, la proportion de passages locataire/propriétaire et propriétaire/locataire étant d'ailleurs comparable.

Fait intéressant, la délocalisation accompagne dans 60% des cas une phase d'expansion de l'activité, aussi bien pour les établissements industriels que pour les établissements tertiaires. Le déménagement est d'ailleurs assez souvent corrélé à une augmentation du nombre de salariés.

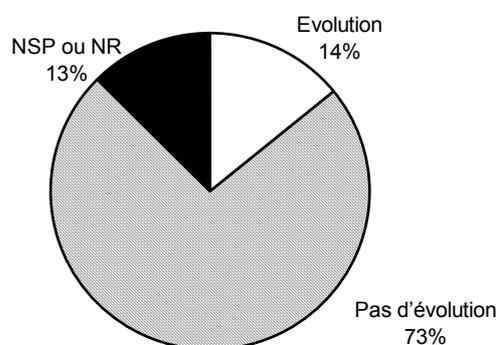
Illustration 7.8 : Le contexte économique des délocalisations



¹⁰ NR = non réponse; NSP = ne se prononce pas.

Illustration 7.9 : L'évolution du nombre de salariés lors d'une délocalisation

Cependant, on note que la délocalisation est rarement accompagnée d'un changement concernant la nature même des activités de l'établissement. Et lorsqu'il y a eu effectivement une modification, elle témoigne dans la plupart des cas d'une phase de récession qui a contraint l'établissement à réduire ou abandonner certaines de ses activités.

Illustration 7.10 : Délocalisation et évolution de la nature des activités de l'établissement**2.1.4. Les caractéristiques spatiales des délocalisations**

La grande majorité des délocalisations (94%) s'est effectuée à l'intérieur du périmètre des 45 kilomètres. En outre, seulement deux délocalisations ont pour origine une commune hors de la région Rhône-Alpes : un établissement (du secteur secondaire) venu de Lille pour s'implanter à Villefranche dans le cadre d'un regroupement de plusieurs établissements de l'entreprise sur un site, et un autre (du secteur tertiaire) venu de Paris et qui s'est installé lui aussi à Villefranche dans le cadre d'un rachat. En ce qui concerne les autres mouvements en provenance de l'extérieur du périmètre des 45 kilomètres, on remarque que 6 délocalisations industrielles proviennent de Saint-Etienne et ont eu pour destination des communes proches (pôle de Saint-Chamond). Une délocalisation tertiaire s'est effectuée de Roanne vers Ecully.

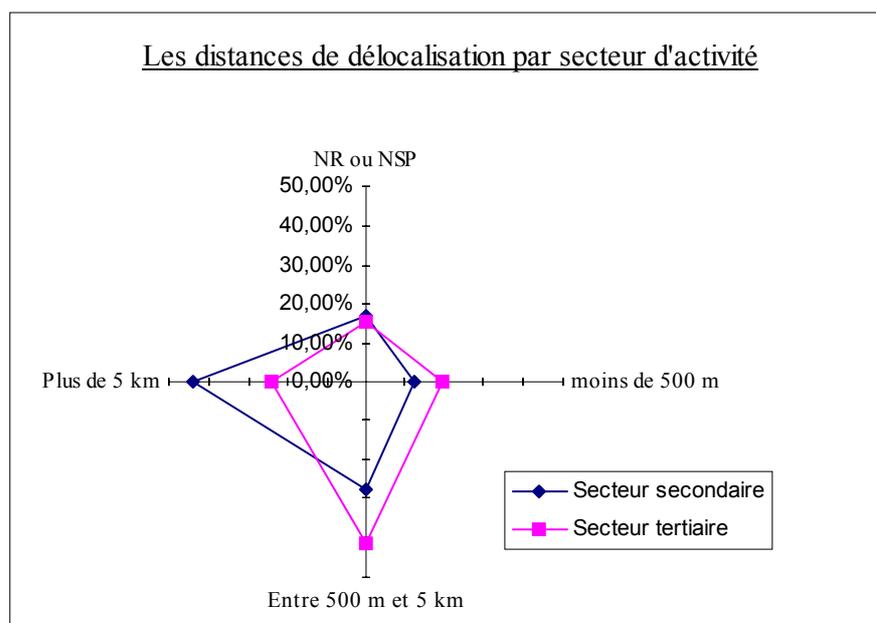
71% des mouvements concernent des délocalisations à l'intérieur ou entre nos pôles attractifs. Plus précisément, 49% de l'ensemble des mouvements sont des délocalisations à l'intérieur même des pôles.

Tableau 7.6 : Les délocalisations par origine et destination (en nombre de délocalisations)

DESTINATION	ORIGINE	
	Pôles d'enquête	Hors pôles d'enquête
Pôles d'enquête	80	15
Hors pôles d'enquête	3	14

Les délocalisations s'effectuent de ce fait en général sur des distances assez courtes ; d'ailleurs 57% des délocalisations (pour lesquelles ce renseignement était correctement fourni) ne dépassent pas 5 kilomètres. A ce sujet, on constate une différence nette entre le secondaire et le tertiaire en ce qui concerne les distances moyennes des délocalisations : elles sont plus élevées pour le secteur secondaire, alors que les établissements du secteur tertiaire se déplacent en moyenne sur de plus courtes distances.

Illustration 7.11 : Les distances de délocalisation en fonction des secteurs d'activité



Avant d'analyser de façon spécifique les délocalisations entre pôles d'enquête, on peut constater que les autres types de mouvements concernent surtout des délocalisations de proximité, entre communes voisines, la plupart ont lieu à l'intérieur du Grand Lyon. Les délocalisations depuis les pôles vers des communes extérieures ne concernent que Lyon et Villeurbanne¹¹. Quatorze délocalisations ont lieu en direction des pôles depuis des communes situées hors des pôles.

L'analyse des délocalisations ayant pour origine et destination les pôles d'enquête montre qu'en fait 70% de ces délocalisations ont lieu à l'intérieur même de ces pôles, et plus précisément la plupart du temps à l'intérieur même des communes d'origine. Les délocalisations internes aux communes de Villefranche et de Lyon sont notamment très nombreuses.

¹¹ Ceci confirme ce qui a été analysé de façon plus globale au chapitre 3.3.

On constate également que la totalité des délocalisations en provenance du pôle de Saint-Chamond a pour destination le pôle de Saint-Chamond, le phénomène étant le même pour le pôle de Villefranche. Il semble donc y avoir une certaine autonomie de fonctionnement de ces pôles vis-à-vis des autres pôles plus proches de la banlieue lyonnaise. Ceci confirme l'analyse plus globale effectuée au chapitre 3.

Tableau 7.7 : Les délocalisations entre pôles d'enquête (en nombre de mouvements)

DESTINATION	ORIGINE						
	Chassieu	Saint-Chamond	Villefranche	Vénissieux	Vaulx-en-Velin	Lyon	Dardilly, Ecully
Chassieu	3	0	0	0	1	6	0
Saint-Chamond	0	12	0	0	0	0	0
Villefranche	0	0	15	0	0	1	0
Vénissieux	1	0	0	2	0	5	0
Vaulx-en-Velin	1	0	0	1	1	1	0
Lyon	0	0	0	0	0	20	3
Dardilly, Ecully	0	0	0	0	0	5	2

Enfin, on remarque qu'une grande partie des délocalisations entre pôles a pour origine la commune de Lyon. En revanche très peu de délocalisations se font à destination de Lyon, mises à part les délocalisations internes à la commune (seulement deux, dans le secteur tertiaire, en provenance du pôle Dardilly/Ecully), témoignant d'une certaine tendance à la périphérisation des activités.

Tableau 7.8 : Les délocalisations entre pôles d'enquête par secteur d'activité (en nombre de mouvements)

DESTINATION	ORIGINE						
	Chassieu	Saint-Chamond	Villefranche	Vénissieux	Vaulx-en-Velin	Lyon, Villeurbanne	Dardilly, Ecully
Secteur industriel							
Chassieu	3	0	0	0	1	5	0
St Chamond	0	9	0	0	0	0	0
Villefranche	0	0	6	0	0	1	0
Vénissieux	1	0	0	1	0	5	0
Vaulx-en-Velin	1	0	0	1	1	1	0
Lyon, Villeurbanne	0	0	0	0	0	6	0
Dardilly, Ecully	0	0	0	0	0	2	0
Secteur tertiaire							
Chassieu	0	0	0	0	0	1	0
St Chamond	0	3	0	0	0	0	0
Villefranche	0	0	9	0	0	0	0
Vénissieux	0	0	0	2	0	0	0
Vaulx-en-Velin	0	0	0	0	0	0	0
Lyon, Villeurbanne	0	0	0	0	0	11	1
Dardilly, Ecully	0	0	0	0	0	2	2

Les établissements du secteur secondaire quittent plus massivement Lyon que le secteur tertiaire pour lequel les mouvements à l'intérieur de la commune de Lyon sont très nombreux. Cela confirme le fait que les mouvements de déconcentration affectent surtout les établissements industriels. Les tableaux 7.7. et 7.8. montrent également que les délocalisations du secteur tertiaire sont de façon privilégiée des délocalisations de proximité soit à l'intérieur des pôles, soit entre pôles très proches, ce qui est moins le cas pour le secteur secondaire.

2.2. Les raisons de délocalisation

L'analyse est basée sur la raison principale de délocalisation identifiée au cours de l'entretien. Dans l'ensemble, les facteurs indiqués sont cohérents avec les raisons de localisation mises en évidence au début de ce chapitre.

2.2.1. La nature des raisons de délocalisation

Le *manque de place* est très majoritairement cité, tant dans le secteur secondaire que dans le tertiaire. Ce critère est nettement en tête devant tous les autres, c'est le facteur majeur qui pousse les établissements à déménager. Il est cohérent avec le fait que la plupart des déménagements se situent en période de croissance de l'activité et d'embauches.

Trois facteurs occupent la deuxième place dans le classement des raisons. *Diminuer les coûts* apparaît comme une préoccupation surtout importante pour les établissements du secteur tertiaire. *Se rapprocher de la résidence du décideur* est également un facteur relativement important de délocalisation pour l'ensemble des secteurs d'activité, légèrement plus valorisé pour le tertiaire. Enfin, on trouve les cas de *restructuration/concentration ou encore de rachat* (à rapprocher des délocalisations non choisies, ou encore des opportunités), qui concernent surtout le secteur tertiaire.

Tableau 7.9 : Le classement de la raison principale de délocalisation (en % des réponses)

Raison principale de délocalisation	Total	Secteur secondaire	Secteur tertiaire
Manque de place	42,8%	42,4%	43,5%
Coût	7,1%	4,5%	10,9%
Rapprochement résidence	7,1%	6%	8,7%
Restructuration/concentration	7,1%	3%	13%
Opportunité	5,3%	4,5%	6,5%
Diminution de l'activité	4,5%	7,5%	0%
Rapprochement clientèle	4,5%	3%	6,5%
Volonté d'être propriétaire	3,6%	6%	0%
Accessibilité	3,6%	6%	0%
Qualité des locaux	2,6%	4,5%	0%
Délocalisation non choisie	2,6%	4,5%	0%
Ancienne localisation provisoire	2,6%	1,5%	2,2%
Image	1,7%	0%	4,4%
Main d'oeuvre qualifiée	0,9%	3%	0%
Aides publiques	0,9%	1,5%	0%
Non Renseigné	3,1%	2,1%	4,3%
<i>Total</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>

La diminution de l'activité, qui oblige généralement à choisir des locaux plus petits ou moins chers, n'est citée que dans le secteur secondaire. Au contraire, dans le secteur tertiaire, on a

généralement affaire à des établissements en expansion (et qui de ce fait manquent de place). Le besoin de se rapprocher de la clientèle apparaît également.

Le besoin d'améliorer l'accessibilité de l'établissement n'est cité en raison principale que dans le secteur secondaire, ce qui confirme l'analyse précédente des raisons de localisation par secteur.

Le besoin de trouver des locaux de meilleure qualité n'est évoqué que par des établissements industriels, qui traduisent ainsi leurs contraintes en termes de surface et d'équipements que n'ont pas généralement les établissements tertiaires. En revanche, ceux-ci mettent l'accent sur l'importance d'améliorer leur image en changeant de localisation, ce qui est conforme à l'analyse précédente des facteurs de localisation par secteur.

La volonté d'être propriétaire n'apparaît que pour des établissements du secteur secondaire qui en moyenne ont besoin de plus grandes surfaces et de locaux aménagés, et ont donc a priori plus d'exigences sur les locaux, alors que le tertiaire se contente la plupart du temps de bureaux. Peut-être également les établissements du tertiaire préfèrent-ils être locataires pour pouvoir déménager plus facilement.

On remarque enfin que la volonté de bénéficier d'aides publiques n'apparaît que dans un seul cas, il s'agit d'une entreprise qui s'est déplacée de Genas à Vaulx-en-Velin où a été mise en place une Zone Franche Urbaine. Cela confirme le peu d'importance de cet élément, déjà souligné précédemment. Le facteur main d'oeuvre qualifiée n'est également cité qu'une seule fois et apparaît donc marginal ; à l'intérieur d'une agglomération les caractéristiques de la localisation de la main d'oeuvre jouent peu pour le choix de l'emplacement.

2.2.2. Les raisons de délocalisation par pôle d'origine

Le manque de place est une raison majeure de départ de Lyon et du pôle de Villefranche, ce qui illustre bien le fait que ces espaces sont relativement saturés. L'importance des coûts apparaît également comme une raison importante de quitter Lyon.

Tableau 7.10 : Les raisons de délocalisation par pôle d'origine (en nombre de réponses)

Raisons de délocalisation	POLE D'ORIGINE						
	Chassieu	Saint-Chamond	Villefranche	Vénissieux	Vaulx-en-Velin	Lyon	Dardilly, Ecully
Accessibilité		1				1	1
Ancienne localisation provisoire						1	
Coût			1	1		3	
Délocalisation non choisie	1					1	
Diminution de l'activité				1		3	
Image						1	
Aides publiques	1						
Main d'oeuvre qualifiée						1	
Manque de place	2	5	3	7	3	12	
Opportunité		1				1	
Qualité des locaux		2					
Rachat						1	
Rapprochement clientèle						1	
Rapprochement résid. décideur		2				3	
Restructuration, rachat						4	
Volonté d'être propriétaire	1				1	2	

2.3. Les déménagements envisagés

On a demandé à chacun des 153 établissements enquêtés s'il envisageait de déménager prochainement et si oui quelles étaient les trois raisons principales de ce départ. Seule la raison principale est exploitable du fait du fort taux de non réponse pour les deux autres raisons. En tout, 48 établissements sur 153, soit *plus du tiers*, envisagent de déménager prochainement. La proportion est sensiblement identique dans chaque secteur d'activité. Parmi ces établissements, 52% ont déménagé au moins une fois précédemment.

Il est intéressant de constater qu'il existe des différences en matière de souhait de mobilité selon la localisation actuelle de l'établissement enquêté. Ainsi, sur le pôle de Villefranche, plus de 40% des établissements souhaitent déménager, ceci étant sans doute lié à une certaine saturation de ce pôle. Viennent ensuite Vénissieux, Lyon, Vaulx-en-Velin et le pôle de Dardilly/Ecully. En revanche, le pourcentage d'établissements désireux de changer de localisation est plus faible dans les pôles de Chassieu et Saint-Chamond où les réserves foncières sont encore importantes.

Tableau 7.11 : Les établissements désirant changer de localisation par pôle d'enquête

Pôle de localisation	Nombre d'établissements désirant déménager	Nombre d'établissements interrogés	Etablissements désirant déménager en %
Chassieu	3	17	17,6%
Saint-Chamond	7	35	20%
Villefranche	16	37	43,2%
Vénissieux	6	16	37,5%
Vaulx-en-Velin	3	9	33,3%
Lyon	8	23	34,8%
Dardilly, Ecully	5	16	31,2%
<i>Total</i>	<i>48</i>	<i>153</i>	<i>31,3%</i>

Ces résultats peuvent en partie s'expliquer par la nature des activités interrogées des différents pôles. On observe en effet des différences de comportement entre secteurs d'activité même si au total la même proportion d'établissements industriels et tertiaires envisage de déménager. Globalement, il apparaît que les secteurs de l'édition/imprimerie, la fabrication de composants électriques et électroniques souhaitent plus changer de localisation dans les années à venir, alors qu'ils étaient apparus moins mobiles que les autres secteurs industriels précédemment.

Tableau 7.12 : Les établissements désirant changer de localisation par secteur d'activité

Secteur d'activité	Nombre d'établissements désirant déménager	Nombre d'établissements interrogés	Pourcentage d'établissements désirant déménager
Edition, imprimerie	8	17	47%
Industrie du caoutchouc et du plastique	2	6	33,3%
Travail des métaux, mécanique	7	32	21,9%
Fabrication de machines et équipements	5	18	27,8%
Équipements et composants électriques et électroniques	8	20	40%
<i>Total secondaire</i>	<i>30</i>	<i>93</i>	<i>32,2%</i>
Informatique	6	17	35,3%
R et D	0	4	0%
Activités juridiques, conseil, gestion, comptabilité	4	15	26,7%
Architecture, ingénierie	7	20	35%
Publicité	1	4	25%
<i>Total tertiaire</i>	<i>18</i>	<i>60</i>	<i>30%</i>
<i>Total tous secteurs</i>	<i>48</i>	<i>153</i>	<i>31,3%</i>

Parmi les raisons de déménager, le manque de place et les problèmes de non fonctionnalité des locaux arrivent en tête. Viennent ensuite les problèmes de circulation et de stationnement évoqués par des établissements localisés à Villefranche, Dardilly et Vénissieux. Le coût est en revanche peu cité. On remarque donc une certaine évolution dans les critères de délocalisation par rapport à ceux qui avaient été mis en évidence auparavant. En particulier, les problèmes de stationnement n'apparaissent pas précédemment.

Tableau 7.13 : La raison principale d'un déménagement prochain (en % des réponses):

Raison principale de déménagement	Ensemble des secteurs	Secteur secondaire	Secteur tertiaire
Manque de place	41.7%	43.5%	39%
Mauvaise fonctionnalité des locaux	12.5%	13.5%	11.2%
Restructuration/concentration	8.4%	10%	5.5%
Mauvaise circulation ou stationnement sur le site	6.3%	6.6%	5.5%
Evolution de l'activité	6.3%	6.6%	5.5%
Coût	4.1%	3.3%	5.5%
Expropriation ou démolition	4.1%	0%	11.2%
Volonté d'être propriétaire	4.1%	6.6%	0
Rapprochement clientèle	4.1%	0%	11.1%
Rapprochement concurrents	2.1%	0%	5.5%
Aides publiques	2.1%	3.3%	0%
Quitter la pépinière	2.1%	3.3%	0%
Concurrence trop vive	2.1%	3.3%	0%
<i>Total</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>	<i>18</i>

On note également certaines différences entre secondaire et tertiaire. Si les problèmes de manque de place et de mauvaise fonctionnalité des locaux arrivent en tête, le tertiaire souligne le besoin de se rapprocher de sa clientèle voire des concurrents, éléments qui ne sont pas pris en compte par le secteur industriel, qui en revanche met d'avantage en avant les phénomènes de restructuration/concentration.

2.4. Des activités dynamiques et mobiles

Cette analyse des délocalisations révèle une mobilité assez importante des activités motrices dans la zone d'étude. Le manque de place explique plus de 40% des mouvements, néanmoins on peut faire émerger d'autres facteurs importants qui poussent les établissements à se délocaliser et qui sont principalement : le coût, qui peut inciter notamment à quitter Lyon, la volonté de se rapprocher de la résidence du chef d'entreprise, raison qui avait déjà été soulignée dans les facteurs de localisation, et les cas de restructuration/concentration qui concernent surtout les établissements du secteur tertiaire. Ces délocalisations se font en grande majorité entre et surtout à l'intérieur des pôles identifiés comme attractifs, preuve de leur dynamisme mais aussi d'incessantes restructurations.

Une part importante des établissements enquêtés signale en outre son intention de changer de localisation prochainement, preuve de la mobilité importante des activités dynamiques, facilitée par la souplesse que confère à la plupart d'entre-elles leur statut de locataire. Ces délocalisations ont un impact majeur sur la structuration de l'espace métropolitain.

3. CONCLUSION

L'analyse fine par secteur d'activité, des critères de localisation en intraurbain confirme l'importance des facteurs coûts (d'achat et de location), proximité aux axes routiers et surtout autoroutiers, et proximité des clients. Mais les caractéristiques des locaux, et la possibilité de se localiser à proximité de la résidence du chef d'entreprise sont également fréquemment mentionnés comme des raisons importantes de localisation. En revanche, quelle que soit l'activité, le taux de taxe professionnelle ou encore la possibilité de bénéficier d'aides publiques sont très peu déterminants, ce qui tend à minimiser l'aspect fiscal de l'intervention publique.

En ce qui concerne les délocalisations, on constate que les activités motrices sont mobiles à l'intérieur même de la métropole lyonnaise, et particulièrement entre et à l'intérieur des pôles repérés comme attractifs. Les établissements changent très majoritairement de localisation par manque de place, principalement en période de croissance de l'activité.

A l'issue de cette analyse il apparaît que l'attrait des pôles se fait essentiellement sur des considérations de coût et d'accessibilité par la route. Cependant, une analyse plus précise des logiques par pôle, enrichie d'entretiens avec des acteurs institutionnels des communes concernées, permet de dégager les spécificités de ces pôles et renseigne sur leur nature et leur mode de fonctionnement au sein de la grande agglomération lyonnaise (chapitre 8).

CHAPITRE 8

LES LOGIQUES DE LOCALISATION PAR POLE

Lors de la sélection des terrains d'enquête, ont été retenus deux pôles secondaires de l'agglomération lyonnaise Saint-Chamond et Villefranche ainsi que des pôles internes à l'agglomération lyonnaise. Le but est de comparer leurs atouts et leurs politiques vis-à-vis de l'accueil des entreprises et de voir en quoi ceci peut influencer sur les décisions de localisation. Ces pôles secondaires sont Saint-Chamond, principalement industriel, et Villefranche, à la fois industriel et tertiaire. Il est important de mettre en parallèle avec les stratégies identifiées sur ces territoires, celles que l'on peut repérer sur l'agglomération elle-même tant en ce qui concerne les activités industrielles que les activités plus spécifiquement tertiaires. L'analyse des critères de localisation, telles qu'ils résultent de l'enquête, souligne des différences qui, pour être interprétées, nécessitent d'entrer dans le détail de chacun de ces pôles.

1. LES POLES SECONDAIRES DE L'AGGLOMERATION

1.1. Le Pôle de Saint-Chamond

Ce pôle est situé au Sud-Ouest de l'agglomération lyonnaise à environ 40 km sur l'axe reliant celle-ci à Saint-Etienne. Il s'agit d'une très vieille zone d'industrialisation qui va de Firminy et Saint-Etienne jusqu'à Givors en suivant la vallée du Gier. Basé au départ sur l'exploitation de la houille (La Talaudière jusqu'en 1968), le bassin de Saint-Etienne s'est développé sur l'industrie mécanique (manufacture d'armes et cycles), sur les machines-outils et sur l'industrie textile.

La proximité de l'agglomération lyonnaise a depuis longtemps conduit les deux grandes agglomérations que sont Lyon et Saint-Etienne à vivre en complémentarité mais aussi parfois en opposition. Saint-Etienne bénéficie d'une main-d'oeuvre spécialisée et d'un savoir-faire industriel important mais ne dispose pas des services tertiaires que l'on pourrait attendre d'une agglomération de 400.000 habitants. Les relations avec Lyon sont donc nécessaires et très nombreuses depuis fort longtemps.

L'axe Saint-Etienne/Rive de Gier est l'un des premiers à avoir bénéficié jadis d'une voie de chemin de fer, puis plus récemment d'une autoroute, ouverte à la fin des années 1950. Cette vallée très industrielle est constituée d'un ensemble de communes relativement peuplées, situées en fond de vallée et dont l'expansion était liée au développement de la sidérurgie (La Talaudière). Saint-Chamond, située à une dizaine de kilomètres de Saint-Etienne, s'est développée sur l'industrie textile et représente une agglomération d'une certaine importance (60.000 habitants). Elle a été soumise à deux influences importantes : d'une part le déclin de l'activité industrielle traditionnelle et la nécessaire réadaptation de ses activités, d'autre part la proximité de Saint-Etienne qui s'étend progressivement sur sa périphérie en particulier en direction de Saint-Chamond et de Lyon.

Les communes sélectionnées pour l'enquête et qui constituent ce que l'on appellera le pôle de Saint-Chamond sont les suivantes : Saint-Chamond, L'Horme, la Talaudière, Sorbiers et Rive de Gier. On présentera d'abord le pôle de Saint-Chamond, puis on analysera les stratégies des acteurs publics par rapport au développement de l'ensemble de cette zone avant de présenter les éléments qui, d'après les établissements enquêtés, se sont avérés déterminants dans leurs choix de localisation.

Saint-Chamond est une ville moyenne qui réunit 40 200 habitants en 1975 et 1982, et qui depuis décline pour ne compter que 37 300 habitants en 1999. Rive de Gier, commune qui est ensuite la plus importante de notre pôle n'en compte que 14 300 en 1999.

1.1.1. Le pôle de Saint-Chamond : démographie et activités¹

a) L'évolution de la population

Après une forte croissance démographique comparable à celle enregistrée sur l'ensemble du territoire français jusqu'en 1975, ce pôle a connu un déclin démographique très important. Il est passé de 74 000 habitants en 1975 à seulement 70 000 habitants en 1999, sur une période où la plupart des zones urbanisées connaissent une stabilité voire une légère expansion. (Cf. Tableau, annexe 8.1.)

Cette évolution, observée pour les communes enquêtées sur cette zone, est celle que l'on constate sur l'ensemble de l'Unité urbaine (définie par l'INSEE) de 1975 à 1990. Cette Unité urbaine comporte les communes de Saint-Chamond, l'Horme, Rive de Gier, et aussi sept autres petites communes situées à l'Est de Saint-Chamond : La Grand-Croix, Lorette, Saint-Paul-en-Jarez, Genilac, Saint-Martin-la-Plaine, Chateauneuf, Farnay. Cet ensemble regroupait 82 038 habitants en 1975, 81 993 habitants en 1982 et 81 835 habitants en 1990. L'agglomération de Saint-Chamond est donc en difficulté et les communes retenues dans le cadre de l'enquête sont représentatives de cette difficulté.

Les deux communes de Sorbiers et de La Talaudière ne font pas partie du périmètre de l'Unité urbaine de Saint-Chamond, même si elles en sont proches, situées au Nord-Ouest, en direction de Saint-Etienne. Elles ont enregistré une croissance continue de leur population, correspondant à un desserrement de Saint-Etienne, alors que les centres les plus importants, Saint-Chamond et Rive de Gier déclinent. Il y a sans doute là un phénomène de périurbanisation : les habitants des villes centres, quittent ce type d'habitat et vont s'installer sur des communes périphériques proches, sur lesquelles ils peuvent construire des logements individuels et trouver un meilleur cadre de vie.

Dans ce contexte lié au déclin industriel de toute cette zone, les populations concernées ont été gravement touchées et contraintes après une période assez longue à rechercher de nouvelles bases de développement. Les élus locaux se sont mobilisés et ont tenté de reconvertir des zones industrielles devenues des friches et de livrer à des industriels de nouveaux sites pour développer leurs activités.

b) La population active

En 1990 la population active représentait près de 28 000 personnes soit un taux d'activité de 40 %, inférieur à la moyenne française (44 % en 1990). Le taux de chômage est relativement élevé à l'exception de celui constaté sur la commune de Sorbiers. Le taux le plus élevé est enregistré à Rive de Gier.

¹ Cf. annexe 8, tableau A.8.1.

Tableau 8.1 : La population active en 1990

	Saint-Chamond	La Ta-laudière	Sorbiers	L'Hor-me	Sous-total	Rive de Gier	Total
Population totale	38 878	5 934	7 084	4 672	51 906	15 608	67 514
Population active	15 516	2 503	3 227	1 933	21 246	6 122	27 368
Pop active ayant un emploi	13 336	2 250	3 047	1 676	20 309	4 986	25 295
Chômeurs	2 180	253	228	257	2 918	1 134	4 052
Taux de chômage	14,1%	10,1%	5,6%	13,3%	14,3%	18,6%	16,0%
Pop travaillant dans la commune.	7 980	589	836	490	9 895	2 193	12 088
% dans la commune	59,8%	44%	26,2%	29,2%	48,7%	44,0%	47,8%
% dans le département	32,3%	69,5%	68,2%	61,4%	35,31%	31,7%	34,6%
Emplois au lieu de travail²	13 559	2 316	2 125	2 563	20 563	4 542	25 105

Source : INSEE Recensement de la population de 1990.

Ces données soulignent une certaine adéquation entre la population active totale et les emplois fournis sur la zone ; ceci ne supprime pas pour autant les migrations quotidiennes entre communes, voire de ou vers l'extérieur de cette zone. De manière générale les habitants de ce pôle s'ils ne peuvent travailler dans leur commune essaient de travailler dans le département. Mais Rive de Gier est équidistant de Lyon et de Saint-Etienne et très proche de Givors, ce qui explique que 24.3 % de ses habitants travaillent hors du département.

L'analyse des emplois sur ces communes³ met en évidence la très grande importance des emplois industriels, plus de 40 %. Ce taux est très élevé : à titre indicatif sur l'agglomération stéphanoise seulement 28,7 % de la population active travaille dans l'industrie et sur l'agglomération lyonnaise seulement 22 %. Les services non-marchands et les activités commerciales enregistrent des pourcentages à peu près conformes à ce que l'on trouve sur des villes de cette importance, en revanche le secteur financier et de services marchands rendus aux entreprises est peu développé.

c) Les établissements et leur évolution d'après le fichier SIRENE

En 1996, le pôle de Saint-Chamond regroupe 1 806 établissements non-agricoles de un salarié et plus⁴. Il a enregistré depuis 1982 une croissance de 26 % de son nombre total d'établissements, taux qui se retrouve sur l'évolution des établissements industriels, lesquels sont passés de 332 à 416 établissements. L'évolution des établissements industriels représente un maintien de la part des établissements affectés à l'industrie (23 %) sur la période considérée ce qui est exceptionnel puisque sur l'ensemble des pôles étudiés le pourcentage d'établissements industriels tend à décliner passant de 19,4 % du total des établissements de plus de 1 salariés à seulement 15,1 %, comme sur l'ensemble des 45 km autour de Lyon.

Le secteur tertiaire marque sur ce pôle une progression à peu près comparable à celle que l'on retrouve en moyenne sur la zone, mais ce secteur d'activité reste à un niveau faible pour une ville moyenne.

² Les emplois au lieu de travail sont calculés par les chercheurs du LET à partir du fichier MIRABEL et du recensement exhaustif de 1990.

³ Cf. annexe 8, tableau A.8.2.

⁴ Cf. annexe 8, tableau A.8.3.

d) Les établissements moteurs et les établissements enquêtés

Tableau 8.2 : Les établissements industriels et tertiaires du pôles de Saint-Chamond (> à 1 salarié)

Communes	Effectif total non-agricole	Etablissements		Moteurs industriels			Moteurs tertiaires		
		en 1996	industriels 1996	tertiaires en 1996	1996	récents	enquêtés	1996	récents
Saint-Chamond	872	188	119	90	32	13	43	13	2
Sorbiers	160	56	14	32	8	5	10	4	1
La Talaudière	246	73	37	27	8	2	17	7	3
l'Horme	137	37	13	24	6	4	8	4	2
Sous-total	1 415	354	183	173	54	24	78	28	8
Rive de Gier	382	62	62	29	10	3	17	4	0
TOTAL Pôle	1 797	416	245	202	64	27	95	32	8

Source : Fichier SIRENE et chapitre 4.

Les établissements appartenant aux secteurs industriels moteurs représentent près de la moitié de l'effectif total et plus d'un tiers de ceux-ci ont été implantés depuis 1993. On est donc en présence d'une zone dans laquelle il y a une importante implantation industrielle, en particulier dans les secteurs considérés comme moteurs avec un taux important de créations récentes, signe d'un effort de redynamisation de ce pôle. Par ailleurs on constate un certain nombre de localisations récentes également pour les établissements tertiaires. Cependant ceux-ci ne seront enquêtés que de façon marginale sur ce pôle.

1.1.2. L'action des acteurs publics

Cette zone gravement concernée par le déclin industriel est l'objet depuis une dizaine d'années de nombreux efforts pour favoriser un redémarrage industriel. Ceci se traduit sur différents plans : équipements publics (infrastructures de transport et aménagement de zones industrielles), politique d'action économique et de soutien au développement (fiscalité, aides et subventions aux entreprises, actions de promotion) et politique fiscale.

a) Les équipements publics

On ne peut détailler l'ensemble des actions en la matière ; on soulignera seulement deux points qui semblent importants : les infrastructures de transport et l'aménagement de zones industrielles.

- La politique en infrastructures de transport

La liaison ferroviaire entre Saint-Etienne et Lyon est l'un des axes les plus fréquentés. Depuis 1985 environ, une liaison cadencée et fréquente a été développée sur cet axe avec le soutien du Conseil Régional. Des projets visent à l'améliorer en rapidité de telle sorte qu'elle soit compétitive par rapport à la route.

La vallée du Gier a été l'un des premiers axes à être desservi entre Rive de Gier et Saint-Etienne par une infrastructure de type autoroutier, mais aux caractéristiques de voie urbaine et traversant la ville de Saint-Chamond. La déviation de Saint-Chamond a été entreprise et exécutée dans le début des années 1990. Cette autoroute A 47 contourne la ville par le Nord et a suscité ensuite l'aménagement de la zone d'activités de STELYTEC au Sud de cet axe, entre la nouvelle autoroute et la ville de Saint-Chamond. Puis, en 1998, cette autoroute a été portée à 2 fois 3 voies entre Saint-Chamond et Saint-Etienne.

Cependant avec l'accroissement du trafic, cet axe autoroutier tend à être de plus en plus souvent saturé et la question de son doublement est posée. Le projet de construction d'une nouvelle autoroute A 45, reliant plus directement Saint-Etienne à Lyon sans passer par la vallée du Gier a été développé. Elle traverserait les deux communes de Sorbiers et de La Talaudière, ce qui implique des réserves foncières liées à cette emprise, mais ne modifiera pas les conditions d'accessibilité de ces communes puisqu'aucune bretelle ne semble actuellement prévue.

- L'aménagement de zones industrielles

Le début de cette politique sur notre zone d'étude est lié au desserrement de l'activité stéphanoise. Dès les années 1973, le préfet de la Loire crée le SIMOC, syndicat mixte entre les trois communes de Saint-Etienne, Saint-Jean-Bonnefonds et **La Talaudière** (sur notre zone d'étude), pour mettre en place la zone de Molina La Chazotte. Cette zone devait permettre d'accélérer la reconversion des mineurs, en effet La Talaudière avait une mine de charbon en activité jusqu'en 1968. D'après le Comité d'expansion de la Loire, cette zone a une surface totale de 402 hectares dont 260 sont occupés en juin 1997 alors que 21 hectares équipés restent disponibles. Le financement des travaux d'infrastructure liés à cet aménagement a été pris en charge par la commune de Saint-Etienne, qui jusqu'à 1995 se rembourse en recevant 97 % de la taxe professionnelle perçue sur cette zone. Depuis 1995, tous les prêts étant remboursés, le SIMOC répartit le produit des taxes entre les communes de la façon suivante :

Saint-Etienne = 50 %,
Saint-Jean Bonnefonds = 20 %
La Talaudière = 30 %.

La commune de **Sorbiers** dispose de trois zones industrielles sur lesquelles il n'existe pratiquement plus de terrains ni de locaux disponibles.

Ces deux communes de Sorbiers et La Talaudière, proches de Saint-Etienne, ont accueilli principalement des entreprises qui se délocalisent de Saint-Etienne et ont le plus souvent une activité dans la mécanique générale. Elles recherchent à la fois la proximité à partir de l'infrastructure qu'est l'autoroute A 47 et un cadre caractérisé par la qualité de vie, le calme, la sécurité et une bonne image. A noter cependant que ces communes sont distantes d'une dizaine de kilomètres de l'autoroute.

Le pôle économique le plus important de cette zone est **Saint-Chamond** qui regroupe une population importante et s'étend sur un vaste territoire. On y trouve des zones industrielles anciennes qui ont peu de surface encore disponibles et une zone récente STELYTEC :

STELYTEC est une initiative liée au rapprochement Lyon-Saint-Etienne et à la mobilisation des trois collectivités territoriales autour de ce projet. La zone a été aménagée à partir de 1991 sur 25 hectares. Elle est située entre la nouvelle bretelle autoroutière et la ville de Saint-Chamond. L'aménagement de telles zones d'activité se traduit en général par une aide des collectivités qui prennent à leur charge les travaux d'aménagement et revendent le terrain aménagé à des conditions financièrement avantageuses. Pour STELYTEC l'aménagement a été confié à la Société d'Équipement du Département de la Loire. Le coût d'aménagement se serait élevé à 75 millions de francs soit un prix de revient de 300 f/ha. En réalité, la commercialisation se fait entre 120 et 170 f/ha ce qui implique une aide importante des collectivités locales et des pouvoirs publics.

Par ailleurs sur **l'Horme**, commune qui jouxte Saint-Chamond, la zone industrielle du Garat de 1,5 hectares ne dispose plus que d'une surface disponible de 0,4 hectares.

A **Rive de Gier** située en fond de vallée, les terrains plats disponibles sont rares, la décision a donc été de reconverter les friches industrielles ce qui se traduit par plusieurs zones d'activité. En outre il existe des projets d'extension sur les communes proches.

Les prix moyens de vente ou de location des terrains au m² varient selon la taille de la parcelle, le degré d'ancienneté de la zone, le type d'activité qui souhaite s'y implanter.

Les informations fournies par le Comité d'expansion de la Loire indiquent des prix de vente au m² en juin 1997⁵. Le prix indicatif pour la zone de Molina la Chazotte à La Talaudière variait, à cette date, entre 90 et 150 francs. D'après la mairie de Sorbiers, les prix moyens à la location varient entre 100 et 120 francs, et les prix à la vente entre 80 et 100 francs au m², mais il reste très peu de locaux disponibles. Sur Saint-Chamond, les zones d'activité anciennes pratiquent des prix de l'ordre de 120 f/m² et à Rive de Gier le prix des terrains serait de 100 francs au m².⁶

Ces fourchettes de prix sont confirmées par les enquêtes conduites sur le terrain mais avec une beaucoup plus grande variabilité par rapport à cette fourchette, compte-tenu de localisations beaucoup plus diverses, en tissu urbain, périurbain ou en zone industrielle.

b) La politique des collectivités territoriales et locales

Cette politique passe dans la plupart des cas par la mise en place de structures d'intercommunalité. Ensuite elle se traduit plus précisément au travers de l'action économique et de la communication et par les aides financières.

- Les structures intercommunales

La mise en place des zones d'activités se réalise le plus souvent à partir de structures intercommunales créées à cet effet. Les encouragements apportés à l'intercommunalité par la législation de 1992 doivent permettre une meilleure politique de développement économique de ce pôle. Une des plus anciennes structures intercommunales rencontrées sur cette zone est celle du SIMOC (Syndicat Intercommunal de Molina La Chazotte) liant, depuis 1973, Saint-Etienne avec les deux communes de Saint-Jean Bonnefonds et de la Talaudière et dont on a déjà parlé.

Une communauté de communes « Saint-Etienne métropole » a été créée en 1995. Elle regroupe 26 communes de la vallée du Gier et a pour compétences : l'aménagement du territoire (développer l'aéroport), le développement économique (projet de labellisation de la zone, partenariat avec Lyon pour les infrastructures) et l'environnement (traitement des déchets). Son président est le maire de Saint-Etienne et les petites communes semblent moins redouter qu'autrefois l'influence de la « grande ville ». Sorbiers, la Talaudière, Saint-Chamond et l'Horre appartienent à cette communauté de communes mais pas Rive de Gier.

Un Syndicat intercommunal du pays du Gier a également été créé en 1996. Il regroupe 22 communes de la vallée dont l'Horre, Saint-Chamond et Rive de Gier. Il a signé avec le Conseil Régional un contrat de pays.

- L'action économique et la politique de communication

Les difficultés économiques du bassin stéphanois ont conduit les municipalités, et en particulier Saint-Chamond, à entreprendre une politique vigoureuse pour attirer des entreprises et favoriser le développement économique et la création d'emplois. A Rive de Gier le changement de municipalité a suscité l'engagement d'une nouvelle politique beaucoup plus orientée vers le développement économique notamment par la création de zones d'activités.

Les services économiques des communes, en particulier celui de Saint-Chamond, mais aussi le Comité d'expansion de la Loire, diffusent des informations et s'efforcent de conseiller les entreprises susceptibles de chercher une localisation dans cette zone. Les publications comme « Point de rencontre » et « Info Economiques » de Saint-Chamond, le « Courrier du pays du Gier » veulent motiver les entrepreneurs et les informer. En même temps des actions de rénovation sont entreprises : ravalement des façades, mise en valeur du patrimoine urbain, reconversion des friches. Le slogan de Saint-Chamond : « *Saint-Chamond, la ville en Action* » souligne bien cette volonté de

⁵ Cf. annexe 8, tableau A.8.4.

⁶ Source les entretiens effectués auprès des services économiques des mairies et auprès de l'adjoint au maire chargé de l'économie.

dynamisme économique. De même Rive de Gier, consciente de l'importance du cadre de vie s'est engagée dans un grand projet urbain de requalification des territoires notamment sur les deux zones d'activité (Combeplaine à l'entrée Est de la commune et Brunon-Valette à l'entrée Ouest de la ville) ainsi que pour le centre-ville (trottoirs, plantations d'arbres, etc.).

Il faut également souligner de la part du Comité d'Expansion et de collectivités locales, un encouragement vers la politique de certification de qualité : une dizaine d'entreprises de Saint-Chamond ont reçu la certification AFAQ ISO 9000.

- Les aides financières

Depuis 1994, la zone de Saint-Chamond et les cinq communes retenues pour l'enquête sont éligibles aux aides financières à l'implantation dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire et du FEDER Objectif 2.

« La Prime d'aménagement du territoire (PAT) est une subvention d'équipement accordée aux entreprises qui réalisent dans les Zones Prioritaires d'Aménagement du Territoire des opérations créant des emplois durables. Les opérations éligibles sont soit des créations ou des extensions d'établissements soit des délocalisations d'activité. Elles doivent franchir certains seuils en investissement et en nombre d'emplois créés »⁷. Les projets industriels peuvent dans la zone de Saint-Chamond bénéficier de la PAT à son taux maximum : 70 000 francs au maximum par emploi, plafonnée à 25 % de l'investissement.

Il s'y ajoute des aides régionales et départementales en particulier pour l'aménagement de locaux et des exonérations fiscales accordées le plus souvent par les collectivités locales pour une durée de 2 à 5 ans selon la collectivité locale et la nature du projet.

Le fait d'avoir été classée en zone éligible à l'objectif 2 traduit bien la difficulté économique de cette zone industrielle, en crise depuis une vingtaine d'années, et qui commence à retrouver de nouvelles bases de développement.

Cette zone de Saint-Chamond, très proche de Saint-Etienne, est la seule du périmètre de 45 kilomètres autour de Lyon qui ait bénéficié d'aides gouvernementales et européennes. Il est intéressant de souligner que cette aide fait partie des arguments de promotion de la zone et qu'elle est connue des industriels même si ceux-ci ne sont pas toujours au courant des règles précises d'attribution et se plaignent fréquemment de ne pas avoir pu en bénéficier.

c) La politique fiscale

Les taux de taxe professionnelle en 1998 sont indiqués sur le tableau suivant. On soulignera le taux exceptionnellement élevé de Rive de Gier, dont la municipalité a bien conscience, mais qu'elle déclare ne pouvoir baisser, vue la structure de ses recettes et de ses dépenses. Les petites communes ont des taux moins élevés que les plus grandes, ce qui peut contribuer à leur attractivité, si tant est que les entreprises soient réellement sensibles à ce facteur (cf. chapitre 6).

⁷ Lettre de la DATAR, Juin 1996, N° 156.

Tableau 8.3 : Taux de taxe professionnelle sur la zone en 1998

	Sorbiers	La Talaudière	Saint-Chamond	L'Horme	Rive de Gier
Taxe communale	13,57	12,32	16,82	9,19	27,09
Syndicat de communes	0	0	0,451	0,229	0
Intercommunalité	0,555	0,555	0,555	0	0
Taxe départementale	7,68	7,68	7,68	7,68	7,68
Taxe régionale	1,97	1,97	1,97	1,97	1,97
Taxe de péréquation	0	0	0	0,80	0
Total	23,775	22,525	27,476	19,869	36,74

Source : Direction des services fiscaux

1.1.3. Les stratégies des acteurs privés

Les stratégies des acteurs privés ont été abordées à partir de 35 entretiens réalisés sur ce pôle. On présentera d'abord les principales caractéristiques des établissements enquêtés avant d'analyser plus précisément leurs critères de localisation.

a) Les caractéristiques des établissements enquêtés sur le pôle de Saint-Chamond

Volontairement les activités tertiaires ne représentent qu'une part très négligeable des établissements enquêtés, l'essentiel sur ce pôle étant le renouveau de la base industrielle, en particulier en ce qui concerne le travail des métaux. Parmi ces établissements, 25 appartiennent à des firmes monoétablissements et 8 à des firmes multiétablissements.

Leur répartition selon *l'effectif salarié*⁸ met en évidence que, parmi les établissements industriels, la moitié de l'échantillon a moins de 10 salariés, l'autre regroupe les 10 à 100 salariés et un seul établissement compte plus de 500 salariés. En revanche les établissements tertiaires restent de petite taille.

Les 35 établissements enquêtés sont répartis dans diverses *zones d'accueil* en fonction de leurs exigences en termes de surface et des opportunités proposées par les différentes communes :

Tableau 8.4 : Types de zones d'implantation

Type de localisation	Total	Industrie	Tertiaire
Zone industrielle	18	18	0
Parc d'activités	4	3	1
Tissu urbain	9	5	4
Tissu périurbain	4	1	3

La plupart des établissements industriels sont localisés en zone industrielle ou en parc d'activité, tandis que les établissements tertiaires s'installent plus facilement en tissu urbain ou périurbain.

⁸ Cf. annexe 8, tableaux A.8.5. et A.8.6. : Répartition des établissements enquêtés par secteur et par effectif salarié.

Parmi ces établissements, 21/35 sont des *délocalisations* soit 60 % de l'effectif et 11 sont des *créations*. Cependant, pour sept de ces entreprises, cette nouvelle implantation est liée au rachat ou à la reprise d'une entreprise.

b) Les critères de localisation

Les entretiens permettent d'apprécier **les raisons principales** de la localisation à partir des trois raisons indiquées comme ayant joué un rôle dans la localisation. Comparés à ceux obtenus en moyenne sur les 153 établissements, ils mettent en lumière les avantages spécifiques de ce pôle⁹.

On retrouve les priorités classiques analysées au chapitre 6 : le coût, la proximité des axes structurants, la proximité de la clientèle et de la résidence du décideur. Cependant, c'est dans ce pôle que l'on rencontre le pourcentage le plus élevé d'établissements n'ayant pas véritablement choisi leur localisation. Sept établissements sur les 35 du pôle, déclarent être là, suite à un rachat ou à une reprise d'entreprise, soit la moitié des établissements qui invoquent cette contrainte de localisation, pour tout l'échantillon enquêté.

- Comme pour l'ensemble des entreprises enquêtées, l'accessibilité vient en tête des raisons ayant le plus influencé la localisation. En revanche la proximité des autoroutes est moins fréquemment citée ce qui s'explique par le fait que les entreprises de Sorbiers et de La Talaudière sont à 10 km de l'embranchement autoroutier et peut-être aussi par le fait que l'autoroute Lyon/Saint-Etienne a plus le profil d'une voie rapide urbaine que celui d'une autoroute.

- La disponibilité des terrains et des locaux vient ensuite en très bonne place, de nombreuses zones aménagées ayant été mises à disposition par les collectivités locales dans la période récente. En outre la fermeture de certains sites, la reconversion de friches industrielles, ont conduit à la réutilisation d'anciens locaux ou à des reprises de bâtiments, y compris sur des terrains très intégrés au tissu urbain.

- La proximité du lieu de résidence du personnel, et de celle du décideur sont très fréquemment évoquées. Dans cette région, il est en effet facile de se loger en résidence individuelle à proximité, tout en conservant les avantages liés à une ville moyenne présentant une certaine autonomie de fonctionnement et de nombreux équipements et services.

Tableau 8.5 : Les principaux critères cités comme positifs par plus de 50 % des entreprises)

Critères	Total des 153 enquêtes	% /153	Pôle de Saint-Chamond	% /35
Accessibilité	114	73 %	30	86 %
Disponibilité du terrain et locaux	99	64 %	24	68 %
Proximité du lieu de résidence du personnel	88	57 %	24	68 %
Proximité des autoroutes	112	73 %	23	66 %
Services aux entreprises	62	40 %	18	50 %
Tissu industriel existant	53	34,6 %	18	50 %
Proximité de la poste	57	37 %	18	50 %
Proximité de la clientèle	77	50 %	16	45 %
Coût de location	75	49 %	15	42 %
Qualité des locaux	64	42 %	14	40 %

- L'existence d'un tissu industriel et de services aux entreprises est également plus fortement appréciée que ce que l'on rencontre en moyenne dans l'ensemble des entreprises enquêtées ; ceci résulte du passé industriel de cette zone et est à mettre en parallèle avec l'importance accordée à

⁹ On trouvera en annexe 8. les tableaux détaillés retraçant les trois raisons principales et la raison principale d'une part (tableaux A.8.14 et A.8.15), les critères cités comme négatifs d'autre part (tableau A.8.13).

l'existence d'une main-d'oeuvre qualifiée (critère qui n'est retenu que dans ce seul pôle parmi tous les sites enquêtés). Ce pôle présente également des avantages particulièrement appréciés en termes d'extension possible des locaux, de locaux aménagés voire de qualité du site et du cadre de vie. Est souligné également l'intérêt d'une localisation à proximité d'un centre secondaire.

- Enfin, l'existence d'aides publiques sur Saint-Chamond est un facteur nettement pris en compte par les entreprises, soit pour l'apprécier, soit pour regretter de ne pas en avoir bénéficié. Les deux-tiers des entreprises enquêtées à Saint-Chamond déclarent avoir, soit obtenu, soit demandé sans succès, les aides publiques, signe du rôle que celles-ci peuvent jouer pour attirer de nouvelles localisations.¹⁰

Mais lorsqu'on parle d'aides publiques, de quoi s'agit-il exactement ? Est-ce une aide par le financement des locaux à des conditions intéressantes, ou des aides plus importantes correspondant au fait d'être dans une zone classée à l'objectif 2 du FEDER. En Rhône-Alpes, seule la zone de Saint-Chamond pouvait bénéficier de la prime d'aménagement du territoire et des aides du FEDER liées à l'objectif 2. Aussi les avis positifs ou négatifs par rapport aux aides ont une toute autre signification que sur les autres sites. Il semblerait qu'un certain nombre d'entreprises en aient bénéficié tandis que d'autres aient escompté pouvoir en bénéficier sans que leur dossier puisse effectivement aboutir ou encore qu'elles aient été découragées par l'importance des formalités à accomplir. Il est bien difficile de savoir dans quelle mesure ces aides ont joué un rôle décisif dans la décision d'implantation, les entreprises ne citant pas toujours l'importance qu'elles accordent à cet avantage, voire ne l'évoquant que pour se plaindre de ne pas l'avoir obtenu, mais n'en parlant pas lorsqu'elles en ont bénéficié si la question ne leur est pas spécifiquement posée. Par ailleurs le fait de bénéficier de financements à taux réduits pour les locaux peut également être considéré comme une aide publique. De même l'importance et l'intérêt de sites aménagés (ainsi STELYTEC) et les autres éléments de choix se combinent sans doute aux avantages liés aux aides publiques. L'affichage de l'existence de ces aides est dans tous les cas un argument de promotion qui s'ajoute aux potentialités du pôle.

Enfin un dernier aspect mérite une attention particulière : *le prix des locaux*. D'après les entretiens réalisés, les fourchettes de prix des locaux en location au m² sont indiqués au tableau 8.6. Compte tenu des surfaces occupées dans ces différentes localisations, le prix moyen du m² dans ce pôle est de 184 francs, ce qui est le prix moyen le plus faible enregistré sur l'ensemble des pôles enquêtés. Les prix indiqués lors des entretiens semblent plus élevés que les prix indiqués pour les différentes zones industrielles par les collectivités locales ; ceci s'explique par le fait qu'un certain nombre d'établissements sont situés en tissu urbain ou périurbain ou en dehors de ces zones aménagées et que les prix pratiqués sont en moyenne supérieurs, puisqu'ils accueillent plus d'entreprises demandant de petits locaux, en particulier dans le secteur tertiaire.

Tableau 8.6 : Prix indiqués des locaux en location en F/ m² et par an

Commune	Nombre d'établissements	Prix minimum	Prix maximum
La Talaudière	4	231	300
Sorbiers	4	111	240
Saint-Chamond	10	60	290
L'Horme	6	133	360
Rive de Gier	2	271	282

¹⁰ La préfecture de la Loire qui est chargée d'instruire ces dossiers ne dispose pas, semble-t-il, d'une synthèse faisant le bilan par commune des aides demandées et obtenues au titre de l'objectif 2. Il n'a donc pas été possible de vérifier les dires des entreprises.

1.1.4. Conclusion

Ce pôle de Saint-Chamond avait été retenu comme le plus représentatif des territoires attractifs en matière de moteurs industriels. L'analyse plus fine de cette zone a mis en évidence qu'elle se caractérise par un passé industriel important dans des activités en déclin. Depuis plusieurs années, elle cherche à se reconstruire et semble actuellement porteuse d'un important dynamisme. Cependant les localisations des entreprises ne se sont pas faites de façon indifférenciée selon les communes. On a en réalité une zone avec trois sites distincts qui présentent des avantages un peu différents : les deux petites communes de Sorbiers et La Talaudière, la commune de Saint-Chamond et celle de l'Horre qui lui est contiguë, et enfin celle de Rive de Gier.

- Les deux communes de Sorbiers et la Talaudière sont très proches de Saint-Etienne et leur zone d'activité est actuellement largement occupée. On y trouve des entreprises qui se sont desserrées de Saint-Etienne et qui apprécient le cadre de vie.

- Sur Saint-Chamond et sur l'Horre, on se trouve en vieux tissu industriel et plusieurs entreprises actuellement dynamiques ont repris les locaux d'établissements anciens en adaptant leur activité avec, si besoin, des aides à la restructuration ; en effet, certaines de ces entreprises ont bénéficié des appuis à la reconversion procurés par Usinor par l'intermédiaire de la SODIE.

De ce fait sur ces deux communes se retrouvent pas mal de localisations contraintes. En outre la création de la zone de STELYTEC en 1995 a attiré de nouvelles activités qui, étant récentes, ont été enquêtées. Pour celles-ci la proximité de l'autoroute, la bonne image que délivre la zone, les aménagements réalisés et les possibilités d'extension, l'espérance d'aides publiques spécifiques (PAT et FEDER) semblent des arguments importants de localisation et ce d'autant plus que les investissements réalisés et les effectifs de ces établissements sont importants.

- Enfin Rive de Gier est une petite ville industrielle présentant une certaine autonomie de fonctionnement. Elle a des difficultés importantes de reconversion industrielle et entreprend depuis peu de se développer en aménageant ses friches et en misant sur la proximité de l'autoroute et du centre-ville. Le prix du terrain ou de la location y est très faible, mais le taux de taxe professionnelle qui est l'un des plus élevés de la zone ne peut être diminué compte tenu des faibles ressources de la commune. Commune la plus proche de l'agglomération lyonnaise, elle devrait également pouvoir miser sur cet avantage pour son développement.

1.2. Le pôle périphérique de Villefranche-sur-Saône

Villefranche est située dans la vallée de la Saône à une trentaine de kilomètres au Nord de Lyon. Le couloir Rhône-Saône très fréquenté est relié à l'agglomération par de nombreuses infrastructures de transport : ferroviaires, routières et autoroutières (Cf. carte 8.1, p. 225).

Sous-préfecture du département du Rhône, Villefranche relaie l'influence lyonnaise sur la partie Nord du département et son influence déborde sur le département de l'Ain. Cette ville moyenne a développé son industrie en liens avec son espace rural : textile des bleus de travail, mécanique, électroménager, agro-alimentaire, etc. Par ailleurs comme sous-préfecture elle dispose d'un équipement en services administratifs et privés relativement important et se situe dans une relation très étroite avec le chef-lieu métropolitain. Villefranche bénéficie d'un développement relativement autonome et, grâce aux facilités de communication, elle trouve dans la métropole lyonnaise les services de niveau supérieur qui lui sont nécessaires.

La commune de Trévoux, située entre Villefranche et Lyon mais plus proche de Villefranche, est une vieille cité historique qui peut être considérée comme peu dépendante du pôle retenu. La barrière de la Saône et la limite départementale tendent à faire de ce chef-lieu de canton du département de l'Ain un pôle de développement spécifique.

1.2.1. Le pôle de Villefranche : démographie et activités

La commune de Villefranche compte environ 30 000 habitants en 1990 comme en 1999. Elle est donc moins peuplée que celle de Saint-Chamond et son territoire est nettement plus restreint.

a) L'évolution de la population¹¹

Le pôle de Villefranche connaît une nette croissance démographique. Cependant la commune centre de Villefranche a bien des difficultés à maintenir sa population depuis 1975, la croissance se reporte sur la proche périphérie : Arnas et Limas principalement jusqu'à 1968, puis la commune de Gleizé. Par ailleurs Trévoux, située à quelques kilomètres, dans le département de l'Ain se développe surtout depuis 1982, sans lien évident avec Villefranche mais en bénéficiant cependant des avantages que procure sa situation à proximité du Nord de l'agglomération lyonnaise.

Ces communes, qui dans notre enquête constituent le pôle de Villefranche, regroupent 50 384 habitants en 1990 et 51 754 en 1999. Elles ne correspondent pas exactement à l'Unité urbaine de Villefranche¹², définie par l'INSEE, mais l'évolution est comparable.

b) La population active

Tableau 8.7 : La population active en 1990

	Villefranche	Arnas	Limas	Gleizé	Trévoux	Total
Population totale	29 542	2 783	3 652	8 317	6 090	50 384
Population active	13 330	1 343	1 726	3 758	2 636	22 793
Pop active ayant un emploi	11 773	1 265	1 594	3 448	2 431	20 511
Chômeurs	1 557	78	132	310	205	2 282
Taux de chômage (%)	11,6	5,8	7,6	8,2	7,7	10,0
Pop travaillant dans la commune	7 145	364	270	718	1 093	9 590
% dans la commune	60,7%	28,8%	16,9%	20,8%	44,9%	46,7%
% dans le département	32,2%	65,3%	75,8%	73,9%	11,2%	42,2%
Emplois au lieu de travail¹³	18 457	1 908	1 285	1 934	3 010	26 594

Source RGP 1990 au lieu de travail.

Ce pôle se situe dans la moyenne française pour le taux d'activité et le taux de chômage. On notera cependant que le taux de chômage est plus faible dans les communes périphériques que dans Villefranche même.

Le pôle analysé propose plus d'emplois (17 % de plus) qu'il n'y a de population active dans la zone étudiée. En particulier, les deux communes de Villefranche et d'Arnas réunissent beaucoup plus d'emplois qu'elles n'ont d'actifs, tandis que les deux communes de Limas et Gleizé accueillent plus d'actifs qu'elles ne proposent d'emplois. Cette importance des emplois sur la zone souligne l'aspect dynamique de ce pôle qui attire une population venant d'autres communes.

¹¹ Cf. annexe 8, tableau A.8.7.

¹² L'Unité urbaine de Villefranche en 1990 regroupe les communes de Arnas, Gleizé et Limas, mais aussi Denicé, Liergues et Pommiers dans le département du Rhône, ainsi que Frans et Jassans-Riottier du département de l'Ain. Sa population totale est passée de 42.400 habitants en 1975 à 48 200 en 1990 soit +14%.

¹³ Les emplois au lieu de travail sont calculés par les chercheurs du LET à partir du fichier MIRABEL et du recensement exhaustif de 1990. Cf. annexe 8, tableau A.8.9.

L'analyse des migrations alternantes en 1990 souligne bien l'attraction de Villefranche sur sa zone périphérique et l'autonomie de ce pôle par rapport à l'agglomération lyonnaise.

Le pôle de Villefranche attire pour les emplois qu'il propose les communes proches sur sa partie Ouest, dans le Beaujolais : Liergues (242), Pommiers (276), Denicé (209) et surtout bon nombre d'actifs qui résident soit au Nord jusqu'à Saint-Georges-de-Reneins et Belleville, soit sur le département de l'Ain avec des communes immédiatement proches comme Jassans-Riottier (825) Frans (323) et aussi plus au Nord : Montmerle-sur-Saône (226), Fareins (312). Par ailleurs, la commune de Trévoux a une certaine autonomie avec une attraction spécifique sur ses communes proches en particulier Saint-Didier-de-Formans (158) et Reyrieux (197)¹⁴.

Ce pôle, s'il attire bon nombre d'actifs venant du Nord, a une zone d'attraction plus limitée vers le sud en direction de Lyon. La commune d'Anse à 5 kilomètres au sud de Villefranche envoie sur le pôle un bon nombre de ses actifs résidents (436) et les communes de Neuville, Caluire, Lyon 9° qui en sont les plus proches, chacune environ une centaine d'actifs vers ce pôle. A noter que Lyon avec ses neuf arrondissements est à l'origine de la migration quotidienne de seulement 592 actifs sur l'ensemble des 5 communes de ce pôle. Villefranche apparaît donc comme disposant d'une assez forte autonomie.

c) Les emplois

La répartition des emplois est très variable selon les communes¹⁵ : Arnas qui dispose d'une importante zone industrielle a plus de 50 % de ses emplois dans l'industrie, tandis que Limas et Trévoux sont à près de 38 %. Limas en outre est marquée par l'importance des activités de transport, tandis que Gleizé accueille hôpital et lycée technique.

En revanche le rôle de Villefranche comme centre de services apparaît dans l'importance de l'emploi dans le commerce et l'hôtellerie et dans les banques, assurances, et services aux entreprises. Sur ce dernier point, l'étude conduite spécifiquement sur « les services aux entreprises à Lyon en 1998 », souligne que Villefranche « affiche 3 000 salariés dans les services aux entreprises (14 % des salariés privés) spécialisés dans la gestion de supports et le travail temporaire »¹⁶. Par comparaison, Saint-Chamond était beaucoup moins bien dotée ; elle ne comptait que 1 300 salariés dans les services aux entreprises soit 7 % de ses salariés privés, tandis que sur l'ensemble de l'aire urbaine de Lyon, ce secteur rassemble en moyenne 20 % de l'effectif des salariés du secteur privé.

d) Les établissements et leur évolution

Ce pôle a connu une croissance de 32 % de son effectif d'établissements qui est passé de 1 539 en 1982 à 2041 en 1996.¹⁷ Cependant on note une très faible croissance de l'industrie : + 12 % et une croissance un peu plus sensible du tertiaire aux entreprises + 32 %. Si l'on compare à l'évolution enregistrée sur l'ensemble de la zone d'étude, les établissements industriels du pôle de Villefranche ont moins décliné entre 1982 et 1990 que ce que l'on constate ailleurs (mis-à-part Saint-Chamond), mais de 90 à 96, leur évolution suit la tendance générale observée pour les établissements industriels.

Pour le tertiaire, Villefranche en 1982 avait un pourcentage d'établissements dans ces activités, supérieur à celui constaté sur l'ensemble de la zone des 45 kilomètres et même supérieur à celui constaté sur Lyon 3° et 7°. Alors que, de façon générale, le nombre total d'établissements

¹⁴ Cf. annexe 8, tableau A.8.8. : principales zones d'origine des actifs venant travailler sur le pôle de Villefranche au RGP de 1990.

¹⁵ Cf. annexe 8, tableau A.8.9.

¹⁶ Les services aux entreprises à Lyon en 1998. Les dossiers de L'INSEE Rhône Alpes n°129, Novembre 1998 p. 24, 28.

¹⁷ Cf. annexe 8, tableau A.8.10.

tertiaires s'accroît sur toute la période (en valeur absolue et en %), le pôle de Villefranche n'a pas augmenté son pourcentage d'établissements dans ce type d'activité sur la période et a donc un comportement atypique par rapport aux autres pôles étudiés. Ce pôle se retrouve en fin de période à un niveau proche de la moyenne et bien inférieur au niveau de Lyon.

e) *Les établissements moteurs et les établissements enquêtés*

Tableau 8.8 : Les établissements industriels et tertiaires du pôles de Villefranche en 1996 (> à 1 salarié)

Communes	Effectif total non-agricole en 1996	Etablissements Total 1996		Moteurs industriels			Moteurs tertiaires en 1996		
		Industriels	Tertiaires	1996	Récents	Enquêtés	1996	Récents	Enquêtés
Villefranche	1 435	189	266	89	27	9	104	42	11
Arnas	160	38	21	23	4	3	8	7	1
Gleizé	141	29	15	14	5	1	10	5	3
Limas	96	10	30	6	2	3	24	13	2
Trévoux	209	45	51	25	10	3	17	6	1
TOTAL Pôle	2 041	311	383	157	48	19	163	73	18

Source : Fichier SIRENE et chapitre 4.

L'effectif enquêté sur ce pôle est important : 37 établissements qui se répartissent à peu près également entre établissements industriels et établissements tertiaires, traduisant une évolution positive des localisations parmi les secteurs considérés comme moteurs.

1.2.2. *L'action des acteurs publics*¹⁸

La commune de Villefranche n'occupe qu'une très petite superficie par rapport à la population qu'elle accueille. Aussi dès 1962 a été constitué le district de Villefranche qui regroupe les 4 communes de Villefranche, Limas, Gleizé et Arnas, toutes communes qui font partie du pôle de Villefranche retenu pour notre étude. Ce district correspond à une réalité économique : Villefranche a un rôle commercial très important et ne peut accueillir sur son territoire, ni la population ni les activités surtout industrielles et les équipements qui correspondent aux besoins de son développement. Le district exerce de nombreuses compétences : assainissement, environnement, voirie, scolarité (avec des écoles districales plutôt que communales), des équipements sportifs, une école de musique, etc.

La ville de Trévoux, située de l'autre côté de la Saône, au sud et sur le département de l'Ain, développe une stratégie propre de développement et d'aménagement en lien avec les communes du département de l'Ain dont elle est proche.

a) *Les équipements publics*

Le pôle économique de Villefranche dispose d'atouts importants en matière d'infrastructures de transport et de zones d'accueil d'activités.

- Les infrastructures de transport

¹⁸ Entretien avec le responsable des affaires économiques du District de Villefranche en 1998, Entretien avec le responsable de l'information économique de la CCIV en 1998 et en avril 1999, Entretiens téléphoniques en avril 1999 avec le Secrétaire Général de la CCIV et le responsable du service Aménagement et équipement. Entretien téléphonique avec une responsable de la SAMDIV en 1999. Entretien téléphonique avec le Directeur de la Communauté de Communes de Saône-Vallée en 1999.

Située dans la vallée de la Saône, Villefranche est traversée par la N6, et elle a toujours eu un rayonnement important sur tout le Beaujolais. La mise en service de l'autoroute A6 s'est traduite par l'installation d'un échangeur à proximité améliorant considérablement l'accessibilité de ce pôle. Par ailleurs en matière de marchandises, les flux sur l'axe Nord-Sud étant très déséquilibrés en faveur du Nord, Villefranche est bien située pour accueillir ces transports et être une zone de dispatching du fret destiné à l'agglomération lyonnaise et à Rhône-Alpes.

En matière fluviale également Villefranche est bien dotée. L'association Aproport gère l'activité portuaire particulièrement importante sur la partie Nord du fleuve et jusqu'à Mâcon, tandis que Promofluvia association nationale qui milite pour le développement du transport fluvial a son siège à Villefranche.

Par ailleurs la desserte ferroviaire a toujours existé. Avec la mise en service du T.G.V., Villefranche bénéficie non seulement des accès possibles depuis Lyon mais aussi de la gare T.G.V. de Mâcon, qui à une demi-heure seulement, permet d'atteindre Paris en 2 heures.

- Les zones d'activité aménagées.

Les quatre communes du district de Villefranche accueillent les activités économiques. Les zones industrielles¹⁹ aménagées sur le pôle sont dispersées et représentent une superficie totale de 180 hectares.

Les zones d'activité sont localisées de façon préférentielle sur les terrains plats et principalement entre la Saône et l'autoroute. Elles sont en quasi totalité occupées. Cependant les mouvements d'entreprises peuvent libérer certaines surfaces et permettent de continuer à accueillir des petites et moyennes entreprises. Des entreprises plus importantes sont conduites à fermer ou à se délocaliser : ainsi les établissements CALOR ou l'entreprise SELNOR délocalisée dans le Nord de la France.

En ce qui concerne le développement économique, la SAMDIV Société d'Aménagement du District de Villefranche, s'occupe de l'aménagement des Z.A.C. et des bâtiments.

La Chambre de Commerce de Villefranche prend en charge le développement économique de toute cette partie nord du département et s'efforce de développer la synergie avec le district, ce qui contribue à l'efficacité. Les 4 communes de ce district n'ont pas de stratégie propre et travaillent principalement en commun, ce qui est facilité par l'ancienneté du district. A noter cependant que certaines communes peuvent développer des actions propres comme la création par Villefranche du « parc de l'échangeur ». Par ailleurs la Chambre de Commerce a en projet la création de pépinières d'entreprises qui faciliteraient le développement de P.M.E.

La commune de Trévoux qui appartient à la communauté de communes Saône-Vallée a suscité sur son territoire la création d'une ZAC de 18 hectares. Livrée en 1995, elle commence à se remplir après avoir connu des difficultés liées à la conjoncture.

b) L'action des collectivités locales et territoriales

Elle est relativement limitée et passe principalement par des structures intercommunales qui seront d'abord présentées.

- Les structures intercommunales

La mise en place à Villefranche du district remonte à 1962. Il y a donc une longue période de coopération entre ces communes sans pour autant qu'une structure intercommunale plus forte ait été envisagée. Il est possible que les réformes en cours se traduisent pour ce pôle par la mise en place d'une nouvelle structure du type communauté d'agglomération.

¹⁹ Cf. annexe 8, tableau A.8.11.

Un des problèmes rencontrés pour le développement de cette zone est une certaine saturation du territoire relevant du district. Aussi l'extension devrait se faire soit vers le Sud en direction d'Anse, soit vers le nord en direction de St George de Reneins, de Belleville où des terrains sont encore disponibles et même de St Jean d'Ardière. Cependant les entreprises souhaitent la proximité de l'agglomération lyonnaise et risquent de n'être guère tentées, sauf exception, par des localisations trop au Nord.

Dans cette perspective, le développement de zones d'activités et d'habitat sur le département de l'Ain, en particulier sur Frans et Jassans-Riottier, pourrait être mieux articulé avec le pôle de Villefranche. Actuellement les limites départementales sont un obstacle à une réflexion et une action commune ; Villefranche bénéficie cependant des retombées de cette expansion pour ses commerces et ses services aux particuliers et aux entreprises.

Un des problèmes du développement économique de ce pôle est le fait que le bassin de vie et le bassin d'emploi portent sur les deux départements de l'Ain et du Rhône tandis que les structures institutionnelles sont bornées par les limites départementales. De ce fait un fonctionnement en synergie et un projet commun de développement de l'ensemble sont difficiles à mettre en oeuvre.

La commune de *Trévoux* est dans une configuration bien spécifique. Elle fait partie de la Communauté de Communes Saône-Vallée. Celle-ci a remplacé en 1992 un district qui regroupait six communes : Misérieux, Reyrieux, Saint-Bernard, Saint Didier-de-Formans, Tousieux, Trévoux, auxquelles s'est jointe en 1997 la commune de Sainte-Euphémie. Elle a principalement en charge l'aménagement de l'espace et le développement économique ; elle doit maîtriser une forte croissance économique et démographique sur cette zone qui regroupait en 1975, 8 586 habitants, en 1982, 11 327 et en 1990, 14 275 habitants.

- L'action économique des collectivités locales

Sur ce *pôle de Villefranche*, les communes ont délégué au district le soin de promouvoir leur zone. Le journal du district de Villefranche, édité à partir de novembre 1997, traite de l'environnement, de l'urbanisme et du développement économique qui est devenu une priorité. Son but est d'informer sur les missions et les réunions du district. La communication sur les possibilités de développement économique passe par la Chambre de Commerce de Villefranche et il ne semble pas qu'il y ait des interventions importantes des communes en dehors de cette configuration.

Le Conseil Général du département du Rhône a une politique favorable au développement économique sur les zones les plus en difficulté du territoire, c'est à dire sur celles qui sont à l'écart des moyens de communication et en zones rurales difficiles. De ce fait le district de Villefranche ne bénéficie d'aucune aide même indirecte.

Pour *Trévoux*, la communauté de communes a créé une zone industrielle en continuité avec celle située sur la commune de Trévoux et a un autre projet sur Reyrieux qui fera suite également à la zone déjà existante sur cette commune. Cette action n'est pas vraiment aidée par le Conseil Général du département de l'Ain qui ne se préoccupe pas prioritairement de cette zone dans l'orbite de l'agglomération lyonnaise. Pour commercialiser sa zone d'activité, la Communauté de Communes de Saône-Vallée fait appel à un bureau d'études qui lui est spécialement dédié.

Que ce soit sur Villefranche ou sur Trévoux, il n'y a guère de politique globale et systématique de communication en direction des entreprises, celle-ci n'étant pas jugée efficace, mais seulement une politique de réponse au coup par coup, adaptée à la demande de chaque entreprise. Sur ce point on doit noter une différence très importante par rapport à la politique conduite sur le pôle de Saint-Chamond qui était une politique d'affichage des possibilités et des avantages des différents sites en même temps qu'un effort de valorisation des centres urbains. Il est vrai que le pôle de Villefranche s'inscrit dans un environnement dynamique et pose a priori moins de problèmes à ses responsables politiques.

On notera également la volonté de la récente Communauté de Communes de Saône-Vallée de développer une action concertée de développement local avec, depuis 1995, un journal

d'information qui paraît une à deux fois par an et sert de lien et d'information entre les différents partenaires.

c) La fiscalité locale

Les communes du district de Villefranche sont dans un périmètre de Transport Urbain et assujetties au versement transport au taux de 0,45 % depuis le 2/10/97. En revanche Trévoux, ne dispose pas de transports collectifs urbains et les activités qui y sont localisées ne sont pas soumises au versement transport.

Par ailleurs les communes du district de Villefranche doivent payer une taxe sur les espaces naturels sensibles qui représente un pourcentage du montant de leurs investissements ; cette taxe n'est pas prélevée sur la Communauté de Communes Saône-Vallée.

La taxe professionnelle prélevée en 1998 sur ces communes est indiquée au tableau suivant. Les communes-centre Villefranche et Trévoux ont des taux globaux de taxe professionnelle bien supérieurs aux taux des communes de la périphérie de Villefranche qui sont celles qui accueillent principalement des activités industrielles ou commerciales demandant beaucoup d'espace.

Tableau 8.9 : Taux de taxe professionnelle sur le pôle de Villefranche en 1998.

	Villefranche	Arnas	Limas	Gleizé	Trévoux
Taxe Communale	14,58	4,02	5,40	5,67	12,15
Syndicat de communes	0	0,0797	0,0640	0	
Intercommunalité	3,62	3,62	3,62	3,62	1,75
Taxe de péréquation	0	1,25	1,25	1,25	0,80
Taxe départementale	4,92	4,92	4,92	4,92	6,00
Taxe régionale	1,97	1,97	1,97	1,97	1,97
Total	25,09	15,8597	17,224	17,43	22,67

Source : Services fiscaux

1.2.3. Les stratégies des acteurs privés

Elles ont été abordées à partir de 37 entretiens qui concernent tous les secteurs moteurs retenus pour notre enquête et se répartissant à peu près pour moitié dans le secteur industriel et pour moitié dans les services aux entreprises²⁰.

a) Les caractéristiques des établissements enquêtés

Près de la moitié des établissements enquêtés ont plus de 20 salariés, ce qui est déjà une taille importante pour des établissements implantés depuis 1993. Leur répartition par zone d'accueil est la suivante :

Tableau 8.10 : Types de zones d'implantation

Type de localisation	Total	Industrie	Tertiaire
Zone industrielle	16	11	5
Parc d'activités	3	2	1
Tissu urbain	13	3	10
Tissu périurbain	5	3	2

²⁰ Cf. annexe 8, tableau A.8.12.

Comme pour Saint-Chamond, on constate que les établissements industriels se localisent majoritairement en zone industrielle ou en parc d'activité, tandis que les établissements tertiaires s'implantent plus en tissu urbain.

La moitié de ces établissements sont des délocalisations. Parmi ces 37 établissements, 19 se déclarent satisfaits de leur localisation actuelle, 10 sont insatisfaits et 8 ne se prononcent pas. Mais ensuite 16 établissements déclarent souhaiter déménager ce qui est cohérent avec les 10+8 personnes qui ne se sont pas déclarées satisfaites de leur localisation actuelle.

Parmi ces établissements on compte 25 établissements appartenant à des firmes monoétablissements et 12 appartenant à des firmes multiétablissements, ce qui est à peu près conforme à la répartition des enquêtes sur l'ensemble de l'échantillon.

b) Les critères de localisation

Les raisons principales de la localisation sont conformes à celles mises en avant par l'ensemble des enquêtés, à savoir le coût des locaux, la proximité des axes structurants et l'accessibilité en particulier aux autoroutes.

Cependant, la spécificité du pôle de Villefranche apparaît être la proximité d'un centre secondaire reconnu comme tel. Ce facteur est cité par 10 entreprises sur 37. On peut même noter que certaines entreprises quittant la localisation parisienne ou lyonnaise recherchent délibérément l'opportunité de cette agglomération de taille moyenne. Fréquemment il en résultera un avantage de proximité des lieux de résidence des décideurs mais aussi du personnel. Ce facteur de proximité du lieu de résidence du personnel vient en tête des appréciations positives (86 % des enquêtés).

En outre les avantages de qualité du site et du cadre de vie sont notés avec une certaine importance. Par ailleurs les atouts de ce site en termes d'avantages logistiques, de possibilités d'extension ou de locaux aménagés sont bien mis en évidence.

Tableau 8.11 : Principaux critères cités comme positifs lors des entretiens

Critères	Total des 153 enquêtes	% /153	Pôle de Villefranche	%/37
Proximité du lieu de résidence du personnel	88	57 %	32	86,5 %
Disponibilité du terrain et locaux	99	64 %	31	83,8 %
Accessibilité	114	73 %	28	75,7 %
Proximité des autoroutes	112	73 %	24	64,8 %
Proximité d'un centre urbain	68	44 %	22	59,4 %
Proximité de la poste	57	37 %	22	59,4 %
Possibilité d'extension	50	33 %	20	54,0 %
Proximité de la clientèle	77	50 %	20	54,0 %
Coût de location	75	49 %	19	51,3 %
Services aux entreprises	62	40 %	19	51,3 %
Tissu industriel existant	53	35 %	13	35,1 %

Enfin, on retrouve l'avantage d'être à proximité d'un centre urbain avec les services qu'il peut procurer. La poste, l'existence de services aux entreprises sont particulièrement appréciés sur Villefranche, peut-être parce qu'ils y sont présents de manière plus significative que dans d'autres pôles de notre zone d'étude. En revanche les raisons de localisation liées à la clientèle ou au tissu industriel existant ne sont pas plus importantes que pour l'ensemble des établissements de l'échantillon.

Les avantages liés au coût des locaux méritent d'être précisés à partir des réponses données concernant les coûts de location payés par les établissements enquêtés. Très peu d'établissements sont propriétaires de leurs locaux.

Tableau 8.12 : Prix indiqués des locaux en location en F/m² et par an

Commune	Nombre d'établissements	Prix minimum	Prix maximum
Arnas	2	240	433
Gleizé	4	60	480
Limas	3	150	270
Trévoux	4	180	300
Villefranche	16	120	720

Le prix moyen de location pour les établissements situés sur ce pôle de Villefranche est de 190 francs le m² soit à peu près comparable au prix relevé sur le pôle de Saint-Chamond. Ici les différences ne sont pas significatives d'une commune à une autre, c'est plus le type de zone d'implantation ou le type d'activité qui explique l'importance des superficies louées et les différences de prix au m². En général, pour des activités tertiaires demandant moins de surface, les prix varient entre 300 et 700 francs par an au m². Pour les activités industrielles, les prix varient le plus souvent entre 120 et 300 ou 400 francs le m².

1.2.4. Conclusion

Le pôle de Villefranche apparaît comme un centre à la fois lié à l'agglomération lyonnaise mais également autonome.

Ce pôle reste lié à Lyon, car les entreprises bénéficient du marché de proximité et de l'ensemble des économies d'agglomération que propose la grande agglomération. Ce sont en particulier les avantages d'un grand marché de consommation et de production et des avantages d'accessibilité par rapport à l'ensemble des moyens de communication : proximité des autoroutes, du T.G.V. (à Lyon et à Mâcon), de l'aéroport.

Mais Villefranche est aussi un pôle dont le développement reste autonome. Ville moyenne et sous-préfecture du Rhône, ce pôle bénéficie d'une base industrielle ancienne, relativement diversifiée et qui s'est régulièrement adaptée. L'extension de la ville-centre sur les communes périphériques a été organisée depuis près de trente ans à partir de la création d'un syndicat mixte, devenu district, qui a pris en charge en particulier l'aménagement de zones d'activités.

Les atouts spécifiques de ce pôle périphérique se marquent par un cadre de vie de qualité et par la proximité des lieux de résidence que peuvent y trouver les décideurs.

Mais c'est surtout la localisation particulièrement intéressante de Villefranche, au Nord de l'agglomération lyonnaise, qui lui permet de rester suffisamment attractive pour de nouvelles localisations sans pourtant bénéficier d'aide spécifique de la part des collectivités territoriales. Cependant le territoire initialement défini semble devenir trop étroit pour permettre un développement qui concerne de plus en plus les communes de l'Ain, situées de l'autre côté de la Saône. Une commune comme Trévoux développe avec sa Communauté de Communes une stratégie de développement de zones industrielles qui progressivement devrait également devenir attractive pour des établissements désirant rester dans l'environnement lyonnais, sans pour autant en avoir les inconvénients en termes de taxe, de versement transport, etc.

2. LE POLE LYONNAIS ET SES COMPOSANTES INTERNES

A l'intérieur même de l'agglomération lyonnaise (Cf. carte 8.1, p. 225), l'analyse a conduit à sélectionner plusieurs communes ou groupes de communes qui avaient connu un développement particulièrement important depuis 1993, soit dans les activités industrielles, soit dans les activités tertiaires définies précédemment comme « motrices ». Ces zones seront présentées dans le contexte du Grand Lyon défini comme la Communauté urbaine de Lyon mise en place en 1968 et à laquelle appartiennent toutes les communes ici retenues (sauf Genas) et que l'on peut regrouper en :

- zones principalement industrielles : Vénissieux, Vaulx-en-Velin et Chassieu/Genas²¹,
- et zones à dominante tertiaire. On a choisi d'opposer d'une part le centre d'affaires de Lyon représenté par ses 3^e et 7^e arrondissements sur lesquels se développent la plupart des activités liées à la gare et au centre Part-Dieu, et d'autre part deux communes situées dans la zone résidentielle de l'Ouest Lyonnais : Dardilly et Ecully.

2.1. Démographie et activités

2.1.1. L'évolution de la population²²

La population de la Communauté urbaine a fortement progressé de 1954 à 1975. Depuis, après un certain déclin entre 1975 et 1982, elle progresse à un taux moyen annuel de 0,3 % par an (de 1982 à 1999).

Les communes centres de Lyon et Villeurbanne déclinent de 1968 à 1982, puis progressent légèrement depuis cette date. La croissance après s'être effectuée sur les communes de première couronne, s'est reportée sur celles de deuxième couronne puis sur la périphérie. Les communes de Vénissieux et Vaulx-en-Velin ont connu une croissance spectaculaire avec les créations des Z.U.P. dans les années 1970. Depuis 1975, Vénissieux connaît un déclin démographique tandis que Vaulx-en-Velin, stable de 1982 à 1990 a vu sa population totale diminuer de 5 000 habitants entre 1990 et 1999, ces communes à forte composante d'habitat collectif n'arrivent pas à maintenir leur population. Le pôle de Chassieu et Genas, situé sur le périurbain Est connaît une croissance plus récente de sa population.

Les deux autres communes tertiaires connaissent un essor de leur population lié à la croissance périurbaine ; située à l'Ouest de l'agglomération, la commune d'Ecully touchée depuis longtemps par l'urbanisation a propagé sa croissance sur la commune de Dardilly légèrement plus éloignée. Enfin les arrondissements de Lyon ne sont pas toujours distingués dans les statistiques concernant la commune de Lyon et celle-ci, beaucoup trop importante par sa taille, n'est pas en elle-même facilement comparable aux autres communes de son agglomération.

Ces communes ont des taux d'activité proches de 46 % qui est la moyenne de la Communauté urbaine ; la zone d'Ecully/Dardilly, plus résidentielle a le taux le plus faible (42,8 %). Elles sont très différentes au niveau du taux de chômage : Vénissieux et Vaulx-en-Velin ont des taux nettement supérieurs aux autres pôles et à l'ensemble de l'agglomération, ce qui s'explique par l'importance de leur population en difficulté et à bas niveau de revenu ; les trois autres pôles, par contre, ont des taux nettement inférieurs à la moyenne. La zone de Chassieu/Genas, bien qu'étant un pôle industriel, a un taux de chômage très faible, par suite sans doute de sa position éloignée de l'agglomération et du caractère plus résidentiel de son habitat.

²¹ Le territoire initialement retenu se limitait à Chassieu,

²² Cf. annexe 8, tableau A.8.16.

Tableau 8.13 : La population active en 1990

	Venis- sieux	Vaulx- en Velin	Chassieu Genas	Dardilly Ecullly	Lyon 3° et 7°	Lyon	Grand LYON
Population totale	60 444	44 174	17 814	25 040	124 138	415 487	1 134 687
Population active	28 542	19 534	8 492	10 736	60 208	194 148	528 441
Population active ayant un emploi	24 270	16 266	7 980	10 120	54 885	176 176	478 824
Chômeurs	4 272	3 268	512	616	5323	17 972	47 617
<i>Taux de chômage</i>	<i>14,9%</i>	<i>16,7%</i>	<i>6,0%</i>	<i>5,7%</i>	<i>8,8%</i>	<i>9,3%</i>	<i>9.3 %</i>
Population travaillant et résidant dans la ou les communes	8 475	5 171	2 443	3 271			
<i>% Pop travaillant dans la zone</i>	<i>34.3 %</i>	<i>31,8%</i>	<i>30,6%</i>	<i>32,3 %</i>	<i>38.9 %</i>	<i>67.9%</i>	
<i>% travail. dans le département</i>	<i>62.8 %</i>	<i>65,9%</i>	<i>62,4%</i>	<i>67,3%</i>			
Emplois au lieu de travail	30 501	16 797	13 432	13 676	108 333	260 045	555 194

2.1.2. Les emplois

Chacune des zones retenues sur l'agglomération lyonnaise propose plus d'emplois qu'elle n'a d'actifs résidants. Le déséquilibre est particulièrement important pour les arrondissements centraux de Lyon mais aussi pour les communes de l'Ouest lyonnais ainsi que pour Vénissieux. Le fort taux de chômage de certaines de ces communes ne s'explique donc pas par une insuffisance globale d'emplois sur la zone mais par une inadéquation entre l'offre d'emplois proposée et les qualifications des actifs de la commune. Mieux encore, la commune de Vaulx-en-Velin a créé 4 000 emplois sur son territoire entre 1982 et 1990 sans que le nombre de ses actifs au chômage ne diminue, les emplois étant occupés par des personnes venant de l'extérieur de cette commune. Le marché du travail fonctionne comme un vaste marché au niveau du Grand-Lyon et même au-delà sur l'ensemble de la zone de 45 km qui entoure Lyon, puisque c'est le critère retenu pour délimiter le territoire d'étude. On en trouve une autre indication dans le faible pourcentage de population active travaillant et résidant dans la même commune ; il dépasse rarement les 35 %. A titre de comparaison sur Saint-Chamond il se situait en moyenne à 47,8 % et à Villefranche à 46,7 %.

Cependant l'analyse des migrations alternantes²³ permet de constater l'importance des migrations provenant des communes les plus proches du lieu d'emploi. Pour les communes à dominante industrielle, plus de 60 % des emplois sont occupés par des personnes résidant à proximité : il demeure cependant un volant important de travailleurs, venant de communes bien plus éloignées, y compris extérieures au département. Les emplois occupés dans ces communes industrielles, par des habitants de Lyon tous arrondissements confondus, ne représentent qu'une part assez faible (15 %) et quantitativement peu importante sauf dans la commune de Vénissieux.

La même analyse, conduite pour les pôles tertiaires de l'agglomération, montre que les communes de la périphérie ouest ont une zone d'attraction qui concerne principalement les communes dont elles sont le plus proches (ainsi Champagne, Tassin). Par ailleurs elles attirent beaucoup plus d'actifs en provenance de Lyon (23 % de leurs emplois) que ne le font les communes industrielles.

En ce qui concerne la répartition des emplois²⁴, Vénissieux apparaît comme la commune la plus industrielle et celle qui compte le moins d'emplois dans les services aux entreprises. La commune de Vaulx-en-Velin en 1990 a un taux d'emplois dans l'industrie supérieur à celui constaté en moyenne sur le Grand Lyon mais elle est aussi très développée dans les activités commerciales et hôtelières. Les difficultés sociales rencontrées par cette commune, tout

²³ Cf. annexe 8, tableaux A.8.17 et A.8.18.

²⁴ Cf. annexe 8, tableau A.8.19.

particulièrement depuis 1990, se sont traduites par un déclin de la zone commerciale et la situation a probablement changé entre 1990 et 1996 année à laquelle sont recensés les établissements dans le fichier SIRENE. La zone de Chassieu/Genas est également une zone fortement marquée par l'industrie, mais on y trouve des services aux entreprises en quantité non négligeable et comparable à ce que l'on constate en moyenne sur la Communauté urbaine. Par contre elle semble nettement moins bien pourvue en services particuliers et collectifs.

Ecully/Dardilly est un territoire peu industriel, mais spécialisé dans les activités de commerce et de services aux entreprises, qui offre aussi des services aux particuliers et des services collectifs en quantité plus importante que ce que l'on trouve sur l'ensemble de l'agglomération. Enfin les deux arrondissements centraux de Lyon montrent un profil très proche de la commune de Lyon dans son ensemble. Les emplois industriels se révèlent peu importants (15 %). Le tertiaire aux entreprises y est nettement plus important que dans les pôles périphériques mais les 3^o et 7^o arrondissements en cette matière, sont nettement distancés par le 6^o, le 1^o et le 2^o arrondissements ainsi que par Ecully/Dardilly.

2.1.3. Les établissements et leur évolution

Le pôle de Lyon connaît l'évolution décrite de façon générale dans le chapitre 2, avec, surtout depuis 1990, un déclin des activités dans le centre et une extension sur la périphérie (maintien sur Vénissieux et Vaulx-en-Velin et progression sensible sur Chassieu/Genas et sur Ecully/Dardilly).²⁵

De 1982 à 1990, mise à part la commune de Lyon, l'effectif des établissements industriels²⁶ progresse ; ensuite, de façon générale, on constate un déclin du nombre de ces établissements sur chacune des communes de notre échantillon, mise à part la zone de Chassieu/Genas. En ce qui concerne le tertiaire on assiste à une progression générale de l'effectif de ces établissements qui double sur les communes les plus industrielles et sur les arrondissements de Lyon et qui triple même sur la zone d'Ecully/Dardilly entre 1982 et 1996. Cette croissance est bien différente de celle constatée sur Saint-Chamond ou sur Villefranche. Ces pôles périphériques enregistraient une évolution beaucoup moins négative de leurs activités industrielles. Saint-Chamond avait même une croissance du nombre de ses établissements industriels de 25 % et Villefranche ne connaissait qu'un déclin très faible et seulement entre 1990 et 1996. Par ailleurs, la croissance du nombre d'établissements de services aux entreprises sur ces pôles secondaires était beaucoup plus faible : de 1982 à 1996 on avait + 77 % à Saint-Chamond et + 31 % à Villefranche. *Il y a donc une sorte de spécialisation des espaces et un renforcement de cette spécialisation, les pôles secondaires étant plus industriels et les services tendant à se concentrer sur les communes appartenant au Grand Lyon, quelle que soit leur activité dominante.*

Les établissements moteurs récents représentent environ le tiers des établissements industriels moteurs recensés sur la zone en 1996 et presque la moitié des établissements tertiaires, signe de la très forte croissance de ce dernier type d'activité sur le pôle lyonnais. Les entretiens réalisés ne représentent qu'un pourcentage relativement faible des établissements définis comme moteurs sur les communes sélectionnées : 22 % pour les moteurs industriels, et 5 % pour les moteurs tertiaires. L'échantillon est cependant suffisant pour indiquer les principaux motifs de localisation à l'intérieur du pôle lyonnais.

²⁵ Cf. annexe 8, tableau A.8.20.

²⁶ Cf. annexe 8, tableau A.8.21.

Tableau 8.14 : Les établissements récents et moteurs sur les zones du pôle lyonnais

	Effectif non-agricole	Etablissements Total 1966		Moteurs industriels			Moteurs tertiaires		
		Total 1996	Industrie	Tertiaire	Total 96	Récents	Enquêtés	Total 96	Récents
Vénissieux	1 224	213	180	127	45	13	76	34	3
Vaulx-en-Velin	1 076	270	118	169	56	8	45	19	1
Chassieu/Genas	935	248	120	168	58	16	41	14	2
Dardilly/Ecully	928	86	301	52	26	4	206	90	12
Lyon 3° 7°	6 885	680	2 121	320	109	5	1 087	499	14
<i>Lyon Commune</i>	<i>19 916</i>	<i>1 968</i>	<i>5 502</i>	<i>728</i>	<i>240</i>	<i>46</i>	<i>2 718</i>	<i>1 177</i>	<i>32</i>

On est donc conduit à distinguer deux types de zones : d'une part des zones d'accueil d'établissements industriels : Vénissieux, Vaulx-en-Velin et Chassieu/Genas, ceci est encore plus net lorsqu'on sait que parmi les établissements tertiaires retenus figurent principalement des activités d'ingénierie très liées à l'industrie, d'autre part deux secteurs d'accueil d'activités essentiellement tertiaires Dardilly/Ecully et Lyon centre.

2.2. L'action des acteurs publics

Sur le pôle lyonnais, le développement relève d'une politique globale d'agglomération que la structure de la communauté urbaine a contribué à mettre en place depuis vingt ans. On analysera les principales interventions des acteurs publics en présentant successivement les équipements publics, en particulier autoroutiers mis en place, les projets de développement concernant soit les zones « industrielles » de l'Est, soit les parties plus tertiaires de l'agglomération. On verra enfin les politiques de communication et les mesures fiscales destinées principalement aux entreprises.

2.2.1. La politique globale d'agglomération

Depuis très longtemps, le développement du pôle lyonnais se réalise par intégration progressive des communes périphériques. A la fin des années 1960, en présence d'une forte pression démographique urbaine, est proposé le schéma de développement de l'aire métropolitaine Lyon-Saint-Etienne-Grenoble. A l'époque, l'agglomération lyonnaise commence à s'étendre sur les départements proches de l'Ain et de l'Isère sans que les collectivités locales prévoient ou tentent de prévoir ce développement. Les départements de l'Ain et de l'Isère s'intéressent au développement de leur propre chef-lieu et de leurs villes moyennes mais l'évolution des communes situées aux franges de leur territoire n'est pas leur préoccupation. Il en résulte un développement anarchique de l'activité industrielle le long des axes routiers (R.N.6 en direction de Grenoble) et une non-coordination pour la prise en charge des zones d'habitat et des équipements qui sont nécessaires pour accueillir les nouveaux urbains.

Dans ce contexte, la loi sur les Communautés urbaines de 1966 va permettre une prise en compte globale du développement de la métropole lyonnaise. Il faudra attendre les résultats du recensement de 1968 pour connaître les populations des différentes communes et que par décret soient rattachées au département du Rhône les communes des départements de l'Ain et de l'Isère qui devaient faire partie de la Communauté urbaine de Lyon. En effet une Communauté urbaine ne doit concerner que des communes appartenant à un même département. La Communauté urbaine de Lyon avec ses 55 communes est instaurée à partir du 1^{er} janvier 1969. Elle est chargée de nombre de compétences autrefois exercées par les communes, en particulier elle a compétence en matière d'aménagement et d'occupation du sol : élaboration du POS (Plan d'Occupation des Sols) et créations de Z.A.C. (Zones d'Aménagement Concerté). Elle participe dans le cadre du SEPAL à l'élaboration du S.D.A.U. (Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme) puis du Schéma

Directeur. A partir de 1992 (loi ATR) les Communautés urbaines ont compétence en matière de développement économique, et le Grand Lyon met en place la DAEI (Direction des Affaires économiques et Internationales), et se préoccupera du développement économique de l'ensemble du territoire de l'agglomération.

2.2.2. Les équipements publics

Jusque vers la fin des années 70 c'est le souci de permettre le développement territorial de l'agglomération qui préside à la planification. Celle-ci se traduit par la création d'infrastructures de transport et par la réalisation de grandes zones d'aménagements, le plus souvent confiée à la SERL (Société pour l'Équipement de la Région Lyonnaise).

a) Les infrastructures de transport

C'est à l'initiative de l'Etat qu'au début des années 1970 a été proposé le schéma de développement des autoroutes. Un des objectifs était de bien relier les métropoles régionales aux autres villes de leur région. Dans cette perspective, Lyon déjà rattachée à Paris et Marseille par les autoroutes A6 et A7 devait voir se réaliser l'autoroute A43 vers Grenoble et Chambéry, puis l'A42 vers Genève et Bourg. Ces infrastructures autoroutières permettent une très bonne desserte de toute la partie Est de l'agglomération et une bonne accessibilité à la plupart des zones d'activité. La réalisation du Contournement Est (RD300 et A46S) au début des années 1990, va contribuer à permettre une très bonne liaison périphérique Est et améliorer encore les infrastructures disponibles sur cette partie de l'agglomération. La partie Nord-Ouest de l'agglomération est desservie depuis longtemps par l'A 6, mais le contournement Ouest fait toujours problème.

Enfin tout dernièrement (1998), la liaison périphérique Nord (TEO) qui vient compléter le boulevard périphérique Laurent Bonnevey permet une très bonne accessibilité à, et de, la partie Nord-Ouest de l'agglomération depuis, et vers, les autres parties de l'agglomération, les autres autoroutes et l'aéroport de Satolas. D'après nos interlocuteurs, l'aéroport ne serait plus qu'à une demi-heure d'Ecully/Dardilly avec un temps d'accès beaucoup plus « sûr » qui n'a rien à comparer au temps compris entre trois-quarts d'heure et une heure et demi que l'on devait prévoir précédemment.

Les liaisons avec l'extérieur par avion sont faciles à partir de l'aéroport de Satolas vers les principales destinations régionales françaises ou européennes. Les liaisons intercontinentales en particulier vers les Etats-Unis font cependant cruellement défaut. Un trafic de plus de 5 millions de passagers a été enregistré par Lyon-Satolas en 1998. Cet aéroport qui a remplacé celui de Bron en 1975 est situé dans l'Est à environ 25 km de Lyon. Il est géré par la Chambre de Commerce de Lyon et couplé avec une gare ferroviaire T.G.V. qui jusqu'ici ne développe qu'un très faible trafic.

La principale liaison avec Paris est la liaison T.G.V. depuis le centre de Lyon. Mise en service en 1983, cette ligne met Paris à 2 heures de Lyon et autorise une accessibilité de centre-ville à centre-ville, permettant d'effectuer des aller-retours dans la demi-journée. Les gares ferroviaires de Perrache et de Part-Dieu situées dans les quartiers d'affaires et qui regroupent dans leur environnement les deux-tiers des emplois de la commune de Lyon sont facilement accessibles de tous les points de l'agglomération en un temps limité inférieur dans la plupart des cas à la demi-heure y compris en transport en commun. Il est cependant certain que les arrondissements de Lyon les plus proches de la gare sont sur ce point un peu avantagés.

Enfin le centre même de l'agglomération est d'accès facile, tant en voiture particulière (de nombreux parkings en zone centrale) qu'en transport en commun avec les quatre lignes de métro et l'important réseau de surface. La ville de Lyon est l'une des premières à avoir adopté son Plan de Déplacement Urbain ; celui-ci prévoit un réseau de tramway dont les deux premières lignes sont actuellement en construction. En voiture particulière, Lyon passe pour être une ville où l'on circule « bien » et d'où l'on peut rapidement accéder à l'extérieur.

b) Les zones aménagées

On s'intéressera principalement aux zones situées sur les communes sélectionnées pour l'enquête en présentant successivement les zones à dominante industrielle et les zones d'activités plus orientées vers l'accueil d'activités tertiaires.

Les zones principalement industrielles²⁷

Les deux zones de Vénissieux/Corbas/Saint-Priest et de Saint-Priest/Chassieu/Genas existent depuis de nombreuses années. La zone industrielle de Vénissieux s'était initialement développée en lien avec les usines Berliet et les activités liées. Le développement de la Z.U.P. devait permettre à la main-d'oeuvre ouvrière de travailler à proximité. Vaulx-en-Velin était en 1968 une zone maraîchère sur laquelle une vaste surface était disponible. La construction de la Z.U.P. et les nombreux terrains plats, facilement utilisables, ont conduit à accueillir progressivement des entreprises trop à l'étroit sur Villeurbanne ou Lyon. On présentera successivement les trois pôles retenus.

La zone de Saint-Priest/Chassieu²⁸/Genas résulte de la création d'une Z.A.C. en 1972. En effet les implantations anarchiques d'entreprises le long de la RN6 à la fin des années 1960 avait entraîné la constitution d'une zone complètement « mitée » avec des implantations le long des voies laissant des terrains agricoles enclavés et difficilement exploitables. La décision de création d'une Z.A.C. devait permettre une meilleure occupation et gestion de cet espace qui concernait au total 830 hectares. Les emprises à usage industriel seront livrées progressivement après aménagement réalisé par la SERL (Société d'Équipement de la Région Lyonnaise). Sur la commune de Chassieu les premiers travaux seront entrepris à partir de 1975 et la Z.A.C. y représente une emprise de 280 hectares. Actuellement tous les terrains industriels sont occupés, mise à part une réserve foncière de 25 ha constituée pour permettre une éventuelle liaison avec Satolas. Aussi la zone ne se développe-t-elle que par densification et par extension sur la commune de Genas.

A partir de 1997, la Communauté urbaine a entrepris une action de requalification de la zone industrielle de Chassieu qui repose sur le repérage (la signalétique), l'esthétique (plantation d'arbres, trottoirs, stationnement, aménagement des espaces publics) et la fonctionnalité de la zone avec l'amélioration de certains problèmes de circulation.

Cette zone d'activité accueille, sur l'ensemble de la Z.A.C., 741 entreprises et 15 000 emplois. La zone d'activité de Chassieu est quasiment saturée et tend à accueillir de nouvelles entreprises demandant moins de surface (bureaux d'études, services aux entreprises), et à repousser les emprises les plus vastes sur la commune de Genas. Enfin il faut souligner que l'Est lyonnais n'est pas seulement industriel mais qu'il s'y développe de nombreuses activités tertiaires ainsi que de l'habitat pavillonnaire qui permet à une partie de la population de trouver sur place ou dans un environnement proche, emploi et résidence.

La commune de **Vaulx-en-Velin** a longtemps été marquée par l'implantation en 1925 de l'usine textile de soie artificielle la SASE qui deviendra la TASE en 1935 et de sa cité ouvrière. Se localiseront à proximité des entreprises de mécanique, chaudronnerie et fonderie travaillant en grande partie pour elle. La crise textile, dans les années 1970, conduit à la reprise de l'usine par Rhone-Poulenc Textile en 1971 et à sa fermeture en 1980.

²⁷ Cf. annexe 8, tableau A.8.22.

²⁸ Sur Chassieu les informations proviennent d'un entretien en avril 1998, avec l'adjoint au maire de Chassieu, délégué aux affaires économiques, industrielles, emploi, transports, également président des entreprises de Mi-Plaine.

Ces difficultés ont conduit à la fin des années 1970 à réserver autour de la Z.U.P. trois emplacements classés en zone industrielle pour un total de 70 hectares²⁹. Puis la commune s'est efforcée d'attirer des activités plus diversifiées tout en développant des extensions sur la ZI Est.

Les zones d'activités de **Vénissieux** sont marquées elles aussi par le passé de cette commune. D'abord l'implantation de RVI qui occupe une emprise très importante d'une centaine d'hectares et s'étend à peu près sur une surface équivalente sur la commune de Saint-Priest. Ensuite le développement de la Zone Industrielle de Vénissieux, Saint-Priest, Corbas à la périphérie Sud-Est de la commune au début des années 1970. Cette zone très importante de 250 ha représente sur Vénissieux une emprise d'environ une centaine d'hectares également. Les autres zones d'activité sont réparties au Nord/Nord-Ouest de la commune et représentent chacune des superficies plus réduites, accueillant des activités tertiaires aussi bien qu'industrielles. Au total, Vénissieux déclare disposer de 443 ha de zones économiques soit plus du quart de sa superficie totale³⁰.

Tableau 8.15 : Les prix moyens pratiqués dans les zones d'activités industrielle³¹

Zone géographique	Prix de vente du terrain (HT/m ²)	Prix de location des locaux anciens (HT/m ²)	Prix de location des locaux récents (HT/m ²)
Vaulx-en-Verin/Décines	220/330	220/230	250/300
Vénissieux/Corbas/St-Priest	NR	175/200	210/270
Chassieu/Genas/Meyzieu	240/320	240/250	280/320

La zone de Vénissieux apparaît comme ayant des prix un peu moins élevés que les autres communes industrielles étudiées. Cependant comme les locaux disponibles sont très peu nombreux, le marché est peu actif et les prix des transactions peu significatifs.

Les zones principalement tertiaires

La politique d'accueil *des activités tertiaires* est beaucoup plus récente et a donné lieu à l'aménagement de zones d'activités ou d'immeubles de bureaux.

En ce qui concerne **le centre même de Lyon**, au début des années 1970, le centre d'affaires de la presqu'île est apparu trop petit pour permettre le développement des activités tertiaires et commerciales de la ville. Aussi la Z.A.C. de la Part-Dieu a-t-elle été décidée sur l'emplacement d'une ancienne caserne pour permettre à la fois l'implantation d'un centre administratif, un grand centre commercial, des équipements publics (auditorium) et des immeubles de bureau (Crédit lyonnais etc.). Par la suite la gare SNCF de la Part-Dieu a été décidée donnant un nouvel essor à ce centre, et facilitant le développement de surfaces de bureaux sur la partie Ouest de la zone (quartier Vilette qui fait lui aussi l'objet d'une Z.A.C.). Une politique de rénovation du quartier situé au sud de la Part-Dieu a été entreprise et concerne le 3^e et le 7^e arrondissement ; elle a été réalisée pour partie en Z.A.C. (Paul-Bert) mais elle est également le fait de promoteurs immobiliers saisissant les opportunités de valorisation de ce quartier en lien avec la mise en service de la ligne D du métro et avec le prolongement de la ligne B vers Gerland. L'ensemble de ce quartier a été progressivement modifié, a diversifié activités et population et bénéficie d'une très bonne accessibilité à la gare et aux quartiers d'affaires.

La zone **retenue sur l'Ouest lyonnais**, s'est constituée progressivement. Le développement s'est fait d'abord sur Ecully très proche de Lyon qui regroupe principalement de l'habitat

²⁹ Anne Bélanger, Impact des politiques publiques sur la localisation des activités en milieu urbain : le cas de Vaulx-en-Verin. Mémoire de DEA en Economie des Transports 1997. 91 p. op. cit. p.49

³⁰ Plaquette de présentation de Vénissieux décembre 1996.

³¹ Chambre de Commerce et d'industrie de Lyon. Situation de zones d'activités et évaluation au 1^{er} semestre 1999 à partir des chiffres communiqués par Balay Prenot.

individuel. Il s'y est développé des activités le plus souvent tertiaires à proximité du lieu de résidence du décideur. Au début des années 1970, sont venus s'y localiser des établissements d'enseignement trop à l'étroit dans les locaux du centre de Lyon.

La Communauté urbaine dans les années 1980 souhaitant développer une politique technopolitaine sur l'agglomération lyonnaise a retenu trois sites, dont le pôle scientifique et technologique de Lyon-Ouest. Plusieurs raisons ont déterminé ce choix en particulier l'implantation à Ecully d'établissements connus dans le domaine scientifique ou économique comme l'Ecole Centrale de Lyon, l'Ecole de Management de Lyon (nouveau nom de l'Ecole de Commerce de Lyon) et l'implantation d'établissements de recherche et de formation. Vue l'importance de ces établissements, la zone Nord-ouest se qualifie de pôle d'excellence dans les nouvelles technologies. Par ailleurs, les qualités du site, le cadre agréable de l'Ouest lyonnais favorisent l'accueil d'établissements à forte main d'oeuvre qualifiée.

Principaux établissements d'enseignement, de recherche ou pépinières sur la zone :

- Ecole centrale de Lyon (1 260 étudiants)
- Ecole de management de Lyon (1 200 étudiants)
- CIRE Centre International de recherche d'Ecully qui regroupe :
 - Centre de Perfectionnement aux affaires
 - GATE Groupe d'Analyse et de Théorie Economique (CNRS et Lyon 2)
 - ARDEMI Association pour la Recherche-Développement de l'Enseignement Multimédia Informatisé
- Pôle textile : ITF et CTTN
- CESI Centre d'Etudes supérieures industrielles
- L'institut Français de Gestion
- Novacité Delta pépinière d'entreprise
- Centre Scientifique Auguste Moirou

L'autoroute A6 qui traverse les quatre communes de l'Ouest a favorisé le développement des activités d'abord industrielles sur Dardilly dans les années 1970 avec le parc d'affaires (130 hectares) puis le complexe touristique de la porte de Lyon, et également un développement des grandes surfaces commerciales tout au long de la R.N.6. Puis d'autres zones d'activités se sont développées, à l'initiative d'opérateurs privés, d'abord sur la commune de Limonest entre l'autoroute A6 et la RN6 (43 hectares), et plus récemment de l'autre coté de la RN6 ainsi que sur la commune de La Tour de Salvagny (28 hectares)³². On peut donc observer sur ce territoire les réalisations relevant d'initiatives publiques et privées et comparer leurs effets en termes d'accueil des activités.

La Communauté urbaine, visant à développer l'Ouest lyonnais, a décidé la création à Dardilly, d'une Z.A.C. publique : le Parc d'affaires de Dardilly sur 130 hectares, dont l'aménagement a été confié à la SERL. La Z.A.C. du Paisy est également une Z.A.C. publique mais créée de façon beaucoup plus récente. A côté de ces réalisations publiques a été développée une Z.A.C. privée : le parc de Sans-Souci qui, réalisé dans les années 1980-85, concerne 43 hectares.

La comparaison entre ces deux types de réalisation doit tenir compte d'un décalage dans le temps et dans la conception même des zones aménagées. Les Z.A.C. publiques des années 1970 ont permis l'aménagement de zones pour de nouvelles implantations sur cette partie du territoire qui jusqu'ici était seulement résidentielle. Les terrains aménagés ont été commercialisés au fur et à mesure des demandes, sans élaboration d'un cahier des charges commun à l'ensemble de la zone. Chaque propriétaire est responsable de l'entretien de son immeuble et de sa parcelle. Une fois tous

³² Cf. annexe 8, tableau A.8.23. : Tableau des zones d'activités.

les terrains de la Z.A.C. vendus, cette zone est en quelque sorte « privatisée ». La collectivité locale peut intervenir sur la voirie, la signalisation, les plantations sur voirie, etc. mais ne peut obliger le propriétaire à soigner son environnement ; elle ne peut pas non plus impulser un « développement économique durable »³³.

En revanche le parc d'activités de Sans-Souci a été aménagé par des opérateurs privés, sans intervention de la collectivité publique. Cette zone est ensuite commercialisée sous forme de copropriété et fait l'objet d'une gestion commune (gérée par la CGI). Elle a fait l'objet d'un cahier des charges liant tous les copropriétaires et permettant un aménagement commun et le maintien d'un environnement de qualité. Il est ainsi possible de préserver une certaine image de ce parc d'activités.

Dans l'ensemble, les prix pratiqués pour les bureaux dans l'Ouest lyonnais sont bien inférieurs à ceux observés sur la zone de la Part-Dieu. En ce qui concerne les locaux d'activité, les prix ne sont pas sensiblement différents de ceux affichés sur les zones de l'Est lyonnais.

Tableau 8.16 : Les prix moyens pratiqués dans les zones d'activités tertiaires

Zone géographique	Prix de location de locaux d'activités (HT/m ²)	Prix de location Bureaux « Ancien » (HT/m ²)	Prix de location Bureaux « Récent » (HT/m ²)
Zone de la Part-Dieu		550/650	750/930
Ecully, Dardilly	anciens : 200/250 neufs : 280/350	500/600	650

2.2.3. L'action économique des collectivités territoriales, leur politique de communication

L'ensemble des communes étudiées appartient à la Communauté urbaine de Lyon. Progressivement les élus de ces communes ont appris à travailler ensemble et à poser collectivement les problèmes de l'utilisation du sol. La politique communautaire s'est infléchie au cours du temps et depuis une dizaine d'années la réflexion s'est plus orientée vers les moyens permettant d'obtenir une cohésion dans le développement de l'agglomération et un meilleur fonctionnement de l'existant. Il faut noter que la loi ATR de 1992 a donné à la Communauté urbaine une compétence en matière de développement économique en liaison avec la politique communale alors que jusqu'à cette date, la responsabilité économique, en particulier vis-à-vis des entreprises, était principalement communale. L'adoption en 1992 du schéma directeur de l'agglomération a été une date importante par le caractère innovant de la démarche, mais aussi par l'importante concertation qu'il a suscitée entre les élus des différentes communes. Il propose de recentrer le développement sur le coeur de la métropole et de valoriser les sites du centre et de la première couronne. Il a le souci de développer une synergie entre les différents territoires, de mettre en valeur les atouts du carrefour lyonnais et de « soutenir l'essor des activités économiques par une politique cohérente d'aménagement et de valorisation du centre d'affaires et des grands sites économiques, de renforcement des pôles d'excellence et de modernisation du tissu d'activités existant ».³⁴ Ainsi les pôles périphériques sont considérés comme des lieux de développement, devant équilibrer le centre, indispensables au rayonnement de la métropole et ayant toute leur place dans la stratégie globale d'agglomération. Ces options sont confortées par la signature dans les années 1990-91, de contrats de ville (qui en fait portaient principalement sur des quartiers et comportaient des actions à dominante sociale) entre l'Etat, la Communauté urbaine et certaines communes dont Vaulx-en-Velin et Vénissieux. Ces engagements réciproques sont régulièrement

³³ Entretien avec le Directeur de Techlid le 7/05/98

³⁴ Marc Bonneville, 1997, p.147.

actualisés dans le cadre du Grand Projet Urbain à Vaulx-en-Velin ou du Projet de Ville à Vénissieux. Cette politique sera ensuite poursuivie dans le cadre du pacte de relance pour la ville.

On peut donc considérer que la politique engagée par la communauté urbaine concerne de plus en plus l'ensemble des communes relevant du Grand Lyon, chacune des communes ne développant ses actions spécifiques que dans le cadre de cette politique plus globale.

L'action des pouvoirs publics est confortée auprès des entreprises par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon (CCIL) et par l'ADERLY (Association pour le Développement Economique de la Région Lyonnaise). Cette association, outil commun de la CCIL, du Grand Lyon et du Département du Rhône, a été créée afin de promouvoir les sites d'implantation possibles dans l'agglomération et de proposer un interlocuteur unique aux entreprises désireuses de venir s'y implanter.

Enfin la RUL « Région Urbaine de Lyon » qui fonctionne sous des statuts divers depuis plus de 20 ans, a retrouvé un nouveau dynamisme. Elle se préoccupe du développement sur une zone beaucoup plus large que le périmètre de l'agglomération qui est jugé trop étroit par rapport à toutes les décisions stratégiques à long terme (eau potable, réseau routier, environnement...) et s'efforce de développer une réflexion avec les différents acteurs locaux publics et privés.

Par ailleurs chaque commune peut développer une politique spécifique et mettre en place des modalités d'intervention dont les résultats sont susceptibles d'agir sur les décisions d'implantation. Elles peuvent être relayées par des structures associatives locales, telles que les associations d'industriels d'une zone concernant une ou plusieurs communes.

a) les zones à dominante industrielle

Les positions sont relativement contrastées : la commune de Chassieu travaille en liaison étroite avec l'association des entreprises de la ZI, Vaulx-en-Velin a mis en place un service de développement économique actif, et Vénissieux a une position moins engagée.

Sur la commune de Chassieu la municipalité est très étroitement liée aux entreprises. Le maire-adjoint, délégué aux affaires économiques, industrielles, emploi, transports est en même temps Président de l'Association des Entreprises de Mi-Plaine et était jusqu'en février 1998 chef d'une entreprise d'électronique. Une part importante de l'action économique passe par cette association qui a été créée en août 1968 et qui fonctionne grâce aux cotisations annuelles versées par les entreprises. Cette association a pour objectif la défense des intérêts communs concernant l'aménagement et l'équipement de la zone ainsi que les actions de promotion favorisant cet aménagement et le bon fonctionnement de la zone. Elle a ainsi suscité la création d'un restaurant d'entreprise qui a fonctionné jusqu'en 1996, une signalisation de la ZI, un bâtiment commun mettant à disposition des lieux de réunion, la mise en place de lignes de TC, un service d'aide à la recherche de locaux, des formations en langue, à la sécurité, etc.

Une revue de l'Association est éditée trimestriellement, elle présente les nouveaux arrivants et traite un sujet de fond, variant chaque trimestre. Une antenne de la CCIL dispose de locaux et peut donner les renseignements de son ressort. En outre, chaque mois, elle organise une réunion d'information sur un sujet ayant trait à l'industrie ou au commerce. Dans le cadre d'une politique favorable à l'emploi, a été mise également en place une structure associative ACCES (Association Communale Chassieu Emploi Service) dont le but est de rapprocher les demandeurs d'emploi de Chassieu des entreprises et en particulier de celles de la ZI de Chassieu. Est également publié un Guide Economique de Chassieu qui recense toutes les entreprises localisées sur la commune avec leur effectif employé. Cette publication veut faire le lien entre les entreprises elles-mêmes et avec leurs éventuels demandeurs d'emplois. Elle est tirée à 1500 exemplaires et renouvelée tous les deux ans.

Enfin la municipalité de Chassieu développe une politique d'équipements favorable à l'accueil et à l'intégration de nouveaux arrivants : 4 groupes scolaires, piscine, crèches, unités sportives.

La commune de Vaulx-en-Velin, afin de maîtriser son développement, s'est dotée au début des années 1980 d'un service économique chargé d'assurer la promotion de son site auprès des entreprises soucieuses de trouver une localisation dans l'agglomération. Il sélectionne les entreprises permettant une meilleure valorisation de l'espace et une forte création d'emplois et s'oriente de préférence vers de petites et moyennes entreprises plutôt que vers de grands groupes.

Il s'efforce de créer des liens entre les entreprises de ses diverses zones d'activité et de dynamiser les relations entre acteurs économiques locaux. De 1990 à 1995, la municipalité édite une à deux fois par an un journal d'information « Repères » qui est distribué aux différents acteurs économiques de la commune. En 1996, à l'initiative de la commune se constitue une association d'entrepreneurs qui en 1997 compte une centaine d'adhérents et qui devient un partenaire privilégié de la commune pour son développement économique. Elle édite un guide des entreprises de Vaulx-en-Velin à partir d'une enquête qui a touché 450 chefs d'entreprises.

La position de la commune au sein de la stratégie d'agglomération s'est progressivement modifiée. Dans les années 1980, elle était un pôle privilégié pour l'implantation d'activités industrielles dans l'agglomération avec des terrains disponibles assez vastes et un prix du foncier relativement bas par rapport à l'ensemble de l'agglomération.

La politique s'est infléchie au début des années 1990, et Vaulx-en-Velin devient un pôle de développement majeur pour l'agglomération. Ceci implique de renouveler le tissu économique et de le diversifier en particulier par des activités tertiaires, et principalement par des services aux entreprises. En effet les activités principalement industrielles lorsqu'elles sont en expansion cherchent des terrains présentant de meilleures opportunités foncières telles que celles existant sur des communes peu éloignées (dans le département de l'Ain). Il y a donc une tendance à un certain déclin de l'activité industrielle que la commune doit compenser par l'accueil d'activités principalement tertiaires. Une telle transformation du tissu local implique une certaine restructuration de l'environnement urbain (renouvellement des zones d'activités, modernisation des locaux) afin de modifier l'image de la commune que les événements sociaux du début des années 1990 ont dégradée. Elle implique un renouvellement des qualifications de la main-d'oeuvre et de l'ensemble de l'environnement social, avec une diversification de l'habitat. Elle se traduit aussi par l'établissement de liens plus étroits entre la municipalité et les deux grandes écoles implantées sur son territoire : l'Ecole d'Architecture de Lyon et l'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat. Une convention a été signée entre ces trois partenaires dès 1993 pour permettre des rencontres entre acteurs locaux et chercheurs, et donner à la recherche une place dans le débat local.

Suite à la loi ATR de 1992 et au vote du Schéma Directeur Lyon 2010, la commune travaille en liens plus étroits avec les services du développement économique de la Communauté urbaine et participe activement à la politique nationale de la ville (c'est sur Vaulx-en-Velin qu'a été mise en place la seule Zone Franche de l'agglomération).

La commune de Vénissieux est plus anciennement industrialisée que celle de Vaulx-en-Velin. Les services de l'économie et de l'urbanisme proposent leurs ressources et leur soutien aux entrepreneurs. Une politique active est menée en faveur de la formation et des projets intercommunaux.

La politique d'agglomération a contribué à redéfinir en 1998, en lien avec l'Etat, le projet de ville de Vénissieux et son intégration dans l'agglomération : poursuite de l'accueil d'activités économiques, mais aussi reconversion (ainsi le parc Club du Moulin à Vent vers des activités de services) et diversification vers le tertiaire sont des préoccupations des années 1990. En 1995 les emplois de Vénissieux se répartissaient également entre secteur tertiaire d'une part et industrie et bâtiment d'autre part.

b) Les zones à dominante tertiaire

Il n'est pas nécessaire de s'attarder sur la politique des 3^o et 7^o arrondissements de Lyon. Ces zones bénéficient de l'avantage de la centralité et la politique conduite vise globalement à

rénover le centre d'affaires et à valoriser les parties centrales en particulier avec la mise en place de nouvelles infrastructures de transport en commun (métro et tramway).

En revanche la zone de l'Ouest lyonnais bénéficie dès le départ d'un positionnement périphérique sur la banlieue la plus résidentielle de l'agglomération qui facilite des implantations à la recherche d'une bonne image et d'un cadre de vie de qualité. Sur cette zone, la politique de développement relève à la fois de chaque commune et d'une politique associative à l'initiative des communes.

Ecully est une commune atypique par rapport à l'accueil des activités. En dehors du pôle recherche il n'y a pas de zone d'activité ni de politique visant l'implantation des entreprises. C'est une commune essentiellement résidentielle et les activités qui s'y sont développées se sont localisées bien souvent dans des locaux à usage d'habitation transformés en bureau. Les activités sont donc de petite taille et dispersées dans ce tissu urbain. C'est le plus souvent le fait soit de cadres qui travaillent à leur domicile soit d'entreprises moyennes qui se sont implantées dans d'anciennes propriétés. Pour cette raison il n'y a guère de possibilités d'expansion et les entreprises doivent se délocaliser.

Dardilly était dans les années 1970 beaucoup moins peuplée et disposait de superficies non-occupées importantes. L'accès par l'autoroute était aisé et la zone s'est d'abord développée par la création d'une Z.A.C. pour le Parc d'affaires de Dardilly, sur la partie sud de la commune, proche d'Ecully, avec occupation des terrains par des industries. Puis la demande sur cette partie de l'agglomération, vu le prix des terrains, ne pouvait plus intéresser que des entreprises qui, soit demandent peu de surface industrielle (des ateliers-bureaux) soit développent principalement des services aux entreprises. La logique de développement est ici beaucoup plus proche de celle que l'on trouvera sur les autres communes appartenant à Techlid, à savoir l'aménagement de terrains disponibles pour pouvoir accueillir les nouvelles demandes de localisation.

La politique de développement économique des communes de l'Ouest lyonnais passe depuis une dizaine d'années par une structure de coopération intercommunale : Techlid³⁵, association intercommunale de développement économique, qui s'est créée en 1988 sur cette zone ; elle réunissait d'abord les communes d'Ecully, de Dardilly, de Champagne et de Limonest, tandis que la commune de La Tour de Salvagny s'est jointe à cette association en 1997. Cette association de communes est dirigée par un Conseil d'Administration composé d'élus des cinq communes et de représentants du monde économique. Elle bénéficie de ressources provenant d'une participation de la Communauté urbaine et d'un financement de chacune des cinq communes, calculé sur la base de la taxe professionnelle et fonction de la superficie de chaque commune dans cette zone d'activité.

L'objectif de Techlid est de favoriser la croissance de la zone, par l'accueil des entreprises, la prise en charge de services communs aux entreprises (un service de signalisation et un service emplois), et la mise en place d'un observatoire de l'économie. Elle passe des conventions pour le gardiennage et la sécurité de l'ensemble de la zone et pour la collecte sélective des déchets industriels banals. Elle a une très bonne connaissance de toutes les entreprises et diffuse un annuaire des entreprises du pôle. Elle publie un journal « Techlid Info » (3 numéros par ans).

Une association des Parcs d'Activités de Lyon Ouest (APADLO) a été créée. Elle regroupe les chefs d'entreprises présents sur la zone et est auprès de Techlid l'interlocuteur privilégié, avec des fonctions principalement d'information. C'est elle qui transmet les demandes des entreprises, exprime les besoins non-satisfaits... Cette association, qui ne regroupe que 175 adhérents, est en fait l'interlocuteur de Techlid qui s'occupe en revanche de services concernant toutes les entreprises de la zone.

Très récemment une réflexion commune a été engagée dans le cadre de l'établissement d'une Charte d'aménagement entre le Grand Lyon et les maires des cinq communes composant Techlid,

³⁵ Entretiens avec le Directeur de Techlid le 7/5/98 et avec le responsable économique de la mairie de Dardilly le 17/04/98.

afin de préciser les faiblesses qui demeurent sur la zone et de proposer des actions susceptibles d'y remédier. Les principaux problèmes concernent la nécessité d'améliorer la voirie et les connexions avec les axes structurants, la difficile maîtrise des implantations commerciales, en particulier le long de la RN6, qui brouille l'image technopolitaine du site, et l'inadaptation du stock de locaux disponibles à la demande actuelle des entreprises. La Charte d'aménagement a défini les actions à mettre en place. On assiste donc à une coopération entre les différents niveaux de collectivités territoriales afin de permettre le développement et ceci en lien avec la CCIL dont l'antenne Nord travaille également en étroite collaboration avec Techlid.

2.2.4. La fiscalité locale

L'ensemble des communes étudiées est soumis aux mêmes taxes spécifiques : le versement transport qui s'applique à toutes les entreprises de plus de 9 salariés et dont le taux est égal à 1,63 % de la masse salariale (sauf à Genas qui est hors PTU). Le taux des taxes professionnelles appliqué à chacune des communes étudiées est indiqué au tableau suivant.

Tableau 8.17 : Taux de taxes professionnelles par commune étudiée sur le pôle lyonnais

	Vénissieux	Vaux-en-Velin	Chassieu	Genas	Dardilly	Ecully	Lyon
Taxe communale	12,27	15,07	10,96	19,68	8,37	8,94	11,24
Syndicat de communes	0,399	0,459	0,0234	0,621	0,0875	0,157	0,0453
Intercommunalité	7,45	7,45	7,45	1,07	7,45	7,45	7,45
Péréquation	0	0	0	0	0,362	0	0
Taxe départementale	4,92	4,92	4,92	4,92	4,92	4,92	4,92
Taxe régionale	1,97	1,97	1,97	1,97	1,97	1,97	1,97
Total	27,009	29,869	25,3234	28,261	23,1595	23,437	25,6253

Source : Direction des services fiscaux

Il n'y a pas de différences extrêmement sensibles d'une commune à l'autre : Genas qui ne fait pas partie de la Communauté urbaine a une taxe communale très élevée. Les deux communes de l'Ouest lyonnais apparaissent comme étant les moins pénalisées par rapport à l'ensemble, mis à part le centre de Lyon. Comme le prix du foncier y est beaucoup plus élevé, l'avantage en termes de coût de localisation doit être relativisé.

La Communauté urbaine peut prélever des taxes communautaires. Cependant, pendant de nombreuses années, elle a seulement prélevé une taxe communautaire d'un taux identique sur toutes les bases de T.P., chaque commune fixant son propre taux de taxe professionnelle sur son territoire. Dans un souci d'équité entre les communes, la communauté urbaine a approuvé en janvier 1997 un partage de la taxe professionnelle qui garantit au Grand Lyon un meilleur retour sur investissement. Ce partage ne concerne que les zones de plus de 40 hectares et dans une première étape les zones suivantes :

- ZAC « Cité Internationale », « du bassin de plaisance », « Thiers » et « Part-Dieu » à Lyon,
- ZAC « des Perches » et « Long de Feuilly » à Saint-Priest,
- ZAC « des Pierres Blanches » à Mions,
- ZAC des « Corbèges » à Corbas.³⁶

Suite à la politique d'aménagement du territoire (loi de 1995) et au pacte de relance sur la ville, des exonérations fiscales ont été décidées dans certains cas et pour certaines zones ; deux communes de notre zone sont concernées : Vaulx-en-Velin et Vénissieux qui figuraient déjà dans le contrat de ville de l'agglomération lyonnaise signé le 13 juillet 1994.

³⁶ Rapport annuel du Grand Lyon pour 1996.

Tableau 8.18 : Les zones bénéficiant d'exonérations fiscales dans le cadre de la politique de relance de la ville³⁷

Commune	Quartier concerné	Zonage
Vaulx-en-Velin	Cité la Balme	Zone de Redynamisation Urbaine (Z.R.U.)
	Ex Z.U.P.-Grappinière-Petit Pont	Zone de Redynamisation Urbaine (Z.R.U.) Zone Franche urbaine (Z.F.U.)
	Les Minguettes	Zone de Redynamisation Urbaine (Z.R.U.)
Vénissieux	Max Barrel	Zone urbaine Sensible (Z.U.S.)

En réalité les zones pouvant bénéficier de l'exonération de la TP sont principalement des zones d'habitat en difficulté dans lesquelles les entreprises industrielles ne peuvent généralement pas s'implanter. La portée réelle de cette exonération possible est donc très réduite.

Il faut maintenant confronter cette action des collectivités territoriales visant à promouvoir le développement économique du pôle lyonnais avec la façon dont elle est perçue par les entreprises qui s'y sont localisées.

2.3. Les stratégies des acteurs privés

Elles seront abordées à partir des entretiens réalisés sur les différentes communes du pôle lyonnais.

2.3.1. Les caractéristiques des établissements enquêtés

Dans les communes principalement industrielles, 42 entretiens ont été réalisés et principalement sur des entreprises dans les secteurs de la mécanique, du travail des métaux, dans la fabrication de machines et dans la fabrication de composants électriques, seuls 5 entretiens concernent des activités tertiaires.

Pour les communes principalement tertiaires, sur 39 entretiens réalisés 30 concernaient des entreprises du secteur tertiaire et principalement les secteurs de l'informatique, de l'architecte et de l'ingénierie, le secteur de la publicité n'est pratiquement pas représenté³⁸.

La répartition des établissements par taille d'effectifs salariés³⁹ met en évidence que les établissements tertiaires sont de plus petite taille (en général inférieurs à 10 salariés) que les

³⁷ Le classement en Z.U.S. Zone Urbaine Sensible, définie par la LOADT du 4 février 1995 concerne des zones « caractérisées par la présence de grands ensembles ou de quartiers d'habitat dégradé ». Des allègements fiscaux et sociaux sont possibles. L'exonération de la taxe professionnelle est possible mais non compensée.

Les Z.R.U. Zones de Redynamisation Urbaine concernent des quartiers appartenant à des ZUS qui sont confrontés à des difficultés particulières, en fonction de l'importance du taux de chômage, de la proportion de jeunes... Dans ces zones, « les créations, extensions, décentralisations d'entreprises et reconversions d'entreprises en difficulté peuvent donner lieu à l'exonération de taxe professionnelle totale ou partielle pendant une durée maximale de cinq ans ».

Dans les ZRU et les ZFU (Zone Franche Urbaine) cette exonération est de plein droit pour les créations et extensions et est compensée par l'Etat (base nette exonérée plafonnée à 1 MF). Cette mesure est étendue aux entreprises existantes dans les ZRU (plafonnée à 500 000 F) et portée à 3 MF dans les ZFU que l'entreprise soit nouvelle ou existante. » Lettre de la DATAR n°156, Juin 1996.

³⁸ Cf. annexe 8, tableau A.8.24.

établissements industriels. Mais l'échantillonnage et la sélection des entreprises se sont efforcés d'être le plus représentatifs possibles⁴⁰.

Les entreprises se localisent de préférence en zone industrielle ou en parc d'activité, y compris pour Ecully/Dardilly, mais les entreprises des arrondissements de Lyon sont principalement en tissu urbain.

Tableau 8.19 : Types de zones d'implantation des entreprises.

	Vénissieux	Vaux en Velin	Chassieu Genas	Dardilly Ecully	Lyon 3 ^o 7 ^o	Total
Zone industrielle	4	5	15	2	1	27
Parc d'activité	8	1	1	10	4	24
Tissu urbain	3	2	1	0	16	22
Tissu périurbain	0	0	0	4	0	4
N.S.P.	1	1	0	0	2	4
Total	16	9	17	16	23	81

Près des deux-tiers des entreprises enquêtées ont réalisé une ou plusieurs délocalisations avant de s'implanter dans le site retenu⁴¹. Ceci représente une mobilité importante et souligne également que le nombre de créations est relativement limité. Par ailleurs, parmi les entreprises considérées comme nouvellement implantées, certaines ont seulement changé de structure juridique et ne sont pas de véritables créations.

Enfin les entreprises sont pour les deux-tiers environ des entreprises mono-établissements⁴²

2.3.2 Analyse des critères de localisation des acteurs privés

Compte tenu de l'importance du pôle et de la diversité des communes enquêtées, il a semblé nécessaire de présenter d'abord les critères de localisation retenus par les établissements industriels puis ensuite ceux retenus par les entrepreneurs dans le secteur tertiaire.

a) Analyse des critères de localisation des acteurs privés pour les pôles principalement industriels

Les raisons principales de la localisation dans ces trois pôles sont la proximité des axes structurants, le coût de location des locaux et la proximité de la clientèle⁴³. Ces raisons viennent très fortement en tête et recouvrent plus des deux-tiers des raisons principales ; elles ont pour ces pôles principalement industriels une importance plus grande que pour l'ensemble de l'échantillon. Ensuite les autres raisons sont relativement moins importantes. Noter cependant l'intérêt que représente la proximité de la clientèle et le tissu industriel et économique de ces pôles, de même que les avantages logistiques et le fait d'être dans une zone aménagée. Ces facteurs recherchés par les moteurs industriels se retrouvent ici dans l'agglomération lyonnaise.

L'analyse des critères cités de façon positive pour chacun des pôles permet de préciser un peu leurs spécificité (cf. Tableau 8. 20).

³⁹ Cf. annexe 8, tableau A.8.25.

⁴⁰ Cf. chapitres 4, 5 et 7.

⁴¹ Cf. annexe 8, tableau A.8.26. et chapitre 7.

⁴² Cf. annexe 8, tableau A.8.27.

⁴³ Cf. annexe 8, tableau A.8.28 et A.8.29.

Tableau 8.20 : Les principaux critères cités comme positifs dans les pôles à dominante industrielle

Critères	Total des enquêtes		Vénissieux	Vaulx-en-Velin	Chassieu/Genas	Total des 3 pôles	
	Nombre = 153	%	Nbre = 16	Nbre = 9	Nbre = 17	Nombre = 42	%
Proximité des autoroutes	112	73	15	7	13	35	83
Accessibilité	114	73	15	7	11	33	78
Localisation dans l'agglom. Lyon	71	46,4	14	5	10	29	69
Disponibilité du terrain et locaux	99	64	6	5	12	23	55
Proximité de la clientèle	77	50	12	5	6	23	55
Coût de location	75	49	8	6	7	21	50
Possibilité de stationnement	58	38	10	4	6	20	47
Proximité du lieu de résidence du personnel	88	57	10	2	7	19	45
Qualité des locaux	64	41,8	8	1	8	17	40
Possibilités de stockage	44	28,7	10	3	3	16	38
Services aux entreprises	62	40	5	4	3	12	28
Qualité de l'environnement, site	58	38	6	2	4	12	28
Image du site	36	23,5	7	1	4	12	28
Tissu industriel existant	53	35	5	3	3	11	26
Proximité d'un centre urbain	68	44	8	2	0	10	24
Proximité de la poste	57	37	5	3	1	9	21
Possibilité d'extension	50	33	3	0	6	9	21

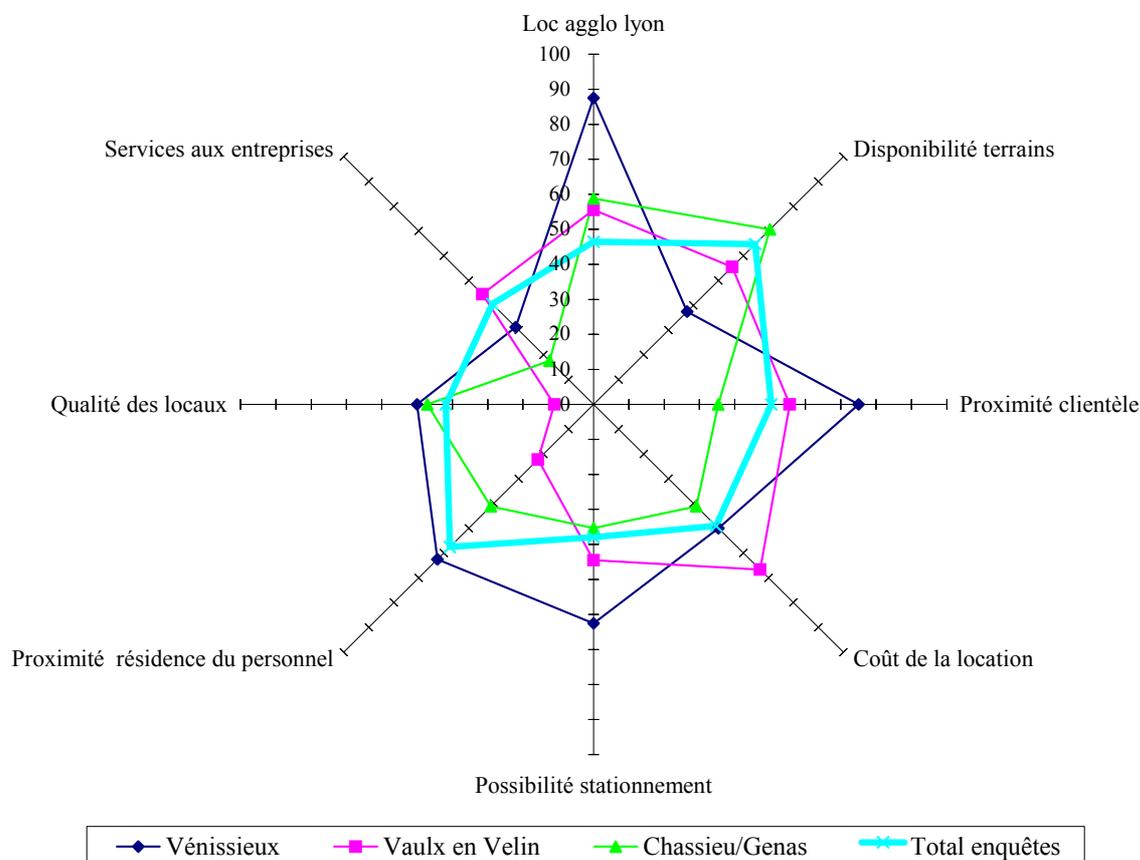
Les entreprises situées à Vénissieux semblent particulièrement apprécier leur localisation dans l'agglomération lyonnaise et la proximité du centre urbain. Sur la plupart des critères retenus l'appréciation portée sur Vénissieux est bien meilleure que celle portée sur Vaulx-en-Velin ou sur Chassieu en particulier pour la proximité de la clientèle, pour les possibilités de stationnement, pour l'image du site et la qualité de l'environnement. Elle est dans la moyenne pour les coûts, pour les services aux entreprises. Le critère sur lequel elle est le moins bien placée et qui fera d'ailleurs l'objet d'appréciations négatives est la disponibilité en terrain et les possibilités d'extension. Vénissieux apparaît donc comme la zone la plus intéressante, parmi les trois sites étudiés, mais il n'est pas facile d'y trouver des locaux disponibles.

Vaulx-en-Velin apparaît comme intéressante particulièrement pour le coût des locaux et par l'existence de services aux entreprises. Sur tous les autres critères elle se situe dans la moyenne.

Chassieu, quant à elle, est particulièrement appréciée pour la disponibilité des terrains et des locaux, pour les possibilités d'extension ainsi que pour la qualité des locaux.

L'illustration 8.1 souligne ces avantages spécifiques.

Illustration 8.1 : Appréciations des critères de localisation par les pôles à dominante industrielle



Au total, il semble bien que pour les entrepreneurs qui ont fait le choix de s'implanter sur l'agglomération lyonnaise, compte tenu de l'importance des surfaces nécessaires à leur activité industrielle, le choix en zone périphérique s'impose. Toutes ces zones présentent à peu près les mêmes avantages en termes de proximité des axes structurants et de coût de location. De ce fait, les décisions sont principalement liées à des choix personnels ou à des demandes spécifiques auxquelles chaque zone répond plus ou moins bien.

Bon nombre de regrets⁴⁴ concernant des insuffisances de ces pôles coïncident avec ceux que l'on a enregistrés sur l'ensemble des enquêtes. On doit cependant relever la demande plus forte qui s'exerce sur la proximité d'un restaurant en particulier à Vénissieux et Chassieu. Sur cette dernière commune, le restaurant a fermé il y a peu de temps et bon nombre d'entreprises l'ont regretté. La taxe professionnelle est, elle aussi, citée négativement, alors qu'elle ne semble pas particulièrement plus élevée dans ces communes. On a vu dans le chapitre 6 qu'il ne faut pas surestimer les dires des enquêtés sur ce point et on peut sans doute y voir un effet de comparaison avec des communes situées hors Communauté urbaine et qui payent moins de taxes intercommunales ou intersyndicales. Enfin la desserte en transport en commun est particulièrement jugée insuffisante à Chassieu.

⁴⁴ Cf. annexe 8, tableau A.8.30.

En ce qui concerne le prix des locaux il n'est pas sans intérêt d'étudier les prix indiqués lors des entretiens. Toutes les entreprises n'ont pas répondu, cependant il est possible d'établir le tableau 8.21.

Tableau 8.21 : Prix des locaux en location dans les pôles à dominante industrielle
(prix au m² par an)

Commune	Nombre	Prix minimum	Prix maximum	Prix moyen
Vénissieux	9	276	730	288
Vaulx-en-Velin	8	120	360	190
Chassieu/Genas	12	150	800	412

Il apparaît nettement que la zone de Vaulx-en-Velin est la zone la moins chère, c'est aussi celle sur laquelle se trouvent les locaux impliquant la plus grande surface. En revanche Chassieu est une zone relativement chère, ce prix se justifiant sans doute par des avantages en termes de locaux aménagés, de logistique, etc.

b) Analyse des critères de localisation des acteurs privés sur les pôles principalement tertiaires

Deux zones de localisation des activités tertiaires ont été retenues l'une en plein centre de l'agglomération dans le quartier de la Part-Dieu (Lyon 3^e et 7^e arrondissement) l'autre en périphérie sur les communes d'Ecully et Dardilly.

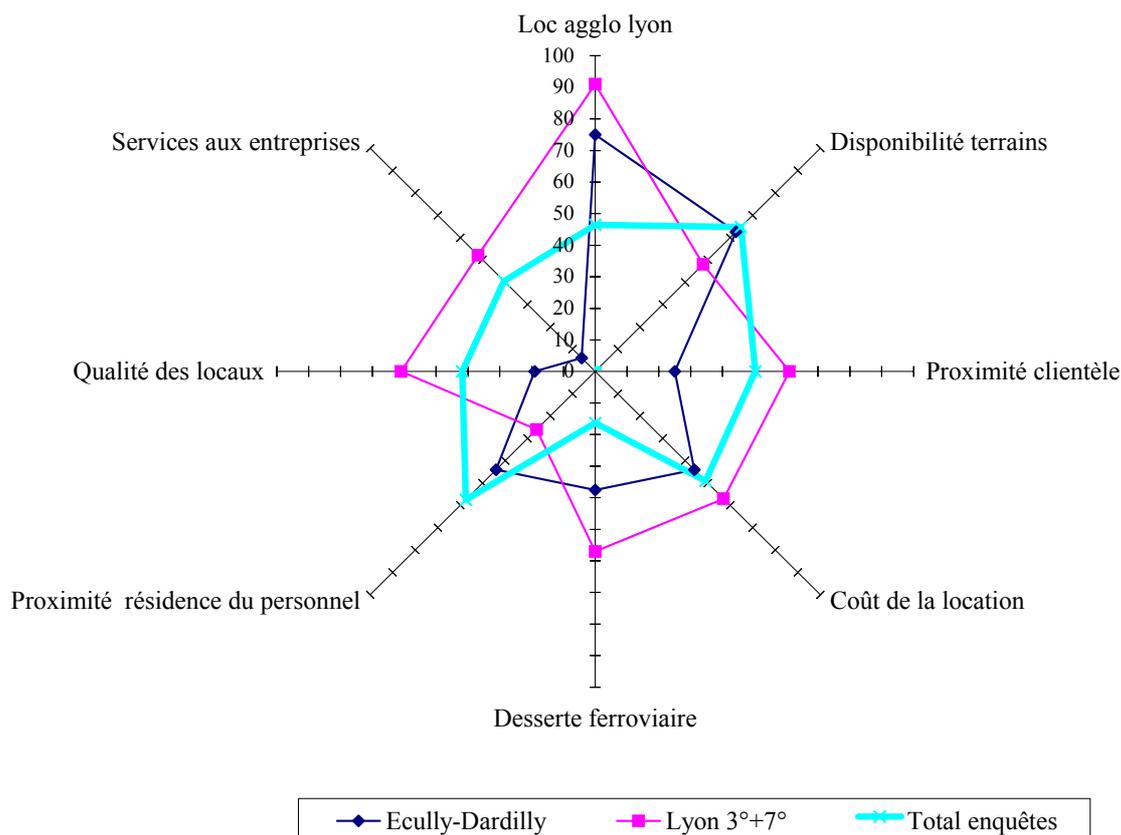
Tableau 8.22 : Les principaux critères cités comme positifs dans les pôles à dominante tertiaire

Critères	Total des enquêtes		Ecully-Dardilly		Lyon 3 ^e + 7 ^e	
	Nombre 153	%	Nombre 16	%	Nombre 23	%
Localisation dans l'aggl. Lyon	71	46,4	12	75	21	91
Accessibilité	114	73	8	50	15	65
Proximité des autoroutes	112	73	13	81,2	17	74
Proximité d'un centre urbain	68	44	3	19	20	87
Disponibilité du terrain et locaux	99	64	10	62,5	11	48
Coût de location	75	49	7	44	13	57
Desserte ferroviaire	25	16,3	6	37,5	13	57
Proximité de la clientèle	77	50	4	25	14	61
Possibilité de stationnement	58	38	6	37,5	11	48
Qualité des locaux	64	41,8	3	19	14	61
Qualité de l'environnement, site	58	38	5	31	11	48
Services aux entreprises	62	40	1	6	12	52
Proximité du lieu de résidence du personnel	88	57	7	44	6	26
Tissu industriel existant	53	35	2	12,5	9	39
Proximité d'un restaurant	27	17,6	2	12,5	9	39
Image du site	36	23,5	1	6	9	39
Possibilité d'extension	50	33	3	19	6	26

Si l'on analyse les trois raisons principales⁴⁵ le plus souvent évoquées, les deux facteurs qui viennent en tête restent le coût (qui est propre à chaque activité, à chaque entreprise) et la proximité des axes structurants. Cependant dans la prise en compte de la seule raison essentielle⁴⁶, le coût n'est absolument plus significatif pour ces entreprises tertiaires. En revanche la proximité vient en bonne place qu'il s'agisse de la proximité à la clientèle, à la résidence du décideur, au T.G.V., au centre de Lyon.

L'analyse des critères cités de façon positive (Tableau 8.22.) lors des entretiens souligne les avantages propres à chaque pôle. Pour Ecully et Dardilly la localisation dans l'agglomération lyonnaise vient très nettement en tête et elle est plus mentionnée que dans les pôles industriels de l'agglomération ou que dans la moyenne des enquêtes. Ont ensuite une importance comparable à ce que l'on rencontre par ailleurs, des critères tels que la proximité des autoroutes, la disponibilité des terrains et des locaux, le coût de location, les possibilités de stationnement. En revanche la plupart des autres facteurs sont moins cités, en particulier l'accessibilité, ce qui s'explique par la position un peu excentrée de la zone, la qualité des locaux, le tissu industriel existant, les services aux entreprises.

Illustration 8.2 : Appréciations des critères de localisation par les pôles à dominante tertiaire



⁴⁵ Cf. annexe 8, tableau A.8.31.

⁴⁶ Cf. annexe 8, tableau A.8.32.

En ce qui concerne les localisations dans les arrondissements centraux de Lyon, les entreprises sont particulièrement sensibles à leur localisation dans l'agglomération lyonnaise et à la proximité du centre urbain qui en résulte, de même qu'à la desserte ferroviaire et en particulier au T.G.V. La qualité des locaux et de l'environnement, les services aux entreprises sont cités par plus de la moitié des enquêtés. Sont également appréciés l'image du site, la proximité des restaurants et le tissu économique existant.

On retrouve bien ici des éléments importants pour le fonctionnement d'entreprises de services, conseils et études qui sont plus sensibles à des avantages de centralité et de qualité des locaux que ne le sont des entreprises industrielles.

Le coût de location est un critère qui semble plutôt avoir moins d'importance pour ces entreprises tertiaires de l'agglomération. Les prix indiqués lors des entretiens sont reportés au tableau 8.23.

Tableau 8.23 : Prix des locaux en location en zone à dominante tertiaire (prix au m² par an)

Commune	Nombre	Prix minimum	Prix maximum	Prix moyen
Dardilly	6	192	750	284
Ecully	7	450	960	550
Lyon	17	144	2124	1390

Il apparaît clairement une différence de prix importante entre l'ouest lyonnais et le centre, même si certains établissements centraux peuvent trouver des locations à des prix très bas, dans l'ensemble les prix sont près de cinq fois plus élevés dans le centre que dans la périphérie. On relèvera également une différence entre Dardilly et Ecully.

3. CONCLUSION

L'analyse des localisations des entreprises ne doit pas faire perdre de vue que les entreprises réalisent de nouvelles localisations parce qu'elles y sont contraintes par leur développement et par leurs stratégies. Alors leurs décisions prennent en considération les besoins de l'entreprise et les opportunités liées au contexte temporel et spatial. Ainsi certains lieux présentent-ils des avantages spécifiques pour tel type d'activité tandis que d'autres s'imposent comme des localisations contraintes, par exemple l'existence d'un tissu industriel ancien dans un pôle comme Saint-Chamond, (locaux en cours de rachat ou de reprise, potentiel industriel et savoir faire de la main d'oeuvre). D'autres entreprises seront plus sensibles à des avantages de centralité, présents sur une ville moyenne ou à la proximité d'autres entreprises pratiquant des activités comparables.

Il faut également souligner que les entreprises ne peuvent se localiser que dans la mesure où des locaux ou des terrains sont disponibles et prêts à les accueillir ; ainsi les parties centrales des agglomérations ne peuvent proposer de vastes terrains facilement accessibles dans des conditions financières intéressantes. Les zones d'activité se remplissent donc progressivement du centre vers la périphérie et certaines communes ne disposant plus d'opportunités foncières ne peuvent accueillir des activités demandant de vastes surfaces.

Malgré le caractère forcément partiel des enquêtes réalisées, cette analyse des stratégies de localisation au sein de notre zone d'étude permet d'apprécier le rôle du coût de localisation, et des divers autres facteurs de localisation ainsi que de poser la question de l'autonomie des pôles secondaires au sein même de l'agglomération.

3.1. Le coût, facteur de localisation

Le rôle du coût d'achat et surtout de location est assez difficile à cerner, et l'importance que les entreprises accordent à ce critère dépend simultanément du lieu, du type d'activité, de la nature et de l'état du local, de la surface nécessaire pour l'exercice de son activité. On peut dire qu'aucune des zones retenues n'apparaît comme présentant sur ce point un élément décisif.

L'analyse que l'on peut faire plus précisément à partir des déclarations permet d'indiquer quelques moyennes de prix par grandes catégories de localisation⁴⁷ en distinguant les entreprises industrielles d'une part, et les entreprises tertiaires d'autre part. (Tableau 8. 24)

Les prix moyens de location en zone industrielle des pôles de Saint-Chamond et de Villefranche semblent proches et se situent autour de 14 francs au m². Comparés aux prix moyens des zones industrielles de la périphérie lyonnaise, seule Vaulx-en-Velin se situe dans des niveaux de prix semblables : Vénissieux, très demandée mais qui dispose de peu de surface disponible, est la plus chère, Chassieu vient ensuite et tend à s'étendre sur Genas.

Les prix en zone d'activité destinés à des activités tertiaires se situent nettement au-dessus. La principale référence d'Ecully/Dardilly présentant un prix près de trois fois inférieur à celui des zones centrales de Lyon.

Enfin les prix en tissu urbain qui concernent principalement des activités tertiaires se situent à des niveaux plutôt inférieurs à ceux pratiqués en zones d'activité pour une même commune. On notera l'écart qui apparaît entre Saint-Chamond et Villefranche, cette dernière étant plus « cotée » et par ailleurs l'écart entre Lyon et ces centres secondaires.

Si l'on constate des différences de prix relativement importantes d'une localisation à une autre, on doit relever l'importance que les entreprises accordent au fait de disposer d'un accueil en zone aménagée, le tissu urbain n'offrant que des potentialités limitées.

Tableau 8.24 : La moyenne des prix au m² par type de site de localisation.

Pôles	Secteurs	Zone industrielle		Zones d'activité		Tissu urbain	
		Nombre	Prix	Nombre	Prix	Nombre	Prix
Saint-Chamond	industrie	18	13,7			5	9,23
	tertiaire					4	21,5
Villefranche	industrie	11	14,0			10	28,0
	tertiaire	5	15,4				
Chassieu	industrie	14	21,2				
Vénissieux	industrie	3	29,5	7	20,57		
Vaulx-en-Velin	industrie	5	12,2				
Dardilly/Ecully	tertiaire			8	46,7		
Lyon	tertiaire			3	128,0	13	38,9

⁴⁷ On ne retient que les zones pour lesquelles un nombre significatif de prix a été obtenu (au moins 3) et on effectue alors le calcul de la moyenne des prix au m² déclarés par chacun des établissements de la catégorie retenue.

3.2. Des facteurs de localisation spécifiques par pôles

Les lieux étudiés offrent des avantages différents au sein de l'agglomération et les entreprises lorsqu'elles se localisent vont chercher à valoriser les facteurs qui sont essentiels pour leur propre stratégie de développement. On peut identifier alors trois grands types de localisation : les localisations sur les pôles secondaires, les localisations périphériques de l'agglomération lyonnaise et les localisations au centre même de l'agglomération lyonnaise. Chacun de ces types de lieux présente des avantages spécifiques récapitulés au tableau 8.25.

3.2.1. Les pôles secondaires

On a ainsi qualifié les pôles situés à une certaine distance du centre de Lyon et qui se sont constitués sur des centres urbains existants d'une certaine importance (plus de 30.000 habitants).

- Ces pôles présentent des avantages particulièrement appréciés en matière d'*accessibilité*. Ils ne sont pas au coeur même de l'agglomération, cependant ils disposent d'un accès rapide aussi bien au centre de Lyon et à ses divers services, qu'aux infrastructures de transport qui les relient à la région et au-delà à la France entière et à l'international.

- Vient ensuite *la proximité des lieux de résidence du personnel*. Ceci est particulièrement net sur ces pôles secondaires et ne se retrouve pas au sein des zones du Grand Lyon. Cet avantage pour le personnel est aussi celui du décideur et est bien ressenti par les entreprises. Il correspond à l'une des caractéristiques de ces zones périphériques qui est la possibilité de se loger en résidence individuelle à proximité.

- *La disponibilité du terrain* est également beaucoup plus grande dans ces pôles secondaires qui ont des espaces libres permettant d'accueillir de nouvelles localisations.

- Enfin *l'existence de services rendus aux entreprises* est également un facteur de localisation considéré comme important et qui se trouve sur ces pôles secondaires alors qu'il ne sera absolument pas indiqué par les pôles périphériques. Ces services aux entreprises sont liés au fait de se trouver sur un centre urbain important. Cet avantage bien relevé par Villefranche, l'est beaucoup moins par Saint-Chamond. En réalité Villefranche, sous-préfecture du département du Rhône dispose de nombreux services privés et public et est un vrai lieu de recours pour les entreprises qui s'y localisent.

Saint-Chamond avec un centre urbain plus restreint, est partagé entre l'influence de Saint-Etienne et celle de Lyon. De nombreuses entreprises ont fait l'objet de rachat ou de reprise et leurs localisations sont donc contraintes. Souvent ceci leur permet simultanément de disposer de possibilités d'extension de locaux et des avantages que constituent les aides à l'implantation des entreprises. En outre, le tissu industriel spécifique de cette zone est un avantage particulièrement apprécié, par la moitié des entreprises enquêtées.

Villefranche, outre le fait d'être un centre urbain important, offre quant à elle des avantages en termes de qualité de l'environnement et du site, ainsi que des possibilités d'extension pour les entreprises et l'existence de locaux aménagés.

3.2.2. Les pôles périphériques de l'agglomération lyonnaise

Que ces pôles soit à dominante industrielle ou tertiaire, les facteurs de localisation qui apparaissent les plus importants sont les suivants :

- *la proximité des autoroutes*. L'agglomération lyonnaise est particulièrement bien pourvue et les zones enquêtées sont bien desservies. L'enquête souligne l'importance que les entreprises accordent à cette desserte autoroutière. Elle est relevée par plus de 80% des entreprises alors que sur les pôles secondaires le pourcentage, important certes, n'était cependant que de 65%. Ceci souligne s'il en était besoin le rôle qu'ont en cette matière les pouvoirs publics lorsqu'ils décident des infrastructures de transport.

- *La localisation dans l'agglomération lyonnaise.* Ce facteur est très important et justifie que les entreprises n'aient pas cherché une localisation plus éloignée. Elles ont besoin d'une localisation dans le Grand Lyon, même si elles ne souhaitent pas une localisation centrale.

- Corrélativement avec cette localisation périphérique, un des avantages recherchés est la *possibilité de stationnement*, plus nette en particulier pour les entreprises industrielles.

Les zones à dominante industrielle recherchent ensuite principalement la proximité de leur clientèle et l'accessibilité globale. Ceci dépend fortement du type de marché de chaque entreprise. On a pu constater que pour beaucoup d'entreprises la proximité des autoroutes permet un accès facile à leur clientèle. En outre le fait d'être situé dans une zone aménagée semble apprécié par les entreprises de ces zones.

Les zones à dominante tertiaire sont quant à elles sensibles au fait de disposer de terrain et d'avoir une bonne desserte ferroviaire. Ici plus du tiers des entreprises mentionnent cet avantage alors même qu'elles sont en périphérie, et s'opposent sur ce point aux entreprises industrielles. En réalité pour se développer une entreprise industrielle a plus recours à du transport de biens et doit donc disposer d'une bonne accessibilité, tandis que les entreprises à dominante tertiaire doivent pouvoir être reliées rapidement à des marchés de services, de savoir, d'information, etc. et dans ce cas la desserte ferroviaire est fortement appréciée. Enfin le critère du cadre de vie de qualité est particulièrement pris en considération sur ce pôle, de même que la possibilité pour ses dirigeants de résider à proximité.

3.2.3. La zone centrale de Lyon

- Elle accueille des entreprises qui cherchent d'abord *une localisation dans l'agglomération lyonnaise*. C'est le critère cité par 90% des entreprises de cette zone.

- Vient ensuite en très bonne place *la proximité de la clientèle*, celle-ci pour une bonne part est locale.

- Cependant *la desserte ferroviaire* (T.G.V.) et la proximité de la gare de la Part-Dieu sont retenues comme des raisons de localisation par 57% des entreprises enquêtées sur ces arrondissements centraux.

- Viennent ensuite *l'existence de services rendus aux entreprises et l'importance du tissu industriel et économique existant*. Ces deux éléments, caractéristiques d'une grande agglomération sont des atouts en termes de marché pour les entreprises tertiaires localisées au centre, mais aussi en termes d'input pour le développement de nombreux produits.

- *Les possibilités de stationnement* sont jugées positivement par près d'une entreprise sur deux, il est vrai que la zone dispose de nombreux parkings privés et de possibilités de stationnement sur voirie.

- Enfin *l'image* est jugée de façon positive. C'est la zone qui obtient le meilleur score en cette matière. Ce qui signifie que pour certaines entreprises afficher une localisation au centre-même de Lyon est un avantage particulièrement important pour leur image.

L'analyse des stratégies de localisation des entreprises sur ces différents pôles étudiés souligne donc la logique des choix et leurs emboîtements successifs. La proximité de la métropole lyonnaise étant un fait pour toutes les entreprises de notre zone d'étude, celles-ci décident ou non d'une implantation plus ou moins proche, sur un pôle secondaire ou sur l'agglomération principale. Ensuite selon le type d'activité exercée, les aires de marché et les opportunités en termes d'offre, les entreprises vont retenir une localisation. L'accessibilité est toujours indispensable, mais selon les cas, il s'agit d'une accessibilité autoroutière ou d'une accessibilité ferroviaire.

Tableau 8.25 : Facteurs essentiels de localisation selon les pôles

Pôles Secondaires		Pôles périphériques		Lyon centre
Accessibilité Proximité du lieu de résidence du personnel Disponibilité du terrain Services rendus aux entreprises		Proximité des autoroutes Localisation dans l'agglomération lyonnaise Possibilités de stationnement		Localisation dans l'agglomération lyonnaise Proximité de la clientèle Desserte ferroviaire Services rendus aux entreprises Tissus industriels Possibilités de stationnement Image
Industriel Saint-Chamond	Industriel et tertiaire Villefranche	Industriels	Tertiaires	
Tissu industriel Reprise de locaux Aides et primes	Proximité d'un centre urbain Qualité de l'environnement Possibilité d'extension des locaux Locaux aménagés	Proximité de la clientèle Accessibilité Zone aménagée	Disponibilité du terrain Desserte ferroviaire Cadre de vie Proximité de la résidence du décideur	

3.3. De nouvelles centralités au sein de l'agglomération ?

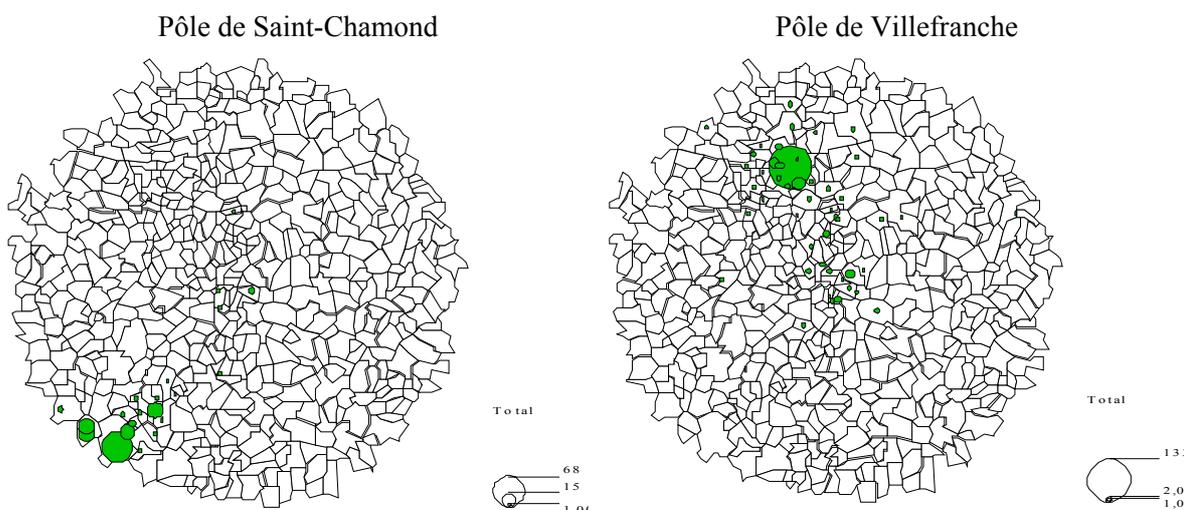
Afin de préciser les relations entre les zones enquêtées et l'ensemble du pôle lyonnais, on a analysé à partir du fichier SIRENE les établissements qui, présents à deux dates dans notre zone d'étude se sont délocalisés entre ces deux dates et les lieux vers lesquels ils sont allés ou d'où ils sont venus⁴⁸. Cette analyse souligne l'opposition entre les pôles que nous avons qualifiés de « pôles secondaires » et les « pôles périphériques » de l'agglomération lyonnaise.

Les pôles secondaires que sont Villefranche et Saint-Chamond fonctionnent comme des centres autonomes. La grande majorité des délocalisations se réalise à l'intérieur des communes même de ce pôle (72% des délocalisations) et n'ont rien à voir avec l'évolution du reste des communes du grand Lyon.

Sur le pôle de Villefranche, près de la moitié des mouvements de délocalisations analysés se réalisent sur la commune-même. En outre un bon nombre de délocalisations se font d'une commune à une autre proche faisant partie du même pôle (17% des délocalisations). Ainsi Arnas attire des établissements venant de Villefranche. En revanche, Trévoux n'a aucun échange avec l'une ou l'autre des 4 autres communes du pôle, tandis que Lyon ne reçoit que 9 établissements venant de Villefranche et de même en sens inverse. On a donc une bonne autonomie de cette zone par rapport à celle de Lyon. Sur le pôle de Saint-Chamond, 70% des délocalisations se réalisent à l'intérieur même des communes dans lesquelles les établissements étaient initialement localisés et 14% se font à l'intérieur d'une des autres communes du pôle. Au total, c'est 85 % des délocalisations qui se réalisent à l'intérieur même des communes formant le pôle analysé et Lyon n'est ni attirée, ni n'attire les établissements de ce pôle.

On peut donc considérer que ces pôles secondaires sont bien des centres ayant une autonomie de fonctionnement et de développement par rapport à la grande agglomération lyonnaise, même si, dans une mesure qu'il n'est pas possible de préciser ils bénéficient des économies d'agglomération propres à cette métropole.

⁴⁸ Cf. Chapitre 3.

Carte 8.1: Les mouvements de délocalisation des établissements vers les pôles secondaires entre 1990 et 1996

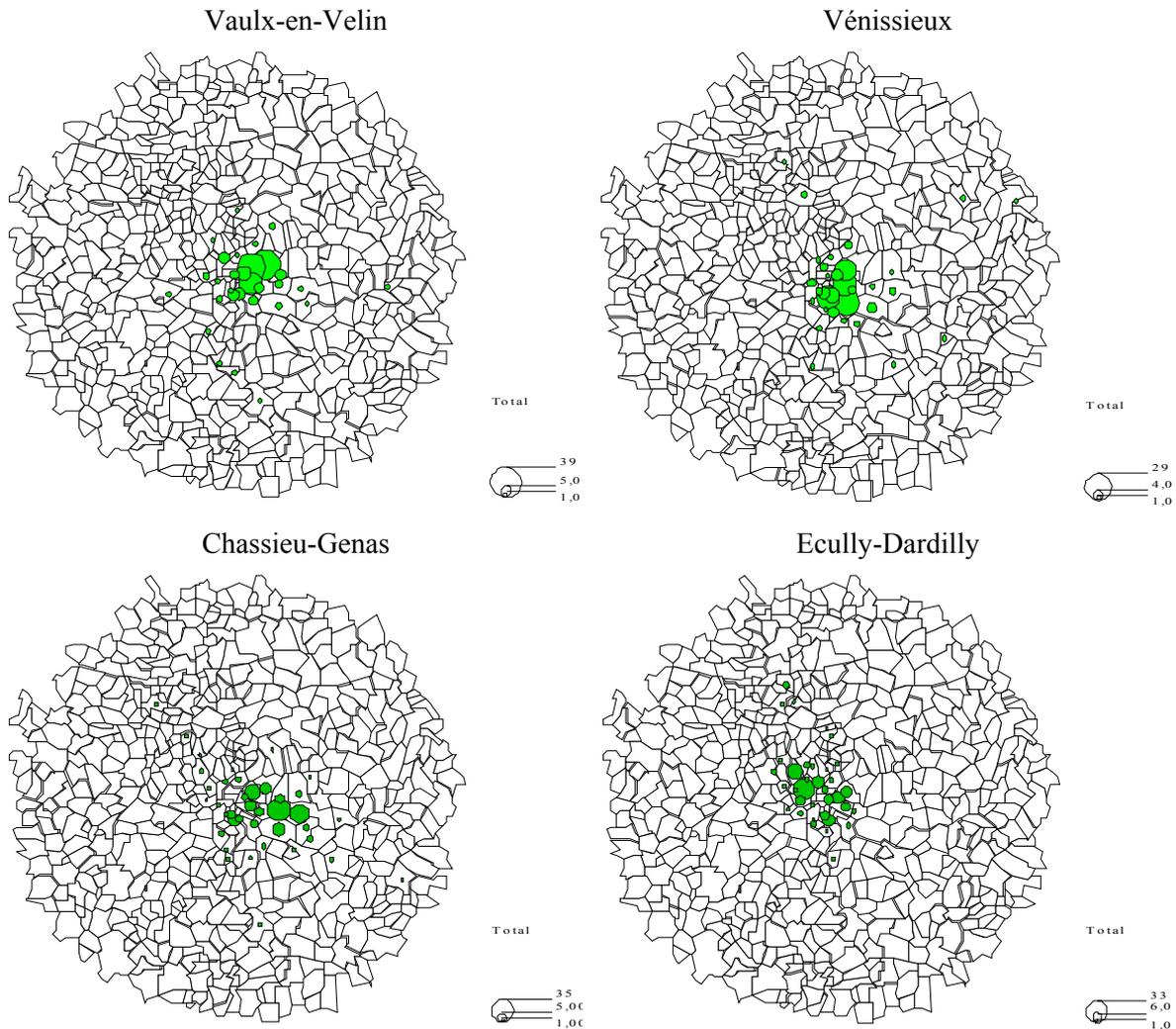
Le comportement de localisation ou de délocalisation au sein d'une commune est assez comparable sur l'ensemble des zones étudiées. En général chaque commune ne conserve sur son territoire que moins de la moitié des établissements qui se délocalisent. Mais l'analyse par pôle, (Tableau 8.26) confirmée par la représentation cartographique souligne que les pôles secondaires de Villefranche et de Saint-Chamond fonctionnent chacun comme un sous-ensemble : les localisations et délocalisations se font principalement au sein de ce pôle secondaire qui tend à conserver dans son aire d'attractivité l'essentiel des mouvements d'entreprise.

Tableau 8.26 : Pourcentages de délocalisations intracommunales

Commune	% qui va dans la commune		% qui vient de la commune	
	1982-90	1990-96	1982-90	1990-96
<i>Pôle de Villefranche</i>	72,6	65,3	84,0	71,0
Commune de Villefranche	45,7	41,2	52,9	44,9
<i>Pôle de Saint-Chamond</i>	86,8	84,0	81,2	85,7
Commune de Saint-Chamond	47,8	39,5	44,7	40,2
<i>Périphérie lyonnaise</i>				
Vaulx-en-Velin	33,0	24,5	27,4	25,5
Vénissieux	28,2	23,9	21,5	18,5
Chassieu-Genas	48,0	32,7	17,0	53,8
Ecully-Dardilly	42,5	36,8	24,6	31,8

Les pôles périphériques, ne réalisent qu'une très faible part de leurs délocalisations sur la même commune. C'est l'ensemble des communes proches qui sont l'objet de ces mouvements de localisation et délocalisation et il n'y a pas d'autonomie communale mais une certaine synergie au sein de l'agglomération.

Carte 8.2 : Les mouvements de délocalisation des établissements vers les pôles périphériques entre 1990 et 1996



Les communes de la périphérie lyonnaise enregistrent en général des pourcentages d'échanges intracommunales inférieurs à ceux des communes des centres secondaires. En outre les cartes montrent bien l'interdépendance au sein du Grand Lyon. Ainsi, sur le pôle de Chassieu-Genas, il y a peu de délocalisations de proximité, les établissements y sont implantés récemment et n'ont guère de raison de se délocaliser. En revanche les établissements qui viennent s'y localiser proviennent de très nombreuses communes de l'Est lyonnais. Pour Ecully-Dardilly les mêmes remarques peuvent être formulées, mais les délocalisations proviennent surtout de la partie Ouest de l'agglomération lyonnaise.

Si l'autonomie communale tend à diminuer dans le temps, il semble que les pôles secondaires conservent leur propre attractivité et leur zone d'influence autonome au sein de la grande agglomération lyonnaise. Les pôles périphériques, en revanche ne constituent pour le moment que des zones de localisation, définies principalement par leur proximité du pôle lyonnais et leurs propres avantages de localisation (coût, accessibilité, zone aménagée, stationnement). Il ne semble pas, au vu des cartes et des enquêtes réalisées, qu'il y ait véritablement de nouveaux centres présentant un intérêt pour les entreprises. Il existe des zones qui dans l'agglomération lyonnaise sont des lieux de localisation privilégiés soit pour les entreprises industrielles, soit pour les entreprises tertiaires, mais ils ne peuvent être considérés actuellement comme de réels centres secondaires.

CONCLUSION GENERALE

Cette recherche limitée à l'analyse des localisations dans la grande région lyonnaise avait comme objectif à la fois de préciser les stratégies de localisation des entreprises et de mettre en évidence les éléments de politique publique par lesquels il était possible d'agir sur ces localisations.

Il faut souligner de suite que ce travail s'applique à une agglomération en croissance qui s'étend largement sur sa périphérie. Dans ce contexte, les entreprises nouvelles cherchent à se localiser et choisissent entre plusieurs opportunités de localisation. De ce fait il est possible d'analyser leurs stratégies et d'évaluer l'impact de certaines interventions des pouvoirs publics. Il est bien évident qu'une telle analyse n'est en aucun cas transposable telle quelle, ni sur autre agglomération en stabilité ou en déclin, ni sur une ville moyenne, ni à plus forte raison sur une zone rurale.

Dans un premier temps (Partie I), la recherche s'est attachée à analyser les grandes tendances de la localisation des activités et à préciser l'importance des principaux facteurs dans la localisation des établissements.

Dans un second temps (Partie II), par une enquête ciblée sur les stratégies de localisation des établissements les plus dynamiques (sélectionnés à partir des secteurs moteurs et récemment implantés), la recherche s'est efforcée de préciser l'importance de ces divers facteurs selon le type d'activité et selon la zone d'implantation au sein de ce vaste territoire de l'agglomération.

Les résultats concernent à la fois les stratégies des entreprises et les actions publiques qui peuvent être engagées le plus efficacement.

1. LES STRATEGIES DES ENTREPRISES

Les entreprises enquêtées avaient déjà toutes procédé à un choix de localisation au sein de la région lyonnaise qui correspondait à leurs stratégies.

Selon le secteur d'activité concerné, selon la taille de l'établissement, les besoins en termes de localisation sont différents. La mise en évidence des grandes tendances de localisation (Partie I) et les résultats de l'enquête permettent de préciser l'importance des facteurs suivants :

1.1. L'accessibilité

L'accessibilité se décline de façon différente selon les entreprises. Pour les activités industrielles, c'est principalement d'une accessibilité autoroutière qu'il s'agit ; pour les activités tertiaires, c'est plus d'une accessibilité aux fonctions décisionnelles centrales et, en particulier pour certains établissements, d'une accessibilité au T.G.V..

L'importance de cette accessibilité est liée au type de produit et de marché de chaque établissement.

Les activités qui ont été enquêtées dans le secteur industriel sont principalement des activités de pointe qui n'ont que peu de fournisseurs et pour des quantités de produits limitées. Cependant l'importance de la desserte logistique, la possibilité de faire manoeuvrer des camions, d'effectuer facilement les opérations de chargement et de déchargement ainsi que les commodités de stationnement sont des éléments qui entrent dans les choix de localisation.

Le plus souvent cependant et en particulier pour les établissements de service aux entreprises, c'est le type de marché qui intervient dans le choix de localisation. L'entrepreneur cherche en effet à pouvoir accéder facilement à sa clientèle et pour un même type de service celle-ci peut être, soit locale et centrale, soit au contraire beaucoup plus périphérique. Dans les deux cas, la proximité de la clientèle sera invoquée comme facteur de localisation, mais la localisation sera profondément différente.

1.2. Le coût global lié à la localisation et les contraintes qui y sont liées

Le coût de l'emplacement choisi est un arbitrage qui se réalise compte tenu de l'accessibilité nécessaire pour chaque établissement entre un ensemble d'avantages et de coûts.

Le coût de location ou d'achat est l'élément essentiel. Il est apprécié en fonction de l'importance de l'emprise, des possibilités d'extension, du contexte en termes d'accessibilité et d'environnement.

La plupart des entreprises (90% de celles enquêtées) choisissent d'être en location. Certaines même s'organisent dans une SCI qui procédera à l'achat du terrain et à son aménagement et à laquelle elles vont louer leur emplacement ou leur local. Ici l'avantage en termes de fiscalité et de flexibilité semble prédominer.

Il devrait s'ajouter à ce coût de location, l'importance des taxes fiscales ; on a vu sur ce point, que le taux de taxe professionnelle fréquemment invoqué, ne semble cependant pas important lors de la décision d'implantation. Le niveau de fiscalité n'est donc pas déterminant en lui-même, mais il doit être rapporté aux avantages et aux contraintes qui coexistent et qui s'appliquent aux entreprises qui seront localisées dans tel ou tel lieu. Dans cette perspective, les aides accordées par le FEDER au titre de l'objectif 2 à certaines communes du département de la Loire, semblent avoir redonné un avantage comparatif intéressant en termes de coût global de localisation à des zones qui jusque là étaient en grande difficulté.

1.3. La qualité du site et de l'environnement

Cet aspect n'est pas présent chez toutes les entreprises, mais cependant, la plupart d'entre elles déclarent y attacher de l'importance.

Parmi les entreprises enquêtées, celles qui accordent peu d'importance à leur environnement, sont celles qui vont démarcher leurs clients chez eux et qui ne « reçoivent » pratiquement pas de clientèle. Ces entreprises font beaucoup moins attention à la qualité extérieure et intérieure de leurs locaux. D'une façon générale les entreprises tertiaires y attachent plus d'importance que les entreprises industrielles.

Cette importance accordée à l'environnement se traduit, dans bien des cas, par la recherche d'un site adapté : ce sont des zones aménagées pour les industries, ou des parcs d'activités destinés principalement mais pas uniquement aux activités de service. Ces sites, adaptés aux souhaits des entreprises lors du choix de localisation, doivent être maintenus dans un état satisfaisant car les entreprises accordent de plus en plus d'importance au fait d'avoir un lieu agréable, entouré d'espace vert, etc. Cet avantage est recherché aussi bien vis-à-vis des clients que vis-à-vis du personnel. Ainsi, on voit des entreprises qui cherchent à se localiser sur la zone STELYTEC, tout récemment aménagée près de Saint-Chamond et dont les enseignes sont visibles depuis l'autoroute. De même des entreprises installées sur Dardilly cherchent à se délocaliser sur la zone de Limonest (TECHLID) qui, dans un cadre de verdure, offre un environnement paysager de prestige. On ne

peut exclure l'intérêt que trouvent des entreprises à loger leur personnel dans des sites de qualité. L'ambiance et la qualité du travail peuvent en être améliorées. En outre ces zones particulièrement soignées seront situées dans la périphérie résidentielle, particulièrement recherchée par les cadres des entreprises.

Pour les entreprises, la localisation en centre ville lorsqu'elle est recherchée, doit présenter des qualités un peu différentes ; elle se porte, le plus souvent, sur des locaux de standing, dans un quartier valorisant et favorisant la proximité entre entreprises cherchant à bénéficier réciproquement de leurs réputations.

Ce rôle de la qualité et de l'environnement prend une place croissante dans les stratégies d'implantation aussi bien pour les entreprises industrielles que pour celles du secteur tertiaire. Les entreprises industrielles dont l'effectif tend à se réduire dans la durée sont en même temps des entreprises de plus en plus « propres », faisant appel à des technologies souvent sophistiquées. En même temps elles deviennent plus attentives à la suppression des poussières, à la diminution du bruit, etc. Les entreprises tertiaires de plus en plus nombreuses sont, elles, plus particulièrement sensibles à la qualité de l'environnement de travail de leurs cadres.

Dans cette perspective, il est important de prendre de plus en plus en considération ce facteur.

2. L'ACTION DES POUVOIRS PUBLICS

Les pouvoirs publics peuvent alors tenter d'orienter les localisations des entreprises par différents moyens .

2.1. La réalisation d'infrastructures de transport

On a souligné le rôle très important que jouaient les infrastructures de transport dans la localisation des entreprises. Ces dernières recherchent l'accessibilité aussi bien au centre de l'agglomération qu'aux autres zones de l'agglomération et qu'aux autres régions françaises voire à l'international.

Les villes de Saint-Chamond et de Villefranche peuvent se développer en particulier parce qu'elles sont satisfaites de leurs conditions de liaisons. Il en est de même des communes analysées sur la périphérie de l'agglomération. La mise en service du contournement est de l'agglomération semble faciliter l'implantation d'entreprises sur la petite commune de Trévoux, et sur la zone de Miribel/Montluel.

Toute nouvelle infrastructure, dans un tel contexte, est susceptible de se traduire à moyen ou long terme par de nouvelles localisations d'établissements et simultanément d'entraîner des effets de concentration qui vident le territoire interstitiel et contribuent ainsi à l'étalement urbain.

2.2. L'aménagement de zones

Un des moyens d'action est la définition dans le cadre du schéma directeur de zones réservées soit aux espaces naturels, soit à des zones d'activités ou d'habitat. Cette délimitation d'un zonage reprise dans le cadre des plans d'occupation du sol est un moyen d'organiser la localisation des activités sur les espaces que la collectivité souhaite voir urbaniser.

On a vu que près des 2/3 des entreprises industrielles nouvellement implantées avaient choisi une localisation dans une zone d'activité. D'autres ont repris des locaux existants et n'ont pas eu de véritable choix, mais d'une façon générale les entreprises semblent apprécier le fait de pouvoir disposer de ce type de zones. De même les parcs d'activité semblent recherchés tant par les petites entreprises industrielles que par les activités de service. La politique actuelle de revitalisation des friches industrielles doit permettre de ne pas laisser des zones urbaines en friche, de maintenir la

qualité des espaces industriels et donc de conserver des emplois sur les zones relativement proches du centre de l'agglomération.

2.3. La politique des collectivités locales en faveur des entreprises

Un des aspects le plus fréquemment invoqué est celui de l'incitation fiscale à la localisation d'entreprises. Celle-ci peut prendre plusieurs formes :

La taxe professionnelle, la plus importante quant au montant concerné, est fréquemment dénoncée comme trop élevée par les entreprises ; on a vu que, dans les faits, les entreprises ne tenaient guère compte de cet élément dans leurs localisations.

L'aide à l'implantation d'entreprises dans des zones en difficulté semble avoir en revanche un certain impact. Ainsi le fait que la zone de Saint-Chamond puisse bénéficier des aides à la reconversion des zones en difficulté semble avoir incité un certain nombre d'entreprises à se localiser sur cette zone, même si, in fine, toutes celles qui escomptaient en bénéficier n'y ont pas eu droit.

Cet encouragement à un redéveloppement d'une zone en difficulté a semble-t-il redonné un certain dynamisme aux collectivités locales directement concernées. A partir de cet atout les collectivités locales se sont regroupées et ont développé une politique d'information et de communication, tout-à-fait significative de leur volonté d'aider les entreprises qui viendraient s'implanter. D'une certaine manière le climat de la zone concernée semble en avoir été modifié.

2.4. Une politique d'agglomération

Enfin l'analyse des localisations sur l'ensemble de la région lyonnaise a bien mis en évidence l'interdépendance entre les différentes zones concernées. La grande agglomération fonctionne comme un tout. Les pôles secondaires développés sur les villes moyennes présentent une certaine autonomie, mais ils bénéficient de tous les avantages de la grande métropole dans la mesure où leur conditions d'accessibilité sont satisfaisantes.

En revanche, la zone correspondant plus directement au territoire de la Communauté urbaine fonctionne comme un ensemble dans lequel les localisations semblent interdépendantes. Les entreprises ont le choix entre plusieurs zones aménagées ou parcs d'activités ; les communes qui sont de fait en concurrence, présentent des opportunités auxquelles les entreprises sont plus ou moins sensibles selon la nature de leurs activités et leurs stratégies de développement.

Mais c'est cet ensemble qui peut permettre le développement de la métropole et le Grand Lyon doit en conséquence se préoccuper globalement de la planification des zones, de leur aménagement et de leur desserte, aussi bien que de la reconversion des terrains en friche au sein du territoire d'agglomération. C'est à lui de préciser les spécificités de chaque zone, de définir les activités qu'elles sont susceptibles d'accueillir et ainsi de maîtriser, dans la mesure du possible, les localisations. Mais on a vu que l'extension de la métropole dépassait ce territoire de la Communauté urbaine et qu'il faut donc organiser le développement sur un territoire plus large et pour cela utiliser, voire renforcer, les structures organisationnelles existantes du type Région Urbaine de Lyon.

BIBLIOGRAPHIE

Agence d'urbanisme de Lyon, 1998, « Localisation des activités et mobilité », Supplément à la note de Conjoncture économique, 4 p.

ALONSO W., 1964, *Location and land use*, Harvard University Press, Cambridge, Mass.

ALVERGNE Ch., COFFEY W., 1997, « Les nouvelles dynamiques intra-métropolitaines : l'exemple américain », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, N°3, pp. 387-404.

ARTHUR W.B., 1995, « La localisation en grappes de la « Silicon Valley » : à quel moment les rendements croissants conduisent-ils à une position de monopole ? », in RALLET A., TORRE A., (dir.), *Economie Industrielle et Economie Spatiale*, Economica, Bibliothèque de Science Régionale, Paris, 473 p., pp. 297-316.

AYDALOT Ph., 1985, *Economie Régionale et Urbaine*, Economica, Paris, 487 p.

BAKIS H., 1988, « Aménagement du territoire et télécommunication : Incidences spatiales des technologies de télécommunication : Hypothèses, vérification, perspectives. », in BAKIS H. et al., *Information et organisation spatiale*, Caen, Paradigme, pp. 19-59.

BASSAND M., 1997, *Métropolisation et inégalités sociales*, Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne, 245 p.

BAUMONT C., HURIOT J.M., 1996, « La ville et ses représentations formelles », in DERYCKE P.H., HURIOT J.M., PUMAIN D., *Penser la Ville : Théories et modèles*, Anthropos, Collection Villes, Paris, pp. 7-52.

BECKOUCHE P., VIRE E., 1998, « La recomposition du centre économique parisien », in PUMAIN D., MATTEI M.F., *Données Urbaines 2*, Paris, Anthropos, Collection Villes, pp. 287-296.

BONNEVILLE M., 1997, *Lyon Métropole régionale ou euro-cité ?*, Economica, 202 p.

BONNEVILLE M., BUISSON M.A., COMMERCON N. et ROUSIER N., 1992, *Villes européennes et internationalisation*, Programme Rhône-Alpes de Recherches en Sciences Humaines, N°9, Lyon, 213 p.

BUISSON M.A., CUSSET J.M., ETIENNE V., MIGNOT D., 1995, *Prospective des Villes en 2010*, LET, Collection Études et Recherches, Lyon, 174 p.

BUISSON M.A., MIGNOT D., 1996, « Évolution des villes et politiques de transport », *Les cahiers scientifiques du transport*, n° 30/95, Lyon, pp. 19-30.

BUISSON M.A., ROUSIER N., 1998, « L'internationalisation des villes : métropolisation et nouveaux rapports ville-région », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, N°2, pp. 163-184.

CAMAGNI R., 1993, « Organisation économique et réseau des villes », in *Les villes lieux d'Europe*, DATAR/Éditions de l'aube, Paris.

CATIN M., 1995, « Productivité, économies d'agglomération et métropolisation », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, N°4, pp. 663-681.

CLAISSE G., 1997, *L'abbaye des Télymythes*, Lyon, ALEAS, 358 p.

CRAIPEAU S., 1995, « Le télétravail : quelle alternative ? », in MUSSO P., RALLET A., *Stratégies de communication et territoires*, L'Harmattan, Paris, pp. 33-50.

- DAMETTE F., 1995, *La France en Villes*, Documentation Française, DATAR, 271 p.
- DERYCKE P.H., 1979, *Economie et planification urbaine, tome 1 : l'espace urbain*, PUF, Paris, 412p.
- DERYCKE P.H., 1993, « Théorie des réseaux de villes », in *Les villes lieux d'Europe*, DATAR/Éditions de l'aube, Paris.
- DOCKES P. (sous la dir.), BONNEVILLE M., BUISSON M.A., CUSSET J.M., GOUX J.F., GRAVEJAT A., MELLET D., 1977, *Production d'espace et formes d'urbanisation*, Rapport dans le cadre de l'A.T.P. du C.N.R.S. Croissance Urbaine, p. 122.
- Economie et Humanisme, Grand-Lyon DAEI, 1996, *Identification des moteurs de l'économie lyonnaise, synthèse des études*, Synthèse réalisée à partir de contributions de l'INSEE, du SGAR, de l'OEIL, de l'IRE, de la Communauté Urbaine de Lyon et de la Chambre de Commerce.
- DUCROT E., REYNARD R., 1993, *La région urbaine de Lyon, développement périurbain et déséquilibres spatiaux*, INSEE Rhône Alpes, Etude réalisée pour le SGAR.
- FREUND J., 1982, in BASSAND, *Villes, régions et sociétés*, Presses polytechniques romandes, Lausanne, p 81.
- FUJITA M., 1994, « L'équilibre spatial - L'interaction entreprises ménages », in AURAY J.P., BAILLY A., DERYCKE P.H., HURIOT J.M., *Encyclopédie d'économie spatiale*, Paris, Economica, pp. 214-223.
- GOFETTE-NAGOT F., 1996, Un modèle radioconcentrique pour l'analyse des espaces ruraux périurbains, *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, N°4, pp. 813-832.
- JOUVAUD M., 1997, « Services aux entreprises et croissance urbaine, quels mécanismes ? », Communication au XXXIIIe colloque de l'ASRDLF, Lille, 46 p.
- JOUVAUD M., 1998, « Les services aux entreprises dans les agglomérations françaises », in PUMAIN D., MATTEI M.F., *Données Urbaines 2*, Paris, Anthropos, Collection Villes, pp. 309-317.
- KRUGMAN P., 1995, « Rendements croissants et géographie économique », in RALLET A., TORRE A., (dir.), *Economie Industrielle et Economie Spatiale*, Economica, Bibliothèque de Science Régionale, Paris, pp. 317-334.
- LACOUR C., 1996, « Formes et formalisations urbaines », in DERYCKE P.H., HURIOT J.M., PUMAIN D., *Penser la Ville : Théories et modèles*, Anthropos, Collection Villes, Paris, pp. 259-300.
- LAFOURCADE M., TROPEANO J.P., 1997, « Innovation, coûts de transport et localisation d'entreprises », Communication au XXXIIIe colloque de l'ASRDLF, Lille, 25 p.
- LANDRIEU J., 1998, « Ville éclatée : de nouvelles perspectives de régulation sociale », in MAY N., VELTZ P., LANDRIEU J., SPECTOR Th., *La Ville éclatée*, Editions de l'aube, Paris, 1998, pp. 331-351.
- LECOQ B., 1995, « Des formes locales d'organisation productive aux dynamiques industrielles localisées : bilan et perspectives », in RALLET A., TORRE A., (dir.), *Economie Industrielle et Economie Spatiale*, Economica, Bibliothèque de Science Régionale, Paris, pp. 233-252.
- LEURENT F., PAPON F., 1993, Régulation et tarification spatialisée des infrastructures, in BONNAFOUS A., PLASSARD F. et VULIN B., *Circuler demain*, DATAR, Ed. de l'Aube 1993, pp. 73-91.
- Le JEANNIC T., La délimitation des nouvelles aires urbaines, in PUMAIN D., GODARD F., *Données Urbaines*, 1996, Anthropos, collection Villes, 377 p.
- LE NIR M., ROUTHIER J.-L., TABOURIN E., 1992, « Massification des flux et migrations alternantes, Application au bassin d'emploi de l'agglomération lyonnaise », Communication au Colloque de la WCTR, 1992, publiée Tome 3, pp. 2217-2228.
- MARTIN F., 1968, in *Développement urbain et analyse économique*, compte-rendu du colloque international tenu à Québec du 8 au 11 septembre 1968; Cujas; Paris, pp. 115-124.
- MARTIN F., 1986, in *Essais sur le développement régional*, textes réunis par SAVOIE D.J. et RAYNAULD A., Les presses de l'Université de Montréal; Montréal, pp. 123-124.
- MASSOT M.H., 1995, *Espaces de vie, espaces de travail : 15 ans d'évolution*, Rapport INRETS, Juillet 1995, 114 p.

- MAY N., 1993, « L'aménagement du territoire et le système national urbain : de l'armature urbaine aux réseaux de ville », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, N°5, pp. 823-832.
- MAY N., 1994, « Développement des services et transformation des configurations urbaines », in BONAMY J., MAY N., *Services et mutations urbaines : Questionnement et perspectives*, Anthropos, Paris, pp. 79-92.
- MAY N., SPECTOR T., VELTZ P., 1998, « Introduction », in MAY N., VELTZ P., LANDRIEU J., SPECTOR Th, *La Ville éclatée*, Editions de l'aube, Paris, 1998, pp. 7-19.
- MIGNOT D., 1992, *Les structures de l'investissement communal - Essai de modélisation*, Thèse de Doctorat de Sciences Économiques de l'Université Lumière Lyon 2, Lyon, 210 p.
- MOATTY F., 1998, « Travail, communication et polarisation spatiale », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, N°2, pp.185-210.
- PHILIPPE J., LEO P.Y., 1998, « Tertiarisation des métropoles et centralité : Une analyse de la dynamique des grandes agglomérations en France », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, N°1, pp. 63-84.
- PROST M.A., 1965, *La hiérarchie des villes en fonction de leurs activités de commerce et de service*; Gauthier-Villars; Paris, 333 p.
- RALLET A., 1995, « Réseaux de télécommunication et développement des technopoles », in MUSSO P., RALLET A., *Stratégies de communication et territoires*, L'Harmattan, Paris, pp. 51-69.
- RALLET A., TORRE A., (dir.), 1995, *Economie Industrielle et Economie Spatiale*, Economica, Bibliothèque de Science Régionale, Paris, 473 p.
- Revue d'Economie Régionale et Urbaine, 1997, « *Services aux entreprises et métropoles urbaine* », Numéro spécial, N°1.
- SAVY M., 1995, « Communications et localisations des activités », in MUSSO P., RALLET A., *Stratégies de communication et territoires*, Paris, L'Harmattan, pp. 21-32.
- TABOURIN E., ANDAN O., ROUTHIER J.L., 1995, *Les formes de la croissance urbaine : Le modèle de René Bussière appliqué à l'agglomération lyonnaise*, Contrat de Recherche PIR-VILLE-DENSITES, LET, 283 p. + annexes.
- VELTZ P., 1994, *Des territoires pour apprendre et innover*, DATAR/Éditions de l'aube, Collection Monde en cours, Paris.
- WEBER A., 1909, *Über den Standort der Industrien*, Tübingen, traduction américaine : Chicago 1929.
- ZIMMERMANN J.B., 1998, « Nomadisme et ancrage territorial : propositions méthodologiques pour l'analyse des relations firmes-territoires », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, N°2, pp. 211-230.

